140-245

CA1Z1
-63B22

RESULTATS D'ENQUETE ET PRE-MEMOIRE

sur la situation du bilinguisme et du biculturalisme

Granby, le quinzième jour d'avril, mil neuf cent soixante-quatre.

L'Association des Femmes de Carrière de Granby

The Business and Professional Women's Club de Granby

RESOLUTIONS

1. Rapatriement de l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord.

2. Adoption d'un hymne national et d'un drapeau distinctif.

3. Reconnaissance des deux langues: française et anglaise comme langues officielles à l'échelle du pays.

4. Uniformisation des interprétations de la Constitution.

5. Création d'un Etat fédéral distinct à Ottawa où l'aspect bicultural et bilingue du pays serait mis en valeur.

6. Partage équitable des revenus donnant aux provinces la possibilité de faire face à leurs responsabilités, particulièrement, dans les domaines de l'éducation et du bien-être.

7. Echanges d'étudiants entre les provinces, surtout entre le Québec et l'Ouest canadien.

8. Effort de la presse canadienne dans son ensemble, vers une compréhension plus grande entre les deux principaux groupes ethniques.

9. Enseignement des deux langues accessible partout au pays.

10. Décret gouvernemental proclamant Ottawa, territoire national et ville bilingue.

ANALYSE DE LA SITUATION

Le but de cette enquête étant de déterminer si oui ou non, l'égalité existe, si elle est possible, et d'apporter les solutions aux problèmes qui empêchent cette égalité; nous avons demandé à notre entourage de bien vouloir répondre à un questionnaire basé sur une conférence de presse donnée par monsieur Davidson Dunton. Voici les résultats.

L'égalité n'existe pas, même en théorie et encore moins en pratique. Jetons tout d'abord un coup d'oeil sur l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord. Ce document, comme tous ceux du même genre, ne donne que des grandes lignes, Des termes trop rigides rendent impossible l'application de ces documents car il faudrait les amender constamment. En 1867, les Pères de la Confédération spécifient que les habitants du Québec ont les même droits, donc pour eux, pas de problèmes vis-à-vis de l'enseignement dans leur langue, de leur religion et des autres matières. Toujours en 1867, les minorités françaises en dehors du Québec sont inexistantes ou à peu près, donc aucune mention dans l'Acte de ce côté. L'interprétation de l'Acte lui-même étant différent dans les deux groupes, des frictions survinrent et durent encore. D'un côté, l'on prétend que le français n'est que pour Québec, et de l'autre, le canadien d'expression française soutient qu'il a les mêmes droits où qu'il soit au Canada.

A la Chambre des Communes: aspect différent. Les deux groupes peuvent s'exprimer dans la langue de leur choix, puisque les deux langues sont officielles. Mais à sa sortie du parlement, le représentant du Québec se sent en territoire étranger, la Capitale du Canada n'étant pas une ville bilingue selon Mademoiselle Charlotte Whitton, mairesse d'Ottawa. Et même le visiteur québécois au parlement fédéral devra se contenter d'un guide de langue anglaise et les policiers fédéraux ne pourront guère lui être utiles s'il ne connait pas l'anglais.

Les gouvernements provinciaux sont tous unilingues à l'exception du Québec. Il en est de même pour les tribunaux.

A l'échelle minicipale nous ne pouvons que citer ce qui se passe dans notre ville, avec seulement 6.58% de la population de langue anglaise, nous sommes fiers de pouvoir dire qu'une tradition depuis longtemps établie donne à cette faible minorité, un représentant au Conseil minicipal.

Le canadien d'expression française n'est chez lui que dans sa province et ceci vient d'être prouvé tout récemment par le voyage de monsieur Bill Bantey du journal la Gazette, voyageant sous le nom de Bernard Bastien. Il serait bon de souligner que Bernard Bastien n'a rencontré aucune animosité, mais que l'on a parfois manifesté de l'impatience s'il ne pouvait s'exprimer en anglais.

Le touriste québécois qui ne parle que le français ne pourra guère profiter de ses vacances en dehors de sa province et nombreuses seront ses difficultés avec les compagnies de transport en commun, les hôtels et les restaurants. Et son seul divertissement sera la musique, celle-ci ayant sa langue particulière.

L'une des grances causes de l'inégalité présente est économique, et remonte à la Cessation. A la fin du régime français, les dirigeants et la plupart des commerçants de la Nouvelle-France retournèrent à la Mère patrie, et ceux qui demeurèrent, privés d'une Capital nécessaire à l'expansion et à la survie du commerce, abandonnèrent la place aux nouveaux venus (favorisés par Londres, et rien de plus naturel). Ils se tournèrent vers la terre comme étant leur seule chance de survie, ils défrichèrent et bâtirent de nouvelles paroisses, mais tous n'étaient pas faits pour cette existence et l'exode d'un à deux millions d'entre eux vers les Etats-Unis le prouve bien. Même après l'Union du Haut et du Bas Canada, peu de changements se produisirent, le Québécois ne s'inquiétant guère de ce qui se passait en dehors de son monde, s'en remettait volontiers à quelques membres de son groupe pour le gouvernement du pays. Un nombre très limité d'entre eux avaient reçu l'instruction nécessaire pouvant leur permettre d'y comprendre quelque chose et parmi cette élite, tous étaient prêtres, médecins, avocats et notaires, professions exclusivement libérales.

Puis survint la guerre de 1914 et celle de 1939, qui rapprocha entre eux, les canadiens de langue anglaise. Malheureusement, le canadien français ne comprit pas l'attitude de son concitoyen de langue anglaise, n'ayant jamais échangé d'idée avec lui, et il crut qu'on le forçait à mourir pour un cause qui n'était pas sienne.

Les canadiens anglais rapprochés par les deux guerres se tournèrent vers le gouvernement fédéral comme étant celui pouvant le mieux résoudre

Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761114696248

leurs problèmes, et ils ne voient très souvent aucune objection à ce que le fédéral empiète dans le domaine provincial. Il n'en fut pas ainsi au Québec où l'autonomie de monsieur Duplessis lui valu un quart de siècle de règne absolu.

La guerre apporta aussi l'industrialisation du pays. Les capitaux étaient surtout de provenance anglaise ou américaine et le canadien français non préparé et sans capital devra se contenter d'emplois subalternes, moins rénumérateurs, cause profonde du mécontentement actuel au Québec.

Une autre cause de conflit est le partage des revenus entre les divers gouvernements du pays. L'Acte Britannique de l'Amérique du Nord définie assez la juridiction de chacun dans les divers domaines, mais donne priorité au fédéral dans le domaine fiscal. Et les conférences fédérales-provinciales sur le sujet prouvent à quel point l'entente n'est pas facile, le Québec étant parfois la seule voix dissidente. Nous devons comprendre que le gouvernement québécois représente une minorité cherchant à conserver ses droits, surtout en matière d'éducation et de bien-être, et que ses besoins ne peuvent être les même que ceux de la majorité.

Dans le domaine de l'éducation, le Québec n'a pas sû s'adapter assez vite à l'évolution du pays, faute, trop souvent, de moyens matériels insuffisants. Nous constatons en ce moment, l'effort considérable fait en ce sens. De plus, les québécois se rendent compte du travail à accomplir, s'ils veulent vraiment prendre leur place dans l'administration de leur pays.

SOLUTIONS

Il est nécessaire pour la survie de la Confédération d'établir l'égalité relative des deux groupes. L'égalité absolue étant impossible quand il s'agit de majorité et de minorité. Dans une institution démocratique, la voix de la majorité est celle qui domine, il est donc certain que l'égalité absolue ne peut exister. Mais une démocratie bien comprise se doit de protéger ses minorités et les droits qu'elle leur accorde. Si le gouvernement central reconnaît le canadien français comme tel, il doit aussi voir à ce que ses droits et ses besoins particuliers soient respectés.

La Confédération doit être maintenue au Canada si nous voulons survivre comme Canadiens. Les anglo-canadiens pourront plus facilement comprendre la résistance des franco-canadiens s'ils la comparent à leur propre résistance à l'influence américaine.

Nous, canadiens français, reconnaissons avec joie, qu'il y a effort apparent de la part de canadiens anglais à vouloir parler français. Encourageons-les à continuer.

Il faut tenir compte du fait que près d'un quart des sièges au parlement fédéral est accordé à la province de Québec. Il y a donc influence très grande puisque depuis le début aucun des gouvernements n'a pû se maintenir au pouvoir sans Québec. Il serait souhaitable que le Québec se serve de cette influence pour amener une meilleure administration du pays, tout d'abord, et non seulement pour des revendications. Cette attitude étant la seule vraiment démocratique. Il est aussi souhaitable que plus de québécois soient amenés à remplir des postes importants dans le gouvernement fédéral, si l'on établit dans le fonctionnarisme, des normes de qualité avant celles de la langue.

Le Canada étant un pays immense, même avec les communications du vingtième siècle, nous demeurons un peu des étrangers, surtout quand les distances qui nous séparent, augmentent. L'Ontario et le Québec semblent mieux se comprendre depuis quelques années, grâce à des contacts plus fréquents, aux échanges d'étudiants et aussi à des problèmes communs. Mais si nous allons plus à l'ouest, l'entente semble beaucoup plus difficile.

On a récemment proposé le service militaire au Canada, dans le but de faciliter les échanges entre les provinces, ce serait peut-être une excellente solution. Donner à nos jeunes gens, une chance de mieux se connaître, est un moyen de promulguer l'entente, Nous ne devons pas oublier que la jeunesse d'aujourd'hui sera la nation de demain.

L'ensemble de la presse canadienne ne favorise guère la détente en ce moment. Avec les publications souvent incomplètes de déclarations de part et d'autre, elle aggrave la situation. Ce puissant moyen d'information doit, au contraire s'efforcer de rapprocher tous les éléments du pays.

Dans le domaine de l'éducation, notre région a manifesté le désir d'avoir l'enseignement de la langue seconde (française ou anglaise selon le cas) dès le début du cours primaire, et ce, jusqu'à connaissance approfondie. On se plaint aussi du manque de professeurs qualifiés. Il serait bon de reviser certaines lois régissant l'emploi des professeurs.

Les positions aux postes administratifs dans l'industrie et le commerce au Québec seront ouvertes à plus de québécois, à condition de revaloriser les professions dans ces domaines, et par ce fait, intéresser plus de candidats.

Du côté économique, le gouvernement fédéral a déjà un programme visant à aider les provinces économiquement faibles. Et l'on parle présentement de changement à la Constitution dans le but d'un partage plus équitable des revenus, Nous espérons que nos dirigeants trouveront bientôt, une solution à ces besoins urgents.

Les provinces doivent aussi faire un effort en ce sens. Au Québec on déplore le fait que l'économie soit à 80% en dehors des mains des québécois, mais ceux qui ont essayé d'intéresser la population à investir dans des institutions québécoises se sont vite rendu compte des difficultés à surmonter. On hésite, par crainte de pertes possibles ou à cause de gains moindres.

Toutes les associations sociales, commerciales et autres du pays doivent se faire un devoir de favoriser les rencontres entre leurs membres des différentes provinces.

CONCLUSIONS

Les préjugés constituent l'obstacle le plus grave à l'unité nationale. Le bilinguisme n'est pas une fin en soi, mais un moyen de mieux se connaître de part et d'autre. Quand on se connaît mieux, la plupart des préjugés disparaissent.

Il est évident qu'un bon nombre de canadiens demeureront unilingues, mais si tous ceux qui le désirent, ont accès à l'enseignement de la langue seconde, il nous semble que leur nombre sera suffisant pour accéder à une meilleure entente.

Tous ceux qui de près ou de loin, font partie de la chose publique doivent pouvoir, au moins, se faire comprendre de tous les canadiens.

Le biculturalisme est aussi un enrichissement pour une nation, mais à ce stage, chacun garde l'héritage qui lui est propre. Et ceux qui auront franci la barrière du language seront à même de profiter d'un double enrichissement. Il est bon de souligner d'apport des autres cultures au patrimoine canadien.

La culture est beaucoup plus que la langue d'une personne. Toutes les traditions et coutumes établies depuis des siècles, la littérature, le théâtre contribuent à la formation de l'individu. Il est donc évident que des personnes de cultures différentes auront une façon de penser et d'agir distincte.

L'union des deux cultures au Canada, n'apporte, si cette union devient "mélange" que la perte d'identification des canadiens. Nous n'aurions plus alors aucune différence avec nos voisins du sud. Seul le respect des deux groupes ethniques, l'en pour l'autre, peut nous garantir le plein épanouissement.

Cette Commission a fait appel à toutes les personnes de bonne volonté, et c'est à ce titre que nous avons répondu. Nous avons crû sage de ne présenter que les grandes lignes dans nos solutions, et de laisser aux experts, le soin de discuter les détails, surtout dans les domaines fiscaux, légaux et économiques.

A la Commission Royale Laurendeau-Dunton, nos voeux de succès.

CA1 21
-63 B22

NO: 740-245

TITRE:

AUTEUR: L'Association des femmes de carrière de Granby

Mémoire de 6 pages; 10 recommandations

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Le maintien de la Confédération est nécessaire pour assurer la survie canadienne. Pour assurer son maintien, il est nécessaire d'établir une égalité relative entre les deux groupes, égalité qui ne doit pas aboutir à un "mélange" mais qui doit être fondée sur le respect mutuel des deux groupes.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

Pourcentage de la population anglophone de Granby, p. 1.

TABLES DES MATIERES:

	PAGES
RECOMMANDATIONS	hors texte
MEMOIRE:	
"Analyse de la situation"	1
"Solutions"	4
"Conclusion"	6

MEMOIRE

PRESENTE A LA

COMMISSION D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

PAR

L'ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS FRANCO-ONTARIENS

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS FRANCO-ONTARIENS

60, rue Boteler, Ottawa

Nature de l'Association

L'AEFO est une association professionnelle groupant le personnel enseignant catholique de langue française des écoles ontariennes.

Effectifs

L'AEFO comprend 3206 membres réguliers et près de 300 membres associés. Les membres réguliers dispensent leur enseignement au niveau élémentaire dans les écoles fréquentées par des élèves d'expression française. Les membres associés se recrutent parmi les professeurs d'expression française des écoles secondaires gouvernementales ou des écoles secondaires privées.

Buts poursuivis

A. Buts principaux

a) perfectionner l'éducation et l'instruction des Franco-ontariens

- par le perfectionnement académique et professionnel de ses membres,

- par l'étude des problèmes d'éducation,

- par une action appropriée à la solution de ces problèmes;

b) inculquer le respect du devoir professionnel;

c) collaborer avec les autres filiales de l'Ontario Teachers' Federation (O. T. F.)

B. But secondaire

améliorer la situation financière de ses membres et de leurs conditions de travail.

Comité responsable de ce mémoire

R. Père Charles Claude, c. s. v., C.P. 1059, Cornwall, Ontario
M. Gérald Vallée, 608, rue Pescod, Cornwall, Ontario.
R. Frère Gérard Gilbert, s. c., 118, rue Chevrier, Cornwall, Ontario,
M. Marc-Yvain Giroux, 41, avenue Empress, Welland, Ontario,
R. Père Rosaire Cloutier, o. m. i., 75 est, avenue Laurier, Ottawa, Ontario.

1er août 1964.

RESUME

1. - Dans un esprit d'entr'aide les 3500 membres de l'Association des Enseignants franco-ontariens soumettent ce mémoire à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

2-3. - Les Franco-Ontariens, à l'heure actuelle comme dans le passé, ne jouissent pas du bilinguisme et de la biculture que nous définissons comme "la soumission de la langue seconde à la langue maternelle". Aussi les statistiques montrent-elles, depuis 1941, une diminution de la population franco-ontarienne (cf Relations).

4-5. - Parmi les causes de ce malaise, l'Association place au premier rang la situation des écoles, surtout le manque de coordination dans l'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Ce sont ces obstacles au bilinguisme et au biculturalisme au primaire et au secondaire que le présent mémoire entend exposer du point de vue des élèves et des professeurs.

6-7-8. - Les écoles primaires bilingues jouissent de certains privilèges, mais doivent affronter des difficultés (taxes, établissement, et surtout débouché sur un cul-de-sac).

9-10. - A la sortie du primaire, l'élève doit entreprendre un cours où tout s'enseigne en anglais, sauf le français. C'est limiter la culture française à la 8e année et défavoriser l'enseignement en français au primaire. Le Franco-Ontarien est ainsi tenu dans un état d'infériotité.

11. - Le professeur, soucieux de préparer ses élèves aux études secondaires, rencontre un dilemne: ou se lancer dans un bilinguisme scolaire hâtif ou donner au français le rôle de langue seconde. Le sens pratique des gens fait hésiter sur la valeur de la culture française..... On voit l'atmosphère dans laquelle s'enseigne le français avec ce manque de coordination. Est-ce là le bilinguisme et le biculturalisme?

14-15-16. - Le problème du biculturalisme se situe donc au niveau secondaire. Il n'existe officiellement qu'une seule école où tout s'enseigne en anglais, sauf le français. (22, 1, 3). L'école secondaite dite

bilingue et l'école privée bilingue sont des tolérances: elles groupent plus de 11000 franco-ontariens qui peuvent difficilement s'épanouir à la culture française.

17. - Dans l'école secondaire dite bilingue, la nature de l'enseignement (tout en anglais, sauf le français), l'atmosphère de langue seconde, la difficulté d'adaptation à la langue rendent pratiquement impossible la culture française.

18. - Dans les écoles privées qui sont à la charge des parents et des communautés religieuses, on tolère plus de français; mais les examens doivent se passer en anglais ou d'après un questionnaire bâti sur un livre anglais. Comment répondre et comparer les résultats? La culture doit encore être sacrifiée à l'examen!

21-22-23-24-25. - En XIIIe année, l'examen de "French" (équivalent de 7e ou 8e année) et celui de Français ont une égale importance au résultat final, dans l'obtention des bourses et dans la reconnaissance du diplôme bilingue. La culture cependant est-elle comparable? L'élève ne peut se présenter aux deux..... Certains franco-ontariens, au détriment de la culture, choisiront le "French" pour bénéficier d'une plus haute note.

25. -On ne peut donc pas donner le nom de bilingues aux écoles secondaires dites bilingues; dans les écoles privées, on peut enseigner quelques matières, mais au prix de difficultés qui désavantagent l'étudiant de culture française au moment de l'examen et de l'admission à l'université. Où est le bilinguisme et le biculturalisme dans les écoles secondaires?

26-33. - Le professeur de culture française est aussi, comme tel, fort désavantagé à l'école secondaire. 1) Comme il n'a pas de secteur français reconnu, il peut difficilement faire partie du personnel enseignant; 2) il est limité à l'enseignement d'une langue seconde; 3) il ne peut créer une atmosphère favorable, étant limité à la durée de sa classe; 4) il forme des élèves qui ont suivi des études en français sans parvenir à la culture: ce qui empêche la formation de futurs

professeurs de culture française, et la venue de spécialistes en français; 5) aussi pour assurer son avancement deviendra-t-il simplement professeur qui enseignera en anglais; 6) alors sa formation de culture française ne compte plus dans l'exercice de son travail.

33. - Ainsi le professeur laïc de culture française ne peut donner libre essor à son activité au service de la minorité française, comme le fait le professeur de culture anglaise dans la province de Québec.

34. - Elèves et professeurs de culture française dans les High Schools ont la claire impression qu'ils ne sont pas chez eux, que le français est un handicap à tous les avancements, que la valeur de cette culture n'est qu'une ombre de la vraie.

35-36-37-38-39-40. - Pour remédier à ce problème, l'Association des Enseignants franco-ontariens formule des recommandations relatives à la reconnaissance officielle d'écoles de culture française qui ne seraient pas si onéreuses. L'avenir de quelque 600000 franco-ontariens réclame cette solution souventes fois émise par d'autres organisations.

RECOMMANDATIONS

1) La fondation d'écoles secondaires, pleinement subventionnées par la Province, au service des Ontariens de culture française. L'enseignement de l'anglais conserverait son caractère avancé et pratique, mais toutes les autres matières s'enseigneraient en français. Ainsi l'élève se développerait dans sa culture, sans néglier la maîtrise de l'anglais.

2) Dans les centres où la population le justifie, la transformation officielle d'écoles secondaires publiques en des écoles secondaires de culture française. (Les agrandissements déjà exigés par le nombre sans cesse croissant des élèves pourraient être dirigés vers ce but.)

3) L'intégration au système scolaire du Ministère de l'Education - donc subvention par la Province - des écoles secondaires privées, à titre d'écoles secondaires publiques de culture française.

4) Le regroupement dans ces mêmes écoles, des maîtres de culture française pour assurer la formation de chefs vraiment bilingues chez

tous les étudiants désireux de se perfectionner en français. Ce serait un précieux capital pour les institutions provinciales.

5) La responsabilité de tout l'enseignement, manuels et examens, confiée à des comités de personnes de culture française responsables au ministère de l'Education.

6) La création d'un sous-ministère ou d'un comité composé de personnes de culture française qui appliqueraient les décisions du Ministère de l'Education dans les écoles élémentaires et secondaires franco-ontariennes.

7) Dans les grands centres, la reconnaissance officielle et l'encouragement aux collèges de formation supérieure de culture française rattachés à une faculté universitaire.

8) L'établissement, dans le plus bref délai, d'un collège d'éducation ou école normale pour la formation de professeurs compétents pour enseigner en français dans les écoles secondaires.

ABSTRACT

1. - This memoir is submitted to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism in a spirit of mutual understanding and of co-operation by the 3500 members of the Association des Enseignants franco-ontariens (A. E. F. O.)

2-3. - The Franco-Ontarians, today as in the past, do not enjoy the full advantages of bilingualism and biculturalism, which we define as "the dependence of the second tongue on the mother tongue." Statistics show that since 1941 the Franco-Ontarians have been losing ground.

4-5. - Among various causes of such a situation, the first one is to be found in the school system of Ontario for Canadians of French expression, and more specially in the lack of coordination between the various education levels: primary, secondary and university. The obstacles to bilingualism and biculturalism which this memoir intends to study concern more specially the primary schools and the High Schools, their student population and their teachers.

6-7-8. - The bilingual primary schools exist and have a certain number of facilities, but there are still problems to be solved (taxes, foundation of new school, and specially the fact that they lead to a dead-end).

9-10. - After a bilingual primary course, the student enters a course of study where everything except French is taught in English. The French culture is thus terminated with Grade VIII. Hence the Franco-Ontarian is considered inferior, a second rate citizen.

11. - In the primary school, in order to prepare the students for High School, the teacher is faced with a dilemma: either to indulge into a hasty scholastic bilingualism or to consider the native French language as the second tongue. Practise will often suggest the second choice and the French culture will suffer.... Such is the climate in which French is taught because of a lack of coordination between the primary and secondary schools. This is surely not bilingualism and biculturalism according to our definition.

14-15-16. - Biculturalism from the French point of view becomes an

impossibility in fact in our Ontario Secondary Schools. Officially and legally there is but one High School where English is the only teaching language. It is true that the so called bilingual Secondary School and the private bilingual schools are tolerated: they count over 11000 Franco-Ontarians, but in fact they meet with very many difficulties when they try to dispense the French culture.

17. - In the Provincial High Schools, where special French is taught, the teaching language (English for all except French), the lack of a French milieu makes French culture impossible for all practical purposes.

18. - In the private High Schools, administered at the expense of the parents of the students and of the religious orders, more French is tolerated, but Departmental examinations must be written in English and papers are set according to English textbooks. How can the students qualify unless French culture is again sacrificed to the needs of the examinations?

21-24. - In Grade XIII, French (equivalent to Grade 7 or Grade 8 Grammar) and Français have same credit value in the final standing of the student and for scholarship purposes. Still there is no comparison in culture value between the two. A student is not allowed to write both examinations. A good number of French-speaking students will write "French" rather than "Français" to obtain a higher standing. Is that favouring the French culture?

25. - The so-called bilingual High Schools are not bilingual. In private High Schools, at the cost of financial and other sacrifices, teaching can be bilingual at the risk of presenting students with a lower standing to departmental examinations and hence to university admitting boards. Again bilingualism and biculturalism are not favoured in the High Schools.

26-33. - The teacher who has a French culture is a second rate man in our High Schools compared to his English colleague. 1) Since there is no French school system, he will not easily find employment unless he

teaches French. 2) Even then he will feel he is not teaching a mother tongue but a foreign language. 3) He cannot create nor benefit by a French cultural climate since he is limited to his class periods. 4) He will be educating students who are taking French or Français without receiving a French culture. This prevents the preparation of future truly cultured French specialists, for the teaching profession. 5) Hence to favour their own promotions these teachers will try to teach other subjects in English. 6) And the French culture is thus lost on them or at most useless in their work.

33. - Thus the French speaking lay teacher cannot serve the French minority in the same way as his English counterpart does in Quebec.

34. - French speaking teachers and students in our High Schools have the clear impression that they are not at home, that French is a handicap which will prevent promotions, and that the value of their culture is quite imaginary.

35-40. - To correct this situation the Association des Enseignants Franco-Ontariens recommends changes which are easy to realize, in order to ensure official recognition to High Schools giving French culture and to render them accessible to as many students of the French minority as possible; the future of the 600000 Franco-Ontarians require that such steps, often suggested by other organizations, be taken immediately:

RECOMMENDATIONS

1) The foundation of High Schools, fully subsidized by the Province, to serve the Franco-Ontarians. The teaching of English would preserve its advanced and practical character, but all the other subjects would be taught in French. Thus the student would develop himself in his own culture, without neglecting the mastery of English.

2) In centres where the population justifies it, the official transformation of public High Schools into High Schools of French culture (The enlargements already required by the ever-increasing number of students could be directed towards that purpose.)

3) The integration into the school system of the Ministry of Education--hence subsidy by the Province--of the private High Schools, acknowledged as public High Schools of French culture.

4) The re-grouping of these same schools and the teachers of French culture, to guarantee the formation of truly bilingual leaders among all the students wishing to perfect themselves in French. This would be a precious asset for the provincial establishments.

5) The responsibility of all the teaching, books and examinations, to committees of persons of French culture answerable to the Minister of Education.

6) The creation of a deputy-ministry or of a committee composed of persons of French culture who would apply the decisions of the Minister of Education to the Franco-Ontarian Primary and High Schools.

7) In larger centres, the official recognition of and encouragement to colleges of higher formation of French culture, affiliated with a university faculty.

8) The establishment within a very short time of a College of Education or Normal School for the formation of teachers competent to teach in French in High Schools.

MEMOIRE

Le problème du biculturalisme et du bilinguisme suscite parmi les membres de la communauté canadienne-française, et surtout chez la minorité franco-ontarienne, un intérêt trop vital pour ne pas attirer l'attention de l'Association des Enseignants franco-ontariens. C'est dans un esprit d'entr'aide, ainsi que de collaboration avec votre commission d'enquête, que les 3500 membres de cette association exposent le présent mémoire qui a été adopté à leur réunion plénière du 29 juin 1964.

2. - Le bilinguisme et la biculture ne doivent pas s'entendre comme une obligation générale, à parler les deux langues, (1) ni comme une formule qui tendrait vers l'assimilation de l'une ou de l'autre langue. A nos yeux, la formule de l'équilibre, c'est-à-dire la soumission de la langue seconde à la langue maternelle, semble la plus a adaptable et la plus naturelle, tant dans le domaine de l'enseignement que dans celui du langage. (2)

3. - Quel que soit le sens de cette formule, (3) on peut affirmer que la province d'Ontario est bien éloignée, dans ce domaine, des garanties assurées par l'Acte de la Confédération i. e. la reconnaissance officielle de deux langues et de deux cultures. Les 647, 941 franco-ontariens actuels sont loin d'avoir joui dans le passé d'un traitement social

(1) "I would report that the teaching of French to English-speaking pupils is becoming increasingly common. At the end of September 1963, French was being taught as second language to English-speaking pupils in schools operated by 160 public and separate school boards."

(2) L'encouragement accordé à l'enseignement du français aux élèves de langue anglaise, en cette dernière année, montre bien l'intérêt suscité par l'Enquête royale. Voilà une application méritoire du bilinguisme; mais il faut reconnaître qu'elle n'est que partielle et largement incomplète. Il s'agit moins en effet d'une obligation pour tous d'apprendre l'autre langue, que de fournir à l'élément français l'occasion de s'exprimer et de se cultiver selon ses aspirations. Les motifs de l'enquête ne laissent pas de doute à ce sujet.

(3) La biculture désignerait l'apport intellectuel et spirituel de deux cultures, c'est-à-dire une situation de fait qui ne se rattacherait à aucune doctrine ni système préconçu. Le biculturalisme pourrait désigner une doctrine d'après laquelle le Canada n'aura de caractère propre que si se répand vraiment chez lui la biculture anglo-française, parce que le biculturalisme particularise son entité nationale. PIERRE DAVIAULT, cité dans "Vie et Langage", avril 1964, p. 236

et scolaire équitable, et les 425,302 encore en possession de leur langue maternelle (4) ne doivent pas ce privilège aux largesses gouvernementales. Autant dire qu'il pèse sans cesse sur eux une menace d'anglicisation que confirme trop le dernier recensement: entre 1951 et 1961, le français est passé de 7.43% à 6.82% de la population totale (Cf Relations, mars 1963).

4. - Devant ces faits, l'Association des Enseignants franco-ontariens songe naturellement aux causes. L'instruction étant à la source du développement culturel, l'Association n'hésite pas à placer, en tout premier lieu, la situation faite aux écoles primaires et secondaires. Malgré l'immense progrès réalisé depuis 1910, surtout au primaire, il reste encore de graves lacunes à corriger. Les élèves d'expression française ne pourront vraiment avancer dans la voie de la culture et de la biculture, sans une coordination de l'enseignement à tous ses niveaux: primaire, secondaire et universitaire; bien plus, l'épanouissement de leur personnalité exige l'établissement d'écoles françaises.

5. - Le présent mémoire entend exposer rapidement les obstacles à la biculture et au bilinguisme dans nos écoles primaires et secondaires. Après cent ans de Confédération où la communauté canadienne-française était assurée officiellement de sa langue et de sa culture, dans quelle situation découvre-t-on élèves et professeurs d'expression française en Ontario? Les recommandations de la fin ont pour but de remédier à cet état de chose et d'aider les membres de votre commission à rétablir l'harmonie et l'égalité entre les deux éléments du pacte confédératif.

1. ECOLES PRIMAIRES

6. - La situation actuelle des écoles primaires, avec le régime des écoles séparées bilingues, offre certaines garanties à l'enseignement du français et à la culture française. Les améliorations apportées depuis

(4) Recensement du Canada - 1961

quelques années, en vue de les placer sur un pied d'égalité avec les écoles publiques, méritent à leurs auteurs des félicitations chaleureuses. Le nouveau plan de taxation principalement, corrigera en partie la mauvaise situation financière des commissions scolaires séparée et encouragera la population de culture française de l'Ontario à contribuer, par l'épanouissement des siens, au progrès de la province.

7. - Il reste cependant de graves lacunes à corriger au sujet de la coordination de ces écoles avec le secondaire, de même que pour l'établissement de ces écoles ou de ces classes primaires, en faveur des élèves de langue française. En effet, même si le ministère de l'Education permet l'enseignement en français à l'école primaire, il n'y a aucun article dans la loi scolaire de l'Ontario qui accorde aux parents de langue française ce droit à l'instruction de leurs enfants dans leur langue. De plus, dans les localités, ce sont les commissaires qui décident de l'établissement de ces classes pour les élèves de langue française. Il arrive alors trop souvent que des commissions scolaires rejettent les demandes officielles des parents qui réclament des classes françaises pour leurs enfants, bien que leur nombre en justifie la création.

8. - Mais le principal défaut du cours primaire bilingue ne réside pas tant aujourd'hui dans le système de taxation (heureusement amélioré) ni dans son établissement (souvent impossible) que dans le fait qu'il aboutit à un cul-de-sac, situation qui cause chez les élèves et les professeurs plus d'un problème aigu.

a. Elèves

9. - Il n'est pas nécessaire d'être psychologue, ni pédagogue pour comprendre que la formation d'une langue et le développement d'une culture ne s'arrêtent pas au niveau de la 8e année. Tel est cependant le sort fait aux élèves de culture française. Au sortir de la 8e année, les étudiants doivent entreprendre le cours des écoles secondaires où toutes

les matières s'enseignent en anglais, sauf le français. (5)

10. - On comprend alors combien les avantages accordés au primaire se trouvent paralysés par ce défaut de coordination. Aux 88,538 élèves de ces classes (6) on demande de consacrer huit années de leur vie au service d'une culture qui s'arrêtera précisément au seuil de son épanouissement. Cette attitude prive l'élève d'un moyen normal de développement, la communauté canadienne-française de l'avancement nécessaire de ses sujets et la province d'une quantité de talents qui auraient pu contribuer à son progrès économique, social et intellectuel. Personne n'admettra en effet que le diplôme de 8e année suffise pour perfectionner une langue et consacrer bilingues ceux qui, à ce niveau, poursuivront leurs études dans une autre langue! C'est semble-t-il, plonger dans un état d'infériorité cette culture aux droits égaux. Ainsi que le déclarait un des Pères de la Confédération, John A. Macdonald: "Les délégués de toutes les provinces ont consenti à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait basée la Confédération". (7)

---

(5) L'article 22, dans "The Schools administration Act" se lit comme suit:

> 1) It is the duty of a teacher, e) to use the English language in instruction and in all communications with the pupils in regard to discipline and the management of the school, except where it is impracticable to do so by reason of the pupil not understanding English, but recitations requiring the use of a text-book may be conducted in the language of the text-book;"

D'autre part, on sait que l'article 20 déclare: "A teacher shall not use or permit to be used as a text-book in a prescribed subject in an elementary or secondary school any book that is not approved by the Minister...."

(6) Report of the Minister, 1963 S-65 et S-52

b) Professeurs

11. - Si l'élève d'expression française est paralysé par le manque de coordination avec le secondaire, les directeurs et les professeurs ne le sont pas moins dans leur désir de profiter pleinement de la liberté accordée au primaire. Comment, en effet, enseigner toutes les matières en français et préparer ses élèves à un cours où tout sera enseigné en anglais ?

12. - Devant ce problème naissent les divergences d'opinion chez les responsables. Quelques-uns, partisans d'un bilinguisme trop hâtif, veulent lancer les jeunes dans une égale formation dans les deux langues: le résultat est tronqué et fautif. D'autres, par souci du pratique avant tout, consentent à donner au français le rôle de langue seconde: c'est, pensent-ils, la seule voie à la montée vers les

---

(7) Les textes abondent sur l'égalité des droits de la Confédération. Citons simplement quelques déclarations récentes de nos chefs.

"Sans les accords fondamentaux exprimés par l'article 133 de l'AANB et qui consacrent les droits de la langue dans notre pays, il n'y aurait jamais eu de Canada. La reconnaissance de deux cultures et des langues anglaise et française constitue le fondement même de la Confédération."

JOHN DIEFENBAKER, à la Chambre, le 4 février 1963.

"Notre nation est centrée sur l'association des Canadiens anglais et des Canadiens français et c'est sur cette base que repose notre régime fédératif".

LESTER PEARSON, le 23 avril, à la TV.

"Vous êtes l'image même du Canada français qui s'affirme partout au pays; il est important d'accentuer sans cesse ce fait et cette reconnaissance pour faire du Canada un pays vraiment bilingue avec deux cultures de base."

LESTER PEARSON, Congrès des hebdo à la Malbaie, le 17 août 1963.

"Il est inconcevable que les continuateurs des deux grandes civilisations anglo-saxonne et française ne puissent pas trouver un modus vivendi fraternel basé sur le respect des droits que l'histoire confère, le respect des conventions librement acceptées il y a près d'un siècle mais adaptées aux exigences de notre temps.

Message du GOUVERNEUR GENERAL, Nouvel an 1964.

professions et les postes de commande de l'industrie et du commerce. (8) D'autre part, certains professeurs finissent par s'impatienter de consacrer leur vie entière à une culture sans issue normale.

13. - On voit ici quelle atmosphère peut résulter d'un système en apparence favorable, mais rendu impossible faute de coordination. Cette constatation rendra moins étonnantes certaines défections des nôtres et parfois la faiblesse de convictions de quelques-uns. Ce sont là des conséquences d'un système scolaire qui voue à l'état d'infériorité les Franco-Ontariens. Combien cette atmosphère serait changée, si le cours primaire était coordonné avec le cours secondaire. (9) Les Franco-Ontariens ne profiteraient plus seulement à demi des libertés obtenues au sujet du français.

2. Ecoles secondaires

Le rapide coup d'oeil jeté sur l'école primaire annonce déjà que le grand obstacle à l'enseignement biculturel chez nous se situe au niveau secondaire.

14. - Le terme High School désigne les écoles secondaires qui groupent les élèves de la IXe à la XIIIe année. Quelques-une de ces écoles sont dites bilingues parce qu'elles sont fréquentées par un certain

(8) "Plus d'un parent et plus d'un enfant se rendent vite compte de la contradiction des systèmes. Ils ont vite fait de voir le manque de continuité de la formule bilingue et plutôt que de soumettre leurs enfants à l'épreuve de l'étude de deux langues, alléguant que ces efforts devront être amoindris ou abandonnés au cours secondaire, ils optent pour la formule unilingue dès le début de la scolarité de leurs enfants, la formule du moindre effort qui offre, selon eux, les meilleures perspectives de succès matériel dans la vie."

LEOPOLE LACROIX, inspecteur,
Congrès général de l'Association
Canadienne-française d'Education
d'Ontario - octobre 1963.

(9) Ce manque de coordination a déjà attiré l'attention du ministère de l'Education qui a tenté d'y remédier. Le 15 novembre 1949, l'honorable Dana Porter, ministre de l'Education et procureur général, dans un discours prononcé à St-Thomas, déclarait: "Le ministère de l'Education est bien convaincu qu'il faut faire disparaître le contraste qui existe actuellement entre le cours primaire et le cours secondaire. Ce contraste est bien réel et il s'est accentué depuis quelques années. La révision projetée envisage un cours qui ne comportera pas cette brisure entre le primaire et le secondaire." (Ontario Government Services, 15 novembre 1949)

nombre d'élèves d'expression française. Il y a en plus des écoles secondaires privées. Il est à noter que seul le terme école secondaire figure dans la loi [10] et que les deux autres (écoles dites bilingues et écoles privées) ne sont que des tolérances où la classe de français jouit de certains privilèges. A l'heure actuelle, il existe cinquante-deux (5 2) écoles privées et trente (30) écoles secondaires dites bilingues où quelque onze mille (11,000) élèves de langue française peuvent suivre le FRANCAIS.

15. - C'est au sujet de ces élèves que nous nous posons la question: "Dans quelle mesure l'enseignement donné au High School contribue-t-il à la culture?" ou d'une façon plus générale: "Un membre de la communauté canadienne-française a-t-il des chances de conserver et de développer sa culture dans ces High Schools?"

16. - L'exposé des faits permettra de déceler facilement ceci: l'importance accordée au français dans ces écoles équivaut à peu près à celle qu'on accorde à une langue seconde. Dans ces circonstances, on comprendra que cet enseignement ne puisse contribuer ni à l'épanouissement de la culture française chez les élèves, ni à la formation de futurs professeurs dans ce domaine. En somme les Franco-Ontariens ne jouissent pas du privilège d'une éducation qui réponde aux aspirations de la communauté canadienne-française.

---

(10) "Nous relevons 36 écoles secondaires publiques ontariennes à majorité canadienne-française. Nous sommes les seuls à les appeler "bilingues". Le ministère ne s'y objecte pas mais n'emploie pas cette terminologie lui-même. Se rendrait-il compte mieux que nous que notre recette de bilinguisme est pernicieuse pour nous et convenable pour lui. Vu que le français s'enseigne en français dans des manuels français et que tout le reste, même dans les écoles secondaires que nous citons parfois en exemple, tout se fait en anglais.

OMER BRULE, Congrès général de l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario - octobre 1963.

A. Situation des élèves

17. - Voyons d'abord la situation faite à l'élève de culture française au High School; elle appelle plusieurs remarques importantes qui portent sur l'enseignement, les examens et les bourses d'études. A l'égard de chaque élève se pose le problème épineux: "Peut-il, avec ce système, espérer recevoir une culture française?"

18. - La nature de l'enseignement qu'il y reçoit ne semble pas le lui permettre. En effet l'enseignement se fait en anglais, sauf la classe de français. (11) Mêlé aux élèves de langue anglaise et soumis à un enseignement anglais, il doit sans cesse respirer cette atmosphère et apprendre à s'adapter au milieu. Le français lui apparaît bientôt comme une langue seconde, peu pratique et limité à l'heure du cours de français. (12) Cet enseignement rend habituellement impossible l'entrée d'un élève du Québec au High School: il perd au moins un an à s'adapter à la langue, suit ensuite avec difficulté les cours donnés en anglais et oublie le développement de sa culture dans l'atmosphère générale. (13)

---

(11) Cet article de la loi réduit considérablement la portée du Curriculum 46 magnifiquement conçu pour les élèves de langue française, en septembre 1959, et dont les remarques ne semblent viser que la durée de l'heure de français.

(12) Dans les directives générales de ce Curriculum, p. 7, on déclare: "Posséder sa langue maternelle, c'est d'abord savoir la parler." La langue est un instrument de pensée et d'expression, de communication, d'échange de vues. Son apprentissage s'opère par l'apprentissage continuel qu'en fait l'enfant." Et plus loin: "Que l'école se rende donc à ce désir légitime de l'enfant, en lui fournissant toutes les occasions possibles de converser librement avec son maître et ses condisciples." Il est regrettable qu'on ne puisse attribuer ces directives qu'à l'heure de la classe!

(13) "L'enseignement secondaire actuel est de conception anglo-saxonne. Il n'est donc pas des mieux adapté pour favoriser ni l'éclosion, ni même la préservation de la culture ou de la langue française. Il ne faut pas avoir évolué longtemps à l'école secondaire pour se convaincre que la formule actuelle non seulement ne répond pas aux aspirations de la minorité française mais qu'elle ralentit même le développement culturel normal d'un adolescent de langue française et qu'elle contribue à angliciser une forte proportion de nos adolescents. J'ai pu constater à l'école secondaire, y ayant fait un stage de quelques dix années... qu'un professeur est limité dans son champ d'action...."

LEOPOLE LACROIX, Congrès général
Association Canadienne-française
d'Education d'Ontario - octobre 1963.

19. - C'est alors que beaucoup d'élèves d'expression française se tournent vers l'école privée. Celle-ci apporte quelques remèdes à leur situation. On y maintient l'enseignement d'un plus grand nombre de matières en français. Mais dans les classes de XIe, XIIe et XIIIe années, les examens se passeront en anglais ou d'après un questionnaire bâti d'après un livre anglais et traduit en français: c'est le cas, par exemple, du latin. Est-il possible alors de développer la culture française en prévision d'un tel examen? Est-il possible aussi d'assurer le succès de ces examens avec des manuels à mentalité différente? Que se passe-t-il alors? Si l'on veut assurer à l'enfant l'obtention d'un diplôme nécessaire à sa carrière, on lui servira un mélange de formation qui n'aura rien de la culture et qui le laissera handicapé devant les examens de XIIIe, dont nous parlerons plus bas. L'examen n'est donc pas le reflet des études: c'est un autre monde, ce sont des miroirs différents, ce sont des notes qui ne peuvent être comparées à celles des autres. On voit alors le dilemne qui se dresse devant les chefs dévoués et consciencieux de ces institutions! Ou ils insistent sur le privilège accordé au français et placent l'élève dans une situation désavantageuse devant l'examen; ou ils essaient de combiner privilège et examen et alors, même si l'élève réussit ses examens, il en sort sans culture véritable, malgré les efforts de plusieurs années.(14)

20. - Ces écoles privées d'ailleurs ne se distinguent du High School que par l'absence de subsides et leur aspect confessionnel. Très peu de ces écoles en fait possède la XIIIe année: neuf sur cinquante-deux. Question financière peut-être? Mais surtout question de programme et de manuels. Faut-il signaler ici que ces écoles sont totalement à la charge des communautés religieuses et des parents qui doivent payer les cours et les salaires des professeurs.

---

(14) "This... will bring in its train a need to consider French in the secondary schools no longer as an introduction to the language, but as training in the use of it." Supplementary Report No. 1 of the Committee of Presidents, p. 23.

21. - Un autre fait, d'importance primordiale, qui regarde la XIIIe année, couronnement normal du cours secondaire, est la confusion qui entoure l'examen de français. A ce niveau, le français revêt deux formes: le Français destiné aux élèves de langue française; le "French" pour ceux de langue anglaise; ce dernier correspond à peu près au français des nôtres en 7e ou 8e année. Comme les deux notes ont une égale importance dans le résultat final, on hésite avant de s'inscrire à l'un ou à l'autre. Pour un Canadien de langue française, le "French" serait beaucoup plus facile, mais où serait la culture? Certains s'inscrivent donc au cours de Français, assurés d'avance d'une note inférieure et même nuisible à leur avancement; mais un trop grand nombre sacrifient la culture et s'inscrivent au cours de French. Quant à vouloir passer à la fois l'examen de French et de Français, c'est se heurter à une impossibilité, car depuis toujours les deux examens s'écrivent le même jour, à la même heure.

22. - Quelqu'un dira, peut-être, qu'il n'y a aucun inconvénient à posséder plus de français, même si la note est inférieure. L'attribution des bourses scolaires oblige à penser autrement. Les notes de l'un ou l'autre examen contribuent également au total des points nécessaires pour l'obtention de ces bourses. Une note élevée en Français est beaucoup plus difficile à obtenir qu'en French; elle a beaucoup plus de valeur par rapport au bilinguisme et au biculturalisme. Le diplômé en French pourtant affichera le même bilinguisme! Bien plus, une note élevée en "French" laissera facilement entendre des connaissances supérieures à une faible note en Français... Ainsi l'homme de culture française, soucieux d'une bonne moyenne, est sans cesse invité à laisser la culture et à s'adapter à l'anglais pour s'assurer de meilleures recommandations et des succès plus grands.

23. - Qu'on donne le qualificatif bilingue à ces écoles publiques, il reste qu'en les fréquentant, on abandonne l'atmosphère et la culture française

tant dans l'enseignement que dans les examens. (15) Dans les institutions privées, on essaiera d'offrir une formation à base de culture française; mais au prix de quelles difficultés économiques, juridiques et psychologiques! Plus la culture française y sera développée, moins grandes seront les chances de succès aux examens de XIIIe année qui ne seront pas en français, et s'ils le sont, comme par exemple le latin depuis quelques années, le questionnaire ne présentera alors qu'une traduction de l'examen anglais basée sur des manuels anglais.

24. - Les huit années de culture française du cours primaire ont déjà désavantagé l'étudiant vis-à-vis les examens de XIIIe. Peut-on parler de culture? Si oui à quoi mène-t-elle? A lui rendre très difficiles les examens de XIIIe et l'admission aux universités de la province. L'homme de culture française ne peut donc pas se développer pleinement et librement au niveau secondaire.

25. - Néfastes à l'égard de l'élève de culture française, les High Schools dits bilingues ne semblent pas mériter plus le titre "bilingue" que les autres écoles secondaires publiques. Ce bilinguisme qui consiste à accorder une période de français, comme on le ferait pour l'allemand, l'espagnol, etc, ne saurait former des citoyens bilingues (16) et répondre à une véritable définition du bilinguisme. Notre définition du début qui entend "soumettre la langue seconde à la langue maternelle" est loin d'y trouver une application raisonnable. Au contraire, le fait de reléguer l'usage du français à la période de la classe de français conduit le franco-ontarien à une lente assimilation, fruit de cette habitude et de l'atmosphère peu favorable créée à son endroit.

---

(15) Avec à propos on peut rappeler ici cette remarque du Supplementary Report No. 1 of the Committee of Presidents": It is at least questionable whether the present system (under which no secondary school subject is taught in French except French) should be continued indefinitely; it causes the French-speaking pupils to lose their facility in their mother tongue and it fails to give the English-speaking pupils a real command of French."

(16) Citons encore le Supplementary Report No. 1 of the Committee of Presidents: "If it is desired to produce truly bilingual citizens, it will be necessary to use French not only as a subject of instruction but as a MEDIUM of instruction in all secondary school subjects some of the time."

B. Le professeur

26. - Dans un mémoire de l'Association des Enseignants franco-ontariens, il est normal d'aborder la question du professeur de langue française. Sa situation de dispensateur de culture française est telle qu'il se trouve placé dans un état d'infériorité dans l'ensemble du personnel enseignant. Nous ferons à ce propos six remarques.

27. - Il lui est généralement impossible de faire partie du personnel enseignant et de conserver et de faire rayonner sa culture française. Comme il n'y a pas de secteur français reconnu au secondaire dans l'Ontario, l'enseignement de toutes les matières (sauf la religion, le français et le latin) se donne en anglais seulement, même dans les écoles secondaires dites bilingues.

28. - Le seul champ d'action dans l'enseignement de sa langue est le français que l'on considère comme langue seconde ou matière d'option. Il en résulte que le professeur de français fait plus figure de missionnaire dans un milieu étranger que de dispensateur de la culture française aux siens.

29. - Dans ces conditions, le professeur de français ne peut enseigner dans une atmosphère favorable à la culture. Ses élèves suivent d'abord tous les cours en anglais et ne retrouvent du français que pour la durée de sa classe. C'est encore une fois, l'aspect de langue seconde! On se demande comment la fierté et l'intérêt à l'égard de la culture française peuvent se développer devant cet isolement et ce manque de liberté! Il faudrait l'appui de l'enseignement en français des autres matières.

30. - Si, de plus, l'on regarde la part accordée au français dans le High School, on constate qu'elle ne permet pas d'assurer un développement au niveau de la culture. Certes, on ne peut y former des professeurs

de culture française! [17] On y formera des élèves qui auront poursuivi des études de français (comme langue seconde ou à titre d'option) mais qui s'exprimeront toujours mieux et plus facilement en anglais, langue dans laquelle ils auront étudié toutes leurs matières. Si l'élève n'appartient pas à un milieu où l'on surveille de près le développement de la culture française, le High School ne peut y suppléer, ni améliorer sa situation. Il serait téméraire, dans ces conditions, d'imaginer que le High School puisse former ses futurs professeurs de culture française! Il ne le peut pas. D'autre part, l'organisation précaire réservée au français rend généralement impossible la venue de professeurs étrangers de culture française.

31. - Quel débouché reste-t-il au professeur de culture française? Il peut se diriger momentanément vers les écoles privées. Elles répondent aux exigences du ministère de l'Education, mais les responsabilités financières sont totalement à la charge des parents canadiens-français qui, souvent, ne peuvent assumer ce surcroît de dépenses. Le High School, au contraire, offre des garanties économiques plus avantageuses. Il y ira. A titre de professeur à culture française? Non, mais de professeur de français, ou, plus souvent, de professeur qui n'enseignera plus qu'en anglais les matières qu'on lui aura assignées. On assiste alors à cette constatation assez paradoxale: d'un côté on se plaint du manque de professeurs de français; de l'autre, on rencontre un nombre considérable de Canadiens-français qui n'enseignent qu'en anglais des matières qui pourraient s'enseigner en français!

---

(17) A ce sujet, on lira avec intérêt la déclaration de l'honorable ministre de l'Education, M. DAVIS, à la présentation de son budget, le 28 avril dernier. Le Ministre signale la pénurie de professeur de français en Ontario, de professeurs qui peuvent parler couramment le français. Preuve évidente que les écoles secondaires actuelles ne peuvent en former! Au contraire, des écoles de culture française pourraient combler cette nécessité. Voici le texte: "While the scope of the programme in this field is broadening it is clear that a shortage of teachers who are fluent in French is still a limiting factor."

32. - Dans cet enseignement (autre que le français), le professeur de culture française au High School doit faire abstraction de sa culture. Sa formation acquise au prix de sacrifices dans les institutions privées et dans les collèges de culture française ne compte pas. Il ne vaut que par ce qu'il peut traduire en anglais. Le jeune homme de foyer français peut donc devenir professeur au High School, mais il devra oublier sa culture française et encore plus son ambition de la transmettre aux autres et de développer en lui-même des aspirations conformes à son origine ethnique.

33. - Ainsi le professeur laic de culture française n'a pas d'école dans l'Ontario où il peut se développer comme tel au niveau secondaire. Le professeur de culture anglaise, de son côté, peut donner libre essor à son activité: ce qui est normal; il peut également, dans la province-soeur à culture française, déployer son activité dans des écoles secondaires au service de la minorité de langue anglaise. Pourquoi le professeur de culture française, dans la province d'Ontario, ne pourrait-il pas jouir du même privilège au service de la minorité française?

34. - Il appert donc clairement par la situation des élèves et par l'accueil réservé aux professeurs de culture française, que ni le High School, ni les écoles secondaires publiques dites bilingues, ni les écoles secondaires privées ne peuvent se glorifier de développer une culture française [19]. Bien plus, la culture française est tenue dans un état d'infériorité: le français est dans la majorité des cas matière facultative, il devient un handicap à tous les avancements. L'étudiant, comme le professeur, ressent la claire impression qu'il n'est pas chez lui; sans cesse obligé à s'adapter au milieu et à la classe, limité aux classes de français pour la langue et la culture, il s'interroge sérieusement sur la valeur de cette culture qui est un obstacle au

(19) Relire ici la note (15) au paragraphe 23.

succès ordinaire. Ne leur fait-on pas sentir assez clairement à tous deux que vouloir rester eux-mêmes, c'est se tenir à l'écart des avantages économiques et sociaux! Pourtant les plus optimistes et les plus clairvoyants espèrent encore, en se basant sur la situation actuelle du primaire et les récentes améliorations du plan Robarts, que la garantie des deux langues et des deux cultures ne sera pas un vain mot. Un membre de la communauté canadienne-française devrait se sentir chez lui "a mari usque ad mare."

****

SYNTHESE

35. - Si l'Association des Enseignants franco-ontariens se penche sur ce problème de l'enseignement des siens aux niveaux primaire et secondaire, ce n'est pas pour exprimer un sentiment de rancoeur à l'égard des responsables, ni pour excuser la faiblesse des Franco-Ontariens dans le domaine culturel. Il serait trop facile, voire même inutile de crier à l'injustice et au manque de respect de nos droits à l'éducation selon le génie de notre race. L'Association, au contraire, estime que la situation actuelle peut être corrigée au plus grand avantage des Franco-Ontariens et de toute la province; elle entend, de plus, formuler des recommandations à cette fin. Son premier souci, en exprimant ces demandes, est de former des citoyens qui pourront, par leur éducation et leur culture, travailler davantage à l'épanouissement et au progrès de la Province, en utilisant leur valeur personnelle au service du bien commun.

36. - En ces temps de poussée démocratique, alors que les protestations du moindre groupe suscitent des réactions jusque chez les plus grands chefs du pays, il semble que, d'une façon générale, l'avenir de quelque 600000 personnes devrait attirer l'attention et appeler des solutions rapides. Plus rapides encore devraient être ces solutions quand, d'une façon spéciale, elles intéressent les membres d'une communauté dont les droits à la culture et à la langue sont officiellement reconnus depuis

un siècle dans tout le Canada.

37. - Le prétexte de surcharge financière qu'on pourrait invoquer à l'encontre de nos projets ne saurait tenir plus longtemps. N'affecte-t-il pas depuis nombre d'années les seuls contribuables canadiens-français? Tient-il également devant d'autres organisations aux membres beaucoup moins nombreux et aux préoccupations beaucoup plus matérielles? D'ailleurs une partie du système actuel pourrait entrer dans l'exécution du projet.

38. - Pour ces raisons, la reconnaissance officielle des écoles secondaires franco-ontariennes apparaît comme une nécessité. Toutes les modalités de nos recommandations se rapportent à ce seul fait: l'établissement d'écoles secondaires de culture française.

39. - Cette idée n'est pas nouvelle: elle a déjà fait le sujet d'étude du dernier congrès général de l'Association d'Education d'Ontario, en octobre 1963. Le "Supplementary Report No. 1 of the Committee of Presidents of Provincially Assisted Universities and Colleges of Ontario", publié en juin 1963 souligne aussi (p. 23) que les écoles secondaires actuelles font perdre l'usage courant de leur langue aux élèves francophones et ne donnent pas aux élèves anglophones une connaissance suffisante du français. De son côté, l'Association des parents et instituteurs (API), de Mazenod, le 28 mars 1962, réclamait "l'augmentation rapide du nombre de cours en français.... et l'enseignement de toutes les matières, hormis l'anglais, dans la langue maternelle..." Ajoutons qu'au 29e Congrès général de l'Association des commissions scolaires bilingues d'Ontario, le 18 avril 1963, à Cornwall, M. Roger Duhamel prônait "Une école française en Ontario." De même à la 39e convention de l'Association canadienne d'éducation à Edmonton, Alberta, le 19 septembre 1962, le président M. J.-L. Pagé, sous-ministre de la Jeunesse à Québec, exigeait pour la reconnaissance d'un Canada bilingue "le droit d'éduquer les enfants dans leur langue maternelle." Dès 1956 également, le Rapport de la Commission royale

d'enquête sur les problèmes constitutionnels demandait "que le gouvernement fédéral non seulement respecte les valeurs de culture du Canada français, mais mette tout en oeuvre, dans les limites de sa juridiction, pour en stimuler l'épanouissement: langue, traditions juridiques, traditions sociales, etc." (11, pp. 73 et 79). A ces écrits, il faudrait ajouter les efforts répétés de la population de Windsor pour fonder un collège français, les raisons invoquées par l'Association de la Radio-Télévision française du sud de l'Ontario lors de la fondation d'un poste et toutes les réclamations des nombreuses associations canadiennes-françaises dans leurs réunions régionales.

40. - Forte de cet appui, l'Association des Enseignants franco-ontariens expose donc à votre commission les recommandations suivantes relatives aux Franco-Ontariens de nos écoles secondaires.

RECOMMANDATIONS

1) La fondation d'écoles secondaires, pleinement subventionnées par la Province, au service des Ontariens de culture française. L'enseignement de l'anglais conserverait son caractère avancé et pratique, mais toutes les autres matières s'enseigneraient en français. Ainsi l'élève se développerait dans sa culture, sans négliger la maîtrise de l'anglais.

2) Dans les centres où la population le justifie, la transformation officielle d'écoles secondaires publiques en des écoles secondaires de culture française. (Les agrandissements déjà exigés par le nombre sans cesse croissant des élèves pourraient être dirigés vers ce but.)

3) L'intégration au système scolaire du Ministère de l'Education - donc subvention par la Province - des écoles secondaires privées, à titre d'écoles secondaires publiques de culture française.

4) Le regroupement dans ces mêmes écoles, des maîtres de culture française pour assurer la formation de chefs vraiment bilingues chez tous les étudiants désireux de se perfectionner en français. Ce serait un précieux capital pour les institutions provinciales.

5) La responsabilité de tout l'enseignement, manuels et examens, confiée à des comités de personnes de culture française responsables au

ministère de l'Education.

6) La création d'un sous-ministère ou d'un comité composé de personnes de culture française qui appliqueraient les décisions du Ministère de l'Education dans les écoles élémentaires et secondaires franco-ontariennes.

7) Dans les grands centres, la reconnaissance officielle et l'encouragement aux collèges de formation supérieure de culture française rattachés à une faculté universitaire.

8) L'établissement, dans le plus bref délai, d'un collège d'éducation ou école normale pour la formation de professeurs compétents pour enseigner en français dans les écoles secondaires.

CA1 EI
-63M52

NO. 750-495

TITRE: Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

AUTEUR: L'Association des enseignants franco-ontariens.

Mémoire de 32 pages; 8 recommandations

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Ce mémoire est présenté par un groupe influent de franco-ontariens. Le ton est modéré et les recommandations justifiées.

L'association remarque que certains progrès ont été accomplis au chapître de l'enseignement du français en Ontario, mais déplore l'absence d'écoles secondaires publiques où l'enseignement serait donné en français. Elle souhaite que le gouvernement de Toronto adopte une politique plus équitable envers les franco-ontariens et subventionne, au même titre que les écoles publiques, les écoles françaises.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE

Ecoles secondaires bilingues.....p. 17
.....p. 28

TABLE DES MATIERES:

		PAGES
RECOMMANDATIONS.....		27 à 28
MEMOIRE:	Résumé du sommaire.....	3 à 5
	Recommandations en anglais.....	9 à 10
	Introduction.....	11
	1. Ecoles primaires.....	12
	a. Elèves.....	13
	b. Professeurs.....	15
	2. Ecoles secondaires	16
	a. Situation des élèves.....	18
	b. Le professeur.....	22
SYNTHESE.....		25

INTRODUCTION (p. 11 - 12)

Le bilinguisme ne doit pas être compris comme une "obligation de parler les deux langues" mais plutôt une "soumission de la langue seconde à la langue maternelle."

Les franco-ontariens actuels sont loin d'avoir bénéficié "dans le passé d'un traitement social et scolaire équitable et ceux qui sont encore en possession de leur langue maternelle ne doivent pas ce privilège aux largesses gouvernementales." Notons qu'en 10 ans, soit de 1951 à 1961, la proportion de franco-ontariens est passée de 7.43% à 6.82%.

Les graves lacunes qui existent aux niveaux primaire et secondaire sont dues à un manque de coordination.

Le présent mémoire veut souligner certains problèmes qui harassent les franco-ontariens et prescrire les remèdes qui pourront modifier la situation actuelle.

I. ECOLES PRIMAIRES (pp. 12-13)

Même s'il faut reconnaître que certaines améliorations ont été apportées, l'association veut faire remarquer que l'enseignement du français en Ontario n'est pas considéré comme un droit mais comme un privilège accordé à certaines écoles par le ministère de l'éducation.

Il arrive trop souvent que les commissaires refusent la création de nouvelles classes françaises même si les parents le demandent.

"Le principal défaut du cours primaire bilingue, c'est qu'il aboutit à un cul-de-sac."

a.- ELEVES

Le développement d'une culture ne doit pas s'arrêter au niveau de la 8ème année.

b.- PROFESSEURS

Pourquoi préparer en français des études universitaires qui devront se poursuivre en anglais? Certains professeurs passent au bilinguisme trop rapidement alors que d'autres, sans totalement ignorer le français font primer l'anglais dans l'enseignement: pourquoi? Parce que c'est le seul moyen d'accéder à des postes de commande dans l'in-

dustrie et le commerce.

Il serait faux de dire que le système n'est pas favorable à la culture. Le problème consiste plutôt dans l'absence de coordination. La solution au problème? Un cours secondaire français.

2. ECOLES SECONDAIRES. (pp. 16 - 17)

Le terme High School désigne les écoles secondaires qui groupent les élèves de la 9e à la 13e année. Quelques unes de ces écoles sont dites bilingues parce qu'elles sont fréquentées par un certain nombre de canadiens-français."

Actuellement on compte 52 écoles privées et 30 écoles secondaires dites bilingues où 11,000 francophones peuvent étudier le français.

L'importance accordée au français est celle d'une langue seconde, donc la culture passe au second rang pour les élèves et les futurs professeurs." En somme, les franco-ontariens ne jouissent pas du privilège d'une éducation qui réponde aux aspirations de la communauté canadienne française."

a.- SITUATION DES ELEVES (pp. 18-22)

Présentement, seule la classe de Français contribue à la culture. Or si cette langue est reçue par les étudiants comme une langue seconde, il devient quasi-impossible pour un québécois d'aller étudier dans un de ces "High Schools" s'il n'a pas une bonne maîtrise de l'anglais.

On se retourne donc vers les écoles privées où la majeure partie de l'enseignement est donné en français. Mais, dans les classes de 11e 12e et 13e années, les examens soumis aux élèves sont composés sur des livres anglais et traduits en français; et malgré les efforts de plusieurs années un élève sort du "High School" sans culture véritable.

La confessionalité et l'absence de subside caractérisent l'école privée. Et sur 52 écoles privées, la 13 année n'existe que dans 9.

Pour avoir de meilleurs résultats, un bon nombre de canadiens français substituent le cours de French au cours de Français. D'ailleurs

"une note élevée en French laisse facilement entendre des connaissances supérieures à une faible note en Français."

Le bilinguisme dans les "High Schools" est certes irréel si le Français n'a que l'importance d'une langue seconde.

b.- LE PROFESSEUR (pp. 22 à 25)

Le professeur de Français est placé dans une étrange situation puisqu'il n'existe pas de secteur français reconnu au niveau secondaire.

Aussi les professeurs formés, s'expriment beaucoup plus facilement en anglais.

Le professeur de français qui se sent frustré dans son enseignement se retourne vers les écoles privées, mais là, les garanties économiques ne sont pas aussi avantageuses que dans les "High Schools."

La culture française étant tenue dans un état d'infériorité, celui qui veut y adhérer complètement ne choisit pas le bon milieu.

SYNTHESE (p. 25)

L'Association estime que la situation actuelle peut être corrigée. Si les 600,000 franco-ontariens se donnaient le mot, de rapides résultats seraient obtenues.

Le fardeau financier que représente le système actuel pour les contribuables est énorme, et pour cette raison la reconnaissance officielle des écoles franco-ontariennes est devenue urgente.

N'EST PAS UNE NOUVELLE IDEE (pp. 26-28)

Cette idée a fait le sujet d'étude;

- .du congrès général de l'Association d'Education d'Ontario en octobre 1963.
- .dans un "Supplementary Report no I of the Committee of Presidents of Provincially Assisted Universities and Colleges of Ontario en juin 1963.
- .de l'Association des parents et instituteurs de Mazenod en mars 1962.
- .au 29e Congrès général de l'Association des commissions scolaires bilingues d'Ontario en avril 1963.
- .A la 39e convention de l'Association canadienne

d'éducation à Edmonton, Alberta en septembre 1962.

- En 1956, le Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels demandait le respect de la culture française au Canada et que tout soit mis en oeuvre pour en stimuler l'épanouissement.
- Mentionnons aussi les efforts de la ville de Windsor pour fonder un collège français.

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

750-495

Association des Enseignants Franco-Ontariens

OTTAWA

A RENSEIGNEMENTS SUR LE MEMOIRE

1. NATURE DE L'ASSOCIATION

a) Une association professionnelle groupant le personnel enseignant catholique de langue française des écoles ontariennes.

2. EFFECTIFS

a) 3,206 membres réguliers

b) près de 300 membres associés

c) Les membres réguliers dispensent leur enseignement au niveau élémentaire dans les écoles fréquentées par des élèves d'expression française.

d) Les membres associés se recrutent parmi les professeurs d'expression française des écoles secondaires gouvernementales ou des écoles secondaires privées.

3. OBJECTIFS

a) Perfectionner l'éducation et l'instruction des Franco-ontariens.

(i) par le perfectionnement académique et professionnel de ses membres

(ii) par une action appropriée à la solution de ces problèmes

b) Inculquer le respect du devoir professionnel

c) Collaborer avec les autres filiales de l'Ontario Teachers' Federation (O.T.F.)

d) But secondaire : améliorer la situation financière de ses membres et de leurs conditions de travail.

4. PREPARATION DU MEMOIRE

a) Par un comité

b) Les membres du comité:
R. Père Charles Claude, c.s.v., Cornwall
M. Gérald Vallée, Cornwall
R. Frère Gérard Gilbert, s.c., Cornwall
M. Marc-Yvain Giroux, Welland
R. Père Rosaire Cloutier, o.m.i., Ottawa

B RESEARCH SECTION: NOTES AND COMMENTS

Dr. H. B. NEATBY

(1) Page 11. The Commissioners may wish to question "des garanties assurées par l'Acte de la Confédération".

(2) Lacroix is quoted as saying that some parents see an education in English as offering the best opportunities for material success.

Q. Would a continuing French language educational system offer comparable opportunities in Ontario?

(3) Would a modification of so-called bilingual secondary schools - by using French as the language of instruction for some subjects in addition to French - be considered a significant reform?

(4) Would schools "au service des Ontariens de culture française" be denominational schools?

C QUESTIONING OF WITNESS(ES)

1. RESEARCH SECTION

(a) See Questions above

Prof. J. MEISEL

(b) Does reference to "les autres filiales de l'Ontario Teachers' Federation (OTF)" mean that the Association des Enseignants Franco-Ontariens is itself a branch of OTF?
If so, what is its status in larger organizations?
If not, what are its relations with OTF?
(eg. about what do they talk (write)?
Are there joint interests, actions?
Would they like to join? etc.)

2. PROGRAM AND LIAISON READERS

cf. Recommend. p. 27-8 cf. p.26 para. 36	(1) Essentially same problem posed as in 750-519 - Association Canadienne Française d'Education d'Ontario. (See Dr. Neatby's comments from Research)
p.11 para. 3	(2) A propos The Franco-Ontarien population, What section of the BNA Act assures these guarantees?
cf. p.12 para. 5	(3) Was the French-Canadian community in Ontario assured its language and culture?
p.13 para 7	(4) Here as elsewhere, what precisely does "bilingual" school mean to the writers of the Brief?
p.14-15	(5) The argument is that while pupils are taught in French at primary level, they are taught in English at secondary level.

p.18 para. 17 cf. p.20 para.21	(6) The question posed is interesting. Does one "receive" a culture, or participate in one? What, precisely, is implied in terms of curriculum, in the term "receive French culture"?
p.19 para 19 fn (14)	(7) Is there confusion between language, use of language, and culture?
p.20 para 22 (end of para.)	(8) Is this condition or situation likely to change in Ontario? Or is it "the English fact" in Ontario?

12-2-65

CONFIDENTIAL

D. SUPPLEMENT

RESEARCH SECTION

Brief #750-495
Association des Enseignants Franco-Ontariens

Reference: Page 3, para. 2-3

NOTE 1

Mother-tongue

	1941	1951	1961
Pop.	3,787,655	4,597,542	6,236,092
Fr.	289,146	341,502	425,302
%	7.3	7.42	6.82

NOTE 2

Ethnic origin

Pop.	3,787,655	4,597,542	6,236,092
Fr.	373,990	477,677	647,941
%	9.87	10.38	10.39

H. BROWN

NOTE 3

Depending on the definitions given to "Franco-Ontarian" one may ascribe diminuation in % but not in real numbers for mother-tongue figures.

NOTE 4

However on the basis of ethnic origin figures, both real numbers and % have steadily increased which indicates the reverse trend from that above.

NOTE 5

What is probable is that the rate of mother-tongue loss has increased at an accelerated pace.

H. BROWN

COMMENT

Donc il semble que les auteurs ont raison si "franco-Ontarien" veut dire ceux dont la langue maternelle est le français .

M. DESJARLAIS

L'ASSOCIATION DES EDUCATEURS CANADIENS

D'ORIGINE ITALIENNE

PRESIDENT	:	Gino Silicani
VICE-PRESIDENT	:	Joseph Mezzetta
SECRETAIRE	:	Mario Primi
DIRECTEURS	:	Mario Moalli Pascal Corsilli Antonio Saia Carmine Marcogliese

11,932 Avenue Salk
Montréal-Nord
Province de Québec

"POURQUOI, LA LANGUE MATERNELLE ?"

T R A V A I L

présenté par

GINO SILICANI, président

à la

Commission Royale d'Enquête Sur Le
Bilinguisme et le Biculturalisme

1965

Montréal, le 20 janvier 1965

Messieurs les Commissaires,

1.- La très forte densité de la population italienne sur un territoire pauvre en matières premières, en industries et en terrains cultivables, pose de graves problèmes sociaux et politiques. La majeure partie de la population parvient à trouver du travail sur son territoire national mais une fraction des habitants en quête d'occupation est malheureusement condamnée au désoeuvrement total ou bien donne lieu au phénomène du sous-emploi. Et que dire de ceux qui ne peuvent être embauchés et sont à la recherche continuelle du gagne-pain? L'émigration constitue pour ceux-là un remède important et pour plusieurs c'est l'unique solution possible.

2.- Aussi, les phénomènes démographiques sont à la base des phénomènes économiques et sociaux dont ils influencent profondément le cours dans le temps et dans l'espace. Les parties les plus défavorisées au point de vue industriel sont certes celles de l'Italie méridionale et insulaire et c'est précisément là que l'on constate le plus grand accroissement de population (37.4% de la population totale, exception faite pour la Vénétie), ce qui entraîne davantage dans ces régions une aggravation toujours plus sensible du malaise économique et du chômage.

3.- Si l'on établit des statistiques sur les immigrants, nous constatons que les régions qui fournissent les plus forts contingents à l'émigration transocéanique sont aussi la Calabre, la Sicile, la Campanie, les Abruzzes et la Vénétie. Ces gens, pour la plupart, appartenant au groupe des "économiquement pauvres", ayant une instruction plutôt élémentaire, possédant certes une culture propre, parlant un dialecte souvent confiné à la région, s'attendent du pays qui les reçoit, à une attention spéciale, à des directives qui faciliteront leur intégration et qui feront d'eux des citoyens renseignés, utiles et attachés à leur nouvelle patrie. Il est évident que la répercussion d'une instruction de base tronquée est un facteur non négligeable qui justifie amplement l'intérêt à porter à cette question vitale.

On parviendra à combler ce manque en organisant pour eux des cours de récupération, de perfectionnement de leur langue maternelle. De plus faudra-t-il leur faciliter la présence et l'accès à ces cours?

4.- L'italien se trouve entraîné, fasciné, forcé peut-être d'apprendre la langue anglaise car souvent c'est pour lui la clef qui lui ouvrira les portes du monde du travail et des affaires. Par contre, il vit et pense presque comme le canadien-français et côte à côte, les jours se succédant, il partagera avec lui l'habitation, les loisirs et mille et un petits contacts journaliers. Quelle voie devra-t-il donc prendre? L'isolement le conduirait inévitablement à tout abandonner de ce qui lui est propre; il s'organisera alors pour prendre ce qui lui sera d'utilité pratique dans l'une et l'autre langues. Il se formera une culture et une mentalité artificielles ce qui diminuerait la valeur de sa personnalité humaine. L'Etat devra donc pour aider ces immigrants, appuyer la fondation de nombreuses associations d'entr'aide, de loisirs, de groupements culturels capables de donner une orientation éducative et sociale à tous leurs membres.

5.- Nous ne voulons pas traiter dans ce chapitre de la contribution apportée par les Italiens à la civilisation mondiale au cours de tous les siècles et dans les différents domaines, ce qui exigerait un nombre excessif de pages; nous ne voulons donner qu'un bref aperçu incomplet et fragmentaire de quelques faits glorieux, de quelques pages d'histoire de notre pays canadien pour y retrouver avec fierté des noms italiens. Certains venaient directement d'Italie, d'autres passaient par les Etats-Unis pour se diriger vers le Canada.

6.- Le 24 juin 1497, le Gênois Giovanni Caboto, citoyen honoraire de Venise au nom du roi d'Angleterre Henri VII, découvrait l'Ile du Cap Breton.

En 1642, le Père Francesco-Guiseppe Bressani, Jésuite, après avoir appris la langue indienne, se lance à l'évangélisation des sauvages et se prépare à vivre les sacrifices du martyre. Les Capitaines, Carlo, Paolo et Guiseppe Marini se distinguent sur la terre du nouveau monde. La famille Tonti d'origine napolitaine, elle aussi, a su écrire une page glorieuse de notre histoire.

Et que dire du valeureux Tommaso Crisafi qui, en 1691, combat avec le Marquis de Vaudreuil, au village de Repentigny, les Iroquois qui venaient attaquer Ville-Marie. En 1693, on le retrouve sur la rivière Outaouais puis aux Mille-Iles, reconstruisant le Fort Frontenac. Il ne faudrait pas passer sous silence le nom de Burlamachi qui sous l'ordre de Montcalm prend la commandement des troupes du Fort Frontenac. En 1758, on le retrouve à Lachute commandant le bataillon "La Reine" contre le général Abercromby. Un pittoresque village d'Abitibi a été baptisé Burlamaque et rappelle aux passants le courage et la valeur de ce héros, jadis compagnon de Lévis. Les Donegani, les Del Vecchio et les Rusconi apportent à leur tour une contribution appréciable dans le développement et le progrès du pays: leur nom passera à l'Histoire. La Famille Bruschesi, devenu Bruchési, fera honneur tant à sa patrie d'origine qu'à sa patrie d'adoption. Aujourd'hui, le groupe italien continue de s'affirmer par le nombre, la bonne renommée, le travail, par son ingénuosité, son prestige et son influence dans tous les domaines et dans tous les milieux.

7.- Dans un pays à double langue officielle, avec moeurs et coutumes diversifiées, l'Italo-Canadien s'oublie pour se donner à l'apprentissage des langues qui lui permettront de gagner le pain de tous les jours. De plus, le fait de vivre dans un nouveau pays crée chez l'immigrant un bouleversement psychologique qui influencera son optique et ne lui fera plus voir les choses selon leur valeur propre. Les exigences divergentes auxquelles doit se soumettre l'Italien, le conditionnent au point d'oublier d'apprendre ou d'améliorer sa propre langue maternelle pour poursuivre des buts louables en soi, mais qui empêcheront une culture de mieux s'épanouir et qui ne favoriseront pas au maximum les relations inter-personnelles et inter-groupales. La langue tient étroitement à la race. "Elle en est l'expression la plus nette, la manifestation la plus haute. C'est dans le moule des mots propres à une langue que ceux qui la parlent versent leurs idées, leurs affections, leur culte, leurs aspirations et leur histoire". La langue est donc l'empreinte de la race.

"Cela est si vrai que dès que quelqu'un par lâcheté et abdication ou sous l'action d'impérieux besoins, substitue au parler ancestral un autre parler, le type de la race, par une sorte de répercussion se modifie peu à peu en lui". (Le droit à sa langue maternelle par Mgr. L.A. Paquet.)

8.- On sait aussi que l'homme insuffisamment préparé abandonne ses responsabilités. On dit que la culture d'un peuple est son héritage social et elle comporte tout ce qui peut être communiqué et graduellement elle englobe dans un groupe la tradition dont la langue est le véhicule. Il faudra donc faciliter aux Italiens, l'apprentissage de la langue italienne, Ce recours à la langue anglaise ou à la langue française dénote chez-lui un manque de vocabulaire et une incapacité de faire union intime, réelle, bienfaisante, active, positive avec ceux de sa race et de sa langue. Pour se comprendre, il faut absolument dialoguer harmonieusement avec son milieu; il faut être capable de confronter ses idées avec celles du voisin, peser les options possibles, acquérir cette force tranquille de l'âme, capable d'engagement et de solidarité, rejoindre son compagnon dans son métier, sa famille. Pour cela, il faut un véhicule de la pensée qui soit commun aux deux: la langue maternelle. Essayer de se comprendre dans une autre langue étrangère apprise un peu au hasard, risque de brouiller les idées plutôt que de cimenter des amitiés pour toujours. L'Italien se trouve dans cette situation: la clef de son salut se trouve dans la langue maternelle, celle qui fera front commun et qui groupera tous les coeurs sous l'emblème de la compréhension et de la solidarité. Pour cela, le gouvernement, s'il désire réellement faire de ses citoyens immigrants un groupe éclairé, épanoui, capable de juger et d'apprécier, devra leur donner un enseignement, en tenant compte du sujet, de sa motivation, de sa structure mentale, de sa condition sociale et de son origine, qui leur permettra de se comprendre et de communiquer avec ceux de son sang. En effet, il y a des connaissances qui sont accrochées à nous sans être entrées en nous; elles sont un peu comme étrangères à notre vie intellectuelle et restent parfois sans actions, ni réactions.

Elles demeurent à la superficie de l'âme. La langue maternelle bien apprise modifiera le tout; elle permettra l'assimilation, condition essentielle, car il n'y a pas de vraie connaissance humaine qui ne soit assimilée. Aussi, elle facilitera une intégration vraiment humaine. L'homme qui connaît ainsi sa langue aura une manière propre de comprendre, de s'exprimer, correspondant à son tempérament propre.

9.- La culture est réflexion et l'homme qui réfléchit questionne, invente et vérifie en même temps. L'émotion artistique est aussi un des grands moyens de culture, qu'elle vienne de la musique, de la peinture ou de la sculpture... L'art consiste à enchanter, charmer, fasciner l'âme par des moyens sensibles... Bien apprendre sa langue maternelle, c'est vivifier son âme par le contact avec une autre âme qui vibre, pense, agit, réfléchit d'une manière identique à la sienne, car les mots d'une langue étrangère restent longtemps pour soi, les signes imparfaits des idées qu'ils représentent.

10.- Nous savons que la culture est transmise par l'enseignement et l'apprentissage; l'interrelation de la culture et de l'éducation saute aux yeux. Le folklore, les moeurs et les institutions sont les patrons de comportement de groupes. L'histoire démontre par la langue, la nature cumulative de la langue. L'Etat doit sans cesse raviver, intensifier le goût de cette culture maternelle et combattre par des moyens concrets, l'inertie culturelle et diminuer le degré d'isolement des nouveaux arrivés. L'Etat doit accepter le fait culturel d'un groupe ethnique et favoriser la diffusion de cette même culture et l'adaptation sociale qui établissent des relations satisfaisantes entre personnes, groupes, éléments culturels. Si les responsables de groupes réussissent à s'entendre sur un mode supérieur de coexistence, alors il y a chance pour que s'instaure ou s'intensifie entre 2 ou trois cultures, un système d'échange de biens de tous ordres dont la circulation sera assurée par les différences mêmes qui les distinguent et qui les opposeraient, s'ils n'avaient décidé d'entretenir en eux la conviction dûment fondée qu'ils peuvent être complémentaires.

11.- La langue maternelle est de prime importance pour la sauvegarde de la famille même. L'expérience prouve que l'enfant rebelle ou indifférent à la langue maternelle, par manque de connaissances, finit par développer vis-à-vis des parents, d'abord de la gêne, puis un complexe de supériorité vis-à-vis de lui-même, souvent une certaine honte et finalement un manque de respect qui ouvre les portes, toutes grandes aux conflits, à la mésentente et à la révolte. La langue maternelle permet une meilleure entente entre père et fils, une conitnuité de pensée commune, un attrait mutuel, de la compréhension de part et d'autre. Comment un jeune peut-il communiquer vraiment avec ses parents s'ils ne parlent pas le même language? Il ne lui restera alors comme "société" que les compagnons de la rue qui jouent le plus souvent un rôle néfaste. On peut aussi conclure sans crainte, qu'il y a chez ces immigrants, un rapport direct entre ce qui pousse un jeune à devenir délinquant et le manque de compréhension père-fils. L'Etat veut-il une société saine où règnent l'harmonie, la concorde et la paix? La langue maternelle deviendra le glaive victorieux dans la rude et sainte lutte de la conscience, de la vérité, du droit contre l'oppression du mensonge et du mal...

> "...essayer d'arrêter son élan, c'est vouloir empêcher les bourgeons et les roses d'éclore;
> Tenter d'anéantir son charme et son pouvoir, c'est rêver d'abolir les rayons de l'aurore." Citation: (Notre Langue, par William Chapman).

12.- Avant de terminer ce court mémoire, permettez-nous de souligner certains faits d'apparence anodine mais graves de conséquences et qui expliquent certaines situations et réactions.

13.- Les Italiens, en quittant leur pays natal croient se rendre en Amérique, pays de langue anglaise. Pour nous, on ne va pas en Amérique mais on se dirige vers le Canada et plus précisément vers la Province de Québec où seulement 15% de la population est de langue anglaise. Ces immigrants doivent être mis au courant du fait qu'au Canada, il y a cinq millions de personnes d'expression française qui prennent de plus en plus de l'importance dans le monde économique.

Ces renseignements, très importants à notre point de vue, aideraient l'immigrant à mieux juger la composition du milieu dans lequel il devra vivre et le motiveraient plus objectivement sur l'importance de la langue française.

14.- Un autre fait qui se vérifie à chaque jour et qui, à notre point de vue doit être encore signalé, c'est cette habitude générale de l'usage de la langue anglaise quand il s'agit de communiquer avec des immigrants italiens. Loin de nous l'intention de combattre cette langue ou de vouloir en diminuer sa valeur, mais l'Italien, en général, non seulement souhaite mais demande que l'on respecte à son égard, l'usage des deux langues officielles. On sait que les enfants n'ont aucun préjugé contre une langue nouvelle et sur ce point les Italiens les imitent, et leur plus grand orgueil c'est de parler les langues italienne, française et anglaise.

15.- Dans le domaine scientifique, littéraire et artistique, la langue italienne n'a rien à envier aux autres langues. Son action et son influence ne se confinent plus à la musique d'opéra. On sait que l'activité italienne dans le monde ne s'est pas bornée à l'art. A toutes les époques, elle s'est étendue au domaine de la science et de la technique; des ponts, des routes, des chemins, de fer, des canaux, des ouvrages d'assainissement, des bassins montagneux, des installations hydro-électriques, des aqueducs, des installations minières et j'en passe...

Ces travaux ont été de tous les temps et dans beaucoup de pays exécutés par des architectes, des ingénieurs et des ouvriers italiens. Aussi, les Italiens de Montréal, en particulier, saisissent la valeur de leur langue maternelle. Les inscriptions nombreuses et la fréquentation régulière de leurs enfants aux cours de langue italienne, le samedi matin, prouvent combien les parents tiennent à ce que leurs enfants apprennent la langue maternelle. On compte à l'heure actuelle, près de cent classes en pleine activité et des milliers d'enfants attendent qu'on leur offre l'opportunité et la chance d'apprendre la langue de Dante (dont nous fêtons le 7e. centenaire, cette année).

16.- Souvent aussi l'immigrant constate une certaine indifférence, involontaire peut-être, de la part de certains Canadiens-français. Leur accueil, parfois assez froid, gêne les Italiens et cette froideur peut les motiver, en partie, à se diriger vers le groupe anglophone. Une propagande bien orchestrée devrait montrer les traits de langue, de culture, de tempérament, de religion et d'origine même, communs aux deux groupes. L'Italien est bien près du Canadien-français; il est son frère d'adoption. Il s'attend donc à être considéré et traité comme tel.

17.- Il ne nous reste plus qu'à formuler quelques voeux. La création d'un bureau, d'un centre de pensée italienne, après un sérieux inventaire de tout le potentiel possible et existant, pourrait unifier la pensée dans une direction commune à tous les groupements et à toutes les associations. L'organisation d'un ministère provincial de l'immigration éliminerait certaines difficultés à de nombreux immigrants et les placerait dans une situation réelle, concrète et encourageante. Par une législature basée sur la recherche, les besoins, la justice et la charité chrétienne, l'Etat devrait préparer le départ et l'arrivée de ses immigrants en légiférant des lois propres à les aider, à les encourager, à les défendre, ailleur donner cette paix et cette sécurité de l'âme.

18.- Notre but dans ce court mémoire a été de mettre, un peu plus à jour, le fait de l'immigrant chez-nous, sa pensée, certains de ses désirs et de ses difficultés, certains aspects du problème journalier qui lui sont propres. Puissions-nous seulement aider à mieux comprendre et mieux situer ce problème, notre joie aura été grande et notre récompense au-delà de nos espoirs...!

19.- Avec nos meilleures salutations, agréez, Messieurs les Commissaires, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Par G. Silicani, prés.

CA1 Z1
-63 B22

740-267

TITRE:

AUTEURS: L'Association des éditeurs canadiens

Mémoire de 3 pages; 1 recommandation

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Souscrivant entièrement aux idées exprimées dans le mémoire du Book Publisher's Council, l'Ass. des éditeurs canadiens déplorent l'ignorance réciproque de ces derniers en ce qui concerne les éditions anglaises et françaises au Canada. Comme remède à cette situation, les auteurs du mémoire proposent la création d'un nouvel organisme ou l'extension des pouvoirs du Conseil des arts. On trouvera en page 3 l'énumération des tâches qui devraient être confiées à cet organisme.

ATTENTION DE LA RECHERCHE:

TABLE DES MATIERES: PAGES

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 740-267
L'Association des Editeurs canadiens
MONTREAL

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

C'est une association strictement professionnelle. L'Association collabore avec le Canadian Book Publisher's Council pour la préparation d'expositions, l'échange de documentation et l'étude de problèmes en commun.

2. EFFECTIFS

L'Association groupe 39 éditeurs représentant 99% des éditeurs au Canada français.

3. PREPARATION DU MEMOIRE

a) Le mémoire fut préparé au cours de trois séances d'étude dont deux furent des assemblées générales.

b) Le comité exécutif du Canadian Book Publisher's Council est en tout point d'accord avec les idées et les recommandations de l'Association

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

1. PROGRAM AND LIAISON SECTION

p.3 (1) Would either the new agency or the Canada Council chose the books for this programme of distribution and translation?

p.4 (2) How do you arrive at the figure of $500,000? Why shouldn't the public libraries pay for these books?

general (3) Can the Association des Editeurs Canadiens do anything more to promote understanding and communication? e.g. some people have suggested travelling collections of books from French Canada for exhibition throughout English Canada and vice versa.

general (4) Has there been any increased interest by book publishers recently in taking advantage of the two language markets in Canada?

general (5) Do you share the view of the Canadian Book Publishers Council that a common Canadian history textbook is "neither a practicable nor a desirable goal"?

C. RESEARCH SECTION Brief 740-267

1. NOTES AND COMMENTS L'Association des Editeurs Canadiens

A propos des pages 3-4:

La recommandation #1. It is a minor but necessary correction to insist that books purchased for free distribution to libraries be given to all libraries of the language in question.

Presumably, les Editeurs Canadiens will accept this. Otherwise the libraries that "would not normally buy" such books will have to demonstrate their poverty (or their disinterest) while libraries that would otherwise have bought them might be tempted to cheat on the means test in order to get the books free.

La recommandation #2. The proposal to pay translation costs merely supports what the Canada Council is now doing. (It is the first proposal which is intended to develop a two-way traffic in translation instead of one as at present).

Would les Editeurs Canadiens tell us where they think the decision should be taken about which titles are to be translated - who should decide?

The result of these recommendations in addition to making it profitable for French-Canadian publishers to publish translations from the English is that public libraries will find themselves not only with the original version of a title but also with the translation surely among the least useful books it could possess.

In fact the library that did not care to buy even the original will have only the translated version.

Apart from the irony that the original should come home to roost in translation, the "featherbedding" which would result from this proposal is unacceptable.

This objection could easily be met if translated works were distributed to libraries of the translation language only, whereas originals might continue to go to libraries of the opposite language which would then have both versions when the process was complete. The original version of a book would always require to be purchased by libraries of that language.

Do les Editeurs Canadiens object to this amendment?

A further question (p. 4):

Would they explain their calculation on page 4: the 100 includes (a) how many French (b) how many English (c) how many translations from the French and (d) from the English?

How is the $500,000 reached: what cost per book (a) published in French Canada (b) in English Canada? What average (or per word) translation cost?

N. Doull

2-3-65

752-525

(M) 21
-63625

ASSOCIATION DES DIPLÔMES D'UNIVERSITE

MEMOIRE

APERCU GENERAL

Le français n'est à peu près pas utilisé comme langue de communication à l'intérieur de l'administration publique.

La pénurie de hauts fonctionnaires francophones en est la cause principale.

Pour remédier à cette situation il faudra attirer dans la fonction publique plus de fonctionnaires d'expression française d'abord par un recrutement intensif et ensuite par des possibilités d'avancement et de rémunération intéressante.

Il faut surtout que toutes les mesures destinées à augmenter le bilinguisme dans la fonction publique soient coordonnées suivant un programme d'ensemble défini.

MEMOIRE

1 - L'Association des diplômés d'université existe depuis le mois de mai 1963 et groupe des personnes de culture et d'expression françaises qui travaillent dans la région Ottawa-Hull, la plupart en qualité de fonctionnaires. Elle vise à encourager le développement culturel et social de ses membres et à faire oeuvre civique.

2 - Consciente du problème posé à tous les canadiens et des objectifs qu'elle s'est fixés, notre Association a cru bon de créer une commission d'étude sur le bilinguisme et le biculturalisme.

3 - Les membres de la commission sont: M. Gaston Drew, président; M. Jacques Therrien, secrétaire; Mlle Irène Simard; Messieurs Marc Leduc, Marcel Raymond et Fernand Gobeil.

4 - Nous nous limitons à l'article 1 du mandat de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme: "...faire rapport sur l'état et la pratique du bilinguisme dans tous les services et institutions de l'administration fédérale -- y compris les sociétés de la couronne -- ainsi que dans leurs contacts avec le public, et présenter des recommandations de nature à assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale; ...".

5 - Le mémoire se divise en trois parties principales. La première partie donne l'aspect historique du problème; la deuxième expose les faits et leurs causes tandis que la troisième renferme nos recommandations.

HISTORIQUE

6 - Il n'est pas question ici d'établir les droits constitutionnels du canadien-français mais d'examiner la situation qui résulte de l'exercice de ces droits. L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique a permis le développement des régions à culture française. La province de Québec est indéniablement française dans ses institutions et ses structures.

7 - Sous la présente constitution le Québec a pu établir un régime d'éducation français qui est appelé à demeurer. Plus de cinq millions de canadiens-français ont reçu ou recevront leur éducation en français. Il est tout à fait logique, si notre constitution a permis un tel phénomène, qu'il soit reconnu dans l'administration fédérale. Pour que justice soit faite, il faut donner au canadien-français l'occasion de travailler dans sa langue.

Les faits

8 - C'est un fait bien connu, le français n'est à peu près pas utilisé comme langue de communication à l'intérieur de l'administration publique. Dans certains ministères vous auriez peine à trouver un seul rapport ou une seule communication interne en français. Dans la plupart des ministères, les directives et circulaires adressées aux employés sont exclusivement rédigées en anglais bien qu'un nombre considérable de fonctionnaires soient de langue française.

Les causes

9 - Peu nombreux sont les hauts fonctionnaires qui ont une connaissance suffisante du français pour pouvoir l'utiliser facilement.

10- Des 6,800 fonctionnaires soumis à la loi du service civil dont le traitement annuel est supérieur à $8000, seulement 12 p.100 portent des noms français. Comme tout le monde le sait, il y a très peu de canadiens-anglais qui peuvent s'exprimer en français. Pour que le nombre de hauts fonctionnaires canadiens-français soit proportionné à la population d'expression française, il faut que leur nombre passe d'environ 850 à 2050, soit une augmentation nette de 1200.

11- Même si les francophones étaient beaucoup plus nombreux, le français ne serait pas utilisé davantage aussi longtemps qu'on incitera pas les canadiens-français à se servir de leur langue et qu'on ne leur donnera pas les moyens pratiques de s'en servir. Ce n'est pas tout d'écrire un rapport, faut-il encore qu'on ait à sa disposition une secrétaire qui connaisse suffisamment bien le français pour pouvoir le dactylographier.

12- Il faut aussi que le fonctionnaire de langue et d'expression françaises se sente encouragé par ses supérieurs, car il est à prévoir que généralement ce dernier n'apprécierait pas tellement recevoir un rapport écrit dans une langue qu'il ne connaît point.

Remèdes

13- Quelles sont les mesures les plus aptes à remédier à cet état de choses?

14- Tout d'abord, on ne peut trop insister sur la nécessité de former un secrétariat permanent dont la tâche exclusive serait de surveiller l'application d'un programme d'ensemble bien défini comprenant des points de contrôle. Fort de l'expérience acquise, on reviserait ce programme à intervalles réguliers. La publication d'un tel programme indiquerait au public canadien, le public canadien-français surtout, que le gouvernement central travaille à doter le pays d'une administration fédérale bilingue.

15- Mais avant d'établir un programme quelconque, il faut connaître la situation du bilinguisme dans la fonction publique. Il n'existe aucun inventaire complet des connaissances linguistiques des fonctionnaires. Nous suggérons que leur compétence linguistique soit établie au moyen d'un examen.

16- Quant à la pénurie de hauts fonctionnaires francophones, on peut surtout la combler par le recrutement. Il est certain qu'à l'avenir la majorité des hauts fonctionnaires seront des diplômés d'université. Depuis quelques années, la Commission du service civil et les services de recrutement des diverses sociétés de la Couronne s'efforcent de recruter les professionnels dès leur sortie de l'université. La Commission du service civil recrute annuellement environ 300 diplômés. Si la moitié de ces nouveaux venus étaient d'expression française, on recruterait, en 10 ans, un nombre suffisant de francophones pour combler la pénurie susmentionnée, compte tenu du roulement normal du personnel.

17- Est-il possible de recruter 150 diplômés par année? En 1961, 168 diplômés des universités de Sherbrooke, de Laval et de Montréal se sont portés candidats aux concours de la Commission du service civil pour les catégories d'ingénieurs, de physiciens et de biologistes. Ces chiffres ne tiennent pas compte des diplômés en arts, en sciences sociales, économiques et politiques, candidats aux postes d'agents stagiaires et autres.

18- En fin de compte, la Commission n'offrait un emploi qu'à 19 des 168 candidats susmentionnés. Seulement 11 ont accepté l'offre tandis que 176 des 1344 diplômés des autres universités qui avaient présenté une demande ont obtenu un emploi.

19- Ce n'est pas en accordant aux diplômés d'université canadiens-français 6 p.100 des emplois accessibles qu'on comblera cette pénurie. Dans l'hypothèse où toutes les offres d'emploi auraient été acceptées, les canadiens-français n'en auraient obtenu qu'un maigre 10 p.100.

20- Pour corriger cette situation, il faut d'abord changer la façon de procéder dans l'élimination en masse des candidats. Actuellement, un test d'aptitudes générales auquel on soumet tous les candidats permet de procéder à cette élimination. Il faut y joindre un test qui permette d'établir la compétence des candidats dans une langue seconde, soit le français ou l'anglais. Ainsi les candidats les plus bilingues seraient favorisés.

21- On peut aussi se fixer comme objectif de recruter un certain nombre de nouveaux diplômés dans chaque discipline, tant chez les francophones que chez les anglophones.

22- Nous ne voulons pas ici toucher aux nombreux problèmes que pose le recrutement du personnel. Mais nous voulons indiquer clairement que c'est là un facteur essentiel à la solution du problème du bilinguisme. Le français ne deviendra langue de travail dans la fonction publique que le jour où il y aura dans les cadres intermédiaires et supérieurs de chaque ministère un nombre important de fonctionnaires canadiens-français, i.e., de fonctionnaires qui peuvent utiliser couramment le français.

23- Il est donc urgent que les divers services de recrutement du gouvernement fédéral revisent leurs méthodes de recrutement en regard des deux régimes d'éducation qui existent au Canada, de telle sorte qu'ils attirent un nombre suffisant de diplômés canadiens-français pour combler la présente pénurie.

24- On pourrait mentionner plusieurs autres mesures destinées à attirer le jeune diplômé canadien-français à Ottawa. Un point important serait de donner un visage plus français à notre capitale nationale.

25- Cette ville ne manque pas d'attrait pour l'étudiant de la politique, dans son sens large ou restreint.

26- Cependant cette saveur politique, internationale et sociale ne peut faire oublier, et on s'en rend compte tous les jours, qu'Ottawa est foncièrement une ville anglaise.

27- Si le canadien de langue anglaise y pense deux fois avant de déménager à Ottawa, le canadien de langue française y réfléchit davantage. En plus d'être obligé de travailler en anglais comme c'est très souvent le cas s'il est fonctionnaire, il est soumis à un régime de vie où la plupart des structures publiques et privées sont anglaises.

28- Certes Hull est une ville de langue française mais le siège social du gouvernement fédéral est à Ottawa. L'absence de structures françaises ou bilingues dans cette ville contribue à donner l'impression au francophone qu'il ne peut être chez lui ailleurs que dans la province de Québec.

29- Nous avons constaté que les services d'information des divers ministères du gouvernement fédéral et des sociétés de la Couronne ne sont pas complètement bilingues. Le préposé au service de renseignement s'identifie toujours en anglais et généralement il ne peut s'exprimer qu'en anglais.

30- Nous croyons que le service de renseignements de tout ministère avec lequel le public peut avoir à traiter doit être parfaitement bilingue. On ne touche pas là au coeur du problème, c'est-à-dire, à l'absence de canadiens-français dans les cadres supérieurs de l'administration fédérale et des sociétés de la Couronne mais on améliorera un des éléments réels d'une situation agaçante.

31- Nous avons également constaté la difficulté de se faire servir en français dans les magasins et boutiques d'Ottawa. Cette situation tient partiellement, il est vrai, à la démission de la clientèle francophone mais il tient aussi à la ténacité de l'élément anglais. Nous reconnaissons que l'adoption d'une loi ne peut faire changer le visage des boutiques, nous nous bornons à noter le fait.

32- Mais ce n'est pas tout d'attirer dans la fonction publique un nombre suffisant de fonctionnaires canadiens-français, faut-il encore les y maintenir.

33- Deux facteurs entrent en jeu ici: le traitement et l'avancement. Il serait difficile de justifier un traitement plus élevé à un francophone mais on peut facilement justifier une prime au bilinguisme. Cette prime doit être a) universelle, b) temporaire et c) proportionnée.

Universelle:

34 a) Tous les fonctionnaires reconnus bilingues par un examen objectif devraient recevoir la prime, non seulement ceux qui, dans les circonstances actuelles, ont à utiliser les deux langues. En effet, si on restreint cette prime à certains postes, on n'incite nullement les autres fonctionnaires à se perfectionner dans la langue seconde et on retarde d'autant l'avènement du bilinguisme fédéral. Nous sommes tellement éloignés de cet objectif qu'il ne faut négliger aucun effort pour y parvenir.

Temporaire:

35 b) Mais lorsque le bilinguisme sera la règle et non plus l'exception, cette prime n'aura plus sa raison d'être. Au cours de la période de transition, la prime au bilinguisme demeure un stimulant nécessaire, une sorte de catalyseur qui déclenche la mise en marche de toutes les autres mesures destinées à accroître l'utilisation du français au sein de la fonction publique.

Proportionnée:

36 c) Rares sont ceux qui sont de parfaits bilingues. Aussi il ne faut pas restreindre la prime à ceux qui ont une parfaite maîtrise des deux langues officielles. Mais par contre il faut inciter les fonctionnaires à se perfectionner de plus en plus dans une langue seconde. Pour y arriver il faut proportionner la prime au degré de bilinguisme du fonctionnaire. Ainsi, on accorde au parfait bilingue la totalité de la prime tandis que celui qui peut passablement lire la langue seconde reçoit 25 p.100 de la prime.

37- On voit tout de suite quels sont les avantages immédiats de cette prime:
1) Elle encourage les fonctionnaires à se perfectionner dans une langue seconde,
2) Elle indique la reconnaissance du bilinguisme comme une compétence supplémentaire chez le fonctionnaire,
3) Elle incite les candidats bilingues à entrer dans la fonction publique.

Avancement

38- Mais ce qui inciterait encore les diplômés canadiens-français à se joindre à la fonction publique c'est que le bilinguisme devienne un facteur d'avancement pour tous les postes, qu'ils impliquent ou non l'usage du français. Si le gouvernement se fixe comme fin de transformer l'administration fédérale actuelle en une administration bilingue, il devient évident qu'il doit donner plus d'importance au bilinguisme lorsque l'avancement est en jeu.

39- Nous considérons que le talent et l'expérience doivent demeurer les principaux facteurs d'avancement mais non des facteurs exclusifs. Le bilinguisme doit être considéré comme un crédit additionnel du fonctionnaire.

Cours de langues

40- Si on recrute un grand nombre de fonctionnaires canadiens-français, si on les encourage à s'exprimer en français, faut-il encore que leurs collègues anglophones puissent les comprendre. Il est nécessaire que les francophones comprennent les communications en langue anglaise. D'où la nécessité des cours de langue seconde. Les cours de langues devront être orientés si non vers l'utilisation d'une langue seconde au moins vers une bonne compréhension de la langue seconde parlée et surtout écrite, afin de faciliter les communications.

41- Il faudra en arriver à un point où la majorité des fonctionnaires pourront lire la langue seconde avec une certaine facilité. De cette façon le bureau des traductions ne serait utilisé que dans les cas exceptionnels. Les textes rédigés en français n'auront plus à passer par le bureau de traduction comme c'est le cas actuellement. C'est là une condition essentielle pour qu'une administration soit vraiment bilingue.

42- Il conviendrait peut-être d'offrir des cours de perfectionnement du français aux fonctionnaires de langue française qui, à la suite de plusieurs années d'utilisation exclusive de l'anglais, auraient perdu une certaine facilité à s'exprimer en français.

43- L'A.D.U. présente donc ce mémoire dans l'espoir, et la certitude même, que la compréhension mutuelle entre les deux groupes ethniques majeurs sera intensifiée comme suite à l'accroissement du bilinguisme au sein de la fonction publique.

Adopté par les membres de l'Association des diplômés d'université à une réunion spéciale tenue le 26 juin 1964.

Gaston [illegible].Drew

Président
Association des diplômés d'université

Juliette Pineau

Secrétaire
Association des diplômés d'université

OTTAWA-1964

CA1 Z1
L3B22

750-505

TITRE:

AUTEURS: L'Association des diplômés d'université, Ottawa

Mémoire de 6 pages; recommandations

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Ce mémoire traite exclusivement du problème couvert par l'article I du mandat, à savoir l'état et la pratique du bilinguisme dans les services et les institutions de l'administration fédérale. L'aperçu général (p. 1) est un assez bon résumé des analyses détaillées proposées plus bas. Le mémoire propose une série de remèdes pour remédier à cet état de choses.

ATTENTION DE LA RECHERCHE:

TABLE DES MATIERES: PAGES

"Aperçu général" 1
"Historique" 2
"Remèdes" 3

CONFIDENTIEL

CA1 Z1
-63 B02

DOCUMENT PREPARATOIRE

750-505
Association des Diplomés d'Université
Ottawa

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

1. NATURE DE L'ASSOCIATION

a) Fondée mai 1963.
b) Des personnes de culture et d'expression françaises qui travaillent dans la région Ottawa-Hull.

c) La plupart en qualité de fonctionnaires.

2. EFFECTIFS

75 membres.

3. OBJECTIF

Elle vise à encourager le développement culturel et social de ses membres et à faire oeuvre civique.

4. PREPARATION DU MEMOIRE

a) Le mémoire fut préparé par une commission d'étude de cinq membres qui a tenu des réunions de travail mensuelles pendant un an.

b) Il fut ensuite soumis pour approbation à tous les membres.

B. RESEARCH SECTION: QUESTIONS - M. COLLIN

para. 1, (1) Combien l'Association compte-t-elle de membres? De ce nombre, combien sont fonctionnaires fédéraux?

para.16 (2) Ce mémoire sous-estime le nombre de diplômés universitaires que la C.S.C. recrute annuellement. Au lieu "d'environ 300" c'est plutôt environ "500"

para.20 (3) Depuis l'automne 1963, les candidats aux services extérieurs du gouvernement fédéral ont la possibilité d'établir leur compétence dans la deuxième langue officielle du pays. Toutefois cet examen n'est pas obligatoire.

Ainsi à l'automne 1963, des 611 candidats anglophones pour le service extérieur, 277 (40.4%) se sont présentés à l'examen. D'autre part, des 96 candidats d'expression française, 90 (93.7%) s'y sont présentés.

C. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

1. PROGRAM AND LIAISON SECTION

para. 1 (1) Combien de membres votre Association groupe-t-elle? Vous avez maintenant près de deux ans d'existence, pouvez-vous nous donner un bref aperçu de vos principales activités?

para.10 (2) Vous mentionnez certains chiffres au paragraphe 10 de votre mémoire, pouvez-vous nous préciser à quelle source vous les avez puisés?

Para.9 (3) A quel pallier faite-vous commencer la catégorie des "hauts fonctionnaires"? Lorsque vous dites que parmi eux, trop peu possède une connaissance suffisante du français, pouvez-vous fournir des chiffres?

para.8 (4) Vous dites: "Dans certains ministères vous auriez peine à trouver un seul rapport ou une seule communication interne en français."

a) pouvez-vous préciser davantage?

b) connaissez-vous des cas où des ministères où les communications internes se font dans les deux langues?

c) dans l'état actuel des choses alors que la majorité des fonctions sont unilingues anglaises, quelles sont les suggestions pratiques que vous feriez pour la transformation progressive de la situation?

para.10 (5) Connaissez-vous le nombre de fonctionnaires de langue anglaise qui sont bilingues?
N.B. voir Appendice pour les chiffres tirés du Recensement de 1961

Ensemble du mémoire (6) Qu'entendez-vous exactement par une administration fédérale bilingue?

Pour quels motifs postulez-vous que l'administration fédérale canadienne doit être bilingue au sens où vous l'entendez??

para.14 et 33 (7) Le critère du bilinguisme dans le recrutement et la prime au bilinguisme ne seraient-ils pas dans un grand nombre de cas des facteurs étrangers au contenu du travail? En d'autres mots ne risque-t-on pas de sacrifier la compétence au bilinguisme parfois? Alors de telles mesures seraient-elles compatibles avec des normes de saine administration?

para.24 (8) Donner "un visage français" à Ottawa ne serait-ce pas lui donner plutôt un masque, la faire connaître sous de fausses représentations? Comment selon vous pourrait-on parvenir à donner à Ottawa un "visage français"?

para14 (9) Pouvez-vous préciser votre pensée au sujet du secrétariat permanent que vous suggérez? Comment serait-il constitué? De qui relèverait-il? Quelle serait sa juridiction"? Ne risque-t-il pas de faire double emploi avec le comité interministériel chargé de promouvoir le bilinguisme dans la fonction publique?

N.B: - voir Appendice - dernier para.

para.16 (10) Le peu de recrutement de Canadiens-français dans l'administration fédérale est-il imputable uniquement à des pratiques administratives?

para.22 (11) Quand des Québecois définissent Ottawa comme un gouvernement étranger, croyez-vous qu'il s'agisse uniquement d'une question de langue?

APPENDICE

Renseignements fournis par la
Recherche en marge du mémoire de
l'Association des Diplômés d'université

Paragraphe 10: Les chiffres suivants sont tirés du recensement de 1961: ils ont été spécialement compilés par le Bureau Fédéral de la Statistique pour le compte de la Commission. Ils comprennent tous les fonctionnaires civils, à l'exclusion des militaires et de certaines corporations de la Couronne.

Fonctionnaires des deux sexes:

gagnent $8,000 ~~et plus~~ (~10,000): C.F./total = 995/7,872 = 12.6%

gagnent $10,000 ~~et plus~~ (~15,000): C.F./total = 485/3,745 = 12.9%

gagnent $15,000 et plus: C.F./total = 116/663 = 17.4%

C.F. = canadiens-français = origine ethnique

Paragraphe 15-16: langage parlé par les fonctionnaires.

Les chiffres suivants sont aussi tirés du recensement.

Tous les fonctionnaires des deux sexes, toutes occupations $ = revenu moyen

origines ethniques	Langues parlées							
	anglais seulement		française seulement		anglais et français		autres que français et anglais	
Iles britanniques	n	$	n	$	n	$	n	$
n = 131,090	122,142	3,644	125	2,855	8,810	4,611	13	3,977
française	n							
n = 53,823	4,970	3,234	7,577	2,379	41,263	3,576	13	3,285
autre								
n = 38,818	34,777	3,314	127	2,462	3,492	4,152	422	1,867
Total 223,731	161,889	3,560	7,829	2,388	53,565	3,872	448	1,971

Commentaires: (Il s'agit toujours des fonctionnaires)

Les C.A. bilingues gagnent plus que les C.A. unilingues

Les C.A. unilingues gagnent plus que les C.F. bilingues

Les C.F. bilingues gagnent plus que les C.F. unilingues

6% des C.A. sont bilingues

76% des C.F. sont gilingues

Ces chiffres sur l'aptitude à parler une langue dépendent de la bonne foi de ceux qui ont répondu au recensement de 1961: Il ne s'agit pas d'un test.

Une étude du profil linguistique et culturel de la fonction publique fédérale est en cours.

Paragraphe 17:

Les chiffres suivants viennent de la commission du service civil.

Pour l'année 1962-1963.

Les candidats qui réussissent les examens écrits (test objectif)

C.F. $\frac{45}{185}$ C.F. = 24% $\frac{45}{1055}$ (candidats) = 4.3%

185 + 870 = 1055 (candidats)

C.A. $\frac{452}{870}$ C.A. + 52% $\frac{452}{1055}$ (candidats) = 42%

Parmi les candidats qui subissent les épreuves avec succès, nous constatons qu'il y a eu 86 diplômés universitaires qui ont finalement accepté les offres d'emploi. De ce nombre il y a eu seulement 10 Canadiens-français.

Des études sont en cours actuellement en vue d'obtenir des détails supplémentaires dans ce domaine.

Comité interministériel:

Il existe présentement un comité interministériel, responsable du développement du bilinguisme au sein de la fonction publique fédérale. Ce comité est composé de sous-ministres et d'un représentant de la Commission du service civil. Il fait rapport directement au cabinet. Il a tenu actuellement une douzaine de réunions et le département de la recherche n'a pu obtenir jusqu'à maintenant aucun des procès-verbaux de ces réunion

Les renseignements et suggestions de questions en provenance de la recherch ont été fournis par MM. André Thibault, Michel Colin, Denis Ledoux et André Jeannotte, de la division de la Fonction publique, par l'entremise de Mlle Mireille Desjarlais.

12-2-65

RESEARCH SECTION : QUESTION SUPPLEMENT

QUESTIONS RE FEDERAL CAPITAL

Brief #: 750-505
Association des diplômés d'Université
OTTAWA

No. 24-28 How would you suggest giving this "English" city (Ottawa) an aspect more French or more bicultural? What sort of practical steps could be taken?

No. 31 Would it require a fairly thorough constitutional change of status; and, if so, what sort of form should this change be directed towards creating?

D. Cameron

CA1 21
-63B12

740-267

January 5, 1965.

Mr. M. Jeanneret,
Canadian Book Publishers' Council,
Front Campus,
University of Toronto,
Toronto 5, Canada.

Dear Mr. Jeanneret,

Mr. Lacoste and I wish to thank you for your letter of December 22nd notifying us of the Canadian Book Publisher's Council support for the views and recommendations contained in the submission of the Association des Editeurs Canadiens.

We were interested and pleased to learn that your association had exchanged briefs with the Association des Editeurs Canadiens. I feel that such an exchange between similar groups in the two cultures is both an important contribution to the Commission's inquiry and itself an extremely effective mechanism for facilitating understanding between the groups in an important sphere of our Canadian life.

We will append your letter to your Association's brief in order that the Commissioners will be made aware of your executive's decision in this regard. Once again thank you very much for your letter.

Yours truly,

ORIGINAL SIGNED BY
NEIL M. MORRISON

N.M. Morrison,
Co-Secretary.

[illegible]/lp

cc. Prof. [illegible]
Mrs. Doull

UNIVERSITY OF TORONTO PRESS

Front Campus, University of Toronto, Toronto 5, Canada

OFFICE OF THE DIRECTOR

December 22, 1964

ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM & BICULTURALISM
RECEIVED DEC 28 1964
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

The Secretaries,
Royal Commission on Bilingualism
and Biculturalism,
P.O. Box 1508,
Ottawa, Canada.

Dear Sirs:

I am writing to you on behalf of the Canadian Book Publishers' Council, which filed a submission to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism on October 1 last. A copy of this submission was sent to the Association des Editeurs Canadiens, who on October 28 were good enough to send us a copy of the Mémoire à la Commission d'Enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme which was presented by their group very shortly thereafter. The submission of the Association des Editeurs Canadiens takes note of some of the representations included in the submission of the Canadian Book Publishers' Council, and while generally endorsing the latter it goes on to point out a special need for support for the French-language publishing industry in this country because of the even more limited market available to the firms of which it is comprised. The Executive Committee of the Canadian Book Publishers' Council has given careful consideration to the submission of the Association des Editeurs Canadiens, and has directed me to write to you to say that we support fully the views and recommendations contained in the latter submission, especially in so far as implementation of the suggestions made might assist the French-language book publishing industry in this country.

Yours very truly,

Director

M. Jeanneret
meh

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

Mémoire #: 740-284

Association des Educateurs Canadiens d'Origine Italienne

MONTREAL

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

Non disponibles.

Exécutif de l'Association:

président:	Gino Silicani
vice-président:	Joseph Mezzetta
secrétaire:	Mario Primi
directeurs:	Mario Moalli
	Pascal Corsilli
	Antonio Saia
	Carmine Marcogliese

B. QUESTIONS...

... EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

page 2
para. 3

"On parviendra à combler ce manque (d'instruction) en organisant pour eux des cours de récupération, de perfectionnement de leur langue maternelle. De plus, faudra-t-il leur faciliter la présence et l'accès à ces cours."

page 2
para. 4

"L'Etat devra donc, pour aider ces immigrants, appuyer la fondation de nombreuses associations d'entr'aide, de loisirs, de groupements culturels capables de donner une orientation éducati et sociale à tous leurs membres."

page 4
para. 8

"Il faudra donc faciliter aux Italiens l'apprentissage de la langue italienne."

page 5
para. 10

"L'Etat doit accepter le fait culturel d'un groupe ethnique et favoriser la diffusion de cette même culture..."

Q. 1 La sauvegarde de la langue italienne (préconisé dans le mémoire) a-t-elle pour seul but de favoriser une meilleure intégration du groupe italien au groupe linguistique de leur choix?

Quelle forme prendra cet apprentissage de la langue italienne: comme celà se pratique actuellement à Montréal, c'est-à-dire par des cours de langue italienne le samedi matin? Par des écoles italiennes (où l'enseignement est donné en Italien) subventionnées par l'Etat? etc...

L'Etat doit-il accordé le même traitement aux autres langues et aux autres cultures au Canada?

Lorsqu'ils parlent de l'Etat, quel niveau du gouvernement ont-ils en vue?

La langue italienne doit-elle jouir d'un statut spécial quelconque au pays?

Quelle est leur conception du Canada du point de vue linguistique et culturel?

page 6
para. 11

re Le conflit parents-enfants

N.B. Ce point de vue est intéressant parce qu'il nous a déjà été signalé lors des rencontres privées de Montréal l'automne dernier (voir le document 517F, p. 2). Il est également à remarquer que seuls de tous les groupes ethniques qui se sont présentés devant la la Commission, les Italiens ont soulevé ce problème de conflit entre parents et enfants au sein d'une même famille à cause de la langue maternelle.

page 6
para. 13

re L'Image du Canada

Q. 2 Comment présente-t-on vraiment le Canada aux Italiens qui désirent émigrer au Canada?

Croient-ils que le fait de présenter le Canada sous son véritable jour pousserait plus d'Italiens à émigrer au Canada, et particulièrement au Québec, et à adopter le français comme seconde langue maternelle?

page 7
para. 15

Q. 3 Est-ce que les enfants partagent l'enthousiasme de leurs parents vis-à-vis la langue italienne?

question générale

Q. 4 Quelle est la principale raison qui pousse les immigrants italiens à opter pour l'anglais comme langue d'adoption au Québec: l'indifférence des Canadiens français, des motifs économiques, la proximité des Etats-Unis, etc.? (sur la question de l'indifférence des Canadiens français à l'égard des nouveaux-arrivés italiens, voir le document ci-haut mentionné, 517F).

740-267

ASSOCIATION DES ÉDITEURS CANADIENS

Membre de l'Union Internationale des Éditeurs et de l'Union Internationale des Éditeurs de Langue Française

Secrétariat : 3405, rue Saint-Denis, Montréal 18, Canada
Téléphone 845-5631

Président : JEAN BODE
1247, rue Saint-Denis
Montréal 18, Canada
Tél. : VI. 5-2320

Secrétaire-trésorier : RAYMOND HOUDE
260 ouest, rue Faillon
Montréal 10, Canada
Tél. : CR. 3-1761

MEMOIRE A LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

PRESENTE PAR

L'ASSOCIATION DES EDITEURS CANADIENS

L'édition en langue anglaise et l'édition en langue française s'ignorent pratiquement au Canada. De temps en temps un livre canadien français ayant reçu une grande publicité ou ayant intéressé des éditeurs étrangers, particulièrement américains et britanniques, bénéficie d'une édition à Toronto. Les subventions données par le Conseil des Arts pour payer les frais de traduction de quelques ouvrages ont favorisé ce mouvement mais il demeure extrêmement limité et ne touche que des livres canadiens français ayant eu une répercussion internationale.

Dans le sens opposé c'est-à-dire les traductions en français d'ouvrages publiés à Toronto, on peut dire que même dans le cas de grand succès, les éditeurs canadiens français ne s'en occupent pas. Cette situation est due à deux causes essentielles:

1.- les ouvrages canadiens publiés en langue anglaise qui retiennent l'attention d'éditeurs étrangers sont publiés à Paris et ils sont par conséquent en vente sur le marché québécois dans l'édition originale, le cas le plus typique est celui de la série des JALNA de Mazo de la Roche dont il s'est vendu des quantités importantes au Canada français dans l'édition parisienne, alors que ces livres étaient passés inaperçus au Canada français lors de leur parution à Toronto.

2.- le marché canadien français, déjà extrêmement restreint l'est encore plus lorsqu'il s'agit de traduction d'ouvrages en langue anglaise. En effet, le public qui lit au Canada français comprend une proportion très forte de personnes bilingues qui préfèrent tout naturellement lire les ouvrages dans leur langue originale plutôt qu'en traduction.

Nous croyons que cette ignorance, ces deux "solitudes" dans le domaine de l'édition a pour conséquence une ignorance semblable sur le plan de la littérature. Les canadiens français dans leur ensemble sont très peu au courant de la production littéraire dans le reste du pays et la réciproque est tout aussi vraie, le canadien anglais ignore en grande partie ce qu'est la littérature canadienne française. Nous pensons que cette situation est foncièrement regrettable pour la compréhension mutuelle des deux principaux groupes ethniques du Canada et nous pensons également que dans le domaine de l'édition et de la littérature, la barrière qui sépare ces deux mondes parallèles pourrait être abattue de façon efficace et à peu de frais.

Le Book Publisher's Council dans son mémoire a traité très clairement le problème économique posé par les traductions. Nous ne pouvons que souscrire entièrement aux idées exprimées dans ce mémoire, mais nous devons ajouter une remarque. En ce qui concerne l'édition canadienne française, la suppression du coût de traduction n'est pas suffisante. Il faut tenir compte en effet de l'étroitesse du marché canadien français qui, sur la base de la population pourrait être estimé à environ la moitié du marché canadien anglais, alors qu'en fait il ne représente que le tiers de ce marché par suite de l'importance proportionnelle de la classe moyenne au Canada anglais par rapport à la classe moyenne du Canada français. Or, c'est cette classe moyenne qui lit des livres et les achète. Si par conséquent le coût de traduction étant écarté les éditeurs de Toronto peuvent envisager de publier des traductions d'ouvrages canadiens français en se basant uniquement sur leur valeur littéraire et leur rentabilité, les éditeurs canadiens français qui ont tant de mal à publier, sans subvention, des ouvrages canadiens français à cause de l'étroitesse de leur marché, ne peuvent à fortiori envisager sans aide de publier des traductions.

La création d'un organisme s'occupant de défrayer les coûts de traductions ne permettrait donc qu'un courant à sens unique, mais non pas le double courant essentiel à l'unité du Canada.

Nous proposons donc qu'un organisme soit créé ou que les fonds nécessaires soient mis à la disposition du Conseil des Arts du Canada pour :

1.- que soit acheté de chaque livre publié au Canada français et méritant d'être connu dans tout le pays, un nombre d'exemplaires suffisant pour servir toutes les bibliothèques publiques du Canada anglais qui normalement n'achètent pas les ouvrages en langue française publiés au Canada. Réciproquement ce même organisme ou le Conseil des Arts, achèterait des éditeurs canadiens anglais, un nombre d'exemplaires suffisant de chaque oeuvre méritant d'être connue dans tout le pays pour qu'elle soit envoyée à toutes les bibliothèques publiques du Canada français qui normalement n'achètent pas les ouvrages en langue anglaise publiés à Toronto.

2.- que les frais de traduction dans l'autre langue officielle du pays pour tous les ouvrages qui méritent d'être connus dans le pays tout entier soient pris à charge par cet organisme nouveau ou par le Conseil des Arts.

Ces traductions une fois publiées bénéficieraient d'achat, comme il est indiqué au paragraphe précédent.

Cette distribution systématique dans les bibliothèques publiques des ouvrages publiés dans l'autre langue du pays, aurait pour résultat:

1) de donner à tous les bibliothécaires du pays, une connaissance réelle et complète de la production totale du pays;

2) de créer un courant de curiosité pour la production dans l'autre langue du pays;

3) de donner aux professeurs et aux étudiants la possibilité de trouver sur place toutes les informations nécessaires pour pouvoir suivre les courants littéraires dans le pays tout entier;

4) de permettre l'édition des traductions en langue française, l'achat assuré de plusieurs centaines d'exemplaires pour distribution aux bibliothèques publiques du Canada anglais, constituant une aide suffisante pour rendre cette édition commercialement rentable.

Que représenterait une telle politique sur le plan financier ?

En évaluant à 100 ouvrages par an au maximum les ouvrages bénéficiant de ces achats, et à 75 ceux qui bénéficieraient en plus des fonds nécessaires pour être traduits, le budget total pour l'achat de ces livres et pour les traductions serait de l'ordre de $ 500.000 soit une somme inférieure à celle qui est distribuée chaque année par le Conseil des Arts pour encourager le théâtre ou la musique.

Pierre Tisseyre

Vice-président de l'Association des
Editeurs Canadiens
Président du Comité des Mémoires
à la Commission

Ce 30 octobre 1964

CA1 Z1
-63B22

760 615

MEMOIRE 760-615

PRESENTE PAR

L'ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS FRANCAIS DU

MANITOBA

A

LA COMMISSION ROYALE LAURENDEAU-DUNTON SUR

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME.

LE 1er JUILLET 1964.

760
615

MEMOIRE PRESENTE

PAR L'ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS FRANCAIS DU MANITOBA

A LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME

ET LE BICULTURALISME

INTRODUCTION

Qui nous sommes et qui nous représentons.

1.) L'Association d'Education des Canadiens Français du Manitoba - connue sous le sigle A.E.C.F.M., - a été fondée en 1916 au lendemain de la loi Thornton du gouvernement Norris. Cette loi supprimait les droits constitutionnels du français comme langue d'enseignement au Manitoba et, par là, niait les droits naturels du groupe français. L'Association d'Education se donna pour mission de restaurer ces droits.

2.) Elle groupe dans ses rangs tous les Canadiens de langue française du Manitoba. Ceux-ci forment des comités paroissiaux qui nomment des délégués au congrès annuel de l'Association d'Education. Ce sont ces délégués qui élisent son Comité Exécutif. Elle est donc auprès des autorités le porte-parole officiel de plus de 83,000 Canadiens(1). Elle assume la défense de leurs intérêts nationaux et culturels.

3.) La mission spécifique de l'Association d'Education au Manitoba est de conserver les traditions nationales, les moeurs et coutumes particulières des Canadiens de langue française et d'assurer le développement de leur groupe catholique et français. C'est dire équivalemment qu'elle est consacrée au service de la culture et de la langue françaises. Elle exprime la volonté de vivre du groupe franco-manitobain.

La commission d'enquête et son Mandat.

4.) L'Association d'Education se réjouit de la formation de la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. L'arrêté-en-conseil 1963-1106 qui précise le mandat confié à cette commission est formulé de façon à éviter toute allusion aux droits de l'un ou l'autre groupe linguistique ou à sa culture.
Par contre, elle reconnaît le "principe de l'égalité entre

---

(1) Annuaire du Canada 1962, P. 1297.

les deux peuples qui ont fondé la confédération canadienne"(2).

5.) Nous admettons le principe de l'égalité des deux nations-mères du Canada. Le premier problème qui se pose au Canada est celui du biculturalisme. Si nous omettons, dans ce mémoire, de parler des autres cultures qui pourraient exister au pays, c'est que le problème des cultures française et anglaise est primordial et doit se poser antérieurement à tout autre problème. Les solutions proposées à propos du problème qui nous intéresse pourront éclairer, plus tard, le problème des "néo-canadiens" d'autres cultures. Le problème fondamental cependant est celui des deux cultures premières du Canada.

6.) Nous croyons toutefois que le français a des droits égaux aux droits de la langue anglaise à travers tout le Canada. Il n'est pas question de savoir si les Canadiens acceptent cette égalité "Do Canadians want this equality"(3). Il faut chercher comment réaliser pratiquement un droit resté théorique en dehors du Québec.

PLAN DU MEMOIRE

7.) Dans une première partie, nous dirons ce que nous entendons par un pays biculturel et bilingue. Nous définirons d'abord quelques termes ambigus. Nous exposerons ensuite les conditions nécessaires à l'éclosion d'un véritable biculturalisme. Nous terminerons cette partie en tirant quelques conclusions générales.

8.) Dans la seconde partie, nous traiterons plus proprement du problème tel qu'il se présente au Manitoba. Nous étudierons l'état du biculturalisme dans les organismes fédéraux, dans les organismes publics et enfin au niveau provincial.

I

CE QU'EST UN PAYS BILINGUE ET BICULTUREL.

Quelques définitions.

9.) Dans les discussions sur le biculturalisme et le bilinguisme, beaucoup de malentendus proviennent des significations diverses que l'élément anglais et l'élément

---

(2) Arrêté-en-conseil 1963-1106.

(3) Remarques préliminaires de M. André Laurendeau co-président de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

français attachent à certains mots-clés. C'est pourquoi nous préciserons la signification que nous voulons donner à quelques mots au cours de notre exposé.

10.) Dans une démocratie, un gouvernement est un corps constitué de représentants élus par le peuple. Il a pour mission d'assumer la bonne administration du pays au moyen de lois. C'est le bien commun du pays qui doit guider le gouvernement dans l'élaboration des lois. Celles-ci doivent respecter les droits naturels des citoyens et des familles. Le gouvernement n'est donc pas libre d'échafauder un système de lois arbitraires. Il doit enfin respecter la Constitution qu'il s'est donnée pour règle intangible.

11.) Le mot nation prête souvent à confusion. Certains canadiens de langue anglaise assimilent la nation à l'état. C'est pourquoi ils refusent, avec raison, de reconnaître au Canada deux nations. Le mot nation toutefois désigne une réalité plus riche que le seul pays. La nation est une communauté humaine qui a une origine, des traditions et une culture communes, qui est consciente de la valeur de cette culture et qui manifeste la volonté de la conserver. C'est dans ce sens que nous emploierons le mot nation. Il est bien évident alors que pour nous, il y a au Canada deux nations: la nation anglaise et la nation française(4).

12.) La culture et la nation sont des réalités corrélatives. En effet, une nation suppose une culture, et une culture détermine une nation. La culture provient de l'effort commun d'un groupe pour vivre et se développer. Elle suppose l'élaboration d'habitudes, de croyances, de sentiments, d'institutions et d'idées communes. Ces valeurs sont transmises par tradition. La culture a donc des racines profondes dans l'histoire. Le moyen normal de transmission d'une culture est la langue. C'est pourquoi un peuple qui renonce à sa langue pour en adopter une autre tend naturellement à se rattacher à la culture dont cette langue est l'expression.

---

(4) Le Webster's New International Dictionary of the English Language, édition 1943 à la page 1629, donneplusieurs sens au mot Nation: il donne d'abord quatre significations: 1. "Kindred, Race"; 2. "Nationality"; 3. "a community or an agregation of men or animals"; 4. "A country". Il classe ces 4 sens comme "obsolete". Il définit ensuite nation: "A people connected by supposed ties of blood generally manifested by community of language, religion, and customs, and by a sense of common interest and interrelation".

Le Petit Larousse Illustré 1952, page 680, définit ainsi le mot nation: "Réunion d'hommes habitant un même territoire et ayant une origine et une langue communes ou des intérêts longtemps communs".

Nous préférons la définition sociologique qui attribue à la nation un élément matériel, la culture et la langue, et un élément formel, le vouloir-vivre collectif des participants à cette culture.

Relations entre la langue et la culture

13) Les relations entre la culture et la langue sont extrêmement étroites. Il est impossible de parler d'une langue sans referer à la culture qu'elle transmet. Une langue n'est pas seulement un assemblage de mots. Elle est le véhicule d'une pensée. Il y a donc un esprit propre à chaque culture qui structure et ordonne les mots. Il est impossible de parler de bilinguisme sans biculturalisme.

14) La démarche d'un gouvernement pour étouffer une langue vise du même coup à l'écrasement de la culture qu'elle exprime. La culture française et la culture anglaise ne peuvent vivre au Canada si la langue française et la langue anglaise n'ont pas toute liberté de s'épanouir et de même ces deux langues ne peuvent persister si la culture qu'elles véhiculent est écrasée.

Ce qu'est un Canada bilingue et biculturel

15) Avant de déterminer les conditions nécessaires au biculturalisme canadien, deux observations s'imposent.

16) La première, c'est qu'il est impossible pour un homme d'être intégralement "bicultivé". Un homme ne peut être à la fois français et anglais de culture. Il est fondamentalement d'une culture; il pénètre ensuite plus ou moins une seconde culture par la compréhension qu'il en a par des rapprochements avec sa propre culture. De même, il est impossible de trouver dans tous les coins du pays des manifestations simultanées des deux cultures française et anglaise. On trouvera des foyers de l'une et l'autre éparpillés un peu partout.

17) Une deuxième observation: la culture est un des éléments spécifiques d'une nation et une nation est une réalité sociale. La culture ne peut donc pas vivre longtemps dans un individu ou un petit groupe noyé au milieu d'une masse de culture différente. Une famille française perdue dans une ville anglaise deviendra fatalement de langue et de culture anglaises. Pour qu'une culture vive et se développe, il faut qu'existe un bloc culturel, une société qui se développe, vive et s'épanouisse. Cette société rayonne alors sa culture.

18) Ces remarques faites, nous pouvons préciser les conditions nécessaires pour que le Canada puisse véritablement se dire bilingue et biculturel.

19) La première condition est qu'il existe un peu partout dans le pays des groupes culturels, des sociétés nationales de l'une et de l'autre culture. Puisqu'il est impossible d'être à la fois de deux cultures et puisqu'une culture est enracinée dans une société, il est évident que le Canada sera biculturel, si des îlots de culture française et des îlots de culture anglaise assez forts pour vivre et se développer existent un peu partout au Canada.

20) L'attitude de certains canadiens anglais qui veulent reléguer le français au Québec tue le biculturalisme. C'est une attitude qui impose le séparatisme.

21) Cette première condition implique beaucoup de choses. Qui veut la fin veut les moyens. Une société ne peut conserver sa culture si elle ne possède pas ses écoles. Elles sont un élément essentiel au développement d'une culture. Les journaux, la radio et la télévision jouent actuellement un rôle culturel important. La société culturelle doit donc maîtriser ces moyens de diffuser sa pensée. Les possibilités de développement économique et d'expansion sont aussi indispensables. Il faut enfin conserver des liens qui permettent des contacts entre les groupes d'une même culture répandus à travers le pays.

22) Chaque province doit permettre la multiplication des îlots de l'une et de l'autre culture. Ses lois doivent protéger les éléments essentiels à leur survie. Dans les plans d'urbanisme qu'elle dresse, elle doit garantir la sauvegarde de ces foyers de culture et leur laisser la possibilité d'une expansion naturelle. Malheureusement, la tendance actuelle est d'encercler les groupes minoritaires et de les noyer peu à peu dans une masse de culture différente.

23) Une seconde condition est aussi essentielle que la première. Pour que le Canada puisse se dire biculturel, il faut que les citoyens de l'une et de l'autre culture se sentent compris - au sens le plus profond du mot - et acceptés d'un bout à l'autre du pays. Cette mentalité d'accueil donne en définitive son sens au biculturalisme; elle permet aux divers groupements nationaux de se développer selon leur esprit propre. Une législation qui ne rencontre pas chez

le peuple cet esprit de compréhension mutuelle n'est d'aucune efficacité.

24) Le Canada est menacé de plus en plus par l'intrusion américaine. C'est en développant notre caractère biethnique que nous nous distinguerons des Etats-Unis et que nous garderons notre indépendance. Un sain patriotisme nous invite donc, français et anglais, à nous unir pour former un Canada qui garde son caractère original. La culture française assure la sauvegarde de notre pays en face de la menace américaine.

25) Il est impossible de développer cette unité, et nous insistons sur ce fait, si les relations humaines entre les deux nations constituantes du Canada ne s'améliorent pas. Il faut une amitié fraternelle profonde et sincère entre les deux groupes ethniques. Cette amitié doit dépasser la simple rencontre d'intérêt, la co-existence ou la tolérance. Elle demande un effort de compréhension, une acceptation et un respect mutuels chez les deux groupes culturels. Cela doit être possible en pays chrétien.

26) Cet aspect du problème intéresse au plus haut point la commission sur le biculturalisme. En effet, le rôle de la radio, de la télévision, du film, des journaux et des imprimés dans le développement de cette mentalité d'accueil est primordial. Or le gouvernement fédéral a un rôle à jouer auprès de ces moyens de diffusion.

27) L'Office National du Film exerce généralement une influence heureuse dans ce domaine. Le contenu des films qu'il prépare favorise la compréhension mutuelle chez les deux groupes nationaux du Canada.

28) Il en va de même pour l'Imprimeur de la Reine. Les traductions anglaises ou françaises qui proviennent de son bureau de traduction sont heureuses. Son département ne suppose pas a priori - comme d'autres firmes commerciales le font, - que tout ce qui va hors du Québec doive être anglais: les publications françaises et les traductions sont accessibles au public où qu'il se trouve.

29) Il en va parfois autrement pour Radio-Canada. Le département des nouvelles du réseau anglais donne occasionnellement l'impression de vouloir déprécier le français aux yeux du Canada anglais. Le français ou même la religion catholique romaine, - que trop de canadiens anglais assimilent encore au groupe français, - y sont parfois présentés sous un jour défavorable. Les canadiens français invités à présenter le point de vue français au réseau anglais sont

toujours les mêmes. Il serait agréable d'entendre plus souvent des commentateurs qui défendent les valeurs profondes et réelles du Canada français. Radio-Canada ne travaille pas toujours à cultiver la compréhension mutuelle des deux groupes ethniques et notre caractère spécifiquement canadien. Le gouvernement fédéral se doit de donner à cet organisme d'Etat une orientation plus canadienne, - diminuer le nombre des programmes américains, - et une orientation qui favorise davantage la compréhension mutuelle entre les deux groupes nationaux du Canada.

30) Au congrès des affaires canadiennes tenu à Québec en 1962, un anglo-canadien des provinces maritimes avouait avoir découvert le canadien français durant ce congrès. Il accusait les journaux de langue anglaise de déprécier le canadien français, de le présenter à ses lecteurs sous un jour faux. Ce reproche peut être généralisé. Les journaux anglais reproduisent parfois un éditorial ou un article favorable au français. Les nouvelles ou les reportages cependant sont nettement triés et organisés pour dévaloriser le Canada français. Peu de reportages sur les réalisations positives du groupement français au Québec, au Canada ou dans le monde ne sont présentés. Ce qui est défavorable, ce qui divise est mentionné; ce qui peut unir est oublié.

31) Une troisième condition découle des deux premières: c'est que la possibilité soit offerte à tout canadien de connaître les deux langues officielles du pays. Il serait évidemment utopique d'imposer ces deux langues à tous les canadiens par un acte du parlement.

32) Il faut cependant donner à tous la possibilité d'apprendre parfaitement l'une des deux langues officielles; celle de son choix. Cela exige que les provinces traitent les minorités françaises au point de vue scolaire comme le Québec traite sa minorité anglaise.

33) En plus de cette connaissance de la langue première, il faut laisser à tous la possibilité d'apprendre comme langue seconde - sans l'imposer, - l'autre langue officielle du pays. Cette langue seconde officielle doit être encouragée par tous les moyens possibles. Cela n'exclut pas que les néo-canadiens d'une autre culture puissent substituer à cette langue seconde leur langue maternelle - comme sujet d'enseignement - quand un nombre suffisant d'élèves de cette nationalité le permet.

Conclusions de la première partie

34) Tirons quelques conclusions générales de ces observations. La création d'une commission sur le biculturalisme par le gouvernement fédéral suppose que le Canada est un pays biculturel. Elle présuppose les droits égaux des deux nations qui ont fondé le Canada. Le problème du biculturalisme ne doit donc pas trouver sa solution définitive au niveau des populations provinciales. Le nombre relatif de canadiens de langue française ou de langue anglaise dans une province déterminée ne doit pas être le critère qui limite ou contrôle les droits de l'un ou de l'autre groupe. Si le Canada est biculturel, les deux cultures ont droit de cité partout dans le pays. Les provinces doivent se laisser guider par cet esprit de respect dans l'élaboration des lois.

35) L'éducation, d'après l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, relève des provinces. Celles-ci ont matériellement le pouvoir de tuer une culture en étouffant une langue. Les provinces qui agissent ainsi s'éloignent de l'esprit de la Confédération et de la mentalité qui dirige notre politique fédérale actuelle. Elles s'opposent ainsi directement au biculturalisme.

36) Il est question d'une refonte de la Constitution Canadienne. La réalisation de ce projet doit nous offrir une nouvelle Constitution qui garantisse sans ambiguité les droits des deux cultures partout au Canada. Il faut donc y définir clairement les mots "nation", "culture", "biculture", etc... et exprimer explicitement le droit égal des deux cultures partout au pays et dans les provinces.

37) La nouvelle Constitution doit prévoir la formation d'un tribunal avec pouvoir de coercition contenant un nombre égal de juges de l'une et de l'autre culture. Ce tribunal aura juridiction dans tout le Canada - même à l'intérieur des provinces - pour juger les conflits qui porteront atteinte au biculturalisme.

38) Enfin, par des mesures positives, il faut créer le climat qui nous acheminera vers l'unité des deux nations du Canada. Par exemple: le gouvernement doit nous donner au plus tôt un drapeau canadien sans symboles étrangers; il doit nous donner un hymne national bien à nous; il peut créer une agence de presse qui renseigne chacun des deux groupes culturels officiels sur les réalisations de l'autre groupe ou qui propage les nouvelles aptes à créer un climat de compréhension réciproque. Par un développement progressif, Radio-Canada doit chercher à doter le Canada d'un double réseau français et anglais qui s'étende à tout le

pays. Enfin le gouvernement doit voir à rendre cet organisme efficacement favorable au biculturalisme.

39) Ces mesures peuvent sembler draconiennes. Il est impossible de les réaliser toutes immédiatement. Il est inutile cependant de parler de biculturalisme au Canada, si nous ne nous orientons pas vers leur réalisation. Parlons alors de séparatisme et non de biculturalisme.

II

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME AU MANITOBA

Introduction

40) La question du bilinguisme et du biculturalisme au Manitoba se résume en peu de mots. Il y a au Manitoba une minorité française qui doit lutter constamment pour conserver sa langue, qui doit se défendre pour ne pas disparaître. Il est donc impossible à cette minorité de rayonner sa culture. Le franco-manitobain doit toujours revendiquer pour garder le peu de français que les organismes fédéraux lui offrent. Les lois provinciales l'empêchent injustement de développer les écoles françaises. "Légalement" le français est exclu des tribunaux. Le Manitoba n'est donc pas biculturel. Le germe de français qui lutte contre vents et tempêtes pourrait devenir assez robuste pour que le Manitoba se dise biculturel pourvu qu'on permette à cet embryon français de se développer normalement.

Plan de cette deuxième partie

41) Un coup d'oeil rapide montrera que les organismes fédéraux sont bilingues dans l'intention des chefs lointains mais ne le sont pas toujours à cause des fonctionnaires locaux. Certaines compagnies privées au service du public, ne sont pas totalement bilingues mais font plus d'efforts pour le devenir que les organismes fédéraux. Nous étudierons enfin l'état du bilinguisme au niveau provincial: l'aspect légal et l'état de fait nous intéresseront tour à tour.

Le bilinguisme au Manitoba

Les organismes fédéraux au Manitoba

42) Evidemment nous ne prétendons pas exiger que tous les organismes fédéraux soient parfaitement bilingues dans leur succursale manitobaine. Nous demandons, cependant, que les succursales qui servent un milieu où vivent des canadiens

d'expression française soient bilingues. Nous croyons légitime de réclamer des services fédéraux: douane, police Montée, impôt sur le revenu, bureau de poste, etc... qui puissent offrir sur demande, des commis parlant français. Il est légitime aussi d'espérer que des canadiens français puissent accéder à des postes de commande au sein de ces organismes. Enfin nous réclamons que tous les documents, affiches et estampilles issus par ces organismes soient rédigés dans les deux langues officielles.

43) Quel est de fait, l'état des succursales fédérales au Manitoba relativement au bilinguisme? En général, les chefs d'Ottawa qui dirigent ces succursales sont favorables au bilinguisme et manifestent efficacement leur bonne volonté. Par contre, souvent, les supérieurs et les fonctionnaires locaux sont réticents et même parfois défavorables au bilinguisme.

44) L'Office National du Film, au point de vue du contenu des films qu'il produit, est un exemple de biculturalisme efficace. Le service des prairies maintient un représentant français à Winnipeg. Mais pourquoi, quand ce représentant est déplacé, son successeur doit-il reprendre la lutte et regagner un à un les bons services que son prédécesseur a réussi à obtenir?

45) L'armée, dans ses trois armes, n'est évidemment pas bilingue.(1) Le CARC en particulier est celle des trois armes qui favorise le moins le français. Les enfants des militaires de langue française ont le droit de fréquenter l'école française de leur choix, publique ou privée, aux frais du Ministère de la Défense Nationale. Le CARC, dans la plupart des cas, au moins au Manitoba, ne reconnaît pas ce droit.

46) Le caprice local a certainement trop de liberté dans les bureaux de poste. Celui de Saint-Boniface est bilingue; celui de Norwood concède occasionnellement un peu de français quand les plaintes se multiplient. La tendance d'intégrer le bureau de poste de Saint-Boniface dans celui de Winnipeg ne favorise certainement pas la compréhension et le respect mutuel. Toutes les boîtes postales, - même celles qui sont situées devant un édifice exclusivement français, - portent des indications rédigées seulement en anglais. Les

---

(1) Des militaires de langue française stationnés en France ne peuvent envoyer leurs enfants dans les écoles françaises mais seulement dans les écoles anglaises de l'armée canadienne. Cette situation est anormale.

camions postaux sont identifiés par des indications exclusivement anglaises.

47) Le service des monuments nationaux imprime des feuillets français et des feuillets anglais. L'édition française est conservée dans le bureau du responsable et la copie anglaise seulement est offerte au public. Il faut demander un texte français, attendre que le préposé aille en chercher une copie pendant que la foule attend son retour. C'est ainsi que l'on procède à Fort Garry. Il serait plus simple d'offrir au public l'une et l'autre copie.

48) Air Canada fait certainement des efforts sérieux pour nous fournir un service bilingue: les hôtesses sont souvent bilingues; à l'aérogare, il y a un commis qui parle - ou qui veut parler français; les communications sont présentées dans les deux langues et enfin les affiches et les billets sont bilingues.

49) Le Canadien National devrait avoir quelques employés bilingues au département des télégraphes et dans les hôtels. Les télégrammes que nous recevons et que nous envoyons en français seraient alors moins défigurés. L'obligation d'épeler le texte à transmettre serait enfin supprimée.

50) La Police Montée maintient deux bilingues à Winnipeg; les douanes, le département de l'impôt et celui du revenu national ont des commis bilingues. Cependant ici encore, il faut demander une feuille française pour rédiger son rapport d'impôt. Les textes français sont souvent "laissés" dans quelqu'armoire et seule la copie anglaise est offerte au public. Pourquoi ne pas mettre en étalage les deux copies officielles?

51) Les employés de Radio-Canada au Manitoba sont, en général, assez sympathiques au français. Le nombre d'employés de langue française est raisonnable. Cependant, le groupe français se plaint du peu de puissance du poste émetteur français de T.V. et de l'absence d'émissions en direct ou locales. Le rayon d'émission actuel du poste atteint à peine la distance de cinquante milles. Cependant Radio-Canada a décidé d'augmenter sensiblement la puissance de ce poste français pour qu'un plus grand nombre d'auditeurs puissent le capter.

Cette nécessité est d'autant plus impérieuse que la télévision française joue un rôle de premier plan, plus

particulièrement chez l'enfant, pour la promotion de la langue et de la culture françaises, au Manitoba comme dans tout l'Ouest canadien. D'où la nécessité d'étendre le rayonnement des postes et de choisir les programmes les mieux adaptés aux besoins culturels et autres des communautés canadiennes françaises de l'Ouest.

En ce qui concerne la radio française au Manitoba, nous avons bâti et entretenons à force de sacrifices financiers notre poste CKSB.

Cependant, Radio-Canada ne possède aucun poste officiel de langue française au Manitoba et ici également, la radio d'Etat a un rôle important à jouer dans la promotion de la langue et de la culture françaises dans notre province. Nous n'avons actuellement que quarante heures de programmes français par semaine transmis sur les ondes de CKSB par Radio-Canada.

52) Dans les organismes fédéraux au Manitoba, il y a encore trop de fonctionnaires pour qui le français est une concession. De là, se manifestent des attitudes blessantes pour un canadien français. La réaction de ces employés laisse souvent les gens de langue française sous l'impression qu'ils demandent une faveur quand ils réclament du français. La crainte naît alors chez eux d'être traités avec plus de rigueur, ce qui est incommodant dans certains départements tel celui des douanes, de l'impôt, de la police montée et aux bureaux de placement et du chômage. Cela explique un peu la peur qu'ont plusieurs canadiens français de s'exprimer dans leur langue.

53) Une objection est souvent faite à qui demande du français dans ces divers organismes. Le canadien français, dit-on, vous parle toujours anglais, pourquoi alors établir un service bilingue. C'est exact, souvent les canadiens français s'adressent en anglais aux fonctionnaires. Mais c'est l'attitude de dédain de ces fonctionnaires, ce sont les longs moments qu'il faut consentir à perdre quand on demande du français, et souvent les réponses impolies et méprisantes qui ont amené bien des gens de langue française à abandonner le français. Que l'on nous offre un service bilingue et les canadiens français seront heureux de pouvoir enfin parler français dans ces divers départements. Il finit par être extrêmement onéreux de toujours réclamer son dû comme si l'on quêtait une faveur.

54) Les compagnies privées, que des intérêts financiers forcent à respecter le public, nomment souvent des inspecteurs qui sondent la courtoisie de leurs divers services.

Le gouvernement fédéral pourrait nommer quelques inspecteurs qui puissent mettre au pas ces fonctionnaires fédéraux méprisant le biculturalisme. C'est incommodant d'écrire à Ottawa à chaque fois qu'il faut redresser une situation anormale.

55) Une autre objection, c'est la difficulté pour ces organismes de trouver des employés canadiens français. Les Canadiens français compétents sont peu enclins à chercher des emplois au service civil: les examens et les rouages administratifs sont de conception anglaise. Des plus, les Canadiens français ont l'impression qu'à mérite égal, ils ne sont pas aussi favorisés qu'ils le souhaiteraient, quand il s'agit d'obtenir une promotion. La préférence va ordinairement aux anglophones. A Ottawa et au Québec, la situation s'est améliorée. Ici, dans la province, certains progrès semblent avoir été réalisés ces derniers temps, mais il faudrait que cette amélioration se concrétise davantage.

Les organismes privés au service du public

56) Les compagnies ou les institutions privées au service du public ont des politiques variées relativement au bilinguisme. Certaines compagnies d'assurance sont un exemple heureux pour les autres compagnies. Il est possible d'y obtenir une police d'assurance rédigée en français - même si le seul texte anglais est autorisé devant les tribunaux -. Il y a aussi bon nombre d'agents d'assurance bilingues. L'administration générale cependant y est presqu'exclusivement anglaise.

57) Les organismes du "service social" font un effort marqué pour comprendre le point de vue des canadiens français. Plus de la moitié des employés engagés au service social comprennent ou lisent le français. La plupart veulent le parler. Il y a, de plus, plusieurs canadiens de langue française au service de ces organisations. Il semble aussi qu'il soit possible pour un canadien français compétent d'y espérer une promotion.

58) Parmi les hôpitaux du Winnipeg métropolitain, deux sont administrés par des communautés religieuses de langue française. Dans ces deux institutions la situation rendrait possible un usage plus étendu du bilinguisme, tout en restant aussi ouvert que possible au français.

59) Le service "international" de la croix rouge a une succursale à Winnipeg. Le service y est exclusivement anglais.

60) Le service de téléphone aurait aussi beaucoup à apprendre du côté bilinguisme. Il est très difficile - souvent impossible - de faire un appel interurbain en français. Ceci est vrai même dans le secteur français du Manitoba. Les appels interprovinciaux évidemment sont impraticables en français à moins de disposer de beaucoup de temps. La compagnie pourrait établir un appel spécial pour les communications interurbaines françaises qui nous mettrait directement en contact avec une téléphoniste de langue française.

61) En résumé, les compagnies et les organismes privés donnent un service bilingue quand l'intérêt et la compétition l'exigent. Les compagnies où la compétition n'entre pas en ligne de compte sont peut-être moins empressées à donner un service bilingue.

Le bilinguisme et le biculturalisme au niveau provincial

62) Le bilinguisme au niveau provincial a légèrement progressé ces derniers temps. Il serait tout de même exagéré de citer le Manitoba comme un exemple de bilinguisme pour le reste du Canada.

63) Notre thèse est simple et facile à établir. En 1890, le gouvernement provincial a privé le groupe catholique de ses écoles confessionnelles malgré l'Acte du Manitoba qui lui reconnaissait le droit à ces écoles. En supprimant les écoles catholiques publiques, ces lois privaient du même coup les canadiens français de leurs écoles françaises puisque la grande majorité des canadiens français étaient catholiques, ce qui était contre l'esprit de la Confédération et l'Acte du Manitoba. De même, profitant de sa puissance numérique l'élément anglais a aboli le français comme langue officielle dans les tribunaux. Il reste au Manitoba un important noyau français menacé de disparaître... Il faut rectifier les injustices du passé et donner aux franco-manitobains le moyen de rattraper le retard que ces lois ont causé à son développement linguistique et culturel.

Aspect légal

La confédération canadienne

64) Les discussions et les débats qui ont précédé la signature de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique manifestent la volonté de protéger les deux groupes ethniques du Canada qui animait les pères de la Confédération. Un esprit de respect mutuel, enraciné dans l'histoire du Canada, a dicté l'Acte de Québec en 1774 et en 1841 l'Acte d'Union. C'est cet esprit de respect pour les deux cultures qui a guidé les pères de la Confédération. Cet esprit, espérait-on, devait diriger l'application de la Constitution dans les siècles à venir. C'est pourquoi deux courts articles traitent de la question bi-culturelle: les articles 93 et 133. L'un garantit les droits religieux et scolaires; l'autre les droits parlementaires et judiciaires.

65) Aux canadiens français qui voulaient plus de précision et une formulation plus explicite de leurs droits, on répondit que l'esprit de la Confédération était une garantie suffisante. Un événement manifeste que c'est bien là la pensée des pères de la Confédération. Dans l'article 133, une clause stipule que la gazette des débats soit publiée dans les deux langues. Certains canadiens français demandaient la substitution du mot "devront" au mot "pourront" dans la clausule "Les Actes du Parlement du Canada et de la Législature du Québec pourront être imprimés et publiés dans ces deux langues." A l'occasion des débats sur cet amendement, Sir John A. McDonald jugea cet amendement inutile car répondit-il:

> "Les délégués de toutes les provinces ont consenti à ce que l'usage de la langue française format l'un des principes sur lesquels serait basée la Confédération et que son usage, tel qu'il existe aujourd'hui fut garanti par l'Acte impérial." (1)

Les déclarations en ce sens sont nombreuses au cours des discussions et des débats.

66) Le texte de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique a affirmé explicitement l'obligation d'imprimer la gazette parlementaire dans les deux langues au Québec et au fédéral. Mais il n'a jamais exclu les droits généraux du français dans les autres provinces. Les seules provinces - hors le Québec - qui faisaient partie de la Confédération en 1867, étaient l'Ontario, le Nouveau Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Les pères de la Confédération n'ont pas jugé opportun d'im-

---

(1) Debates, House of Commons, 1866.

poser en 1867 une gazette bilingue à ces trois provinces où le groupe français était minoritaire mais n'ont jamais banni le français de ces provinces. Au contraire, l'esprit de respect mutuel qui doit guider l'interprétation de la Constitution canadienne garantit ces droits.

67) Vingt-trois ans après la Confédération, Dalton McCarthy voulait considérer le français comme un conquis sans droit; McDonald lui rappelle alors devant la chambre des Communes l'esprit véritable de la Confédération:

> "Je ne partage nullement le voeu exprimé en certains quartiers que, par un mode quelconque, l'on tente d'opprimer l'une des langues du pays ou de la rendre inférieure à l'autre. Si la tentative était faite, elle serait, je crois, irréalisable, et si elle était réalisable, elle serait folle et criminelle. L'affirmation, maintes fois formulée, que le Canada est un pays conquis est 'à propos de rien'. Que le pays ait été conquis ou cédé, nous avons maintenant une constitution qui fait à tous les sujets britanniques une situation d'absolue égalité, qui leur garantit les mêmes droits en matière de langue, de religion, de propriété ou de droits personnels." (1)

68) Nous ne voulons pas développer cet aspect du problème. Des exposés assez convaincants ont été faits sur le sujet.(2) Nous laissons à d'autres groupes qui représentent tout le Canada le soin d'étudier plus à fond la Confédération. Nous voulons restreindre notre champ d'étude au Manitoba. Il est important, cependant, de rappeler que l'esprit de la Confédération est de permettre l'éclosion des deux groupes nationaux premiers du Canada.

L'Acte du Manitoba et nos droits

69) L'Acte du Manitoba, voté le 12 mai 1870(3) et confirmé par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique en 1871, constituait la province du Manitoba partie intégrante du Canada. Cet acte, dans son esprit et dans son texte, reconnaît des droits égaux au français et à l'anglais en matière scolaire, parlementaire et judiciaire.

---

(1) Debates, House of Commons 1890, col. 745.

(2) par exemple: Henri Bourassa "La Langue Française au Canada", Imprimerie du Devoir, Montréal.

(3) 33 Victoria c. 3

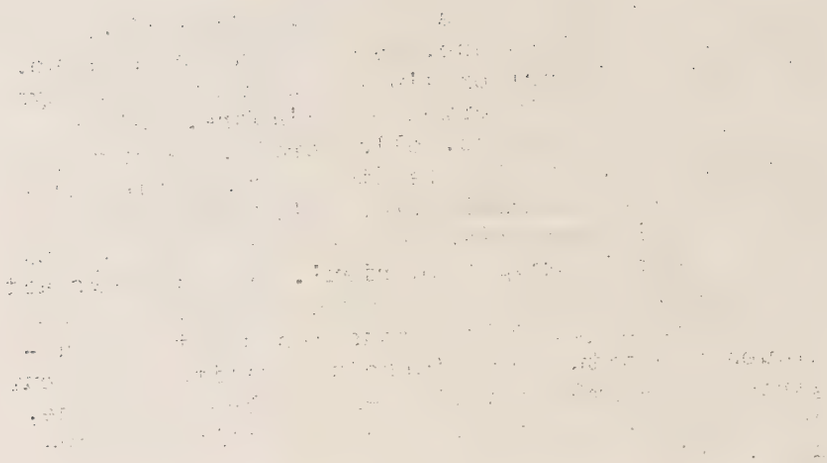

70) C'est l'organisation de la Rivière Rouge qui donna naissance à la Province du Manitoba. Or le caractère bilinguistique de cet établissement existait dans les lois et les règlements de la Compagnie de la Baie d'Hudson - l'autorité officielle du temps - de même que dans les faits. En 1813, Lord Selkirk parlant des colons anxieux d'avoir des écoles pour leurs enfants, écrivit ses instructions à McDonnell :

> "Arithmetic, reading and writing in their native tongue are the branches to be first attended to and I care not how little the children are taught the language of the Yankees."

71) Un autre document date de 1836. C'est un des documents où la Compagnie de la Baie d'Hudson impose une ligne de conduite à son département du Nord. Ce texte a trait au progrès moral et religieux. On y lit:

> "As a preparation to education, that the mother and children be taught always addressed and habituated to converse in the vernacular (whether English or French) of the father and that he be encouraged to teach the children their ABC and Catechism together with such further elementary instruction as time and circumstances may permit."

72) Entre les deux groupes français et anglais existait une harmonie bien connue que les événements et les passions subséquentes n'ont pu rompre.

73) Le Conseil d'Assiniboia, choisi par la Compagnie de la de la Baie d'Hudson et par la population locale de la Rivière Rouge pour administrer ce territoire s'était montré juste et respectueux envers les premiers habitants, français ou anglais. La colonie de la Rivière Rouge était unie. Elle repoussa à plusieurs reprises les poussées annexionnistes des Etats-Unis.

74) Vers 1864, les événements se précipitent. George Brown et surtout William McDougall veulent depuis longtemps rattacher la Rivière Rouge au Haut-Canada. "Les deux hommes voulaient faire de l'ouest une extension du Haut-Canada anglais afin de dominer le Canada français", écrit l'historien Mason Wade.(1) Ils mettent en cause l'autorité de la Compagnie de la Baie d'Hudson, exercent des pressions contre elle au parlement de Londres et au département des colonies.

75) Contre cette ingérence, anglais, français et métis de la Rivière Rouge s'unissent. Cent ans d'histoire leur ont

---

(1) Mason Wade, Les Canadiens Français de 1760 à nos jours, p. 433.

appris le respect mutuel; la poussée francophobe venant du Haut-Canada a peu de prise sur eux.

76) En 1868, sans consulter les colons de la Rivière Rouge, Londres crée la "République du Manitoba" sous la présidence de Thomas Spence. Sans autorisation des autorités locales, une équipe d'arpenteurs venus d'Ontario partage les terres manitobaines au gré du gouvernement canadien nouvellement formé.

77) En juin 1869, Londres substitue à l'administration de la compagnie de la Baie d'Hudson, un "Temporary Government of Rupert's Land" formé de non résidents nommés par le gouvernement canadien; le francophobe McDougall est désigné pour la présidence. A propos de ce dernier, McDonald écrit à Tupper "Il sera pour le temps présent un despote paternel, comme dans les autres petites colonies de la Couronne, son conseil sera consultatif, eux et lui toutefois étant gouvernés par des instructions venant des quartiers généraux."(1)

78) L'établissement de la Rivière Rouge réagit. La colonie, où français, anglais et métis avaient vécu dans la concorde et le respect mutuel, se sent menacée. La compagnie de la Baie d'Hudson est trop faiblement dédommagée financièrement; les colons sont offusqués de ne pas être consultés et d'être "forcés" à devenir canadiens. Evidemment, le fanatisme de McDougall exaspère les colons français et métis.

79) La compagnie de la Baie d'Hudson et les colons anglais refusent de recevoir McDougall. Le 20 octobre 1869, les métis forment un gouvernement provisoire.dont Louis Riel qui, d'abord secrétaire, en devint après quelques mois le président et l'âme dirigeante. Le 5 décembre, ce gouvernement exprime les désirs de la population dans une "liste des droits". Quatre articles ont un intérêt particulier pour nous:

> Article VII: "Que les écoles soient séparées et que les argents pour les écoles soient divisés au prorata de leur population respective d'après le système de la province de Québec."
>
> Article XVI: "Que les langues française et anglaise soient connues dans la législature et les cours, et que tous les documents publics, ainsi que les actes de la législation soient publiés dans les deux langues."
>
> Article XVII: "Que le lieutenant-gouverneur à nommer

(1) Mason Wade, op. cit. p. 435.

pour la province du Nord-Ouest possède les deux langues, française et anglaise."

Article XVIII: "Que le juge de la Cour suprême parle le français et l'anglais."

80) Ces articles sanctionnent un état de fait. La compagnie de la Baie d'Hudson et le Conseil d'Assiniboia, en effet, par des règlements, subventionnent depuis longtemps en terres et en argent les écoles de l'une et de l'autre dénomination religieuse, de l'une et de l'autre langue.

81) Le 20 janvier, le gouvernement d'Ottawa, selon les directives du Gouvernement Impérial, doit reconnaître, de facto, le gouvernement provisoire dont Riel est devenu le chef. Le 15 juillet, 1870, la cession du Manitoba au Canada est accomplie. Le gouverneur Archibald écrit à McDonald le 8 octobre 1871: "Les nouveaux venus de l'Ontario semblent croire que les Métis français doivent être effacés de la face du globe."(1) Contre cette mentalité francophobe, le gouvernement provisoire de la Rivière Rouge, avec l'assentiment du Gouvernement Impérial, avait obtenu du gouvernement Canadien que la "liste des droits" soit la base de l'"Acte du Manitoba". Il est important de le souligner, ce fut donc un Pacte parlementaire tripartite.

82) De la part des Manitobains, c'est donc un esprit d'entente et de respect mutuel qui a présidé à la rédaction de l'Acte du Manitoba. Ce document reconnaît les droits des deux groupes culturels existants conformément à l'histoire de cette province.

83) L'article VII de la "liste des droits" explicité et enrichi est devenu l'article 22 de l'Acte du Manitoba, qui se lit comme suit:

> "Dans la province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes:
>
> (1) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi ou par la coutume à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (denominational schools).
>
> (2) Il pourra être interjeté appel au Gouverneur général en conseil de tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation.

---

(1) Mason Wade, op. cit. p. 442.

(3) Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le Gouverneur général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions du présent article, - ou dans le cas où quelque décision du Gouverneur général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cet article, ne serait pas dûment mise à exécution par l'autorité provinciale compétente, - alors et en tout cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions du présent article, ainsi qu'à toute décision rendue par le Gouverneur général en conseil sous l'autorité du même article." (1)

84) Au point de vue scolaire donc, l'article 22 reconnaît "des droits" conférés "par la loi ou par la coutume". Or à cette époque, au Manitoba, il existait un double groupe d'écoles: des écoles catholiques romaines et en majorité françaises d'une part, et d'autre part des écoles protestantes et anglaises. L'Acte du Manitoba reconnaît l'existence de ces deux groupes quand il parle des "droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine". Les clauses deux et trois de l'Acte du Manitoba établissent le gouvernement fédéral gardien de ces droits contre un état provincial qui voudrait les restreindre. C'est reconnaître encore une fois que le gouvernement fédéral doit être animé d'un esprit ouvert au respect des deux cultures.

85) Le français et l'anglais ont des droits non seulement dans le domaine scolaire; en effet, l'article 23 se lit comme suit:

"L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des Chambres de la législature; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoierie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de "L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867" et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la province, il pourra être également fait usage, à faculté, de l'une ou l'autre de ces langues. Les actes de la législature seront imprimés et publiés dans ces deux langues." (2)

Le texte est clair et se passe de commentaires.

Histoire des lois scolaires au Manitoba

86) La période qui suit débute bien mais se termine malheureusement. En 1871, "l'Acte des écoles du Manitoba" déter-

(1) 33 Victoriae c. 3 : cf. Maurice Ollivier, Actes de l'Amérique du Nord Britannique, et statuts connexes, pp. 202 et 203.
(2) ibid., p. 203.

mine l'application de la loi dans le respect des deux groupes culturels. Il établit un système scolaire semblable à celui du Québec: un système confessionnel à deux branches catholique et protestante, qui, de fait recouvrent les deux groupes français et anglais.

87) Dans la première partie de l'exposé qui suit, nous semblons traiter du problème des écoles religieuses. En 1871, le groupe français est catholique et le groupe anglais surtout protestant. C'est donc à travers la lutte pour les écoles religieuses que s'est faite la lutte pour les écoles françaises. L'opinion publique a sans doute animé l'opposition aux écoles françaises... parce que catholiques.

88) "Un Ontarien, Dalton McCarthy, entreprit une vaste tournée oratoire au Manitoba, dénonçant la langue française et les écoles séparées dans un pays qui devait être anglo-saxon. Le premier résultat de cette campagne fut, dès 1879, la suppression du français comme langue officielle du Manitoba." (1) Il invita la population à agir immédiatement "avant que les droits acquis aient poussé de plus fortes racines" (2). McCarthy reconnaît donc lui-même que les canadiens français avaient des droits acquis par la loi de 1871, relativement à l'école confessionnelle et à l'usage officiel de la langue française au Manitoba, et comme langue d'enseignement dans notre province.

89) Le français ayant été aboli en dépit de l'article 22 de l'Acte du Manitoba, on decréta de plus, en 1890, la suppression des écoles confessionnelles subventionnées par l'Etat, auxquelles on substitua des écoles publiques neutres. L'école confessionnelle était encore permise, mais ne pouvait plus recevoir de subsides de la province ou des municipalités, ce qui en pratique se traduisait par une atteinte aux garanties de l'Acte du Manitoba qui accordait aux parents le droit de donner à leurs enfants une éducation confessionnelle subventionnée par l'Etat.

90) La loi de 1890 eut ses répercussions jusqu'au Conseil Privé et dans un deuxième jugement, celui-ci donna gain de cause à la minorité catholique du Manitoba d'en appeler au Gouverneur général en conseil. Celui-ci déclarait en substance que les deux actes concernant les écoles publiques et le Dé-

---

(1) Bruchési, Histoire du Canada, p.585

(2) Lionel Groulx, L'Enseignement français au Canada, T. 2, p. 90.

partement d'Education portaient atteinte aux droits et privilèges acquis à la minorité catholique romaine relativement à l'Instruction Publique avant le 1er mai 1890, à savoir:

- Le droit de contrôler les écoles catholiques prévues par l'Acte du Manitoba.
- Le droit à une quote-part des fonds publics pour le soutien de ses écoles.
- Le droit pour les catholiques romains d'être exemptés de tous paiements destinés au maintien d'autres écoles.

Cet arrêt réparateur servit de base à la législation réparatrice votée en deuxième lecture à Ottawa mais qui ne put devenir loi parce que l'existence légale du Parlement prit fin avant la troisième lecture. C'est alors que débute la longue lutte où les intérêts politiques se mêlent aux pressions des éléments extrémistes pour finalement aboutir à ce qu'on appelle le compromis Laurier-Greenway qui sacrifiait les droits de la minorité catholique et du même coup ébranlait fortement la position des franco-manitobains.

91) L'histoire a appelé la loi de 96 un "règlement", c'est bien plutôt un compromis. En effet, aucune clause de la confédération ou de l'Acte du Manitoba n'autorise le gouvernement central à priver les catholiques de leurs droits. Le seul pouvoir du gouvernement fédéral est de défendre les droits des minorités. L'esprit de la Confédération l'y invite et le texte de la loi l'y force. La politique avait été plus puissante que la justice.

92) L'historien Mason Wade résume le sentiment des canadiens français après ce "règlement":

> "Les Canadiens français furent convaincus qu'ils n'étaient sur une base d'égalité avec leurs compatriotes anglais que dans le seul Québec, au mépris de leurs garanties constitutionnelles et que leurs frères étaient dans l'Ouest, opprimés par la majorité anglaise. La question des droits des groupes minoritaires dans l'Ouest est restée une plaie au flanc du Canada français et le seul espoir de guérir cette blessure repose sur l'acceptation de la doctrine, par les Canadiens anglais, que le Canada a deux langues et deux cultures et que les droits de la langue française ne sont pas limités au Québec."(1)

93) Loin d'être guérie, la plaie a été envenimée part l'injuste loi du gouvernement Norris. Cette loi, votée en 1916, banissait définitivement le français comme langue d'enseignement au Manitoba... et malgré quelques progrès,

---

(1) Mason Wade, "Les canadiens français de 1760 à nos jours; le Cercle du Livre de France, éd., p. 480.

il l'est encore aujourd'hui.

Les droits du français au parlement et devant les tribunaux

94) Une lutte analogue contre le français s'est poursuivie dans d'autres domaines. Dès la session de 1889, le nouveau gouvernement Greenway cesse de sa propre initiative de publier la version française de la Gazette officielle. En janvier 1890, une motion censurant cette action est battue. Le vingt-deux mars 1890, un projet de loi abolissant l'usage du français dans la rédaction des archives, des procès-verbaux et devant les tribunaux est adoptée en chambre:

> "Any statute of law to the contrary notwithstanding, the English language only shall be used in the records and journals of the house of assembly for the province of Manitoba and in any pleadings or process in or issuing from any court in the province of Manitoba need only be printed and published in the English language."(1)

Etat actuel du français au Manitoba

95) Si nous avons rappelé ces malheureuses pages d'histoire, c'est qu'aucune loi n'a apporté de changement sérieux à la situation créée par les législations de 1890 et de 1916. L'état de fait au point de vue du bilinguisme et du biculturalisme est l'état fixé par ces lois. Le français n'est pas légalement accepté, les écoles françaises sont inexistantes au Manitoba.

96) Dans les écoles à majorité française, le français est un sujet d'étude comme les mathématiques et les sciences. Chaque jour, une période, - c'est-à-dire de 20 à 50 minutes selon les classes, - est consacrée à l'étude du français. Il est difficile de sauver cette mince période de classe. Les professeurs de français possédant une méthodologie de l'enseignement du français sont rares. En effet, les enseignants ont fait leurs études à l'école normale en anglais. Comment alors trouver des professeurs assez imbus de culture française pour assurer la survie de la langue? L'organisation du département d'éducation est presque entièrement anglaise. La cinémathèque du département, par exemple, ne contient aucun film français.(2)

(1) Mason Wade, Les Canadiens français de 1760 à nos jours; p. 38.

(2) Le département vient enfin d'organiser un cours du soir de méthodologie de l'enseignement du français au niveau élémentaire. C'est un commencement, et cet été, la Faculté d'Education de l'Université du Manitoba organise des cours d'été de méthodologie au niveau secondaire.

97) L'Université, fondée par la fusion de trois collèges, un français et deux anglais - le collège français et un collège anglais existent encore - est à toute fin pratique anglaise. Le collège de St-Boniface, département de philosophie et de latin de l'université, a droit aux examens français. L'université garde une certaine sympathie pour ce collège... mais en dehors de ce collège le français est absent. Les élèves peuvent exiger de passer leurs examens en français à l'université, mais quand les cours sont présentés en anglais seulement, il devient difficile de passer l'examen en français. A l'Université même, la langue française comme matière enseignée, est sur un pied d'égalité avec l'allemand et le russe et non avec l'anglais. De plus, si surprenant que cela paraisse, le département de français de l'Université est anti-canadien français.

98) Occasionnellement, quelques hommes politiques franco-manitobains parlent français à la chambre législative. Mais... ils ne sont pas compris. En effet, une très faible minorité de nos parlementaires comprennent cette langue.

99) L'Association d'Education est heureuse cependant de signaler les efforts de l'honorable premier ministre pour redonner quelque prestige à la langue française et le respect qu'il manifeste pour le français. L'Honorable Roblin a une secrétaire de langue française; les lettres qui émanent de son office portent des entêtes bilingues et enfin le premier ministre a la courtoisie de s'adresser et de répondre aux franco-manitobains dans leur langue. Il est malheureux que cette attitude sympathique ne puisse pas encore se transposer dans des lois qui nous rendraient pleinement justice.

Conséquences de cet état de fait

100) Quelles sont les conséquences de cet état de choses au Manitoba pour le groupe français? C'est tout d'abord une désaffection de plus en plus grande de l'élément français pour sa langue et sa culture. Le "vouloir-vivre collectif" meurt peu à peu. Récemment un conférencier présentait une analyse de l'état actuel de la société franco-manitobaine (voir appendice II). Une enquête menée par un professeur de linguistique de l'Université Laval rejoint les conclusions de ce conférencier (voir appendice III). La situation est assez alarmante. Si nous voulons donner au Manitoba un caractère bilingue et biculturel, il est urgent de redonner au français la possibilité de s'épanouir.

101) Le jeune franco-manitobain qui parle encore français au foyer subit un choc psychologique quand il est brutalement transplanté à l'école où tout est anglais, à l'exception d'une heure de français. Nous sommes placés dans la situation anormale et anti-pédagogique de voir une classe de canadiens français ayant un professeur français qui donne son enseignement en anglais.

102) Plusieurs organisations anglaises demandent des canadiens français pour enseigner le français dans les écoles anglaises ou pour donner des cours de français à des anglo-manitobains. Malheureusement, les Manitobains de langue française ne peuvent pas leur en fournir en nombre voulu parce que plusieurs ne maîtrisent plus suffisamment leur langue maternelle. Toutes les matières du programme d'études, à l'exception du français, sont enseignées en anglais. Cela les prépare peu à approfondir la connaissance de leur langue maternelle.

103) Un très petit nombre de franco-manitobains parviennent à l'Université. L'économie et le développement du groupe français s'en trouvent retardés. Une très forte proportion des universitaires qui accèdent à une profession quittent le Manitoba pour aller vivre au Québec. Ils espèrent trouver dans cette province la possibilité d'être promus à des postes plus élevés et aussi le moyen de donner une éducation française à leurs enfants.

104) Depuis 1916, le Manitoba paralyse la culture française en refusant aux franco-manitobains des écoles françaises.

Conclusions de la deuxième partie

105) Quelles conclusions découlent de ces remarques sur le Manitoba? Des hommes publics nous font des déclarations et des promesses impressionnantes à propos du français. On veut imposer plus d'heures de français aux écoles anglaises pour permettre aux canadiens anglais de mieux comprendre la langue française. Des hommes en vue étudient le français. Ces mesures sont, peut-être, heureuses. Mais elles ne touchent pas au fond du problème.

106) Il faut un changement de mentalité dans le milieu dirigeant du Manitoba et aussi dans la masse relativement au français. IL faut donner au français la possibilité de vivre et de s'épanouir. Cela est impossible sans écoles fran-

çaises, sans professeurs français, sans examens conçus par des esprits français. Il faut une école normale française qui prépare des professeurs pour ces écoles. Il faut aider financièrement le collège de St-Boniface pour lui permettre d'ouvrir les études universitaires aux canadiens français. Il faut aider les franco-manitobains à s'unir dans des centres qui permettent à leur culture de vivre et de croître avant de rayonner.

107) Le gouvernement a été souvent averti de ces désirs. Plusieurs mémoires présentés à la commission d'enquête sur l'éducation au Manitoba en 1958 ont déjà exposé ces besoins. (Nous présentons en Appendice III la section du rapport de l'AECFM qui traite du français ainsi que les recommandations faites à la commission à cette occasion.) Mais il n'en est rien sorti encore de bien concret, si ce n'est la récente reconnaissance de Français I, II et III.

CONCLUSIONS GENERALES

108) Dégageons de ce qui précède deux conclusions générales. La première, c'est que le problème du bilinguisme et du biculturalisme n'est ni un problème d'individu, ni une question de concessions mineures: chèques bilingues, monnaie bilingue, etc... C'est tout d'abord une problème social. Il faut que la société française et la société anglaise vivent, s'étendent et rayonnent. Les mesures positives à prendre devront donc être d'envergure et porter sur tous les éléments constitutifs d'une société.

109) Une deuxième conclusion est évidente. La solution doit venir du gouvernement fédéral mais doit s'étendre jusqu'au niveau de la vie concrète et donc jusqu'aux provinces. Le rôle l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique confie au gouvernement fédéral relativement au biculturalisme, c'est celui de défenseur du droit de l'une et l'autre culture. L'action du du gouvernement fédéral ne peut atteindre directement les gouvernements provinciaux beaucoup plus réticents et pour la plupart peu ouverts au biculturalisme. Le gouvernement fédéral doit cependant atteindre indirectement ces gouvernements en éclairant les masses et en développant chez elles la compréhension et l'acceptation mutuelles. Quand de meilleures relations humaines seront établies entre les deux groupes culturels, les gouvernements provinciaux seront plus enclins, sous la poussée populaire, à agir dans le sens de la justice,

et de l'amitié civique, tel qu'exposé dans le mémoire qu'a présenté l'A.E.C.F.M. au Comité provincial sur le bilinguisme et le biculturalisme (voir appendice IV).

110) L'Association d'Education a eu l'occasion de lire attentivement le mémoire qui sera présenté au nom de la "Canada Ethnic Press Federation". Elle est d'accord, en général, sur la manière dont cette association aborde les problèmes que suscitent au Canada le bilinguisme et le biculturalisme.

Il lui est aussi agréable de souligner particulièrement la prise de position de la "Canada Ethnic Press Federation" dans sa demande qu'aucune province du Canada n'ait le droit, ou ne devrait avoir le droit, d'être unilingue en ce qui regarde l'anglais ou le français. L'Association d'Education est aussi heureuse de constater que la Fédération est entièrement d'accord pour demander que dans les centres et les îlots de population française, les autorités responsables devraient raisonnablement faire en sorte que la langue française soit, pour les élèves de langue française, la langue d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire.

* * * * * *

RECOMMANDATIONS

Pour conclure ce mémoire, l'Association d'Education propose à l'attention de messieurs les commissaires les recommandations suivantes:

1. Que la langue française soit reconnue comme langue officielle d'enseignement à tous les niveaux, pour les élèves de langue française.
2. Que le gouvernement fédéral encourage les provinces à accorder à la minorité française - c'est déjà fait pour l'anglais au Québec - des écoles et une école normale françaises; et aussi à protéger l'autonomie des groupes minoritaires dans les plans d'urbanisme.
3. Que le gouvernement canadien donne au Canada comme symbole d'unité un drapeau distinctif qui ne contienne ni "Union Jack" ni fleur de lis; qu'il adopte aussi l'hymne national "O Canada".
4. Que le biculturalisme et non seulement le bilinguisme soit favorisé dans les ministères et les organismes fédéraux. Pour atteindre ce but le gouvernement peut demander aux fonctionnaires de langue française de rédiger mémoires et rapports dans

leur langue. De plus, que tous les futurs fonctionnaires dont le salaire annuel serait égal ou supérieur à $10,000 soient bilingues.

5. Que des inspecteurs soient nommés qui veillent à ce que les fonctionnaires locaux dans les ministères fédéraux situés hors d'Ottawa respectent la langue officielle de la minorité.

6. Que le gouvernement fédéral voit à ce que les canadiens français puissent en toute justice accéder aux postes supérieurs dans les départements fédéraux non seulement à Ottawa mais même dans les provinces.

7. Que le gouvernement fédéral ordonne à Radio-Canada de favoriser et de développer la compréhension et le respect mutuel entre les deux groupes culturels.

8. Que le réseau français de Radio-Canada soit étendu à tout le pays; et que le relai trans-canadien serve occasionnellement à transmettre en direct des programmes français à travers tout le Canada.

9. Que le gouvernement crée un organisme de presse qui fournisse aux journaux anglais des informations propres à faire comprendre le Canada français et aux journaux français des nouvelles à propos du Canada anglais; que ces informations soient de nature à favoriser la compréhension mutuelle.

10. Que le gouvernement fédéral aide par des octrois statutaires les associations responsables du développement culturel et de la défense des minorités.

11. Que le gouvernement collabore avec l'Association des universités partiellement ou entièrement françaises (AUPELF) pour établir un système de bourses semblable au plan de bourses du Commonwealth. Le gouvernement fournit 250 bourses au plan du Commonwealth. Il pourrait en fournir 80 au plan de AUPELF.

12. Que le gouvernement transporte gratuitement par avion les journaux français du Québec destinés aux canadiens français des autres provinces qui ne peuvent assurer la vie d'un quotidien.

13. Que le transport des films qui peuvent aider au développement culturel du groupe français dans les diverses provinces soit payé par le gouvernement fédéral.

14. Que l'armée soit réorganisée de façon que les canadiens français soient groupés dans des bataillons français, commandés en français et les canadiens anglais dans des bataillons anglais. Les officiers doivent être bilingues. Il sera alors possible pour les enfants des militaires de langue française d'être éduqués et instruits dans leur langue maternelle.

15. Que les droits des deux cultures françaises et anglaises soient clairement affirmés par le nouveau texte de la Constitution Canadienne, si le texte doit être refondu;

16. Qu'un tribunal, avec droit et pouvoir de coercition, ayant un nombre égal de juges de l'une et l'autre nationalité, soit établi pour juger des litiges qui surviendront dans le domaine du biculturalisme et du bilinguisme.

CA1 Z1
-63B22

APPENDICE # 1

L'état actuel du français au Manitoba

Enquête faite par Gaston Dulong

professeur à la Faculté des Lettres

de l'Université Laval (Québec).

(mai et juin 1963)

C'est à la demande du Conseil de la Vie française en Amérique que je suis allé faire une enquête de cinq semaines sur l'état actuel du français au Manitoba.

Le moment de mon enquête ne pouvait être mieux choisi. Arrivé à Winnipeg le 3 mai, dès le lendemain, j'avais l'occasion d'entrer en contact avec les responsables de l'enseignement du français au Manitoba. En effet, le 4 mai, se tenait à Saint-Boniface le 25e Congrès de l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba. On annonça officiellement l'enquête que j'entreprenais.

Lors de mon séjour au Manitoba, j'eus l'occasion d'assister à la représentation d'une pièce de théatre par le Cercle Molière, à la bénédiction officielle de la nouvelle Académie à Saint-Charles (12 mzi) et au festival de la Chanson française, (28 mai).

Partout où je suis allé, j'ai été très bien reçu et on a tout fait pour faciliter mon travail d'enquête. Qu'il me soit permis de remercier sincèrement tous ceux qui d'une façon ou d'une autre, ont facilité mon travail. Sans leur collaboration active, mon enquête eût été beaucoup plus longue et nécessairement faussée.

Dois-je ajouter que l'on a profité de mon séjour pour me demander des conférences sur la situation du français au Manitoba. C'est ainsi que j'ai eu l'occasion d'adresser la parole devant les Anciens du Collège de Saint-Boniface et devant des Associations de Parents et Maîtres. La conférence était suivie de questions posées par les assistants.

E N Q U E T E

Il eût été matériellement impossible et, de surcroît, inutile de faire mon enquête dans toutes les écoles françaises du Manitoba. C'est pourquoi, avec l'aide de gens bien au fait de la situation démographique et linguistique, nous avons choisi un certain nombre d'endroits représentatifs où je suis allé faire mon enquête.

Ces points d'enquête sont les suivants:

Enquête écrite et orale

1. Sainte-Rose-du Lac
2. Laurier
3. Powerview
4. Winnipeg (Ecole du Sacré-Coeur)
5. Saint-Boniface (Ecole Provencher, Ecole Marion, Académie Saint Joseph)
6. Saint-Pierre
7. La Broquerie
8. Notre-Dame-de-Lourdes
9. Somerset

Enquête orale seulement

10. Vassar
11. South Junction

Enquête

Mon enquête comportait deux parties distinctes, se complétant

réciproquement:

Une enquête orale faite à l'aide d'un magnétophone portatif et une enquête lexicologique.

Enquête orale

Pour mon enquête orale, j'ai interviewé et enregistré environ quatre-vingts jeunes de 5 à 17 ans. Ces jeunes (quelques-uns même n'avaient pas encore fréquenté l'école), la plupart d'entre eux, je les ai choisis moi-même, au hasard, afin d'avoir un meilleur échantillonage. Je choisissais un garçon et une jeune fille à qui je posais des questions directes sur leur milieu, leurs études, leurs attitudes vis-à-vis du français. L'interview s'enregistrait sur ruban magnétique.

En plus des étudiants, j'ai interviewé aussi plusieurs anseignants, des directeurs ou directrices d'écoles, des stagiaires (étudiants de l'école normale en stage), des curés et des vicaires, des directeurs ou directrices d'institutions privées. J'ai même enregistré des cours donnés par des professeurs en classe.

Je conserve bien précieusement les bobines de ces entrevues dont les originaux ont été déposés aux Archives de la parole du Laboratoire de langues de l'Université Laval.

Enquête écrite

Cette enquête écrite ou lexicologique est un test destiné à mesurer le plus exactement possible la disponobilité du vocabulaire des élèves. Conçu en Europe et expérimenté dans les pays francophones (France, Belgique, Suisse)

ce test a été augmenté de quelques nouveaux centres d'intérêt sur les sujets proprement canadiens.

Il comporte actuellement 21 centres d'intérêt. Il faut 15 minutes pour chaque centre d'intérêt et pour l'enquête on jumelle les classes de 5e et 6e années (grades 5 et 6 au Manitoba). Pour élargir cette enquête, j'ai fait subir ces mêmes tests aux grades 3 et 4 ainsi qu'aux grades 7 et 8 dans la moitié des endroits où j'ai enquêté.

Plusieurs centaines d'élèves ont ainsi subi ces tests et les milliers de feuilles seront dépouillées, compulsées, interprétées à l'aide de machines électroniques IBM. Il faudra plusieurs mois avant de connaître ces résultats.

Dès maintenant, on peut prévoir ce que pourront donner les dépouillements:

1. mots connus et leur fréquence
2. mots inconnus ou peu connus
3. impropriétés: nombre et fréquence
4. anglicismes: nombre et fréquence
5. fautes d'orthographe et leur fréquence
6. comparaison de la disponibilité de vocables entre les différents endroits du Manitoba et par la suite avec le Québec, le Nouveau-Brunswick et les pays francophones d'Europe.

Pour donner une idée de l'intérêt et de la signification du dépouillement de ces tests, je me suis amusé à faire au hasard quelques sondages dont voici les résultats.

Comparons la richesse ou la disponibilité du vocabulaire entre 3 points d'enquête: Saint-Pierre, Somerset et Powerview. Là où les élèves de Saint-Pierre disposent de 100 mots de vocabulaire, ceux de Somerset n'en ont que 59 et ceux de Powerview 51. Autrement dit, à Powerview, le vocabulaire est deux fois moins riche qu'à Saint-Pierre. Cela confirme mathématiquement l'impression qui se dégage de mon enquête orale.

Le français au Manitoba en 1963

Avant d'écrire les lignes qui suivent, j'ai relu mes notes écrites au jour le jour pendant les cinq semaines de mon enquête et j'ai écouté, stylo à la main, les 15 heures d'enregistrements que j'ai rapportées du Manitoba.

L'impression générale et brutale qui se dégage de mon enquête est que la situation du français au Manitoba est extrêmement grave. Cette minorité francophone est déjà engagée dans un processus avancé d'anglicisation rapide et massive et, si la situation scolaire ne change pas rapidement et radicalement le français disparaîtra totalement dans un avenir rapproché.

Mon enquête a porté essentiellement sur les jeunes de 5 à 17 ans, donc sur ceux qui sont actuellement aux études et qui, dans quelques années, seront les papas et les mamans de la prochaine génération.

En arrivant à l'école, les jeunes d'aujourd'hui ne savent que le français s'ils sont nés dans les paroisses agricoles essentiellement francophones. Mais s'ils sont originaires de centres mixtes comme Powerview ou Sainte-Rose-

du-Lac, Vassar ou South Junction, Winnipeg ou Saint-Boniface, ces enfants savent déjà l'anglais, dans bien des cas mieux l'anglais que le français et quelquefois ils ne savent que l'anglais. Tous les enseignants sont unanimes à déplorer ce fait.

Or, que leur offre l'école qu'ils fréquentent ? Légalement, ces enfants ne devraient commencer l'enseignement du français qu'au grade 4, mais en pratique, en vertu d'une tolérance, ils commencent le français dès la première année.

Mais ils n'étudient le français qu'une heure par jour. Dans bien des cas, au témoignage des élèves eux-mêmes, souvent corroboré par celui des enseignants, cette heure se réduit à 45 minutes quand ce n'est pas à 30 minutes. Ajoutons à cela l'enseignement du catéchisme en français.

Dans ces conditions, dès la première année d'étude, le français, dans l'esprit de l'enfant, est psychologiquement déclassé, n'est qu'une langue seconde, l'anglais obtenant la part du lion.

Dès cette première année d'école, l'esprit de l'enfant commence à être anglicisé systématiquement, progressivement, d'une façon accélérée, chaque nouvelle matière continuant à anémier et à détruire ce que l'esprit de l'enfant peut comporter d'esprit français.

Les mathématiques, les sciences, l'histoire, la géographie, tout est en anglais. L'esprit de l'enfant s'enrichit continuellement de concepts, de modes de pensée, de mots et d'expressions anglaises, de termes techniques (au sens le plus large du mot) anglais.

Que l'enfant ait à parler de quoi que ce soit autre que de la religion,

le seul vocabulaire qu'il connaisse étant l'anglais, il sera porté, inconsciemment, à parler de cela en anglais.

Et qu'on n'aille pas prétendre que les enseignants en 1963 traduisent en français les matières qu'ils enseignent en anglais dans des manuels anglais. Le témoignage des élèves interviewés et choisis au hasard est unanime: les enseignants ne traduisent pas. Les quelques exceptions que j'ai recueillies ne font que confirmer la règle.

Cet enseignement donné uniquement et massivement en anglais déclenche spontanément chez l'enfant le fait de parler anglais.

Un père de famille de Saint-Boniface qui exige que ses enfants ne parlent que le français à la maison, me signalait le fait suivant: Sa petite fille aînée (grade 1) fréquentait l'école où elle n'avait que 45 minutes de français par jour. En rentrant chez elle le soir, spontanément, inconsciemment elle se mettait à parler anglais. Par contre ce même père de famille avait une fillette de 5 ans fréquentant une maternelle exclusivement française. En rentrant chez elle le soir, cette dernière parlait spontanément le français.

L'école que fréquentent les franco-manitobains est une école anglaise qui prépare des unilingues anglais. C'est là un fait brutal. Elle ne prépare même pas des bilingues. Je le répète: c'est une école anglaise dans laquelle la langue anglaise occupe une place prépondérante et où l'on enseigne les rudiments d'une langue seconde qui pourrait aussi bien être l'iroquois ou l'esquimau que le français.

Soumis à ce régime inhumain anti-pédagogique, l'élève franco-manitobain s'anglicise à un rythme tel que dès maintenant les élèves qui entreprennent

leur cours classique au Collège de Saint-Boniface doivent suivre ce cours français pendant 3 ou 4 ans pour que leur esprit se désanglicise, pour qu'ils se remettent à penser en français, et pour qu'ils reparlent spontanément le français.

L'école actuelle produit le résultat que tout le monde déplore: la jeune génération parle l'anglais ou plutôt ne parle plus le français. Dans les cours de récréation, excepté dans celles de quelques paroisses agricoles et homogènes, c'est-à-dire à peu près complètement françaises, les enfants jouent en anglais. De plus, en dehors des cours de récréation, entre eux, spontanément, ils parlent anglais.

Je me suis promené maintes et maintes fois dans le parc Provencher, à Saint-Boniface. J'ai écouté jouer et parler des centaines d'enfants: tous parlaient l'anglais. J'en ai abordé plus d'une centaine au hasard: c'étaient des franco-manitobains, qui savaient le français mais qui étaient en train de parler ou de jouer en anglais. Deux fois il m'est arrivé d'entendre jouer en français dans le parc Provencher. Un soir, un groupe d'une dizaine d'hommes de plus de 30 ans s'amusaient à jouer à la balle: eux jouaient en français. Un autre soir, j'ai vu un père de famille de plus de 40 ans faire jouer à la balle, en français, avec des enfants de 5 à 10 ans.

Autre expérience à Saint-Boniface. L'après-midi, les jours de classe, quand il fait beau, les femmes, dont beaucoup de mamans accompagnées de jeunes enfants, vont " magasiner " avenue Provencher. On entend alors beaucoup de français, surtout du français. Dès que les classes sont finies, cette même avenue est envahie par les jeunes qui viennent de sortir des écoles: on

entend que de l'anglais. Dans les restaurants, ces mêmes jeunes, commandent à la serveuse franco-manitobaine comme eux, en anglais et parlent anglais entre eux. Même à la sortie de la messe à la cathédrale Saint-Boniface on remarque facilement que les jeunes parlent surtout l'anglais, tandis que les gens d'un certain âge parlent le français entre eux.

J'ai été témoin d'un fait qui m'a estomaqué. Je m'amène dans une école de Saint-Boniface pour y rencontrer le principal. J'aperçois un garçon d'une dizaine d'années à qui je demande: "Pourrais-tu me dire où se trouve le bureau du Principal? " Réponse en anglais. Trois fois j'ai dû poser la même question et dire que je ne comprenais pas l'anglais pour qu'enfin la réponse me fût donnée en français: " Au deuxième plancher. " Il voulait dire au deuxième étage. Je demande son nom à mon jeune interlocuteur. Il portait un nom bien français, parlait (paraît-il) le français chez lui et étudiait le " vrai français ", c'est-à-dire celui des franco-manitobains.

Les jeunes lisent-ils du français en dehors de la classe ? C'est là une question que j'ai posée à un nombre très considérable de jeunes et à plusieurs enseignants. Je dois dire qu'il se fait actuellement un effort énorme pour doter les bibliothèques scolaires de livres français attrayants et intéressants. Beaucoup de maîtres dont des efforts inouis et déploient des trésors d'imagination pour pousser les jeunes à lire des livres français. Il semble qu'actuellement les jeunes lisent beaucoup plus de français que leurs aînés des grades plus élevés.

Ce sont les réponses des plus âgés, des grades 6, 7 et 8, qui ont surtout retenu mon attention. Pour eux, lire un livre français est plus dif-

ficile que lire un livre anglais. C'est plus long, les mots sont plus " savants ". C'est tellement facile en anglais!

Le contraire m'eût surpris. Ces étudiants ont un vocabulaire beaucoup plus étendu, beaucoup plus riche, en anglais qu'en français. Des élèves du grade 8 ignorent le sens du mot fleuve; plusieurs ignorent que London se dit Londres en français; les noms français des provinces maritimes, ces mêmes élèves ne les connaissent pas ou les connaissent si peu qu'ils mettent plusieurs secondes à traduire Nova Scotia ou Prince Edward Island.

Les jeunes regardent-ils la télévision française ? Là où on peut capter le canal français, on regarde plus ou moins les programmes français. Ici encore les remarques des élèves sont révélatrices du degré d'anglicisation de leur esprit et de leurs piètres connaissances du français. A la télévision française, on parle trop vite... On parle trop vite! C'est là la réflexion de toute personne écoutant une langue étrangère. Et ici, remarquons-le, ce sont des Franco-manitobains qui font cette réflexion. C'est que le français pour eux, n'est plus la langue première: c'est la langue seconde, c'est la langue étrangère !

D'ailleurs le français d'un certain nombre de jeunes se teinte déjà d'éléments étrangers:

a) le h. est régulièrement aspiré

b) le r et le l sont anglais

c) des noms propres comme France, Angleterre, Canada, Saint-Laurent (fleuve) s'emploient sans article.

d) ces jeunes font en français des fautes de genre que seuls des étrangers font. Ex. la crocodile, une livre de lecture.

Les jeunes tiennent-ils au français ? Tous les jeunes à qui j'ai demandé s'ils tenaient au français m'ont répondu affirmativement. Cependant, tous les élèves des grades 6, 7 et 8 à qui j'ai demandé des précisions sur le fait français au Manitoba, dans le reste du Canada ou ailleurs dans le monde m'ont estomaqué par leurs réponses. Ils n'ont aucune idée du fait français au Manitoba. Pour ceux qui ont risqué des chiffres, il y a 1000, 3000, 7000 franco-manitobains. Quant au nombre de francophones dans le Québec (quelquefois prononcé à l'anglaise), ils n'en ont aucune idée. Ailleurs qu'en France, quelquefois en Belgique (Belgium pour quelques-uns), il n'y a pas de français. Cette ignorance, compréhensible dans des milieux ou des pays exclusivement francophones, est impardonnable chez un groupe minoritaire.

Les enseignants. D'une façon générale les enseignants que j'ai rencontrés ou que j'ai vus à l'oeuvre sont d'un dévouement admirable et à la hauteur de la tâche. Ce qu'on exige d'eux est invraisembleble et même surhumain. On voudrait que leurs élèves suivent exactement le cours anglais des anglophones et qu'en même temps ces mêmes élèves finissent par savoir parfaitement le français.

J'ai remarqué que les plus jeunes enseignants savent moins bien le français que leurs aînés, emploient plus d'anglicismes et parlent une langue plus pauvre. Ils ne sont pas à blâmer: le cours qu'ils ont suivi à l'Ecole Normale ne leur a donné aucune formation spéciale en français.

Enseigner le français aux Franco-manitobains leur semble de plus en plus

et urbains.

On semble ignorer que le maintien et le développement d'une langue dépend essentiellement de l'école. En France, aux 17e et 18e siècles, et même au 19e, le français n'était connu que par une minorité; c'est l'instruction généralisée et la scolarisation massive qui a fait reculer les patois et qui a répandu le français dans le peuple.

En Italie et en Allemagne, où l'unité politique n'a été réalisée que tardivement et où le réseau d'écoles n'a été créé qu'assez tard, l'italien et l'allemand sont beaucoup moins connus et répandus parmi les populations que ne l'est le français en France. Au Canada, dans les provinces anglaises, de même qu'aux Etats-Unis, c'est l'école et non la famille qui a répandu l'anglais parmi les nouvelles générations. Ne nous leurrons pas. Autrefois, à l'époque où les écoles n'existaient pas et où les moyens de communications étaient loin d'être ce qu'ils sont aujourd'hui, la famille pouvait jouer un rôle prépondérant dans la transmission des langues. Mais ce rôle, dans notre monde moderne, a été accaparé par l'école d'abord, par la radio et la télévision ensuite.

2e recommandation

La valeur de ces écoles françaises, essentielles à la survie du français au Manitoba dépendra de la qualité du corps enseignant. Actuellement, les enseignants ne reçoivent aucune formation qui les prépare à enseigner dans les écoles françaises. Si on ne réussit pas à trouver une solution dans ce domaine, c'est l'ensemble des élèves qui en souffrira.

Je ne crois pas à l'importation d'enseignants de la Province de Québec. D'ailleurs cette solution ne peut être qu'un pis-aller et ne peut être que

et urbains.

On semble ignorer que le maintien et le développement d'une langue dépend essentiellement de l'école. En France, aux 17e et 18e siècles, et même au 19e, le français n'était connu que par une minorité; c'est l'instruction généralisée et la scolarisation massive qui a fait reculer les patois et qui a répandu le français dans le peuple.

En Italie et en Allemagne, où l'unité politique n'a été réalisée que tardivement et où le réseau d'écoles n'a été créé qu'assez tard, l'italien et l'allemand sont beaucoup moins connus et répandus parmi les populations que ne l'est le français en France. Au Canada, dans les provinces anglaises, de même qu'aux Etats-Unis, c'est l'école et non la famille qui a répandu l'anglais parmi les nouvelles générations. Ne nous leurrons pas. Autrefois, à l'époque où les écoles n'existaient pas et où les moyens de communications étaient loin d'être ce qu'ils sont aujourd'hui, la famille pouvait jouer un rôle prépondérant dans la transmission des langues. Mais ce rôle, dans notre monde moderne, a été accaparé par l'école d'abord, par la radio et la télévision ensuite.

2e recommandation

La valeur de ces écoles françaises, essentielles à la survie du français au Manitoba dépendra de la qualité du corps enseignant. Actuellement, les enseignants ne reçoivent aucune formation qui les prépare à enseigner dans les écoles françaises. Si on ne réussit pas à trouver une solution dans ce domaine, c'est l'ensemble des élèves qui en souffrira.

Je ne crois pas à l'importation d'enseignants de la Province de Québec. D'ailleurs cette solution ne peut être qu'un pis-aller et ne peut être que

temporaire. De plus, je m'opposerais foemement à l'envoi de professeurs québécois au Manitoba si les écoles restent ce qu'elles sont actuellement. J'en ai trop vu de ces religieuses québécoises qui là-bas, devaient faire à peu près tout leur enseignement en anglais. Pourquoi ne pas envoyer ces religieuses en Afrique noire française où l'on a un besoin criant d'enseignants et où celles-ci feraient tout leur enseignement profane et religieux en français ? Elles sont dans la situation absurde que voici: une fois au Manitoba, elles doivent étudier et perfectionner leur anglais afin de mieux angliciser les élèves francophones qu'on leur confie.

3e recommandation

Marianistes. A Saint-Boniface, une communauté de frères américains, donc anglophones, a joué et continue de jouer un rôle néfaste dans les écoles anglo en général, à l'école Provencher en particulier. Plusieurs de ces frères ne parlent même pas le français. Ils ont contribué puissamment à angliciser l'atmosphère des écoles. Qu'on les mette dehors! Le plus tôt sera le mieux.

4e recommandation

Le Collège de Saint-Boniface, la seule maison d'enseignement au Manitoba où l'on dispense un enseignement authentiquement français devra continuer dans la même voie.

Pourquoi le collège n'organiserait-il pas à Saint-Boniface, là l'Académie Saint-Joseph, une section féminine de son cours classique? Beaucoup de futures institutrices recevraient là une formation authentiquement française.

5e recommandation

Les enseignants doivent réussir à motiver, auprès de. leurs élèves,

l'enseignement du français. Le jeune franco-manitobain devra savoir qu'il y a des francophones dans toutes les provinces du Canada, surtout dans le Québec, qu'il existe de par le monde un nombre considérable de pays francophones, que le français est somme toute, une grande langue de civilisation et de communication, une langue qui joue un rôle très considérable dans les organisations internationales. Plus un groupe linguistique est isolé, plus il doit être armé et plus il doit connaître de raisons pour garder sa langue.

6e recommandation

Regroupement et consolidation. Un facteur qui dans le passé a joué un rôle important dans la survie du français au Manitoba a été le fait que les francophones de la Rivière Rouge formaient un groupe relativement homogène, possédant une ville française, Saint-Boniface. Ce peuplement français était presque continu en direction de l'ouest, du sud-ouest, du sud et du sud-est. Aujourd'hui à Saint-Boniface même, les francophones sont en minorité; des milliers de franco-manitobains habitent Winnipeg où ils sont voués à la disparition prochaine et totale. De plus, il ne faut pas s'illusionner sur les chances de survie d'îlots comme ceux de Powerview au nord-est de Winnipeg et de Sainte-Rose-du-Lac au nord-ouest, même si ce dernier îlot englobe Laurier et Sainte-Amélie.

Plus un îlot linguistique est isolé, moins ses chances de survie sont considérables. Les Franco-manitobains devront, s'ils veulent survivre et limiter les effets de l'anglicisation, amorcer tout de suite un mouvement de regroupement de population et de consolidation des centres français existant au sud de Winnipeg. Il leur faudra pour cela de puissants moyens financiers. Dès maintenant, ceux qui émigrent vers la ville, et ils sont nombreux, de-

vraient être dirigés sur Saint-Boniface où les francophones pourraient peut-être alors reprendre la majorité.

7e recommandation

Le journal. Il est déplorable que l'unique hebdomadaire de langue française lu au Manitoba ne soit pas largement ouvert à tous ceux qui voudraient y exposer leurs idées, même si ces idées ne concordent pas avec celles de la direction du journal. Quand on veut trop ménager à la fois la chèvre et le chou, on finit par devenir insipide et inodore et on perd ses lecteurs.

(Signé) " Gaston Dulong "

APPENDICE #2

LA CULTURE FRANCAISE AU MANITOBA

- conférence donnée par
le R.P. A. Ducharme, s.j.
professeur au Collège de Saint-Boniface, le 22 septembre, 1963

Nous avons tendance à ramener le problème du français à une question scolaire ou à une question familiale. Cela s'explique puisque c'est dans ces deux secteurs que la lutte a été conduite jusqu'à date. cette restriction de la question française conduit parfois à des prises de position plus émotives que réalistes. Elle empêche aussi de formuler des directives nettes dans notre effort d'épanouissement français.

LA SURVIE FRANCAISE: FAIT SOCIAL

La survie du groupe français au Manitoba est un fait social. Or la sociologie nous apprend qu'une société est un ensemble d'éléments -- plus vastes que l'école et la famille -- qui s'influencent mutuellement. Il est impossible de dire lequel de ces éléments est cause de la situation sociale et lequel est un effet de cette situation. Il faut les accepter globalement et en diriger l'évolution comme un tout. C'est dans ce tout très vaste qu'il faut situer le fait français et nous voulons tracer une ligne d'action efficace et réaliste.

Plusieurs enquêtes sociologiques menées en Europe, aux Etats-Unis et au Canada nous forcent à admettre une hypothèse extrêmement féconde. Toute société évolue du type à structure rurale au type à structure industrielle ou urbaine. En d'autres mots: le pôle dynamique du développement de la société moderne est la ville industrielle. Les sociétés concrètes se situent entre ces deux pôles -- rural pur et industriel pur. C'est pourquoi elles sont soumises à des tensions, des contradictions, des déchirements parfois. Les valeurs traditionnelles -- rurales -- sont tiraillées par des tendances nouvelles -- urbaines.

La civilisation urbaine évidemment se trouve dans les grandes villes. Cependant, son action dynamique se fait sentir dans les campagnes aussi. La télévision, la radio, les contacts multiples entre citadins et ruraux permettent à la pensée urbaine

d'exercer son influence même dans les villages. Si bien que ceuxéci, s'ils évoluent plus lentement que les villes, n'en sont pas moins résolument en marche vers la civilisation urbaine.

LA SOCIETE RURALE PURE

La société rurale pure est une société petite, isolée, homogène, basée fondamentalement sur la cellule familiale, C'est une société de familles: tous les untels sont de tel ou tel coin. Exceptionnellement un fils quittera le village du grand-père. L'école y est ordinairement une école de rang à affinité familiale. Parce que familiales aussi, l'économie, la "technique" la culture y sont essentiellement traditionnelles. La fonction récréative même est marquée de ce caractère: la fête par excellence est la soirée de famille. Une caractéristique importante d'une société rurale c'est que les divers comportements des individus dans les différents domaines de vie ne sont pas cloisonnés; les multiples secteurs: religion, travail, récréation, etc... y sont fusionnés en un tout. Si on est chrétien, on l'est partout: en affaires comme dans les contacts sociaux et comme à l'église.

Dans ce complexe la langue et la culture s'intègrent facilement. On est français, italien ou anglais parce qu'on est de tel village et surtout de telle famille. La langue, la culture y vivent parce qu'elles sont essentielles. La langue,est reçue par tradition. Y toucher c'est toucher à la vie. (De là refus pour plusieurs d'abandonner le français... même si cela devient nécessaire.) La foi qui imbibe toute la vie sera évidemment fusionnée avec la langue et la culture.s La langue est la gardienne de la foi comme la foi est la gardienne de la langue. La vie est un tout dont la langue et la culture sont des aspects.

LA SOCIETE URBAINE PURE

La société industrielle est à l'opposé. Elle est étendue, hétérogène. L'importance de l'individu prime celle de la famille. Les classes sociales y occupent une place importante. L'industrie veut du rendement; c'est pourquoi la technologie remplace la tradition. La science prend une importance accrue. La culture se stratifie avec les classes sociales. Ce n'est plus l'appartenance familiale -- comme dans la société rurale -- qui détermine la valeur de l'individu mais ses aptitudes et son efficacité. Ce sera par excellence, la société qui favorisera l'école centrale et l'école technique- ment équippée. Les divers comportements des individus ne sont plus intégrés. La vie à ses différents niveaux se divise: le domaine religieux est dissocié de l'activité professionnelle. On y trouve des hommes, excellents chrétiens dans leur vie familiale

et crapules notoires dans leur vie professionnelle. L'activité récréative est un secteur indépendant des autres. Les valeurs qui vivent réellement sont celles qui remplissent un rôle positif et celles qui satisfont un besoin réel des individus. Les autres valeurs traditionnelles disparaissent peu à peu ou continuent à vivre, pour un temps, comme un formalisme, comme une institution qui ne répond plus au besoin qui lui a donné naissance.

Dans une telle société, la langue et la culture seront dans une position bien différente de celle qu'elles occupaient dans la société rurale. La langue n'est plus une tradition acceptée, elle ne se diffuse plus d'elle-même avec le développement de la société. Elle devient un instrument ou un moyen et non plus une valeur en soi. Si elle aide à trouver un emploi, si elle permet une vie sportive plus élaborée, si elle contribue à multiplier les contacts sociaux, l'individu la gardera. Mais si au contraire, elle ne sert pas, pourquoi s'encombrer d'une langue qui n'a aucune valeur réelle. Dans une société urbaine où la tradition ne joue aucun rôle social, ce serait formalisme de conserver une langue traditionnelle mais sans raison d'être.

LES SOCIETES ACTUELLES CONCRETES

La transition d'un type de société à l'autre ne se fait pas sans heurt. Dans les sociétés actuelles concrètes, les enfants, plus près du type urbain que leurs parents encore ruraux d'esprit... au moins quelque peu, les trouvent "vieux jeu". Les parents, en retour, ne comprennent plus bien souvent, leurs enfants. Les "vieux", autrefois gardiens de la tradition, jouaient un rôle important dans la société: ils se voient dépouillés de toute fonction dans la société nouvelle. Ils trouvent alors facilement les jeunes irrespecteueux et révolutionnaires.

LA VIE CHRETIENNE

Les sociologues rattachent la crise de foi et de vocation qu'a connue l'Europe puis le Québec à cette transition de la société rurale à la société industrielle. Dans la société rurale, la foi était une foi authentique mais traditionnelle. La société urbaine sépare le comportement religieux des autres comportements. Elle refuse à la religion toute influence sur la vie politique ou économique. Elle lui demande de ne pas intervenir dans le domaine sportif. Elle la réduit peu à peu à n'être qu'une maigre pratique dominicale. Elle refuse même au prêtre le droit d'intervenir dans un domaine qui n'est pas proprement religieux. Selon l'expression courante, elle renferme le prêtre à la sacristie. L'esprit critique de la société urbaine rejette alors facilement le comportement religieux qui est devenu un formalisme vide et sans prise sur la vie. L'Église

comprend l'évolution de ces sociétés et veut affermir son rôle dans les villes modernes par un approfondissement de la foi et par le rajeunissement des mouvements d'action chrétienne. Le Manitoba connaît déjà la même évolution qu'ont traversée les grandes villes et les milieux ruraux du Québec. Il doit se préparer à cette évolution, sans quoi la foi connaîtra ici,--c'est déjà amorcé d'ailleurs,-- les mêmes expériences malheureuses que le Québec a traversées. La reconquête de la foi est difficile; il vaut mieux éviter sa perte en préparant chez les chrétiens une foi adulte et mieux aguerrie.

LA CULTURE FRANCAISE

Pour ce qui a trait au français, cette évolution, dont le Manitoba est témoin, pose un problème urgent. Dans une société manitobaine en voie d'urbanisation, (1) le français a-t-il encore sa raison d'être? Faut-il la reléguer au rang de souvenir sentimental? C'est dire équivalemment qu'il disparaîtra. Ou au contraire, est-il encore possible d'amener le français à répondre aux besoins des individus? Il y a deux choix possibles qu'il ne faut pas rejeter sans examen. Faut-il renoncer au français (par pudeur, certains disent naivement réserver le français à la famille) pour s'intégrer dans une civilisation urbaine et industrielle qui est fondamentalement anglaise? Ou bien est-il encore possible de redonner à la culture française une place vitale dans cette civilisation: est-il possible de s'y intégrer comme groupe français?

Cette dernière option exigerait une action positive bien organisée. Laissée à elle-même la société franco-manitobaine est irrémédiablement en marche vers l'anglicisation. Il est, en effet, évident pour qui observe la vie manitobaine que le français est rattaché au type rural et l'anglais au type urbain. La preuve serait facile à faire. Quelques exemples suffiront, je crois. C'est un fait notable que chez les collégiens -- surtout les plus jeunes -- il est très difficile d'amener un externe (donc un citadin) à parler français. Spontanément, il revient à l'anglais. Le rural (pensionnaire) est plus malléable et plus facilement enclin au français. Une enquête menée auprès de 250 jeunes conduit à des conclusions analogues: 86 pour cent de ces jeunes parlent français avec leurs parents: mais seulement 53 pour cent le parlent avec leurs amis. Dans le milieu de travail enfin, la langue dominante est l'anglais. La plupart manifestent un attachement "sentimental" pour le français: 73 pour cent abandonneraient l'anglais s'il leur fallait sacrifier une langue: mais la plupart aussi reconnaissent la valeur pratique de l'anglais: 62 pour cent avouent que l'anglais leur sera plus utile dans la vie que le

(1) De 1956 à 1961, la population agricole du Manitoba a diminué de 14 pour cent et la population non agricole a augmenté de 17 pour cent.

français.

Nos jeunes sont donc ballottés entre deux tendances. Ils sont encore attachés au français par leur origine familiale et rurale mais ils sont attirés vers l'anglais par la force dynamique des cités et du progrès. Il suffit de diriger de grands étudiants pour saisir combien cette situation leur enlève de confiance devant la vie et étouffe en eux le dynamisme. Pour certains, elle est même source d'angoisse. L'avenir est rattaché à l'industrie, à la science, à la ville ... à l'anglais. Inconsciemment, pour un jeune, la culture française est une culture inférieure et il porte en lui un sentiment d'infériorité parce qu'il est français. Cette situation pose un problème inquiétant pour un éducateur.

En effet, aucun éducateur consciencieux et conscient du problème ne peut accepter la situation actuelle. Pour le bien et l'épanouissement des élèves, il faut ou bien abandonner la culture française ou bien mener une action drastique et immédiate pour que nos jeunes retrouvent leur fierté et leur dignité en rendant la société franco-manitobaine rayonnante et dynamique..

Un choix s'impose:ou l'abandon total ou la lutte totale.

QUI A COMPETENCE POUR CHOISIR UNE SOLUTION

Avant de poser cette option fondamentale, cherchons qui a compétence pour choisir la solution convenable et pour diriger sa réalisation.

La vie même nous force à prendre individuellement position pour l'une ou l'autre solution. Certains préfèrent la première. Des instituteurs parfois y sont enclins. Le fait que la langue d'enseignement et d'examen soit l'anglais, que l'emploi d'un professeur -- et son salaire -- dépendent souvent des résultats des élèves expliquent cette tendance. D'autres individus optent pour une solution toute pratique: "Soyons de notre temps et de notre milieu qui est anglais: le Manitoba n'est pas le Québec, n'est pas la France". Ces choix ne s'appuient pas sur un fondement bien réfléchi et de là naît la difficulté qu'éprouvent leurs défenseurs à justifier leur option. En toute bonne foi, donc, un certain nombre de franco-manitobains entraîne le groupe français vers cette solution.

D'autres ont opté pour une solution de lutte. Des raisons parfois sentimentales et surtout un instinct de conservation bien légitime et louable les poussent à revendiquer du

français à tout prix. (Un reste de mentalité rural accentuc, peut-être, cette tendance.)

Peut-être le premier groupe est-il trop pratique et le second trop ardent. Le reproche fondamental à adresser à l'un et l'autre, c'est de ne pas fonder sa solution sur une base assez vaste et objective. Pour définir sérieusement les deux positions et pour justifier les exigences de l'un ou de l'autre groupe, il faut élargir le problème et l'aborder dans toute son ampleur sociale. Le fait français est un fait sociologique qui déborde l'intérêt professionnel d'un professeur, l'instinct pratique ou le besoin de conservation. C'est dire que le choix d'une solution doit être précédé d'études sérieuses du problème. Il faut se défaire de ses préjugés pour juger objectivement. On a défini l'enquête sociologique comme "une psychanalyse de ses préjugés". Une telle enquête aiderait donc grandement. Nous y reviendrons.

LES EDUCATEURS ET LES CHEFS DE FILE

Le reproche le plus sérieux à adresser à l'un et l'autre groupe c'est de prendre une décision pour laquelle il n'est pas habilité. Ce n'est ni aux éducateurs ni aux individus d'élite à choisir la route. Une saine philosophie nous apprend que l'éducation appartient aux parents. Le pape Pie XI nous l'a assez nettement rappelé dans son encyclique "Divini illius Magistri" pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Affirmer que les parents ne sont pas suffisamment renseignés ou sont insconscients du problème ne permet pas aux éducateurs ou à quelques individus de se substituer à eux. Le droit des parents à l'éducation est trop sérieux pour le leur enlever aussi aisément. Certes, les éducateurs et les chefs ont le devoir d'éclairer les parents et de les mettre en état de remplir les obligations que ce droit à l'éducation implique... mais ils ne peuvent nullement leur voler ce droit. Les associations de Parents et Maîtres ont un rôle positif à jouer dans ce domaine. Les cercles paroissiaux de l'Association surtout trouvent ici leur première raison d'être. Ils sont indispensables pour ce travail d'éducation des parents.

LES PARENTS

Comment pratiquement les parents peuvent-ils manifester leur option devant ce problème? C'est ici qu'intervient l'Association dont l'action est essentielle au groupe français. Enlever le droit de vote aux nombreux membres du clergé qui font partie "ex officio" de l'exécutif est un geste sage, parce qu'il revalorise le droit des parents. Faire sanctionner les

décisions importantes de l'Association par le congrès est une mesure heureuse parce qu'elle permet aux parents d'exercer leur droit fondamental à l'éducation. Organiser le congrès de façon à accentuer l'autorité des parents est une décision importante parce qu'elle souligne la dépendance de l'Association à l'égard des parents. Ces derniers donc manifesteront leur choix par l'Association où ils doivent jouer le premier rôle: avant d'être l'affaire des enseignants ou du clergé, l'Association est l'affaire des parents.

Une option favorable à la conservation du français exigerait un effort concerté de toute la population franco-manitobaine; c'est là une autre raison pour laquelle les décisions doivent être prises par le truchement de l'Association. En effet, seule l'Association a en main les organismes aptes à diriger l'activité et à enrôler toute la population dans un effort commun. Pour faire évoluer une société, il faut plus que des individus, il faut un organisme structuré et un exécutif dynamique.

Si les parents, après étude, optent pour une intégration des individus dans la société manitobaine anglaise, respectons leur décision. Dans ce cas, le français sera relégué à la maison; le journal insistera sur les annales familiales et étouffera son dynamisme français; le collège fermera ses portes. Si au contraire, les parents choisissent non pas d'intégrer les individus dans le milieu anglais mais d'y intégrer tout notre groupe technique dans le respect de sa qualité de français, acceptons encore leur décision. Dans ce cas, cependant, l'effort pour nous affirmer français, société française, devra être plus vaste qu'une seule lutte pour des revendications scolaires. L'Association devra nous tracer un plan d'action précis et dynamique. Et nous devrons suivre avec énergie ses directives.

Nous avons vu que la vie quotidienne force les franco-manitobains à faire une option souvent inconsciente et individualiste relativement au français. Il faut y substituer une option raisonnable, objective, située dans le cadre de toute la société franco-manitobaine. Ce choix appartient aux parents et par eux à l'Association. Après avoir rappelé ces principes qui doivent éclairer notre action, abordons des problèmes plus concrets et plus pratiques.

INTEGRER LES INDIVIDUS DANS LE MILIEU ANGLAIS

L'argument principal des Franco-manitobains qui préfèrent voir les individus de langue française s'intégrer dans le milieu concret du Manitoba anglais c'est celui de la pression sociale: (même s'ils la désignent sous d'autres noms.) Le milieu, les conditions de vie, l'université sont anglais. La langue qui procurera le pain quotidien est l'anglais. Les relations d'affaires sont anglaises. Nous pouvons admettre des

droits théoriques mais la vie quotidienne finit toujours par avoir raison sur les théories. Le fait que le pôle dynamique de la société manitobaine est la cité urbaine et anglaise est donc le fondement implicite de leur argumentation.

Par contre, pour ne pas effaroucher les défenseurs du français, pour ne pas énerver cet attachement sentimental que chacun garde pour sa langue, on nous dit que le français se conservera... dans la famille. On se rit même des menaces contre le français en disant: "Il y a 50 ans, on parlait de la mort du français ... et pourtant il vit toujours." Cette réponse est naive et surprend chez des gens qui prétendent être réalistes. Leur raison pour donner la première place à l'anglais c'est la pression d'une situation sociale nouvelle. On accepte cet argument quand il défend l'anglais, on le refuse quand il menace le français. Il y a 50 ans, cette pression sociale n'existait pas. L'industrialisation et l'urbanisation n'étaient même pas amorcées. Le français pouvait résister la société rurale le défendait: il ne le pourra plus: car la société urbaine l'écrase. En bonne logique, dans le contexte actuel, une option pour l'anglais implique la mort du français.

Je ne condamne pas ceux qui acceptent, avec réalisme, de devenir anglais. L'état d'infériorité dans lequel la situation du groupe français maintient les jeunes me semble un argument sérieux. La pression sociale extrêmement puissante semble devoir de toute façon nous écraser. Je comprends alors qu'on puisse être sincère et chercher l'intérêt des Canadiens français dans ce renoncement à sa langue et à sa culture. Je comprends aussi que l'on veuille rassurer une sentimentalité blessée par un tel choix au moyen d'espérances vagues et imprécises d'une survie bien aléatoire...

INTEGRER LE GROUPE FRANCAIS DANS UN MANITOBA BILINGUE

Il y a cependant d'autres aspects à considérer qui nous invitent à tenter un dernier effort avant d'abandonner la lutte.

Tout d'abord, le profond changement qui se produit actuellement dans le milieu canadien relativement aux relations entre français et anglais. La menace du séparatisme québecquois a réveillé les esprits. Nous voyons actuellement le Nouveau-Brunswick consentir au financement d'une université entièrement française. L'Ontario aide financièrement deux universités "bilingues". Les Anglo-canadiens des Maritimes et de l'Ontario admettent plus facilement qu'autrefois la valeur des droits français. Le Manitoba finira bien par suivre ces exemples, si nous affirmons nettement notre désir de vivre comme société franco-manitobaine. Mais il faut un désir unanime, qui refuse de "flirter" avec les compromis. Les esprits, dit-on, sont

mieux disposés à l'égard du français; pourquoi alors ne pas prendre au sérieux leur bonne volonté. Présentons-leur le spectacle d'une société française rayonnante et qui n'a pas honte d'elle-même. Si leurs dispositions à notre égard sont aussi sincères qu'on le dit, ils devront bien nous accepter.

Une autre raison, c'est que nous n'avons jamais essayé de dresser un programme d'action global et préparé par de sérieuses études et des enquêtes scientifiques. Si l'Association dresse un plan d'actinn complet,un plan qui dirige notre effort sur tous les éléments fondamentaux d'une société, nous pourrons revaloriser la société française comme ensemble et reprendre à nos propres yeux toute notre valeur. Que le groupe français redevienne fier et conscient de sa richesse, il pourra alors s'intégrer dans une vie manitobaine à laquelle il apportera sa richesse culturelle et nationale. Ce serait contribuer à la grandeur du Canada par un apport positif et répondre efficacement à ce désir d'un Canada réellement bilingue, qui perce enfin chez les Anglo-canadiens.

Il y a enfin une troisième raison: c'est que maintenant le Québec non seulement se redresse et déploie enfin sa stature française mais il nous tend franchement la main. Le ministère des affaires culturelles du Québec peut nous aider efficacement dans la reconquête de notre fierté, si nous voulons bien rejeter notre susceptibilité enfantine à l'égard du Québec et accepter fraternellement cette aide. Le Québec souhaite que nous lui suggérions les routes les plus directes pour nous atteindre et les moyens les plus efficaces de nous aider.

POINT DE DEPART

Mais alors, si nous voulons tenter un dernier effort, sur quelle base faut-il asseoir notre plan d'action? Les sociologues, ici, peuvent nous aider et éclairer cette question. Pour eux, une société quelconque est un ensemble de cinq éléments: une population, une économie, des occupations, des organisations sociales et enfin une culture. Ces éléments exercent une influence mutuelle. Pour défendre et développer la culture, il faut du même coup toucher aux autres éléments. Chercher à obtenir des écoles françaises est bien; mais si l'économie, les occupations et les organisations sociales de notre groupe l'amènent à refuser ces écoles, si le besoin d'écoles françaises ne pénètre pas la masse, nos efforts seront inutiles. Nous aurons des écoles françaises qui resteront vides.

Le premier pas à franchir est d'assurer les études fondamentales qui permettront d'échafauder sur une base solide un programme d'action. L'enquête de Monsieur Dulong, -- quand nous aurons ses résultats -- nous apportera des précisions nécessaires au niveau de la langue envisagée, je dirais, sous

un aspect technique. Le conseil de vie française -- d'après les journaux, -- se propose de mener une enquête au Manitoba sur la situation économique des Canadiens français. L'Association pourrait demander au département des affaires culturelles du Québec,-- ou au conseil de vie française,-- d'organiser une longue enquête sociologique sur le groupe français au Manitoba. Les élèves de sociologie du collège pourraient avec leur professeur entreprendre les enquêtes pilotes; un sociologue spécialisé dans ce genre de recherche (Monsieur Fernand Dumont, peut-être,) viendrait ensuite mener l'enquête complète qui sera nécessairement longue.

Ces trois études fourniraient le point de départ objectif et nécessaire pour une action précise. Dans l'ébauche des programmes d'action qui suivront ces enquêtes, des techniciens et des spécialistes en commerce, en agriculture, des maîtres en éducation et bien d'autres compétences devront apporter leur secours indispensable. Le département des affaires culturelles serait, sans doute, disposé à nous aider ici encore si nous le lui demandons. De plus, de jeunes compétences bien françaises et bien manitobaines émergent parmi nous qu'il faut intéresser à la préparation de nos plans d'action.

L'ASSOCIATION

Avant de regarder de plus près ce que pourrait être un programme d'action, envisageons un autre problème important: celui de l'Association.

L'Association, mandatée par les parents, doit être l'unique chef qui dirige et organise l'activité du groupe français. Elle doit se présenter comme le guide officiel et le porte-parole de la société française. Elle doit revendiquer ce titre auprès du gouvernement, auprès de Radio-Canada et des autres groupes étrangers et locaux intéressés à la vie française au Manitoba. (Il conviendrait que le mémoire manitobain le plus important présenté à la commission sur le biculturalisme soit le sien.)

Pour produire une action efficace, l'Association doit faire pénétrer ses directives dans tous les milieux français et rayonner dans toutes les directions. Il est donc de première importance qu'elle ait bien en main ses organes de diffusion et d'action. Mentionnons quelques-uns d'entre eux: les cercles paroissiaux, le journal, la radio, la télévision, les comités, les visiteurs d'écoles et les professeurs.

Les cercles paroissiaux restent l'organisme de liaison entre les parents et l'Association. Ils sont aussi un moyen d'informer les parents et de les éveiller à leurs devoirs. Il faut donc multiplier ces cercles et les rendre actifs. Les mots d'ordre de l'Association doivent leur parvenir régulièrement. L'exécutif doit stimuler leur activité et orienter leur énergie. Il doit les utiliser pour accomplir auprès des parents un travail d'éducation toujours nécessaire. Mais d'au-

tre part, puisqu'elle reçoit d'eux son mandat, l'Association doit les tenir au courant de ses activités par des rapports réguliers.

Un journal qui puisse apporter dans les foyers français, la pensée et les mots d'ordre de l'Association est indispensable. "La Liberté et le Patriote" a une certaine obligation morale de remplir ce rôle. En effet, les curés, qui accueillent les propagandistes du journal et les hébergent gratuitement, s'attendent à cette collaboration. De plus, le journal est "officieusement" l'organe de l'Association: c'est en effet, par lui que l'Association convoque le congrès et transmet ses divers mots d'ordre. Par le passé les Canadiens français ont déjà aidé financièrement le journal. Ils doivent continuer à travailler pour le garder libre de toute dépendance politique ou autre.

Ce que nous venons de dire du journal vaut aussi pour notre poste de radio. Par lui, l'Association doit pouvoir sonner l'alerte aux Manitobains et parler aux foyers français.

La télévision française ne jouit pas de la même liberté que la presse et la radio qui sont des organismes privés. Il faut quand même prévoir et provoquer les occasions de l'utiliser.

L'action de l'exécutif se réalise ordinairement par les comités. L'exécutif doit donc exiger d'eux des rapports réguliers. Le danger qu'un président ou quelques membres d'un comité orientent les activités selon leur caprice est bien réel. C'est par une directive précise donnée à chaque comité et par un contrôle régulier et sérieux de leurs activités que l'Exécutif unifiera son action.

Les visiteurs jouent un rôle important dans un secteur déterminé, celui des écoles. L'Association doit avoir confiance en eux; les contrôler, certes, mais aussi attacher une grande importance à leurs rapports.

Actuellement les visiteurs sont nommés par Son Excellence Monseigneur L'Archevêque de Saint-Boniface. L'Association n'a qu'un droit d'approbation. Il serait préférable, me semble-t-il, que des candidats choisis par l'Association soient proposés à Son Excellence. L'Association serait alors plus libre dans ses exigences envers eux. D'ailleurs, c'est l'Association qui paie leur salaire . . . elle doit pouvoir les déplacer s'ils la servent mal.

Enfin l'Association avec l'aide des cercles paroissiaux doit voir à ce que les commissaires et les surintendants des écoles soient des hommes disposés à appuyer son action et ses directives. S'il est nécessaire pour atteindre ce but que l'Association prépare ou appuie des candidats pour l'élection des commissaires, elle doit le faire.

PLAN D'ACTION

Quand l'Association maîtrisera tous ses organismes d'action, elle pourra diriger efficacement le groupe français. Dresser un plan d'action n'est pas une mince besogne: ce doit être un travail d'équipe où les compétences et les spécialistes tiennent un rôle important. Le plan d'action doit porter sur les cinq éléments constitutifs d'une société.

Le premier, c'est la population française. L'enquête sociologique nous renseignera sur sa distribution et sur ses conditions. La population est-elle jeune ou vieille dans telle ou telle région? Est-elle stable ou vagabonde? Homogène ou hétérogène? etc., etc. . . Nantie de ces informations, l'Association mènera campagne pour que tel centre de loisir soit situé ici ou là, pour regrouper telle population menacée de morcellement, pour orienter les Canadiens français vers tel ou tel centre domiciliaire: elle négligera, si nécessaire tel secteur où une population trop vieille n'apporte aucune promesse de rajeunissement. Elle nous dira où porter nos efforts les plus intenses. Bref, elle mettra au point un plan pour regrouper nos forces françaises dans certains centres et pour garder contact avec les Franco-manitobains dispersés.

L'économie est probablement le secteur le plus négligé. Il est pourtant de première importance. Ici, l'aide de techniciens sera indispensable. Notre société est agricole; dans quelle mesure? quelles sont ses ressources? L'Association doit diriger son évolution pour l'intégrer dans une société industrielle. Elle doit provoquer des initiatives: coopératives, entreprises familiales ou paroissiales, petites industries, et le reste, et le reste. Elle doit par des mesures concrètes, améliorer notre rendement et notre puissance agricole: suggérer une culture plus diversifiée, ou des techniques nouvelles. Autant de problèmes à étudier et surtout autant de domaines où l'Association doit exercer son action par l'éducation des cultivateurs et des citadins et par une aide dans l'organisation et le fonctionnement des entreprises.

Les occupations de la population française: ses loisirs, ses vacances, ses activités sportives, sociales, culturelles et religieuses, sont bien diversifiées. Leur étude permettra à l'Association de suggérer une orientation dans la programmation du poste de radio et de télévision. L'Association favorisera la réalisation d'activités artistiques adaptées à nos compatriotes français. Elle pourrait obtenir quelques productions locales dans le domaine de la télévision. Elle fera campagne pour obtenir une organisation des loisirs de nos jeunes dans une atmosphère française. Elle suggérera des occupations et dirigera l'activité des nôtres dans les domaines bien conformes à notre mentalité française.

L'inventaire de toutes nos organisations sociales, qu'elles soient politiques, paroissiales, volontaires ou financières, éclairera un autre aspect de notre société franco-manitobaine. L'Association pourra préparer l'intégration de beaucoup d'associations miniatures dans des organismes supérieurs; elle pourra multiplier les échanges entre groupes français ruraux et urbains; elle devra renforcer nos groupements et accentuer leur caractère français. Les relations avec les Anglo-manitobains à ce niveau des associations se feraient alors sur un pied d'égalité entre associations françaises et associations anglaises et non plus par l'intégration des français dans le groupe anglais comme c'est la tendance actuelle.

Enfin, un secteur très vaste et très important, celui de la culture, s'ouvre devant nous. Pour le sociologue, la culture est l'ensemble de l'outillage mental d'une société. Ici, c'est toute la lutte pour obtenir les écoles bien françaises qu'il faudrait évoquer. Dans le domaine scolaire, L'Association doit prévoir un plan qui se réalisera par étapes. Le premier pas: obtenir que certaines matières soient enseignées en français et préparer des professeurs français pour ces matières. Pour cela, il faut obtenir que le collège, avec l'aide financière du gouvernement, puisse donner quelques cours aux professeurs, par exemple en sciences et en mathématiques, et que ces cours français soient acceptés par la faculté d'éducation. En développant cette initiative, nous pourrions nous orienter vers une école normale française...à mesure que nous obtiendrions les cours français dans les autres matières. Pour enrichir le corps professoral français, il faudra rapatrier toutes nos religieuses que leur vocation force à devenir "anglaises", et à enseigner dans des écoles entièrement anglaises de Winnipeg. Elles seraient heureuses de revenir dans un milieu et dans des écoles françaises.

Les possibilités de développement du collège sont grandes. Il nous serait possible de décerner des baccalauréats avec concentrations et même un Baccalauréat en sciences si un recrutement suffisant d'élèves de qualité était assuré. Il faudra aussi à cause des cours que nous donnons en français obtenir du gouvernement une aide financière. Une action concertée de tout le groupe français devrait nous obtenir au titre de section française de l'université quelques avantages.

Il faut plus que l'école pour revaloriser la culture française aux yeux du peuple. Il faut lui présenter les réalisations françaises dans tous les domaines, artistiques, scientifiques, économiques et autres. Pour cela, il devient nécessaire de multiplier les contacts avec le Québec et la France. De nombreuses et excellentes revues françaises scientifiques ou d'actualité trouveraient place sur les étagères de nos bibliothèques scolaires ou publiques. L'Association doit faire connaître ces revues. Monsieur le consul de France nous a déjà prouvé par des gestes généreux que la France est disposée à rayonner jusqu'à nous. Il faut permettre à ces gestes

de produire le plus de fruits possible parmi nous. Les groupements scouts et autres profiteront d'échanges avec les groupes frères du Québec.

Le projet d'un centre culturel dont nous entretenait le numéro d'été du journal "Frontières", est une aventure d'envergure que l'Association se doit d'appuyer. Le Québec ne pourrait-il pas aider en y logeant dans une de ses ailes une "maison du Québec" au Manitoba?

Par ces suggestions trop imprécises et, peut-être trop optimistes, je veux montrer qu'il ne faut pas porter nos efforts sur la seule école française. Cela se fera seulement si la société française comme ensemble est revalorisée aux yeux des Franco-manitobains.

Si nous voulons recueillir les fruits que le centenaire de la Confédération nous promet, il est temps de nous mettre au travail. Il ne faut plus nous contenter des miettes et des promesses que le gouvernement manitobain nous distribue dans le domaine scolaire. Il faut prendre en mains l'action rayonnante qui nous permettra d'être français. Rester français individuellement dans une masse anglaise est impossible. Rester une société française qui voisine amicalement une société anglaise et qui toutes deux s'intègrent dans un Manitoba biculturel est encore en notre pouvoir. Entreprenons une action positive -- non pas de lutte contre l'anglais,-- mais de revalorisation sociale du français. Nous pourrons alors apporter la richesse de notre personnalité française et de notre culture à un Canada authentiquement "biculturel".

En dehors de cet effort global, je ne crois pas que le français puisse résister à l'écrasement par la pression sociale de la cité industrielle et anglaise.

CA1 Z1
-63B22

NO: 760-615

TITRE:

AUTEUR: Association d'Education des Canadiens français du Manitoba.

Mémoire de 29 pages; 16 recommandations

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Le mémoire est un plaidoyer en faveur de la reconnaissance du français au Manitoba.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

- Points intéressants de l'histoire de l'égalité des droits du français, anglais et métis jusqu'à l'Acte du Manitoba (para. 16 à 20), et de l'histoire des lois scolaires du Manitoba depuis l'Acte du Manitoba jusqu'à 1916 (para. 20 à 23).
- Vérifier l'état de fait du français dans les organismes fédéraux (para. 43 à 52), et dans les organismes privés au service du public (para. 56 à 61).
- Vérifier l'état du français dans l'enseignement primaire, secondaire, universitaire, du point de vue des professeurs et des élèves (para. 95 à 103).
- consulter l'appendice 1, sur l'état actuel du français au Manitoba.

TABLE DES MATIERES:

		PAGES
RECOMMANDATIONS:	sommaire	27 à 29
	précisions (para. 34 à 39 et 105 à 110) . .	

MEMOIRE:

Introduction	1
Ce qu'est un pays bilingue et biculturel	2
- quelques définitions	2
- relations entre la langue et culture	4
- ce qu'est un Canada bilingue et biculturel . . .	4
- conclusions	8
Le bilinguisme et biculturalisme au Manitoba	
- organismes fédéraux du Manitoba	9
- organismes privés au service du public	13
- bilinguisme et biculturalisme au niveau provincial .	14
- conclusions	25
Conclusions générales	26

APPENDICES:

I L'Etat actuel du français au Manitoba.
II La culture française au Manitoba.
III Mémoire présenté à la Commission de l'Education -1957.
IV Mémoire au Comité-Aviseur de la province du Manitoba sur le bilinguisme et le biculturalisme - 1964.

MEMOIRE

"INTRODUCTION"

1) L'Association d'Education des C.F. du Manitoba (para. 1 à 3)

- fondée en 1916.
- avec mission de restaurer les droits constitutionnels supprimés en 1916 par la loi Thornton.
- composée de 83,000 Canadians formés en comités paroissiaux.
- mission spécifique: conserver les traditions nationales, les moeurs et coutumes particulières des Canadiens de langue française et d'assurer le développement de leur groupe catholique et français.

2) "La commission d'enquête et son mandat". (para. 4 à 6)

- nous admettons le principe de l'égalité des deux nations-mères du Canada, à l'exemple du mandat de la Commission.
- le problème des cultures française et anglaise est primordial et doit se poser antérieurement à tout autre problème (multilinguisme).
- le français a des droits égaux aux droits de la langue anglaise à travers tout le Canada.

3) "Plan du mémoire"

paragraphes 7, 8.

Partie I : "Ce qu'est un pays bilingue et biculturel".

A. "Quelques définitions" (para. 9 à 12)

- définissions de mots-clés qui créent des malentendus entre l'élément anglais et français.
- gouvernement: corps représentatif chargé du bien commun - ; respect des droits naturels des citoyens et des familles - ; respect de la constitution.
- nation: communauté humaine qui a une origine, des traditions et une culture communes, consciente de la valeur de cette culture, et désireuse de la conserver; il y a donc au Canada deux nations. (1)

(1) nation: donnée sociologique.

- culture: déterminante de la nation; elle suppose l'élaboration d'habitudes, de croyances, de sentiments, d'institutions et d'idées communes; elle se transmet normalement par la langue; renoncer à sa langue, c'est renoncer à sa culture.

B. "Relations entre la langue et la culture" (para. 13, 14)

- relations très étroites.
- langue: véhicule d'une pensée, d'une culture.
- bilinguisme et biculturalisme sont inséparables.
- les cultures française et anglaise ne peuvent vivre sans liberté de s'épanouir; de même, les langues ne peuvent persister si la culture qu'elles véhiculent est écrasée.

C. "Ce qu'est un Canada bilingue et biculturel". (para. 15 à 33)

1) Observations.

- un homme ne peut pas être intégralement "bicultivé"; de même ou ne peut trouver des manifestations simultanées des deux cultures; on trouvera des foyers de l'une et de l'autre.
- la culture ne peut pas vivre longtemps dans un individu ou petit groupe noyé au milieu d'une masse de culture différente; pour qu'elle vive, il faut qu'existe un bloc culturel, une société qui se développe; cette société rayonne alors sa culture.

2) Conditions nécessaires au biculturalisme canadien. (para. 19à33)

a) Existence de groupes culturels, de sociétés nationales de l'une et de l'autre culture partout au Canada.

- reléguer le français au Québec, c'est tuer le biculturalisme.
- éléments nécessaires à une société culturelle:
  - écoles,

- journaux, radio, télévision,
- économie et expansion,
- contacts avec les groupes de même culture à travers le pays.

- chaque province doit protéger les éléments essentiels de chaque culture.
- tendance actuelle: encercler et noyer peu à peu les groupes minoritaires.

b) Les citoyens de l'une et de l'autre culture doivent se sentir compris et acceptés d'un bout à l'autre du pays.
- pour permettre le développement de chaque groupe selon son esprit propre.
- en développant le caractère bi-ethnique nous garderons notre indépendance face aux U.S.A.; la culture française assure cette sauvegarde.
- rôle primordial de la radio, télévision, film, journaux et imprimés dans le développement de cette mentalité d'accueil; rôle fédéral donc.
  - O.N.F.: influence heureuse dans ce domaine;
  - Imprimerie de la Reine: idem.
  - Radio-Canada: ne travaille pas toujours à cultiver la compréhension mutuelle.
  - Journaux anglais: dévalorisent le Canada français.

c) La possibilité de connaître les deux langues officielles doit être offerte à tout canadien.
- chacun doit pouvoir apprendre parfaitement la langue de son choix.
- chacun doit pouvoir, sans contrainte, apprendre l'autre langue officielle, comme langue seconde.

D. "Conclusions de la première partie." (para. 34 à 39)
- Si le Canada est biculturel, les deux cultures ont droit de cité partout au pays.

- Les provinces doivent respecter cet esprit.
- Les provinces qui étouffent une langue et ainsi tuent une culture, s'éloignent de l'esprit de la confédération et de la mentalité de notre politique fédérale actuelle.
- Nouvelle constitution créant un tribunal pour juger les conflits qui porteront atteinte au biculturalisme.
- Créer un climat d'unité: drapeau, hymne national, agence de presse nationale, Radio-Canada favorable au biculturalisme.

PARTIE II - LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME AU MANITOBA .

"Introduction"

- la minorité française doit lutter constamment pour conserver sa langue.
- peu de français offert par les organismes fédéraux.
- lois provinciales injustes à l'égard des écoles françaises.
- français exclus des tribunaux.

"Plan" (para. 41)

A. "Organismes fédéraux du Manitoba" . (para. 42 à 55)

1) Recommandations:

- que les succursales qui servent un milieu où vivent des Canadiens français soient bilingues.
- que des Canadiens français puissent accéder à des postes de commande au sein de ces organismes.

2) Etat de fait:

- les chefs d'Ottawa sont favorables au bilinguisme,
- les chefs locaux ne le sont pas.
- O.N.F.: exemple de biculturalisme efficace.
- Armée: évidemment non bilingue.
- Bureaux de Poste: bilingues à St-Boniface, et un peu à Norwood.

- Service des monuments nationaux: feuillets français quand on les demande.
- Air Canada: sérieux efforts de bilinguisme.
- Canadien National: les télégrammes reçus et envoyés sont dans un français défiguré.
- Gendarmerie Royale: certains commis bilingues; les textes français sont "laissés" dans les armoires.
- Radio-Canada: employés sympathiques au français; langue française non officielle. (para. 51)
- Fonctionnaires fédéraux: le français est une concession; d'où la peur des Canadiens français de s'exprimer dans leur langue.
- Objection aux services bilingues: le Canadien français parle toujours anglais. (C'est normal puisqu'il est repoussé lorsqu'il parle français).
- Autre objection: difficulté de trouver des employés Canadiens français. (C'est que les examens et les rouages administratifs sont de conception anglaise.)

B. "Les organismes privés au service du public." (para. 56 à 61)
"Les compagnies et les organismes privés donnent un service bilingue quand l'intérêt et la compétition l'exigent."

- Compagnies d'assurance: polices en français même si le seul texte anglais est autorisé devant les tribunaux.
- Services sociaux: plus de la moitié des employés comprennent ou lisent le français.
- Hôpitaux de Winnipeg: deux sont français
- Croix-Rouge: service exclusivement anglais.
- Service de téléphone: souvent impossible de placer un appel interurbain en français.

C. "Le bilinguisme et le biculturalisme au niveau provincial."

- léger progrès ces derniers temps.

- historique: - 1890 - abolition des écoles confessionnelles, et du même coup, des écoles françaises,
  - abolition du français comme langue officielle dans les tribunaux.
- nécessité de rectifier les injustices du passé.

1) "Aspect légal" (para. 64 à 94)

a) "La Confédération canadienne." (para. 64 à 68)

- les Pères de la Confédération voulaient protéger les deux groupes ethniques du Canada.
- les Actes de Québec et d'Union ont été décrétés par le respect mutuel.
- Propos de McDonald sur l'usage de la langue française comme l'un des principes de base de la Confédération.
- les Pères de la Confédération n'ont jamais banni le français des provinces (Ont.; N.B.; N.E.); au contraire, l'esprit de respect mutuel garantit ces droits.
- propos de McDonald (1890) sur l'égalité des deux peuples.

b) "L'Acte du Manitoba et nos droits." (para. 69 à 85)

Histoire de l'égalité des droits des anglais, français et métis de la Rivière Rouge, du temps de la Compagnie de la Baie d'Hudson à l'Acte du Manitoba (1870). (références prises chez Mason Wade.)

Fait important: En 1870, "le gouvernement provisoire de la Rivière Rouge, avec l'assentiment du Gouvernement Impérial, avait obtenu du gouvernement canadien que la "liste des droits" (de Riel) soit la base de l'"Acte du Manitoba".....ce fut donc un Pacte parlementaire tripartiste.

La "liste des droits" prend la forme des articles 22 et 23 de l'Acte du Manitoba.

c) "Histoire des lois scolaires au Manitoba". (para. 86 à 94)
Histoire de l'abolition progressive du français, depuis la campagne de McCarthy à la loi Norris de 1916. (références à Bruchési, Groulx et Wade.)

Observation intéressante: concernant le compromis Laurier-Greenway, l'auteur ajoute: "aucune clause de la Confédération ou de l'Acte du Manitoba n'autorise le gouvernement central à priver les catholiques de leurs droits; le seul pouvoir du gouvernement fédéral est de défendre les droits des minorités".

2. "Etat actuel du français au Manitoba" (para. 95 à 99)
Situation malheureuse créée par les législations de 1890 et de 1916.
Etat de fait: pages 23, 24.

3. "Conséquences de cet état de fait" (para. 100 à 104)
- désaffection croissante des français pour leur langue et culture.
- le vouloir-vivre collectif meurt peu à peu. (2)
- situation anormale et antipédagogique: une classe de Canadiens français ayant un professeur français qui donne son enseignement en anglais.
- les franco-Manitobains ne peuvent fournir de professeurs de français, car ceux-ci ne maîtrisent plus suffisamment leur langue maternelle.
- peu d'universitaires franco-manitobains.
- bon nombre de professionnels franco-manitobains quittent le Manitoba pour le Québec.
- depuis 1916, le Manitoba paralyse la culture française en refusant des écoles françaises.

D. "Conclusions de la deuxième partie."
- la mentalité des dirigeants et de la masse du Manitoba doit changer.

(2) cf. Appendices I et II.

- il faut donner au français la possibilité de vivre et de s'épanouir. (écoles françaises; professeurs français; examens conçus par des esprits français; école normale française; aide financière au Collège St-Boniface).
- des recommandations ont été faites dans ce sens en 1958 (3), mais il n'en est rien sorti encore, si ce n'est la reconnaissance du Français I, II, III.

III. "CONCLUSIONS GENERALES"

- le problème de biculturalisme et de bilinguisme n'est pas un problème d'individu, ni une question de concessions mineures; il est un problème social - et les mesures à prendre doivent porter sur tous les éléments constitutifs d'une société.
- la solution doit venir du fédéral mais doit s'étendre aux provinces. (4)
- aucune province du Canada ne devrait avoir le droit d'être unilingue en ce qui regarde le français ou l'anglais.

(3) cf. Appendice III
(4) cf. Appendice IV

CA1 21
-63B22-

CONFIDENTIAL

BACKGROUND PAPERS

Brief #: 760-615

Association d'Education des Canadiens français du Manitoba

WINNIPEG

A. INFORMATION ON ORGANIZATION

1. MEMBERSHIP

Fondée en 1916

83,000 Canadiens, formés en comité paroissiaux.

2. BUTS

Conserver les traditions nationales, les moeurs et coutumes particulières des Canadiens de langue française et d'assurer le développement de leur groupe catholique et français.

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

PROGRAMME AND LIAISON SECTION

p.2
para.6

"Nous croyons toutefois que le français a des droits égaux aux droits de la langue anglaise à travers tout le Canada...Il faut chercher comment réaliser pratiquement un droit resté théorique en dehors du Québec."

Q. I Sur quoi se fonde cette affirmation d'une égalité théorique des langues anglaise et française au Canada?

Cette égalité théorique est-elle admise par la majorité des Canadiens? Sinon, d'où vient l'opposition?

Y-a-t-il lieu de croire que cette égalité, pour l'instant théorique, puisse devenir une réalité concrète dans un avenir plus ou moins rapproché?

p.27
2e rec.

re Des écoles françaises

Q. 2 Ces écoles seraient-elles confessionnelles ou publiques neûtres?

p.28
4e rec.

re Fonctionnaires bilingues lorsqu'ils commandent un salaire supérieur à 10,000 dollars

Q. 3 Que faut-il entendre par fonctionnaires bilingues?

p.28
9e rec.

re La création d'un organisme de presse par le gouvernement pour la diffusion de renseignements objectifs sur les deux groupes.

Q. 4 Des précisions...

p.28
10e rec.

re Aide gouvernementale aux minorités

Q. 5 de quelles minorités s'agit-il?

p.28
14e rec.

re La création de bataillons français au sein des forces armées canadiennes.

Q. 6 Ces bataillons seraient-ils cantonnés au Québec seulement ou à travers le Canada?

Q. 7 A qui incombe la responsabilité d'assurer le rayonnement de la culture canadienne-française au Canada: le gouvernement fédéral ou celui du Québec?

C. RESEARCH SECTION

#97
p.24

The French Department at Manitoba may have been anti-French Canadian a few years ago, but does not seem to be any longer.

Note
p.1

83,000 French Canadians is by ethnic group, not mother tongue. Mother tongue is 60,899 (1961 census). The group is hardly the spokesman for those who don't speak French.

Note
App. #1

Particularly recommendations 3 & 4.

Mr. Dulong must have stayed at St. Boniface College during his stay in Manitoba. There has long been a contempt on the part of the College for Provencher School and the Marianist Brothers who run it. The college tends to view itself as the sole formative agent of the "Franco-Manitoban" elite, and considers students who continue at Provencher beyond grade six (when they can enter the college) as some sort of retarded element in the population. It is true that beyond Grade six, French instructors at Provencher (which is a public high school) tends to decline, and the French spoken by its graduates does not rival that of the graduates of the College. On the other hand, many English-speaking students at Provencher have learned considerable French. In addition, the Provencher graduates, who often go into Science, Engineering or Arts, are slowly becoming the business middle class of St. Boniface, a middle class the college is unable to turn out with its antiquated curriculum and its strong emphasis on the liberal professions and the religious life for its graduates. In the last 15 years Provencher has probably turned out more Engineers, chemists, economists, and geographers than St. Boniface College in all its existence. Father Dulong's recommendations are concerned only with the continuance of French as a spoken language, and not with the general education of the students as well.

28-4-65

CA1 Z1
-63B22

APPENDICE # 4

MEMOIRE DE L'ASSOCIATION D'EDUCATION
AU COMITE-AVISEUR DE LA PROVINCE DU MANITOBA
SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Préambule

L'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba fut organisée en 1916. Plus de douze sociétés sont représentées au comité central. Elle possède l'autorité de parler au nom des 83,000 Canadiens-français qui résident dans cette province.

L'Association d'Education apprécie cette occasion qui lui est donnée d'exprimer ses vues sur ces questions si importantes du Bilinguisme et du Biculturalisme au Canada. On sent qu'il y a beaucoup à gagner par une discussion franche des problèmes complexes qui sont propres à une société pluraliste et, en ce domaine comme en bien d'autres, l'ignorance n'est pas une bénédiction. Les Canadiens ont atteint un stade de maturité qui permet l'analyse ouverte de ces questions, au bénéfice de tous les partis intéressés. La lumière, la vérité, un dialogue franc et ouvert, sont toujours profitables et, par nécéssité conduisent à une action progressive. Mais l'état d'esprit et les méthodes d'approche doivent être saines. Les préjugés, les émotions, les velléités et les idées préconçues devraient être mises de côté pour libérer la voie, de sorte qu'on puisse assembler autant de faits que possible et les évaluer à leur juste valeur. A ce stage il devrait être possible d'en arriver à des solutions raisonnables et susceptibles d'être mises en pratique.

Communauté d'intérêts

Il semblerait qu'on peut accomplir davantage en scrutant ce que nous possédons en commun, plutôt qu'en insistant sur nos différences. De cette manière, nous commençons par ce qui est connu et, de là, nous procédons à l'analyse minutieuse de ce qui nous différencie, de façon à ce que des décisions meilleures et plus riches puissent être formulées.

Tous sont d'accord que nous possédons un vaste et magnifique pays, riche en ressources naturelles, capable de nourrir une population plusieurs fois plus dense que sa population actuelle. Les Canadiens sont des gens entreprenants. Grâce à nos deux cultures de base, anglaise et française, enrichies par les cultures d'autres groupes ethniques, nous avons en mains les principaux éléments requis pour l'édification d'une grande nation, typiquement canadienne, une aventure unique en elle-même, et, si elle réussit, susceptible d'être un exemple vivant aux autres nations qui cherchent une formule pratique faisant naître la paix, le progrès et le bonheur.

Une ère de progrès remarquable a été réalisée dans le domaine matériel, en surmontant les obstacles géographiques et économiques par la construction de lignes de chemin de fer transcontinentales, de routes, de lignes aériennes et de systèmes de communication radiophonique, de télévision et de télégraphie. Des entreprises commerciales, financières et industrielles solides sont l'objet de notre orgueil national.

Notre succès dans le champ matériel ne devrait-il pas nous inciter à affronter et à résoudre le problème fondamental des relations humaines entre les groupes qui forment la population du Canada?

Après tout, notre capital humain n'est-il pas notre plus grand richesse?

Ce nouveau défi, ne pourrions-nous pas le relever avec autant de succès?

Si utiles que soient le nickel, le fer, le cuivre, le bois et le blé, par eux-mêmes, ils ne peuvent construire une nation forte; la main de l'homme est indispensable.

Par sa sagacité et sa direction éclairée, l'homme est le seul qui puisse cristalliser dans son achèvement cette mission de grandeur. C'est là notre plus pressante tâche.

Un but aussi exaltant sera de nature à séduire tous les Canadiens, de l'Est à l'ouest. Il aurait un effet de rapprochement, car dans une expérience aussi palpitante, chacun serait captivé par la tâche qu'il aurait à remplir.

Egalité

Les cultures anglaise, française et les autres appertées récemment au Canada ont leurs racines dans les mêmes croyances judéo-chrétiennes. Elles ont toutes le même respect de la personne humaine et de son aspiration naturelle au bonheur parfait.

Les droits fondamentaux comme le droit à l'existence et à la liberté personnelle, à l'organisation de sa vie et de ses actions, en conformité avec Dieu et la loi, le droit à poursuivre la perfection de la vie humaine, morale et rationnelle, le droit à la propriété privée des biens matériels; le droit de se marier selon son choix et de fonder une famille, le droit d'association, le respect de la dignité humaine en chacun, tous ces droits puisent leurs racines profondes dans la vocation de toute personne humaine au bohheur parfait.

Ces droits rendent possible à la personne d'atteindre son épanouissement complet. C'est ici que se trouve essentiellement l'égalité, - à bon droit, si chère à tous. Chances égales pour chacun d'atteindre à la plénitude de la vie. Pour y arriver, il lui faut être libéré de toutes les craintes inhérentes à la vie humaine, et être surtout libéré de toute coercition qui le priverait, en tout ou en partie, de ses droits fondamentaux.

Esprit civique ou communautaire

Cette égalité, plus que tout, rapproche les hommes et prépare la voie à l'amitié civique. Cette amitié, en réalité une forme de l'amour fraternel, est cette grande force dynamique, vive impulsion interne, qui en s'actualisant peut déclencher les plus belles réalisations dant toutes les sphères de l'activité humaine.

Cette amitié entre canadiens est actuellement le besoin le plus pressant au Canada. C'est une condition essentielle à favoriser une compréhension plus intelligente et une collaboration plus étroite. Elle est à notre portée et accessible à tous.

Pourquoi n'en pas faire usage pour atteindre tous ensemble la vraie grandeur? C'est là la source réelle de l'unité. Unité d'esprit et de coeur pour stimuler une unité d'action et de but, conduisant tout naturellement au respect mutuel et à la compréhension, comme dans l'amitié. Pourquoi ne pas vivre et laisser vivre? Personne ne serait alors supérieur ou inférieur à l'autre.

Qu'est-ce que toutes ces considérations ont à faire par rapport au bilinguisme et au biculturalisme? Enormément, telle est la réponse. Ces problèmes ne peuvent recevoir leur solution d'un texte de loi, quoique celui-ci soit requis. Les lois, pour être efficaces doivent avoir l'appui du peuple, de l'opinion publique. Tout ceci est très important en démocratie. Il est donc d'importance majeure qu'on réclame de ceux qui forment et nourrissent l'opinion publique par la radio, la télévision et la presse de se servir de tout l'art de leur profession pour promouvoir cet esprit authentique de communauté parmi les Canadiens.

Avec une égale insistance, ceci s'applique à tous les chefs de notre pays. Les grands chefs ont bâti une grande Europe. Les grands chefs bâtiront un grand Canada.

Le fait canadien

L'origine du Canada remonte à la fondation de Québec par Champlain en 1608. Pendant cent cinquante ans, jusqu'à la conquête en 1760, les pionniers français ont lutté contre les terribles obstacles du climat, de la géographie, de la faim, de la maladie et de la guerre pour ouvrir ce territoire à la civilisation. Tout était à faire, dès le commencement. Tout ceci a développé chez le Canadien français un sens d'adaptabilité et d'endurance, une volonté de vivre, une communauté d'intérêt profondément enracinés dans des valeurs morales, religieuses et sociales, une manière de vivre canadienne qui, après 350 ans, est encore bien en évidence au sein de tous les groupes canadiens-français. Cette lutte pour la vie a rendu ce pays plus que cher à leurs coeurs.

Les conquérants du Canada en 1760 y ont trouvé un peuple de 60,000 Canadiens français, solidement attachés à leurs coutumes et traditions, accordant le plus haut prix à leur langue et à leur foi.

Mais cet évènement historique a crée une situation complexe entièrement nouvelle: une forte majorité canadienne-française vivant sous un nouveau régime avec une minorité anglaise, tout près d'une colonie américaine tendant vigoureusement vers son indépendance. L'interdépendance de ces éléments jouèrent un rôle majeur dans le façonnement des destinées de notre pays. (1)

---

(1) Les statistiques suivantes donnent une vue très claire des trois groupes en présence:

	CANADA		ETATS UNIS
	Français	Anglais	
1763:	65,000	4,000	moins de 4,000,000
1791:	160,000	10,000	4,000,000
1871:	1,082,940	2,402,821	38,000,000

Tempéré par la politique anglaise du compromis, soumis à l'expérience et à l'erreur, de jour en jour un "modus vivendi" s'est établi entre les deux groupes de Canadiens, qui mena en 1867 à la fondation de la Confédération par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. C'est là un fait extrêmement important, que le mémoire présenté par la Presse ethnique a su très bien mettre en lumière. (1763: Traité de Paris; 1774: Acte de Québec; 1791: Acte Constitutionnel; 1840: Acte d'Union)

En résumé: deux peuples, Anglais et Français prirent en 1867 la responsabilité de construire une nation où chacun des deux groupes qu'il soit majoritaire ou minoritaire, donnerait le meilleur de soi-même avec bonne volonté, dans un esprit de vraie égalité et de respect mutuel.

Tel fut l'esprit de 1867. Il fut appuyé par le fait que le même parlement (MacDonald et Cartier) qui fit naître la Confédération, approuva l'Acte du Manitoba en 1870, trois ans après. Par cet Acte, dans la nouvelle province du Manitoba comme dans le Québec, l'anglais et le français étaient langues officielles, le système scolaire était semblable et la minorité recevait la même protection légale. Tout cela a bien fonctionné au Québec, à la satisfaction générale des parties intéressés, mais pas au Manitoba.

Le point pratique à ne pas oublier, c'est que de fait cette situation est en force dans le Québec depuis près de 100 ans. (En 1962 au Québec: 81% majorité de langue française; 19% minorité de langue anglaise) En Ontario, le français est maintenant la langue d'enseignement au niveau élémentaire pour les Canadiens Français. (89 1/2 % anglais; 10 1/2% français) Au Nouveau Brunswick, le français est employé de plus en plus comme langue d'enseignement pour les Acadiens (61% anglais; 39 % français).

Ce modèle général est de plus en plus accepté au Canada comme formule de base efficace et devrait être perfectionné. Ce fut la solution la plus pratique en 1867 et aujourd'hui encore elle semble la seule constructive, si le Canada veut subsister d'une mer à l'autre. Comme pays, nous montons ensemble ou nous tombons ensemble en ruine. A nous de choisir. Les deux principales nations qui forment le coeur même de la Confédération devraient ensemble trouver un moyen capable de tracer la voie vers une unité d'action.

Durant les derniers 60 ans, un nouveau facteur est venu s'insérer dans ce dessin général. Il s'agit du troisième groupe ethnique. Selon ce qui a précédemment été établi, il semble très possible d'enrichir la mosaique culturelle générale par l'inclusion des autres cultures.

Si ce modèle pouvait se matérialiser, il éliminerait la plupart des frustrations actuelles et du coup libérerait une puissante force interne, capable de créer, par le fait même une force intérieure assez puissante pour placer le Canada parmi les premières nations du monde.

Recommandations

1. L'étude et la lecture de l'histoire du Canada, écrite par nos meilleurs historiens, doivent être fortement encouragées, à la fois dans les écoles et les foyers. Rien ne pourra davantage clarifier et illuminer notre concept d'un Canada fort. Il est présentement trop obscur; il manque de clarté et de vitalité. Les nations modernes ont avec succès recouru à cette expérience stimulante comme moyen d'infuser une vie nouvelle et de déclencher les énergies latentes.

2. L'esprit de communauté entre tous les Canadiens est une nécessité. Le rôle de la presse, de la radio et de la télévision est indispensable pour faire naître ce climat d'amitié. Il faciliterait considérablement l'apaisement des tensions et des irritations qui enveloppent la solution de quelques-unes de nos difficultés complexes.

3. L'anglais ou le français, aussitôt que possible, devraient être langue d'enseignement dans les institutions d'éducation de tout le Canada.

4. Les manuels scolaires et les méthodes d'enseignement, pour l'anglais ou le français, devraient être les meilleurs, basés sur l'expérience. De cette manière, on pourrait éviter toute perte de temps et d'effort.

5. Personne ne doit être obligé d'apprendre le français. Que ceci reste du domaine de la volonté libre, mais qu'on aide ceux qui désirent avec intérêt apprendre cette langue.

6. Dans les discussions publiques sur ces sujets, il est absolument nécessaire qu'on use de modération, de calme d'esprit, d'attitudes pratiques, de bon jugement et de comportement constructif.

Présenté au nom de l'Association d'Education
des Canadiens-Français du Manitoba,

Par Raymond Bernier.

Présenté le 22 janvier, 1964.

Appendice # 3

CA1 E1
-63A02

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS FRANCAIS DU MANITOBA

****

BRIEF

PRESENTED TO

THE ROYAL COMMISSION ON EDUCATION

by

The "Association d'Education des Canadiens français du Manitoba".

****

St. Boniface, Manitoba,
November 1957.

CA1 Z1
-63A02

C O N T E N T S

	Page
1. ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS FRANCAIS DU MANITOBA	
A. History and Purpose	1
B. Contribution to Manitoba	2
11. GENERAL VIEW OF EDUCATION IN MANITOBA	4
111. SPECIFIC AREAS OF EDUCATION	6
1V. TEACHING OF THE FRENCH LANGUAGE	10
V. RECOMMENDATIONS	15

****

1. ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS FRANCAIS DU MANITOBA

A. - History and purpose

The "Association d'Education des Canadiens français du Manitoba" (hereinafter referred to as "the Association") is the spokesman for the 66,000 (in 1951) French-speaking citizens of Manitoba. The purpose of the Association is to preserve the national traditions, the ways and customs of the French Canadians living in the province, and to encourage their development as an ethnic group. To achieve this purpose the Association has endeavoured to maintain the French language in French-speaking districts, in order that its people may imbibe the two cultures and the two civilizations that are characteristic of Canada. It has worked to maintain the high standards that are evident in the architecture of the school buildings themselves, designed, as they are, to promote the health and the educational progress of the pupils, standards of competence and devotedness among the members of the teaching personnel, standards of high cultural attainment characteristic of French thought.

B. - Contribution to Manitoba

In Manitoba the Association is the sole voluntary organization which for forty-one years has been active in the field of education at all levels from the elementary school up to and including the University (St.Boniface College). The Association has been interested in all cultural aspects of education and has organized song and drama festivals, choral speech contests for the youth of this province. These last few years it has contributed towards launching and organizing Home and School associations in French-speaking districts. Finally, the Association collaborates with the Department of Education, in particular with the Teachers' Placement Bureau, towards improving the quality of instruction given in the French schools, and recruiting and training a larger number of qualified teachers.

Spurred on by their Association, the French Canadians of this province were responsible for many of the activities undertaken by the trustees and teachers of their own group. They have, through loans and grants of money, aided many young men and women to enter the teaching profession. By means of regional and provincial gatherings they have endeavoured to stimulate in their teachers a desire for culture and greater professional efficiency. They have encouraged them to become members of the Manitoba Educational Association, where at times some of them have played

important parts. Moreover, they have promoted numerous local and provincial conventions of the French Canadian trustees for the purpose of implementing the best possible administration of schools in French Canadian districts. French Canadian trustees were also encouraged to share with other trustees the burdens of responsibilities of the Manitoba School Trustees' Association whose conventions, whether local or regional, are usually attended by 80% of their allotted representation. They have helped in the administration of the Manitoba School Trustees' Association through the medium of one and sometimes two of their members sitting on the Executive and taking an active part in the working thereof. And again, through their provincial organization and its branches, the French Canadians of Manitoba have kept school matters well to the fore in every one of their school districts. They can state with legitimate pride that they have been the pioneers of Adult Education in Manitoba, by promoting, through their organization, study groups and monthly meetings, recreational and educational in character, under the auspices of local branches. As a result.of these endeavours, the French Canadians of Manitoba can in strict justice state that both their teachers and their trustees are on a par, from a point of view of efficiency, with any other group of teachers and trustees in the province.

****

11. - GENERAL VIEW OF EDUCATION IN MANITOBA

Education, generally speaking, is relatively healthy in Manitoba. A considerable amount of credit for this is due to the wisdom and prudence of the Department of Education. Reforms have not been hastily and blindly introduced; that is most fortunate, for it has saved us from pedagogical experiments tried elsewhere which have proven of little worth to education and even, occasionally, have been regressive rather than progressive. It is true that real progress should always be welcome; but the teachings of the past are valuable, the traditional system has its good points and at least its essentials must be safeguarded. On the other hand, modern systems of education offer methods and projects that are excellent and should be given a reasonable trial.

The introduction of any novelty in education should not, however, lower the general level of education; it should rather conduce to raising it. Courses of secondary nature decidedly have their place in the curriculum, but they must never be given equal weight with the basic subjects. Thus, hygiene will never be as important as the languages and physical education will not be on a level with mathematics.

Teaching standards should always be high. Therefore the importance of examinations can never be over-stressed: their

quality may serve as a barometer of those teaching standards. Promotion should be subject to strict and precise requirements. The modern tendency is to facilitate grade promotions; it is thought for example, that examinations should be made easier in Grade XII than they are at present so that practically all students would pass. This wish for equalization may be praiseworthy in its intentions but is not applicable to education, for uniformity of achievement is impossible in this field. Divine Providence has distributed talents to men in varying degrees; as in the State all are not called upon to become members of the legislative or executive bodies, so at school not all are fitted for higher education; it is therefore not surprising that many students, even with high school training, are unable to enter university or teachers' college.

We have evidence that at Manitoba Teachers' College absolute equalization is not a creed and that some people still believe in the hierarchy of values in education. The faculty of the Teachers' College deserves praise for having raised the examination requirements before granting teaching certificates last year; this policy should be maintained and strengthened if the objective is better teachers and more gratifying results in the schools.

****

111. - SPECIFIC AREAS OF EDUCATION

Education in Manitoba these last ten or fifteen years has made progress; there is testimony thereof in the Report of the Department of Education for the year ending June 30th 1956.

a) School attendance is satisfactory. It is worth noting that in the rural schools, where transportation is more difficult, school attendance compares favorably with that in the cities and larger towns.

b) Education of the handicapped, such as the deaf, the blind and mentally deficient, has not been neglected. Recognition is due to the Society for Crippled Children and Adults, the Sanatorium Board of Manitoba and the Canadian National Institute for the Blind for their praiseworthy initiative in this area of education; effectual help has also been given by the Regional Officer of the National Employment Service and the Provincial Co-Ordinator of Rehabilitation. The educational services of these groups should be developed so as to reach as many handicapped children as possible, even in districts remote from Winnipeg. Where possible, special classes should be inaugurated in larger schools.

c) The Visual Education Branch of the Department has developed greatly in recent years and supplies valuable visual aids to

schools and Parent-Teacher Associations. Educational programs on radio and television may play an auxiliary but appreciable part in education. The French Canadians of Manitoba wish to congratulate those responsible for the French radio programmes for Manitoba Schools; the productions were of high quality and often drawn from the wealth of French Canadian folklore and history.

d) Correspondence courses, while not a perfect substitute for classroom instruction, provide for those who find it impossible to receive regular instruction in the grades or subjects for which they wish to enroll. We suggest offering scholarships, bursaries or other financial help through the school boards, to enable those students to attend school at a distance from home.

e) Bursaries and loans should also be made available to larger numbers of students to attend the Manitoba Technical Institute. The Technical Branch of the Department of Education should be given all chances to develop its services; the generally increased enrolment in the trade schools should bring on the licensing of a greater number of schools.

f) In the Programme of Studies for the high schools of Manitoba, in the section "Vocational Courses", there is an outline of a commercial course that should be offered in more of our secondary schools. A few years ago, a private investigation was made of the

comparative value of high school commercial courses in Canada; none was found better than that offered in Manitoba.

g) The enrolment in summer school classes has increased. A great variety of courses might be offered in order that more students, especially teachers, may specialize in different subjects and keep up to date in teaching methods.

h) The recruiting and training of teachers is of major importance. All people deeply interested in education are seriously concerned for the problems arising in this field. In Manitoba much adverse criticism has been levelled at the Department of Education about teacher shortage and the way in which this problem has been handled. It is our opinion that there is no easy solution to this problem. The criticism offered should be more constructive and more helpful. The public should be well informed of the needs of more and better qualified teachers, especially through the medium of Parent-Teacher Associations, study sessions by school boards, special bulletins prepared by the Department for the press, radio and television. The school boards could cooperate more effectively by giving preference to better qualified teachers and by offering better salaries. The teachers themselves should strive to create in their own milieu a high esteem for their profession, by considering themselves not mere salaried servants

of the public but efficient collaborators in an undertaking of foremost importance. Citizens in general should accept their responsibility with respect to teacher shortage. Even when progress has been realized in all other areas of education, wemmust not be content wuntil there are in all our schools qualified teachers whose main endeavour is not only instruction, but a true education of the child, and whose superior training is a guarantee of efficacious teaching. This should be the ideal of all: the Department, the teachers, the school boards and the general public.

The University Faculty of Education and the Teachers' College are responsible for some improvement in teacher training in Manitoba; however, half-measures are dilatory and education requires a maximum effort in all sectors. Standards of professional training for teachers should always be very high.

****

IV. - TEACHING OF THE FRENCH LANGUAGE

In the introduction to the Programme of Studies for the Schools of Manitoba, one may read: "Our school system has its foundations in the social philosophy of democracy. Accordingly, its chief purpose is to prepare young people for effective living in a democratic society." In other words, the aim of education in Manitoba is to train good Canadian citizens.

The Canadian citizen is either English or French-speaking. Her Majesty Queen Elizabeth during her recent visit recognized the bilingual character of Canada: whenever she spoke to the Canadian people, she did so in both English and French. Our statesmen feel that a knowledge of both languages is becoming more and more of a necessity. In all the provinces the teaching of French has become a normal part of the school programme, not only to foster culture, but more so to foster national unity and intercommunication.

However the number of bilingual persons in this bilingual country is relatively low. This was pointed out recently by "Industry", the bulletin of the Canadian Manufacturers' Association: "The proportion of Canadians who can speak English and French is schockingly small, hardly more than 12 in every hundred. Of the remaining 88 Canadians, 67 speak English but not French; 20 speak French but not English; one in every hundred speaks

neither. We are going to have to do very much better than this before we can unreservedly feel that we have achieved nationhood. There should not be an English-speaking Canadian who is without a knowledge of French, nor a French-speaking Canadian lacking some knowledge of English. For a Canadian who has not some sort of command of both his country's official languages is not merely the poorer linguistically: he is perforce divorced from millions of his fellow-countrymen and the barriers against real and effective unity are accordingly that much greater."

In Manitoba, an unsatisfactory situation has lately been remedied to some degree by the introduction of Conversational French in grades IV-VI. Congratulations are due to the General Curriculum Committee for taking this step forward; another is now in order, as will shortly be seen. A distinct programme for French-speaking students is much appreciated since it allows them to make progress in their own language in conformity with their own standards of culture. We congratulate the Department on having introduced a broader programme of French at Teachers' College through the services of a competent professor.

The English-speaking Canadian often finds it necessary to communicate with fellow citizens from other provinces; of these one third is French speaking, many holding high offices in politics,

diplomacy, industry, commerce, labor, etc. The province of Quebec, important for its industrial development, offers a lucrative market for products from the other provinces; but one cannot do business with Quebec if one does not know French. To hold office in the more important sectors of the Federal Civil Service, it is practically necessary to be bilingual; many larger Canadian companies and business corporations give preference to a bilingual applicant. To give young Manitobans a fair opportunity, we must adopt a programme and methods designed to impart not only a reading knowledge, but also ease of expression in French. That will be difficult until there are in the Manitoba Schools enough teachers who speak French fluently and are given every opportunity to study it, whether at Teachers' College, or at Summer Schools in Manitoba or in Quebec. Moreover the young Manitoban should be given the advantage of studying and speaking French as early as possible. In this way we will be promoting unity in Canada; this was clearly expressed by the Honorable George Hees, now Minister of Transport in the Federal government, speaking before the House of Commons, April 18th 1952: "If we taught our children both languages from their very first grade to the last the obstacle (to understanding) would diminish... and national unity would be achieved."

The French-speaking student should be trained as a Canadian

citizen. Why should he not be granted all opportunity to be taught his own language from the day he starts school? He is handicapped because his general instruction begins in a language with which he is not too familiar. Therefore the teaching of French should be introduced in the very first grades of school, and not only in Grade IV as now, is the case in Manitoba.

Other reasons for the introduction of French in the early grades are the following:

a) From a pedagogical point of view, too little is being accomplished with the curriculum arranged as at present. Students completing French 11 or French 111 in High School are not able to read, write or converse in French with ease. Generally speaking the years devoted to the study of French have been taken up with drill on the essentials; at the moment when students would be in a position to put essentials to use, their school years are at an end. Were French to be taught from Grade One onwards, the earlier years would be devoted to drill where necessary and the later years, to acquiring that fluency that is now conspicuous by its absence.

b) From a cultural point of view the present results in French 11 and French 111 leave much to be desired. Although the aims and objectives of the present course of studies envisage an

acquaintance with the culture of France and French Canada, together with the ability to read the masterpieces of French literature in the original, yet very little of this is actually accomplished. Teachers simply have not the time to attain these objectives worthwhile though they may be. Were the study of French to be begun in Grade One it would be possible for teachers to bring their pupils to this level of mastery.

c) With respect to international understanding, communication is again essential. Now the two great avenues of communication on the international scene are English and French. If these are to be mastered they must be begun at an early age. Hence the necessity for changing the course of study respecting the teaching of French.

****

RECOMMENDATIONS

In conclusion to the foregoing study we beg to offer the following recommendations:

1. That French be taught, where possible in Manitoba, from Grade One onwards.

   We suggest the following procedure:

   a) Establish a curriculum for teaching French in Grades 1-V1.

   b) Select manuals in accordance with the proposed curriculum.

   c) Evaluate from time to time the outcome of instruction in French in Grades One to Six.

2. That Manitoba teachers be offered more opportunity for training in French teaching methods.

   We fully endorse the following recommendations of the "Association des Instituteurs de Langue Française du Manitoba":

   a) That more professors of French be assigned to the Teachers' College and to the Faculty of Education at the University.

   b) That summer school courses in French and French teaching methods be offered at St.Boniface College and that the

Department of Education recognize such courses and give financial aid if necessary.

c) That teachers following such courses be given credits and special certificates.

d) That scholarships be made available to those wishing to specialize in the teaching of French; more advanced teachers should obtain financial aid to attend university in Quebec or France.

e) That courses in French offered at the Teachers' College be integrated into the day's programme, at least during the second semester.

St. Boniface, Manitoba,

November 1957.

750-469

CA1 Z1
-63B22

M E M O I R E

A L A

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

PRESENTE PAR

L'ASSOCIATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

D E

T I M M I N S

O N T A R I O

LE PACTE CONFEDERATIF : CONTRAT ENTRE DEUX RACES FRANCAISE ET ANGLAISE

I

DROITS INALIENABLES DES CANADIENS-FRANÇAIS

1o-Fondements juridiques

L'individu, à quelque race qu'il appartienne, a droit à l'aide et à la protection de l'Etat pour atteindre sa fin en ce monde. La nationalité qui n'en est que le prolongement par la famille ou l'association, a droit au même secours pour le soutien de son existence et le plein épanouissement de sa vie. Donc, tout ce qu'un Etat éclairé et qui veut rester dans le droit, peut, c'est de maintenir l'unité générale, mais une unité telle qu'elle ne gêne en rien, qu'elle active, au contraire, les énergies vitales des groupes qui la composent et concourent à sa puissance, et à son harmonie, et à sa beauté.

C'est parce qu'on a méconnu ces notions si élémentaires du pouvoir, qu'a surgi dans notre pays, comme en tant d'autres la question des nationalités.

Les Canadiens-Français, conscients de leurs droits et de leur mission, forts de leurs traditions de race, proclament hautement que rien ne peut prescrire contre le droit.

Les droits des Canadiens-Français relèvent de l'histoire, de la coutume aussi bien que du droit naturel et de la législation.

Avant la Cession

La langue française, vers 1763, était la seule parlée ou écrite au Canada. Les Canadiens-Français comptaient une soixantaine de mille habitants. En 1764, "the protestants numbered two hundred; on Murray's recall, in 1766, they had increased to four hundred and ficty" (Kingsford, History of Canada, 5th Vol. pp.158-159).

En Acadie, huit ans avant le Traité de Paris de 1763, les historiens s'accordent à dire qu'il existait une population de langue française s'élevant à une vingtaine de mille habitants. A peine y avait-

il un millier d'anglais.

Avant 1792, dans cette partie qui forme aujourd'hui l'Ontario, l'anglais n'était parlé que par une population restreinte de colons et de loyalistes. Le français y était dominant et c'est lui qui s'y fait entendre dès les premiers établissements.

Depuis 1696, année où d'Iberville battit les anglais, à la Baie d'Hudson, ces derniers n'eurent plus, là, un seul pouce de terre.

Il y avait des Canadiens qui, depuis longtemps, avant qu'un seul anglais n'eut mis le pied en ce pays, parcouraient l'Ouest du Lac Supérieur et les environs mêmes de la Baie d'Hudson (abbé Dugas, Etude sur l'Ouest, pp. 57-58).

Et puis, c'est La Vérendry qui découvrait la Rivière Rouge, en 1738. Ce sont ses deux fils qui, accompagnés de deux français, encore, apercevaient les Montagnes Rocheuses, le 1er janvier 1743 (Id.p.102 et 103).

Quand Manitoba, en 1870, devint partie du Dominion, quelle était la langue civilisée de cette partie de l'Ouest, sinon encore et toujours le français?

L'on peut affirmer sans crainte de se tromper que dans toute l'étendue des territoires sur lesquels des établissements étaient nés, aux environs de 1763, la langue française était pratiquement la seule qui eût déjà une possession constante, séculaire, incontestée, dans toute cette partie de l'Amérique du Nord.

La nationalité est une société naturelle d'hommes amenés par l'unité de territoire, d'origine, de coutumes et de langue, à une communauté de vie et de conscience sociales (Mancini).

Nous sommes en droit de conclure qu'à l'époque de la Cession du pays, il existait une nationalité canadienne-française sur les bords du Saint-Laurent, à laquelle se rapportaient comme à leur centre des groupes dissiminés sur tout le continent nord-Amérique, depuis les Grands Lacs jusqu'à la mer et depuis la Baie d'Hudson jusqu'à la Louisiane.

Il ne faut pas confondre souveraineté et indépendance. " L'exis-

tence des nations est indépendante de leur autonomie"(Pradié-Fodéré: Traité de Droit International, 1er Vol.,p.127).

Il est évident que ces faits portent avec eux la plus importante signification politique et juridique, et pourquoi si ce n'est que "l'autorité qui gouverne est déterminée, circonscrite dans son étendue et dans son exercice par le caractère même du peuple et des pays à la tête desquels elle est placée". Ces traditions, ces coutumes, ces lois, cette langue qui en est l'expression, elles sont comme enracinés au peuple lui-même; elles ont marché, évolué avec lui. Elles sont pour ainsi dire le sang qui circule dans ses veines, une partie de son individualité, ce par quoi le passé est relié au présent et tend vers l'avenir. C'est donc son existence et sa vie qu'un peuple défend quand il est attaqué dans ces biens. De là le droit naturel, dérivé à la fois du droit individuel et de la coutume, du droit historique, auquel se superpose naturellement le droit international, qui entoure les nationalités de ses garanties. "Alors même que les nationalités ne sont pas devenues encore, ou qu'elles ont cessé d'être des peuples politiquement organisés, elles sont placées sous la protection du droit international, lorsque, comme les Juifs, par exemple, de Roumanie et de Russie, elles sont opprimées par le fanatisme politique, économique et religieux"(Pradié-Fodéré, 1er vol. p. 142).

Du moment qu'un groupe ethnique important s'est implanté sur une terre quelconque du globe et qu'il s'est créé un parler qui lui est propre, du moment qu'un peuple est né à la vie et possède cette langue, de ce moment le droit existe, supérieur à tous les décrets des hommes, et son exercice, par là même , est légitime et légal.

Consultez les lois de notre pays. Nulle part rencontrerez-vous des textes de lois pour appuyer l'anglais, mais il ne manque pas de gens, cependant, parmi ceux qui le parlent, pour vous demander quels décrets législatifs y appuient le français, comme si, en dehors de ces considérations fondées sur la raison, tous les sujets d'un même souverain ne devaient pas être traités avec une égale justice; comme si le souverain,

envers ses nouveaux peuples, cessait d'être tenu aux mêmes obligations qu'envers ses propres sujets; comme si l'organisation politique qu'on appelle le pouvoir avait le droit de disposer à volonté de leurs droits essentiels.

Au moment de tomber sous la domination et dépendance de l'Angleterre, en 1763, le peuple canadien possédait tous les attributs essentiels d'une nationalité. Il parlait une langue à lui, le français, son unique organe; c'est en français que son droit était écrit, tout son droit; c'est en français que ses tribunaux jugeaint des différends, qu'une jurisprudence déjà ancienne était consignée dans ses archives; c'est en français que le gouvernement portait ses décrets, que les écoles enseignaient, que l'Eglise instruisait, que parlait et écrivait, enfin, toute la colonie. En lui donnant des organes politiques et civils, la mère-patrie française avait amené petit à petit ce peuple à une jouissance complète de la vie nationale.

Les Capitulations, les Traités, les Constitutions, ne pouvaient en justice, changer juridiquement ces droits et privilèges. Leur brève étude va nous renseigner.

La Capitulation de Québec, 1759

Dans les articles de la Capitulation de Québec, l'un d'eux porte "que les habitants seront conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges".

Un des privilèges les plus essentiels d'un peuple, c'est le droit de conserver sa langue. La faculté pour un peuple de garder sa langue est de droit naturel.

Il n'y a rien dans les articles de la Capitulation contre la langue française. Il est vrai qu'il ne s'agit ici que de Québec, mais nous verrons plus loin comment cet Capitulation est passé dans le Traité de Paris de 1763.

La Capitulation de Montréal, 1760

Rien contre la langue française, non plus, dans la Capitulation de Montréal, en 1760.

L'article 42e est proposé et spécifie "que les Français et Canadiens continuent d'être gouvernés suivant la Coutume de Paris et les lois en usage

pour ce pays", ce à quoi le général Amherst, très avisé, répond: "Ils deviennent sujets du Roi", en sorte que seule la souveraineté est changée. Les choses de droit privé restent donc en leur état.

Ces Capitulation de Montréal traitent, elles, pour toute la colonie, et ce qu'il faut dire donc au sujet de la langue, c'est qu'elles ne signifient à peu près rien que par leur silence.

Le Traité de Paris, 1763

La Guerre de Sept ans, dont la lutte pour la possession du Canada n'a été qu'une épisode s'est terminé par la Traité de Paris, du 10 février 1763. Les parties intéressées à la paix, Sa Majesté Britannique, Georges III, le Roi très-chrétien, Louis XV, le Roi d'Espagne, Charles III, et le Roi du Portugal, règlent leurs différents par un traité général. Les dispositions en sont relativement brèves.

L'Article 2 commence par énumérer plusieurs traités antérieurs et décrète qu'ils sont "renouvelés et confirmés solennellement de même que tous les traités généralement qui existent entre les hautes parties contractantes, depuis la guerre, ce de la même manière que s'ils étaient reproduits textuellement dans le traité actuel, etc.,etc.", sauf ce qui pourrait être contraire au dernier accord des souverains.

C'est en ce moment que comptent les deux capitulations de Québec et de Montréal, qui sont ratifiées et devront être désormais interprétées avec le nouveau traité comme une seule et même convention.

Au fond, ce Traité de Paris, même s'il ne parle pas des droits, lois,coutumes, privilèges des Canadiens-Français, il laisse les choses en leur état.

La Proclamation de Georges III,7 octobre 1763

C'est la première Constitution impériale que possèdera le Canada, jusqu'en 1774. Elle touche l'organisation politique et civile du pays que le Traité de Paris a attribués à sa Couronne.

Il n'y a rien directement contre la langue, mais les lois anglaises sont substituées aux lois françaises.

Désormais les tribunaux seront présidés par des fonctionnaires uniquement instruits dans la langue anglaise et dans des lois anglaises. C'est d'après une jurisprudence et des auteurs étrangers à la langue des justiciables que ces derniers seront jugés.

Cette proclamation violait le droit des gens.

La Cession du Canada à l'Angleterre, quel qu'ait été le succès des armes anglaises en Amérique, ne rentre pas dans le cas de celles qui dérivent directement et nécessairement d'un conflit armé. En effet, la possession du Canada n'a pas été le seul motif qui a mis aux prises, durant sept ans, les parties au traité. La guerre n'avait d'ailleurs duré que trop longtemps, en Europe comme en Amérique, et des intérêts divers se trouvaient en jeu. Les quatre souverains intéressés décidaient de terminer leurs longs différends et d'établir une paix solide entre les Couronnes. Afin d'en arriver là, ils se faisaient des concessions mutuelles: certains pays conquis par l'Angleterre, dans les Antilles, par exemple, allaient en partage à la France, d'autres à l'Espagne, d'autres avantages au Portugal. Il y avait échange de territoires, indépendamment du fait de conquête. En réalité, un véritable partage s'opérait entre les souverains, où il ne dépendait que de la composition de certains lots pour que le Canada ne tombât pas plutôt dans celui de la France que dans celui de l'Angleterre. Quelle que fut la querelle armée dont la campagne d'Amérique heureuse ou malheureuse, n'avait été qu' "un épisode", la cession du pays fut plutôt le fruit d'une transaction que celui d'une pure dépossession par les armes. C'est pourquoi il y a lieu de contester le droit de Georges III au changement des lois qu'il voulut opérer aussitôt après le Traité de Paris, sans le consentement des Chambres, d'autant que le souverain se trouvait en face d'une véritable nationalité, comme nous l'avons soigneusement démontré. Le fait que l'allégeance avait changé ne signifiait rien quant au droit public. Une nationalité continue d'exister, qu'elle passe ou non à une couronne étrangère. Il suffit qu'elle existe comme nationalité ou comme "groupe ethnique" important pour qu'elle tombe sous la protection du droit international" (Traité de Droit international, public et privé, 2e vol., p.297-Pradié et Fodéré).

La proclamation, du reste, violait insidieusement cet autre principe que les sujets d'un même souverain doivent être traités humainement, "non

comme aliens mais comme sujets", c'est-à-dire sur un même pied d'égalité avec les autres sujets du royaume. Or, on ne prétendra pas assurément qu'en rendant les lois uniformes, entre sujets du roi d'Angleterre qui avaient un droit, une jurisprudence, des tribunaux existants, toujours les mêmes, depuis des siècles, et les sujets de colonies, totalement étrangers à un tel régime et la langue dans laquelle il était existant, il y eût égalité.

C'était aussi blesser cette autre règle que"le roi ne peut rien entreprendre de contraire aux principes fondamentaux.

Bref, ce changement constituait l'acte le plus arbitraire qu'un souverain ami de la liberté pût tenter contre les colons français du Canada.

Le roi avait probablement été trompé par des conseillers. Des plaintes lui furent portées et dès 1767, les colons apprirent qu'un remède allait être apporté à leurs maux. Les troubles de l'Indépendance américaine vinrent hâter l'acte réparateur.

L'ACTE DE QUEBEC DE 1774

La Proclamation de Georges III avait divisé les territoires et colonies d'Amérique en quatre gouvernements. L'un, celui de Québec, comprenait naturellement le Canada, moins cependant une portion considérable de l'Ontario. Cette omission allait être réparée dans le nouvel acte.

Cet acte commence apr annuler les dispositions ayant égard au gouvernement civil, les pouvoirs délégués au gouverneur et autres officiers civils. Il annule de même toutes les ordonnances qui ont été passées par le gouverneur et son Conseil concernant l'administration de la justice, révoquant les juges et officiers de la justice, révoquant les juges

Les lois anglaises disparaissaient donc pour faire place aux lois françaises, qui avaient été si injustement abolies.

Les limites territoriales de la province de Québec étaient agrandies. Elles comprenaient maintenant l'Ontario d'aujourd'hui.

Cet Acte de Québec sanctionné le 1er mai 1775, est contenu au Statut 14, Georges III,c.83.

Notons que la Couronne, cette fois, se dépouille de son pouvoir de légiférer pour le pays en qualité de souverain. A l'avenir, au moins, elle

ne pourra rien qu'avec le concours du Parlement.

Quelque discussion que puissent souffrir d'autres évènements politiques depuis la guerre, l'Acte de Québec fixe pour toujours l'autonomie nationale et religieuse des Canadiens-Français, celle de la langue française en particulier. La situation légale de cette dernière est désormais établie incontestablement, irrévocablement. Ainsi, la coutume, cette "consuetudo" qui forme partie du droit commun anglais, est positivement sanctionné par la loi politique.

L'Acte de Québec peut être considéré comme la première charte impériale de la langue française.

L'ACTE CONSTITUTIONNEL DE 1791 (31 G.III,c.31

La guerre de l'Indépendance et la paix de 1783 avaient apporté deux avantages: elles avaient mis fin au système militaire qui régnait au pays et hâté l'établissement du gouvernement représentatif. Le Canada, cette fois, était divisé en deux provinces, le Haut-Canada et le Bas-Canada, mais sans que rien n'altérât en aucune façon les droits de race ou de langue dans toute l'étendue du pays. Le Haut-Canada, à cette époque, avait une population française supérieure en nombre à toute autre.

La lutte s'engagea entre les députés des deux races, dès la première session du nouveau Parlement. Le conflit devait aboutir à une transaction, où les deux langues étaient mises sur le même pied dans la Chambre d'Assemblée. Le français conservait ses positions. C'était en quelque sorte une ratification de l'Acte de Québec.

L'ACTE D'UNION DE 1840

L'Acte d'Union était conçu dans le but avoué de faire triompher définitivement l'élément anglais sur l'élément français. L'Article XII (41) était dirigé contre la langue française. En vertu de cette loi, l'on conservait le droit de discuter en français, mais les avis, les procès-verbaux étaient rédigés en anglais. et l'anglais se trouvait pratiquement la seule langue officielle des débats. C'était malgré la foi des traités et malgré la parole du gouverneur qu'on avait voulu légiférer. Il faudra sans cesse s'en rapporter à la jurisprudence et aux auteurs anglais pour étudier la loi. L'égalité était encore une fois rompue.

Sept ans devaient s'écouler avant la disparition de l'inique clause fatale de l'Union. L'oeuvre de réparation est consignée dans le Statut 11 et 12 Vic.,c.35, sanctionné le 14 août 1848.

L'ACTE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD, 1867

Avant d'analyser cet Acte,quelques observations s'imposent.

Jusqu'ici, nous avons parlé aussi bien pour l'Ontario, le Haut-Canada, que pour la province de Québec, le Bas-Canada, tous deux tantôt séparés, tantôt unis, unis en dernier lieu jusqu'à 1867.

Ce que nous appelons les provinces maritimes ne pouvaient avoir évolué exactement comme les provinces du centre que nous venons de mentionner. Jusqu'en 1792, les lois françaises s'appliquaient au territoire d'Ontario. Quelques années seulement avant1792, savoir lors de la cession du pays, "Toronto was a forest, etc. The revolt of the american colony was the dawn of the prosperity of Upper-Canada. Many thousands of Royalists fled into Canada and the unity of the Empire was made out "(Confederation Law of Canada,1 vol.,p.4,John Wheeler).

L'époque qui va de 1775 à 1792 marque donc celle de la naissance de l'Ontario anglais. Mais il existait depuis longtemps des postes français dans le Haut-Canada. La langue française y était courante.

Ce sont les hardis pionniers venus de France qui ont fait les premiers essais de colonisation dans cette belle province, au 17e et au 18e siècle. Lasalle construisit les premiers bateaux sur le lac Ontario, et fonda Niagara. Frontenac jeta les bases de ce qui est aujourd'hui la florissante ville de Kingston. De Lamothe-Cadillac établit la ville de Détroit, à ce moment possession française. Les missionnaires jésuites y plantèrent partout l'emblême de notre foi. Durant cent cinquante ans, cette province est terre française, et les bords de ses grands lacs ne répètent les échos d'aucune autre langue, sauf celles des aborigènes ou de la France. En usage constant un peu partout au Canada, la langue française aurait acquis ici le droit à l'imprescribilité, même si les traités et les constitutions n'eussent solennellement, et à plusieurs reprises, sanctionné son droit à l'existence et à l'égalité.

Et dans les autres provinces?

La première ville fondée au pays avait été Port-Royal, en 1605. Divers évènements, à partir de cette époque jusqu'à 1632, n'offrent guère d'importance au point de vue politique, et aucune touchant la langue, uniquement française, du reste. L'Acadie, en fait, ne commence qu'en 1632, date du Traité de Saint-Germain-en-Laye, lequel, l'attribuant à la France, ne faisait que confirmer un droit que la violence seule pouvait lui avoir contester. A partir de ce Traité, en tout cas, l'Acadie reste possession française jusqu'au Traité d'Utrecht, en 1713, espace de 81 ans. Le territoire comprenait, on le sait, à peu près toute la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui.

En 1758, l'Ile-du-Prince-Edouard s'y ajoutait, et en 1820, le Cap-Breton était réannexé à tout le pays.

Pour compléter ces nations, le Nouveau-Brunswick se séparait de la Nouvelle-Ecosse en 1784.

En 1848, les deux provinces obtenaient le gouvernement responsable; mais ces évènements politiques n'étaient guère de nature à altérer la population française qui les habitait depuis le temps des premières colonisations. Tandis que la populaion anglaise s'étendait, elle, tantôt par elle-même, tantôt par l'immigration, les descendants des premiers colons français continuaient à vivre de la mer ou à cultiver la terre et avaient fini par développer, malgré toutes les vicissitudes de la guerre, des aptitudes, des moeurs, des lois, des coutumes, qui, avec la langue commune, composaient un population homogène. En remontant jusqu'à 1755, année de la Déportation fameuse, l'on trouve les Acadiens formant, eux aussi, un peuple distinct, une nationalité véritable. Rien n'a anéanti la semence vivace des premiers jours. Les rejetons de cette race forment aujourd'hui près de la moitié de la population du Nouveau-Brunswick, 15% de celle de la Nouvelle-Ecosse, et 11% de celle de l'Ile-du-Prince-Edouard.

La Colombie Britannique et les Territoires du Nord-Ouest ne comptaient pas lors de la Confédération.

Le Manitoba, ayant pour centre l'établissement de la Rivière-Rouge, était, dès l'origine, habité par les Métis, tous Métis français, à l'exception de rares trafiquants anglais, attirés dans ce pays par des perspectives de commerce. La langue des Métis était généralement le français. En 1870, année où le Manitoba

entre dans la Confédération, c'est le français surtout qui est parlé , à côté des langues sauvages, dans tout le Nord-Ouest.

Pour récapituler, au moment où la Confédération va s'effectuer, le français, bien avant toute autre langue civilisée, a cours dans l'Amérique britannique du Nord, à peu près partout, si ce n'est dans l'extrême Ouest, la Colombie, laquelle du reste était peuplée de peu de blancs.

Cette langue française, en conséquence, a donc pour elle un usage général, séculaire, ininterrompu, des lois positives, une reconnaissance politique ou civile répétée, donc une situation de fait et de droit absolument indisputables.

Dans la province d'Ontario, en 1867, la situation juridique égale des deux langues, anglaise et française,n'est pas contestable, malgré l'introduction des lois anglaise, en 1792, et l'accroissement de la population anglaise.

Dans les provinces de l'ouest, sauf en Colombie, le français, à l'époque de la Confédération, occupe une situation de droit intacte, notamment au Manitoba et partout où il est parlé.

Pour ce qui est des provinces de l'Est, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard, etc., aucun décret législatif, à notre connaissance, sauf ce qui découle des règlements scolaires, n'a jamais annulé l'usage du français.

Ce n'est pas le fait qu'un pays passe d'une souveraineté à une autre, comme nous l'avons établi, qui entraîne la perte d'une langue. Un tel droit étant inhérant à la personne, reste par là-même inaccesible à toute atteinte. C'est un principe reconnu parmi les nations que tant que l'autorité n'a pas aboli les lois existantes d'un peuple qui lui est venu par conquête ou par cession , ces lois continuent d'exister (Campbell vs. Hall, Cour d'Appel d'Angleterre. Jugement de Lord Mansfield. Voir Elément et Traité de Droit International, Pradié-Fodéré), à plus forte raison les privilèges qu'il tient de la nature ou d'une coutume ancienne. L'ancien ordre de choses continue donc d'exister, en sorte que ce qu'il faut se demander, en 1867, c'est, non pas si le français repose des textes législatifs, ce dont il n'a que faire, quoique ses titres là-dessus soient loin de lui manquer, mais s'il existe en qui en restreignent l'usage. Partout où il n'en existe pas, sa situation juridique est sans conteste aucun. Abstraction faite des traités et des lois, ses ttitres sont ceux que possèdent tous les peuples, ou groupe important d'une race, à la langue qui est leur propre expression ethnique. C'est à

à la lumière de ces principes, comme à celle de la Constitution et des maîtres qui l'ont interprétée, que nous allons maintenant examiner brièvement la Constitution de 1867.

L'Acte constitutionnel de 1867 a-t-il modifié en quoi que ce soit le statut de la langue française?

Un seul article porte directement sur la matière, et c'est l'article 133, qui se lit comme suit:

"Art. 133.- Dans les Chambres du Parlement du Canada et les Chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans les rédactions des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie oupièces de procédure par-devant les tribunaux du Canada, qui seront établis sous l'autorité du présent Acte, et par devant tous lestribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra également être fait usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

"Les Actes du Parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimés et publiés dabs ces deux langues."

Ainsi les deux langues, anglaise et française, sont déclarées langues organiques du Parlement d'Ottawa, de la Législature, des tribunaux de Québec et aussi des tribunaux créés en vertu de la Constitution. Mais il n'est rien dit de plus. Ce silence comporte-t-il une restriction en dehors du décret? Faut-il conclure qu'à défaut d'autres dispositions, doive s'appliquer la maxime: inclusio unius fit exclusio alterius? Pas le moins du monde!

On ne saurait douter que l'intention des Pères de la Confédération n'ait été de conserver aux provinces les droits et privilèges qu'elles possédaient au moment de s'unir. L'article 129 le dit en propres termes. S'il avait fallu le moindrement sacrifier, là-dessus, la Confédération n'aurait pas eu lieu. A Londres, l'on prit grand soin de se conformer à la lettre même des résolutions de 1864 qui servaient de guide aux négociations. Le mandat était impératif. Les libertés locales devaient être conservées dans toute leur intégrité. C'est l'interprétation que les tribunaux et les commentateurs ont toujours donné au pacte de 1867. "The division effected by the B.N.A. Act, was a present division of the whole body of existing law (in its widest sense) &c. " (The

Canadian Constitution, p. 200, Clément).

Ainsi jugé aussi, en 1892, par le Conseil Privé en Angleterre, dans la cause de The Maritime Bank vs N.Brunswick receiver general (A.C. 437) "The object of the Act of 1867, dit le Conseil Privé, was neither to weld the provinces into one nor to subordinate provinvial governments to a central authority, but to create a federal goverment in which they should all be represented with the exclusive administration of affairs in which they had a common interest, each province retaining its independence and autonomy."

Rien donc n'a empiré la condition des provinces par cette nouvelle constitution. Bien au contraire. En unissant des provinces autrefois séparées et en fixant les conditions dans lesquelles d'autres devraient leur être ajoutées, l'on entendait si bien sauvegarder les lois et privilèges locaux qu'un appel était permis, de toute infraction, au gouverneur général en Conseil. (V.Art. 92 et 93). L'article 93, surtout, tant à cause des débats qu'il a soulevés à propos des écoles séparées qu'à cause de son importance intrinsèque, mérite qu'on s'y arrête. Nous le ferons plus loin.

LE PACTE CONFEDERATIF: UN PACTE ENTRE DEUX NATIONS ou RACES La FRANÇAISE et L'ANGLAISE

Au moment de la Confédération, il y avait au Canada deux peuples, deux nations en puissance, sinon en acte: la française et l'anglaise. En théorie, les chefs de ces deux peuples ne pouvaient traiter d'égal à égal avec l'Angleterre. Dans la pratique, ce sont bel et bien ces chefs qui, après s'être entendus et avoir conclu un accord, un pacte au moins virtuel, l'ont soumis au gouvernement britannique qui l'approuva et le promulgua sous la forme de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

En d'autres termes, la "création " du Parlement impérial ne fut pas une création, mais plutôt la ratification d'une entente négociée entre les représentants des Canadiens anglais et des Canadiens français, entre les chefs politiques John A. MacDonald et Georges-Etienne Cartier.

Faire fi de ces antécédents, c'est afficher une méconnaissance de l'histoire du Canada. Examiner l'Acte de l'Amérique du Nord britannique du seul point de vue historique, c'est s'attacher à la lettre, la lettre qui tue, et négliger l'esprit, l'esprit qui vivifie, la loi régissant actuellement le

Canada.

Les légistes et les jurisconsultes qui se bornent à interpréter cette loi sans se référer à son contexte historique risquent de s'y emberlificoter tels certains anciens notaires perdus dans leurs grimoires.

Voyons ce qu'en pense un universitaire distingué dont l'ouvrage magistral comptera bientôt quarante ans d'existence. Ouvrage qui, n'a en aucune façon vieilli et dont la lecture s'impose à tous ceux qui se penchent aujourd'hui sur le problème de la coexistence des peuples anglo-canadiens et franco-canadiens.

Entre autres grandes vérités, le professeur R.Coupland, c'est de lui dont il s'agit, a énoncé celle-ci, dans son ouvrage The Quebec Act, Oxford University Press, 1926, p.193: "By the federation of 1867, in fact, Canadian public opinion adopted and endorsed the policy of the Quebec Act: for the creators of federal Canada were not the British Government but the leaders of the Canadian People".

Le professeur H.G. Trotter, autrefois chef du département d'histoire du Canada, à l'Université Queens, de Kingston, partage cette opinion: "For the first time in history a group of colonies were united politically, on their own initiative, and with the blessing of the imperial government, to form a new nation" (The Charters of Our Freedom, p.66).

Le professeur Chester Martin abonde, semble-t-il, dans le même sens du professeur Trotter: "Lord Bryce refers to the "Canadian Constitution " as having been "prepared by a group of colonial statesmen in 1864 and enacted in 1867 by a statute of the British Parliament" (Empire and Commonwealth, Oxford, 1929, p.327).

Stanley B.Ryerson soutient lui aussi cette thèse quand il écrit: "The Confederation compact was the outcome of an agreement not merely between seperate colonies, but between the ruling classes of two nationalities" (French Canada, Toronto, 1943, p.71).

"The Confederation compact", le pacte confédératif: nous trouvons cette expression sur les lèvres de plusieurs Anglo-Canadiens, au cours de cette étude, sans oublier quelques pères de la Confédération. Comment en pourrait-il être autrement quand on n'ignore pas que Georges-Etienne Cartier, en l'occurrence chef politique des Canadiens-français, a soutenu un rôle de premier plan dans l'édification de la Confédération. Sans sa collaboration active, nulle Confédération

n'eût été possible.

C'est exactement ce que le professeur Trotter a consigné noir sur blanc: "Without Cartier federation would have been impossible" (Canadian Confederation, Toronto, 1924,p.318).

Le professeur George Brown dit-il autre chose quand il écrit: "From Quebec came Georges-Etienne Cartier without whose statesmanship, it is safe to say, French Canada could not have been brought into Confederation; his name, prophesied one of his colleagues, would rank in Canadian history with that of his illustrious ancestor, Jacques cartier (Building the Canadian Nation. Toronto, 1942, p.312).

Epousant la même thèse, D.M.Le Bourdais la motive ainsi: "First place has been given by writers to Cartier, and his claim is great ; without the concurrence of the 1,200,000 Canadians for whom he spoke,Confederation would have been impossible"(Nation of the North. London, 1953,p.22).

C'est même à cause de Cartier que le Canada fut doté en 1867, d'une union non pas législative, mais bien fédérative. Et Mason Wade l'admet sans circonlocution: "It was Cartier, as the spokesman of French-Canadian particularism, who determined the initial decision that the union should take a federal rather than a legislative form" (The French Canadians. Toronto. 1955,p.329)

Enfin, Mason Wade admet lui aussi, que la cheville ouvrière de la Confédération fut non pas John A. MacDonald, mais Cartier: "Confederation owed MORE TO HIM? PERHAPS? THAN TO ANY OTHER SINGLE MAN: FOR WITHOUT HIM IT WOULD HAVE BEEN IMPOSSIBLE" (Id. p.309)

Stanley B. Ryerson d'apporter là-dessus de fort intéressantes précisions: "When the Canadian delegates were in London(....) there is considerable evidence that MadDonald made a last-minute attempt to change the scheme to one of legislative union: an attempt from which he desisted only when Cartier, fully conscious of the sentiment in Quebec, threatened to return to Canada and take the issue to the people"(French Canada, p.66).

Bref, ces historiens, et combien d'autres, chantent à l'unisson la même antienne: nulle Confédération possible sans l'acquiescement du Québec. Et en cette comjoncture, c'est Cartier, et lui seul, qui pouvait rallier la majorité

des suffrages canadiens-français. Car les Canadiens-français craignaient instinctivement le projet confédératif qui les transformait en une minorité au sein d'une majorité anglo-canadienne. Même avec l'ascendant de Cartier, la Confédération obtint,de justesse , une majorité dans le Québec. Le professeur A.L. Burt l'a noté avec à-propos: "As it was, nearly half the French members voted against federation" (A short History of Canada for Americans, Minneapolis, 1944, p.175).

Non, la Confédération n'est pas sortie du cerveau métropolitain de Lohdres. A toutes fins pratiques, la Confédération fut un pacte conclu entre le peuple canadien-anglais par l'intermédiaire de leurs représentants attitrés: John A. MacDonald et Georges-Etienne Cartier.

Avec sa sagacité coutumière, le professeur A.R.M. Lower a fait observer que la Confédération avait effacé la conquête: "Confederation obliterated the English conquest. The Act symbolized an agreement between the races to live and let live and gave a formula to the solution of anatgonism that had brought the wheels of govenment to a stop. French-speaking Canadians could only point to one or two specific clauses in hard legal support of their "right", but their claim would be that these were but "the evidence of things unseen", the crystallisation into law of understandings reached behind the scenes, of the compromise and mutual confidence which alone could have brought forth Confederation. In Confederation, English and French, after a stormy courtship, took each other for better or for worse (,,,.)and it must, like other marriages, create a reasonable degree of equality between the contracting parties" (Colony to Nation.Toronto, 1953, p.333).

Dans un autre de ses ouvrages, l'historien ressasse l'argument: "The plain truth is that it (Confederation) would never have been accomplished had not the the French minority assumed that it was being given a coordinate place with the English" (Canada, ouvrage publié par une équipe de spécialistes, sous la direction de George Brown, BerKeley, 1950,p.458).

De notre exposé, il découle rigoureusement:1o- que les droits des Canadiens-français sont bien établis dans le Canada, dans tout le Canada. Ils relèvent de l'histoire, de la coutume, aussi bien que du droit naturel et de la législation; 2o- que la Confédération a été un pacte sacré entre les deux

races fondatrices du pays, la race française et la race anglaise. 3o-Que ces deux races, quelques que soient leurs proportions numériques dans l'une ou l'autre partie du pays, de tout le pays, ont en tout, partout, toujours, des droits égaux, de par la nature même du pacte confédératif, même si la lettre ne le spécifie pas clairement dans tel ou tel détail.

La Confédération ne pourra se maintenir que si l'esprit, aussi bien que la lettre du pacte est respecté intégralement.

II

LES GRIEFS DES CANADIENS-FRANÇAIS

Malheureusement, non seulement l'esprit, mais même la lettre du pacte confédératif n'a pas été observée, en dehors du Québec.

La Canadiens-français ressentent vivement les nombreux accrocs à ce pacte tout au long des ans depuis qu'il a été signé. Ilsont été lésés dans leurs droits stricts, à tous les échelons du secteur public: fédéral, provincial, municipal et scolaire, religieux, aussi, comme aussi dans leurs diverses manifestations.

AU FEDERAL:

Il est malheureux dele dire, mais le mauvais exemple du manque de respect pour le pacte de 1867 a été donné par le Parlement Fécéral et ses divers ministères.

Dans la plupart des services fédéraux, c'est en vain qu'on réclame leur littérature en français. Les éditions françaises de imprimés sont toujours en retard de deux, trois, six mois,,quand ce n'est pas davantage. Il en résulte que des documents comcernant le commerce, ou l'industrie, par exemple, servent immédiatement lesintérêts de langue anglaise au détriment de ceux de la langue française qui y seraient intéressés.

Les services d'untilité publique: transport, téléphone, télégraphe, gaz naturel, en dehors du Québec, ne peuvent généralement pas fournir de leur littérature en français, et dans des centres à forte proportion de minorité française, il est impossible de se faire servir en français.

Les Cours de Justice de juridiction fédérale ne respectent pas leur obligation de bilinguisme. La preuve? L'emportement du juge de la région d'Ottawa lorsqu'une dame réclamait, en 1963, de pouvoir témoigner en français. Une autre preuve: à Hearst,Ontario, région à grandemajorité française, il y a à peu près trois mois, des gens qui ne savaient pas l'anglais, devaient se servir d'interprètes, alors que le juge, les avocats, comme les plaidants et les témoins étaient tous de langue française.

Les Chemins de Fer, ne se souvient pas de pourvoir leurs stations ou leurs gares d'employés bilingue, même dans des villes comme Timmins,Ontario,

où la population est 45.2 % d'origine française,

Les Postes agissent de même. Les employés unilingues s'emportent et sontmême impudents si quelqu'un ose réclamer un employé bilingue pour les servir. Cela, pas plus tard qu'il y a trois moins, en pleine enquête sur le bilinguisme.

PROVINCIAL:

Sauf dans le Québec où tous les documents officiels et imprimés du gouvernement sont bilingues, dans les autres provinces le bilinguisme n'est pas observé.

Dans le Département de la santé et du bien-être social, toutes les formules sont en anglais,seulement.

Au Département de la Voirie, les examens pour les conducteurs de véhicules, les imprimés pour permis de conduire à obtenir ou à renouveler, les indications routières sont en anglais seulement. Pourtant, il est de souveraine importance que les conducteurs de véhicules puissent comprendre les lois et les indications. Ce sont souvent des vies qui en dépendent.

Au Département de la Justice, mêmes constatations que pour le fédéral.

MUNICIPAL:

Il est inconcevable que dans des villes à fort pourcentage de population française, les proclamations, la papeterie, les avis pour les différents services, soient uniquement en anglais.

Les services de,Service social, par exemple, et de chômage, desservent surtout la classe pauvre. Ils devraient pouvoir expliquer leur cas et recevoir les informations nécessaires dans leur langue.

Encore ici, les panneaux de renseignements, les affiches de signalisation devraient être bilingues.

SCOLAIRE:

La grande injustice existe au niveau scolaire, dans toutes les provinces, sauf le Québec, ici encore, à l'encontre du pacte confédératif.

L'Art. 93 dit, en effet: "Dans chaque province, la Législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes

aux dispositions suivantes:

"1. Rien ne pourra préjudicier à aucun droit ou privilège, conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, rélativement aux écoles séparées (denominational).

"2. Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs imposés par la loi, dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la reine, dans la Province de Québec;

"3. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la Législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté, relativement à l'éducation;

"4. Dans le cas où il ne serait décrétée telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, - ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité compétente,- alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le Parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier, pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de cette même section."

A l'Ontario, l'article 93, par. 3, le reconnaît, le droit aux écoles séparées comme aux écoles publiques était reconnu par la loi. Ce même régime était continué après l'Union. Or, comme nous le verrons bientôt, la création des écoles publiques n'affectant en rien les privilèges ou les droits existants d'aucune province, sous le rapport de la langue, aussi bien que sous le rapport de l'enseignement religieux, il est certain que le français, tout comme l'anglais par exemple, dans le Québec, recevait par là une consécration nouvelle, le paragraphe 3 permettant l'appel de toute décision de la part "d'aucune autorité provinciale", au cas de lésion.

Il a été décidé, dans une cause à la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick -jugement confirmé par le Comité judiciaire du Conseil Privé en Angleterre(Voir Clement, "The Canadian Constitution," p.496), que le Common School Act de 1871 n'affectait en rien le droit d'enseigner quoi que ce fût dans les écoles publiques. Tout ce que l'on avait eu l'intention de décréter, c'est l'existence de la neutralité dansl'école. Et "the affirmance, dit Clement, by the Privy Council places the provinces above named (N.-Scotia, N.-Brunswick, Prince-Edward-Island and British Columbia) in the same position upon the question".

Le Conseil Privé, dans la fameuse cause de The City of Winnipeg vs Barrett et Logan (14 juillet 1892, A.C.,445), a décidé encore que la Législature de Manitoba, en créant des écoles publiques, n'avait pas enlevé "les droits et privilèges" des catholiques romains. Mais la difficulté, comme on le sait, n'est pas là. Elle est dans l'objection des catholiques, de langue française et de langue anglaise, à la fréquentation de ces écoles. Le droit au français, théoriquement, n'en existe pas moins.

Nous venons de dire que les catholiques de langue anglaise aussi bien que ceux delangue française, ou de toute autre langue,ne peuvent accepter d'envoyer leurs enfants dans des écoles neutres, comme le sont celles que l'on a établi en système, comme officielles et seules pleinement subventionnées par le gouvernement, dans toutes les provinces, sauf le Québec. C'est une injustice flagrante envers les catholiques qui forment plus de la moitié de la population du pays.

Ce ne sont pas les catholiques qui ont, les premiers, demandé des écoles séparées. Ce sont les anglo-protestants minoritaires dans le Québec qui ont eu peur de s'en remettre à une majorité franco-catholique. Cette minorité anglo-protestante qui devait être traitée la dessus avec tant de justice et de générosité, elle craignit d'abord d'être l'objet d'injustice et de mesquineries.

C'est pourquoi, sous la direction de son chef Alexander Tilloch Galt, l'un des Pères de la Confédération, elle n'eut decesse qu'elle n'eut obtenu, en la matière, des garanties formelles inscrites dans la nouvelle constitution du pays.

Le 23 novembre 1864, à Sherbrooke, Alexander Tilloch Galt (Cf.F.A. Walker, Catholic Education and Politics in Upper Canada. Toronto 1955,p.293) déclare à ses partisans: "It must be clear that a measure

would not be favorably entertained by the minority of Lower Canada, which would place the education of their children in the hands of a majority of a different faith.

It was clear that in confiding the general subject of education to the local legislature, it was absolutely necessary it should be accompanied with such restrictions as would prevent injustice in any respect being done to the minority. Now this applies to Lower Canada, but it also applies with equal force to Upper Canada and the other provinces".

Maints historiens anglo-protestants ont corroboré cette assertion par des faits commentés sans parti pris. Un discours que prononça, le 2 mars 1892, M.James Fisher, membre de l'Assemblée législative du Manitoba est, à ce sujet, explicite: "From the beginning to the end of it, (le débat qui s' était alors engagé sur la Confédération) there was hardly a question raised about the rights that were to beprotected by these educational clauses, except for the protestants of Lower Canada. Hardly one word (...) The House will now see how utterly far from the truth is the oft-repeated and generally accepted statement that the educational clauses of the Confederation Act, protecting the rights of the minority in respect to education, was a concession to Roman Catholic demands".

Cette remarque qui ne manque ni de pertinence,ni d'opportunité, nous la devons à l'éminent juriste J.S.Ewart(The Manitoba School Question. p.211). On la trouve également consignée dans un remarquable ouvrage, trop peu connu du grand public et même des spécialistes , qui émane de la plume de George M.Weir, ancien chef du département de l'éducation de l'Université de la Colombie-Britannique: "There is a widespread but erroneous belief to the effect that the Roman Catholics of Upper and Lower Canada were primarily responsible for the introduction of the element of separatism into certain of our school systems. Rather is the opposite conception the true one, and to the Protestants of Quebec does this distinction ultimately belong."(The Separate School Question, p.211)

Les Protestants du Québec ayant ainsi ouvert la voie aux écomes dissidentes, les Catholiques de l'Ontario s'y engagèrent avec résolution. M. James Fisher, membre de l'Asemblée législative du Manitoba, en 1892, dans le discours susmentionné, l'a admis sans équivoque: "The only suggestion that was made on behalf of Roman Catholics was that if, in answer to the demands of the Protestants of Lower Canada, these safeguards were given, it would be only fair that the Catholics

of Upper Canada should have the same protection accorded to them." (The Manitoba School Question. p.211)

Accorder, sur le plan scolaire, à la minorité catholique de l'Ontario ce que reçoit, sur le même plan, la minorité protestante du Québec; rien de plus, mais rien de moins: telle fut l'impérieuse consigne, répétée plusieurs années avant la Confédération, pendant lesdiscussions que sucita le projet de loi, et même de nos jours, par les catholiques du pays.

Etudions la situation faite, du point de vue scolaire, aux minorités des quatre provinces qui entrèrent dans la Confédération, en 1867.

En matière d'instruction publique, chaque province jouissait d'une autonomie considérable. Autonomie considérable, mais nullement totale.

L'article 93 de l'Acte britannique de l'Amérique du Nord fut conçu dans le dessein de protéger les droits scolaires des minorités canadiennes catholiques et protestantes. Il stipule que chaque province aura le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement. Ce droit est toutefois assujetti à quatre dispositions limitatives dont la troisième accorde un droit d'appel au gouverneur général en son Conseil, au cas où uneminorité s'estimerait victime d'une injustice; quant à la quatrième, elle permet à l'autorité fédérale d'intervenir et d'édicter une loi réparatrice afin de rendre justice à la minorité spoliée.

Signalons ici quelque chose de très important.

La troisième disposition limitative accordait, au vrai, une situation privilégiée à la minorité protestante du Québec. Et trop peu d'historiens ont jusqu'ici relevé le fait. Pourtant, dès le 2 mars 1867, la Montreal Gazette cf.George M.Weir, The Separate School Question in Canada. Toronto 1934.p.31) le mentionne avec opprtunité; "The right of appeal, as an ùltimate resort, will always operate (with) the effect of affording a check. And the English-speaking Protestants of Lower Canada must not forget that their appeal will be to a PREPONDERATING majority of their own race and creed. "

Lorsque les Abglo-Protestants du Québec interjetteraient en appel à Ottawa --ils n'eurent jamais le moindre motif de le faire, ils se seraient adressés à unemajorité d'Anglo-Protestants. Tel ne fut pas le cas des Catholiques du Manitoba, dépouillés de leurs droits scolaires en 1890 et obligés de

faire, c'est-à - dire de s'adresser à Ottawa, à une majorité qui n'était pas of their own race and creed.

Tel fut, entre plusieurs autres, le compromis que durent accpter les Pères de la Confédération. Compromis qui n'est rien de moins que la clef de voûte de l'édifice confédératif: sans elle, toutes les autres pièces de l'édifice confédératif eussent croulées comme un château de cartes sous la chiquenaude d'un enfant.

QUESTION DE FAIT:

Les Catholiques del'Ontario, malheureusement se sont vus refuser par exemple, leur part d'impôts scolaires versés par les "corporations", c'est-à-dire les compagnies, les sociétés incorporées, les sociétés neutres et aussi les compagnies dela couronne, les municipalités, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

En 1865, John Rose avait demandé, pour ses concitoyens protestants du Québec, entre autres choses, "The distribution of taxes from incoppprated companies" Historical Sketch, p.68). Et Georges-Etienne Cartier avait tout de suite promis de rendre aux Anglo-Protestants du Québec cette élémentaire justice.

Pourtant, en 1865, la question ne revêtait pas toute l'importance qu'elle devait acquérir un siècle plus tard. Et pour la raison que voici: au moment de la Confédération, ces compagnies étaient plutôt rares.

D'année en année, les écolespubliques voient leurs impôts s'accroître, tandis que les évoles séparées voient les leurs diminuer d'autant. Ces dernières doivent se contenter d'une portion de plus en plus congrue.

L'article 65 de la loi des Ecoles séparées de l'ontario est empreint, semble-t-il, d'un esprit de justice. Ne permet-il pas à une compagnie mixte de payer une partie de ses impôts scolaires aux écoles séparées? George M.Weir a prévu l'objection; il la refute en un tour de main: "According to Section 65 of the Ontario Seperate School Act, a corporation may (...) require a part of its property and business to be rated and assessed for separate school purposes. There is nothing mandatory about this provosion (...) The above section appears to be somewhat defective in its application to mixed companies whose shareholders are partly Protestant and partly Roman Catholic"(The Seperate School Question, p. 140).

L'application de cet article s'est avéré, à toutes fins pratiques, impossible. Le savent mieux que quiconque les gérants des succursales outaouaises de deux banques canadiennes-françaises obligées, bien malgré eux, de verser les impôts scolaires de ces institutions aux écoles publiques, alors que la majorité de leurs actionnaires est catholique.

Pourtant "Companies are neither Protestant nor Roman Catholic whatever be the denominational affiliations of their shareholders. Companies are impersonnal. They have no religious convictions and, in the majority of cases, probably little conscience" (Geroge M.Weir, The Separate School Question, p.185).

C'est donc perpétrer une cinglante injustice à l'endroit des Catholiques ontariens que de forcer ceux d'entre eux qui sont actionnaires ou clients de compagnies mixtes à verser leurs impôts ailleurs qu'aux écoles séparées. "In point of fact taxes collected from the majority of mixed companies in Ontario are available only for public school purposes(...) An amendment to section 65 above, similar to that introduced in Saskatchewan in 1913, would probably remove the prejudice to which separate school supporters in Ontario consider themselves subjected as a result of the practical working out of permissive cause now in Act"(id.ibid.p.140).

Il continue: "Moreover Section 65 of the Ontario Act makes no reference to public utilities, municipal or provincial of which seperate school supporters, along with other ratepayers are owners. Roman Catholic seperate school supporters in Ontario, therefore, are deprived of any share of public utility assessments (...) There is indeed a lurking suspicion in the minds of not a few impartial observers in Ontario that sectarian prejudice has been largely responsible for the continuance of a condition that deprives separate schools of a fare share of the taxes of corporations and public utilities. As a result of the actual working out of section 65, it seems inevitable that the tax rate for seperate schools, especially in the larger industrial areas, should be considerably higher than the rate for public schools(...) The continuance of the present discriminatory condition in the allotment of public utility and corporate taxes would appear neither fair to seperate schools nor in the public interest " (Id.ibid.

Disons, en toute justice que ceci était écrit en 1962, avant l'adop-

tion de l'Ontario Foundation Tax Plan de l'hon.John Robarts.

Impossible de trouver unesolution, dit-on. Québec l'a trouvée depuis près d'un siècle: "Quebec has a unique method of distributing school taxes collected from incorporated companies(...)"neutral panel" taxes qhereupon a share, based upon the relative number of pupils enrolled in the schools under each board, is alloted to the trustees"(The Seperate School Question, George M. Weir, p.185).

On ne cesse de répandre la fausseté qu'un double système d'écoles, un public et un séparé, coûte plus cher. C'est faux.

Au cours de l'année académique 1962-1963, 24, 567 élèves fréquentaient les écoles publiques d'Ottawa, et 24, 594, soit 27 de plus, les écoles séparées. Pour instruire ces enfants, l'école publique disposait d'un budget qui s'élevait, en chiffres ronds, à 9 millions et demi de dollars. Pour instruire un même nombre d'enfants, l'école séparée n'avait à sa disposition, toujours en chiffres ronds, que 5 millions et demi de dollars. Donc pour chaque enfant, dans les écoles publiques $400.00- dans les écoles séparées: $230.00

Nous pourrions faire la même étude sur le sort des écoles séparées dans les autres provinces.

Cela suffit pour faire comprendre que les Canadiens-français et les catholiques anglo-saxons veulent voir régler la situation des écoles séparées dans toutes les provinces.

Pour ce qui est des droits des Canadiens-français à travers le pays, il est impérieux que cela change. Dale C.Thomson, directeur du département des sciences politiques à l'Université de Montréal, vient de l'admettre en toute franchise: "They (les Anglo-Canadiens) are the ones who are going to have to make the French Canadians feel at home not only in Rimouski or Chicoutimi, but in Toronto and Vancouver as well" (Ottawa Journal,29 octobre1963).

Il avait dit, le 25 octobre 1963, dans l'Ottawa Journal, :"I believe for instance that we can and should broaden our interpretation of Clause 133 respecting the two official languages, and consider that the right to use either language in Parliament means their use as well in the federal civil service.

The principle could be established that, as far as practicable,

a citizen should be able to deal with his governement in his first language, and Canadians offering their services to Canada through employmeh in the national administration or the armed services, should also as far as possible and practicable, be able to serve in the language of their choice.

As far as civil servants in Ottawa are concerned, this would really mean that beginners would start out in their own language, but to get to the top they would have to become bilingual.

This would apply to both English and French-Canadians.

"ational services such as the CNR and the TCA (Air-Canada) shoul be as bilingual as possible. In particular, our national capital should be bilingual by law, so that the representatives of both groups should feel as much at home there as possible.

What else can we change to draw the two groups closer together? We need symbols that will be bonds between all Canadians.

I am thinking of a Canadian constitution that will not be a reminder of times gone by. I am thinking of a flag, and a national hymn, and a coat of arms that are truly Canadian.

Above all, we need to avoid the impression that the constitution that binds us together is a sort of strait jacket designed to keep the French-Canadians in their place.

We must demontrate to them that we are prepared to accept changes that will enable them not only to survive as a group, but to make their maximum contribution to Canada as a whole".

Voilà des suggestions, venues d'un anglo-canadian qui a le sens de la justice et du "fair play". Nous ne pouvns qu'y souscrire.

Nous demandons tout cela. C'est une condition de survie pour la Confédération.

Nous le demandons, non seulement pour le fédéral, mais pour tous les groupes français minoritaires des autres provinces, dans tout le Canada.

que, dans le domaine scolaire, culturel, et économique.

Par bilinguisme, nous n'entendons pas que tous les citoyens du Canada soient obligés de parler le français et l'anglais, mais que tous ceux qui sont au service du public dans les divers services des gouvernements ou des compagnies d'utilité public , là où il y a une minorité de langue anglaise ou de langue française, dans quelque province que ce soit, sache les deux langues, afin qu'il soit possible aux individus de l'uneou l'autre langue de se faire comprendre dans sa langue maternelle.

L'ASSOCIATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE
de TIMMINS, ONTARIO
288 Ave Commerciale, Timmins, Ont.

par: P. Dominique

P. DOMINIQUE, Prés.

CA1 Z1
-63252

No: 750-469

TITRE:

AUTEUR: L'Association culturelle canadienne française de Timmins, Ontario.

Mémoire de 29 pages; aucune recommendation.

REMARQUES DE L'ANALYSTE:

Le mémoire fait une analyse très intéressante des fondements juridiques des droits des Canadiens français au Canada. Il interprète la Confédération comme un pacte entre deux nations. Il montre que la référence à l'article 133 ne permet pas d'appliquer la maxime: inclusio unius fit exclusio alterius. L'intention des Pères de la Confédération fut de conserver aux provinces les droits et privilèges qu'elles possédaient au moment de s'unir. Malheureusement, l'esprit et la lettre du pacte n'ont pas été respectés en dehors du Québec. Pourtant, l'avenir de la Confédération est à ce prix.

A L'ATTENTION DE LA RECHERCHE:

Analyse fouillée et suggestive des fondements juridiques des Canadiens français partout au Canada... pp 1 à 18.

TABLE DES MATIERES: PAGES

RECOMMANDATIONS:

MEMOIRE:

"Droits inaliénables des C.F." 1

"Les griefs des C.F." 18

"Conclusion" 28

I DROITS INALIENABLES DES C.F.

1. "Fondements juridiques": p. 1

L'état a le devoir de maintenir l'unité tout en protégeant les droits des individus et des nationalités.

Les droits des Canadiens français relèvent de l'histoire, de l'usage, du droit naturel et de la législation.

"Avant la Cession":

Vers 1763, le français était la seule langue écrite et parlée au Canada.

On peut conclure qu'il existait une nation canadienne-française sur les bords du Saint-Laurent: communauté de territoire, d'origine, de coutumes, de vie et de conscience sociales.

L'usage légitime de sa langue par une nation est consacré par les droits naturel et international de sorte qu'aucun traité ni aucune constitution ne peut modifier juridiquement ces droits.

Les capitulations de Québec et de Montréal, le Traité de Paris et la Proclamation de George III ne portent pas atteinte aux droits du français. La Proclamation cependant, viole le droit des gens en substituant les lois anglaises aux lois françaises, d'autant plus que "la cession du pays fut plutôt le fruit d'une transaction que celui d'une pure dépossession par les armes." p. 6.

Elle crée en plus une injuste inégalité de traitement entre les sujets du royaume et les sujets des colonies, totalement étrangers à la nouvelle langue et aux nouvelles institutions.

L'Acte de Québec réhabilite les lois françaises, "fixe l'autonomie nationale et religieuse des Canadiens français, celle de la langue en particulier." p. 8.

L'Acte Constitutionnel en mettant les deux langues sur un pied d'égalité à la Chambre, il équivaut à une ratification de l'Acte de Québec.

L'Acte d'Union rupture de l'égalité: on tend à faire triompher la langue anglaise.

L'A.A.N.B.: au moment de la Confédération, le français est "bien avant toute autre" la langue civilisée qui a cours dans l'Amérique britannique du Nord, si l'on excepte la Colombie d'ailleurs peuplée de peu de blancs en Ontario: égalité juridique incontestable des deux langues; dans les provinces de l'Ouest: les droits du français sont reconnus, au Manitoba tout particulièrement; dans les provinces de l'Est à part les règlements scolaires, aucun décret n'a annulé l'usage du français. Là où il n'existe pas de loi restreignant l'usage du français, sa situation juridique est sans conteste.

L'A.A.N.B. modifie-t-il le statut du français? - Non.

Si la lettre de l'article 133 sanctionne l'égalité des deux langues dans des domaines précis (Parlement d'Ottawa, tribunaux fédéraux, Législature et tribunaux du Québec), l'intention des Pères était sans nul doute de conserver aux provinces les droits et privilèges qu'elles possédaient au moment de s'unir. Ce maintien des libertés et droits locaux était la condition 'sine qua non' de la création de la Confédération, conformément au mandat impératif des résolutions de 1864.

La nouvelle constitution, loin de porter atteinte aux droits et privilèges des provinces, entendait les sauvegarder. A preuve, le droit d'appel au gouverneur général en Conseil contenu dans les articles 92 et 93.

"LE PACTE CONFEDERATIF: UN PACTE ENTRE DEUX NATIONS ou RACES, LA FRANCAISE ET L'ANGLAISE"

p. 13

"La création du Parlement impérial n'est pas une création, mais plutôt la ratification d'une entente négociée entre les représentants des Canadiens anglais et des Canadiens français, entre les chefs politiques MacDonald et Cartier." p. 13

C'est fausser le sens de l'A.A.N.B., privilégier la lettre à l'esprit

que de l'interpréter sans référence à son contexte historique.
(Les auteurs du mémoire appuient leur thèse sur différentes études que nous reproduisons en bibliographie).

Le rôle de G.E. Cartier: p. 14

Sans son active collaboration, la Confédération eut été impossible. C'est grâce à lui que le Canada fut doté d'une union fédérative et non pas législative.

Conclusion de cette 1ère partie:

1) les droits des Canadiens français sont bien établis dans tout le Canada;
2) la Confédération fut un "pacte sacré" entre les deux nations;
3) Canadiens français et Canadiens anglais, quel que soit leur nombre dans l'une ou l'autre partie du pays ont "en tout, partout et toujours des droits égaux, de par la nature même du pacte confédératif, même si la lettre ne le spécifie pas clairement." p. 17

II LES GRIEFS DES CANADIENS FRANCAIS

Ni la lettre ni l'esprit du pacte n'ont été respectés en dehors du Québec.

Au plan fédéral: p. 18

Services fédéraux et d'utilité publique: documentation française à peu près inexistante ou en retard de plusieurs mois.

Cours de justice fédérale : ne respectent pas leur obligation en regard du bilinguisme.

Chemins de fer et Postes: absence d'employés bilingues même dans les centres à forte représentation francophone.

Au plan provincial: p. 19

Sauf au Québec, le bilinguisme n'est pas observé, qu'il s'agisse des ministères de la santé, de la voirie ou de la justice.

Au plan municipal: p. 19

Même dans les villes à forte population francophone, proclamations, avis, services, etc. sont unilingues.

Au plan scolaire: p. 19

Conformément à l'article 93, les écoles séparées et publiques jouissent d'une reconnaissance égale.

Le problème véritable n'a pas trait à la langue mais à la religion: les catholiques, anglais ou français, ne peuvent accepter d'envoyer leurs enfants aux écoles neutres, les seules officielles et pleinement subventionnées par l'état.

Le précédent des écoles séparées a été établi non par les catholiques mais par les anglo-protestants du Québec.

Avant la Confédération, la consigne était de donner à la minorité catholique de l'Ontario les mêmes privilèges que ceux accordés à la minorité protestante du Québec; rien de plus, rien de moins.

C'est pour protéger ce droit que l'article 93 assujetissait en quelque sorte l'autonomie des provinces en matière scolaire.

Le droit d'appel contenu dans cet article favorisait davantage les anglo-protestants du Québec que les catholiques des autres provinces, les premiers en appelant à une "preponderating majority of their own race and creed".

"Question de fait": p. 24

Refus aux catholiques ontariens de leur part d'impôts scolaires versés par les corporations.

L'application de l'article de la Loi des écoles séparées s'est avérée impossible et les catholiques ontariens, actionnaires ou clients de compagnies mixtes, continuent à verser leurs impôts aux écoles publiques.

L'argument qui veut qu'un double système d'écoles coûte plus cher est faux. Désir ardent des anglo-catholiques et des Canadiens français de voir régler la situation des écoles séparées dans toutes les provinces.

Nécessité que les droits des Canadiens français soient réhabilités dans tous les domaines: service civil, armée, compagnies de la couronne, etc. (Les auteurs citent (p. 26) un article de Dale THOMPSON, paru dans l'Ottawa Journal du 25 octobre 1963 et qui résume le champ, la nature et le sens de leurs revendications).

VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Les Canadiens français ont été brimés par les employeurs; pour être embauchés dans les mines de Timmins, plusieurs ont dû angliciser leur nom .

Priorité accordée aux immigrants.

AUTRES MINORITES

Si elles ont le droit de conserver leur langue, coutumes et culture, elles n'ont pas les mêmes droits que les deux nations fondatrices. Aucune objection à ce qu'elles aient leurs propres écoles subventionnées à condition que l'anglais et le français soient à la base du programme.

Conclusion: p. 28

Pour sauvegarder la Confédération, il est nécessaire que soient respectés intégralement les droits des Canadiens anglais et des Canadiens français à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie publique.

Que les employés au service de la population soient bilingues dans les régions où existe une minorité française ou anglaise. Telle est notre conception du bilinguisme.

CONFIDENTIEL

DOCUMENTS PREPARATOIRES

CA1 Z1
-63B22

Mémoire #: 750-542

L'Association des Commissaires d'Ecoles catholiques de langue française du Canada

OTTAWA

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

1. EFFECTIFS

L'Association représente quelque 2,000 commissions scolaires qui régissent des écoles où l'enseignement est donné à des élèves de langue française.

2. BUTS

L'Association représente tous les contribuables et les parents catholiques de langue française au Canada. Elle est une fédération des associations provinciales des commissaires d'écoles catholiques de langue française du Canada et de quelques commissions scolaires élues par des contribuables de langue française dans les provinces où il n'y a pas d'association provinciale de commissaires d'écoles catholiques de langue française.

B. QUESTIONS...

... EN PROVENANCE DU SERVICE DES AUDIENCES

question générale — Q. 1 — Existe-t-il au Canada des commissaires d'écoles de langue française qui ne soient pas catholiques? Quel sort leur est réservé: peuvent-ils adhérer à l'Association ou, tout au moins, profiter de certains de ses services?

pp. 4-5 para. II — Q. 2 — re La connaissance de la langue seconde: un avantage
Croient-ils que la connaissance de la langue seconde (française ou anglaise selon le cas) doit être envisagée uniquement comme un avantage personnel dans tous les domaines ou si, en plus, elle doit être considérée comme une nécessité dans certaines sphères de la vie du pays?

pp. 5-6 para.13 — Q. 3 — re Régime scolaire pour les Canadiens français hors du Québec.
Quelles sortes d'écoles envisagent-ils pour les Canadiens français de ces provinces: des écoles anglaises avec certaines classes françaises, des écoles bilingues, ou des écoles françaises? Dans ce dernier cas, seraient-elles confessionnelles ou non-confessionnelles et quelles seraient les chances de l'une et de l'autre d'obtenir une part équitable des subsides provinciaux?

le 31 août 1965

750 - 592

L'ASSOCIATION DES COMMISSAIRES D'ECOLES
catholiques de langue française du Canada

CA1Z1
-63B22

MEMOIRE

à la

Commission d'enquête sur le bilinguisme

et le biculturalisme au Canada.

---

1. L'Association des commissaires d'écoles catholiques de langue française du Canada est une fédération des associations provinciales des commissaires d'écoles catholiques de langue française du Canada et de quelques commissions scolaires élues par des contribuables de langue française dans les provinces où il n'y a pas d'association provinciale de commissaires d'écoles catholiques de langue française.

2. On peut donc dire que notre Association représente directement tous les contribuables et les parents catholiques de langue française au Canada à qui les lois et les règlements scolaires des provinces canadiennes ont permis de s'organiser en associations provinciales et qu'ils représentent aussi indirectement tous les contribuables et les parents catholiques de langue française à qui les lois et les règlements scolaires ne permettent pas d'élire une commission scolaire de langue française et, par la suite, d'adhérer à une association provinciale de commissaires d'écoles de langue française.

3. On peut donc dire que notre association représente directement quelque 2,000 commissions scolaires qui régissent des écoles où l'enseignement est donné à des élèves de langue française.

4. Notre association existe depuis six ans et elle a tenu trois congrès depuis sa fondation. De plus, par son secrétariat permanent, elle est en relations constantes avec toutes les associations culturelles du Canada français de sorte qu'elle peut affirmer sans crainte d'erreur qu'elle représente fidèlement, en ce qui concerne les principes fondamentaux, les convictions, les voeux et les aspirations de la population catholique de langue française du Canada.

5. La Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada est chargée d'enquêter sur la situation du français et de l'anglais dans l'ensemble du Canada et dans chacune des provinces du pays.

6. Il est vrai que le droit de légiférer en matière d'éducation a été dévolu aux provinces en vertu de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Votre comité est cependant autorisé

> "à discuter avec les gouvernements provinciaux les occasions qui sont données aux Canadiens d'apprendre le français et l'anglais et à présenter des recommandations sur les moyens à prendre pour permettre aux Canadiens de devenir bilingues".

7. Notre association désire signaler à votre Comité qu'elle a constaté qu'il n'y a qu'une seule province du Canada où tous les élèves qui fréquentent les écoles, depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'université, ont la chance de devenir vraiment bilingues, c'est-à-dire d'apprendre à parler, à lire et à écrire leur langue maternelle d'abord, que ce soit le français ou l'anglais et à acquérir ensuite, comme langue seconde, la connaissance de l'anglais ou du français. Cette province, comme tout le monde le sait, c'est la province de Québec.

8. Partout ailleurs, et à des degrés divers, il est difficile, sinon impossible, aux enfants de langue française d'apprendre raisonnablement leur langue maternelle comme langue première et même parfois comme langue seconde.

9. C'est pourtant là ce que nous réclamons, ce que réclament les parents de langue française de toutes les provinces du Canada conformément aux prescriptions du bon sens et de la loi naturelle et à l'esprit de la Constitution du Canada.

10. Cette réclamation n'a rien d'extraordinaire ou de subversif. Elle a été exprimée récemment à la Chambre des Communes par le très honorable M. Lester B. Pearson, Premier ministre du Canada dans les termes suivants:

> "J'espère aussi qu'en fin de compte les méthodes d'enseignement des provinces dans les régions et les collectivités où se parlent les deux langues seront en mesure d'offrir à tous les enfants la possibilité de parler couramment l'une où l'autre. Il faudrait, certainement, considérer cet état de choses comme un privilège, comme un atout, plutôt que comme un fardeau. Nous avons beaucoup de chance, au Canada, car nos deux langues officielles comptent parmi les langues universelles les plus importantes du monde, l'anglais et le français. Nous devrions être fiers de profiter de cet avantage dans toute la mesure du possible".

11. La population de langue française que nous représentons désire profiter de cet avantage mais ne désire imposer à personne l'obligation d'apprendre le français comme langue seconde. Nous nous réjouissons, cependant, de constater que, dans toutes les provinces, on fait des efforts de plus en plus considérables en vue de l'enseignement du français au degré

secondaire et même au degré primaire. Comme le premier ministre du pays, nous estimons que c'est là un avantage personnel pour chaque citoyen et un élément d'union entre les deux principaux groupes ethniques qui composent la nation canadienne.

12. Mais, si l'acquisition de la langue française est un enrichissement pour les élèves de langue anglaise du pays, nous estimons que c'est un droit imprescriptible pour les élèves de langue française. C'est leur langue maternelle, c'est la langue des pionniers du Canada. C'est une des deux langues reconnues comme officielles par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

13. Votre Comité a eu l'occasion de se renseigner sur la situation de l'enseignement du français dans chacune des provinces du Canada. Il est donc inutile pour notre Association de faire une description détaillée de cette situation qui varie d'une province à l'autre. Qu'il nous suffise de rappeler de la façon la plus concise possible ce que nous considérons comme essentiel pour que les élèves de langue française de toutes les provinces du pays aient l'occasion d'apprendre leur langue maternelle comme langue première et la langue anglaise comme langue seconde à partir des premières classes de l'école primaire.

1.- Le droit pour les parents, dans toutes les provinces du Canada, partout où le nombre des enfants de langue française le justifie d'exiger des commissaires que le français soit enseigné à leurs enfants par des instituteurs compétents dès les premières classes de l'école primaire.

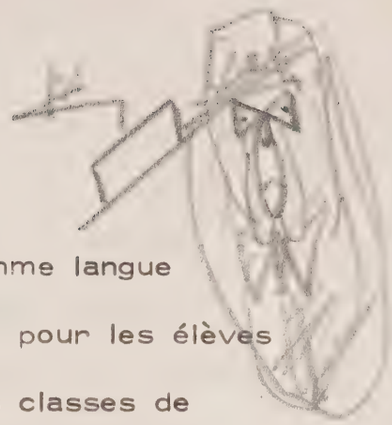

2.- L'emploi du français comme langue d'enseignement et de communication, pour les élèves de langue française, dans toutes les classes de l'école primaire.

3.- L'introduction graduelle de l'anglais comme sujet d'étude et comme langue de communication au cours primaire, selon la pratique en usage dans les écoles bilingues de l'Ontario.
(Voir Report of the Committee Appointed to Enquire into the Condition of the Schools attended by French-speaking Pupils, Toronto, 1927,)

4.- Des manuels scolaires français pour l'enseignement, non seulement du français, mais des autres matières du cours, à l'exception de l'anglais.

5.- Des écoles normales pour former le personnel compétent pour enseigner dans les écoles bilingues. (Voir Rapport mentionné au No 3 ci-dessus.)

6.- Des inspecteurs compétents pour les écoles bilingues. (Voir Rapport mentionné au No 3 ci-dessus.)

7.- Un cours secondaire organisé d'après les mêmes principes que le cours primaire décrit ci-dessus.

14. Nous ne pouvons concevoir comment on pourrait soutenir qu'une telle organisation serait impraticable ou impossible dans certaines parties du pays, quand elle existe déjà intégralement dans la province de Québec et partiellement dans certaines autres provinces, notamment dans l'Ontario.

15. Il est impossible dans un mémoire comme celui-ci de traiter en détail de chacun des points que nous avons signalés. Ce sont là des questions techniques qui relèvent des spécialistes de l'enseignement. Mais ce que nous savons, c'est que cette organisation qui rendrait justice à la population de langue française et qui contribuerait à l'enrichissement culturel de tout le pays est facilement réalisable si on veut y mettre de la bonne volonté et si on désire sincèrement établir ce climat de concorde et d'amitié si désirable entre tous les groupes ethniques du Canada et principalement entre les deux groupes fondateurs de la nation canadienne.

16. Le bilinguisme ainsi entendu et généreusement pratiqué favoriserait singulièrement ce qu'on a appelé le biculturalisme ou, mieux encore, cette culture canadienne qui serait composée des meilleurs éléments qui existent déjà au sein de notre nation. Ce n'est assurément pas un bon moyen d'enrichir la culture canadienne que de restreindre et parfois d'étouffer complètement un des précieux éléments de cette culture qui a comme véhicule de langue française.

17. Aussi, en ce qui concerne le biculturalisme, le multiculturalisme ou, plus simplement, la culture canadienne, nous sommes heureux de souscrire à la déclaration que faisait récemment un de nos plus lucides penseurs canadiens-français, le R.P. Richard Arès, S.J., lors de son admission à la Société Royale du Canada:

"A cette collectivité canadienne, a-t'il dit, ce ne sont certes pas les éléments de culture qui font défaut; on pourrait même soutenir, au contraire, qu'ils abondent, en provenance surtout du Canada, de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

"Ce qui lui manque, c'est l'unité de tous ses éléments, c'est une culture unifiée, disons le mot, pour la première fois en ces considérations, une culture nationale, c'est-à-dire ici une culture collectivement et typiquement canadienne, une culture qui colligerait tous les éléments culturels épars dans notre milieu, tant dans les dix provinces que dans les groupes ethniques et dans les deux communautés linguistiques officiellement reconnues, en ferait une synthèse vivante, leur donnerait une unité dynamique et, du même coup, possèderait assez de consistance, de densité et de fécondité pour engendrer un type d'humanité qui ne serait ni français, ni anglais, ni américain, mais authentiquement canadien".

"Je suis persuadé, que seule la présence d'une pareille culture pourrait donner au Canada l'unité nationale qui lui fait tant défaut et transformer en d'authentiques nationaux la multitude de Canadiens de situation et d'appartenance qui le peuplent aujourd'hui.

"Une pareille culture nationale est-elle possible au Canada? Je pose la question. Je me refuserais, pour ma part, à considérer comme nationale une culture canadienne qui se constituerait sur les ruines ou même simplement en marge de la culture canadienne-française ou qui se bornerait à n'être qu'une pâle copie de la civilisation américaine."

Le R.P. Arès a conclu en disant "que la Société royale du Canada poursuit des objectifs essentiellement canadiens, des objectifs de rapprochement et de collaboration entre tous les Canadiens à l'échelle même du pays, dans le respect des deux grandes communautés culturelles qui le composent."

18. Cet idéal est aussi celui de l'Association des commissaires d'écoles catholiques de langue française du Canada.

Le 21 avril 1964.

The Manpower Training Committee does recommend that vocational education be as broadly based as possible; by this they mean that training should be given in families of related occupations, in, e.g., the automotive trades as a whole rather than in any one branch of those trades; and that directly related academic subjects should be stressed.

We realize that many pupils have little interest in or capacity for academic work, but we question whether the school system is acting in their best interests if it encourages them to abandon the effort. Should we not rather be mobilizing our resources of teaching and technology from the very beginning of the elementary school course to make academic work more interesting, challenging and attractive?

The new three-stream plan is a courageous attempt to meet a new situation. We would be happier about it if we were sure that people were not making unwarranted claims for some parts of the programme. For instance, the confident assertion that each of the three five-year programmes will lead to university raises the question whether the commercial and technical courses as they are planned at present can possibly prepare their pupils for admission to university courses in Commerce and Finance, Business Administration or Engineering. We are glad to note the stated policy that "all courses are subject to such further revision as may be found desirable" (*Report of the Minister*, 1962, p. 3), and we hope that there will be continuous re-study of the plan in the light of the pupils' needs.

Another area of secondary education that deserves close attention is the use of the French language. A small beginning has been made in the introduction of French in the elementary schools; this seems likely to increase rapidly, and will bring in its train a need to consider French in the secondary schools no longer as an introduction to the language, but as training in the use of it. When we were considering the needs of the French-speaking citizens of Ontario for post-secondary education, we ran up against the fact that at present the teaching of science and mathematics in all secondary schools—including those attended by French-speaking pupils—is practically always done in English, so that post-secondary vocational work in French would fulfil no useful function. It is at least questionable whether the present system (under which secondary school subject is taught in French except French) should be continued indefinitely; it causes the French-speaking pupils to lose their facility in their mother tongue, and it fails to give the English-speaking pupils a real command of French. If it is desired to produce truly bilingual citizens, it will be necessary to use French not only as a subject of instruction but as a *medium* of instruction in all secondary school subjects some of the time.

Submitted as appendix to brief of Association des Commissaires d'écoles Catholiques de langue française du Canada in Ottawa 13 dec 1965

750-542

REMARQUES DE L'HONORABLE JOHN ROBARTS,
PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO,
AU DÎNER DU CONSEIL CANADIEN DES CHRÉTIENS ET JUIFS,
TORONTO, LE 9 NOVEMBRE 1965.

M. le Président, invités d'honneur, mesdames et messieurs: en recevant la récompense que le Conseil Canadien des Chrétiens et Juifs m'a décernée si aimablement ce soir, je désire l'accepter au nom de la population de l'Ontario.

L'influence d'une personne à promouvoir la bonne entente et la compréhension est par elle-même négligeable. En fait, pour influencer l'attitude et l'opinion des gens, la grande majorité de la population doit être motivée par l'idée de fraternité. Il est donc important d'avoir une ambiance d'opinion favorable envers la compréhension des relations entre tous les Canadiens.

Un individu peut influencer seulement ceux qui désirent être influencés, soit pour le bien, soit pour le mal. L'envergure qu'a prise la province de l'Ontario dans le domaine des droits de l'homme, et la réalisation dans ses statuts d'une législation progressive favorisant les droits de l'homme, reflètent l'attitude et l'opinion des gens de cette province. J'aimerais vous rappeler que les représentants élus du peuple de l'Ontario, dans la législature provinciale, ont passé à l'unanimité chaque loi ou amendement proposé par le gouvernement depuis la présentation de la première législation pour les droits de l'homme en 1944.

Je crois donc que je dois accepter cette récompense au nom de la population de l'Ontario qui le mérite si bien.

Il est très important à mon point de vue que cette relation entre l'opinion publique sur les droits de l'homme et l'habileté de la législature à agir soit complètement comprise. Pour illustrer mon point de vue, j'aimerais faire part de l'expérience de l'une des lois les plus significatives au Canada traitant des droits de l'homme. Je veux ~~référer à~~ parler à la loi passée par la législature

provinciale du Bas Canada qui accorda aux juifs les mêmes droits et les mêmes privilèges que ceux dont profitent les autres citoyens de la province. Cette loi qui devint en vigueur le 5 juin 1832 est considérée par les juifs du Canada comme leur Magna Carta. Pourtant, seulement 25 ans avant l'établissement de cette loi, Ezekiel Hart, qui avait été élu dans la constitution de Trois-Rivières, avait déjà été refusé deux fois le droit de siéger à la législature seulement à cause de sa religion.

Par cette loi, la législature du Bas Canada a établi une fois pour toutes que les gens de religion juive avaient droit à tous les privilèges des sujets britanniques. Il est intéressant de noter que la doyenne des Parlements n'a ~~pas~~ accordé la citoyenneté complète aux gens de religion juive ~~avant~~ quelque trente années plus tard. La loi de 1832 demeure donc comme l'une des pierres angulaires des droits de l'homme au Canada.

Je suis heureux de dire en présence du premier ministre du Québec que sa province, au cours des années, a continué de démontrer une attitude bien fondée aux problèmes spéciaux des minorités dans une société multi-nationale. Nous, dans le reste du Canada, ne devrions jamais oublier que la minorité anglaise du Québec reçoit tous les droits, non seulement en ~~termes~~ de droits civils et humains, mais aussi en termes de langue. C'est à l'honneur de la majorité de langue française et du gouvernement de la province de Québec de constater que les relations entre les Canadiens de langue française et de langue anglaise au Québec continuent de se développer sur une base d'entente mutuelle et de bonne volonté. Je suis donc très heureux de me joindre avec le Conseil Canadien des Chrétiens et Juifs pour rendre hommage à mon ami et compatriote, le premier ministre, l'honorable Jean Lesage, ce soir.

Laissez-moi lui assurer que les gens de la province de l'Ontario apprécient ses services au Canada et que la population de l'Ontario croit que l'identité nationale canadienne ne peut qu'être enrichie par la dualité culturelle, sans jamais y perdre.

Dans son volume, "History of the Jews in Canada", Benjamin Sack écrit sur la période de 1832 en ces termes: "Indéniablement il existait un nouvel esprit à l'étranger ... les deux chambres de la législation avaient convenu que des mesures s'imposaient pour donner une plus grande liberté aux juifs et les placer sur un niveau d'égalité avec les autres citoyens. Ce fut le moment psychologique qui ne se termina pas sans porter des fruits."

Cette citation englobe l'essence du problème-clé dans la lutte pour la reconnaissance universelle des droits de l'homme. Ceux qui sont méprisés veulent ~~maintenant~~ justice. Ceux qui méprisent refusent de changer. Et les limites de l'action politique sont restreintes par l'attitude de la grande majorité des gens qui craignent l'interruption du status quo, ou qui sont indifférents aux problèmes de la minorité.

Nous avons plusieurs exemples dans l'histoire où il y a eu des périodes dans lesquelles la masse des gens a appuyé un mouvement favorisant la justice et l'humanité. J'aimerais citer l'abolition de l'esclavage en Grande-Bretagne en 1833, la proclamation d'émancipation émise par le président Lincoln au faîte de la Guerre Civile et l'établissement de la loi de discrimination raciale en 1944 en Ontario. Dans chacun de ces cas, vous conviendrez sans doute avec moi que l'opinion des gens changeait et que l'action politique peut et a réussi, en effet, à transmettre ce changement dans une politique fondamentale.

Je crois qu'aujourd'hui il y a eu un changement fondamental dans l'opinion des gens. Nous ne pouvons pas vivre au cours d'une période ponctuée, comme elle l'a été, par des incidents de lutte raciale aux Etats-Unis sans en être affectés. Des jeunes Canadiens ont été impliqués personnellement dans des [illegible] dans un pays étranger. Nous avons tous été intellectuellement et émotionnellement impliqués dans des événements à Birmingham, Selma et Los Angeles.

Nous avons changé. Notre attitude change. Nos vies mêmes changent.

Ces changements ne sont pas tellement une nouvelle attitude envers les problèmes de la race noire dans notre ~~localité~~, parce que, pour la majorité, ceci n'est pas un problème. Ces changements sont plutôt une ~~prise de~~ conscience que le status quo, en termes de nos relations avec les groupes minoritaires ~~dans~~ notre société, n'est plus adéquat.

Nous commençons à regarder objectivement et d'une façon réaliste les relations qui existent entre les divers groupes culturels au sein de notre société et dans la contribution qu'ils ont faite et peuvent faire à notre vie en général. Cette recherche d'une nouvelle compréhension dépasse les activités des corps officiels comme la Commission de Biculturalisme et de Bilinguisme. Plusieurs centaines de Canadiens de cultures et d'origines raciales différentes en politique, en affaires, en journalisme et dans d'autres domaines de réalisation ont produit des critiques bien pensées et stimulantes de la société canadienne dans une série d'articles, de biographies et ~~d'autres~~ livres ~~de même que~~ dans des imprimés qui ont été publiés au cours des ~~récentes~~ dernières années. Plusieurs milliers de citoyens canadiens ont acheté ou emprunté ces livres et

les ont lus avec intérêt. Jamais auparavant dans l'histoire du Canada on a tellement écrit au sujet de notre pays et tant de documents ont été lus par un si grand nombre de Canadiens pour l'édification de tous les citoyens.

Je désire vous assurer que le gouvernement de l'Ontario a pleine conscience de la nécessité d'examiner les possibilités des changements fondamentaux dans notre politique sur plusieurs questions concernant les relations entre les Canadiens de différentes origines culturelles.

Je suis très fier de dire que jusqu'à date en autant que les demandes spéciales des citoyens de langue française entrent en jeu, nous avons déjà fait un progrès important en fournissant des aménagements pour une instruction bilingue. Il me semble que l'égalité d'opportunités qui est notre guide de base en regard de l'éducation dans cette province, pour être vraiment significative, doit considérer les besoins et les désirs des résidents de l'Ontario qui parlent français et qui demeurent dans des localités à prédominance franco-.

Le gouvernement de l'Ontario, agissant par l'entremise du Ministère de l'Education, s'est engagé dans la plus grande mesure possible à la réalisation de cet objectif. A cette fin, nous avons entrepris une revision complète de la situation actuelle. Actuellement, nous développons une politique qui rencontrera les besoins changeants de tous les gens. Je crois que l'établissement d'universités bilingues, l'enseignement en français dans les écoles élémentaires et l'instruction en français dans certains cours de nos écoles secondaires, ont fait beaucoup pour répondre aux besoins des groupes de langue française dans cette province. Les autres mesures à prendre maintenant peuvent seulement être déterminées d'après les besoins réalistes de la population de

langue française elle-même. C'est un domaine que la province étudie actuellement à fond, et je peux vous assurer que nous sommes préparés à développer conjointement avec les commissions scolaires, un programme réaliste et intensif.

Tous ces faits sont des décisions que nous considérons en vue de renforcer et d'enrichir l'association historique entre le Canada anglais et le Canada français. Je sais que ces décisions recevront l'approbation de la population de l'Ontario et j'ai confiance qu'ils seront bien accueillis aussi par le premier ministre Lesage et par les gens du Québec.

770-710

CA1 Z1
-63B22

MEMOIRE

présenté par

L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-CANADIENNE

DE LA SASKATCHEWAN

et

L'ASSOCIATION DES COMMISSAIRES D'ECOLES FRANCO-CANADIENS

à

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

Secrétariat de l'ACFC
1902 Broadway
Saskatoon, Sask.

TABLE DES MATIERES

		Pages
I - Recommandations		1
II - Introduction		
A - Ce que sont l'ACFC et l'ACEFC	1 - 4	4
B - Situation actuelle du fait français en Saskatchewan		
1 - Situation démographique	5 - 8	5
2 - Situation linguistique	9 -13	6
III - But et Nature du Mémoire	14-20	8
IV - Etude des Recommandations		
A - Situation juridique du français en Saskatchewan	21	11
B - Situation de fait de l'importance de la langue française		
a - dans la vie publique	22-32	12
b - dans la vie administrative	33-35	16
c - dans la vie économique	36-42	17
C - Recommandations		20
D - La situation de l'enseignement du français		
1 - La situation juridique de cet enseignement	44-60	21
2 - La situation de fait de cet enseignement	61-73	27
3 - Recommandations	74	33
E - Techniques de diffusion, Arts et Lettres	75-88	34
V - Conclusion	89-97	40

R E C O M M A N D A T I O N S

I- Que le gouvernement fédéral embauche des fonctionnaires bilingues pour desservir tous les centres où il existe une majorité de francophones.

II- Que le gouvernement fédéral rédige dans les deux langues officielles du pays toutes les inscriptions qui figurent à l'extérieur de tous les édifices publics ainsi que ceux des Sociétés de la Couronne, les inscriptions placées dans les parcs nationaux, sur le parcours de la route trans-canadienne, les inscriptions qui figurent sur les monuments historiques qui relèvent du fédéral et qu'il imprime simultanément dans les deux langues toute la papeterie de tous les ministères et de toutes les Sociétés de la Couronne.

III- Que le gouvernement provincial de la Saskatchewan prenne les dispositions nécessaires pour afficher publiquement le fait établi depuis plus de trente ans selon lequel le français est vraiment une langue officielle en Saskatchewan. Qu'il reconnaisse donc les titres particuliers des deux langues officielles de la province et du pays et accorde au français dans les domaines qui ressortent de ses pouvoirs toute la reconnaissance qui lui convient.

IV- Que le gouvernement fédéral considère la connaissance des deux langues comme un élément nécessaire dans son système de promotion.

V- Que le gouvernement fédéral encourage les efforts des chercheurs désireux de rédiger des manuels d'histoire du Canada couvrant avec objectivité le régime anglais et le régime français dans le but d'initier les élèves à la compréhension juste des réalités fondamentales de notre histoire.

VI- Que la Commission Royale d'Enquête recommande aux journaux anglais et aux agences anglaises de nouvelles de présenter avec objectivité le fait politique fondamental de la nation canadienne-française et sa pensée essentielle aux citoyens de la Saskatchewan.

VII- Que le gouvernement fédéral encourage les industriels, les fabriquants et les commerçants à étiqueter tous leurs produits dans les deux langues officielles du pays, même si ces produits sont destinés aux provinces anglophones.

VIII- Que le gouvernement fédéral établisse une sorte de "déclaration des droits des minorités officielles" surtout en ce qui concerne l'enseignement de leur langue.

IX- Que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'instituer un organisme officiel fort d'un droit de regard sur le traitement accordé aux minorités linguistiques officielles et capable de veiller efficacement au respect des droits fondamentaux de ces minorités. Nous ne pensons cependant pas à recommander la création d'un ministère fédéral de l'instruction publique. Il s'agirait plutôt d'un organisme en mesure de collaborer avec les ministères provinciaux d'instruction publique au sujet des droits des minorités, mais respectueux de l'autonomie fondamentale de ces ministères provinciaux.

X- Que des études soient entreprises entre les différentes universités du pays pour faciliter le système d'équivalence entre les diplômes universitaires.

XI- Que le gouvernement provincial de la Saskatchewan étudie la possibilité d'établir le français comme langue officielle d'enseignement dans la Province, là où les circonstances locales et concrètes le permettent.

XII- Que le gouvernement de la Saskatchewan en collaboration avec l'Université de la Saskatchewan et l'ACFC veille à instituer des cours pour préparer dans notre province même des professeurs capables d'enseigner avec compétence le cours de français supérieur.

XIII- Que le français soit considéré en Saskatchewan comme langue seconde préférentielle tant au niveau des études secondaires qu'au niveau universitaire.

XIV- Que le gouvernement fédéral, par la Société Radio-Canada étende son réseau de télévision française en Saskatchewan, dans le nord et le sud, pour répondre au moins aux besoins de la majorité de la population française de la Saskatchewan.

XV- Que l'O.N.F. maintienne ses services bilingues et que le gouvernement encourage la production cinémathographique canadienne destinée surtout à enrichir et à propager la culture canadienne.

XVI- Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les sociétés nationales culturelles, favorise des échanges culturels entre le Canada anglais et le Canada français, à travers tout le pays.

XVII- Que les institutions scolaires privées, dédiées à propager la culture française en Saskatchewan et douées d'un corps professoral compétent, puissent bénéficier de subventions spéciales à cet effet de la part des gouvernements d'Ottawa et de Régina.

XVIII- Que le gouvernement provincial soit encouragé à améliorer son service de distribution de livres français par l'entremise des bibliothèques municipales et régionales, au moins dans les régions où vit une population de langue française assez nombreuse.

XIX- Que les Canadiens-Français, par l'intermédiaire de leurs organismes provinciaux, puissent obtenir plus de secours financiers de la part des gouvernements d'Ottawa et de Régina dans l'entreprise d'efforts valables et propres àfaire rayonner la culture française en Saskatchewan.

II - INTRODUCTION

A - Ce que sont l'ACFC et l'ACEFC.

1 - La Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme répond à un désir et à un besoin général de la population canadienne qui souhaite mieux se comprendre et être plus fidèle aux exigences profondes de la constitution du Canada. Nous ne pouvons que féliciter l'Honorable Lester B.Pearson, Premier Ministre du Canada, de la décision prise par son gouvernement d'entreprendre une telle enquête et nous ne pouvons que nous réjouir du choix heureux qu'il a fait dans les personnes qui doivent mener ces recherches à bonne fin.

2 - L'Association Culturelle Franco-Canadienne de la Saskatchewan et l'Association des Commissaires d'Ecoles Franco-Canadiens sont fières et heureuses d'apporter leur modeste contribution par la présentation d'un exposé du fait français en Saskatchewan et des recommandations qu'elles désirent soumettre pour favoriser et intensifier le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, et particulièrement en Saskatchewan.

3 - L'ACFC, fondée le 18 février 1912 veut conserver et transmettre l'héritage de civilisation et de culture canadienne-française à la minorité francophone de la Saskatchewan. Elle se propose aussi de faire fructifier cet héritage par tous les moyens loyaux à sa disposition. Elle compte environ sept mille familles. Son principal travail depuis sa fondation fut et est encore d'assurer surtout l'enseignement du français dans les écoles aux enfants de ces familles canadiennes-françaises.

4 - L'ACEFC, fondée en 1917, veille depuis cette date à faire respecter dans leur totalité les droits scolaires accordés par la Loi de la Saskatchewan au sujet de l'enseignement du français et de la religion catholique. En collaboration très étroite avec l'ACFC, et les autres organismes de commissaires d'écoles en Saskatchewan, elle apporte donc sa précieuse contribution au maintien de la culture canadienne-française dans cette province.

B - Situation actuelle du fait français en Saskatchewan.

(1) - Situation démographique.

5 - Selon les statistiques fédérales du recensement de 1961, la population totale de la Saskatchewan se chiffre à 925,181 personnes. La population d'origine française comprend 59,824 âmes, soit 6.4 % de la population globale de la province. De 1911 à 1961, donc en cinquante ans, la population totale de la province a presque doublé (492,432 à 925,181) tandis que le groupe d'origine française a passé de 4.7 % à 6.4 % de la population totale de la province. Dès lors, ces chiffres montrent clairement que l'élément français se maintient sur ses positions, croît même très lentement, mais malheureusement pas au niveau de l'accroissement démographique général de la province.

6 - Le groupe d'origine française détient le cinquième rang en importance numérique parmi les différents groupes ethniques de la province. Il est devancé par les groupes ethniques britanniques (40.3 %), allemands (17.1 %), ukrainiens (8.5 %) et scandinaves (7.3 %). Alors que le premier et le troisième groupe ethnique ont perdu un peu de leurs effectifs depuis 1951, le groupe allemand et le groupe français ont légèrement augmenté, mais le groupe allemand dépasse encore de loin le groupe français.

7 - La population d'origine française est dispersée dans toute la province mais elle se divise en deux secteurs principaux : le premier et le plus considérable dans la proportion d'environ 11 à 9 est situé dans le nord de la province, plus particulièrement dans le diocèse de Prince-Albert; le second occupe le sud et il est centré surtout dans le diocèse de Gravelbourg. Au centre de la partie habitée de la province, soit en gros la région de Saskatoon, on ne compte que trois centres français : Prud'homme, Vonda et Saint Denis. A Saskatoon même, seulement 4% de la population de cette ville est d'origine française.

8 - Cette séparation géographique très nette et l'éloignement très distancé des deux secteurs posent de graves problèmes pour l'unification à l'intérieur du groupe ethnique français. Bien que les deux secteurs

entretiennent d'excellentes relations mutuelles, cette situation nous oblige souvent à doubler les services et occasionne des frais plus considérables pour nos rencontres et le maintien de nos rapports réciproques. De plus, comme aucun des grands centres démographiques de la Saskatchewan, tels que Régina, Saskatoon ou Prince-Albert ne compte une population française d'importance marquante dans la population totale de ces centres, et que par ailleurs ces villes sont des facteurs puissants d'anglicisation, l'appui urbain nécessaire pour assurer l'existence solide de certains cadres indispensables à sa survivance manque à l'élément français en Saskatchewan.

(2) - Situation linguistique.

9 - Si l'on constate un léger progrès dans les chiffres de notre population française, on doit cependant constater des pertes dans la population de langue française. C'est en effet sur cette dernière population que l'ACFC et l'ACEFC peuvent compter. C'est pour le bénéfice de cette population que les deux associations consacrent le meilleur de leurs énergies. Dans la Saskatchewan, 98.1 % de la population parlent et comprennent l'anglais, dont 93.6 % ne parlent et ne comprennent que l'anglais. Seulement 4.9 % de la population peuvent parler le français. Ce groupe comprend les bilingues et ceux qui ne parlent que le français. Quant aux bilingues, la proportion a diminué, passant de 4.9 % à 4.5 % durant la dernière décennie.

10 - La comparaison des chiffres entre la population d'origine française et celle de langue française révèle les vraies dimensions de la situation. Des 59,824 personnes d'origine française, seulement 36,163 se sont déclarées de langue française, donc un déficit de 23,661 personnes, soit 39.5 % des effectifs selon l'origine. Ainsi, seulement 60.5 % du groupe ethnique français en Saskatchewan parlent et comprennent encore le français. Dès lors, si le groupe français forme les 6.4 % de la population totale de la province, quant à l'origine ethnique comme nous l'avons vu plus haut, elle n'en forme que les 3.9 % quant à la langue.

11 - Depuis trente ans, en Saskatchewan, la population de langue maternelle française diminue constamment et accuse une perte de plus de

sept mille personnes. La population d'origine française a beau augmenter régulièrement, la population de langue maternelle française diminue à peu près dans la même proportion. De 1931 à 1961, le groupe français est monté de 5.5% à 6.4 % de la population totale de la province quant à l'origine ethnique, mais il a baissé de 4.59 % à 3.91 % de la population quant à la langue maternelle.

12 - Si ces chiffres révèlent une détérioration constante dans la situation de la minorité canadienne-française, elle révèle cependant des aspects positifs. Si on tient compte que la puissance assimilatrice anglaise est de 176.8 % et que le groupe ethnique français est surpassé en nombre par les Allemands, les Ukrainiens et les Scandinaves, on remarque que les Canadiens-français de la Saskatchewan sont, au regard des autres groupes ethniques, très fidèles à leur langue. 60.5 % du groupe ethnique français parlent et comprennent le français, avions-nous déclaré. Mais chez les Allemands, soit le plus gros groupe ethnique, seulement 47.5 % ont conservé leur langue et chez les Scandinaves, on calcule 28.3 % qui parlent encore leur langue nationale. Quant aux Ukrainiens, 72.3 % ont maintenu l'usage de leur langue nationale. Donc au regard des autres groupes ethniques, et face à la très forte puissance assimilatrice anglaise, le groupe canadien-français est le deuxième à résister le mieux pour maintenir sa langue. Nous ne sommes donc pas les seuls à perdre du terrain, et comparativement, nous en perdons moins que les autres. Pour nous, comme pour les Ukrainiens, les facteurs de l'enseignement de la langue et de l'unité ethnique au sein des communautés paroissiales et familiales sont les facteurs les plus puissants pour la survivance de la langue.

13 - De plus, si la population des bilingues a diminué durant la dernière décennie, il faut néanmoins constater qu'entre le chiffre de la population de langue maternelle française et le chiffre de la population bilingue, il y a une différence de 5.911 personnes. Si la première compte 36,163 personnes, la seconde en comprend 42,074. Dès lors, les efforts actuels pour intensifier la connaissance de la langue française auprès des Canadiens de langue anglaise amènent quelques résultats. Il faudra donc te-

nir compte de tous ces faits dans les considérations explicatives de nos recommandations.

III - BUT ET NATURE DU MEMOIRE

14 - Devant la situation actuelle de la minorité canadienne-française en Saskatchewan, l'ACFC, porte-parole officiel de la population française de la Saskatchewan, et l'ACEFC désirent exprimer des souhaits et suggérer des mesures concrètes pour assurer dans cette province un certain degré de bilinguisme et favoriser une compréhension plus profonde et une estime plus juste de la culture française.

15 - Nous, les Canadiens-Français de la Saskatchewan, bien conscients de notre faible minorité dans la province, nous n'avons pas du tout l'intention d'imposer la connaissance de la langue française à tous nos compatriotes de langue anglaise. Nous savons bien que le bilinguisme de masse est impossible. Nous sommes d'ailleurs prêts, à cause des circonstances du milieu dans lequel nous vivons, à continuer à nous servir de la langue anglaise et à voir nos enfants l'étudier le mieux possible. De plus, nous reconnaissons aussi l'apport valable des cultures des autres groupes ethniques en Saskatchewan et nous ne voulons leur enlever aucune possibilité de les maintenir et de les enrichir. Nous leur souhaitons même toute la liberté à laquelle toute personne humaine a droit pour épanouir la pleine richesse de sa personnalité selon les valeurs culturelles et spirituelles auxquelles elle désire adhérer. Nous n'avons donc aucune ambition raciste, aucune aspiration d'un nationalisme outrancier, farouche, dominateur, et fermé aux exigences les plus fondamentales de la personne humaine. Aussi réprouvons-nous toute forme d'extrémisme pour faire valoir un droit et nous sommes conscients en outre que tout droit réclamé au nom de la justice implique en retour un devoir de respect et de maintien de cette même justice.

16 - Ce que nous voulons simplement, mais fermement, c'est de n'être pas considéré en Saskatchewan comme un groupe parmi la multitude de groupes ethniques de l'Ouest canadien, mais comme les membres de cette nation canadienne-française qui a conclu le pacte confédératif de 1867 avec

les membres de la nation canadienne-anglaise, pacte destiné à bâtir l'unité nationale dans la diversité et non dans l'uniformité ethnique. Dès lors, nous voulons avoir, ici en Saskatchewan, comme la minorité anglaise l'obtient dans le Québec, toutes les chances de conserver notre langue, de maintenir et faire rayonner notre culture, sans subir la méfiance qu'on accorde malheureusement à des étrangers ou à des intrus, mais en toute liberté d'esprit, en respect cordial et franc de nos droits, en véritable attitude d'un humanisme authentique largement ouvert à l'épanouissement des exigences fondamentales de la personne humaine.

17 - Si nous accusons des pertes considérables depuis vingt ans, nous ne croyons pas inutile et perdue la valeur de notre existence de Canadiens-Français dans l'Ouest. Si le peuple canadien entier désire donner une réponse valable au véritable défi que nous lance notre histoire nationale, nous croyons que nous, Canadiens-Français de la Saskatchewan, nous avons une raison d'être authentique, une raison de vivre comme Canadiens-Français, une raison d'apporter notre contribution, toute modeste soit-elle, à la tache à laquelle l'histoire nous convoque.

18 - Pour qu'une langue et une culture puissent survivre, les sociologues reconnaissent deux conditions indispensables : un milieu qui les porte et un milieu qui les supporte. Or face aux statistiques exposées plus haut, face aux enquêtes d'un professeur Dulong au Manitoba et qui sans doute conduiraient aux mêmes résultats en Saskatchewan vu les situations presque identiques, on doit admettre que le peuple canadien-français de la Saskatchewan semble de moins en moins sûr de son destin et plus sujet à l'assimilation anglaise. Après avoir généreusement porté la cause du français, grâce au dynamisme des chefs qui le guidaient, le peuple canadien-français manifeste, et particulièrement au niveau de la jeunesse, des signes évidents de fatigue et de lassitude dans la lutte. L'élite même émigre en partie continuellement et ne semble pas réussir à donner à la masse l'élan de vigueur et de confiance en elle-même dont elle a tant besoin. Quant au support du milieu social, comme celui-ci dépasse en nombre et en puissance le milieu ethnique canadien-français, et que ce milieu social

est fondé sur l'hypothèse britannique d'un pays en fait unilingue sauf le coin délimité du Québec, nous devons admettre que ce support du milieu social en Saskatchewan n'offre pas l'appui nécessaire pour fournir sa part dans la survivance de la langue et de la culture françaises. Alors qu'au sein même de notre groupe ethnique sont fortement ébranlés les cadres traditionnels qui soutenaient à date notre vie française, soit la famille, la paroisse et l'école, voilà que nous devons encore porter cette langue et cette culture dans un milieu qui, sans nous être antipathique, nous est étranger et au fond passablement indifférent. Nous ne voulons pas accuser tout le milieu social d'une opposition systématique et consciente au fait français, ou d'intentions ouvertes de persécution et d'assimilation anglicisante. Nous constatons froidement un fait avec toute la puissante pesée sociale, anonyme et inconsciente en soi, qu'il exerce sur la survivance de notre groupe ethnique. Donc, puisque le milieu responsable de porter la langue et la culture françaises se fatigue et puisque le milieu ambiant appelé à supporter les efforts de survivance de cette culture y est pratiquement indifférent, il nous faut absolument la collaboration de l'extérieur pour maintenir un authentique et viable vouloir-être-français. Nos recommandations ne visent alors qu'à nous assurer des conditions capables de nous permettre de jouer notre rôle de témoins de la nationalité canadienne-française au-delà des frontières québecoises.

19 - Face à la crise qui ébranle les hypothèses traditionnelles qui présidaient à date les destinées du Canada, nous voulons, par la vitalité et l'authenticité de notre survivance montrer la possibilité d'un Canada bilingue et biculturel, voie véritable où devra s'engager l'avenir de notre pays s'il veut rester fidèle à l'esprit de ses fondateurs au moment de la Confédération.

20 - C'est pourquoi nous croyons humblement que l'histoire de la communauté nationale canadienne-française si elle se veut vaste comme notre pays, et l'histoire de ce pays lui-même ont toutes les deux besoin de notre survivance ethnique en Saskatchewan comme preuve de la possibilité et de la réalité d'une vie française même au sein de l'immensité des Prairies. Sans être indispensable nous croyons notre présence française ici à la fois

utile et nécessaire. Conscients de nos responsabilités d'être les premiers les artisans de notre propre destin, désireux de répondre pleinement aux exigences fondamentales de notre histoire, nous sommes prêts à remplir le rôle qui nous revient si l'on nous y aide. Ainsi nos recommandations ne visent qu'à assurer le minimum nécessaire et légitime pour nous permettre de vivre selon l'égalité effective de droits donnée à la nation canadienne-française en 1867.

IV - ETUDE DES RECOMMANDATIONS :

A - Situation juridique du français en Saskatchewan.

21 - Selon l'étude fouillée de M.Raymond Denis présentée à l'annexe XII du Mémoire du Conseil de la Vie Française en Amérique soumis à la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, le français serait encore langue officielle en Saskatchewan. Une commission royale d'enquête composée des Honorables Juges McKay et McKenzie de la Cour d'Appel de la Saskatchewan et de l'Honorable Juge Embury de la Cour du Banc du Roi a établi ce fait en 1931 après plusieurs mois d'étude sur la question. Ce fait relèverait de l'article 110 du chapitre 25 de l'Ordonnance de 1880 respecté par l'article 16 de l'Acte de la Saskatchewan. Il faut cependant se rappeler que, selon une ordonnance de 1892, sanctionnée par le parlement en 1894 et respectée par l'Acte de la Saskatchewan, l'anglais devient la seule langue possible d'enseignement de toutes les matières au programme des écoles du Territoire du Nord-Ouest et qu'on n'accorde plus au français qu'un cours primaire. Donc, si juridiquement, le français reste langue officielle, c'est à peine si on peut l'utiliser puisque peu de personne la connaîtront. En pratique donc le français ne pouvait s'employer à la Chambre Législative à Régina et dans les tribunaux provinciaux. A notre connaissance, un seul député à date, M. Henri Begrand, ancien député CCF de Kinistino, a osé parler en français à la Chambre législative. Quant à l'usage du français en cour judiciaire, il est très rare. On a droit en principe de demander un interprète si l'on désire témoigner en langue française et que toutes les personnes présentes ne comprennent pas le français.

B - Situation de fait de l'importance de la langue française

a) Dans la vie publique

22- Selon le recensement de 1961, 4.9 % de la population totale de la province peuvent parler le français. Au sein de ce groupe ethnique canadien-français, 43.1 % reconnaissent actuellement l'anglais comme leur langue maternelle, 41.1 % ne savent que l'anglais, 54.4 % se proclament de langue maternelle française, 58.5 % conn aissent le français et 52.5 % s'affichent bilingues. Ces chiffres accusent une marche irrésistible vers l'anglicisation en ces trente dernières années.

23 - En général, le Canadien-Français de la Saskatchewan est très bien accepté par ses concitoyens de langue anglaise. Il existe cependant certains endroits où des frictions locales éclatent au sujet de la langue, mais ces frictions jaillissent surtout entre des groupes minoritaires d'une même localité qui réunit plusieurs groupes ethniques. Mais on ne rencontre plus les préjugés anti-canadiens-français comme on pouvait en trouver autrefois et qui s'affirmaient avec agressivité. La classe sociale plus instruite accepte assez bien le principe du bilinguisme au Canada, tandis que la masse est indifférente à ce problème. Elle ne comprend pas toujours le véritable sens des courants d'idées qui traversent actuellement la province de Québec et elle s'en préoccupe plus ou moins. Tout ce que l'anglophone de la Saskatchewan désire, c'est qu'on ne le force pas à apprendre le français. S'il veut l'étudier, il veut que cette étude relève de sa propre autonomie. On constate cependant un intérêt de plus en plus marqué surtout chez les adultes pour étudier la langue française. Chez plusieurs Canadiens de langue anglaise, on croit encore à la supériorité du "Parisian French" au français correct du Québec. On recherche le petit accent parisien qui semble plus élégant et distingué que l'accent d'un français correct parlé au Québec que l'on mêle inconsciemment avec le patois détestable canadien-français. Ce goût pour le français cache peut-être un certain snobisme, car on cherche surtout à pouvoir parler cette langue d'une façon sommaire et l'on s'imagine pouvoir y arriver avec une vingtaine de cours dits de conversation française.

24 - Mais, malgré tout, nous admettons avec joie que cette situation représente un progrès réel au regard des années précédentes où le français connaissait plus d'antipathie que d'intérêt véritable.

25 - Chez le Canadien anglophone moyen de la Saskatchewan, le fait français au Canada se limite en général aux frontières du Québec. On admet facilement qu'en pratique le Canada est un pays unilingue avec une province bilingue. Toute manifestation bilingue au plan fédéral n'est simplement qu'une tolérance et une concession accordée aux récriminations intempestives du Québec. Il ne comprend que très peu et souvent mal les problèmes réels qui soulèvent le Québec à l'heure actuelle et il croit vite que toute cette question de bilinguisme et de biculturalisme ne se limite qu'à le forcer à apprendre le français malgré lui. Il ne voit pas ce qui pousse le Canada français à tant se signaler, car selon lui, la nation canadienne-française a tout ce qu'elle mérite. Aussi les exigences des Canadiens-Français ne doivent pas se présenter avec trop de pression et s'afficher trop ouvertement, du moins dans l'Ouest, si elles ne veulent soulever chez lui une attitude vite négative et secrètement hostile.

26 - Toujours aux yeux du Canadien anglophone moyen de la Saskatchewan, le Canadien-Français de l'Ouest en particulier n'est qu'un membre d'un des multiples groupes ethniques dont se compose la population de la province. Ce groupe, pas plus que les autres, n'a donc à jouir d'un traitement spécial. Si le Canadien-Français de l'Ouest tient tellement à sa langue et à sa culture, qu'il choisisse donc le Québec comme sa patrie. Au fond, le Canadien anglophone moyen croit facilement à la théorie du "melting pot" américain selon laquelle le bien du pays, du moins en ce qui concerne l'Ouest canadien, ne s'obtient que dans l'uniformité culturelle de tous et cette uniformité culturelle serait celle de la culture canado-anglaise très marquée d'américanisme.

27 - La classe intellectuelle pour sa part marque un peu plus d'intérêt et d'ouverture d'esprit au bilinguisme. Elle manifeste plus de compréhension ou du moins plus de désir de compréhension aux problèmes que soulève le Québec et qui agitent cette même province. Mais en général,

c'est une compréhension qui se garde des réserves, qui a tendance à réduire aussi tout le fait français au Canada aux seules dimensions du Québec et non à la largeur de la nation canadienne entière. Ainsi donc, si elle accepte les revendications du Québec, elle les reconnait valables et légitimes pour le Québec mais elle hésite et parfois même se refuse à les voir influencer le pays entier. Cette idéologie est souvent due à un enseignement étriqué de l'histoire du Canada où le rôle du Canada français dans le destin de notre pays est souvent présenté dans une perspective biaisée. Ainsi à titre de simple exemple, on demande au programme d'histoire du Canada enseignée au grade XII de consacrer seulement deux semaines au Régime français. Comment mesurer à leur juste valeur deux siècles d'histoire en un temps si court ?

28 - Quant au Canadien-Français moyen de la Saskatchewan, il est bien conscient que son groupe ethnique ne compte que comme une très petite minorité dans la province. Mais en général, il est encore conscient de ses droits. Si les circonstances le permettent, il tient à apprendre sa langue, à la faire enseigner à ses enfants. Il ne se considère pas comme membre d'une minorité sans droits spéciaux dans un vaste "melting pot" d'uniformité linguistique et culturelle. Mais s'il se reconnaît différent du Canadien-Français québecois par certains aspects de sa mentalité et s'il reste attaché à l'Ouest, il se considère solidaire de la nation canadienne-française cofondatrice avec la nation canadienne-anglaise du pays qu'il habite. Aussi, malgré toutes les pressions sociales qui s'exercent sur lui, il essaie de résister intérieurement à l'américanisation.

29 - Toutefois, il manifeste des signes évidents de fatigue dans la lutte pour maintenir le français. Il ne jouit pas d'appui solide pour favoriser ses efforts à utiliser publiquement le français. Le français pour lui, tant qu'il reste en Saskatchewan, reste surtout une langue de communication et non une véritable langue de culture sociale, puisque le français ne joue qu'un rôle social limité strictement à l'intérieur du groupe ethnique canadien-français lui-même. Il suffit d'un camarade, d'un visiteur de langue anglaise et toute la conversation devient anglaise. S'il peut lire un hebdomadaire français, la presse quotidienne est partout anglaise. La télévision est partout anglaise et les postes de radio anglais abondent

en nombre, en puissance et souvent en intérêt pour le niveau de sa culture. A l'exception de quelques films projetés dans les salles privées, dans toutes les salles publiques de cinéma de la province, on n'y voit que des films de langue anglaise. Les moyens de communications sont tous en anglais. Si on veut employer du français, il faut tout et généralement partout épeler les mots à employer. Dans certains endroits, on peut obtenir un interprète français au téléphone ou au télégraphe, mais ce service qui ne relève que de la présence d'un seul employé bilingue, ne vaut qu'aux heures de travail de cet employé.

30 - Quant à l'éducation du Canadien-Français moyen, comme nous le montrerons plus loin, même si elle lui a appris le français, elle ne lui a pas donné une maîtrise parfaite de cette langue. Aussi sa langue française est pauvre, elle manque de termes précis, se voit vite entrecoupée d'anglicismes, de tournures anglaises, d'intonations ou d'accents anglais. Chez les jeunes en particulier, à cause de cette conscience de la pauvreté de leur vocabulaire, on rencontre une certaine honte à parler un français où ils s'expriment mal et préfèrent l'anglais qui traduit plus facilement leur pensée. Le jeune canadien-français de l'Ouest n'est pas positivement contre le français. Au contraire, il envierait la chance de mieux parler sa langue, mais il sent le poids lourd de la pression sociale s'exercer sur lui contre ses efforts pour maintonirsa langue.

31 - Dans cette ambiance anglaise croissante où baignent nos enfants canadiens-français, les parents se fatiguent de plus en plus de leur rappeler leur devoir de parler français. Nous disons "devoir", car psychologiquement, c'est ainsi souvent que les adolescents voient la langue française. Nombreux sont encore les parents qui maintiennent avec un véritable courage leurs exigences du parler français à la maison. Ce courage mérite parfois le nom d'héroisme à cause des sacrifices qu'il représente en certaines circonstances. Mais l'héroisme ne peut être le fait d'une masse à longueur de jour, pendant une période indéfinie. Sans l'appui de certaines structures sociales et culturelles qui donneront à la langue française la possibilité de se parler et de s'entendre en dehors du foyer, de l'église ou de l'école, la langue française en Saskatchewan connaitra encore d'au-

très sérieux reculs vers l'anglicisation. La conscience du Canadien-Français moyen ressent cette conclusion profondément, au point de désespérer parfois en l'avenir, donc de douter de la valeur de ses efforts et de céder à la tentation de tout lâcher puisque cela semble après tout inutile.

32 - Quant au Canadien-Français plus cultivé de la Saskatchewan, s'il a obtenu un degré supérieur de culture française dans le Québec, la tentation est grande de demeurer dans le Québec, de s'y épanouir davantage et d'assurer à ses enfants la langue et la culture qu'il a appris à apprécier. Ainsi, nous perdons en Saskatchewan un bon nombre de professionnels qui sauraient apporter un apport précieux et nécessaire aux efforts de l'ACFC et de l'ACEFC pour maintenir notre langue et notre culture françaises. D'autres circonstances qui ne relèvent pas de la question linguistique ou culturelle expliquent aussi le départ de plusieurs de nos professionnels et nous ne voulons pas juger leurs intentions. Nous constatons simplement le fait et les conséquences qu'il entraîne. Néanmoins, nous sommes heureux et fiers de voir les Canadiens-Français cultivés originaires de la Saskatchewan apporter ailleurs leur contribution linguistique et culturelle à la nation canadienne-française.Quant à ceux qui restent dans la province, en face des réalités des faits de cette vie française en souffrance, plusieurs se demandent sérieusement s'il ne vaudrait pas mieux consacrer leurs efforts à d'autres causes aussi nobles et peut-être plus valables dans l'avenir. Dès lors, chez tout Canadien-Français en Saskatchewan, plus ou moins cultivé, l'avenir de la vie française inquiète beaucoup sa conscience et jusqu'à ce jour, le présent ne lui offre pas les garanties suffisantes d'une amélioration vraiment remarquable de la situation.

b) <u>dans la vie administrative</u> :

33 - Si le français semble être langue officielle en Saskatchewan selon la Commission Royale McKay-McKenzie-Embury mentionnée plus haut, tous les documents du gouvernement provincial sont néanmoins publiés en anglais. Actuellement, nous comptons trois députés de langue française, l'Hon.L.P.Coderre, député de Gravelbourg et ministre du Cabinet, l'Hon. Arthur Thibault, député de Kinistino et l'Hon.F.Larochelle, député de Shaunavon, et à la Cour du Banc de la Reine, son Honneur le Juge Allyre Sirois de Régina. A Ottawa, la Saskatchewan ne compte

aucun député de langue française, mais elle est représentée par un sénateur bilingue, l'Hon. Boucher. Au gouvernement provincial, nous ne connaissons pas de haut fonctionnaire bilingue, bien que quelques uns savent lire le français sans pouvoir le parler couramment.

34 - De plus, aucun fonctionnaire public bilingue du gouvernement fédéral est actuellement nommé pour traiter avec le public francophone,si ce ne sont parfois des maîtres de poste dans les centres canadiens-français. Si l'on veut obtenir des formulaires du gouvernement d'Ottawa, on peut les obtenir en français, mais il faut souvent revenir une deuxième fois pour les avoir car on ne les a pas toujours sur les lieux. Bon nombre d'avis officiels du gouvernement fédéral sont transmis au public dans les deux langues, mais on chercherait en vain les publications françaises du gouvernement fédéral dans nos librairies anglaises où elles sont censées pouvoir se trouver. Dans les villes, les indications sur les édifices fédéraux sont en anglais, bien qu'on en trouve de bilingues dans certains centres ruraux canadiens-français. Les services publics provinciaux et fédéraux utilisent très rarement le français dans leurs rapports avec le public francophone et le français ne semble pas avoir grande importance dans la vie administrative au sein des sociétés de la Couronne ou des régiments de l'armée canadienne en Saskatchewan.

35 - Dès lors, on peut affirmer que le français n'occupe qu'une place très petite et insignifiante dans la vie administrative. En somme en dehors des publications émanant d'Ottawa même et du service postal en certains endroits ruraux, le français est pratiquement inconnu dans le domaine de la vie administrative fédérale en Saskatchewan.

c) <u>dans la vie économique</u>.

36 - Près des deux tiers de la population de langue française en Saskatchewan vivent des revenus de l'agriculture. Par conséquent, la valeur économique du groupe canadien-français vaut surtout dans le domaine de la production agricole, mais vu son petit nombre, cette valeur n'a pas une grande influence dans la vie économique globale de la province.

37 - La Saskatchewan est par excellence la province du système coopératif. Le Cabinet provincial compte même un ministre dirigeant les

multiples services de coopération et du développement coopératif. Devant le nombre de caisses populaires et autres coopératives qui naissent partout, un Conseil de la Coopération de la Saskatchewán a été fondé en 1946 pour répandre dans la population française les principes de la coopération et promouvoir la fondation de Caisses populaires assez nombreuses et prospères. Des 290 caisses populaires de la Saskatchewan, 29 sont canadiennes-françaises et groupent 14,473 sociétaires, soit 13 % de tous les sociétaires des caisses populaires de la province. Leur actif se chiffre à plus de $ 16,700,000, soit environ 11 % de l'actif total des caisses populaires de la Saskatchewan. Six de nos centres ont une caisse scolaire et dix-huit de nos caisses ont des contrats avec l'Assurance-Vie Desjardins. Douze magasins coopératifs sont au service des usagers dans le même nombre de centres français avec un chiffre d'affaires global de $ 4,000,000 par année. Le Wheat Pool compte 39 élévateurs à grain et les United Grain Growers en comptent 19 au service des coopérateurs de langue française de la province. Malgré leur petite population les Canadiens-Français de la Saskatchewan participent donc activement au système coopératif qui règle une bonne partie de l'économie rurale de la province.

38 - En 1960, on fondait encore dans la province l'Association Coopérative d'Etablissement Ltée. Cette société coopérative de placements s'évertue à consolider les paroisses canadiennes-françaises par l'achat de terres et de commerces menacés de passer en des mains étrangères. Elle veut aussi favoriser l'établissement de jeunes ruraux, faciliter le transfert du patrimoine familial de père en fils, et stabiliser les familles rurales dans des situations économiques pénibles.

39 - Dans le domaine industriel, les Canadiens-Français n'ont pas un grand rayonnement, vu leur petit nombre dans la province, et particulièrement dans les centres urbains, et vu encore le nombre restreint d'industries en Saskatchewan. A Prud'homme, il existe une petite usine de meubles, Ringer Ltée, fondée en 1962. Elle fabrique et vend du mobilier de chambres à coucher et du mobilier scolaire. Son chiffre d'affaires monte aux environs de $ 200,000 et elle fournit du travail régulier à 24 employés dont la majorité est canadienne-française.

40 - A Vonda, un Canadien-Français, à l'aide de quelques employés, fabrique des machines aratoires pour ramasser les pierres dans les champs. A Ferland, on manufacture du mobilier de cuisine chromé. A Zénon-Parc, on a organisé une coopérative locale pour déshydrater la luzerne. Mais là se limite à peu près le pouvoir industriel des Canadiens-Français. Chaque entreprise réussit bien, mais elle reste sans envergure économique importante.

41 - Dans le domaine du commerce, à part des magasins dirigés par les Canadiens-Français dans nos centres français, nous n'avons aucune autre influence économique. On a formé l'an dernier une compagnie de valeurs immobilières, Sasko Ltée, appelée à fournir un appui économique solide au bénéfice de notre groupe canadien-français. Mais comme cette compagnie n'en est qu'à ses débuts, il est difficile actuellement de se prononcer sur sa véritable efficacité, bien qu'elle laisse entrevoir de réelles promesses de succès.

42 - Dès lors, pour résumer notre situation économique, il faut avouer qu'elle ne joue qu'un rôle secondaire dans la province. Ceci n'aide certainement pas à consolider notre importance sociale au sein du monde anglophone de la province, ni à fournir à nos organismes de survivance les appuis économiques solides dont ils auraient besoin pour s'épanouir avec une grande envergure. Nous comprenons cependant la valeur de l'aspect économique dans l'effort de notre survivance. Les forces engagées pour bâtir des réalisations économiques valables cristalliseraient la vie du groupe, feraient circuler un courant d'activité pratique et provoqueraient un réveil qui malgré ses aléas et ses échecs possibles serait cependant une source de renouvellement du vouloir-vivre indispensable à notre survivance. Nous ne voulons blâmer ici personne en particulier pour l'absence de ces ressorts économiques, puisque cette situation relève de facteurs dont la portée dépasse de loin celle des individus canadiens-français de la province. De fait, les dimensions de notre situation économique subissent les conséquences de la situation économique générale de la Saskatchewan. Mais il reste que le peu de répercussion de notre situation économique dans la province joue certainement contre nous et limite beaucoup l'ampleur de nos

moyens d'action.

C - Recommandations

43 - Devant cette situation de fait au sujet de l'importance restreinte de la langue française dans les domaines de la vie publique, de la vie administrative et de la vie économique en Saskatchewan et pour seconder nos efforts à garder dans la province l'usage non seulement privé, mais encore public de la langue française, l'ACFC et l'ACEFC recommandent les points suivants :

I - Que le gouvernement fédéral embauche des fonctionnaires bilingues pour desservir tous les centres où il existe une majorité de francophones.

II - Que le gouvernement fédéral rédige dans les deux langues officielles du pays toutes les inscriptions qui figurent à l'extérieur de tous les édifices publics ainsi que ceux des Sociétés de la Couronne, les inscriptions placées dans les parcs nationaux, sur le parcours de la route trans-canadienne, les inscriptions qui figurent sur les monuments historiques qui relèvent du fédéral et qu'il imprime simultanément dans les deux langues toute la papeterie de tous les ministères et de toutes les Sociétés de la Couronne.

III - Que le gouvernement provincial de la Saskatchewan prenne les dispositions nécessaires pour afficher publiquement le fait établi depuis plus de trente ans selon lequel le français est vraiment une langue officielle en Saskatchewan. Qu'il reconnaisse donc les titres particuliers des deux langues officielles de la province et du pays et accorde au français dans les domaines qui ressortent de ses pouvoirs toute la reconnaissance qui lui convient.

IV - Que le gouvernement fédéral considère la connaissance des deux langues comme un élément nécessaire dans son système de promotion.

V - Que le gouvernement fédéral encourage les efforts des chercheurs désireux de rédiger des manuels d'histoire du Canada couvrant avec

objectivité le régime français et le régime anglais dans le but d'initier les élèves à la compréhension juste des réalités fondamentales de notre histoire.

VI - Que la Commission Royale d'Enquête recommande aux journaux anglais et aux agences anglaises de nouvelles de présenter avec objectivité le fait politique fondamental de la nation canadienne-française et sa pensée essentielle aux citoyens de la Saskatchewan.

VII - Que le gouvernement fédéral encourage les industriels, les fabriquants et les commerçants à étiqueter tous leurs produits dans les deux langues officielles du pays, même si ces produits sont destinés aux provinces anglophones.

D - La situation de l'enseignement du français.

1 - La situation juridique de cet enseignement

44 - L'histoire de l'enseignement du français en Saskatchewan a déjà été traitée en détails et avec compétence par le Chanoine Lionel Groulx dans son livre "L'Enseignement français au Canada", Tome II, "Les Ecoles des Minorités", p.146-193, (Montréal, 1933). Qu'il nous suffise donc de rappeler brièvement les principales étapes de cette histoire et surtout de faire le point de la situation actuelle.

45 - Deux périodes se partagent l'histoire de la situation juridique du français en Saskatchewan. La première a comme point de départ l'annexion des Territoires du Nord-Ouest au Canada en 1870 et comme point d'arrivée, la division de ces mêmes territoires en provinces autonomes en 1905. C'est la période de la juridiction fédérale. La seconde débute par la constitution de notre province et se poursuit actuellement encore. C'est la période de juridiction provinciale.

46 - La loi organique de 1875 statue que la majorité de tout district ou subdivision des Territoires pourra établir l'école qu'elle juge à propos. L'article 11 de cette loi ne vise directement et spécifiquement que le confessionnalisme de l'école, aucunement l'usage de la langue fran-

çaise. Mais, vu que d'une part les catholiques des Territoires étaient surtout alors de langue française et que d'autre part, si la pensée du législateur avait comporté une restriction en ce domaine, elle se serait reflétée dans cet article ou ailleurs, cette loi de 1875 par présomption de droit, semblait aussi favoriser l'ethnie de l'école visée.

47 - En 1888, l'autorité des Territoires amende l'Ordonnance scolaire à l'effet de rendre obligatoire un cours primaire de langue anglaise dans les écoles des Territoires. Il ne s'agit alors que d'enseigner un cours de langue et de grammaire anglaise , même là où les autres sujets s'enseignaient en français. Pour insignifiant et en réalité nullement injuste que paraisse cet amendement de 1888, il n'en sonne pas moins le branle-bas de la situation que nous venons d'indiquer.

48 - Quatre ans plus tard, en 1892, une Ordonnance que sanctionne le Parlement Canadien en 1894, fait de l'anglais la seule langue possible d'enseignement de toutes les matières au programme et n'accorde plus au français qu'un cours primaire. En 1903 on relègue ce cours de français à la dernière heure de la journée où se trouve déjà renvoyée la demi-heure quotidienne de catéchisme.

49 - L'Acte de la Saskatchewan qui crée notre province en 1905 laisse intact l'Ordonnance de 1892. Comme la loi ne définissait point le cours primaire de français dont elle parlait, les Canadiens-Français eurent loisir d'organiser ce cours à leur guise lorsqu'ils détenaient la majorité de la population dans un endroit.

50 - En 1918, nous trouvons la première forme de la législation actuelle : le français peut être la langue d'enseignement au grade 1 pour les enfants de langue française. Après cette première année, l'usage du français ne dépassera pas une heure par jour que le professeur placera à son gré et qu'il consacrera à l'enseignement de la lecture, de la grammaire et de la composition française, sans porter préjudice de temps à l'enseignement des autres sujets au programme.

51 - En 1929, lors du cabinet provincial dirigé par MM Anderson

et Bryant, on biffe la clause de l'usage de la langue française au grade 1 à titre de langue d'instruction. L'Acte scolaire comporte donc à l'article 203 les droits suivants au sujet de l'enseignement du français :

A) l'anglais doit être la seule langue d'enseignement dans toutes les écoles et aucune autre langue que l'anglais ne doit s'enseigner durant les heures de classe ;

B) à la demande de la commission scolaire d'un district scolaire on peut enseigner le français à l'école une heure par jour et on doit alors considérer ce sujet comme matière au programme dont le contenu sera l'enseignement de la lecture, de la grammaire et de la composition française (on ne précise plus à quel moment placer cette heure de français);

C) les élèves qui ne suivent pas ce cours devront s'occuper à d'autres travaux scolaires.

L'article 204 se rapporte à l'enseignement du catéchisme que la loi permet de placer à la dernière demi-heure de la journée.

52 - Pendant plus de trente ans la situation de l'enseignement du français en resta là. Face à cette situation, l'ACFC organisa alors le rendement efficace de l'heure de français, puisque le Ministère de l'Instruction Publique s'en lavait les mains. Sans octroi de la part du gouvernement, l'ACFC vit au bon fonctionnement d'un secrétariat responsable d'organiser ce cours de français avec les multiples besoins qu'il comporte : programme, examens, diplômes, visites, placement des instituteurs et institutrices de langue française dans les écoles où s'enseignait le français. L'enseignement de ce programme ne doit pas nuire aux autres matières du programme officiel. Si nos enfants canadiens-français étudient donc le français de l'ACFC et le catéchisme, ils doivent absorber en quatre heures ce que les autres enfants peuvent normalement assimiler en cinq heures et demie de classe. D'ailleurs au Ministère de l'Instruction Publique, on considéra longtemps que l'enseignement du français privait d'un temps trop précieux l'enseignement des autres sujets qu'on pensait plus "essentiels". Aussi avant 1958, nos élèves ne méritaient aucun crédit pour leurs études de français aux grades 11 et 12, alors que ceux qui étudiaient le "French"

(enseignement primaire du français fait en langue anglaise) pouvaient mériter un crédit. Enfin, après bien des démarches et grâce à une attitude plus bienveillante du gouvernement, on accorda un crédit au cours de français de l'ACFC en ces deux grades.

53 - En 1940, le gouvernement libéral décréta le régime des grandes unités scolaires pour centraliser davantage l'enseignement et remédier ainsi aux faiblesses des écoles de campagne et de petits villages. Toutefois le gouvernement ne procéda pas à incarner son projet dans la réalité et c'est en 1944, que le gouvernement CCF de M.T.C. Douglas décida de transposer le plan dans les faits.

54 - Le système scolaire actuel, assez compliqué de fait, partage la province en cinquante-six régions appelées Grandes Unités, chacune ayant juridiction sur un territoire d'environ mille sept cent milles carrés où habiterait une population d'environ deux mille personnes. Chacune de ces grandes unités est elle-même divisée en cinq ou six sous-unités. Des administrateurs élus par le peuple, soit un membre par sous-unité, compose le bureau de direction de l'unité. Les sous-unités comprennent vingt à vint-cinq districts scolaires, ceux-là mêmes qui existaient avant la centralisation. Ces districts demeurent donc avec leurs commissaires, mais ils ont perdu tout pouvoir réel et leur rôle est réduit à celui de conseillers auprès des administrateurs des grandes unités dont les pouvoirs sont très étendus. En ce qui concerne cependant l'enseignement du français et de la religion, l'Acte des Grandes Unités Scolaires a respecté à l'article 50 les droits conférés aux articles 203 et 204 de l'Acte Scolaire.

55 - La formation des grandes unités est décrétée par le gouvernement. Par le passé il a défini les cadres géographiques de ces unités un peu au petit bonheur, sans toujours prendre en considération les facteurs humains comme le facteur ethnique. De plus, les administrateurs des grandes unités, forts de leurs pouvoirs, peuvent décréter et décrètent effectivement la fermeture des écoles locales après avoir construit dans les villages les mieux placés, des écoles dites centrales. Et ils peuvent obliger les parents à inscrire leurs enfants dans telle ou telle école.

56 - Ceci pose certains problèmes. Certaines paroisses sont parfois divisées entre les territoires de plusieurs grandes unités scolaires, avec le résultat que les enfants sont parfois transportés dans les écoles centrales, en dehors de la paroisse là où il ne peut y avoir ni enseignement du français ni de la religion. En Saskatchewan, l'école publique est celle de la majorité, qu'il s'agisse d'une population catholique ou protestante . L'école séparée est le privilège de la minorité confessionnelle et non linguistique, selon l'article 39 de l'Acte Scolaire. Mais le partage de la majorité et de la minorité se fait au niveau du district scolaire et non au niveau de l'unité elle-même et ne peut former une commission scolaire indépendante de la grande unité. Quant à l'école séparée confessionnelle, elle ne tombe pas sous la juridiction de la grande unité scolaire. Mais il n'y a qu'une vingtaine de commissions scolaires catholiques et françaises (plutôt bilingues) dans toute la province. Toutes les autres écoles où ces matières sont enseignées, sont des écoles publiques sises dans des districts à majorité catholique et française. Dans le partage des subventions du gouvernement, pour la construction, les améliorations et le transport des élèves, les écoles publiques reçoivent souvent des sommes plus élevées par élève que les écoles séparées. De plus le système de péréquation, en vertu duquel les districts les moins favorisés reçoivent de plus fortes sommes d'argent de la part du gouvernement, ne s'applique pas toujours à toutes les écoles séparées, à cause d'un concours de circonstances.

57 - A la suite de la centralisation, la grande unité, forte de l'autorité qui lui est conférée au paragraphe 8 de l'article 51 de l'Acte des Grandes Unités Scolaires (qui lui donne le droit d'envoyer les enfants à l'école de son choix) a fermé des écoles des districts scolaires environnants pour transporter les enfants de ces écoles à une école publique où la majorité est catholique. Mais comme ces districts étaient à majorité non-catholique ou non-française, l'école publique risque de perdre son droit légal à l'enseignement de français ou de la religion. Même quand l'enseignement de ces deux matières reste possible, il devient cependant très difficile à cause du petit nombre d'élèves de langue française au regard du nombre des autres élèves, ou encore à cause du manque de bonne volonté et

de collaboration tantôt de la part des commissaires scolaires des différents districts, tantôt de la part du personnel enseignant de l'école centrale.

58 - En théorie donc la Loi des Grandes Unités Scolaires n'a rien enlevé aux droits à l'enseignement du français et de la religion. Mais elle en rend l'application parfois plus compliquée. Lorsque des conflits surgissent, nous retrouvons souvent le jeu Hérode-Pilate. Le Ministère de l'Instruction Publique renvoie le problème à l'unité qui a plein pouvoir et l'unité se réfugie au Ministère qui a passé la loi.

59 - D'ailleurs en général au Canada, lorsqu'un litige éclate au sujet des droits constitutionnels entre un groupe minoritaire et le gouvernement provincial, nous ne pouvons pas facilement en référer le cas à une autorité supérieure. En théorie, l'Etat fédéral semble avoir un vague pouvoir d'intervention en cas de violation des droits de la minorité par le gouvernement provincial. Mais ce pouvoir n'a pas toujours été exercé avec grande efficacité lorsqu'on s'en est servi, car il était trop souvent soumis à des influences politiques. Aussi devrait-il être remis entre les mains d'un organisme fédéral composé de représentants canadiens-français et canadiens-anglais et muni de pouvoirs judiciaires en matière scolaire. Il pourrait étudier les litiges portés à son attention, rendre un jugement et conseiller certaines mesures aux provinces en cause. Ce ne serait pas un ministère fédéral de l'éducation. L'autorité première en éducation resterait toujours aux mains du gouvernement provincial. Il s'agirait d'un organisme fédéral soustrait aux influences politiques, doué d'un budget voté et contrôlé par le Parlement, capable de travailler avec les Ministères provinciaux de l'Instruction Publique pour assurer aux minorités officielles du Canada l'instruction religieuse et culturelle à laquelle elles ont droit. Une déclaration officielle des droits de ces minorités pourrait servir de base au travail de cet organisme. Aussi appuyons-nous particulièrement la recommandation XXIX et les paragraphes 172 à 175 inclus du Mémoire du Conseil de la Vie Française en Amérique soumis à la présente Commission Royale

60 - Malgré toutes ces sources de friction, il faut avouer que la mentalité du gouvernement provincial évolue dans un sens plus favorable

et à la population catholique en général et à la population canadienne-française en particulier. En 1963, l'ACFC et le Ministère de l'Instruction Publique formaient un comité destiné à établir une forme d'entente pour promouvoir l'enseignement du français. A l'heure actuelle, l'ACFC assume officiellement au nom du gouvernement l'enseignement du "Cours de français supérieur". Le Ministère approuve et publie à ses frais le programme de ce cours et il se propose même d'aider à payer certains frais du secrétariat de l'ACFC. En septembre 1965, les manuels scolaires seront payés par l'état au cours primaire, comme la chose se fait pour les autres sujets du programme. Dans un avenir prochain aussi, l'ACFC et le Ministère nommeront conjointement un directeur de l'enseignement du français et éventuellement un visiteur des écoles responsables du bon fonctionnement du cours de français supérieur. Au début, le directeur aura également la fonction de visiteur des écoles. De plus, dans la réorganisation de l'enseignement de la province, il est bien probable que ce cours de français supérieur méritera plus de crédits que le cours de "French". En un mot, on peut donc envisager la situation juridique actuelle de l'enseignement du français en Saskatchewan avec un véritable regard de cnnfiance et d'optimisme.

2 - La situation de fait de cet enseignement.

61 - A la suite de cette analyse de la situation juridique de l'enseignement du français en notre province, examinons la situation de fait. En 1964, 3633 élèves des grades 3 à 12 suivaient le cours de français supérieur (cours de l'ACFC) enseigné par 244 professeurs dans 48 écoles différentes. Ce chiffre représente environ 20 % de la jeunesse d'origine française et d'âge scolaire. Cette situation s'explique par différentes causes dont les deux suivantes sont parmi les principales. Beaucoup de jeunes ne savent déjà plus assez de français lorsqu'ils arrivent à l'école pour suivre le cours de français supérieur. Vu aussi les exigences de ce programme un certain nombre abandonne aussi ce cours une fois rendu au cours secondaire et préfère étudier le "French" plus facile. Puisque la loi scolaire ne s'applique en fait que dans les districts où les commissaires de langue française sont en majorité, des familles canadiennes-françaises vivant dans des milieux où elles sont en minorité ethnique ne peuvent jouir des droits

de la loi scolaire.

62 - On a souvent prétendu que la centralisation scolaire prive un bon nombre d'élèves canadiens-français de l'enseignement du français. Le gouvernement provincial, saisi de la question, a entrepris lui-même une enquête à ce sujet en 1961. Selon cette enquête, 5,783 élèves étudiaient le français avant la centralisation, tandis que 8,551 élèves étudiaient cette langue durant l'année scolaire 1961-62, soit environ 5 % seulement de la population étudiante de la province. Donc ce chiffre signifierait une augmentation de près de 50 %. Toujours selon les statistiques du gouvernement, 42.7 % de cette augmentation viendraient du fait de la centralisation, car 1,150 élèves de l'augmentation générale de 2,691 viendraient d'écoles qu'on a dû fermer et où l'on n'enseignait pas le français. Le gouvernement conclut donc que la centralisation loin de nuire à l'enseignement du français, l'a au contraire grandement aidé. Toutefois, ces chiffres nous étonnent, puisque selon les statistiques de l'ACFC, le nombre d'élèves à suivre le cours de français supérieur en 1961 n'était que d'environ 3,500. Si donc le gouvernement compte 8,551 élèves à étudier le français, c'est que dans son chiffre il inclut aussi le nombre d'élèves qui étudient le "French". Donc sa conclusion qui veut voir dans la centralisation une aide à l'enseignement du français vaut pour l'enseignement du cours de français en général Dans plusieurs régions, on a cependant vérifier si la centralisation avait vraiment aidé ou nui à l'enseignement du français aux enfants canadiens-français. Il est évident qu'en certains endroits il y a eu des pertes, mais par ailleurs, en d'autres endroits, la centralisation a permis à d'autres élèves incapables d'étudier le français avant, de pouvoir le faire maintenant et avec des professeurs peut-être plus compétents. Donc, on ne peut pas affirmer catégoriquement que dans l'ensemble de la province, la centralisation a nui sérieusement à l'enseignement du cours de français supérieur.

63 - Là où la centralisation joue cependant contre le français, c'est moins dans l'enseignement du français que dans la mentalité française à l'école même. Comme ces écoles centrales comportent un plus grand nombre d'élèves de langue anglaise, toutes les activités scolaires se déroulent en anglais, alors qu'avant la centralisation, elles pouvaient se faire en

français là où les élèves étaient en grande majorité de langue française. Ce fait amène, dans l'esprit des enfants, à reléguer encore d'avantage le français comme langue viable seulement à la maison ou à l'église. Cela augmente encore chez nos jeunes les dangers de perdre sinon leur langue du moins la qualité de leur langue française. La langue française subira plus facilement la corruption linguistique dont nous avons parlé plus haut. De plus, en plusieurs endroits, les parents de langue anglaise demandent aux autorités scolaires d'enseigner le français à leurs enfants. Comme le Ministère de l'Instruction Publique n'a pas encore organisé un véritable programme de "French" au niveau du cours primaire et qu'il y a pénurie de professeurs de français, ces élèves de langue anglaise se joignent souvent à ceux de langue française pour ce cours de français supérieur. Cela retarde alors les élèves de langue française dans le progrès de l'étude de leur langue. Il faut ajouter cependant que le Ministère étudie actuellement un programme de "French" pour le cours primaire.

64 - Si la loi scolaire permet l'enseignement du français une heure par jour, il faut reconnaitre que ce n'est pas suffisant pour inculquer à nos élèves une culture française sérieuse. Comme le français utilisé à l'école ne se limite qu'à l'étude de la grammaire, de certains textes littéraires et du catéchisme, mais jamais à l'étude des sciences, de l'histoire ou des mathématiques, le vocabulaire de nos jeunes est forcément limité. Le français à l'école n'est qu'un sujet d'étude, non un moyen normal d'expression et cette situation étouffe par le fait même les possibilités d'épanouissement normal de cette langue chez nos jeunes. Pour connaitre vraiment une langue, il faut l'étudier dans sa grammaire et sa littérature, mais il faut surtout pouvoir l'utiliser comme moyen normal d'expression quotidienne. Or la loi scolaire actuelle ne permet pas ce fait fondamental à la culture française de nos jeunes. Nous comprenons l'indispensable nécessité de connaître l'anglais de façon correcte. Mais nous souhaitons, là où cela ne porterait aucun préjudice aux élèves de langue anglaise, que le français soit considéré comme langue d'enseignement au même titre que l'anglais pour toutes les matières du programme. Cette proposition demanderait d'abord de diviser dans les écoles centralisées, là où cela se peut, les élèves par

langue et de réserver ainsi des classes pour lesseuls élèves de langue française, selon les possibilités locales concrètes et en fonction du développement psychologique des élèves et de la capacité pédagogique du professeur lui-même. Ainsi lessciences, l'histoire et les mathématiques pourraient s'enseigner soit à telle et telle classe en français et à telles autres en anglais, même si le manuel devait rester en anglais. L'utilisation alternative des deux langues ne nuirait pas à la compréhension de l'élève de langue française.

65 - Nous sommes bien conscients qu'une telle suggestion demanderait encore beaucoup de réflexion si elle veut s'incarner dans la réalité et par ailleurs, elle ne pourrait peut-être pas s'appliquer dans bien des écoles, vu l'impossibilité d'établir partout des classes uniquement pour les élèves de langue française. Mais si un amendement à l'article 203 de l'Acte Scolaire établissait le français comme langue officielle d'instruction au même titre que l'anglais (puisqu'en principe le français est censé être langue officielle dans la province !) alors là où le fait serait possible, des efforts en ce sens favoriseraient certainement l'épanouissement d'une meilleure culture française chez les jeunes qui pourraient en bénéficier. On pourrait au moins obtenir ainsi durant la première division scolaire (grades 1 à 3) que le français soit la langue principale sinon unique de l'enseignement avec initiation à l'anglais vers la troisième année. Au cours des autres années, on pourrait au moins admettre officiellement le français comme langue d'explication durant les classes faites aux jeunes de langue française.

66 - Un autre problème très sérieux qui influence beaucoup sur la qualité de la culture française que l'ACFC veut transmettre à nos jeunes Canadiens-Français, c'est la situation du corps professoral de langue française.

67 - Malheureusement, nous n'avons en Saskatchewan aucune Ecole normale bilingue pour préparer nos professeurs à enseigner le français, ni même aucun cours de méthodologie pour le cours de français supérieur, ni à l'Université de la Saskatchewan, ni aux deux écoles normales de

Saskatoon et de Régina. Il existe à l'Université de Saskatoon des cours d'été pour la méthodologie de "French", mais rien pour le cours de français supérieur ! Si nos professeurs veulent donc maîtriser la langue française, il leur faut donc sortir de la province pour étudier au-delà de leur grade 12 en français. Et s'ils suivent les cours dans les écoles normales de la province, les connaissances de leur grade 12 de français ne sont certes pas suffisantes pour enseigner le français à un niveau un peu plus élevé du cours de français supérieur. De plus, dans plusieurs cas, aucun salaire supplémentaire n'est accordé parce qu'ils enseignent ce cours de français supérieur, ce qui n'est pas toujours engageant. Enfin, pour ceux ou celles qui font leur école normale dans le Québec, il se présente parfois à leur retour certains problèmes d'équivalence de diplômes.

68 - Pour obvier un peu à ce manque de cours de méthodologie de français dans la province, deux associations ont été formées dans la province : l'Association Franco-Catholique des Instituteurs de la Saskatchewan (l'AFCIS) et l'Association des Professeurs de Français de la Saskatchewan. La première, fondée en 1954, réunit tous les professeurs catholique d'expression française pour promouvoir une meilleure compréhension de la pensée de l'Eglise dans le domaine de l'éducation et stimuler l'intérêt des jeunes Canadiens-Français à la culture française. La seconde, fondée en 1964 au sein de la Saskatchewan Teachers Federation, groupe tous les professeurs de français de la province en deux sections autonomes, celle des professeurs du cours supérieur de français et celle des professeurs de French, et elle tâche de les aider à améliorer la méthodologie et le programme de français Comme les deux associations ne jouissent que d'un budget de quelques centaines de dollars et que les grandes distances entre les centres français importants empêchent des réunions pédagogiques fréquentes, le travail avance avec lenteur. Néanmoins certaines initiatives locales ont permis de réels progrès dans l'amélioration des techniques d'enseignement.

69. Toutefois, une telle situation ne peut continuer indéfiniment, si nous voulons espérer d'authentiques progrès dans le domaine de la culture française en Saskatchewan. Aussi, nous suggérons que le Ministère provincial de l'Instruction Publique en collaboration avec

l'Université de la Saskatchewan et l'ACFC, organise au moins des cours d'été propres à préparer des professeurs pour enseigner le cours de français supérieur avec compétence pédagogique, tant au niveau primaire que secondaire. Si une entente interprovinciale pouvait s'établir, on pourrait songer à fonder une école normale bilingue pour tout l'ouest canadien dont les diplômes seraient reconnus dans les trois provinces.

70 - Nous avons souvent fait allusion au cours de "French" enseigné dans les écoles de la province. Actuellement, seules les années du cours secondaire fournissent un programme officiel pour ce cours. Il comporte l'enseignement des rudiments de la grammaire et de la prononciation. On y met beaucoup d'insistance sur l'usage oral de la langue. Il donne un début d'initiation à la connaissance générale du français. Mais faute d'un nombre suffisant de professeurs compétents pour enseigner ce sujet et faute encore de temps, ce cours, selon son organisation actuelle, ne pourra certes pas former des bilingues. Souvent ce "French" est d'ailleurs enseigné en anglais par des professeurs doués de bonne volonté plus que de réelle compétence pour s'exprimer correctement en français. De plus ce cours est considéré sur le même pied d'égalité au point de vue temps et crédit que les autres cours de langue indiqués au programme, tel que l'allemand et l'ukrainien. On souhaite dès lors, si l'on veut viser à former des Canadiens ouverts aux deux cultures et aux deux langues officielles du pays, que le français soit considéré en Saskatchewan comme langue seconde préférentielle pour les Canadiens de langue anglaise, au moins pour l'obtention des degrés académiques qui exigent la connaissance d'une langue seconde.

71 - Il faut avouer qu'un nombre croissant d'élèves désirent apprendre le français, comme nous l'ont démontré les statistiques du gouvernement provincial. Aussi il y a lieu d'encourager tous les efforts du Ministère de l'Instruction Publique visant à améliorer son programme de "French" et la préparation des professeurs en ce domaine.

72 - Pour veiller au maintien des droits scolaires des Canadiens-Français, nous comptons dans la province deux associations, l'ACEFC dont nous avons déjà parlé, et l'Association des Parents et Maîtres. Fondée

en 1955, elle établit le lien entre la famille et l'école dans les endroits où s'enseigne le français. Le mouvement, connu aussi sous le nom Foyer-Ecole, compte une quinzaine de cercles locaux et vise au cours de ses sept ou huit réunions par année, à cimenter des liens de collaboration entre parents et maîtres et à intensifier la mentalité française à la maison et à l'école. Beaucoup de travail reste cependant encore à accomplir pour stabiliser la haute direction du mouvement, améliorer le programme provincial et augmenter les effectifs.

73 - Pour résumer toutes ces considérations, nous pouvons affirmer les conclusions suivantes :

1) malgré le peu d'intérêt manifesté au français de la part du gouvernement provincial, certains progrès réels se dessinent à l'horizon de la situation officielle de l'enseignement du français ;

2) l'heure quotidienne de français accordée par la loi est à elle seule insuffisante pour initier véritablement à la culture française nos jeunes de langue française ;

3) la centralisation scolaire, sans nécessairement diminuer le nombre d'élèves capables d'étudier le français, atteint obligatoirement la mentalité française existant à l'école avant la centralisation et facilite beaucoup l'anglicisation des jeunes ;

4) l'un des plus graves problèmes auquel une solution s'impose d'urgence, est la préparation suffisante d'un corps professoral vraiment compétent pour enseigner notre cours de français supérieur avec le maximum de rendement.

3) Recommandations

74 - Face à la situation actuelle de l'enseignement du français en Saskatchewan, nous proposons à ce sujet les recommandations suivantes, toujours dans le but de favoriser au moyen de l'enseignement du français le bilinguisme et le biculturalisme au Canada :

I - Que le gouvernement fédéral établisse une sorte de "déclaration des droits des minorités officielles" surtout en ce qui concerne l'enseignement de leur langue.

II - Que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'instituer un organisme officiel fort d'un droit de regard sur le traitement accordé aux minorités linguistiques officielles et capable de veiller efficacement au respect des droits fondamentaux de ces minorités. Nous ne pensons cependant pas à recommander la création d'un ministère fédéral de l'instruction publique. Il s'agirait plutôt d'un organisme en mesure de collaborer avec les ministères provinciaux d'instruction publique au sujet des droits des minorités, mais respectueux de l'autonomie fondamentale de ces ministères provinciaux.

III - Que des études soient entreprises entre les différentes universités du pays pour faciliter le système d'équivalence entre les diplômes universitaires.

IV - Que le gouvernement provincial de la Saskatchewan étudie la possibilité d'établir le français comme langue officielle d'enseignement dans la province, là où les circonstances locales et concrètes le permettent.

V - Que le français soit considéré en Saskatchewan comme langue seconde préférentielle tant au niveau secondaire qu'au niveau universitaire.

VI - Que le gouvernement de la Saskatchewan en collaboration avec l'Université de la Saskatchewan et l'ACFC veille à instituer des cours pour préparer dans notre province même des professeurs capables d'enseigner avec compétence le cours de français supérieur.

E - Techniques de diffusion, Arts et Lettres.

75 - Bien que l'enseignement soit actuellement en Saskatchewan le principal canal de transmission de la culture française auprès de la jeunesse canadienne-française, d'autres organismes collaborent à la transmission de cette culture, surtout auprès des adultes.

76 - Il faut d'abord retenir nos deux postes de radio. Comme ils ont tous les deux soumis un rapport conjoint à cette commission royale d'enquête, nous ne voulons pas nous étendre sur ce sujet, si ce n'est que pour appuyer fermement leurs recommandations.

77 - Dans le domaine des techniques de diffusion, le manque le plus sérieux est l'absence totale de télévision française en Saskatchewan. Nous savons que de nombreuses études en ce sens ont déjà été entreprises et nous avons aussi de solides raisons de croire que la télévision française deviendra un fait établi dans un avenir prochain. Nous voulons cependant profiter de l'occasion que nous offre la présente commission d'enquête pour renouveler notre demande ardente de voir en Saskatchewan l'extension du réseau de télévision française de Radio-Canada. Si nous désirons la télévision française, c'est premièrement pour faciliter la culture française et canadienne auprès des Canadiens-Français, les faire bénéficier de tout le travail culturel qui s'élabore actuellement dans le Québec. C'est aussi pour permettre aux Canadiens de langue anglaise de s'ouvrir aux réalités culturelles du Canada français, de permettre à ceux qui se donnent la peine d'étudier le français l'occasion de le pratiquer et d'acquérir ainsi graduellement dans la province et grâce à ce puissant moyen de communication une mentalité ouverte aux deux langues et aux deux cultures. Sans être le panacé miraculeux qui cimentera rapidement les deux groupes ethniques fondamentaux de notre pays, la télévision française favorisera certainement à la longue une meilleure connaissance et une appréciation plus sincère du Canada français. Cette compréhension amènera certes avec les années des résultats plus profonds dans la conscience populaire que force discours sur le bilinguisme et le biculturalisme.

78 - Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la population française de la Saskatchewan ne jouit actuellement que d'un collège classique pour garçons, le Collège Mathieu de Gravelbourg. Fondé en 1918, dirigé par les Pères Oblats depuis 1926 et affilié à l'Université d'Ottawa depuis 1924, ce Collège fut un important facteur dans le rayonnement de la culture française dans notre province. Depuis 1927, il a fourni quelques 230 bacheliers ès arts. Il groupe une moyenne de 230 élèves par année auxquels il offre un cours des arts complet et bilingue jusqu'au baccalauréat ès arts avec les laboratoires et une vaste bibliothèque. De récents pourparlers laissent entrevoir des changements importants et intéressants dans l'évolution de ce collège.

79 - En 1953, l'Evêque de Prince-Albert fondait un Collège à Prince-Albert. Cinq ans plus tard, le collège s'affiliait à l'Université de Sudbury et donna le cours des arts complet. En 1962, il a dû suspendre temporairement son cours des arts pour intensifier la préparation académique de son corps professoral. Dès que les exigences universitaires seront satisfaites, le collège continuera à donner l'enseignement classique dans les deux langues. Il est dirigé par les prêtres diocésains et entrevoit bientôt une nouvelle construction pour accommoder une centaine d'élèves. Il donne actuellement le cours secondaire de la province et le cours français supérieur à une moyenne de 65 élèves par année.

80 - Ces deux institutions sont considérées comme écoles privées dans la province et elles sont totalement indépendantes de commission scolaire locale ou de bureau d'administration de grande unité. Aussi aucune de ces institutions n'a reçu et ne reçoit actuellement un sou de la part du gouvernement provincial pour son oeuvre d'éducation. Un projet de subventions gouvernementales pour les institutions privées est toutefois en voie de formation.

81 - Il est à noter qu'il n'existe aucun collège classique pour jeunes filles dans la province. En plusieurs endroits, des Religieuses ouvrent des pensionnats pour jeunes filles, mais le niveau d'études ne dépasse pas le secondaire. Dès lors, si une jeune fille désire poursuivre ses études classiques en français, elle doit sortir de la province. Aussi très peu de jeunes filles de langue française de la Saskatchewan entreprennent de telles études. Il faut toutefois mentionner ici le travail considérable de plusieurs centaines de religieuses qui en différents endroits sont à peu près les seules à assurer l'enseignement du français et à maintenir un certain niveau de culture française auprès des jeunes. Les communautés religieuses veillent en général à spécialiser leurs institutrices, de sorte qu'une bonne partie de nos institutrices les plus compétentes en ce qui concerne l'enseignement du français se trouvent dans les communautés religieuses.

82 - En Saskatchewan, la bibliothèque française n'est guère connue. Outre les deux bonnes bibliothèques de Gravelbourg, celle du Collège

Mathieu et de l'Ecole Thévenet, on trouverait encore une bibliothèque d'environ 3,000 volumes au collège de Prince Albert et à l'université de Saskatoon, on y garde quelques centaines de volumes français qui grouperaient l'essentiel des chefs d'œuvre de la littérature française. Dans les écoles où s'enseigne le français, le nombre de livres français est assez restreint et insuffisant. Plusieurs bibliothèques scolaires sont d'ailleurs actuellement en voie de formation. Les services de bibliothèques municipales et régionales organisées sous les auspices du gouvernement provincial n'offrent qu'un très petit nombre de livres français. Comme librairie française, dans toute la province, nous n'en avons qu'une à Gravelbourg.

83 - Toujours dans le domaine de l'extension de la culture française en Saskatchewan, il faut mentionner le beau travail accompli par l'Office National du Film. A part le service postal en certains endroits, c'est peut-être le seul organisme du gouvernement fédéral qui offre à notre population française un service vraiment bilingue. Il distribue annuellement environ six cents films documentaires en une cinquantaine de centres et permet ainsi à quelques 42,000 spectateurs de bénéficier de ce moyen de culture. Récemment, l'ONF vient d'organiser une cinémathèque française provinciale capable de multiplier encore le choix de films français.

84 - Pour aider nos jeunes à utiliser le français ailleurs que dans les cours, chaque année connait dans le nord et le sud de la province son Festival de la Chanson Française et son Concours oratoire. Environ deux mille jeunes participent aux différents stages de ces concours. Le diocèse de Prince-Albert offre aussi un camp d'été où, depuis quatre ans, plus de deux cents jeunes ont su bénéficier de vacances dans une mentalité totalement française.

85 - Quant à la presse française en Saskatchewan, outre les revues et journaux de la province de Québec auxquels sont abonnés un certain nombre de nos foyers, nous avons deux hebdomadaires, La Liberté et le Patriote publié à Winnipeg et la Relève publié à Gravelbourg. Le premier est une fusion de deux hebdomadaires : Le Patriote de l'Ouest fondé en Saskatchewan en 1910 et La Liberté du Manitoba. Il ne compte seulement en Saskatchewan

qu'un peu plus de 2,000 abonnés. Le deuxième journal publia son premier numéro en juin 1960 et atteint particulièrement quelques 350 abonnés de la région de Gravelbourg.

86 - Dans les librairies ou magasins où l'on vend des journaux et revues, on ne trouve jamais une publication française. Bien qu'un quotidien français en Saskatchewan intensifierait l'intérêt de notre population pour le français, un tel idéal est cependant quasi impossible car notre population française est trop dispersée pour pouvoir être adéquatement servie par ce journal et ne pourrait pas en assumer les frais. Il y aurait sans doute lieu d'améliorer les services en Saskatchewan de la Liberté et le Patriote. Mais il reste que rien dans le domaine du journalisme ne peut faire connaître le Canada français sous son vrai jour aux Canadiens de langue anglaise capables de lire le français et désireux de sonder l'opinion québecoise. Quelques journaux de langue anglaise offrent à l'occasion, des traductions d'éditoriaux québecois, mais le choix des textes à traduire dépend entièrement de la direction du journal et évidemment pas des désirs du lecteur.

87 - Ce que nous déplorons aussi dans notre province au sujet du biculturalisme, c'est le manque presqu'absolu d'échanges culturels avec la province de Québec. Nos organismes, faute de moyens financiers et publicitaires, n'ont pas pu souvent en organiser. Les sociétés culturelles de langue anglaise semblent préférer plutôt organiser des tournées d'artistes étrangers que canadiens-français. Seul le mouvement des Jeunesses Musicales nous permet parfois de connaître les talents de certains artistes canadiens français. Tout un travail que stimuleraient les organismes culturels nationaux, pourrait favoriser des tournées d'artistes du Canada français soit dans le domaine de la musique classique ou populaire, soit encore dans le domaine du théatre. On pourrait aussi voir à organiser des tournées d'auteurs ou des expositions de peintres du Canada français. Il y a actuellement dans les villes assez de gens qui comprennent le français, même au sein de la population anglaise pour rendre de telles tournées rentables. De tels échanges culturels contribueraient aussi à ouvrir la population de l'Ouest à la réalité actuelle et dynamique de la culture au Canada français.

Elle aiderait surtout nos Canadiens-Français à connaître les succès réels de leurs frères du Québec. C'est particulièrement le manque de connaissance entre l'élément anglais et l'élément français qui cause tant de cloisonnement psychologique entre les deux groupes.

88 - Donc, en résumé, il faut malheureusement avouer qu'à part l'existence de postes français de radio et de quelques institutions scolaires la culture française en Saskatchewan n'a pas vraiment beaucoup de chance pour rayonner auprès de la population française et encore moins auprès de la population anglaise. Aussi l'ignorance de la véritable richesse de la culture élaborée au Canada français n'aide certainement pas à l'apprécier, mais fortifie plutôt la tendance à croire que c'est surtout à Toronto ou à Vancouver que s'édifie la culture canadienne. Face à cette situation de la culture française au Canada, nous suggérons à la présente commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme les recommandations suivantes :

I - Que le gouvernement fédéral, par la Société Radio-Canada, étende son réseau de télévision française en Saskatchewan, dans le nord et le sud, pour répondre au moins aux besoins de la majorité de la population française de la Saskatchewan.

II - Que l'ONF maintienne ses services bilingues et que le gouvernement encourage la production cinémathographique canadienne destinée surtout à enrichir et à propager la culture canadienne.

III - Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les sociétés nationales culturelles favorise des échanges culturels entre le Canada anglais et le Canada français, à travers tout le pays.

IV - Que les institutions scolaires privées, dédiées à propager la culture française en Saskatchewan et dotées d'un corps professoral compétent, puissent bénéficier de subventions spéciales à cet effet de la part des gouvernements d'Ottawa et de Régina.

V - Que le gouvernement provincial soit encouragé à améliorer son service de distribution de livres français par l'entremise des bibliothè-

ques municipales et régionales, au moins dans les régions où vit une population de langue française assez nombreuse.

VI - Que les Canadiens-Français, par l'intermédiaire de leurs organismes provinciaux puissent obtenir plus de secours financiers de la part des gouvernements d'Ottawa et de Régina dans l'entreprise d'efforts valables et propres à faire rayonner la culture française en Saskatchewan.

V - CONCLUSION

89 - A la suite de cette analyse de la situation générale du français en Saskatchewan, que nous avons voulu entreprendre avec le plus de lucidité et d'objectivité possible, nous devons admettre que le français n'offre ici qu'une présence secondaire. Dans les domaines de la vie sociale, administrative et économique, le français ne bénéficie pas d'une valeur de réelle importance pratique. Seul dans les domaines de l'enseignement et de la radio peut-il afficher un visage qui, malgré ses ombres, offre quelques clartés et même certaines lueurs d'espérance pour l'avenir.

90 - Nous sommes lucidement conscients que notre minorité canadienne-française en Saskatchewan est mortellement condamnée à une assimilation anglo-américaine progressive si des mesures radicales, particulièrement sur le plan scolaire, n'interviennent pas d'ici relativement peu d'années. Nous savons que nos milieux canadiens-français se retrécissent en général sur eux-mêmes quant à leur puissance sociale de rayonnement. Sous la pression anglo-saxonne exercée sur eux de toutes parts, nos milieux s'ouvrent tellement aux influences étrangères qu'ils risquent de perdre leur originalité et leur vitalité et même de se dissoudre dans le milieu social ambiant.

91 - Mais, malgré ces sombres perspectives sur l'avenir qui nous inquiète sérieusement, nous ne voulons pas croire à l'impossibilité de vivre comme minorité canadienne-française au sein d'une Confédération vécue selon l'esprit et les intentions profondes de ses fondateurs. Si nous avons pu résister et même à certains points de vue nous imposer depuis soixante ans, malgré la faiblesse des moyens mis à notre disposition, nous pourrons

encore le faire à l'avenir. Dans le passé, la pression sociale anglo-américaine n'était pas aussi forte qu'à l'heure actuelle objectera-t-on. C'est vrai, mais si nous renforçons nos moyens d'action et d'influence selon les suggestions proposées à cette Commission Royale d'Enquête, nous fortifierons aussi notre résistance à la mesure de la pression opposée. Evidemment, nous n'attendons pas tout de l'extérieur et nous avouons bien qu'au sein même de nos organismes, des transformations des méthodes de travail s'imposent avec urgence. Mais forts d'un statut social plus officiel et respecté, nous découvrirons sans doute les fondements de l'énergie dont nous avons besoin pour faire face au défi que l'histoire et la société nous lancent.

92 - Comme nous l'avons expliqué au cours de la troisième partie de ce mémoire, nous croyons notre survivance encore possible et utile, si les autorités fédérales et provinciales veulent bien établir enfin après cent ans d'histoire une entente efficace, concrète et valable pour garantir d'un océan à l'autre les principes mêmes de la Confédération et offrir aux deux peuples fondateurs du pays les chances véritables d'affirmer le témoignage public et respecté de la valeur de leur langue et de leur culture. Ainsi, comme Canadien-Français, nous pourrons vraiment assurer dans l'Ouest la présence d'un de ces peuples responsables de la constitution et de l'édification du Canada. Il appartient donc au gouvernement fédéral d'intensifier et de prolonger ses efforts pour affirmer le bilinguisme dans ses structures politiques et administratives à travers tout le pays et de refléter à l'étranger ce caractère de pays bilingue et biculturel.

93 - Il appartient aussi aux gouvernements provinciaux d'accepter en pratique la reconnaissance totale des droits de notre minorité canadienne française, si peu nombreuse soit-elle, et de ne pas la considérer à l'égal des minorités d'une autre langue, vu les droits constitutionnels dont elle jouit en principe. Aussi nous souhaitons que le gouvernement de la Saskatchewan continue et intensifie ses efforts actuels de justice à l'égard des Canadiens-Français de cette provine. Notre survivance canadienne-française dépend de deux grands facteurs principaux : l'école et le milieu sociologique. L'école ne règle pas la question du milieu. Sa pression continuera de s'exercer inévitablement et de façon redoutable. Mais si en fonction

même de nos droits constitutionnels, nous pouvions jouir d'un régime scolaire proche de celui de la minorité anglophone du Québec et disposer de moyens décents de culture, d'information et de loisirs en français, nous pourrions alors avoir de bonnes chances de survivre et de progresser. Notre survivance comporterait toujours des risques sérieux - c'est le lot inévitable d'un petit groupe minoritaire - mais au moins elle serait réelle et beaucoup plus que folklorique. Hors pareilles transformations, nous l'avouons franchement, nous n'avons plus de chances authentiques de durer.

94 - On serait sans doute porté à croire que de tels changements entraineraient de la part de l'Etat des frais plus considérables que l'efficacité et la valeur des résultats conséquents. En premier lieu, la valeur de résultats dans l'ordre de la culture ne peuvent pas se mesurer au barème du rendement financier. De plus, nous ne croyons pas que nos propositions à part celle de l'extension du réseau de télévision française comporteraient des dépenses si considérables pour en compromettre leur mise en oeuvre. La majorité des recommandations invitent au fond à adopter des perspectives plus justes de la mentalité canadienne vis-à-vis du français plutôt que de lancer notre pays dans des entreprises matérielles coûteuses.

95 - Puis, même si les dépenses encourues dépassaient la valeur et l'efficacité des résultats conséquents, l'Etat serait-il injuste à l'égard de la majorité s'il permettait à la minorité de vivre selon tous ses droits constitutionnels ? Le bien commun auquel doit viser l'Etat, ne comprend-il pas l'épanouissement dans l'équilibre de tous les éléments constitutifs et fondamentaux de la société ? Et au Canada, la présence du visage français dans l'Ouest ne mérite-t-il pas ce titre et le droit à l'épanouissement ? La différence entre groupes ethniques d'un pays est, à certains égards, une richesse. La question du Canada français dans le monde nord-américain relève du droit fondamental de l'homme à être différent de l'autre dans la poursuite du bien commun. Si l'histoire de la race humaine comporte une signification temporelle quelconque, c'est celle de la liberté des minorités dédiées au véritable bien commun de l'humanité, c'est leur droit de ne pas se conformer en tout aux autres dans leurs efforts pour enrichir l'humanité de leurs valeurs propres, le droit de ne pas être assimilées et de

garder leur liberté d'épanouissement selon les lignes fortes de leur ethnicité. Cette liberté n'existe pas sur toute la terre aujourd'hui, mais c'est justement elle qui caractérise le mondre libre. C'est une liberté qui a coûté cher. L'histoire de l'humanité est rouge du sang de ceux qui ont refusé de céder leurs droits à être différents. Et si l'on veut maintenir cette liberté vivante il faudra toujours en payer le prix.

96 - Enfin, nous savons que notre survivance, même appuyée par l'Etat, demanderait l'apport constant et puissant du Québec. Aussi nous sommes prêts à appuyer les mesures jugées nécessaires par cette Commission Royale d'Enquête pour fortifier le Québec comme porte-parole du Canada français au sein de la Confédération canadienne et répondre à ses aspirations légitimes.

97 - En terminant ce Mémoire, nous voulons affirmer encore notre confiance dans le travail de cette Commission Royale d'Enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Nous réitérons aussi notre respect et notre admiration de toute la beauté et la valeur des cultures autres que la nôtre. Nous souhaitons seulement pouvoir développer chez nous et nos enfants notre langue et notre culture françaises en Saskatchewan et collaborer ainsi à la grandeur et à la vie de l'esprit du Canada pour lui permettre de jouer son véritable rôle dans le concert international du monde moderne et libre.

CA1Z1
-63B22

Mémoire

à la

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

sur le

Bilinguisme et le Biculturalisme

PRÉSENTÉ PAR

L'Association Canadienne-Française
d'Education d'Ontario

1964

Prix $1.35

CA1 Z1
-63B22

L'Association Canadienne-Française d'Education d'Ontario

MAISON FRANCO-ONTARIENNE

60, rue Boteler — OTTAWA

NATURE DE L'ASSOCIATION

L'Association canadienne-française d'Education d'Ontario (A.C.F.E.O.), fondée en 1910, est le porte-parole officiel de la population d'expression française d'Ontario (647,941 cf. recensement 1961). Sont membres: toute personne d'origine et de mentalité françaises domiciliée en Ontario et de religion catholique. Son siège social est à Ottawa.

EFFECTIFS

En plus de représenter les Franco-Ontariens, elle compte treize sociétés provinciales affiliées, à savoir:

La Fédération des Femmes canadiennes-françaises: 60 sections; l'Union des Cultivateurs franco-ontariens: 20 syndicats; l'Union catholique des fermières d'Ontario: 30 cercles; la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario: 50 sections; l'Association des Enseignants franco-ontariens: 3,500 membres; l'Association des Commissions des écoles bilingues d'Ontario: 330 Commissions scolaires; l'Association de la Jeunesse franco-ontarienne: 15 cercles; la Fédération des Associations de Parents et d'Instituteurs d'Ontario: 200 sections; la Fédération des Caisses populaires d'Ontario: 60 Caisses; la Fédération des Clubs sociaux franco-ontariens: 20 sections; l'Association franco-ontarienne des Inspecteurs de l'Enseignement bilingue et des Professeurs à l'Ecole normale: 50 membres; les Scouts catholiques du Canada (région de l'Ontario): 150 unités; les Guides catholiques du Canada (région de l'Ontario): 118 unités.

Chacune a droit à un siège au Conseil d'administration de l'Association d'Education d'Ontario.

BUTS POURSUIVIS

La vigilante protection de tous les intérêts des Canadiens français de l'Ontario et la juste revendication de tous leurs droits.

COMITÉ RESPONSABLE DU MÉMOIRE

Les membres suivants, tous directeurs de l'Association d'Education, ont préparé le Mémoire et celui-ci a été ratifié par le Conseil d'administration qui est composé de soixante-trois personnes venant des quatre coins de la province:

M. Roger Saint-Denis, Ottawa, vice-doyen de la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa;

M. Roger-N. Séguin, C.R., avocat, Ottawa;

M. Séraphin Marion, Ottawa, membre de la Société Royale du Canada;

Monseigneur C.-A. Demers, Ottawa, supérieur du Grand Séminaire d'Ottawa;

M. Jacques Leduc, Ottawa, professeur à l'école secondaire Nepean;

M. E.-C. Désormeaux, Ottawa, ancien secrétaire de la Commission des écoles séparées d'Ottawa et de la Commission d'Assurance-chômage;

M. Roger Charbonneau, Eastview, secrétaire de l'Association d'Education.

☆ ☆ ☆

Mémoire

à la

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

sur le

Bilinguisme et le Biculturalisme

PRÉSENTÉ PAR

L'Association Canadienne-Française

d'Education d'Ontario

1964

PARTIE I:

SECTION DU MÉMOIRE

PARTIE II:

SECTION HISTORIQUE

PARTIE III:

SECTION DES GRIEFS

☆ ☆ ☆

PARTIE I

L'Association canadienne-française d'Education d'Ontario fut fondée en 1910 à l'occasion du congrès d'éducation des Canadiens français d'Ontario tenu à Ottawa les 18, 19 et 20 janvier 1910, sous la présidence de Son Honneur le juge Albert Constantineau.

Plus de douze cents délégués venus de toutes les parties de l'Ontario assistaient à ce congrès.

Immédiatement après le discours inaugural du juge Constantineau, le congrès procéda à l'élection des officiers de la nouvelle association et ce fut le sénateur N.-A. Belcourt qui en fut élu premier président.

Quel était le but de ce congrès de 1910?

Dans son discours inaugural, le juge Constantineau s'exprime ainsi: "Nous l'avons appelé "congrès d'éducation"; c'est juste et c'est vrai. Mais entendez, je vous prie, ce mot éducation dans toute son ampleur et son étendue. . . Cette éducation ne saurait se limiter à l'entrée et à la sortie de l'école; elle embrasse donc une série de questions multiples qui intéressent notre foi, notre nationalité et notre vie sociale. . . Toutefois, la question qui prime, pour nous, pour les autres, est celle de l'éducation de nos enfants.

Il faut que la race canadienne-française conserve son identité, ses qualités originelles et ses traits de caractère indélibiles, tout en travaillant, de concert avec les autres races, à la formation d'une grande et puissante nation canadienne."

Dès la fondation de l'Association, il fut décidé que tous les Franco-Ontariens en étaient membres de droit et pourraient exprimer et faire valoir leur point de vue à l'occasion des congrès que l'Association tiendrait par la suite.

Au cours des années qui suivirent, l'Association contribua à la fondation de treize sociétés qui lui sont affiliées et qui renforcent ses cadres. Voici leurs noms:

1—Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises
2—Union des Cultivateurs Franco-Ontariens
3—Union Catholique des Fermières d'Ontario
4—Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario

5—Association des Enseignants Franco-Ontariens
6—Association des Commissions des Ecoles Bilingues d'Ontario
7—Association de la Jeunesse Franco-Ontarienne
8—Fédération des Associations de Parents et Instituteurs de langue française d'Ontario
9—Association Franco-Ontarienne des Inspecteurs de l'Enseignement bilingue et des professeurs à l'Ecole normale
10—Fédération des Caisses Populaires (C. F.) d'Ontario
11—Fédération des Clubs Sociaux Franco-Ontariens
12—Scouts Catholiques du Canada, Région de l'Ontario
13—Guides Catholiques du Canada, Région de l'Ontario.

En 1964, on peut donc dire que l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario représente vraiment tout l'Ontario français et est mandatée pour parler en son nom.

Le 7 février 1865, donc plus de deux ans avant la Confédération, Sir Georges-Etienne Cartier disait: "Dans notre Confédération, il y aura des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Ecossais, et chacun, par ses efforts et ses succès, ajoutera à la prospérité, à la puissance, à la gloire de la nouvelle Confédération. Nous sommes de races différentes, non pas pour nous faire la guerre, mais pour travailler ensemble à notre propre et commun bien-être. Nous ne pouvions par une loi, faire disparaître ces différences de races, mais j'en suis persuadé, les Anglo-Canadiens et les Franco-Canadiens sauront apprécier les avantages de leur position propre. Placés les uns à côté des autres comme de grandes familles, leur contact produira un heureux esprit d'émulation. La diversité des races contribuera, croyez-le bien, à la prospérité commune."

Immédiatement après la promulgation de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, Sir John-A. MacDonald disait: "Nous avons maintenant une constitution en vertu de laquelle tous les sujets britanniques sont dans un état d'égalité absolue, possédant l'égalité de droits de tous genres, droits de langue, de religion, de propriété et de personne."

A son retour du jubilé de la reine Victoria, Sir Wilfrid Laurier disait: "Lorsque j'étais en Angleterre, j'ai eu le plaisir de visiter une de ces merveilles d'architecture gothique que

les mains du génie, guidées par une foi invisible, ont réalisée avec l'aide du granit, du marbre, du chêne et autres matériaux réunis ensemble en un monument des plus harmonieux. Cette cathédrale symbolise la nation que le Canada deviendra un jour. Aussi longtemps que je vivrai et que je pourrai travailler au service de mon pays, je resterai opposé à l'idée de changer les parties qui le constituent. Je veux que le marbre reste le marbre, que le granit reste le granit, que le chêne reste le chêne. Mon souhait est de constituer avec tous ces membres, la nation qui deviendra un exemple pour toutes les grandes puissances du monde."

Ryerson lui-même, le créateur du système scolaire en Ontario, n'avait-il pas dit à Mgr de Charbonnel, de Toronto, dans sa lettre du mois d'août 1854: "When public men have said that they will advocate granting the same privileges to the Roman Catholics in Upper Canada as are enjoyed by Protestants in Lower Canada, they are quite right and they have said no more than I have said from the beginning, no more than I have sincerely intended." Et dans une lettre qu'il avait écrite aux commissaires d'écoles de Charlottenburg, le 24 avril 1857, Ryerson n'avait-il pas dit aussi: "I have the honour to state in reply to your letter of the 16th that as French is the recognized language of the country, as well as English, it is quite proper and lawful for the trustees to allow both languages to be taught in their school to children whose parents may desire them to learn both."

Après toutes ces déclarations, et combien d'autres, de nos hommes publics les plus éminents, de langue anglaise comme de langue française, nous étions donc en droit de nous attendre à pouvoir jouir paisiblement de tous les droits de citoyens honnêtes, anxieux de participer à la grandeur de leur pays.

Or, en 1910, quelle était la situation?

Nous la trouvons exposée dans le rapport du président du comité d'éducation, M. Martial Côté, au premier jour du congrès:

"1—Aucun enseignement systématique bilingue est officiellement autorisé, et il n'existe aucun programme rationnel bilingue.

2—On ne tient aucun compte de la langue française dans les examens officiels, excepté dans l'examen d'admission aux écoles d'entraînement pédagogique bilingues.

3—A part les quelques cours complémentaires établis semi-officiellement, il n'existe en Ontario, aucune trace d'enseignement secondaire bilingue; ce qui a pour effet de forcer la masse des enfants canadiens-français à limiter leurs études scolaires aux matières primaires, enseignées dans des conditions très défavorables. Les conséquences de cet état de choses sont de maintenir à un niveau excessivement bas, le degré de l'instruction populaire chez les Canadiens français.

4—Les moyens de former des instituteurs et des institutrices bilingues sont absolument insuffisants tant au point de vue académique que professionnel. Il n'existe ni école secondaire, ni Ecole normale bilingue.

5—Le seul diplôme bilingue est un diplôme temporaire; et jusqu'à ce jour, aucune mesure n'a été prise pour permettre aux titulaires de ces diplômes de les faire renouveler ou d'obtenir un diplôme bilingue de seconde classe.

6—On n'accorde absolument aucune considération en Ontario, aux diplômes d'instituteurs émis par les Ecoles normales de Québec.

7—Les Canadiens français paient leur part de taxes pour l'établissement, l'administration et le maintien d'écoles secondaires, dont ils ne peuvent profiter sans sacrifier leur langue.

8—Comme une partie des subventions provinciales accordées aux commissions scolaires dépend du degré des diplômes et des salaires des instituteurs employés, les écoles bilingues ne reçoivent de ce chef qu'une très faible proportion de ces octrois.

9—Le système de répartition des revenus des taxes, tout à l'avantage des écoles publiques, met celles-ci en état de payer aux instituteurs, des salaires convenables qui assurent un bon recrutement et la permanence d'un personnel expérimenté.

10—Dans les écoles séparées, la modicité des ressources ne permet d'offrir que de médiocres salaires qui, en dehors des communautés religieuses, n'attirent dans l'enseignement

que de toutes jeunes filles désireuses de se créer une situation qui les mette en évidence et leur permette de se marier avantageusement, après deux ou trois ans d'enseignement."

Il est essentiel de noter ici que le congrès de 1910 n'avait pas été convoqué pour réclamer des écoles séparées (catholiques) mais bien pour revendiquer les droits du français à l'école et que par l'expression "école bilingue", on entendait une école française où l'on aurait également enseigné l'anglais, comme en fait foi l'extrait suivant du discours de M. Martial Côté: "Quand l'autorité qui nous régit en matière scolaire, écoutant la voix de la justice et de l'équité, nous aura reconnu, à nous, pères de famille, le privilège de déléguer à ceux que nous avons nommés nos mandataires dans l'école, et à qui nous avons confié l'importante et délicate mission de façonner le coeur et de nourrir l'intelligence de nos chers enfants, le droit de se servir de notre langue maternelle comme langue d'enseignement dans tous les cours scolaires, alors nous pourrons nous reposer en paix et goûter dans la quiétude et le contentement, la douce et consolante satisfaction de savoir que nous aurons ouvert à nos enfants les avenues qui conduisent à la richesse, aux honneurs et au prestige."

La pénible situation décrite ci-dessus devait encore empirer deux ans plus tard avec la promulgation du trop fameux Règlement XVII qui provoqua une lutte de quinze ans, lutte particulièrement stérile puisque les Franco-Ontariens s'y épuisèrent à réclamer leurs droits les plus élémentaires au lieu de mettre tous leurs efforts, comme ils auraient dû pouvoir le faire librement, à enrichir leur patrimoine intellectuel et apporter leur contribution à l'essor économique de la province et du pays.

On croit malheureusement trop souvent, surtout en dehors de l'Ontario, que la mise au rancart du Règlement XVII a apporté une solution à tous les problèmes des Canadiens français qui vivent en Ontario.

Or, la situation actuelle ne diffère pas tellement de celle qui existait en 1910 puisque nous en sommes encore à réclamer, comme nous l'avons fait en avril 1964 lors de la présentation de notre mémoire au gouvernement de l'Ontario, nous en sommes encore à réclamer l'enseignement en français

dans les écoles secondaires, des manuels français, des écoles techniques, commerciales, etc.; une Ecole normale supérieure (College of Education), un système de taxation complètement équitable, etc., etc.

Aussi récemment qu'en janvier 1964, des directives du ministère de l'Education défendaient l'enseignement en français de l'Histoire dans les termes suivants: "Your teaching, the pupils' note books, and the examination in Grade XII History, must, therefore, be in English, since your pupils understand this language sufficiently for instruction. . . If this procedure is not followed, I will **not** be able to recommend to the Minister that your school be allowed to grant Ontario Secondary School Graduation Diplomas in 1964."

Le 9 septembre 1964, l'un des membres de l' "Ontario Curriculum Institute", écrivait: "Le produit de nos écoles après près de quarante ans d'anglicisation par le système actuel d'enseignement bilingue laisse beaucoup à désirer. . . Si on avait voulu méthodiquement angliciser les Franco-Ontariens après l'abolition du Règlement XVII en 1927, on n'aurait pas pu le faire mieux que par l'enseignement, sur une base identique des deux langues, c'est-à-dire sans reconnaître et sans faire de distinction entre langue maternelle et langue seconde".

La connaissance parfaite d'une seule langue, chez les monoglottes, est un fait très rare que l'on ne rencontre que chez quelques sujets d'élite. La connaissance parfaite de deux langues est un fait encore plus rare et ceux qui peuvent s'en targuer sont encore moins nombreux.

Nous avons mal défini, ou plus exactement négligé de définir, le bilinguisme et nous avons tenté d'atteindre à l'ambilinguisme ou l'équi-linguisme.

Nous croyons qu'une des tâches importantes de la présente Commission Royale sera de définir ce que l'on doit entendre par le terme bilinguisme, et pour notre part, nous ne croyons pas que ce terme implique la connaissance parfaite de deux langues ni même qu'il implique une connaissance égale de deux langues.

Quant au biculturalisme il est bien évident que tant que les langues française et anglaise et les cultures française et anglaise ne seront pas considérées comme exactement égales

et d'aussi grande valeur l'une que l'autre, le groupe de langue française, du moins en dehors du Québec, sera affecté du complexe des minorités, c'est-à-dire qu'il se renfrognera sur lui-même ou au contraire manifestera une agressivité qui pourra atteindre la violence.

Si d'autres groupes minoritaires que les groupes français et anglais réclament le droit à l'enseignement dans leur langue maternelle il sera peut-être utile à la Commission de distinguer entre langues d'enseignement et langues officielles.

Que réclamons-nous donc?

Rien de plus que ce que l'on peut trouver dans bon nombre de pays parmi lesquels figurent l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'Inde, la Pologne et la Roumanie, pays dans lesquels deux ou plusieurs langues bénéficient de l'égalité de statut en matière d'enseignement, bien qu'elles ne soient pas considérées comme langues officielles.

Rien de plus que ce que la Russie elle-même, en vertu de l'article 121 de sa constitution, garantit à tous les citoyens de l'Union Soviétique: l'enseignement scolaire en langue maternelle. . . Dans les seize républiques autonomes nationales de l'URSS, les neuf régions autonomes et les dix territoires nationaux, l'enseignement est donné dans la langue nationale et le programme s'inspire essentiellement des traditions nationales. . . Un nombre considérable de langues, 200 environ, sont reconnues et utilisées dans l'enseignement. . . Des écoles bilingues distinctes sont prévues lorsque les élèves d'une nationalité déterminée sont en nombre suffisant pour en justifier la création (minimum: 25 élèves appartenant au même groupe d'âge). Ces écoles sont comme les autres, créées et entretenues par l'Etat.

En Inde, la constitution garantit à toutes les minorités linguistiques le droit de conserver leur langue et leur culture et de créer des écoles à leur choix. . . Les dispositions sont prises pour que l'enseignement soit donné dans leur langue maternelle, à condition qu'il n'y ait pas moins de quarante élèves parlant la même langue dans l'école, ou dix élèves dans la même classe.

Et l'on pourrait citer aussi l'Afghanistan, l'Algérie, le Danemark, l'Iran, l'Israël, l'Italie, la République Fédérale

d'Allemagne, le Portugal, la Turquie et même les Etats-Unis d'Amérique, où, à Porto-Rico, par exemple, la langue de base est l'espagnol.

Mais pourquoi aller chercher si loin?

Ce que nous réclamons pour les minorités françaises à travers tout le Canada comme pour la minorité française de l'Ontario, c'est le même traitement que reçoivent les minorités de langue anglaise dans la province de Québec et plus spécifiquement:

1—que le français soit reconnu langue première et l'anglais, langue seconde pour les Franco-Ontariens;

2—que tout l'enseignement se donne en français, du primaire au supérieur, sauf bien entendu, l'enseignement de l'anglais;

3—que l'on ne tente pas d'imposer une langue seconde à nos enfants avant qu'ils aient acquis une maîtrise suffisante de leur langue;

4—la distribution per-capita de tous les argents recueillis pour fins scolaires ou destinés à des fins scolaires ou académiques, y compris les montants destinés au niveau universitaire;

5—l'établissement d'une surintendance des écoles françaises qui aurait pleine autorité pour administrer toutes nos écoles et tout notre système d'enseignement.

Nous faisons nôtre la déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par les Nations-Unies et notamment:

l'article 26: L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux;

l'article 1: Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits;

l'article 7: Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous

ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Et nous considérons, comme il est dit au préambule de cette déclaration universelle des droits de l'homme, "qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression".

Nous nous permettons de citer Rivarol: "Des révolutions sont quelquefois commencées par des gens d'esprit; elles sont toujours achevées par des bêtes féroces. Les vrais représentants d'une nation ne sont pas ceux qui font sa volonté du moment, mais ceux qui interprètent et suivent sa volonté éternelle." Et Ernest Renan: "L'Etat le plus dangereux pour l'humanité serait celui où la majorité se trouvant à l'aise et ne voulant pas être dérangée, maintiendrait son repos aux dépens de la pensée et d'une minorité opprimée."

Nous avons donc mis tous nos espoirs actuels dans votre Commission et nous espérons que vous pourrez non seulement proposer mais faire accepter d'un océan à l'autre les solutions qui fassent honneur à tous les Canadiens.

PARTIE II

Historique du Pacte Fédératif

1—Avant de disserter sur le Pacte fédératif, il conviendrait assurément de démontrer que ce Pacte existe. Car certains juristes en nient l'existence même.

2—Le professeur Donald Creighton s'est constitué leur porte-parole lorsqu'il a écrit: "The British North American provinces were not independent States, but integral parts of the Empire. They could not, as the **London Times** observed, "delegate their sovereign authority to a central government because they do not possess the sovereign authority to delegate." The new Canada was not the result of a compact or treaty between free and autonomous provinces; it was the creation of the Imperial Parliament. . ." (1)

3—Les provinces canadiennes, parties intégrantes de l'Empire britannique, avant 1867: c'est l'évidence même. Le professeur voit en elles des manières d'enfants mineurs qui n'ont pas atteint l'âge fixé par la loi pour disposer de leur personne ou de leurs biens. Du point de vue juridique, il a raison.

4—Mais, en plus des **provinces,** il y avait alors au Canada, deux **peuples,** deux **nations** en puissance, sinon en acte. En théorie, les chefs de ces deux peuples ne pouvaient traiter d'égal à égal avec l'Angleterre: dans la pratique, ce sont bel et bien ces chefs qui, après s'être entendus et avoir conclu un accord, un pacte au moins virtuel, l'ont soumis au gouvernement britannique qui l'approuva et le promulgua sous la forme de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

5—En d'autres termes, la "création" du Parlement impérial ne fut pas une création **ex nihilo,** selon la formule des anciens scolastiques, mais plutôt la ratification formelle d'une entente négociée entre les représentants des Canadiens anglais et des Canadiens français, entre les chefs politiques John A. Macdonald et Georges-Etienne Cartier.

6—Faire fi de ces antécédents, c'est afficher une méconnaissance de l'histoire du Canada. Examiner l'Acte de

---

(1) **Dominion of the North.** Toronto. 1944. p. 307.

l'Amérique du Nord Britannique du seul point de vue juridique, sans tenir compte du point de vue historique, c'est s'attacher à la lettre — la lettre qui tue — et négliger l'esprit — l'esprit qui vivifie — la loi régissant actuellement le Canada.

7—Légistes et jurisconsultes qui se bornent à interpréter cette loi sans se référer à son contexte historique risquent de s'y emberlificoter tels certains anciens notaires perdus dans leurs grimoires.

8—Evitent de se laisser prendre dans pareil traquenard de grands juristes qui sont aussi de grands historiens. Il en existe. Parmi eux se range un universitaire distingué dont l'ouvrage magistral comptera bientôt quarante ans d'existence. Ouvrage qui, en aucune façon, n'a vieilli et dont la lecture s'impose à tous ceux qui se penchent aujourd'hui sur le problème de la coexistence des peuples anglo-canadien et franco-canadien.

9—Entre autres grandes vérités, le professeur R. Coupland — puisque c'est de lui qu'il s'agit — a énoncé celle-ci dans son ouvrage: "By the federation of 1867, in fact, Canadian public opinion adopted and endorsed the policy of the Quebec Art: **for the creators of federal Canada were not the British Government but the leaders of the Canadian people."** (1)

10—Le professeur R. G. Trotter, autrefois chef du département d'Histoire du Canada, à l'Université Queens, de Kingston, partage cette opinion: "For the first time in history a group of colonies were united politically, **on their own initiative,** and with the blessing of the imperial government, to form a new nation." (2)

11—Le professeur Chester Martin abonde, semble-t-il, dans le sens du professeur Trotter: "Lord Bryce refers to the "Canadian Constitution" as having been **"prepared by a group of colonial statesmen in 1864** and enacted in 1867 by a statute of the British Parliament." (3)

---

(1) **The Quebec Act,** Oxford University Press-1925. p 193. Disons une fois pour toutes, que c'est nous qui soulignons certains mots de cette citation et de quelques autres qui suivront.

(2) **The Charters of our Freedom.** p. 66

(3) **Empire and Commonwealth.** Oxford. 1929. p. 327

12—Stanley B. Ryerson infirme, lui aussi, la thèse du professeur Creighton quand il écrit: "The Confederation compact was the outcome of an agreement not merely between separate colonies, **but between the ruling classes of two nationalities."** (1)

13—**"The Confederation compact";** le pacte fédératif: nous cueillerons cette expression sur les lèvres de plusieurs Anglo-Canadiens, au cours de cette étude, sans oublier quelques Pères de la Confédération. Comment pourrait-il en être autrement quand on n'ignore pas que Georges-Etienne Cartier, en l'occurrence chef politique des Canadiens français, a soutenu un rôle de premier plan dans l'édification de la Confédération. Sans sa collaboration active, nulle Confédération n'eût été possible.

14—C'est exactement ce que le professeur Trotter a consigné noir sur blanc: **"Without Cartier, federation would have been impossible. . .** (2)

15—Le professeur George Brown dit-il autre chose quand il écrit: "From Quebec came Georges-Etienne Cartier without whose statesmanship, it is safe to say, **French Canada could not have been brought into Confederation;** his name, prophesied one of his colleagues, would rank in Canadian history with that of his illustrious ancestor, Jacques Cartier. (3)

16—Epousant la même thèse, D. M. Le Bourdais la motive ainsi: "First place has been given by writers to Cartier, and his claim is great; **without the concurrence of the 1,200,000 Canadians for whom he spoke, Confederation would have been impossible."** (4)

17—Enfin, Mason Wade admet, lui aussi, que la cheville ouvrière de la Confédération fut non pas John A. Macdonald, mais probablement Cartier: **"Confederation owed more to him, perhaps, than to any other single man;** for without him it would have been impossible." (5)

---

(1) **French Canada.** Toronto. 1943. p. 71

(2) **Canadian Confederation.** Toronto. 1924. p. 318

(3) **Building the Canadian Nation.** Toronto. 1942. p. 312

(4) **Nation of the North.** London. 1953. p. 22

(5) **The French Canadians.** Toronto. 1955. p. 309

18—C'est à cause de Cartier que le Canada fut doté, en 1867, d'une union non pas législative, mais bien fédérative. Et Mason Wade l'admet sans circonlocution: "It was Cartier, as the spokesman of French-Canadian particularism, who determined the initial decision that the union should take a federal rather than a legislative form." (1)

19—Et Stanley B. Ryerson d'apporter là-dessus de fort intéressantes précisions: "When the Canadian delegates were in London (. . .) there is considerable evidence that Macdonald made a last-minute attempt to change the scheme to one of legislative union: an attempt from which he desisted only when Cartier, fully conscious of the sentiment in Quebec, threatened to return to Canada and the take the issue to the people." (2)

20—Bref, ces historiens — et combien d'autres — chantent à l'unisson la même antienne: nulle Confédération possible sans l'acquiescement du Québec. Et, cette conjoncture, c'est Cartier — et lui seul — qui pouvait rallier la majorité des suffrages canadiens-français. Car les Canadiens français craignaient instinctivement le projet confédératif qui les transformait en une minorité au sein d'une majorité anglo-canadienne. Même avec l'assentiment de Cartier, la Confédération obtint, de justesse, une majorité dans le Québec. Le professeur A. L. Burt l'a noté avec à-propos: "As it was, **nearly half the French members** voted against federation." (3)

21—En faut-il davantage pour démontrer l'inanité de l'argument de ceux qui prétendent que c'est Londres — et Londres seule — qui a créé la Confédération? Non et non! La Confédération n'est pas sortie, telle une nouvelle Minerve, armée de pied en cap, du cerveau métropolitain de Londres. A toutes fins pratiques, la Confédération fut un pacte conclu entre le peuple canadien-anglais et le peuple canadien-français par l'intermédiaire de leurs représentants attitrés: John A. Macdonald et Georges-Etienne Cartier.

---

(1) **Ibid.** p. 320

(2) **French Canada.** p. 66

(3) **A short History of Canada for Americans.** Minneapolis. 1944. p. 175

22—Avec sa sagacité coutumière, le professeur A. R. M. Lower (1) a fait observer que la Confédération avait effacé la Conquête: **"Confederation obliterated the English conquest.** The Act symbolized an agreement between the races to live and let live and gave a formula to the solution of antogonism that had brought the wheels of government to a stop. French-speaking Canadians could only point to one or two specific clauses in hard legal support of their "right", but their claim would be that these were but "the evidence of things unseen", the crystallization into law of understandings reached behind the scenes, of the compromise and mutual confidence which alone could have brought forth Confederation. In Confederation, English and French, after a stormy courtship, took each other for better or for worse (. . .) and it must, like other marriages, create a reasonable degree of equality between the contracting parties."

23—Dans un autre de ses ouvrages, (2) l'historien ressasse l'argument: "The plain truth is that it (Confederation) would never have been accomplished had not the French minority assumed that it was being given a coordinate place with the English."

24—Ce pacte était assujetti à certaines conditions précises. Quelles sont-elles?

Le cadre de cette étude ne permet ni de commenter, ni même d'énumérer chacune d'entre elles. Force nous est de nous borner à quelques considérations sur le groupe le plus important de ces conditions et d'envisager, sur le plan scolaire, la situation faite aux minorités des quatre provinces qui entrèrent, les premières, dans la Confédération.

25—Car des minorités existaient dans chacune de ces provinces: minorité protestante dans le Québec; minorité catholique en Ontario, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Comment protéger les droits et privilèges scolaires de chacune de ces minorités au sein de la majorité de chaque province? Car l'éducation — c'est-à-dire l'instruction publique — relevait de l'autorité de chaque province.

---

(1) **Colony to Nation.** Toronto. 1953. p. 333

(2) **Canada,** ouvrage publié par une équipe de spécialistes, sous la direction de George Brown. Berkley, 1950. p. 458

26—Ici il convient de pulvériser dans l'oeuf une légende qui a la vie dure dans le Canada anglais. Légende qui a pris naissance dans certaines officines d'extrémistes et s'est propagée même dans les milieux bien pensants. Elle pourrait s'énoncer comme suit: "Si les écoles dissidentes ou séparées existent au Canada, c'est parce que les évêques catholiques en ont réclamé l'existence. Ce sont eux qui ont attaché le grelot."

27—Erreur monstrueuse! En cette matière, les évêques catholiques auraient pris une louable initiative? C'est bien ce que proclame l'histoire, à cette différence près que, en fait, c'est exactement le contraire!

28—Il faut dire et redire que ce sont d'abord les protestants du Québec qui se sont émus. Ce sont eux qui ont attaché le grelot. C'est la minorité anglo-protestante du Québec — l'enfant gâté du Québec — qui, la première des minorités, eut la frousse en songeant qu'elle devait désormais, en ce qui avait trait à ses droits et à ses privilèges scolaires, s'en remettre à une majorité franco-catholique. Elle qui devait être, par la suite, traitée là-dessus avec tant de justice et de générosité, elle craignit d'abord d'être l'objet d'injustices et de mesquineries.

29—C'est pourquoi, sous la direction de son chef Alexander Tilloch Galt, l'un des Pères de la Confédération, elle n'eut de cesse qu'elle n'eût obtenu, en la matière, des garanties formelles inscrites dans la nouvelle constitution du pays.

30—Le 23 novembre 1864, à Sherbrooke, Alexander Tilloch Galt (1) déclare à ses partisans: "It must be clear that a measure would not be favorably entertained by the **minority of Lower Canada,** which would place the education of their children **in the hands of a majority of a different faith.** It was clear that in confiding the general subject of education to the local legislature, it was absolutely necessary it should be accompanied with such restrictions as would prevent injustice in any respect being done to the minority. Now this applies to Lower Canada, but it also applies with equal force to **Upper Canada and the other provinces.**"

---

(1) F. A. Walker, **Catholic Education and Politics in Upper Canada.** Toronto, 1955. p. 293

31—Maints historiens anglo-protestants ont corroboré cette assertion par des faits commentés sans parti pris. Un discours que prononça, le 2 mars 1892, M. James Fisher, membre de l'Assemblée législative du Manitoba est, à ce sujet, explicite: "From the beginning to the end of it, (le débat qui s'était alors engagé sur la Confédération) there was hardly a question raised about the rights that were to be protected by these educational clauses, **except for the Protestants of Lower Canada.** Hardly one word (. . .) The House will now see how utterly far from the truth is the oft-repeated and generally accepted statement that the educational clauses of the Confederation Act, protecting the rights of the minority in respect to education, was a concession to Roman Catholic demands."

32—Cette remarque qui ne manque ni de pertinence, ni d'opportunité, nous la devons à l'éminent juriste J. S. Ewart. (1)

33—On la trouve aussi consignée dans un remarquable ouvrage, trop peu connu du grand public et même des spécialistes, qui émane de la plume de George M. Weir, ancien chef du département de l'Education de l'Université de la Colombie-Britannique:

34—"There is a widespread but erroneous belief to the effect that the Roman Catholics of Upper and Lower Canada were primarily responsible for the introduction of the element of separtism into certain of our school systems. **Rather is the opposite conception the true one, and to the Protestants of Quebec does this distinction ultimately belong."** (2)

35—On a bien lu, dans cette dernière citation, les mots **element of separatism.** Aujourd'hui, en l'an de grâce 1963, les Orangistes ont publié une brochure intitulée: **Segregation is wrong.** C'est une diatribe contre les écoles séparées — et, en l'occurrence, catholiques — de l'Ontario accusées d'avoir introduit ce prétendu chancre dans la vie canadienne. Ce pamphlet est adressé à la minorité catholique de l'Ontario! Fausse adresse: c'est à la minorité protestante du Québec qu'il aurait dû, en tout premier lieu, être envoyé.

---

(1) **The Manitoba School Question.** p. 211

(2) **The Separate School Question in Canada.** Toronto, 1934. p. 28

36—Ce sont d'abord les protestants du Québec qui ont réclamé, pour eux, des écoles dissidentes ou séparées. Ce sont eux qui ont préconisé, les premiers, le principe de la ségrégation dans les écoles canadiennes. Sir Wilfrid Laurier n'ignorait pas cette vérité. Il l'a rétablie en 1905, lors du débat soulevé à propos des écoles de la Saskatchewan et de l'Alberta, comme le rapporte Mason Wade: "After emphasizing that the minority provision of the British North America Act had been created **at the instance of the Protestants of Quebec,** Laurier explained the new clause. . ." (1)

37—Les protestants du Québec ayant ainsi ouvert la voie aux écoles dissidentes, les catholiques de l'Ontario s'y engagèrent avec résolution. M. James Fisher, membre de l'Assemblée législative du Manitoba, en 1892, dans le discours susmentionné, l'a admis sans équivoque: "The only suggestion that was made on behalf of Roman Catholics was that if, in answer to the demands of the Protestants of Lower Canada, these safeguards were given, **it would be only fair that the Catholics of Upper Canada should have the same protection accorded them.**" (2)

38—Accorder, sur le plan scolaire, à la minorité catholique de l'Ontario ce que reçoit, sur le même plan, la minorité protestante du Québec; rien de plus, mais rien de moins: telle fut l'impérieuse consigne, répétée plusieurs années avant la Confédération, pendant les discussions que suscita le projet de loi, et même de nos jours, par les catholiques ontariens. Mais n'anticipons pas. Et revenons à la situation faite, du point de vue scolaire, aux minorités des quatre provinces qui entrèrent dans la Confédération en 1867.

39—En matière d'instruction publique, chaque province jouissait d'une autonomie considérable. Autonomie considérable, mais nullement totale.

40—L'article 93 de l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord fut conçu dans le dessein de protéger les droits scolaires des minorités canadiennes catholiques et protestantes. Il stipule que chaque province aura le droit exclusif de légiférer

---

(1) **The French Canadians.** p. 539. Même remarque à la page 455 du même ouvrage.

(2) **The Manitoba School Question.** p. 211

sur l'enseignement. Ce droit est toutefois assujetti à quatre dispositions limitatives dont la troisième accorde un droit d'appel au gouverneur général en son Conseil, au cas où une minorité s'estimerait victime d'une injustice; quant à la quatrième, elle permet à l'autorité fédérale d'intervenir et d'édicter une loi réparatrice afin de rendre justice à la minorité spoliée.

41—Ouvrons ici une importante parenthèse.

42—La troisième disposition limitative accordait, au vrai, une situation privilégiée à la minorité protestante du Québec. Et trop peu d'historiens ont jusqu'ici relevé le fait. Pourtant, dès le 2 mars 1867, la **Montreal Gazette** (1) le mentionne avec opportunité: "The right of appeal, as an ultimate resort, will always operate (with) the effect of affording a check. And the **English-speaking Protestants of Lower Canada must not forget that their appeal will be to a preponderating majority of their own race and creed."**

43—Lorsque les Anglo-protestants du Québec interjetteraient appel à Ottawa — et ils n'eurent jamais le moindre motif de le faire — ils se seraient adressés à une majorité d'Anglo-protestants. Tel ne fut pas le cas des catholiques du Manitoba, dépouillés de leurs droits scolaires en 1890 et obligés de s'adresser à Ottawa, à une majorité qui n'était pas **of their own race and creed.**

44—Tel fut, entre plusieurs autres, le compromis que durent accepter les Pères de la Confédération. Compromis qui n'est rien de moins que la clef de voûte de l'édifice confédératif: sans elle, toutes les autres pièces de l'édifice eussent croulées comme un château de cartes sous la chiquenaude d'un enfant.

45—Plusieurs Pères de la Confédération ont été là-dessus explicites. Et George M. Weir, autrefois chef du département de l'Education à l'Université de la Colombie-Britannique,

---

(1) George M. Weir, **The Separate School Question in Canada.** Toronto, 1934. p. 31

a colligé, sur l'importante question, des témoignages qui ne prêtent le flanc à aucun doute. En voici quelques-uns. (1)

46—Lisons-les à la loupe: ils n'ont rien de fastidieux; ils méritent d'être reproduits en entier tellement ils sont significatifs.

47—C'est d'abord celui de l'honorable George Brown, ennemi-né des écoles séparées et, en premier lieu, adversaire farouche de John A. Macdonald:

48—"I admit", he stated, "that from my point of view this (c'est-à-dire le compromis scolaire) is a blot on the scheme before the House; it is confessedly **one of the concessions from our side** that has been made to secure this great measure of reform. But assuredly, I, for one, have not the slightest hesitation in accepting it as a **necessary condition of the scheme of Union."**

49—La voix d'un autre Père de la Confédération rend le même son. Lors d'un discours prononcé le 10 mars 1875, l'honorable Alexander MacKenzie fit l'aveu que voici:

50—"For many years (. . .) I waged war against the principle of separate schools. I hope to be able, young and inexperienced in politics as I then was, to establish a system to which all would ultimately yield their assent. Sir, it was impracticable in operation and impossible in political contingencies; and consequently (. . .) when the Quebec resolutions were adopted in 1864 and in 1865, which embodied the principle (that) should be the law of the land, the Confederation took place under the **compact** then entered upon. I heartily assented to that proposition."

51—On a remarqué le mot **compact,** le pacte alors conclu. Mot révélateur sur les lèvres de l'un des Pères de la Confédération, l'un des anciens premiers ministres du Canada.

52—Encore plus catégorique est la déclaration de Sir Charles Tupper, successeur de l'honorable MacKenzie Bowell. En sa qualité de premier ministre, le chef conservateur prononça, en 1896, à la Chambre des Communes, à Ottawa, des paroles qui valent leur pesant d'or:

---

(1) **The Separate School Question in Canada.** p. 26

53—"I say with knowledge that but for the consent to the proposal of Mr. Galt, who represented especially the Protestants of Quebec, and but for the assent of that conference to the proposal of Mr. Galt, that in the Confederation Act should be embodied a clause which would protect the rights of the minorities, whether Catholics or Protestants, in this country, **there would have been no Confederation** (. . .) It is significant that **for the clause protecting minorities, the measure of Confederation would not have been accomplished."**

54—Est-ce assez catégorique? Sans un article intégré à la constitution afin de protéger les droits scolaires des minorités catholiques ou protestantes, nulle Confédération n'eût été possible. Il faut donc conclure que les droits scolaires des minorités constituent la clef de voûte de la Confédération. De tous les compromis acceptés par les Anglo Canadiens et les Franco-Canadiens, le compromis scolaire revêt une importance suprême.

55—Telle est aussi la conclusion de J. S. Ewart: (1)

56—"A compromise was adopted — a compromise so essential that **without it, Confederation could never have taken place** (as Sir Oliver Mowat tell us) and the compromise was this, that the provinces should have jurisdiction over education, but should in the exercise of that jurisdiction be subject to certain restrictions and limitations for the protection of minorities. These restrictions and limitations were of two kinds — first, the provinces were to have no power to prejudicially affect any right or privilege with respect to denominational schools which any class of persons had by law at the date of the Union, and second, an appeal should lie to the Governor General in Council whenever any right or privilege of the religious minority was affected in any province in which separate schools had been once established whether before or after the Union."

57—Assurer la protection, sur le plan scolaire, des droits des minorités protestantes et catholiques du Québec et de l'Ontario: telle fut la condition **sine qua non** de l'établissement de la Confédération.

---

(1) **The Manitoba School Question.** p. 54

58—Il y aurait maintenant lieu de se demander quelle fut l'essence de cette condition ou, si l'on veut, l'essence du Pacte fédératif.

59—Sans remonter au déluge, il importe de connaître à fond la situation des écoles dissidentes — ou protestantes — du Québec avant 1867. Consultons là-dessus George M. Weir: (1)

60—"Mr. A. T. Galt, Finance minister in the Macdonald Government of 1864 and representative of the Protestant minority in Quebec, was likewise the able champion of the educational rights of his fellow Protestant citizens (. . .) The Protestants of Quebec enjoyed liberal separate school privileges in the Province prior to Confederation. These privileges, nevertheless, were not adequately protected "by law" (. . .) To fortify their position (. . .) the Quebec Protestants aimed to secure two safeguards in particulars: **the equitable distribution of government moneys for school purposes;** the establishment of a Protestant Board of Education to manage their own affairs."

61—Quant à la **Lower Canadian Protestant Education Society,** elle manifestait des exigences encore plus grandes et plus circonstanciées: "a separate Department of Education for Protestant children, a more convenient arranging of Protestant school districts, the assurance that in no case would Protestant be taxed for Catholic schools even where there was no Protestant School and **special government grants for Protestant Universities, Normal Schools, Colleges, Academies and High Schools."** C'est ce que nous apprend F. A. Walker (2) dans un substantiel ouvrage.

62—Et dire que, quelques années après la Confédération, la minorité protestante bénéficia de tous ces avantages, alors que la minorité catholique de l'Ontario fait entendre, sur le même sujet, des doléances auxquelles, dans bon nombre de cas, on n'a pas encore satisfait après un siècle, ou peu s'en faut, de vie confédérative!

---

(1) **The Separate School Question in Canada.** p. 28

(2) **Catholic Education and Politics in Upper Canada. Toronto,** 1955. p. 294

63—Car plusieurs années avant la Confédération, la minorité catholique de l'Ontario, par la voix de ses chefs ecclésiastiques et laïcs, pratiqua, dans le domaine de ses revendications scolaires, une politique rigide qui tient en une manière de mot d'ordre. Mot d'ordre qui pourrait ainsi s'énoncer: Nous, minorité catholique de l'Ontario, exigeons tout simplement ce que la minorité protestante a déjà obtenu dans le Québec.

64—Politique rigide, mais sage et marquée au coin de la justice et du bon sens. Ainsi les deux minorités seraient traitées sur un pied d'égalité; nulle d'entre elles ne serait victime d'un passe-droit. James Fisher (1) auteur du fameux discours prononcé à l'Assemblée législative du Manitoba, ne s'est pas alors dérobé à une évidence qui crevait les yeux, en 1892 comme en 1963: "The only suggestion that was made on behalf of Roman Catholics (lors des discussions que soulevait le projet de la Confédération) was that if, in answer to the demands of the Protestants of Lower Canada, these safeguards were given, **it would be only fair that the Catholics of Upper Canada should have the same protection accorded them."**

65—Une fois pour toutes, Galt, (2) chef politique des protestants du Québec avant la Confédération, a admis le bien-fondé de cette thèse d'une élémentaire justice: "The same privileges belong to the one of right here as belonged to the other of right elsewhere."

66—Tout ce qui est bon pour les protestants du Québec l'est également pour les catholiques de l'Ontario: consigne nullement ambiguë, promulguée par les chefs catholiques de l'Ontario et répétée depuis 1852 jusqu'à nos jours sans produire — il s'en faut de beaucoup — tous les résultats désirés. En fait foi l'histoire des crises scolaires en Ontario depuis plus d'un siècle.

67—Passons en revue ces témoignages tous orchestrés sur le même thème et, par conséquent, empreints d'une impressionnante unanimité.

---

(1) **J. S. Ewart. The Manitoba School Question.** p. 211

(2) **George M. Weir, The Separate School Question in Canada,** p. 29. Voir aussi F. A. Walker, **Catholic Education and Politics in Upper Canada.** p. 294

68—Dès 1852, Mgr de Charbonnel, (1) évêque de Toronto, écrit au docteur Ryerson: "We must have and we will have the full management of our schools, **as well as Protestants in Lower Canada."** (2) Et l'auteur du rapport de continuer avec cette explication: "The (Roman Catholic) bishops claimed they wanted no "exclusive privileges", but only "that the law which governs the Separate Schools **in favour of the Protestants of Lower Canada, may be put in force in favour of the Catholics of Upper Canada."**

69—En 1853, Mgr de Charbonnel crut que l'heure de la la justice et de l'équité avait enfin sonné pour les catholiques ontariens. Dès le mois de janvier de la même année, Mgr Turgeon ne lui avait-il pas adressé une lettre dans laquelle l'archevêque de Québec lui donnait l'assurance que l'honorable A. N. Morin veillait au grain. J. George Hodgins en parle dans son ouvrage (3): "The Honourable A. N. Morin (. . .) assured me (c'est-à-dire Mgr Turgeon) that himself and his colleagues were in the firm resolution to give the (Roman) Catholics of Upper Canada **the same advantages which the Protestants in our parts of the Province enjoy."**

70—L'Acte scolaire de 1853 combla tout d'abord Mgr de Charbonnel comme en témoigne sa lettre pastorale, en date du 9 juillet 1853, consignée en partie dans l'ouvrage de Hodgins: (4) "Owing to the equity of our Legislature, dearly beloved brethren, the Catholic minority of Upper Canada are to enjoy, for the education of their children, **the same advantages enjoyed by the Protestant minority of Lower Canada."**

71—Euphorie qui bientôt, hélas! se dissipa: une étude plus approfondie de la loi obligea Mgr de Charbonnel à déchanter.

72—Mais l'évêque de Toronto ne jette pas là-dessus le manche après la cognée. Il continue à remuer ciel et terre

---

(1) **Historical Sketch of the Separate Schools of Ontario and the Catholic Separate School Minority Report.** 1950. pp. 51, 53, 54

(2) Voir aussi N. Burwash, **Egerton Ryerson.** Toronto, 1906. p. 226

(3) **The Legislation and History of Separate Schools in Upper Canada.** Toronto, 1897. p. 66

(4) Ibid. p. 71

pour atteindre son objectif: l'égalité du traitement scolaire des catholiques du Haut-Canada et des protestants du Bas-Canada. Pressenti, le vicaire général L. J. Casault écrit à Mgr de Charbonnel, le 18 août 1853, une lettre traduite en partie dans l'ouvrage de Hodgins: (1) "I have seen Mr. Hincks. Your school question vexes him very much (. . .) If the law is not interpreted as necessary, a new one shall be enacted, in order **to require imperiously that the Roman Catholics of Upper Canada shall be treated with the same liberality as the Protestants of Lower Canada."**

73—Et l'historien anglo-protestant de faire observer un peu plus loin (2) que, dans une lettre que Mgr Guigues adressa à Mgr de Charbonnel, l'évêque d'Ottawa demande simplement, pour les catholiques ontariens, une loi scolaire semblable à celle qui régit les protestants du Québec.

74—Mgr de Charbonnel revient à la charge. Le 17 novembre 1855, après avoir énuméré six injustices criantes contre lesquelles réclament depuis longtemps les catholiques de l'Ontario, il écrit: **"None of those fetters shakle Protestants in Lower Canada."** (3)

75—"Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même": maxime évangélique dont s'inspire sans cesse Mgr de Charbonnel et plusieurs autres chefs qui lui succéderont. En règle générale, les Anglo-protestants de l'Ontario n'en tiennent aucun compte: ils posent des actes persécuteurs à l'endroit de leurs concitoyens, de foi catholique, sans se soucier des répercussions qui pourraient porter atteinte à leurs frères protestants du Québec. John A. Macdonald fait exception à cette règle.

76—Le 23 février 1855, l'illustre Père de la Confédération a démontré péremptoirement qu'il ne pactisait pas, ce jour-là, tout au moins, avec les adversaires acharnés des écoles séparées. S'inspirant, peut-être à son insu, de la maxime évangélique dont nous venons de parler, il prononça

---

(1) Ibid. p. 73

(2) Ibid. p. 81

(3) **Historical Sketch of the Separate Schools in Ontario...** p. 54

un remarquable discours où, entre autres vérités, il énonça celle-ci: (1) "As a Protestant, I should not be willing to send my son to a Roman Catholic school, **while I think a Roman Catholic should not be compelled to send his to a Protestant one".**

77—Puis il profita de la circonstance pour préciser, sur le sujet de sa pensée: (2) "The system is vague there (dans le Bas-Canada) is **more liberal than even ours,** in that it not only permits the establishment **of Protestants schools for Protestant children, but allows the whole Municipal machinery to be employed to collect the rates to maintain them."**

78—Le 5 mai 1856, George Brown, adversaire fougueux des écoles séparées, présenta à l'Assemblée législative, une motion comportant l'abolition de ces écoles. Un certain Felton, député protestant du Bas-Canada, lui répondit. Mais passons ici la plume à l'historien F. A. Walker: (3) "Felton (. . .) answered Brown, disclosing that Brown was a strange defender of Protestantism, since the effect of his motion would be **"to shut up every Protestant school in Lower Canada."**

79—En cette même année 1856, toujours soucieux d'obtenir une égalité de droits et de privilèges scolaires pour les deux minorités, les évêques ontariens demandent que le surintendant des écoles séparées en Ontario ne soit pas un ministre protestant (4). Quelles véhémentes protestations eussent élevées les protestants du Québec si leur surintendant eût été un prêtre catholique?

80—Et voici bien une agréable surprise: en 1858, le docteur Ryerson (5) lui-même, créateur et animateur du système scolaire ontarien apporte un peu d'eau au moulin des écoles séparées. Pour une fois, il préconise — en principe tout au moins — la générosité à l'endroit des catholiques et de leurs écoles. Pour une fois, il met en balance le traitement des minorités dans le Québec et l'Ontario et il écrit

---

(1) George Hodgins, **The Legislation and History.** p. 100

(2) Ibid. p. 101

(3) **Catholic Education and Politics.** p. 188

(4) Id. p. 153

(5) **Historical Sketch.** p. 90

tout uniment: "I appeal to the judgment and heart of every just man in Upper Canada — **whether the Roman Catholics of Upper Canada are to be treated with less justice and liberality than the Protestants of Lower Canada?"** On cueille cette surprenante interrogation dans une lettre que le docteur Ryerson adressait alors à George Brown, ennemi-né des écoles séparées.

81—En 1864, le Canadian Freeman (1), périodique catholique, invite les catholiques du Haut-Canada à exiger, pour leurs enfants, les mêmes droits scolaires que ceux dont jouissent les protestants du Québec.

82—Vers la fin de cette année 1864, c'est-à-dire au mois de décembre, Mgr Lynch écrivit à John A. Macdonald une lettre significative. L'évêque de Toronto situe la question des écoles séparées en Ontario dans des perspectives exactes. Au dire de l'auteur du rapport (2), "he (Mgr Lynch) was glad to find that **the Catholic minority of Upper Canada is put in the balance, as regard religion and education, against the Protestant minority of Lower Canada. We will ask no right or privileges for ourselves that we will not see with pleasure granted to others."**

83—Nous voici maintenant arrivés à l'année 1865. Encore quelques mois et ce sera la Confédération. En cette année surtout, les catholiques de l'Ontario exécuteront la consigne qui leur a été donnée depuis longtemps et réclameront avec énergie une égalité de droits et privilèges scolaires entre eux et les protestants du Québec.

84—Le 9 février, il faut verser au dossier une pièce importante: elle provient de la plume de D'Arcy McGee (3), Irlandais catholique, l'un des Pères de la Confédération: "I will say this, that if there are to be special guarantees or grants extended to the Protestant minority of Lower Canada, **I think the Catholic minority in Upper Canada ought to be placed in precisely the same position — neither better nor worse."**

---

(1) **Catholic Education and Politics.** p. 294

(2) **Report of the Royal Commission on Education in Ontario,** 1950. p. 868

(3) Ibid. p. 472

85—Le 16 février 1865, le Canadian Freeman (1) note qu'un certain O'Reilly vient d'émettre le voeu que voici: "Catholics in Upper Canada (should) receive the **same advantages in higher education as the Protestants in Lower Canada.**" Egalité de droits et de privilèges entre la minorité catholique de l'Ontario et la minorité protestante du Québec à tous les paliers scolaires: paliers primaire, secondaire et universitaire. Quoi de plus juste? A défaut de quoi l'égalité de traitement n'est qu'une mauvaise plaisanterie.

86—En février et en mars de cette année 1865, si l'on en croit le rapport minoritaire (2) de la **Royal Commission on Education,** publié à Toronto en 1950, "Roman Catholics from Upper Canada presented numerous petitions to the Legislature requesting that, in the event of Confederation, **Catholics in Upper Canada be granted the same rights as the Protestant minority in Lower Canada.**"

87—En cette matière, les catholiques de l'Ontario formulaient de sérieux griefs dès 1865. Le 19 janvier 1865, à l'issue d'une réunion de catholiques à Toronto, il fut décidé de présenter une pétition (3) à l'Assemblée législative de Toronto. Or voici quelques lignes révélatrices de cette pétition: **"Lower Canadian Protestants had many important privileges which the Catholic minority in Upper Canada did not possess:** (. . .) a university, Normal school, numerous endowed academies and grammar schools, **nearly four times the amount of money which is granted by the Legislature for the purpose of Catholic education in Upper Canada.**"

88—Le 18 mars 1865, c'est le docteur Ryerson (4) qui récidive, diraient les adversaires des écoles séparées, toujours sur le même sujet. Au rédacteur en chef du **British Whig,** de Kingston, il écrit: "No one can reasonably blame Roman Catholics in Upper Canada **for desiring any privileges granted to Protestants in Lower Canada,** other things being equal."

89—Après avoir pris connaissance de tous ces témoignages qui embrassent une période préconfédérative de

---

(1) F. A. Walker, **Catholic Education.** p. 296

(2) **Historical Sketch.** p. 66

(3) F. A. Walker, **Catholic Education.** p. 295

(4) **Report of the Royal Commission.** p. 867

quinze ans et chantent la même antienne, à savoir l'égalité de traitement qui devrait être accordée, sur le plan scolaire, à la minorité catholique de l'Ontario, comme à la minorité protestante du Québec — rien de plus, mais rien de moins —n'y a-t-il pas lieu de se demander si ce voeu, cette consigne, cette exigence à laquelle ont souscrit les évêques ontariens, quelques ecclésiastiques du Québec, Cartier, Macdonald, D'Arcy McGee et le docteur Ryerson lui-même, ne serait pas l'authentique essence du pacte fédératif? Il est permis de le croire.

90—Ce qui fortifie cette croyance, c'est le comportement de certains Anglo-ontariens — à commencer par le docteur Ryerson — en cette année 1865, en présence des revendications des catholiques de l'Ontario. Revendications basées sur ce que réclament et ont déjà obtenu, en certains cas, les protestants du Québec. Ces Anglo-ontariens protestants se rendent bien compte que l'octroi d'un privilège ou d'un droit scolaire à la minorité protestante du Québec entraîne, en toute équité, l'octroi du même privilège ou du même droit à la minorité catholique de l'Ontario. Et comme certains d'entre eux veulent accorder le moins possible à cette minorité catholique, ils en viennent à s'impatienter des réclamations — jugées intempestives — des Anglo-protestants du Québec. Si la majorité catholique du Québec acquiesce aux demandes de sa minorité, la majorité protestante de l'Ontario serait moralement forcée d'emboîter le pas, au grand dam des adversaires des écoles séparées.

91—Bref, ceux-ci déplorent **in petto** une trop grande générosité du Québec qui leur force la main! Ils abandonneraient volontiers à leur sort leurs frères protestants du Québec pourvu qu'ils eussent, eux, protestants de l'Ontario, l'entière liberté d'octroyer, au compte-gouttes et de mauvaise grâce, quelques parcelles de privilèges scolaires à leur minorité catholique.

92—C'est le remuant docteur Ryerson lui-même qui appuie d'un exemple probant cette assertion que d'aucuns qualifieront peut-être de jugement téméraire. Ouvrons encore une fois là-dessus l'ouvrage de Hodgins. (1)

---

(1) **The Legislation and History.** p. 193

93—Conscient de l'agitation des catholiques ontariens, en 1865, au sujet de leurs écoles séparées, le docteur Ryerson s'efforce d'en diagnostiquer la cause. Au sentiment de Hodgins, "the cause of this renewed agitation, Dr. Ryerson very properly ascribed to the movements then in progress "of a **certain number of Protestants in Montréal** (. . .) prompted by the **Montreal Witness** (. . .) who makes pretentions and claims to a **separate everything,** from the Chief Superintendent of Education down to the humble teacher."

94—**Separate everything:** On sent que ce séparatisme — séparatisme anglo-protestant du Québec, ne l'oublions pas — donne sur les nerfs du créateur du système scolaire ontarien.

95—A ceux qui oseraient récuser l'autorité de Ryerson en cette matière, il importe de produire une pièce encore plus probante: le témoignage de l'honorable John Rose (2) de la circonscription de Montréal-Centre au Conseil législatif de Québec. Un des chefs politiques des Anglo-protestants de la Métropole, il aborda le même thème que Ryerson, en 1865, lors des discussions que suscitait le projet de Confédération: "Speaking in the Legislative Council, Rose recalled that the Catholic majority in Lower Canada had always been most generous to the Protestant minority, and he felt that even now they would grant the modifications in the education laws demanded by the Protestant school supporters. **The obstructors to these reforms were the Protestants of Upper Canada who were reluctant to grant similar changes to the Catholic minority there."**

96—Quel violent contraste s'accuse ici entre la générosité du Québec et l'intolérance de l'Ontario.

97—Il reste à démontrer que, grâce à la générosité du Québec, la minorité anglo-protestante sut tirer parti de la Confédération de 1867, alors que, en raison de l'intolérance de l'Ontario, la minorité catholique de la province voisine dut se contenter d'un très défectueux système scolaire qui empirerait au cours des années ultérieures et jusqu'en ces tout derniers temps.

(2) **Historical Sketch.** p. 67

98—John Rose, nous venons de le constater, ne craignait nullement que la majorité catholique du Québec n'accédât aux demandes scolaires des Anglo-québecois protestants. De quelles demandes s'agissait-il? De plusieurs, en vérité, et notamment du droit d'obtenir un partage équitable des taxes provenant des "corporations", c'est-à-dire des sociétés neutres ou compagnies munies d'une charte. Question très importante: nous la traitons à fond dans un chapitre ultérieur.

99—Georges-Etienne Cartier répondit sur-le-champ à John Rose. Le procureur général du Bas-Canada, en sa qualité de chef politique du Canada français, promit de satisfaire à toutes les demandes des Anglo-protestants du Québec (Hon. G. E. Cartier, Attorney General, Canada East, **promised that the government would accede to all these requests).** (1)

100—Mais — et ce fut là une très désagréable surprise pour les catholiques de l'Ontario — John A. Macdonald refusa de suivre l'exemple de Cartier (John A. Macdonald, Attorney General, Canada West, **refused to commit the Ministry on a like Bill for Upper Canada.)** (2)

101—Première reculade de Macdonald qui serait bientôt suivie d'une deuxième.

102—Le 31 juillet 1866, Hector Langevin présenta son projet de loi relatif aux écoles du Bas-Canada. Projet qui — est-il besoin de le faire observer — rendait pleine justice aux Anglo-protestants du Québec. Partisan de l'égalité de traitement accordé aux deux minorités, le député Robert Bell fit savoir qu'il présenterait un semblable bill relatif aux écoles du Haut-Canada. Bill équitable si jamais il en fut!. Comme disent les Anglais: What is sauce for the goose is sauce for the gander. Comment ce qui était un remède pour le Bas-Canada pouvait-il se transformer en un poison pour le Haut-Canada?

103—Toutefois — et ce fut là une deuxième désagréable surprise pour les catholiques de l'Ontario — le 7 août 1866, donc une semaine seulement après la présentation du projet

---

(1) **Historical Sketch.** p. 68

(2) F. A. Walker, **Catholic Education and Politics.** p. 306

de loi d'Hector Langevin, John A. Macdonald annonça aux membres de l'Assemblée législative que son gouvernement ne donnerait aucune suite aux deux projets de loi! (1)

104—Ce retrait des deux projets de loi ne se justifie pas, mais s'explique, dans une certaine mesure tout au moins, quand on n'oublie pas que, quelques jours auparavant, l'infatigable et puissant docteur Ryerson s'était opposé, en termes virulents, au projet du docteur Bell. La rage des chauvins protestants de l'Ontario se trouvait-elle alors à son faîte montée? Macdonald redoutait-il un commencement de guerre civile? Toujours est-il qu'il estima plus sage, politiquement parlant, de ne plus aller de l'avant.

105—La question scolaire constituait donc une véritable barricade qui séparait alors le Haut-Canada et le Bas-Canada. De quel côté de la barricade s'épanouissaient la justice, la tolérance, la magnanimité? Où se situaient l'injustice, la tolérance, la mesquinerie? Il serait cruel d'insister.

106—Cette double dérobade constitua, pour les catholiques de l'Ontario, une criante injustice. L'auteur du rapport minoritaire de la **Royal Commission on Education in Ontario** y fait allusion en une simple phrase: **"It was left, therefore, to the French Catholic majority in its own Legislature to grant Protestants demands."** (2)

107—Et les mêmes demandes des catholiques de l'Ontario? Là-dessus les chefs politiques du pays se recroquevillaient dans un silence énigmatique. Force fut donc aux catholiques ontariens de constater que leur grande espérance, celle qu'avaient exaltée au moins quatorze ans de réclamations préconfédératives, venait de s'éteindre.

108—C'était surtout empoisonner la source même du Pacte fédératif, conclu quelques mois plus tard, et engendrer en Ontario un siècle de discorde scolaire.

109—Car désormais les catholiques de l'Ontario, du point de vue scolaire, auraient au pied plusieurs épines. La plus grave d'entre elles, celle qui, avec le temps, se révélerait de plus en plus pernicieuse et injuste ne serait rien d'autre

---

(1) **Ibid.** p. 309

(2) **Historical Sketch.** p. 71

que l'impossibilité dans laquelle, à toutes fins pratiques, ils se trouveraient d'obtenir leur part des impôts scolaires versés par les "corporations", c'est-à-dire les compagnies, les sociétés incorporées, les sociétés neutres et aussi par les compagnies de la Couronne, les municipalités, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

110—En 1865, John Rose avait demandé, pour ses concitoyens protestants du Québec, entre autres choses: **"The distribution of taxes from incorporated Companies."** (1) Et Georges-Etienne Cartier avait tout de suite promis de rendre justice aux Anglo-protestants du Québec cette élémentaire justice.

111—Pourtant, en 1865, la question ne revêtait pas du tout l'importance qu'elle devait acquérir un siècle plus tard. Et pour la raison que voici: au moment de la Confédération, ces compagnies étaient plutôt rares.

112—A cette époque et même au début du siècle, se trouvait souvent, à l'angle de deux rues de nos villes, l'épicier du coin, le boucher du coin, le cordonnier du coin. Cet épicier, ce boucher, ce cordonnier étaient-ils catholiques? Ils versaient alors leurs impôts scolaires aux écoles catholiques. Dans le cas contraire, leurs impôts allaient aux écoles publiques. Et tout le monde était satisfait.

113—Au cours du XXe siècle, cet individualisme a disparu, ou peu s'en est fallu, au bénéfice d'immenses sociétés neutres, de compagnies anonymes, de gigantesques magasins en série qui payent leurs impôts à l'école publique. Cette évolution n'est pas terminée. C'est donc dire que, d'année en année sinon de jour en jour, les écoles publique voient leurs impôts s'accroître, tandis que les écoles séparées voient les leur diminuer d'autant. Ces dernières doivent se contenter d'une portion de plus en plus congrue.

---

(1) **Historical Sketch.** p. 68

114—Cette vérité n'a pas échappé à l'auteur (1) du rapport minoritaire de 1950, puisqu'il a noté: "The lack of adequate machinery for an equitable division between public and separate schools of **ever increasing amount** of school taxes paid by Corporations and Public Utilities."

115—L'article 65 de la loi des Ecoles séparées de l'Ontario est empreint, semble-t-il, d'un esprit de justice. Ne permet-il pas à une compagnie mixte de payer une partie de ses impôts scolaires aux écoles séparées? George M. Weir (2) a prévu l'objection; il la réfute en un tournemain. "According to Section 65 of the Ontario Separate School Act, a Corporation **may** (. . .) require a part of its property and business to be rated and assessed for separate school purposes. There is **nothing mandatory** about this provision (. . .) The above section appears to be **somewhat defective in its application to mixed companies** whose shareholders are partly Protestant and partly Roman Catholic."

116—L'application de cet article s'est avérée, à toutes fins pratiques, impossible. Le savent mieux que quiconque les gérants des succursales outaouaises de deux banques canadiennes-françaises obligés, bien malgré eux, de verser les impôts scolaires de ces institutions aux écoles publiques, alors que la majorité de leurs actionnaires est catholique.

117—Et pourtant, les compagnies, en tant que telles, ne sont ni protestantes, ni catholiques, ni théistes, ni athées, mais neutres. Le même George M. Weir (3) l'a noté avec une pointe d'humour: "Companies are **neither Protestant nor Roman Catholic** whatever be the denominational affiliations of their shareholders. Companies are **impersonal.** They have **no religious convictions** and, in the majority of cases, probably little conscience."

118—C'est donc perpétrer une cinglante injustice à l'endroit des catholiques ontariens que de forcer ceux d'entre eux qui sont actionnaires ou clients de compagnies mixtes à verser leurs impôts ailleurs qu'aux écoles séparées. Toujours

---

(1) **Report of the Royal Commission.** p. 805

(2) **The Separate School Question.** p. 140

(3) Ibid. p. 185

observateur impartial en la matière, George M. Weir (1) l'admet sans ambage: "In point of fact taxes collected from the majority of mixed companies in Ontario **are available only for public school purposes** (. . .) An amendment to Section 65 above, similar to that introduced in Saskatchewan in 1913, would probably **remove the prejudice** to which separate school supporters in Ontario consider themselves subjected as a result of the practical working out of permissive clause now in the Act."

119—Et l'auteur de renchérir sur ce qu'il vient d'écrire. Cette citation est longue. Mais nous ne nous en excuserons pas auprès du lecteur: jamais un universitaire anglo-canadien et protestant n'a mieux percé le purulent abcès:

120—"Moreover Section 65 of the Ontario Act makes no reference to **Public Utilities, Municipal or Provincial** of which Separate School supporters, along with other ratepayers are owners. Roman Catholics (. . .) Separate School supporters in Ontario, therefore, are **deprived of any share of public utility assessments** (. . .) There is indeed a lurking suspicion in the minds of not a few impartial observers in Ontario that **sectarian prejudice** has been largely responsible for the continuance of a condition that **deprive Separate Schools of a fair share of the taxes of Corporations and Public Utilities.** As a result of the actual working out of Section 65, it seems inevitable that the tax rate for Separate Schools, especially in the larger industrial areas, should be considerably higher than the rate for Public Schools (. . .) The continuance of the present **discriminatory condition** in the allotment of Public Utility and Corporation taxes would appear **neither fair to Separate Schools nor in the public interest."**

121—Ceci n'était que l'expression de la vérité.

122—Puis, il résume en un mot, la situation que déplore tout homme de bonne foi: "The Banner Province of Canada can scarcely afford to condone a section of the law which, in its present form, appears a **blemish**. . ."

123—A **blemish:** c'est-à-dire une tache, une tare, une flétrissure. Terme nullement exagéré: il stigmatise un état de choses qui se perpétue depuis bientôt un siècle.

---

(1) Ibid. p. 140

124—Ce jugement sévère mais objectif, George M. Weir le prononça en 1934. Plus récemment, un spécialiste de Toronto a, lui aussi, débridé la plaie.

125—Au cours des mois d'octobre et de novembre 1962, dans le **Globe and Mail** de Toronto, J. Bascom St. John a rédigé, sur la question scolaire en Ontario, une série de remarquables articles généralement marqués au coin de l'équité et de l'impartialité. Il ne nie pas l'existence de la flétrissure, du **blemish** dont parle George M. Weir. Lui aussi aimerait bien la voir disparaître. Mais comment s'y prendre pour apporter remède à cette honteuse situation? Incapable de suggérer là-dessus le moindre redressement, il termine ainsi, avec pessimisme, le dixième de ses articles: "Several efforts have been made to solve the problem, but so far (1) no formula relevant to Ontario School Law as it has always existed has been devised."

126—En d'autres termes, une situation — même honteuse — qui dure depuis près d'un siècle risque bien de s'éterniser, faute de solution appropriée. Cette léthargie séculaire ne rendrait-elle pas inopérant les remèdes les plus énergiques? Ainsi on invite discrètement les catholiques de l'Ontario à mettre une sourdine à leurs réclamations jugées inopportunes.

127—Nous qui aimons appeler un chat un chat, et Rollet un fripon, nous persistons à croire que le **blemish,** que souligne George M. Weir, n'est rien d'autre qu'un **vol légalisé.**

128—Et il serait impossible de faire disparaître ce vol massif et séculaire? Quelles sornettes nous raconte-t-on là! Et pourquoi aller chercher midi à quatorze heures quand, depuis près d'un siècle, une solution heureuse, éminemment pratique, est à la portée de la main: le système scolaire de la province de Québec. Il comporte une méthode merveilleuse de partager les impôts scolaires provenant des compagnies neutres et des sociétés d'utilité publique. Ici encore il convient de passer à la plume de l'éminent historien des écoles

---

(1) Ces articles furent publiés, ne l'oublions pas, en 1962, donc avant l'adoption de l'**Ontario Foundation Tax Plan** de l'hon. John Robarts.

séparées au Canada: George M. Weir (1) "Quebec has a **unique method** of distributing school taxes collected from incorporated companies (. . .) **"neutral panel"** taxes whereupon a share, based upon the relative number of pupils enrolled in the schools under each Board, is allotted to the trustees."

129—La voilà, la solution rêvée, idéale, pratique: depuis près d'un siècle, elle a établi, dans le Québec, entre la majorité catholique et la minorité protestante, une paix stable. Paix qui ne fut presque jamais le fait de l'Ontario: le même George M. Weir (2) en convient en des termes dénués de toute équivoque: "In no Province does the religious minority **enjoy greater educational freedom than in Quebec** (. . .) Quebec has never had its Manitoba School Question or such protracted litigation and bad feeling as were engendered in Ontario by the **ill-conceived and ill-fated Circular 17.** Indeed there is an **atmosphere of maturity and massive common sense** about the administration of the Quebec school system that tends to avert such occasions for racial and sectarian friction (. . .) In no province is the spirit of the Fathers of Confederation, with reference to a satisfactory solution of the thorny problems arising from the educational "rights and privileges" of religious minorities better exemplified than in the province of Quebec."

130—Quelques pages plus loin, l'auteur (3) enfonce le clou davantage: "In language and religious matters at least there is an **atmosphere of freedom** about the administration of the Quebec school system that reflects the spirit of a more mature — **and perhaps more tolerant — civilization than that found in certain English-speaking Provinces where denominational schools are established."**

131—Il serait messéant d'omettre ici au moins une allusion aux immenses espoirs que M. John Robarts, l'actuel premier ministre de l'Ontario, vient d'éveiller chez les Franco-Ontariens. Son nouveau mode de subventions à l'éducation devrait amener, avec le temps, le redressement d'injustices criantes. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, un

---

(1) **The Separate School Question.** p. 185
(2) Ibid. p. 176
(3) Ibid. p. 187

premier ministre anglo-canadien a admis que, lorsque les catholiques réclamaient leur part des impôts payés par des sociétés neutres, incorporées ou d'utilité publique, ils se plaignaient **"avec quelque justification, devons-nous l'avouer"** (**"it must be admitted, with some justification"**).

132—C'est un aveu officiel, infiniment précieux et qui constitue un précédent.

133—Victoire véritable, mais incomplète. Le plan Robarts n'accorde rien aux catholiques ontariens sur les paliers de l'enseignement secondaire et universitaire alors que, sur ces mêmes paliers, la minorité protestante du Québec reçoit des millions de la majorité catholique. Même à l'école primaire de l'Ontario subsiste, pour les catholiques, une iniquité carabinée à Ottawa seulement, 800 enfants, issus de mariages mixtes, fréquentent les écoles séparées. Les pères de ces enfants sont des protestants honnêtes qui voudraient payer leurs impôts aux écoles séparées. La loi ontarienne les en empêche.

134—Ainsi se trouve foulé aux pieds, un principe admis chez tous les peuples civilisés: tout homme qui travaille mérite salaire. Nos instituteurs qui instruisent ces 800 enfants ne reçoivent pas un sou de ces pères protestants. Par contre, les instituteurs des écoles publiques, qui ne remuent pas le petit doigt pour ces enfants, bénéficient de l'impôt versé par ces pères protestants dans la caisse des écoles publiques.

135—Une minorité ontarienne de moins en moins puissante mais toujours bruyante — il s'agit des Orangistes — réclame aujourd'hui à cor et à cri, la disparition des écoles séparées de la province. Elle s'attaque ainsi à la clef de voûte de l'édifice confédératif. Enlever cette clef de voûte, c'est jeter par terre toutes les autres pierres de l'édifice; c'est déclarer sans vergogne que le Pacte confédératif n'est rien d'autre qu'un **scrap of paper,** un chiffon de papier, selon la formule que le chancelier Bethmann-Hollweg rendit célèbre quand l'Allemagne, au mépris de sa propre signature, envahit la Belgique au début de la première guerre mondiale. Mais n'attachons pas trop d'importance à ceux qu'il convient de tenir pour ce qu'ils sont bel et bien: les Séparatistes de l'Ontario.

136—D'autres déplorent l'existence même des écoles séparées en Ontario. Partisans de l'école unique—en Ontario, s'entend; non pas dans le Québec! — ils rabâchent d'ennuyeuses constatations et, en hommes d'affaires qu'ils sont, ou qu'ils croient être, ils répètent à qui mieux mieux leur refrain favori: les écoles séparées coûtent trop cher! Ou encore: deux systèmes d'écoles coûtent plus cher qu'un seul! Ou encore: mieux vaut un seul bon système que deux systèmes médiocres.

137—Toute la "littérature" anglo-ontarienne, au sujet des écoles séparées, repose sur ce fragile fondement. "One fact became abundantly clear, affirment les commissaires enquêteurs de 1950 (1); namely, that a public school system without separate schools would, and must be, less costly, particularly to the Provincial Treasury, than a dual or separated system with its many duplications of buildings, administration, services and the like."

138—Presque tous les Anglo-protestants de l'Ontario acceptent cette assertion comme parole d'Evangile. Or, ils se trompent du tout au tout! Cette erreur qu'ils commettent à longueur de journée, nul d'entre eux n'a encore essayé de la redresser, dans ses écrits. Si nous nous trompons, on voudra bien nous le laisser savoir avec pièces justificatives à l'appui.

139—En règle générale, deux objets de même nature coûtent plus cher que l'un de ces objets; en ses plus beaux jours, M. de la Palisse n'eût pas mieux dit. Il semble donc paradoxal d'affirmer que deux systèmes scolaires coûtent moins cher qu'un système unique. Paradoxal ou non, c'est la vérité dans la ville d'Ottawa.

140—Au cours de l'année académique 1962-1963, 24,567 élèves fréquentaient les écoles publiques d'Ottawa; 24,594 élèves — donc 27 de plus—, les écoles séparées. Disons que la moitié de la population scolaire d'Ottawa, allait à l'école publique; l'autre moitié, à l'école séparée.

141—Pour instruire ces enfants, l'école publique disposait d'un budget qui s'élevait, en chiffres ronds, à 9 millions et demie de dollars. Pour instruire un même nombre d'en-

---

(1) **Report of the Royal Commission.** p. 742

fants, l'école séparée n'avait à sa disposition — toujours en chiffres ronds, comme d'ailleurs tous les autres chiffres qui suivront — que cinq millions et demie de dollars.

142—Différence de 4 millions de dollars par année. Différence fort appréciable. Additionnons ces deux budgets: nous obtenons le chiffre de 15 millions de dollars. C'était la somme requise, à Ottawa, au cours de l'année académique 1962-1963, pour l'instruction de la population fréquentant l'école primaire.

143—L'instruction de chaque enfant, dans les écoles séparées, nécessitait une dépense de $230; dans les écoles publiques, cette dépense s'élevait à $400.

144—Loin de nous la pensée de taxer de gaspillage les commissaires des écoles publiques. On les accuse quelquefois de consacrer des sommes importantes à l'achat d'accessoires, de **frills,** ou encore d'édifier de petits palais scolaires qui développent chez les enfants le goût du luxe. Accusation peut-être fondée, en certains cas, autrefois, mais qui ne semble plus l'être aujourd'hui. Et si là-dessus vous engagez avec eux un dialogue, ils vous démontreront par A et B qu'ils ont un besoin pressant de tous les dollars et de tous les sous inscrits à leur budget.

145—Par contre, les écoles séparées doivent abattre exactement la même besogne — avec 4 millions de dollars **de moins** par année. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour en venir à une conclusion qui s'impose. Pareil tour de force présuppose d'immenses sacrifices de la part des parents, du personnel enseignant et des élèves: des classes souvent surpeuplées, des écoles moins somptueuses, des salaires moin élevés, l'omission de tous les accessoires, l'obtention du strict nécessaire.

146—Or si, en cette année 1962-1963, les écoles séparées d'Ottawa avaient fermé leurs portes, les 24,000 et quelques enfants qui les fréquentaient auraient dû s'acheminer vers les écoles publiques obligées, de par la loi, à les recevoir. Leur population scolaire eût donc doublé; elle eût passé de 24,567 à plus de 49,000 élèves. Et il leur en coûtait, ne l'oublions pas, en cette année-là, $400 pour instruire chacun de leurs élèves. Multiplions $400 par 49,000 élèves et nous obtenons, au bas mot, plus de dix-neuf millions de dollars

pour l'instruction, au palier primaire, de la population scolaire d'Ottawa. Dix-neuf millions qu'il aurait fallu trouver quelque part, sous le régime de l'école unique, alors que, sous le régime des deux systèmes d'écoles publiques et séparées, quinze millions ont suffi!

147—Donc épargne de quatre millions de dollars, à Ottawa seulement, chaque année, grâce à la présence des écoles séparées.

148—Tous ces chiffres nous ont été fournis par la Commission des écoles séparées d'Ottawa. Ils n'ont rien d'approximatif. Ils changent d'année en année, sans altérer substantiellement l'écart entre le budget de la Commission des écoles séparées et celui de la Commission des écoles publiques.

149—Telle est la situation à Ottawa. Nous n'avons pas eu le loisir de faire la même enquête dans les autres villes ontariennes où coexistent les écoles publiques et les écoles séparées. Mais, puisque partout en Ontario, l'école séparée fonctionne à coups de pénibles sacrifices, il s'ensuit qu'elle économise annuellement, partout comme à Ottawa, de fortes sommes.

150—M. Tim Creery, journaliste faisant partie de la succursale outaouaise de la compagnie **The Southam News Services,** vient de publier, dans les journaux membres de cette institution, une série d'articles pertinents et documentés qu'il a intitulée: **French for the French in English-Speaking Canada.** C'est une magistrale étude des minorités françaises dans le Canada anglais. Elle devrait être le vade-mecum de tous les Anglo-Canadiens unilingues qui se penchent sur le problème du séparatisme québécois.

151—Une phrase du premier article nous a laissé songeur: l'auteur signale "a gradual, and still evolving change of heart in English-Speaking Canada."

152—**Change of heart;** changement d'attitude, de la part des Anglo-Canadiens, à l'endroit des Canadiens français: ne serait-ce pas là la clef du problème? Nous l'avons cru après avoir lu les propos sagaces et modérés du brillant journaliste.

153—Rien de plus facile que d'élaborer, pour le Canada, une nouvelle constitution; rien de plus difficile que de lui donner force de loi au sein d'une population dont une forte proportion demeurerait apathique ou — ce qui serait pis — antipathique et verrouillée dans sa haine ou ses préjugés.

154—Il serait dangereux d'ignorer absolument l'existence, parmi nous, de nombreux Anglo-Canadiens qui rechignent devant la présence française au Canada. L'un d'entre eux a obtenu la manchette, il y a quelques mois, dans bon nombre de nos journaux: le pasteur Ellis, de Hamilton.

155—Pasteur non pas relégué dans un obscur village de la province, mais établi dans une des villes les plus prospères de l'Ontario. Et, par surcroît, doyen des commissaires des écoles publiques de Hamilton. Qu'on le veuille ou non, ses propos revêtent une importance qui n'est pas négligeable. Il convient de s'y appesantir, même après les exposés du docteur Penfield, de Hugh MacLennan et de tant d'autres spécialistes qui ont pulvérisé la thèse anglicisante du pauvre sire.

156—Le pasteur Ellis fulmine des anathèmes contre les Canadiens français qui, depuis 300 ans, s'isolent du reste de l'Amérique du Nord par leur attachement à leur langue et à leur culture. Il peste contre cet isolement, cause de presque tous les malheurs, à son sentiment tout au moins, qui se seraient abattus sur notre malheureux pays.

157—Ici le pasteur Ellis mérite qu'on discute avec lui: il traduit maladroitement la conviction profonde de plusieurs de ses compatriotes qui pensent tout bas ce que lui ose dire tout haut. Combien d'entre eux répudient, même aujourd'hui, le dualisme français et anglais du Canada. (**This is a British country!**) (**Speak white!**) et se révèlent ainsi, à leur insu peut-être, les thuriféraires du **"melting pot"** américain. Combien n'ont d'autre idéal que le **"one flag, one school, one language, one nation"** et s'efforcent de le réaliser par tous les moyens licites ou non?

158—Ils croient naïvement que l'unité de langue, unité obtenue dans le creuset de l'école unique, constitue le meilleur facteur d'unité nationale. En quoi ils affichent leur profonde méconnaissance de l'histoire universelle, en général, et de l'histoire du Canada, en particulier.

159—Les Français de la Révolution parlaient tous la même langue et pratiquaient presque tous la même religion, ce qui ne les a pas empêchés de se livrer une guerre civile, l'une des plus sanglantes de l'Histoire.

160—Quelques années avant la deuxième guerre mondiale, les Espagnols, tous catholiques, tous parlant la même langue, connurent les affres d'une guerre civile où, pendant des mois et des mois, la sauvagerie et la bestialité se donnèrent rendez-vous.

161—En 1775, commença la Révolution américaine, ce grand schisme du monde anglo-saxon où, pendant des mois et des années, s'affrontèrent, sur les champs de bataille de nos voisins du Sud, des hommes qui parlaient tous l'anglais et professaient presque tous, le protestantisme. En cette dramatique conjoncture, Carleton fit appel aux Canadiens pour défendre la citadelle de Québec menacée par les armées américaines de Montgomery et d'Arnold. Alors on fut témoin d'un spectacle inusité. Spectacle d'un pittoresque achevé! Certains Canadiens, qui ne parlaient pas l'anglais, répondirent à l'appel de Carleton. Ils se joignirent aux "habits rouges" pour repousser des envahisseurs qui, eux, parlaient un excellent anglais!

162—Ici comment ne pas citer une page maîtresse du regretté W. H. Moore (1). Vieille d'une quarantaine d'années, elle n'a rien perdu de sa pertinence et demeure toujours d'actualité:

163—"Homogeneity is no assurance against the disruption of the State (. . .) Our English-speaking Protestant Loyalist ancestors who fought against their English-speaking Protestant Revolutionary neighbors (. . .) Nor did homogeneity in language save the United States from civil war in the eighteen-sixties. Protestant fought Protestant and in both armies English words were the words of command. The fact that the Englishman of England and the American of the United States spoke the same language, in 1812, did not prevent them from fighting. We had a domestic clash of arms ourselves twenty-five years later and men did not divide upon **their**

---

(1) **The Clash.** p. 302

manner of spelling freedom but upon **their manner of thinking freedom.** No! There is something better than "one school" and "one language": it is **harmony in diversity.**"

164—Le ciment qui tient unies toutes les pierres de l'édifice national, c'est non pas une unité, souvent factice et artificielle de langue ou de foi — et encore moins un unique moule scolaire — mais plutôt un sentiment de justice et d'équité dont s'inspirent tous les citoyens à l'endroit de leurs frères, de ceux surtout qui sont membres d'une minorité.

165—Mais il y a plus. Le pasteur Ellis et ses semblables, ces partisans d'une seule langue, d'un seul drapeau, d'une seule culture, ne s'aperçoivent même pas qu'ils se contredisent; artilleurs au tir déréglé, ils atteignent leurs meilleures troupes.

166—Car eux aussi pratiquent, depuis bientôt deux siècles, un isolationnisme en comparaison duquel l'isolationnisme canadien-français n'est qu'un jeu d'enfant. Après la Révolution américaine, les loyalistes anglo-saxons, les United Empire Loyalists, refusèrent carrément de se fondre dans le "melting pot" des Etats-Unis, dans ce creuset américain. Ils abandonnèrent leurs terres, leurs biens, leurs amis; ils quittèrent ces colonies américaines devenues indépendantes; ils bravèrent tous les dangers et s'établirent, après de difficiles pérégrinations, en Ontario, dans les Cantons de l'Est, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick afin de conserver leur culture et leur idéal. Jamais ils n'eussent consenti à troquer leur Union Jack contre le drapeau étoilé; jamais ils n'eussent songé à vendre leur glorieux héritage pour un plat de lentilles américaines.

167—Comme quoi, au lieu de ferrailler contre un mot, le pasteur Ellis et ses pareils feraient mieux de s'attaquer au fond des choses.

168—Entre eux et les Canadiens français existe un trait d'union, un commun dénominateur: la volonté farouche de demeurer soi-même et d'accomplir son destin. Noble mission pour eux comme pour nous.

169—En somme, les Anglo-Canadiens, tous plus ou moins fils spirituels des United Empire Loyalists, renoncent, aujourd'hui encore, aux avantages pécuniers de l'annexion

aux Etats-Unis afin de maintenir une inébranlable fidélité à leurs traditions et à leurs ancêtres. Comme nous les comprenons bien! Et pourquoi faut-il que tant d'entre eux nous comprennent si mal?

170—Reconnaissons toutefois qu'un nombre de plus en en plus considérable d'Anglo-Canadiens commencent à comprendre les aspirations et les mécontentements du Canada français. Ils ne pratiquent plus la politique de l'autruche et ne demandent rien de mieux que d'engager un dialogue avec ceux qui se situent de l'autre côté de la barricade. Surtout, ils se rendent compte que ce sont eux, les Anglo-Canadiens, qui conduiront le pays vers de nouvelles destinées ou achemineront le Canada anglais vers une intégration aux Etats-Unis. Uni au Canada français, le Canada anglais réussit de moins en moins à se dégager de la tutelle américaine; que ferait-il, lui tout seul, privé du Canada français, le meilleur rempart contre l'annexion aux Etats-Unis?

171—La parole est aux Anglo-Canadiens. Dale C. Thomson, directeur du département des Sciences politiques à l'Université de Montréal, vient de l'admettre en toute franchise (1): "They (c'est-à-dire les Anglo-Canadiens) are the ones who are going to have to make French Canadians feel at home not only in Rimouski or Chicoutimi, but in Toronto and Vancouver as well." Le distingué universitaire épaule ici Gilbert Rondeau, député créditiste, qui, à Ottawa également, quelques jours plus tôt, disait en présence d'un groupe d'étudiants de l'Université Carleton: "French Canadians want to be treated in the rest of Canada in the same way English-Canadians are treated in Quebec." (2) Ce qui signifie **entre autres choses,** des écoles françaises pour les Canadiens français dans tout le Canada anglais, dans tous les domaines de l'enseignement et à tous les niveaux sans frais additionnel ni taxes spéciales.

---

(1) **Ottawa Journal,** 29 octobre 1963
(2) **Ottawa Journal,** 25 octobre 1964

172—Et Dale C. Thomson de préciser sa pensée au sujet du comportement futur des Anglo-Canadiens à l'endroit des Canadiens français.

173—"I believe, for instance, that we can and should broaden our interpretation of Clause 133 respecting the two official languages, and consider that the right to use either language in Parliament means their use as well in the federal Civil Service.

174—The principle could be established that, as far as practicable, a citizen should be able to deal with his government in his first language, and Canadians offering their services to Canada through employment in the national administration or the armed services should, also as far as practicable, be able to serve in the language of their choice.

As far as civil servants in Ottawa are concerned, this would really mean that beginners would start out in their own language, but to get to the top they would have to become bilingual.

176—This would apply to both English and French-Canadians.

177—National services such as the CNR and TCA should be as bilingual as possible. In particular, our national capital should be bilingual by law, so that representatives of both groups should feel as much at home there as possible.

178—What else can we change to draw the two groups closer together? We need symbols that will be bonds between all Canadians.

179—I am thinking of a Canadian constitution that will not be a reminder of times gone by. I am thinking of a flag, and a national hymn, and a coat of arms that are truly Canadian.

180—Above all, we need to avoid the impression that the constitution that binds us together is a sort of strait jacket designed to keep French-Canadians in their place.

181—We must demonstrate to them that we are prepared to accept changes that will enable them not only to survive as a group, but to make their maximum contribution to Canada as a whole."

182—Voilà de fort belles et opportunes paroles. Les paroles, hélas! — même les plus belles — s'envolent et souvent ne reviennent plus: **verba volant, scripta manent.** Seuls les écrits demeurent — les actes aussi.

183—Le Canada anglais passera-t-il de la parole aux actes? Obtiendrons-nous "l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne?" (1)

Ottawa, Ontario
1964

---

(1) Idée force du mandat de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

PARTIE III

GRIEFS

Nous soumettons respectueusement à votre Commission les griefs suivants de la population d'expression française de l'Ontario:

I—DOMAINE DE LA TAXATION — (Voir n. b.)

a) **Utilités publiques:**

Il est inconcevable qu'en 1964 soit payée aux écoles publiques, la totalité des impôts des utilités publiques. Celles-ci appartiennent aux catholiques aussi bien qu'aux protestants.

b) **Propriétés de la Couronne:**

Le gouvernement central ne paie pas de taxes sur les propriétés de la Couronne (Canadien National, et autres), mais accorde des subsides qui sont payés directement aux municipalités. A cause de l'iniquité de la loi, pas un sou de ces subsides n'est payé aux écoles séparées.

c) **Grandes compagnies:**

Nombreuses sont les grandes compagnies qui voudraient affecter une partie de leurs impôts au support des écoles séparées. Il est de notoriété publique que, même si l'article 58 de la Loi des écoles séparées permet qu'une partie de l'évaluation des compagnies soit attribuée aux écoles séparées, il est pratiquement impossible de le faire. Cette impossibilité provient du fait que la partie devant être attribuée aux écoles séparées est basée sur le nombre d'actions détenues par des catholiques. Par conséquent, à cause du changement constant des détenteurs de ces actions, le contrôle en devient impossible. L'incapacité des directeurs de déterminer la proportion des actions détenues par des catholiques rend cet article 58 inapplicable.

(n. b.)—Depuis janvier 1964, un octroi nouveau est versé aux Commissions scolaires séparées. Mais cet octroi ne compense que partiellement pour la perte d'évaluation des corporations, des compagnies d'utilités publiques, etc. Cet octroi est basé sur la proportion qui existe entre l'évaluation résidentielle des contribuables aux écoles séparées et aux écoles publiques dans chaque municipalité plutôt que sur le nombre d'élèves.

d) **Cas typique:**

C'est le propriétaire qui paie la taxe mais la loi stipule que c'est le locataire qui détermine à qui elle doit être payée et le propriétaire n'a aucun mot à dire à ce sujet. Nous devons citer ici le cas de la Corporation épiscopale catholique romaine d'Ottawa qui, en tant que propriétaire d'un édifice situé dans la ville d'Ottawa et loué au gouvernement central, est contrainte par la loi de payer les taxes de cet édifice à la Commission des écoles publiques.

e) **Mariages mixtes:**

Nombreux sont les mariages contractés entre des catholiques et des protestants. Même si les deux conjoints désirent envoyer leurs enfants dans une école séparée, si le père est protestant, la loi leur défend de payer leurs taxes à la Commission scolaire séparée. La Commission scolaire séparée d'Ottawa, par exemple, et combien d'autres, accepte des centaines d'enfants issus de ces mariages mixtes sans retirer un sou des impôts payés par les parents.

f) **Successions:**

Une autre injustice flagrante que nous désirons souligner est celle d'un catholique qui confie, à son décès, l'administration de sa succession à une compagnie de fiducie. Les taxes scolaires provenant de cette succession, jusqu'au règlement complet de ladite succession, doivent être affectés au support des écoles publiques, car celle ci est administrée par une compagnie et la loi ne permet pas, en principe, à une compagnie de supporter les écoles séparées.

II—LANGUE FRANÇAISE

1) **Au fédéral:** Nous signalons à la Commission d'enquête que:

a) On ne donne pas aux enfants des militaires des bases de l'Armée, de l'Aviation ou de la Marine, l'enseignement en français auquel ils ont droit.

b) Les Canadiens français qui se présentent aux examens de la fonction publique peuvent subir leurs examens en français, mais les examens s'inspirent des programmes des universités anglaises.

c) Dans la plupart des ministères, commissions, compagnies de la Couronne, etc., les fonctionnaires de langue

française sont forcés de s'exprimer en anglais presque continuellement et de rédiger leurs rapports en anglais.

d) Nous avons noté depuis quelque temps, une légère amélioration de la représentation canadienne-française dans la fonction publique. Nous ne comptons pas encore cependant un nombre équitable de Canadiens français aux postes supérieurs de la fonction publique, des compagnies de la Couronne ni de la Diplomatie (un récent mémoire du Conseil de Vie Française en Amérique fournit les preuves nécessaires à ce sujet).

e) Nous protestons énergiquement contre la politique d'immigration que le gouvernement central a pratiquée pendant plusieurs décennies. Le Canada français déplore aussi que la publicité faite à l'étranger ne tienne pas compte du caractère bilingue du pays. Les Canadiens français sont-ils destinés à ne former jamais qu'une minorité dans leur pays et à se voir maintenus à la proportion de 30% de la population totale du Canada par une immigration qui viendra toujours détruire les effets de l'accroissement naturel?

f) Les édifices fédéraux devraient refléter le caractère bilingue du pays. Et nous croyons que le ministère des Affaires extérieures devrait souligner aux ambassades qui sont représentées au Canada que ce pays est un pays bilingue et que leurs édifices, leur publicité, etc., devraient tenir compte de ce fait.

g) Nous déplorons le fait que le gouvernement central s'adresse toujours à la province de Québec lorsqu'il s'agit de remplir des postes supérieurs dans la fonction publique; il y a plus d'un million de Canadiens d'expression française qui vivent à l'extérieur de la province de Québec et parmi eux on peut compter un grand nombre de compétences. Le gouvernement ne devrait pas les ignorer lorsqu'il s'agit de tels postes.

2) **Au provincial:**

a) **Enseignement primaire:**

Les lois scolaires de l'Ontario ne garantissent d'aucune façon le droit du Franco-ontarien de faire instruire ses enfants

dans sa langue. Un règlement permet cependant l'enseignement bilingue mais celui-ci est laissé à la fantaisie des commissaires d'écoles. Or, dans la plupart des cas, on nous le refuse obstinément. Là où le nombre d'élèves de langue française le justifie, il devrait être obligatoire, selon la loi, de donner des classes.

b) **Enseignement secondaire:**

i) Au niveau secondaire, nous n'avons rien du tout, sauf dans les quelques cas où les 9e et 10e années sont rattachées à une Commission scolaire primaire. Et même là, nos contribuables qui paient pour cet enseignement dans leurs écoles doivent quand même payer l'impôt scolaire aux "High Schools" pour les cours identiques qui se donnent dans ces institutions.

ii) Nous n'avons pas non plus d'Ecoles techniques ni d'écoles spécialisées en Commerce, etc.

iii) Une coutume établie depuis longtemps au ministère d'Education veut que l'enseignement de toutes les matières, sauf le français, (et dans quelques rares cas exceptionnels le latin et l'histoire) se fasse au moyen de l'anglais comme langue d'enseignement et de communication. Cette pratique place nos élèves dans une situation désavantageuse par rapport à leurs confrères anglophones. Ou nos élèves perdent la maîtrise de leur langue maternelle ou ils se présentent aux examens avec des connaissances insuffisantes.

iv) Le candidat aux examens de 13e année devrait avoir le choix de répondre à un questionnaire rédigé soit en français, soit en anglais.

c) **Enseignement universitaire:**

i) Nous n'avons pas d'Ecole normale supérieure (College of Education) pour la formation du personnel enseignant de langue française des écoles secondaires.

ii) Nous ne recevons pas d'octrois gouvernementaux qui permettent l'établissement de cours parallèles (aussi bien français qu'anglais) dans toutes les disciplines, au moins dans les universités bilingues.

d) **Divers:**

Il serait dans l'ordre que dans tous les autres domaines de l'enseignement, le Canadien d'expression française puisse étudier dans sa langue.

3) **Municipal:**

Il serait essentiel que la capitale du Canada affiche un visage bilingue bien caractérisé; la situation présente ne reflète pas le caractère bilingue et biculturel d'une capitale nationale.

——— o ———

Tous les griefs que nous venons d'exposer disparaîtront si l'on accorde à la minorité d'expression française de l'Ontario, dans les domaines de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, les mêmes droits et privilèges que ceux qui, depuis plus d'un siècle, sont octroyés, dans le Québec, à la minorité anglo-protestante. Rien de plus, rien de moins.

Respectueusement soumis,

L'Association canadienne-française
d'Education d'Ontario.

Octobre 1964

Hommages de la Librairie

"Le Coin du Livre"

256, rue King Edward
Ottawa 2, Ontario

Tél. : 235-7886

IMPRIMERIE GATINEAU LTÉE

750 319

CA1Z1
-63B22

MEMOIRE A LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

PRESENTE PAR

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE
D'EDUCATION D'ONTARIO
60 rue Boteler Ottawa

CA1 Z1
-63B22

DOCUMENT # 10

M E M O I R E

A L A

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE

SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

PRESENTE PAR

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE D'EDUCATION D'ONTARIO

P7 - ~~Bottom~~ . IV
9 - II
6
10 I

1 9 6 4

PARTIE I: SECTION DU MEMOIRE

PARTIE II: SECTION HISTORIQUE

PARTIE III: SECTION DES GRIEFS

PARTIE I

L'Association canadienne-française d'Education d'Ontario fut fondée en 1910 à l'occasion du congrès d'éducation des Canadiens français d'Ontario tenu à Ottawa, les 18, 19 et 20 janvier 1910, sous la présidence de Son Honneur le Juge Albert Constantineau.

Plus de douze cents délégués venus de toutes les parties de l'Ontario assistaient à ce congrès.

Immédiatement après le discours inaugural du Juge Constantineau, le congrès procéda à l'élection des officiers de la nouvelle association et ce fut le sénateur N.-A. Belcourt qui en fut élu premier président.

Quel était le but de ce congrès de 1910?

Dans son discours inaugural le Juge Constantineau s'exprime ainsi: "Nous l'avons appelé "congrès d'éducation"; c'est juste et c'est vrai. Mais entendez, je vous prie, ce mot éducation dans toute son ampleur et son étendue... Cette éducation ne saurait se limiter à l'entrée et à la sortie de l'école; elle embrasse donc une série de questions multiples qui intéressent notre foi, notre nationalité et notre vie sociale... Toutefois, la question qui prime, pour nous, pour les autres, est celle de l'éducation de nos enfants.

Il faut que la race canadienne-française conserve son identité, ses qualités originelles et ses traits de caractère indélébiles, tout en travaillant, de concert avec les autres races, à la formation d'une grande et puissante nation canadienne."

Dès la fondation de l'Association, il fut décidé que tous les Franco-Ontariens en étaient membres de droit et pourraient exprimer et faire valoir leur point de vue à l'occasion des congrès que l'Association tiendrait par la suite.

Au cours des années qui suivirent, l'Association contribua à la fondation de treize sociétés qui lui sont affiliées et qui renforcent ses cadres.

..... 2

Voici leurs noms:

1- Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises

2- Union des Cultivateurs Franco-Ontariens

3- Union Catholique des Fermières d'Ontario

4- Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario

5- Association des Enseignants Franco-Ontariens

6- Association des Commissions des Ecoles Bilingues d'Ontario

7- Association de la Jeunesse Franco-Ontarienne

8- Fédération des Associations de Parents & Instituteurs de langue française d'Ontario

9- Association Franco-Ontarienne des Inspecteurs de l'Enseignement bilingue et des Professeurs à l'Ecole normale

10- Fédération des Caisses Populaires (C.F.) d'Ontario

11- Fédération des Clubs Sociaux Franco-Ontariens

12- Scouts Catholiques du Canada, Région de l'Ontario

13- Guides Catholiques du Canada, Région de l'Ontario

En 1964, on peut donc dire que l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario représente vraiment tout l'Ontario français et est mandatée pour parler en son nom.

Le 7 février 1865, donc plus de deux ans avant la Confédération, Sir Georges-Etienne Cartier disait: "Dans notre Confédération, il y aura des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Ecossais, et chacun, par ses efforts et ses succès, ajoutera à la prospérité, à la puissance, à la gloire de la nouvelle Confédération. Nous sommes de races différentes, non pas pour nous faire la guerre, mais pour travailler ensemble à notre propre et commun bien-être. Nous ne pouvions par une loi, faire disparaître ces différences de races, mais, j'en suis persuadé, les Anglo Canadiens et les Franco Canadiens sauront apprécier

..... 3

les avantages de leur position propre. Placés les uns à côté des autres comme de grandes familles, leur contact produira un heureux esprit d'émulation. La diversité des races contribuera, croyez-le bien, à la prospérité commune."

Immédiatement après la promulgation de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, Sir John.-A. MacDonald disait: "Nous avons maintenant une constitution en vertu de laquelle tous les sujets britanniques sont dans un état d'égalité absolue, possédant l'égalité de droits de tous genres, droits de langue, de religion, de propriété et de personne."

A son retour du jubilé de la Reine Victoria, Sir Wilfrid Laurier disait: "Lorsque j'étais en Angleterre, j'ai eu le plaisir de visiter une de ces merveilles d'architecture gothique que les mains du génie, guidées par une foi invisible, ont réalisée avec l'aide du granit, du marbre, du chêne et autres matériaux réunis ensemble en un monument des plus harmonieux. Cette cathédrale symbolise la nation que le Canada deviendra un jour. Aussi longtemps que je vivrai et que je pourrai travailler au service de mon pays, je resterai opposé à l'idée de changer les parties qui le constituent. Je veux que le marbre reste le marbre, que le granit reste le granit, que le chêne reste le chêne. Mon souhait est de constituer avec tous ces membres la nation qui deviendra un exemple pour toutes les grandes puissances du monde."

Ryerson lui-même, le créateur du système scolaire d'Ontario, n'avait-il pas dit à Mgr de Charbonnel, de Toronto, dans sa lettre du mois d'août 1854: "When public men have said that they will advocate granting the same privileges to the Roman Catholics in Upper Canada as are enjoyed by Protestants in Lower Canada, they are quite right and they have said no more than I have said from the beginning, no more than I have sincerely intended." Et dans une lettre qu'il avait

..... 4

écrite aux commissaires d'écoles de Charlottenburg, le 24 avril 1857, Ryerson n'avait-il pas dit aussi: "I have the honour to state in reply to your letter of the 16th that as French is the recognized language of the country, as well as English, it is quite proper and lawful for the trustees to allow both languages to be taught in their school to children whose parents may desire them to learn both."

Après toutes ces déclarations, et combien d'autres, de nos hommes publics les plus éminents, de langue anglaise comme de langue française, nous étions donc en droit de nous attendre à pouvoir jouir paisiblement de tous les droits de citoyens honnêtes, anxieux de participer à la grandeur de leur pays.

Or, en 1910, quelle était la situation?

Nous la trouvons exposée dans le rapport du président du comité d'éducation, M. Martial Côté, au premier jour du congrès:

"1- Aucun enseignement systématique bilingue est officiellement autorisé, et il n'existe aucun programme rationnel bilingue.

2- On ne tient aucun compte de la langue française dans les examens officiels, excepté dans l'examen d'admission aux écoles d'entraînement pédagogique bilingues.

3- A part les quelques cours complémentaires établies semi-officiellement, il n'existe en Ontario, aucune trace d'enseignement secondaire bilingue; ce qui a pour effet de forcer la masse des enfants canadiens-français à limiter leurs études scolaires aux matières primaires, enseignées dans des conditions très défavorables. Les conséquences de cet état de choses sont de maintenir à un niveau excessivement bas le degré de l'instruction populaire chez les Canadiens français.

4- Les moyens de former des instituteurs et des institutrices bilingues sont absolument insuffisants tant au point de vue académique que professionel. Il n'existe ni école secondaire, ni école normale bilingue.

..... 5

5- Le seul diplôme bilingue est un diplôme temporaire; et jusqu'à ce jour, aucune mesure n'a été prise pour permettre aux titulaires de ces diplômes de les faire renouveler ou d'obtenir un diplôme bilingue de seconde classe.

6- On n'accorde absolument aucune considération en Ontario, aux diplômes d'instituteurs émis par les écoles normales de Québec.

7- Les Canadiens français paient leur part de taxes pour l'établissement, l'administration et le maintien d'écoles secondaires, dont ils ne peuvent profiter sans sacrifier leur langue.

8- Comme une partie des subventions provinciales accordées aux commissions scolaires dépend du degré des diplômes et des salaires des instituteurs employés, les écoles bilingues ne reçoivent de ce chef qu'une très faible proportion de ces octrois.

9- Le système de répartition des revenus des taxes, tout à l'avantage des écoles publiques, met celles-ci en état de payer aux instituteurs des salaires convenables, qui assurent un bon recrutement et la permanence d'un personnel expérimenté.

10- Dans les écoles séparées la modicité des ressources ne permet d'offrir que de médiocres salaires qui, en dehors des communautés religieuses, n'attirent dans l'enseignement que de toutes jeunes filles, désireuses de se créer une situation qui les mette en évidence et leur permette de se marier avantageusement, après deux ou trois ans d'enseignement."

Il est essentiel de noter ici que le congrès de 1910 n'avait pas été convoqué pour réclamer des écoles séparées (catholiques) mais bien pour revendiquer les droits du français à l'école et que par l'expression "école bilingue" on entendait une école française où l'on aurait également enseigné l'anglais, comme en fait foi l'extrait suivant du discours de M. Martial Côté:
"Quand l'autorité qui nous régit en matière scolaire, écoutant la voix de la justice et de l'équité, nous aura reconnu, à nous, pères

..... 6

de famille, le privilège de déléguer à ceux que nous avons nommés nos mandataires dans l'école, et à qui nous avons confié l'importante et délicate mission de façonner le coeur et de nourrir l'intelligence de nos chers enfants, le droit de se servir de notre langue maternelle comme langue d'enseignement dans tous les cours scolaires, alors nous pourrons nous reposer en paix et goûter dans la quiétude et le contentement, la douce et consolante satisfaction de savoir que nous aurons ouvert à nos enfants les avenues qui conduisent à la richesse, aux honneurs, et au prestige."

La pénible situation décrite ci-dessus devait encore empirer deux ans plus tard avec la promulgation du trop fameux Règlement XVII qui provoqua une lutte de quinze ans, lutte particulièrement stérile puisque les Franco-Ontariens s'y épuisèrent à réclamer leurs droits les plus élémentaires au lieu de mettre tous leurs efforts, comme ils auraient dû pouvoir le faire librement, à enrichir leur patrimoine intellectuel et apporter leur contribution à l'essor économique de la province et du pays.

On croit malheureusement trop souvent, surtout en dehors de l'Ontario, que la mise au rancart du Règlement XVII a apporté une solution à tous les problèmes des Canadiens français qui vivent en Ontario.

Or, la situation actuelle ne diffère pas tellement de celle qui existait en 1910 puisque nous en sommes encore à réclamer, comme nous l'avons fait en avril 1964 lors de la présentation de notre mémoire au Gouvernement de l'Ontario, nous en sommes encore à réclamer l'enseignement en français dans les écoles secondaires, des manuels français, des écoles techniques, commerciales, etc.; une école normale supérieure (College of Education), un système de taxation complètement équitable, etc, etc.

..... 7

Aussi récemment qu'en janvier 1964, des directives du Ministère de l'éducation défendaient l'enseignement en français de l'histoire dans les termes suivants: "Your teaching, the pupils' note books, and the examination in grade XII History must, therefore, be in English, since your pupils understand this language sufficiently for instruction... If this procedure is not followed, I will not be able to recommend to the minister that your school be allowed to grant Ontario Secondary School Graduation Diplomas in 1964."

Le 9 septembre 1964, l'un des membres du "Ontario Curriculum Institute écrivait: "Le produit de nos écoles après près de quarante ans d'anglicisation par le système actuel d'enseignement bilingue laisse beaucoup à désirer... Si on avait voulu méthodiquement angliciser les Franco Ontariens après l'abolition du Règlement XVII en 1927 on n'aurait pas pu le faire mieux que par l'enseignement, sur une base identique des deux langues, c'est-à-dire sans reconnaître et sans faire de distinction entre langue maternelle et langue seconde."

La connaissance parfaite d'une seule langue, chez les monoglottes, est un fait très rare que l'on ne rencontre que chez quelques sujets d'élite. La connaissance parfaite de deux langues est un fait encore plus rare et ceux qui peuvent s'en targuer sont encore moins nombreux.

Nous avons mal défini, ou plus exactement négligé de définir, le bilinguisme et nous avons tenté d'atteindre à l'ambilinguisme ou l'équi-linguisme.

Nous croyons qu'une des tâches importantes de la présente Commission Royale sera de définir ce que l'on doit entendre par le terme bilinguisme, et pour notre part nous ne croyons pas que ce terme implique la connaissance parfaite de deux langues ni même qu'il implique une connaissance égale de deux langues.

..... 8

Quant au biculturalisme il est bien évident que tant que les langues française et anglaise et les cultures française et anglaise ne seront pas considérées comme exactement égales et d'aussi grande valeur l'une que l'autre, le groupe de langue française, du moins en dehors du Québec, sera affecté du complexe des minorités, c'est-à-dire qu'il se renfrognera sur lui-même ou au contraire manifestera une agressivité qui pourra atteindre la violence.

Si d'autres groupes minoritaires que les groupes français et anglais réclament le droit à l'enseignement dans leur langue maternelle il sera peut-être utile à la Commission de distinguer entre langues d'enseignement et langues officielles.

Que réclamons-nous donc?

Rien de plus que ce que l'on peut trouver dans bon nombre de pays parmi lesquels figurent l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'Inde, la Pologne et la Roumanie, pays dans lesquels deux ou plusieurs langues bénéficient de l'égalité de statut en matière d'enseignement, bien qu'elles ne soient pas considérées comme langues officielles.

Rien de plus que ce que la Russie elle-même, en vertu de l'article 121 de sa constitution, garantit à tous les citoyens de l'Union Soviétique: l'enseignement scolaire en langue maternelle... Dans les seize républiques autonomes nationales de l'URSS, les neuf régions autonomes et les dix territoires nationaux, l'enseignement est donné dans la langue nationale et le programme s'inspire essentiellement des traditions nationales... Un nombre considérable de langues, 200 environ, sont reconnues et utilisées dans l'enseignement... Des écoles bilingues distinctes sont prévues lorsque les élèves d'une nationalité déterminée sont en nombre suffisant pour en justifier la création (minimum: 25 élèves appartenant au même groupe d'âge). Ces écoles sont comme les autres, créées et entretenues par l'Etat.

..... 9

En Inde, la constitution garantit à toutes les minorités linguistiques le droit de conserver leur langue et leur culture et de créer des écoles à leur choix... Les dispositions sont prises pour que l'enseignement soit donné dans leur langue maternelle, à condition qu'il n'y ait pas moins de quarante élèves parlant la même langue dans l'école, ou dix élèves dans la même classe.

Et l'on pourrait citer aussi l'Afghamistan, l'Algérie, le Danemark, l'Iran, l'Israel, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne, le Portugal, la Turquie et même les Etats-Unis d'Amérique, où, à Porto-Rico, par exemple, la langue de base est l'espagnol.

Mais pourquoi aller chercher si loin?

CE QUE NOUS RECLAMONS POUR LES MINORITES FRANCAISES A TRAVERS TOUT LE CANADA COMME POUR LA MINORITE FRANCAISE DE L'ONTARIO C'EST LE MEME TRAITEMENT QUE RECOIVENT LES MINORITES DE LANGUE ANGLAISE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC ET PLUS SPECIFIQUEMENT:

1- que le français soit reconnu langue première et l'anglais langue seconde pour les Franco Ontariens;
2- que tout l'enseignement se donne en français, du primaire au supérieur, sauf bien entendu l'enseignement de l'anglais;
3- que l'on ne tente pas d'imposer une langue seconde à nos enfants avant qu'ils aient acquis une maîtrise suffisante de leur langue;
4- la distribution per-capita de tous les argents recueillis pour fins scolaires ou destinés à des fins scolaires ou académiques, y compris les montants destinés au niveau universitaire;

..... 10

5- l'établissement d'une surintendance des écoles françaises qui aurait pleine autorité pour administrer toutes nos écoles et tout notre système d'enseignement.

Nous faisons nôtre la déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par les Nations-Unies et notamment:

l'article 26: L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux;

l'article 1: Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

l'article 7: Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Et nous considérons, comme il est dit au préambule de cette déclaration universelle des droits de l'homme,"qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression".

Nous nous permettons de citer Rivarol: "Des révolutions sont quelque fois commencées par des gens d'esprit; elles sont toujours achevées par des bêtes féroces. Les vrais représentants d'une nation ne sont pas ceux qui font sa volonté du moment, mais ceux qui interprètent et suivent sa volonté éternelle." Et Ernest Renan: "L'état le plus dangereux pour l'humanité serait celui où la majorité se trouvant à l'aise et ne voulant pas être dérangée, maintiendrait son repos aux dépens de la pensée et d'une minorité opprimée."

Nous avons donc mis tous nos espoirs actuels dans votre Commission et nous espérons que vous pourrez non seulement proposer mais faire accepter d'un océan à l'autre les solutions qui fassent honneur à tous les Canadiens.

HISTORIQUE DU PACTE FEDERATIF

1- Avant de disserter sur le pacte fédératif, il conviendrait assurément de démontrer que ce pacte existe. Car certains juristes en nient l'existence même.

2- Le professeur Donald Creighton s'est constitué leur porte-parole lorsqu'il a écrit: "The British North American provinces were not independent states, but integral parts of the Empire. They could not, as the London Times observed "delegate their sovereign authority to a central government because they do not possess the sovereign authority to delegate". The new Canada was not the result of a compact or treaty between free and autonomous provinces; it was the creation of the Imperial Parliament..." (1)

3- Les provinces canadiennes, parties intégrantes de l'Empire britannique, avant 1867: c'est l'évidence même. Le professeur voit en elles des manières d'enfants mineurs qui n'ont pas atteint l'âge fixé par la loi pour disposer de leur personne ou de leurs biens. Du point de vue juridique, il a raison.

4- Mais, en plus des provinces, il y avait alors au Canada deux peuples, deux nations en puissance -sinon en acte. En théorie, les chefs de ces deux peuples ne pouvaient traiter d'égal à égal avec l'Angleterre: dans la pratique, ce sont bel et bien ces chefs qui, après s'être entendus et avoir conclu un accord, un pacte au moins virtuel, l'ont soumis au gouvernement britannique qui l'approuva et le promulgua sous la forme de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

5- En d'autres termes, la "création" du Parlement impérial ne fut pas une création ex nihilo, selon la formule des anciens scolastiques, mais plutôt la ratification formelle d'une entente négociée entre les représentants des Canadiens anglais et des Canadiens français, entre

(1) Dominion of the North. Toronto. 1944. p. 307.

les chefs politiques John A. Macdonald et Georges-Etienne Cartier.

6- Faire fi de ces antécédents, c'est afficher une méconnaissance de l'histoire du Canada. Examiner l'Acte de l'Amérique du Nord britannique du seul point de vue juridique, sans tenir compte du point de vue historique, c'est s'attacher à la lettre--la lettre qui tue--et négliger l'esprit--l'esprit qui vivifie-- la loi régissant actuellement le Canada.

7- Légistes et jurisconsultes qui se bornent à interpréter cette loi sans se référer à son contexte historique risquent de s'y emberlificoter tels certains anciens notaires perdus dans leurs grimoires.

8- Evitent de se laisser prendre dans pareil traquenard de grands juristes qui sont aussi de grands historiens. Il en existe. Parmi eux se range un universitaire distingué dont l'ouvrage magistral comptera bientôt quarante ans d'existence. Ouvrage qui, en aucune façon, n'a vieilli et dont la lecture s'impose à tous ceux qui se penchent aujourd'hui sur le problème de la coexistence des peuples anglo-canadien et franco-canadien.

9- Entre autres grandes vérités, le professeur R. Coupland -- puisque c'est de lui qu'il s'agit -- a énoncé celle-ci dans son ouvrage: "By the federation of 1867, in fact, Canadian public opinion adopted and endorsed the policy of the Quebec Act: for the creators of federal Canada were not the British Government but the leaders of the Canadian people".(1)

10- Le professeur R. G. Trotter, autrefois chef du département d'histoire du Canada, à l'Université Queens, de Kingston, partage cette opinion: "For the first time in history a group of colonies were united politically, on their own initiative, and with the blessing of the imperial government, to form a new nation". (2)

11- Le professeur Chester Martin abonde, semble-t-il, dans le sens du professeur Trotter: "Lord Bryce refers to the "Canadian Constitution" as having been "prepared by a group of colonial statesmen in 1864 and enacted in 1867 by a statute of the British Parliament". (3)

(1) The Quebec Act, Oxford University Press-1925. p. 193. Disons une fois pour toutes que c'est nous qui soulignons certains mots de cette citation et de quelques autres qui suivront.

(2) The Charters of our freedom. p. 66

(3) Empire and Commonwealth. Oxford. 1929. p. 327

12- Stanley B. Ryerson infirme, lui aussi, la thèse du professeur Creighton quand il écrit: "The Confederation compact was the outcome of an agreement not merely between separate colonies, but between the ruling classes of two nationalities." (1)

13- 'The Confederation compact'; le pacte fédératif: nous cueillerons cette expression sur les lèvres de plusieurs Anglo-Canadiens, au cours de cette étude, sans oublier quelques Pères de la Confédération. Comment pourrait-il en être autrement quand on n'ignore pas que Georges-Etienne Cartier, en l'occurrence chef politique des Canadiens français, a soutenu un rôle de premier plan dans l'édification de la Confédération. Sans sa collaboration active, nulle Confédération n'eût été possible.

14- C'est exactement ce que le professeur Trotter a consigné noir sur blanc: "Without Cartier federation would have been impossible"....(2)

15- Le professeur George Brown dit-il autre chose quand il écrit: "From Quebec came George-Etienne Cartier without whose statesmanship, it is safe to say, French Canada could not have been brought into Confederation; his name, prophesied one of his colleagues, would rank in Canadian history with that of his illustrious ancestor. Jacques Cartier. (3)

16- Epousant la même thèse, D. M. Le Bourdais la motive ainsi: "First place has been given by writers to Cartier, and his claim is great; without the concurrence of the 1,200,000 Canadians for whom he spoke, Confederation would have been impossible." (4)

17- Enfin Mason Wade admet, lui aussi, que la cheville ouvrière de la Confédération fut non pas John A. Macdonald, mais probablement Cartier: "Confederation owed more to him, perhaps, than to any other single man; for without him it would have been impossible." (5)

(1) French Canada. Toronto. 1943 p. 71.

(2) Canadian Confederation. Toronto. 1924 p. 318

(3) Building the Canadian Nation. Toronto. 1942 p. 312

(4) Nation of the North. London. 1953 p.22

(5) The French Canadians. Toronto. 1955 p. 309

18- C'est même à cause de Cartier que le Canada fut doté, en 1867, d'une union non pas législative, mais bien fédérative. Et Mason Wade l'admet sans circonlocution: " It was Cartier, as the spokesman of French-Canadian particularism, who determined the initial decision that the union should take a federal rather than a legislative form." (1)

19- Et Stanley B. Ryerson d'apporter là-dessus de fort intéressantes précisions: "When the Canadian delegates were in London (....) there is considerable evidence that Macdonald made a last-minute attempt to change the scheme to one of legislative union: an attempt from which he desisted only when Cartier, fully conscious of the sentiment in Quebec, threatened to return to Canada and take the issue to the people". (2)

20- Bref, ces historiens--et combien d'autres--chantent à l'unisson la même antienne: nulle Confédération possible sans l'acquiescement du Québec. Et, en cette conjoncture, c'est Cartier--et lui seul--qui pouvait rallier la majorité des suffrages canadiens-français. Car les Canadiens français craignaient instinctivement le projet confédératif qui les transformait en une minorité au sein d'une majorité anglo-canadienne. Même avec l'ascendant de Cartier, la Confédération obtint, de justesse, une majorité dans le Québec. Le professeur A. L. Burt l'a noté avec à-propos:" As it was, nearly half the French members voted against federation". (3)

21- En faut-il davantage pour démontrer l'inanité de l'argument de ceux qui prétendent que c'est Londres--et Londres seule--qui a créé la Confédération? Non et non! La Confédération n'est pas sortie, telle une nouvelle Minerve, armée de pied en cap, du cerveau métropolitain de Londres. A toutes fins pratiques, la Confédération fut un pacte conclu entre le peuple canadien-anglais et le peuple canadien-français par l'intermédiaire de leurs représentants attitrés: John A. Macdonald et Georges-Etienne Cartier.

(1) Ibid. p. 320

(2) French Canada p. 66

(3) A short History of Canada for Americans. Minneapolis. 1944 p. 175.

22- Avec sa sagacité coutumière, le professeur A. R. M. Lower (1) a fait observer que la Confédération avait effacé la Conquête: "Confederation obliterated the English conquest. The Act symbolized an agreement between the races to live and let live and gave a formula to the solution of antagonism that had brought the wheels of government to a stop. French-speaking Canadians could only point to one or two specific clauses in hard legal support of their "right", but their claim would be that these were but "the evidence of things unseen", the crystallization into law of understandings reached behind the scenes, of the compromise and mutual confidence which alone could have brought forth Confederation. In Confederation, English and French, after a stormy courtship, took each other for better or for worse (....) and it must, like other marriages, create a reasonable degree of equality between the contracting parties."

23- Dans un autre de ses ouvrages, (2) l'historien ressasse l'argument: "The plain truth is that it (Confederation) would never have been accomplished had not the French minority assumed that it was being given a coordinate place with the English".

24- Ce pacte était assujetti à certaines conditions précises. Quelles sont-elles?

Le cadre de cette étude ne permet ni de commenter, ni même d'énumérer chacune d'entre elles. Force nous est de nous borner à quelques considérations sur le groupe le plus important de ces conditions et d'envisager, sur le plan scolaire, la situation faite aux minorités des quatre provinces qui entrèrent, les premières, dans la Confédération.

25- Car des minorités existaient dans chacune de ces provinces: minorité protestante dans le Québec; minorité catholique en Ontario, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Comment protéger les droits et privilèges scolaires de chacune de ces minorités au sein de

(1) Colony to Nation. Toronto. 1953. p. 333.

(2) Canada, ouvrage publié par une équipe de spécialistes, sous la direction de George Brown. BerKeley, 1950. p. 458

la majorité de chaque province? Car l'éducation -- c'est-à-dire -- l'instruction publique -- relevait de l'autorité de chaque province.

26- Ici, il convient de pulvériser dans l'oeuf une légende qui a la vie dure dans le Canada anglais. Légende qui a pris naissance dans certaines officines d'extrémistes et s'est propagée même dans les milieux bien pensants. Elle pourrait s'énoncer comme suit: "si les écoles dissidentes ou séparées existent au Canada, c'est parce que les évêques catholiques en ont réclamé l'existence. Ce sont eux qui ont attaché le grelot".

27- Erreur monstrueuse! En cette matière, les évêques catholiques auraient pris une louable initiative? C'est bien ce que proclame l'histoire, à cette différence près que, en fait, c'est exactement le contraire!

28- Il faut dire et redire que ce sont d'abord les protestants du Québec qui se sont émus. Ce sont eux qui ont attaché le grelot. C'est la minorité anglo-protestante du Québec -- l'enfant gâté du Québec -- qui, la première des minorités, eut la frousse en songeant qu'elle devait désormais, en ce qui avait trait à ses droits et à ses privilèges scolaires, s'en remettre à une majorité franco-catholique. Elle qui devait être, par la suite, traitée là-dessus avec tant de justice et de générosité, elle craignit d'abord d'être l'objet d'injustices et de mesquineries.

29- C'est pourquoi, sous la direction de son chef Alexander Tilloch Galt, l'un des Pères de la Confédération, elle n'eut de cesse qu'elle n'êut obtenu, en la matière, des garanties formelles inscrites dans la nouvelle constitution du pays.

30- Le 23 novembre 1864, à Sherbrooke, Alexander Tilloch Galt (1) déclare à ses partisans: "It must be clear that a measure would not be favorably entertained by the minority of Lower Canada, which would place the education of their children in the hands of a majority of a different faith.

(1) F. A. Walker, Catholic Education and Politics in Upper Canada. Toronto 1955. p. 293

It was clear that in confiding the general subject of education to the local legislature, it was absolutely necessary it should be accompanied with such restrictions as would prevent injustice in any respect being done to the minority. Now this applies to Lower Canada, but it also applies with equal force to Upper Canada and the other provinces."

31- Maints historiens anglo-protestants ont corroboré cette assertion par des faits commentés sans parti pris. Un discours que prononça, le 2 mars 1892, M. James Fisher, membre de l'Assemblée législative du Manitoba est, à ce sujet, explicite: "From the beginning to the end of it, (le débat qui s'était alors engagé sur la Confédération) there was hardly a question raised about the rights that were to be protected by these educational clauses, except for the Protestants of Lower Canada. Hardly one word (...) The House will now see how utterly far from the truth is the oft-repeated and generally accepted statement that the educational clauses of the Confederation Act, protecting the rights of the minority in respect to education, was a concession to Roman Catholic demands".

32- Cette remarque qui ne manque ni de pertinence, ni d'opportunité, nous la devons à l'éminent juriste J. S. Ewart. (1)

33- On la trouve aussi consignée dans un remarquable ouvrage, trop peu connu du grand public et même des spécialistes, qui émane de la plume de George M. Weir, ancien chef du département de l'éducation de l'Université de la Colombie-Britannique:

34- "There is a widespread but erroneous belief to the effect that the Roman Catholics of Upper and Lower Canada were primarily responsible for the introduction of the element of separatism into certain of our school systems. Rather is the opposite conception the true one, and to the Protestants of Quebec does this distinction ultimately belong." (2)

(1) The Manitoba School Question. p. 211.

(2) The Separate School Question in Canada. Toronto. 1934 p.28

35- On a bien lu, dans cette dernière citation, les mots element of separatism. Aujourd'hui, en l'an de grâce 1963, les Orangistes ont publié une brochure intitulée: Segregation is wrong. C'est une diatribe contre les écoles séparées -- et, en l'occurrence, catholiques -- de l'Ontario accusées d'avoir introduit ce prétendu chancre dans la vie canadienne. Ce pamphlet est adressé à la minorité catholique de l'Ontario! Fausse adresse: c'est à la minorité protestante du Québec qu'il aurait dû, en tout premier lieu, être envoyé.

36- Ce sont d'abord les Protestants du Québec qui ont réclamé, pour eux, des écoles dissidentes ou séparées. Ce sont eux qui ont préconisé, les premiers, le principe de la ségrégation dans les écoles canadiennes. Sir Wilfrid Laurier n'ignorait pas cette vérité. Il l'a rétablie en 1905, lors du débat soulevé à propos des écoles de la Saskatchewan et de l'Alberta, comme le rapporte Mason Wade: "After emphasizing that the minority provision of the British North America Act had been created at the instance of the Protestants of Quebec, Laurier explained the new clause...." (1)

37- Les Protestants du Québec ayant ainsi ouvert la voie aux écoles dissidentes, les Catholiques de l'Ontario s'y engagèrent avec résolution. M. James Fisher, membre de l'Assemblée législative du Manitoba, en 1892, dans le discours susmentionné, l'a admis sans équivoque: "The only suggestion that was made on behalf of Roman Catholics was that if, in answer to the demands of the Protestants of Lower Canada, these safeguards were given, it would be only fair that the Catholics of Upper Canada should have the same protection accorded them." (2)

38- Accorder, sur le plan scolaire, à la minorité catholique de l'Ontario ce que reçoit, sur le même plan, la minorité protestante du Québec; rien de plus, mais rien de moins: telle fut l'impérieuse consigne, répétée plusieurs années avant la Confédération, pendant les discussions que suscita le projet de loi, et même de nos jours, par les catholiques ontariens. Mais n'anticipons pas. Et revenons à la

(1) The French Canadians. p. 539. Même remarque à la page 455 du même ouvrage.

(2) The Manitoba School Question. p. 211.

situation faite, du point de vue scolaire, aux minorités des quatre provinces qui entrèrent dans la Confédération en 1867.

39- En matière d'instruction publique, chaque province jouissait d'une autonomie considérable. Autonomie considérable, mais nullement totale.

40- L'article 93 de l'Acte britannique de l'Amérique du Nord fut conçu dans le dessein de protéger les droits scolaires des minorités canadiennes catholiques et protestantes. Il stipule que chaque province aura le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement. Ce droit est toutefois assujetti à quatre dispositions limitatives dont la troisième accorde un droit d'appel au gouverneur général en son Conseil, au cas où une minorité s'estimerait victime d'une injustice; quant à la quatrième, elle permet à l'autorité fédérale d'intervenir et d'édicter une loi réparatrice afin de rendre justice à la minorité spoliée.

41- Ouvrons ici une importante parenthèse.

42- La troisième disposition limitative accordait, au vrai, une situation privilégiée à la minorité protestante du Québec. Et trop peu d'historiens ont jusqu'ici relevé le fait. Pourtant, dès le 2 mars 1867, la Montreal Gazette (1) le mentionne avec opportunité: "The right of appeal, as an ultimate resort, will always operate (with) the effect of affording a check. And the English-speaking Protestants of Lower Canada must not forget that their appeal will be to a preponderating majority of their own race and creed."

43- Lorsque les Anglo-Protestants du Québec interjetteraient appel à Ottawa --et ils n'eurent jamais le moindre motif de le faire -- ils se seraient adressés à une majorité d'Anglo-Protestants. Tel ne fut pas le cas des Catholiques du Manitoba, dépouillés de leurs droits scolaires en 1890 et obligés de s'adresser, à Ottawa, à une majorité qui n'était pas of their own race and creed.

(1) George M. Weir, The Separate School Question in Canada. Toronto. 1934. p. 31

44- Tel fut, entre plusieurs autres, le compromis que durent accepter les Pères de la Confédération. Compromis qui n'est rien de moins que la clef de voûte de l'édifice confédératif: sans elle, toutes les autres pièces de l'édifice eussent croulées comme un château de cartes sous la chiquenaude d'un enfant.

45- Plusieurs Pères de la Confédération ont été là-dessus explicites. Et George M. Weir, autrefois chef du département de l'Education à l'Université de la Colombie Britannique, a colligé, sur l'importante question, des témoignages qui ne prêtent le flanc à aucun doute. En voici quelques-uns. (1)

46- Lisons-les à la loupe: ils n'ont rien de fastidieux; ils méritent d'être reproduits en entier tellement ils sont significatifs.

47- C'est d'abord celui de l'honorable George Brown, ennemi-né des écoles séparées et, en premier lieu, adversaire farouche de John A. Macdonald:

48- "I admit", he stated, "that from my point of view this (c'est-à-dire le compromis scolaire) is a blot on the scheme before the House; it is confessedly <u>one of the concessions from our side</u> that has been made to secure this great mesure of reform. But assuredly, I, for one, have not the slightest hesitation in accepting it as <u>a necessary condition of the scheme of union</u>.

49- La voix d'un autre Père de la Confédération rend le même son. Lors d'un discours prononcé le 10 mars 1875, l'honorable Alexander MacKenzie fit l'aveu que voici:

50- "For many years (...) I waged war against the principle of separate schools. I hope to be able, young and inexperienced in politics as I then was, to establish a system to which all would ultimately yield their assent. Sir, it was impracticable in operation and impossible in political contingencies; and consequently (...) when the Quebec resolutions were adopted in 1864 and in 1865, which embodied the principle (that) should be the law of the land, the Confederation took place under the <u>compact</u> then entered upon. I heartily assented to that proposition".

(1) <u>The Separate School Question in Canada</u> p. 26.

51- On a remarqué le mot compact, le pacte alors conclu. Mot révélateur sur les lèvres de l'un des Pères de la Confédération, l'un des anciens premiers ministres du Canada.

52- Encore plus catégorique est la déclaration de sir Charles Tupper, successeur de l'honorable MacKenzie Bowell. En sa qualité de premier ministre, le chef conservateur prononça, en 1896, à la Chambre des Communes, à Ottawa, des paroles qui valent leur pesant d'or:

53- "I say with knowledge that but for the consent to the proposal of Mr. Galt, who represented especially the Protestants of Quebec, and but for the assent of that conference to the proposal of Mr. Galt, that in the Confederation Act should be embodied a clause which would protect the rights of minorities, whether Catholics or Protestants, in this country, there would have been no Confederation (...) It is significant that for the clause protecting minorities, the measure of Confederation would not have been accomplished".

54- Est-ce assez catégorique? Sans un article intégré à la constitution afin de protéger les droits scolaires des minorités catholiques ou protestantes, nulle Confédération n'eût été possible. Il faut donc conclure que les droits scolaires des minorités constituent la clef de voûte de la Confédération. De tous les compromis acceptés par les Anglo-Canadiens et les Franco-Canadiens, le compromis scolaire revêt une importance suprême.

55- Telle est aussi la conclusion de J. S. Ewart: (1)

56- "A compromise was adopted -- a compromise so essential that without it confederation could never have taken place (as Sir Oliver Mowat tells us) and the compromise was this, that the provinces should have jurisdiction over education, but should in the exercise of that jurisdiction be subject to certain restrictions and limitations for the protection of minorities. These restrictions and limitations were of two kinds -- first, the provinces were to have no power to prejudicially affect any right or privilege with respect to denominational schools which any class of persons had by law at the date of the union,

(1) The Manitoba School Question. p. 54.

and second an appeal should lie to the Governor-General in council whenever any right or privilege of the religious minority was affected in any province in which separate schools had been once established whether before or after the union".

57- Assurer la protection, sur le plan scolaire, des droits des minorités protestantes et catholiques du Québec et de l'Ontario: telle fut la condition sine qua non de l'établissement de la Confédération.

58- Il y aurait maintenant lieu de se demander quelle fut l'essence de cette condition ou, si l'on veut, l'essence du pacte fédératif.

x
x x

59- Sans remonter au déluge, il importe de connaître à fond la situation des écoles dissidentes -- ou protestantes -- du Québec avant 1867. Consultons là-dessus George M. Weir: (1)

60- "Mr. A. T. Galt, finance minister in the Macdonald Government of 1864 and representative of the Protestant minority in Quebec, was likewise the able champion of the educational rights of his fellow Protestant citizens (...) The Protestants of Quebec enjoyed liberal separate school privileges in the Province prior to Confederation. These privileges, nevertheless, were not adequately protected "by law"(..) To fortify their position (...)the Quebec Protestants aimed to secure two safeguards in particular: the equitable distribution of government moneys for school purposes; the establishment of a Protestant board of education to manage their own affairs".

61- Quant à la Lower Canadian Protestant Education Society, elle manifestait des exigences encore plus grandes et plus circonstanciées: "a separate department of education for Protestant children, a more convenient arranging of Protestants school districts, the assurance that in no case would Protestant be taxed for Catholic schools even where there was no Protestant School, and special government grants for Protestant universities, normal schools, colleges, academies and

(1) The Separate School Question in Canada. p. 28

high schools". C'est ce que nous apprend F. A. Walker (1) dans un substantiel ouvrage.

62- Et dire que, quelques années après la Confédération, la minorité protestante bénéficia de tous ces avantages, alors que la minorité catholique de l'Ontario fait entendre, sur le même sujet, des doléances auxquelles, dans bon nombre de cas, on n'a pas encore satisfait après un siècle, ou peu s'en faut, de vie confédérative!

63- Car plusieurs années avant la Confédération, la minorité catholique de l'Ontario, par la voix de ses chefs ecclésiastiques et laics, pratiqua, dans le domaine de ses revendications scolaires, une politique rigide qui tient en une manière de mot d'ordre. Mot d'ordre qui pourrait ainsi s'énoncer: Nous, minorité catholique de l'Ontario, exigeons tout simplement ce que la minorité protestante a déja obtenu dans le Québec.

64- Politique rigide, mais sage et marquée au coin de la justice et du bon sens. Ainsi les deux minorités seraient traitées sur un pied d'égalité; nulle d'entre elles ne serait victime d'un passe-droit. James Fisher, (2) auteur du fameux discours prononcé à l'Assemblée législative du Manitoba, ne s'est pas alors dérobé à une évidence qui crevait les yeux, en 1892 comme en 1963: "The only suggestion that was made on behalf of Roman Catholics (lors des discussions que soulevait le projet de la Confédération) was that if, in answer to the demands of the Protestants of Lower Canada, these safeguards were given, it would be only fair that the Catholics of Upper Canada should have the same protection accorded them". (3)

65- Une fois pour toutes, Galt, chef politique des Protestants du Québec avant la Confédération, a admis le bien-fondé de cette thèse d'une élémentaire justice: "The same privileges belong to the one of right here as belonged to the other of right elsewhere".

(1) Catholic Education and Politics in Upper Canada. Toronto 1955. p. 294.

(2) J. S. Ewart. The Manitoba School Question p. 211

(3) George M. Weir, The Separate School Question in Canada. p. 29. Voir aussi F.A. Walker, Catholic Education and Politics in Upper Canada. p. 294.

66- Tout ce qui est bon pour les Protestants du Québec l'est également pour les Catholiques de l'Ontario: consigne nullement ambiguë, promulguée par les chefs catholiques de l'Ontario et répétée depuis 1852 jusqu'à nos jours sans produire -- il s'en faut de beaucoup -- tous les résultats désirés. En fait foi l'histoire des crises scolaires en Ontario depuis plus d'un siècle.

67- Passons en revue ces témoignages tous orchestrés sur le même thème et, par conséquent, empreints d'une impressionnante unanimité.

68- Dès 1852, Mgr de Charbonnel, (1) évêque de Toronto, écrit au docteur Ryerson: "We must have and we will have the full management of our schools, as well as Protestants in Lower Canada". (2) Et l'auteur du rapport de continuer avec cette explication:"The (Roman Catholic) bishops claimed they wanted no "exclusive privileges" but only "that the law which governs the Separate Schools in favour of the Protestants of Lower Canada, may be put in force in favour of the Catholics of Upper Canada".

69- En 1853, Mgr de Charbonnel crut que l'heure de la justice et de l'équité avait enfin sonné pour les Catholiques ontariens. Dès le mois de janvier de la même année, Mgr Turgeon ne lui avait-il pas adressé une lettre dans laquelle l'archevêque de Québec lui donnait l'assurance que l'honorable A. N. Morin veillait au grain. J. George Hodgins en parle dans son ouvrage (3):"The Honorable A. N. Morin (...) assured me (c'est-à-dire Mgr Turgeon) that himself and his colleagues were in the firm resolution to give the (Roman) Catholics of Upper Canada the same advantages which the Protestants in our part of the Province enjoy".

70- L'Acte scolaire de 1853 combla tout d'abord Mgr de Charbonnel comme en témoigne sa lettre pastorale, en date du 9 juillet 1853, consignée en partie dans l'ouvrage de Hodgins (4) "Owing to the equity of our Legislature, dearly beloved brethren, the Catholic minority of Upper Canada are to enjoy, for the education of their children, the

(1) Historical Sketch of the Separate Schools of Ontario and the Catholic Separate School Minority Report-1950- pp. 51. 53. 54.

(2) Voir aussi N. Burwash, Egerton Ryerson. Toronto. 1906 p. 226

(3) The Legislation and History of Separate Schools in Upper Canada. Toronto. 1897 p.66

(4) Ibid. p. 71

same advantages enjoyed by the Protestant minority of Lower Canada".

71- Euphorie qui bientôt, hélas! se dissipa: une étude plus approfondie de la loi obligea Mgr de Charbonnel à déchanter.

72- Mais l'évêque de Toronto ne jette pas là-dessus le manche après la cognée. Il continue à remuer ciel et terre pour atteindre son objectif: l'égalité de traitement scolaire des Catholiques du Haut-Canada et des Protestants du Bas-Canada. Pressenti, le vicaire général L. J. Casault écrit à Mgr de Charbonnel, le 18 août 1853, une lettre, traduite en partie dans l'ouvrage de Hodgins: (1) "I have seen Mr. Hincks. Your school question vexes him very much (...) If the law is not interpreted as necessary, a new one shall be enacted, in order to require imperiously that the Roman Catholics of Upper Canada shall be treated with the same liberality as the Protestants of Lower Canada".

73- Et l'historien anglo-protestant de faire observer un peu plus loin (2)que, dans une lettre que Mgr Guigues adressa à Mgr de Charbonnel, l'évêque d'Ottawa demande simplement, pour les Catholiques ontariens une loi scolaire semblable à celle qui régit les Protestants du Québec.

74- Mgr de Charbonnel revint à la charge. Le 17 novembre 1855, après avoir énuméré six injustices criantes contre lesquelles réclament depuis longtemps les Catholiques de l'Ontario, il écrit:"None of those fetters shackle Protestants in Lower Canada". (3)

75- "Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même": maxime évangélique dont s'inspire sans cesse Mgr de Charbonnel et plusieurs autres chefs qui lui succéderont. En règle générale, les anglo-protestants de l'Ontario n'en tiennent aucun compte: ils posent des actes persécuteurs à l'endroit de leurs concitoyens, de foi catholique, sans se soucier des répercussions qui pourraient porter atteinte à leurs frères protestants du Québec. John A. Macdonald fait exception à cette règle.

(1) Ibid p. 73

(2) Ibid p. 81

(3) Historical Sketch of the Separate Schools in Ontario...p. 54

76- Le 23 février 1855, l'illustre Père de la Confédération a démontré péremptoirement qu'il ne pactisait pas, ce jour-là, tout au moins, avec les adversaires acharnés des écoles séparées. S'inspirant, peut-être à son insu, de la maxime évangélique dont nous venons de parler,il prononça un remarquable discours où, entre autres vérités, il énonça celle-ci: (1) "As a Protestant, I should not be willing to send my son to a Roman Catholic School, while I think a Roman Catholic should not be compelled to send his to a Protestant one".

77- Puis il profita de la circonstance pour préciser, sur le sujet, sa pensée (2): "The system in vogue there (dans le Bas-Canada) is more liberal than even ours, in that it not only permits the establishment of Protestant Schools for Protestant children, but allows the whole Municipal machinery to be employed to collect the rates to maintain them."

78- Le 5 mai 1856, George Brown, adversaire fougueux des écoles séparées, présenta à l'Assemblée législative une motion comportant l'abolition de ces écoles. Un certain Felton, député protestant du Bas-Canada, lui répondit. Mais passons ici la plume à l'historien F. A. Walker (3):"Felton(...) answered Brown, disclosing that Brown was a strange defender of Protestantism, since the effect of his motion would be "to shut up every Protestant School in Lower Canada".

79- En cette même année 1856, toujours soucieux d'obtenir une égalité de droits et de privilèges scolaires pour les deux minorités, les évêques ontariens demandent que le surintendant des écoles séparées en Ontario ne soit pas un ministre protestant (4). Quelles véhémentes protestations eussent élevées les Protestants du Québec si leur surintendant eût été un prêtre catholique?

80- Et voici bien une agréable surprise: en 1858, le docteur Ryerson (5) lui-même, créateur et animateur du système scolaire ontarien apporte un peu d'eau au moulin des écoles séparées. Pour une fois il préconise -- en prin-

(1) George Hodgins, The Legislation and History p. 100
(2) Ibid p. 101
(3) Catholic Education and Politics p. 188
(4) Id. p. 153
(5) Historical Sketch p. 90

cipe tout au moins -- la générosité à l'endroit des catholiques et de leurs écoles. Pour une fois, il met en balance le traitement des minorités dans le Québec et l'Ontario et il écrit tout uniment: " I appeal to the judgment and heart of every just man in Upper Canada -- whether the Roman Catholics of Upper Canada are to be treated with less justice and liberality than the Protestants of Lower Canada?" On cueille cette surprenante interrogation dans une lettre que le docteur Ryerson adressait alors à George Brown, ennemi-né des écoles séparées.

81- En 1864, le Canadian Freeman (1), périodique catholique, invite les Catholiques du Haut-Canada à exiger, pour leurs enfants, les mêmes droits scolaires que ceux dont jouissent les Protestants du Québec.

82- Vers la fin de cette année 1864, c'est-à-dire au mois de décembre, Mgr Lynch écrivit à John A. Macdonald une lettre significative. L'évêque de Toronto situe la question des écoles séparées en Ontario dans des perspectives exactes. Au dire de l'auteur du rapport (2), "he (Mgr Lynch) was glad to find that the Catholic minority of Upper Canada is put in the balance, as regard religion and education, against the Protestant minority of Lower Canada. We will ask no right or privileges for ourselves that we will not see with pleasure granted to others."

83- Nous voici maintenant arrivés à l'année 1865. Encore quelques mois et ce sera la Confédération. En cette année surtout, les Catholiques de l'Ontario exécuteront la consigne qui leur a été donnée depuis longtemps et réclameront avec énergie une égalité de droits et privilèges scolaires entre eux et les Protestants du Québec.

84- Le 9 février, il faut verser au dossier une pièce importante: elle provient de la plume de D'Arcy McGee (3), Irlandais catholique, l'un des Pères de la Confédération:" I will say this, that if there

(1) Catholic Education and Politics p. 294
(2) Report of the Royal Commission on Education in Ontario. 1950 p. 868
(3) Ibid p. 472

"...are to be any special guarantees or grants extended to the Protestant minority of Lower Canada, I think the Catholic minority in Upper Canada ought to be placed in precisely the same position -- neither better nor worse."

85- Le 16 février 1865, le Canadian Freeman (1) note qu'un certain O'Reilly vient d'émettre le voeu que voici: "Catholics in Upper Canada (should) receive the same advantages in higher education as the Protestants in Lower Canada." Egalité de droits et de privilèges entre la minorité catholique de l'Ontario et la minorité protestante du Québec à tous les paliers scolaires: paliers primaire, secondaire et universitaire. Quoi de plus juste? A défaut de quoi l'égalité de traitement n'est qu'une mauvaise plaisanterie.

86- En février et en mars de cette année 1865, si l'on en croit le rapport minoritaire (2) de la Royal Commission on Education, publié à Toronto en 1950, "Roman Catholics from Upper Canada presented numerous petitions to the Legislature requesting that, in the event of Confederation, Catholics in Upper Canada be granted the same rights as the Protestant minority in Lower Canada."

87- En cette matière, les Catholiques de l'Ontario formulaient de sérieux griefs dès 1865. Le 19 janvier 1865, à l'issue d'une réunion de Catholiques à Toronto, il fut décidé de présenter une pétition (3) à l'Assemblée législative à Toronto. Or voici quelques lignes révélatrices de cette pétition: " Lower Canadian Protestants had many important privileges which the Catholic minority in Upper Canada did not possess: (...) a university, normal school, numerous endowed academies and grammar schools, nearly four times the amount of money which is granted by the Legislature for the purpose of Catholic education in Upper Canada."

88- Le 18 mars 1865, c'est le docteur Ryerson (4) qui récidive, diraient les adversaires des écoles séparées, toujours sur le même sujet. Au rédacteur en chef du British Whig, de Kingston, il écrit:

(1) F. A. Walker, Catholic Education.... p. 296
(2) Historical Sketch.....p. 66
(3) F.A. Walker, Catholic Education..... p. 295
(4) Report of the Royal Commission..... p. 867

..."No one can reasonably blame Roman Catholics in Upper Canada for desiring any privileges granted to Protestants in Lower Canada, other things being equal."

89- Après avoir pris connaissance de tous ces témoignages qui embrassent une période préconfédérative de quinze ans et chantent la même antienne, à savoir l'égalité de traitement qui devrait être accordée, sur le plan scolaire, à la minorité catholique de l'Ontario, comme à la minorité protestante du Québec -- rien de plus, mais rien de moins -- n'y a-t-il pas lieu de se demander si ce voeu, cette consigne, cette exigence à laquelle ont souscrit les évêques ontariens, quelques ecclésiastiques du Québec, Cartier, Macdonald, D'Arcy McGee et le docteur Ryerson lui-même, ne serait pas l'authentique essence du pacte fédératif? Il est permis de le croire.

90- Ce qui fortifie cette croyance, c'est le comportement de certains Anglo-Ontariens -- à commencer par le docteur Ryerson -- en cette année 1865, en présence des revendications des Catholiques de l'Ontario. Revendications basées sur ce que réclament et ont déja obtenu, en certains cas, les Protestants du Québec. Ces Anglo-Ontariens protestants se rendent bien compte que l'octroi d'un privilège ou d'un droit scolaire à la minorité protestante du Québec entraîne, en toute équité, l'octroi du même privilège ou du même droit à la minorité catholique de l'Ontario. Et comme certains d'entre eux veulent accorder le moins possible à cette minorité catholique, ils en viennent à s'impatienter des réclamations -- jugées intempestives -- des Anglo-Protestants du Québec. Si la majorité catholique du Québec acquiesce aux demandes de sa minorité, la majorité protestante de l'Ontario serait moralement forcée d'emboîter le pas, au grand dam des adversaires des écoles séparées.

91- Bref, ceux-ci déplorent in petto une trop grande générosité du Québec qui leur force la main!, Ils abandonneraient volontiers à leur sort leurs frères protestants du Québec pourvu qu'ils eussent, eux Protestants de l'Ontario, l'entière liberté d'octroyer, au compte-gouttes et de mauvaise grâce, quelques parcelles de privilèges scolaires à leur minorité catholique.

92- C'est le remuant docteur Ryerson lui-même qui appuie d'un exemple probant cette assertion que d'aucuns qualifieront peut-être de jugement téméraire. Ouvrons encore une fois là-dessus l'ouvrage de Hodgins. (1)

93- Conscient de l'agitation des Catholiques ontariens, en 1865, au sujet de leurs écoles séparées, le docteur Ryerson s'efforce d'en diagnostiquer la cause. Au sentiment de Hodgins, "the cause of this renewed agitation, Dr. Ryerson very properly ascribed to the movements then in progress "of a certain number of Protestants in Montreal (...) prompted by the Montreal Witness (...) who makes pretentions and claims to a separate everything, from the Chief Superintendent of Education down to the humble teacher."

94- Separate everything:

On sent que ce séparatisme -- séparatisme anglo-protestant du Québec, ne l'oublions pas -- donne sur les nerfs du créateur du système scolaire ontarien.

95- A ceux qui oseraient récuser l'autorité de Ryerson en cette matière, il importe de produire une pièce encore plus probante: le témoignage de l'honorable John Rose, (2) de la circonscription de Montréal Centre au Conseil législatif de Québec. Un des chefs politiques des Anglo-Protestants de la métropole, il aborda le même thème que Ryerson, en 1865, lors des discussions que suscitait le projet de Confédération: "Speaking in the Legislative Council, Rose recalled that the Catholic majority in Lower Canada had always been most generous to the Protestant minority, and he felt that even now they would grant the modifications in the education laws demanded by the Protestant school supporters. The obstructors to these reforms were the Protestants of Upper Canada who were reluctant to grant similar changes to the Catholic minority there."

96- Quel violent contraste s'accuse ici entre la générosité du Québec et l'intolérance de l'Ontario.

(1) The Legislation and History.....p. 193
(2) Historical Sketch.....p. 67

x
x x

97- Il reste à démontrer que, grâce à la générosité du Québec, la minorité anglo-protestante sut tirer parti de la Confédération de 1867, alors que, en raison de l'intolérance de l'Ontario, la minorité catholique de la province voisine dut se contenter d'un très défectueux système scolaire qui empirerait au cours des années ultérieures et jusqu'en ces tout derniers temps.

98- John Rose, nous venons de le constater, ne craignait nullement que la majorité catholique du Québec n'accédât aux demandes scolaires des Anglo-Québecois protestants. De quelles demandes s'agissait-il? De plusieurs, en vérité, et notamment du droit d'obtenir un partage équitable des taxes provenant des "corporations", c'est-à-dire des sociétés neutres ou compagnies munies d'une charte. Question très importante: nous la traitons à fond dans un chapitre ultérieur.

99- G.-Etienne Cartier répondit sur-le-champ à John Rose. Le procureur général du Bas-Canada, en sa qualité de chef politique du Canada français, promit de satisfaire à toutes les demandes des Anglo-Protestants du Québec (Hon. G. E. Cartier, Attorney General, Canada East, promised that the government would accede to all these requests.) (1)

100- Mais -- et ce fut là une très désagréable surprise pour les Catholiques de l'Ontario -- John A. Macdonald refusa de suivre l'exemple de Cartier (John A. Macdonald, Attorney General, Canada West, refused to commit the ministry on a like bill for Upper Canada.) (2)

101- Première reculade de Macdonald qui serait bientôt suivie d'une deuxième.

102- Le 31 juillet 1866, Hector Langevin présenta son projet de loi relatif aux écoles du Bas-Canada. Projet qui -- est-il besoin de le faire observer -- rendait pleine justice aux Anglo-Protestants du Québec. Partisan de l'égalité de traitement accordé aux deux minorités, le député Robert Bell fit savoir qu'il présenterait un semblable bill relatif aux écoles du Haut-Canada. Bill équitable si jamais il en fut!

(1) Historical Sketch.....p. 68
(2) F.A. Walker, Catholic Education and Politics.....p. 306

Comme disent les Anglais: what is sauce for the goose is sauce for the gander. Comment ce qui était un remède pour le Bas-Canada pouvait-il se transformer en un poison pour le Haut-Canada?

103- Toutefois -- et ce fut là une deuxième désagréable surprise pour les Catholiques de l'Ontario -- le 7 août 1866, donc une semaine seulement après la présentation du projet de loi d'Hector Langevin, John A. Macdonald annonça aux membres de l'Assemblée législative que son gouvernement ne donnerait aucune suite aux deux projets de loi! (1)

104- Ce retrait des deux projets de loi ne se justifie pas, mais s'explique, dans une certaine mesure tout au moins, quand on n'oublie pas que, quelques jours auparavant, l'infatigable et puissant docteur Ryerson s'était opposé, en termes virulents, au projet du docteur Bell. La rage des chauvins protestants de l'Ontario se trouvait-elle alors à son faîte montée? Macdonald redoutait-il un commencement de guerre civile? Toujours est-il qu'il estima plus sage, politiquement parlant, de ne plus aller de l'avant.

105- La question scolaire constituait donc une véritable barricade qui séparait alors le Haut-Canada et le Bas-Canada. De quel côté de la barricade s'épanouissaient la justice, la tolérance, la magnanimité? Où se situaient l'injustice, l'intolérance, la mesquinerie? Il serait cruel d'insister.

106- Cette double dérobade constitua, pour les Catholiques de l'Ontario, une criante injustice. L'auteur du rapport minoritaire de la Royal Commission on Education in Ontario y fait allusion en une simple phrase: "It was left, therefore, to the French Catholic majority in its own Legislature to grant Protestants demands." (2)

107- Et les mêmes demandes des Catholiques de l'Ontario? Là-dessus les chefs politiques du pays se recroquevillaient dans un silence énigmatique. Force fut donc aux catholiques ontariens de constater que leur grande espérance, celle qu'avaient exaltée au moins quatorze ans de réclamations préconfédératives, venait de s'éteindre.

(1) Ibid..... p. 309

(2) Historical Sketch..... p.71

108- C'était surtout empoisonner la source même du pacte fédératif, conclu quelques mois plus tard, et engendrer en Ontario un siècle de discorde scolaire.

x
x x

109- Car désormais les Catholiques de l'Ontario, du point de vue scolaire, auraient au pied plusieurs épines. La plus grave d'entre elles, celle qui, avec le temps, se révèlerait de plus en plus pernicieuse et injuste ne serait rien d'autre que l'impossibilité dans laquelle, à toutes fins pratiques, ils se trouveraient d'obtenir leur part des impôts scolaires versés par les "corporations", c'est-à-dire les compagnies, les sociétés incorporées, les sociétés neutres et aussi par les compagnies de la Couronne, les municipalités, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

110- En 1865, John Rose avait demandé, pour ses concitoyens protestants du Québec, entre autres choses, "The distribution of taxes from incorporated companies." (1) Et Georges-Etienne Cartier avait tout de suite promis de rendre aux Anglo-Protestants du Québec cette élémentaire justice.

111- Pourtant, en 1865, la question ne revêtait pas du tout l'importance qu'elle devait acquérir un siècle plus tard. Et pour la raison que voici: au moment de la Confédération, ces compagnies étaient plutôt rares.

112- A cette époque et même au début du siècle, se trouvait souvent, à l'angle de deux rues de nos villes, l'épicier du coin, le boucher du coin, le cordonnier du coin. Cet épicier, ce boucher, ce cordonnier étaient-ils catholiques? Ils versaient alors leurs impôts scolaires aux écoles catholiques. Dans le cas contraire, leurs impôts allaient aux écoles publiques. Et tout le monde était satisfait.

113- Au cours du XXe siècle, cet individualisme a disparu, ou peu s'en est fallu, au bénéfice d'immenses sociétés neutres, de compagnies anonymes, de gigantesques magasins en série qui payent leurs impôts à l'école publique. Cette évolution n'est pas terminée. C'est

(1) Historical Sketch.....p. 68

donc dire que, d'année en année sinon de jour en jour, les écoles publiques voient leurs impôts s'accroître, tandis que les écoles séparées voient les leurs diminuer d'autant. Ces dernières doivent se contenter d'une portion de plus en plus congrue.

114- Cette vérité n'a pas échappé à l'auteur (1) du rapport minoritaire de 1950, puisqu'il a noté: "The lack of adequate machinery for an equitable division between public and separate schools of ever increasing amount of school taxes paid by corporations and public utilities."

115- L'article 65 de la loi des Ecoles séparées de l'Ontario est empreint, semble-t-il, d'un esprit de justice. Ne permet-il pas à une compagnie mixte de payer une partie de ses impôts scolaires aux écoles séparées? George M. Weir (2) a prévu l'objection; il la réfute en un tournemain: "According to Section 65 of the Ontario Separate School Act, a corporation may (...) require a part of its property and business to be rated and assessed for separate school purposes. There is nothing mandatory about this provision (...) The above section appears to be somewhat defective in its application to mixed companies whose shareholders are partly Protestant and partly Roman Catholic."

116- L'application de cet article s'est avérée, à toutes fins pratiques, impossible. Le savent mieux que quiconque les gérants des succursales outaouaises de deux banques canadiennes-françaises obligés, bien malgré eux, de verser les impôts scolaires de ces institutions aux écoles publiques, alors que la majorité de leurs actionnaires est catholique.

117- Et pourtant, les compagnies, en tant que telles, ne sont ni protestantes, ni catholiques, ni théistes, ni athées, mais neutres. Le même George M. Weir (3) l'a noté avec une pointe d'humour: "Companies are neither Protestant nor Roman Catholic whatever be the denominational affiliations of their shareholders. Companies are impersonal. They have no religious convictions and, in the majority of cases, probably little conscience."

(1) Report of the Royal Commission..... p.805
(2) The Separate School Question..... p.140
(3) Ibid..... p.185

118- C'est donc perpétrer une cinglante injustice à l'endroit des Catholiques ontariens que de forcer ceux d'entre eux qui sont actionnaires ou clients de compagnies mixtes à verser leurs impôts ailleurs qu'aux écoles séparées. Toujours observateur impartial en la matière, George M. Weir (1) l'admet sans ambage: " In point of fact taxes collected from the majority of mixed companies in Ontario are available only for public school purposes (...) An amendment to Section 65 above, similar to that introduced in Saskatchewan in 1913, would probably remove the prejudice to which separate school supporters in Ontario consider themselves subjected as a result of the practical working out of permissive clause now in the Act."

119- Et l'auteur de renchérir sur ce qu'il vient d'écrire. Cette citation est longue. Mais nous ne nous en excuserons pas auprès du lecteur: jamais un universitaire anglo-canadien et protestant n'a mieux percé le purulent abcès:

120- "Moreover Section 65 of the Ontario Act makes no reference to public utilities, municipal or provincial of which separate school supporters, along with other ratepayers are owners. Roman Catholics(...) separate school supporters in Ontario, therefore, are deprived of any share of public utility assessments (...). There is indeed a lurking suspicion in the minds of not a few impartial observers in Ontario that sectarian prejudice has been largely responsible for the continuance of a condition that deprives separate schools of a fair share of the taxes of corporations and public utilities. As a result of the actual working out of Section 65, it seems inevitable that the tax rate for separate schools, especially in the larger industrial areas, should be considerably higher than the rate for public schools (...) The continuance of the present discriminatory condition in the allotment of public utility and corporation taxes would appear neither fair to separate schools nor in the public interest."

121- Ceci n'était que l'expression de la vérité.

(1) Ibid.....p. 140

122- Puis, il résume en un mot la situation que déplore tout homme de bonne foi: "The Banner Province of Canada can scarcely afford to condone a section of the law which, in its present form, appears a blemish..."

123- A blemish: c'est-à-dire une tache, une tare, une flétrissure. Terme nullement exagéré: il stigmatise un état de choses qui se perpétue depuis bientôt un siècle.

124- Ce jugement sévère mais objectif, George M. Weir le prononça en 1934. Plus récemment, un spécialiste de Toronto a, lui aussi, débridé la plaie.

125- Au cours des mois d'octobre et de novembre 1962, dans le Globe and Mail de Toronto, J. Bascom St. John a rédigé, sur la question scolaire en Ontario, une série de remarquables articles généralement marqués au coin de l'équité et de l'impartialité. Il ne nie pas l'existence de la flétrissure, du blemish dont parle George M. Weir. Lui aussi aimerait bien la voir disparaître. Mais comment s'y prendre pour apporter remède à cette honteuse situation? Incapable de suggérer là-dessus le moindre redressement, il termine ainsi, avec pessimisme, le dixième de ses articles: "Several efforts have been made to solve the problem, but so far (1) no formula relevant to Ontario school law as it has always existed has been devised."

126- En d'autres termes, une situation -- même honteuse -- qui dure depuis près d'un siècle risque bien de s'éterniser, faute de solution appropriée. Cette léthargie séculaire ne rendrait-elle pas inopérants les remèdes les plus énergiques? Ainsi on invite discrètement les Catholiques de l'Ontario à mettre une sourdine à leurs réclamations jugées inopportunes.

127- Nous qui aimons appeler un chat un chat et Rollet un fripon, nous persistons à croire que le blemish, que souligne George M. Weir, n'est rien d'autre qu'un vol légalisé.

(1) Ces articles furent publiés, ne l'oublions pas, en 1962, donc avant l'adoption de l'Ontario Foundation Tax Plan de l'hon. John Robarts.

128- Et il serait impossible de faire disparaître ce vol massif et séculaire? Quelles sornettes nous raconte-t-on là! Et pourquoi aller chercher midi à quatorze heures quand, depuis près d'un siècle, une solution heureuse, éminemment pratique, est à la portée de la main: le système scolaire de la province de Québec. Il comporte une méthode merveilleuse de partager les impôts scolaires provenant des compagnies neutres et des sociétés d'utilité publique. Ici encore il convient de passer la plume à l'éminent historien des écoles séparées au Canada: George M. Weir (1):"Quebec has a unique method of distributing school taxes collected from incorporated companies (...) "neutral panel" taxes whereupon a share, based upon the relative number of pupils enrolled in the schools under each board, is alloted to the trustees."

129- La voilà, la solution rêvée, idéale, pratique: depuis près d'un siècle, elle a établi, dans le Québec, entre la majorité catholique et la minorité protestante, une paix stable. Paix qui ne fut presque jamais le fait de l'Ontario: le même George M. Weir (2) en convient en des termes dénués de toute équivoque: "In no Province does the religious minority enjoy greater educational freedom than in Quebec (...) Quebec has never had its Manitoba School Question or such protracted litigation and bad feeling as were engendered in Ontario by the ill-conceived and ill-fated Circular 17. Indeed there is an atmosphere of maturity and massive common sense about the administration of the Quebec school system that tends to avert such occasions for racial and sectarian friction (...) In no Province is the spirit of the Fathers of Confederation, with reference to a satisfactory solution of the thorny problems arising from the educational"rights and privileges" of religious minorities better exemplified than in the Province of Quebec."

130- Quelques pages plus loin, l'auteur (3) enfonce le clou davantage: "In language and religious matters at least there is an atmosphere of freedom about the administration of the Quebec school system

(1) The Separate School Question.....p. 185
(2) Ibid .....p. 176
(3) Ibid .....p. 187

that reflects the spirit of a more mature -- and perhaps more tolerant-- civilization than that found in certain English-speaking Provinces where denominational schools are established."

131- Il serait messéant d'omettre ici au moins une allusion aux immenses espoirs que M. John Robarts, l'actuel premier ministre de l'Ontario, vient d'éveiller chez les Franco-Ontariens. Son nouveau mode de subventions à l'éducation devrait amener, avec le temps, le redressement d'injustices criantes. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, un premier ministre anglo-canadien a admis que, lorsque les catholiques réclamaient leur part des impôts payés par des sociétés neutres, incorporées ou d'utilité publique, ils se plaignaient "avec quelque justification, devons-nous l'avouer" ("it must be admitted, with some justification").

132- C'est un aveu officiel, infiniment précieux et qui constitue un précédent.

133- Victoire véritable, mais incomplète. Le plan Robarts n'accorde rien aux Catholiques ontariens sur les paliers de l'enseignement secondaire et universitaire alors que, sur ces mêmes paliers, la minorité protestante du Québec reçoit des millions de la majorité catholique. Même à l'école primaire de l'Ontario subsiste, pour les Catholiques, une iniquité carabinée· à Ottawa seulement, 800 enfants, issus de mariages mixtes, fréquentent les écoles séparées. Les pères de ces enfants sont des Protestants honnêtes qui voudraient payer leurs impôts aux écoles séparées. La loi ontarienne les en empêche.

134- Ainsi se trouve foulé aux pieds un principe admis chez tous les peuples civilisés: tout homme qui travaille mérite salaire. Nos instituteurs qui instruisent ces 800 enfants ne reçoivent pas un sou de ces pères protestants. Par contre, les instituteurs des écoles publiques, qui ne remuent pas le petit doigt pour ces enfants, bénéficient de l'impôt versé par ces pères protestants dans la caisse des écoles publiques.

x
x x

135- Une minorité ontarienne de moins en moins puissante, mais toujours bruyante -- il s'agit des Orangistes -- réclame aujourd'hui à cor et à cri la disparition des écoles séparées de la province. Elle s'attaque ainsi à la clef de voûte de l'édifice confédératif. Enlever cette clef de voûte, c'est jeter par terre toutes les autres pierres de l'édifice; c'est déclarer sans vergogne que le pacte confédératif n'est rien d'autre qu'un scrap of paper, un chiffon de papier, selon la formule que le chancelier Bethmann- Hollweg rendit célèbre quand l'Allemagne, au mépris de sa propre signature, envahit la Belgique au début de la première guerre mondiale. Mais n'attachons pas trop d'importance à ceux qu'il convient de tenir pour ce qu'ils sont bel et bien: les Séparatistes de l'Ontario.

136- D'autres déplorent l'existence même des écoles séparées en Ontario. Partisans de l'école unique -- en Ontario, s'entend; non pas dans le Québec! -- ils rabâchent d'ennuyeuses constatations et, en hommes d'affaires qu'ils sont, ou qu'ils croient être, ils répètent à qui mieux mieux leur refrain favori: les écoles séparées coûtent trop cher! Ou encore: deux systèmes d'écoles coûtent plus cher qu'un seul! Ou encore: mieux vaut un seul bon système que deux systèmes médiocres.

137- Toute la"littérature" anglo-ontarienne, au sujet des écoles séparées, repose sur ce fragile fondement. "One fact became abundantly clear, affirment les commissaires enquêteurs de 1950 (1); namely, that a public school system without separate schools would, and must be, less costly, particularly to the Provincial Treasury, than a dual or separated system with its many duplications of buildings, administration, services and the like."

138- Presque tous les Anglo-Protestants de l'Ontario acceptent cette assertion comme parole d'Evangile. Or, ils se trompent du tout au tout! Cette erreur qu'ils commettent à longueur de journée, nul d'entre eux

(1) Report of the Royal Commission.....p. 742

n'a encore essayé de la redresser, dans ses écrits. Si nous nous trompons, on voudra bien nous le laisser savoir avec pièces justificatives à l'appui.

139- En règle générale, deux objets de même nature coûtent plus cher que l'un de ces objets; en ses plus beaux jours, M. de la Palisse n'eût pas mieux dit. Il semble donc paradoxal d'affirmer que deux systèmes scolaires coûtent moins cher qu'un système unique. Paradoxal ou non, c'est la vérité dans la ville d'Ottawa,

140- Au cours de l'année académique 1962-1963, 24,567 élèves fréquentaient les écoles publiques d'Ottawa; 24,594 élèves--donc 27 de plus--, les écoles séparées. Disons que la moitié de la population scolaire d'Ottawa, allait à l'école publique; l'autre moitié, à l'école séparée.

141- Pour instruire ces enfants, l'école publique disposait d'un budget qui s'élevait, en chiffres ronds, à 9 millions et demi de dollars. Pour instruire un même nombre d'enfants, l'école séparée n'avait à sa disposition -- toujours en chiffres ronds, comme d'ailleurs tous les autres chiffres qui suivront -- que 5 millions et demi de dollars.

142- Différence de 4 millions de dollars par année. Différence fort appréciable. Additionnons ces deux budgets: nous obtenons le chiffre de 15 millions de dollars. C'était la somme requise, à Ottawa, au cours de l'année académique 1962-1963, pour l'instruction de la population fréquentant l'école primaire.

143- L'instruction de chaque enfant, dans les écoles séparées, nécessitait une dépense de $230; dans les écoles publiques, cette dépense s'élevait à $400.

144- Loin de nous la pensée de taxer de gaspillage les commissaires des écoles publiques. On les accuse quelquefois de consacrer des sommes importantes à l'achat d'accessoires, de <u>frills</u>, ou encore d'édifier de petits palais scolaires qui développent chez les enfants le goût du luxe. Accusation peut-être fondée, en certains cas, autrefois, mais qui ne semble plus l'être aujourd'hui. Et si là-dessus vous engagez avec eux un dialogue, ils vous démontreront par A + B qu'ils ont un besoin pressant de tous les dollars et de tous les sous inscrits à leur budget.

145- Par contre, les écoles séparées doivent abattre exactement la même besogne---avec 4 millions de dollars de moins par année. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour en venir à une conclusion qui s'impose. Pareil tour de force présuppose d'immenses sacrifices de la part des parents, du personnel enseignant et des élèves: des classes souvent surpeuplées, des écoles moins somptueuses, des salaires moins élevés, l'omission de tous les accessoires, l'obtention du strict nécessaire.

146- Or si, en cette année 1962-1963, les écoles séparées d'Ottawa avaient fermé leurs portes, les vingt-quatre mille et quelques enfants qui les fréquentaient auraient dû s'acheminer vers les écoles publiques obligées, de par la loi, à les recevoir. Leur population scolaire eût donc doublé; elle eût passé de 24,567 à plus de 49,000 élèves. Et il leur en coûtait, ne l'oublions pas, en cette année-là, $400. pour instruire chacun de leurs élèves. Multiplions $400 par 49,000 élèves et nous obtenons, au bas mot, plus de 19 millions de dollars pour l'instruction, au palier primaire, de la population scolaire d'Ottawa. 19 millions qu'il aurait fallu trouver quelque part, sous le régime de l'école unique, alors que, sous le régime des deux systèmes d'écoles publiques et séparées, 15 millions ont suffi!

147- Donc épargne de 4 millions de dollars, à Ottawa seulement, chaque année, grâce à la présence des écoles séparées.

148- Tous ces chiffres nous ont été fournis par la Commission des Ecoles séparées d'Ottawa. Ils n'ont rien d'approximatif. Ils changent d'année en année, sans altérer substantiellement l'écart entre le budget de la Commission des Ecoles séparées et celui de la Commission des Ecoles publiques.

149- Telle est la situation à Ottawa. Nous n'avons pas eu le loisir de faire la même enquête dans les autres villes ontariennes où coexistent les écoles publiques et les écoles séparées. Mais, puisque partout en Ontario, l'école séparée fonctionne à coups de pénibles sacrifices, il s'ensuit qu'elle économise annuellement, partout comme à Ottawa, de fortes sommes.

x
x x

150- M. Tim Creery, journaliste faisant partie de la succursale outaouaise de la compagnie The Southam News Services, vient de publier, dans les journaux membres de cette institution, une série d'articles pertinents et documentés qu'il a intitulée: French for the French in English-Speaking Canada. C'est une magistrale étude des minorités françaises dans le Canada anglais. Elle devrait être le vade-mecum de tous les Anglo-Canadiens unilingues qui se penchent sur le problème du séparatisme québécois.

151- Une phrase du premier article nous a laissé songeur: l'auteur signale " a gradual, and still evolving change of heart in English-speaking Canada."

152- Change of heart; changement d'attitude, de la part des Anglo-Canadiens, à l'endroit des Canadiens français: ne serait-ce pas là la clef du problème? Nous l'avons cru après avoir lu les propos sagaces et modérés du brillant journaliste.

153- Rien de plus facile que d'élaborer, pour le Canada, une nouvelle constitution; rien de plus difficile que de lui donner force de loi au sein d'une population dont une forte proportion demeurerait apathique ou -- ce qui serait pis -- antipathique et verrouillée dans sa haine ou ses préjugés.

154- Il serait dangereux d'ignorer absolument l'existence, parmi nous, de nombreux Anglo-Canadiens qui rechignent devant la présence française au Canada. L'un d'entre eux a obtenu la manchette, il y a quelques mois, dans bon nombre de nos journaux: le pasteur Ellis de Hamilton.

155- Pasteur non pas relégué dans un obscur village de la province, mais établi dans une des villes les plus prospères de l'Ontario. Et, par surcroît, doyen des commissaires des écoles publiques de Hamilton. Qu'on le veuille ou non, ses propos revêtent une importance qui n'est pas négligeable. Il convient de s'y appesantir, même après les exposés du docteur Penfield, de Hugh MacLennan et de tant d'autres spécialistes qui ont pulvérisé la thèse anglicisante du pauvre sire.

156- Le pasteur Ellis fulmine des anathèmes contre les Canadiens français qui, depuis 300 ans, s'isolent du reste de l'Amérique du Nord par leur attachement à leur langue et à leur culture. Il peste contre cet isolement, cause de presque tous les malheurs, à son sentiment tout au moins, qui se seraient abattus sur notre malheureux pays.

157- Ici le pasteur Ellis mérite qu'on discute avec lui: il traduit maladroitement la conviction profonde de plusieurs de ses compatriotes qui pensent tout bas ce que lui ose dire tout haut. Combien d'entre eux répudient, même aujourd'hui, le dualisme français et anglais du Canada (This is a British country!) (Speak white!) et se révèlent ainsi, à leur insu peut-être, les thuriféraires du "melting pot" américain. Combien n'ont d'autre idéal que le "one flag, one school, one language, one nation" et s'efforcent de le réaliser par tous les moyens licites ou non?

158- Ils croient naïvement que l'unité de langue, unité obtenue dans le creuset de l'école unique, constitue le meilleur facteur d'unité nationale. En quoi ils affichent leur profonde méconnaissance de l'histoire universelle, en général, et de l'histoire du Canada, en particulier.

159- Les Français de la Révolution parlaient tous la même langue et pratiquaient presque tous la même religion, ce qui ne les a pas empêchés de se livrer une guerre civile, l'une des plus sanglantes de l'Histoire.

160- Quelques années avant la deuxième guerre mondiale, les Espagnols, tous catholiques, tous parlant la même langue, connurent les affres d'une guerre civile où, pendant des mois et des mois, la sauvagerie et la bestialité se donnèrent rendez-vous.

161- En 1775 commença la Révolution américaine, ce grand schisme du monde anglo-saxon où, pendant des mois et des années, s'affrontèrent, sur les champs de bataille de nos voisins du Sud, des hommes qui parlaient tous l'anglais et professaient presque tous le protestantisme.

En cette dramatique conjoncture, Carleton fit appel aux Canadiens pour défendre la citadelle de Québec menacée par les armées américaines de Montgomery et d'Arnold. Alors on fut témoin d'un spectacle inusité. Spectacle d'un pittoresque achevé! Certains Canadiens, qui ne parlaient pas l'anglais, répondirent à l'appel de Carleton. Ils se joignirent aux "habits rouges" pour repousser des envahisseurs qui, eux, parlaient un excellent anglais!

162- Ici comment ne pas citer une page maîtresse du regretté W. H. Moore (1). Vieille d'une quarantaine d'années, elle n'a rien perdu de sa pertinence et demeure toujours d'actualité:

163- "Homogeneity is no assurance against the disruption of the State(...) Our English-speaking Protestant Loyalist ancestors who fought against their English-speaking Protestant Revolutionary neighbors(...) Nor did homogeneity in language save the U.S. from civil war in the eighteen-sixties. Protestant fought Protestant and in both armies English words were the words of command. The fact that the Englishman of England and the American of the U. S. spoke the same language, in 1812, did not prevent them from fighting. We had a domestic clash of arms ourselves twenty-five years later and men did not divide upon <u>their manner of spelling freedom</u> but upon <u>their manner of thinking freedom</u>. No! There is something better than "one school" and "one language": it is <u>harmony in diversity</u>."

164- Le ciment qui tient unies toutes les pierres de l'édifice national, c'est non pas une unité, souvent factice et artificielle de langue ou de foi -- et encore moins un unique moule scolaire -- mais plutôt un sentiment de justice et d'équité dont s'inspirent tous les citoyens à l'endroit de leurs frères, de ceux surtout qui sont membres d'une minorité.

165- Mais il y a plus. Le pasteur Ellis et ses semblables, ces partisans d'une seule langue, d'un seul drapeau, d'une seule culture ne s'aperçoivent même pas qu'ils se contredisent; artilleurs au tir déréglé, ils atteignent leurs meilleures troupes.

166- Car eux aussi pratiquent, depuis bientôt deux siècles, un isolationnisme en comparaison duquel l'isolationnisme canadien-français n'est

(1) <u>The Clash</u>.... p. 302

qu'un jeu d'enfant. Après la Révolution américaine, les loyalistes anglo-saxons, les United Empire Loyalists refusèrent carrément de se fondre dans le "melting pot" des Etats-Unis, dans ce creuset américain. Ils abandonnèrent leurs terres, leurs biens, leurs amis; ils quittèrent ces colonies américaines devenues indépendantes; ils bravèrent tous les dangers et s'établirent, après de difficiles pérégrinations, en Ontario, dans les Cantons de l'Est, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick afin de conserver leur culture et leur idéal. Jamais ils n'eussent consenti à troquer leur Union Jack contre le drapeau étoilé; jamais ils n'eussent songé à vendre leur glorieux héritage pour un plat de lentilles américaines.

167- Comme quoi, au lieu de ferrailler contre un mot, le pasteur Ellis et ses pareils feraient mieux de s'attaquer au fond des choses.

168- Entre eux et les Canadiens français existe un trait d'union, un commun dénominateur: la volonté farouche de demeurer soi-même et d'accomplir son destin. Noble mission pour eux comme pour nous.

169- En somme,les Anglo-Canadiens, tous plus ou moins fils spirituels des United Empire Loyalists, renoncent, aujourd'hui encore, aux avantages pécuniaires de l'annexion aux Etats-Unis afin de maintenir une inébranlable fidélité à leurs traditions et à leurs ancêtres. Comme nous les comprenons bien! Et pourquoi faut-il que tant d'entre eux nous comprennent si mal?

170- Reconnaissons toutefois qu'un nombre de plus en plus considérable d'Anglo-Canadiens commencent à comprendre les aspirations et les mécontentements du Canada français. Ils ne pratiquent plus la politique de l'autruche et ne demandent rien de mieux que d'engager un dialogue avec ceux qui se situent de l'autre côté de la barricade. Surtout, ils se rendent compte que ce sont eux, les Anglo-Canadiens, qui conduiront le pays vers de nouvelles destinées ou achemineront le Canada anglais vers une intégration aux Etats-Unis. Uni au Canada français, le Canada anglais réussit de moins en moins à se dégager de la tutelle américaine; que ferait-il, lui tout seul, privé du Canada français, le meilleur rempart contre l'annexion aux Etats-Unis?

171- La parole est aux Anglo-Canadiens. Dale C. Thomson, directeur du département des sciences politiques à l'Université de Montréal, vient de l'admettre en toute franchise (1): "They (c'est-à-dire les Anglo-Canadiens) are the ones who are going to have to make French Canadians feel at home not only in Rimouski or Chicoutimi, but in Toronto and Vancouver as well." Le distingué universitaire épaule ici Gilbert Rondeau, député créditiste, qui, à Ottawa également, quelques jours plus tôt, disait en présence d'un groupe d'étudiants de l'Université Carleton: "French Canadians want to be treated in the rest of Canada in the same way English-Canadians are treated in Quebec." (2) Ce qui signifie, entre autres choses, des écoles françaises pour les Canadiens français dans tout le Canada anglais, dans tous les domaines de l'enseignement et à tous les niveaux et sans frais additionnel ni taxes spéciales.

172- Et Dale C. Thomson de préciser sa pensée au sujet du comportement futur des Anglo-Canadiens à l'endroit des Canadiens français.

173- "I believe, for instance, that we can and should broaden our interpretation of Clause 133 respecting the two official languages, and consider that the right to use either language in Parliament means their use as well in the federal civil service.

174- The principle could be established that, as far as practicable, a citizen should be able to deal with his government in his first language, and Canadians offering their services to Canada through employment in the national administration or the armed services, should, also as far as practicable, be able to serve in the language of their choice.

175- As far as civil servants in Ottawa are concerned, this would really mean that beginners would start out in their own language, but to get to the top they would have to become bilingual.

176- This would apply to both English and French-Canadians.

177- National services such as the CNR and TCA should be as bilingual as possible. In particular, our national capital should be bilingual by law, so that representatives of both groups should feel as much at home

(1) Ottawa Journal, 29 octobre 1963.

(2) Ottawa Journal, 25 octobre 1964.

there as possible.

178- What else can we change to draw the two groups closer together? We need symbols that will be bonds between all Canadians.

179- I am thinking of a Canadian constitution that will not be a reminder of times gone by. I am thinking of a flag, and a national hymn, and a coat of arms that are truly Canadian.

180- Above all, we need to avoid the impression that the constitution that binds us together is a sort of strait jacket designed to keep French-Canadians in their place.

181- We must demonstrate to them that we are prepared to accept changes that will enable them not only to survive as a group, but to make their maximum contribution to Canada as a whole."

182- Voilà de fort belles et opportunes paroles. Les paroles, hélas! -- même les plus belles -- s'envolent et souvent ne reviennent plus: verba volant, scripta manent. Seuls les écrits demeurent. Les actes aussi.

183- Le Canada anglais passera-t-il de la parole aux actes? Obtiendrons-nous "l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne"?(1)

Ottawa, Ontario
1964

(1) idée force du mandat de la 'Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

PARTIE III

G R I E F S

Nous soumettons respectueusement à votre Commission les griefs suivants de la population d'expression française de l'Ontario:

I- DOMAINE DE LA TAXATION: (voir n.b.)

a) Utilités publiques:

Il est inconcevable qu'en 1964 soit payée aux écoles publiques la totalité des impôts des utilités publiques. Celles-ci appartiennent aux catholiques aussi bien qu'aux protestants.

b) Propriétés de la Couronne:

Le gouvernement central ne paie pas de taxes sur les propriétés de la Couronne (Canadien National, et autres), mais accorde des subsides qui sont payés directement aux municipalités. A cause de l'iniquité de la loi, pas un sou de ces subsides n'est payé aux écoles séparées.

c) Grandes Compagnies:

Nombreuses sont les grandes compagnies qui voudraient affecter une partie de leurs impôts au support des écoles séparées. Il est de notoriété publique que, même si l'article 58 de la Loi des écoles séparées permet qu'une partie de l'évaluation des compagnies soit attribuée aux écoles séparées, il est pratiquement impossible de le faire. Cette impossibilité provient du fait que la partie devant être attribuée aux écoles séparées est basée sur le nombre d'actions détenues par des catholiques. Par conséquent, à cause du changement constant des détenteurs de ces actions, le contrôle en devient impossible. L'incapacité des directeurs de déterminer la proportion des actions détenues par des catholiques rend cet article 58 inapplicable.

(n.b.) Depuis janvier 1964, un octroi nouveau est versé aux commissions scolaires séparées. Mais cet octroi ne compense que partiellement pour la perte d'évaluation des corporations, des compagnies d'utilités publiques, etc. Cet octroi est basé sur la proportion qui existe entre l'évaluation résidentielle des contribuables aux écoles séparées et aux écoles publiques dans chaque municipalité plutôt que sur le nombre d'élèves.

..... 2

d) Cas typique:

C'est le propriétaire qui paie la taxe mais la loi stipule que c'est le locataire qui détermine à qui elle doit être payée et le propriétaire n'a aucun mot à dire à ce sujet. Nous devons citer ici le cas de la Corporation épiscopale catholique romaine d'Ottawa qui, en tant que propriétaire d'un édifice situé dans la ville d'Ottawa et loué au gouvernement central, est contraint par la loi de payer les taxes de cet édifice à la commission des Ecoles publiques.

e) Mariages mixtes:

Nombreux sont les mariages contractés entre des catholiques et des protestants. Même si les deux conjoints désirent envoyer leurs enfants dans une école séparée, si le père est protestant, la loi leur défend de payer leurs taxes à la commission scolaire séparée. La commission scolaire séparée d'Ottawa, par exemple, et combien d'autres, accepte des centaines d'enfants issus de ces mariages mixtes sans retirer un sou des impôts payés par les parents.

f) Successions:

Une autre injustice flagrante que nous désirons souligner est celle d'un catholique qui confie, à son décès, l'administration de sa succession à une compagnie de fiducie. Les taxes scolaires provenant de cette succession, jusqu'au règlement complet de la dite succession, doivent être affectées au support des écoles publiques car celle-ci est administrée par une compagnie et la loi ne permet pas, en pratique, à une compagnie de supporter les écoles séparées.

II- LANGUE FRANCAISE:

1) Au fédéral: Nous signalons à la Commission d'enquête que:

a) On ne donne pas aux enfants des militaires des bases de l'armée, de l'aviation ou de la marine l'enseignement en français auquel ils ont droit.

..... 3

b) Les Canadiens français qui se présentent aux examens de la fonction publique peuvent subir leurs examens en français mais les examens s'inspirent des programmes des universités anglaises.

c) Dans la plupart des ministères, commissions, compagnies de la couronne, etc, les fonctionnaires de langue française sont forcés de s'exprimer en anglais presque continuellement et de rédiger leurs rapports en anglais.

d) Nous avons noté depuis quelque temps une légère amélioration de la représentation canadienne-française dans la fonction publique. Nous ne comptons pas encore cependant un nombre équitable de Canadiens français aux postes supérieurs de la fonction publique, des compagnies de la Couronne ni de la Diplomatie (un récent mémoire du Conseil de Vie Française en Amérique fournit les preuves nécessaires à ce sujet).

e) Nous protestons énergiquement contre la politique d'immigration que le gouvernement central a pratiquée pendant plusieurs décennies. Le Canada français déplore aussi que la publicité faite à l'étranger ne tienne pas compte du caractère bilingue du pays. Les Canadiens français sont-ils destinés à ne former jamais qu'une minorité dans leur pays et à se voir maintenus à la proportion de 30% de la population totale du Canada par une immigration qui viendra toujours détruire les effets de l'accroissement naturel?

f) Les édifices fédéraux devraient refléter le caractère bilingue du pays. Et nous croyons que le Ministère des Affaires extérieures devrait souligner aux Ambassades qui sont représentées au Canada que ce pays est un pays bilingue et que leurs édifices, leur publicité, etc, devraient tenir compte de ce fait.

g) Nous déplorons le fait que le gouvernement central s'adresse toujours à la province de Québec lorsqu'il s'agit de remplir des postes supérieurs dans la fonction publique; il y a plus d'un million de Canadiens d'expression française qui vivent à l'extérieur de la province de Québec et parmi eux on peut compter un grand nombre de compétences. Le gouvernement ne devrait pas les

..... 4

ignorer lorsqu'il s'agit de remplir de tels postes.

2) Au provincial:

a) Enseignement primaire:

Les lois scolaires de l'Ontario ne garantissent d'aucune façon le droit du Franco-Ontarien de faire instruire ses enfants dans sa langue. Un règlement permet cependant l'enseignement bilingue mais celui-ci est laissé à la fantaisie des commissaires d'écoles. Or, dans la plupart des cas on nous le refuse obstinément. Là où le nombre d'élèves de langue française le justifie, il devrait être obligatoire, selon la loi, de donner des classes.

b) Enseignement secondaire:

i) Au niveau secondaire, nous n'avons rien du tout sauf dans les quelques cas où les 9e et 10e années sont rattachées à une commission scolaire primaire. Et même là, nos contribuables qui paient pour cet enseignement dans leurs écoles doivent quand même payer l'impôt scolaire aux "High Schools" pour les cours identiques qui se donnent dans ces institutions.

ii) Nous n'avons pas non plus d'écoles techniques ni d'écoles spécialisées en commerce, etc.

iii) Une coutume établie depuis longtemps au Ministère d'Education veut que l'enseignement de toutes les matières, sauf le français, (et dans quelques rares cas exceptionnels le latin et l'histoire) se fasse au moyen de l'anglais comme langue d'enseignement et de communication. Cette pratique place nos élèves dans une situation désavantageuse par rapport à leurs confrères anglophones. Ou nos élèves perdent la maîtrise de leur langue maternelle ou ils se présentent aux examens avec des connaissances insuffisantes.

iv) Le candidat aux examens de treizième année devrait avoir le choix de répondre à un questionnaire rédigé soit en français, soit en anglais.

c) Enseignement universitaire:

i) Nous n'avons pas d'école normale supérieure (College of Education) pour la formation du personnel enseignant de langue française des écoles secondaires.

... 5

(ii) Nous ne recevons pas d'octrois gouvernementaux qui permettent l'établissement de cours parallèles (aussi bien français qu'anglais) dans toutes les disciplines, au moins dans les universités bilingues.

d) Divers:

Il serait dans l'ordre que dans tous les autres domaines de l'enseignement le Canadien d'expression française puisse étudier dans sa langue.

3) Municipal:

Il serait essentiel que la capitale du Canada affiche un visage bilingue bien caractérisé; la situation présente ne réflète pas le caractère bilingue et biculturel d'une capitale nationale.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Tous les griefs que nous venons d'énoncer disparaîtront si l'on accorde à la minorité d'expression française, de l'Ontario, dans les domaines de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, les mêmes droits et privilèges que ceux qui, depuis plus d'un siècle, sont octroyés, dans le Québec, à la minorité anglo-protestante. Rien de plus, mais rien de moins.

Respectueusement soumis,

octobre 1964

l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario.

CA1Z1
-63B22

BACKGROUND PAPERS

Brief #:	750-519
Association Canadienne-Française d'Education d'Ontario	
OTTAWA	

A. INFORMATION ON ORGANIZATION

1. Fondée en 1910 - est le porte-parole officiel de la population d'expression française d'Ontario (647,941 recensement 1961). Son siège social est à Ottawa.

MEMBERSHIP

2. Elle compte treize sociétés provinciales affiliées:

l'Association de la Jeunesse f.-O.	15 cercles
la Fédération des Femmes C.-F.	- 60 sections
l'Union des Cultivateurs F.-O.	- 20 syndicats
l'Union Catholique des Fermières d'Ontario	- 30 cercles
la Féd. des Sociétés St-Jean Baptiste de l'Ontario	- 50 sections
l'Association des Enseignants F.-O.	- 3,500 membres
l'Association des Commissions des écoles bilingues d'Ontario	- 330 com. scolaires
la Fédération des Associations de Parents et d'Instituteurs d'Ont.	- 200 sections
la Fédération des Caisses Populaires d'Ontario	- 60 caisses
la Fédération des Clubs Sociaux F.-O.	- 20 sections
l'Association F.-O. des Inspecteurs de l'Enseignement Bilingue et des Professeurs à l'Ecole Normale	- 50 membres
les Scouts Catholiques du Canada région de l'Ontario	- 150 unités
les Guides Catholiques du Canada région de l'Ontario	- 118 unités

Chacune a droit à un siège au Conseil d'administration de l'Association d'Education d'Ontario.

3. PURPOSE: La vigilante protection de tous les intérêts des Canadiens français de l'Ontario et la juste revendication de tous leurs droits.

4. PREPARATION OF THE BRIEF: Les membres suivants, tous directeurs de l'Association d'Education, ont préparé le mémoire et celui-ci a été ratifié par le Conseil d'administration qui est composé de soixante-trois personnes venant des quatre coins de la province.

M. Roger Saint-Denis, Ottawa, vice-doyen de la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa
M. Roger N. Séguin, C.R., avocat - Ottawa
M. Séraphin Marion, Ottawa, membre de la Société-Royale du Canada
Monseigneur C.-A. Demers, Ottawa, supérieur du Grand Séminaire d'Ottawa
M. Jacques Leduc, Ottawa, professeur à l'école secondaire Nepean
M. E.-C. Desormeaux, Ottawa, ancien secrétaire de la Commission des écoles séparées d'Ottawa et de la Commission d'Assurance-chômage
M. Roger Charbonneau, Eastview, secrétaire de l'Association d'Education.

(BACKGROUND PAPERS) 750-519

B. RESEARCH SECTION: NOTES AND COMMENTS

Dr. H. B. Neatby

1. The section Historique of this brief deals only with denominational schools. No reference is made to the question of language on instruction for the very good reason that there was no reference to this question at the time of Confederation. The Mémoire and the Griefs, however, concentrates on the language question.

2. The Association, therefore, is really basing its demands on the right to the same privileges as those enjoyed by the English minority in Quebec.

C. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

1. RESEARCH (DR. NEATBY)

(1) The most important question, in my opinion, is whether the Association believes that a French-language school system "du primaire au supérieur" is the best system for children who live in Ontario. Are they concerned about the possibility that the French Canadians who graduate from such a system would find themselves handicapped in their own province?

(2) If the Association admits that proficiency in English would be desirable (or even essential) for these graduates, how do they plan to ensure that their proposed school system will provide adequate training in the second language?

2. PROGRAM AND LIAISON READERS

p.5, dernier para. (1) - l'expression 'école bilingue' on entendait une école française? Pouvez-vous préciser s'il s'agissait d'une école confessionnelle ou non-confessionnelle publique?

p.5, dernier para. (2) - Voulez-vous dire que vous désirez le système d'éducation du Québec transplanté dans les autres provinces ... ou que vous êtes prêts à accepter une duplication française du système d'écoles publiques déjà existant dans la province?

p.7, dernier para. (3) - Vous suggérez à la Commission de définir le terme 'bilinguisme'; avez-vous une définition à suggérer vous-mêmes?

p.7, para. 2 (4) - A propos de la déclaration d'un membre du Ontario Curriculum Institute qui laisse croire que qu'il existe un plan délibéré visant à l'anglicisation des Franco-ontariens, pouvez-vous apporter plus de précisions à ce sujet?

p.7, dernier para. (5) - A la suite des directives reçues de Toronto en janvier dernier concernant l'obligation de donner en anglais l'enseignement de l'histoire, savez-vous s'il y eut des refus d'obtempérer et si des sanctions ont été prises contre des écoles?

pp. 8-9 (6) - Vous mentionnez des pays où la langue d'enseignement pour les minorités est la langue maternelle. Pouvez-vous nous fournir vos sources d'information à ce sujet?

p.9, par. initialé (7) - Is the basis for this recommendation a "gentleman's agreement", or, since you suggest later on, should this be part of the statutes or even the Constitution?

p.9, para. 3 (8) - Do you see any disadvantage in the children having a second language?

p.9, rec. 3 - Faites-vous une distinction entre le fait de familiariser l'oreille d'un enfant avec une langue seconde et l'enseignement systématique de cette langue?

p.10, recom. 5 (9) -a You are suggesting that there should be a French schools superintendency while we have received recommendations by others that there should be a national agency to supervise minority language education. Would you feel that such a federal agency would take care of the needs you see for a superintendency?

-b Ou si on dit que cette recommandation concerne l'Ontario seulement, il serait alors bon de demander comment on la conçoit ... si en fait il ne s'agirait pas d'un quasi second ministère de l'Education?

R. Fish

750-519

Ass. c.-f. d'Ontario

"Griefs" - Page 3 - Langue française - points b-g

B. The University of Ottawa study on recruiting (M. Collin) has some data on this.

C. This may still be true in "la plupart des ministères" but some departments have been encouraging francophone employees to use their own language. Research still has not determined the extent of this.

D. Our figures, from DBS census data do show a less than equitable proportion of French Canadians in the Civil Service, especially at higher levels. (Details are available, if desired, from Denis Ledoux).

E. We have no evidence, as yet, to suggest that the government has deliberately or inadvertently discriminated against French speaking immigrants.

F. Our external affairs study (just starting) may produce some facts relating to this point.

G. We have some DBS data relating to birthplace of civil servants now in the Ottawa area. This could be analyzed against ethnicity to test the assertion here. (Denis Ledoux).

D. Lyngseth.

750-524

CA1Z1
-63B22

MEMOIRE PRESENTE A

LA
COMMISSION ROYALE
D'ENQUÊTE SUR LE
BILINGUISME ET
LE BICULTURALISME

PAR L'ASSOCIATION
DES ETUDIANTS DE
LANGUE FRANÇAISE
DU NORD DE L'ONTARIO

L'Association des étudiants de langue française du Nord de l'Ontario, fondée le 1er février 1964, veut parler au nom de tous les étudiants francophones du Nord de l'Ontario, tant ceux des écoles secondaires publiques et privées, que ceux de l'école normale et de l'Université. Elle cherche par une action collective, à contribuer à sa façon, à l'épanouissement culturel et politique de la collectivité franco-ontarienne. Dix-huit écoles secondaires, publiques et privées, en plus de l'école normale et de l'Université ont déjà signifié concrètement leur participation à l'Association.

Le présent mémoire est présenté en son nom conformément à une résolution votée par le congrès de fondation du 1er février; une réunion générale de toutes les Associations locales convoquée le 16 septembre 1964 à approuver le mémoire que nous avons maintenant l'heureux devoir et l'honneur de soumettre à la bienveillante attention de votre commission.

Nous désirons ici remercier les autorités de l'Université de Sudbury qui ont rendu possible la rédaction de ce mémoire.

L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE LANGUE FRANCAISE DU NORD DE L'ONTARIO RECOMMANDE:

1) LA CREATION IMMEDIATE D'ECOLES SECONDAIRES FRANCAISES, RECONNUES ET SUBVENTIONNEES. A CE PROPOS, ELLE SUGGERE TROIS SOLUTIONS POSSIBLES: SOIT LA CREATION D'ECOLES POUR LES MINORITES DEPENDANT D'UN MINISTERE FEDERAL DES MINORITES, SOIT LA RECONNAISSANCE ET LA SUBVENTION DE CES ECOLES PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL ONTARIEN, SOIT LE RATTACHEMENT DU SYSTEME SCOLAIRE AU MINISTERE DE L'EDUCATION DE LA PROVINCE DE QUEBEC. LES NEUF AUTRES PROVINCES DU CANADA SERAIENT RESPONSABLES FINANCIEREMENT ET ACADEMIQUEMENT DE L'ENSEIGNEMENT A LA MINORITE ANGLAISE DU QUEBEC ET LE GOUVERNEMENT FEDERAL ACCORDERAIT AU QUEBEC LES CONCESSIONS FISCALES NECESSAIRES.

2) L'AMELIORATION DES MOYENS D'INFORMATION POUR LA MINORITE FRANCAISE D'ONTARIO: AUGMENTATION DE LA PUISSANCE DE DIFFUSION DES POSTES DE RADIO ET DE TELEVISION LA OU ILS EXISTENT, ET LEUR CREATION LA OU ILS N'EXISTENT PAS ENCORE. AUSSI, LA DIFFUSION PLUS GRANDE DE JOURNAUX ET DE LIVRES FRANCAIS.

3) LA RECONNAISSANCE AUX FRANCO-ONTARIENS DES DROITS ET PRIVILEGES ACCORDES A LA MINORITE ANGLAISE DU QUEBEC EN VERTU DE L'A.A.N.B.

R E S U M E D U M E M O I R E

INTRODUCTION:	L'HISTORIQUE
1ERE PARTIE:	LE SYSTEME SCOLAIRE
2EME PARTIE:	CANADIENS-FRANCAIS EN MILIEU ANGLAIS
3EME PARTIE:	CANADIENS-FRANCAIS ET CANADIENS-ANGLAIS

R E S U M E D U M E M O I R E

I N T R O D U C T I O N: L' H I S T O R I Q U E

LES ORIGINES. En décembre 1963, un groupe d'étudiants français de l'Université Laurentienne se réunit afin d'étudier ce qu'ils sont et ce qu'ils entendent faire comme canadiens-français du Nord de l'Ontario. Ces étudiants se reconnaissent une appartenance à la communauté française québécoise. Une association d'étudiants français est constituée afin de stimuler la vie française à l'Université. Elle décide aussi de réunir en congrès, les étudiants des écoles secondaires.

LE CONGRES DU 1ER FEVRIER.

La réunion eut lieu au Collège du Sacré-Coeur, et groupait 400 étudiants venus de Sudbury, Sturgeon Falls, North Bay, Timmins, Hearst, Haileybury, Hanmer, Chelmsford, Verner, Elliot Lake et l'école normale de Sudbury.

A la réunion, on porte un jugement sur le milieu et l'appartenance au milieu, et enfin, sur l'opportunité de fonder une association de tous les étudiants du Nord de l'Ontario. L'étude du milieu révèle que, si plusieurs parlent français à la maison et à l'école, plusieurs trouvaient plus facile de s'exprimer en anglais à l'extérieur. Par ailleurs, on voit d'un bon oeil, l'établissement d'écoles secondaires françaises pour faire le lien entre l'école primaire et l'Université. Après avoir admis l'importance d'une éducation universitaire, beaucoup hésitaient cependant à s'inscrire dans un cours universitaire français en raison de la préparation insuffisante que donnent les écoles secondaires anglaises.

En ce qui touche à l'appartenance, la plupart se disent influencés davantage par le milieu immédiat que par ce qui se passe au Québec. Mais tous refusent de considérer un changement de culture ou de langue, estimant cette solution impossible.

A la fin de la journée, l'Association est fondée, étant bien entendu qu'elle chercherait à agir concrètement sur le milieu nord-ontarien. L'exécutif reçoit mission de rédiger une pétition en faveur d'écoles secondaires françaises; de la faire parvenir au gouvernement provincial et aussi de rédiger un mémoire à l'intention de la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

REALISATIONS.

Les réalisations concrètes de l'Association se vérifient dans les faits suivants: la pétition est en marche: la fondation de sections locales a contribué au succès d'activités culturelles telles que la venue de la troupe du conservatoire de Québec, les concerts de Vigneault et de Ferland, l'ouverture de la Boîte à chansons de Sudbury: des émissions radiophoniques à North Bay et à Sudbury, relèvent de l'initiative des étudiants.

1 ERE P A R T I E

LE SYSTEME SCOLAIRE

La situation scolaire qui prévaut en Ontario peut se résumer en disant qu'au niveau secondaire, l'enseignement subventionné par l'Etat, ne se fait pas en français; qu'au niveau universitaire (collégial), l'enseignement se fait en français en deux institutions quand le nombre d'étudiants français le justifie; qu'au niveau des écoles professionnelles, il est très difficile de poursuivre des études en français.

NIVEAU SECONDAIRE.

Les écoles privées, groupant des étudiants français seulement, peuvent faire une plus large part à l'enseignement en français; mais l'anglais y garde une place importante en raison des examens en anglais à la fin de la 13ème année. Les étudiants canadiens-français qui fréquentent les écoles publiques des régions étudiées (Sudbury, Nipissing, Temiscamingue, Cochrane) sont au nombre de 1760, soit 23.1% du total. Les statistiques nous montrent que dans les écoles publiques, la proportion d'étudiants français tend à diminuer à mesure que l'on approche de la 13ème année; cette diminution est en rapport direct avec le nombre d'étudiants français dans une école: moins le milieu est homogène, plus la diminution est marquée.

LA PERSEVERANCE.

La persévérance scolaire des étudiants français dans les high schools est moindre que celle des étudiants anglais: en 1958, les étudiants français inscrits en 9ème année du cours public représentaient dans les régions étudiées 41% de l'effectif scolaire, mais en 1963, ils n'étaient plus que 21% des effectifs de 13ème année. Les statistiques confirment de plus, que là où les étudiants canadiens-français sont en grand nombre, leur degré de persévérance suit le comportement scolaire des étudiants anglais.

En comparant ces résultats à ceux des écoles secondaires privées, on notera des différences sensibles; ce qui tend à confirmer que l'homogénéité d'un milieu français favorise une plus grande persévérance scolaire....

Lorsque l'on groupe les statistiques des écoles secondaires publiques et privées, on remarque malgré tout, un écart entre les pourcentages des étudiants français et ceux des étudiants anglais de la province d'Ontario: écart de 7% en 10ème année, de 8% en 11ème et de 16% en 12ème.

A l'Université, le problème de la persévérance ne se pose pas puisque ceux qui y ont été admis ont les qualités nénessaires. La proportion d'étudiants français est nettement inférieure, toute proportion gardée, à ce qu'elle devrait être. Alors qu'ils devraient constituer 35% de la population étudiante, ils ne sont que 23.5%.

Certains étudiants canadiens-français sur qui pèse une éducation secondaire en anglais se voient en effet obligés de suivre leurs cours en anglais, faute de préparation suffisante. La proportion d'étudiants français dans l'Université. ne cesse de décroitre proportionnellement alors que le nombre d'étudiants canadiens-français est stationnaire depuis quatre ans; le point de saturation est atteint.

Ces chiffres confirment l'hypothèse d'après laquelle l'impasse dans laquelle nous nous trouvons placés a pour cause un système scolaire mal adapté. Donner à des étudiants français un cours primaire français, un cours secondaire anglais, couronné par des examens en anglais, dans des milieux scolaires anglais et avec des manuels anglais, c'est favoriser une anglicisation rapide et efficace; c'est rendre le développement d'une culture,impossible.

La création d'écoles secondaires françaises s'impose donc.

Pour rectifier une situation radicalement fausse, l'Université Laurentienne offre une année préliminaire qui équivaut à la treizième année du cours public; elle permet donc de suivre un cours de 13ème en français à l'Université ou dans l'une des trois écoles privées qui ont consenti à adopter ce cours. Puisque l'Université assure la correction de ces examens, son certificat a autant de valeur que celui du Ministère de l'Education.

A Sudbury, la Commission des écoles séparées vient d'étendre ses services jusqu'à la 9ème et 10ème année en utilisant les classes des écoles secondaires privées de la ville, ce qui signifie la gratuité scolaire en 9ème et 10ème année, pour un cours en français, à ceux qui veulent en profiter.

L'Association des étudiants de langue française du Nord de l'Ontario pose des gestes concrets en faveur des écoles secondaires françaises, en organisant une pétition qui recueillera 25,000 signatures. Bien acceuilli dans les écoles privées, ce projet le fut moins dans les écoles publiques où l'on craint de troubler la bonne entente entre étudiants français et anglais. Une opposition est aussi venue de personnes qui ne veulent pas d'écoles françaises à moins qu'elles ne soient catholiques; mais l'Association pense que le fait que tous les partis politiques de l'Ontario sont opposés à la confessionalité, la justifie de ne pas lier le sort des écoles françaises à la confessionalité, d'autant que l'inspiration chrétienne nécessaire d'un milieu scolaire canadien-français, sauvegarderait l'essentiel.

2 EME P A R T I E

CANADIENS-FRANCAIS EN MILIEU ANGLAIS

A. LE MANIFESTE.

Dans le manifeste, les étudiants essaient de se définir politiquement et culturellement. Politiquement, ils se reconnaissent citoyens de la province d'Ontario; ils entendent participer à cette communauté politique en

contribuant à son développement. Mais, après avoir ainsi assumé leurs responsabilités, ils estiment être en droit de s'attendre de la majorité, le respect de leurs droits collectifs autant que de leurs droits civiques.

Sur le plan culturel, l'étudiant se rattache à une double appartenance dans le temps et dans l'espace. Dans l'espace, il est membre de la nation canadienne-française et de la communauté française mondiale à laquelle il est réuni par une langue commune. Dans le temps, il se reconnait tributaire d'une communauté qui est restée française par un acte volontaire; en se réclament de cette communauté, il en accepte aussi toutes les responsabilités.

Membre d'une communauté ethnique,légitime et légale, l'étudiant réclame le respect des droits de cette communauté; parmi lesquels comptent surtout le droit de faire un usage normal de sa langue et surtout le droit de se faire éduquer selon son génie propre.

B. L'APPARTENANCE .

Plusieurs étudiants éprouvent un certain malaise à vivre en canadiens-français dans le milieu nord-ontarien. C'est ce malaise qui est analysé dans ce chapitre. Chaque homme ressent le besoin d'appartenir à un milieu. La langue joue dans la satisfaction de ce besoin, un rôle important.

Chaque homme a besoin en effet, de trouver dans celui qui l'entoure, un prolongement de lui-même, s'il veut vivre. Au point de vue spirituel par exemple, l'homme a besoin de maîtres qui l'initient à la science, qui l'ouvrent aux idées. Tout cela nécessite des contacts entre individus; mais l'homme aussi a besoin d'appartenir à une communauté d'individus avec lesquels il partage certaines réalisations, une certaine vérité, une même volonté de vivre. L'homme a besoin de contribuer à la richesse de cette communauté à laquelle il puisera à son tour. Cette communauté s'appelle héritage national.

Or, le rôle de la langue dans tout cela devient évident: c'est dans une langue que l'homme formule et exprime les idées et les sentiments qu'il communique; et c'est à l'aide de cette langue, que tous comprennent, qu'il enrichit sa nation, qu'il profite de sa nation.

Mais en Ontario, le canadien-français ne se sent pas d'appartenance au milieu anglais, qui lui est étranger parce qu'il appartient, par sa langue, à une autre communauté culturelle et nationale. Alors, que faire?

D'une part, le milieu ontarien prive l'étudiant d'un système d'écoles adapté, et par là, de la langue sans laquelle il est impossible de puiser à cet héritage national et culturel français: d'autre part, le milieu l'éloigne de toute communauté française à la vitalité de laquelle il pourrait contribuer, s'il en était arrivé à acquérir de la langue, une connaissance suffisante.

C'est pourquoi plusieurs étudiants voient pas d'autre solution à l'impasse actuelle, qu'un retour au Québec où une vie française, là seulement, est possible; ils auront le sentiment d'être utiles.

C. L'ENQUETE.

Une enquête faite auprès de 783 étudiants canadiens-français du nord de l'Ontario, tant des écoles secondaires privées que publiques, portait sur dix questions principales: quatre pour déterminer l'intensité de l'influence française sur le milieu (par la radio, la télévision, les journaux et les livres); cinq sur la langue parlée (langue des parents, langue d'expression spontanée, langue à la maison, langue dans les endroits publics, langue entre amis canadiens-français).

L'influence de la télévision est généralement très faible: seulement 28% des étudiants subissent une influence réelle. Cette faiblesse s'explique par l'absence de télévision française en plusieurs milieux, par une mauvaise réception technique là où elle existe, par la pression trop forte du milieu anglais. Une enquête effectuée ailleurs avait démontré que les programmes préférés étaient la Poule Aux Oeufs d'Or, Les Insolences d'Une Caméra, le Cinéma International et le Hockey; sur 250 réponses à cette enquête, 137 étudiants préféraient les émissions anglaises et 113 les émissions françaises.

La radio est plus écoutée que la télévision, mais son influence reste quand même faible; seulement 34% des étudiants subissent une influence réelle.

Les journaux ne joissent pas d'une plus grande faveur que la radio et la télévision: seulement 15% des étudiants les lisent chaque jour, et seulement 34% les lisent plusieurs fois par semaine. Les raisons sont l'absence de journaux publiés dans la région même, la pression de milieux anglais (dans l'ensemble, les étudiants des milieux français lisent davantage les journaux français).

Les moyens de communication, c'est-à-dire la télévision, la radio, et les journaux, n'exercent qu'une bien faible influence française sur le milieu. La vérité qui se dégage de tous nos chiffres est qu'il y a corrélation entre le milieu (selon qu'il est français ou anglais), et l'influence qu'exercent sur un milieu ces moyens, quand ils existent: les cas de H d'une part, et de B&F d'autre part, nous paraissent révélateurs quand on connait les résultats de ces institutions situées dans un même milieu urbain, mais dans des milieux scolaires français et anglais respectivement. Comme il n'est pas question de renverser les proportions de population, la véritable solution réside dans la création de milieux scolaires français; mais aussi dans la création de moyens de communication là où ils n'existent pas, dans un rendement accru de ces moyens en ces endroits où ils existent. L'enquête révèle qu'il ne semble y avoir aucun lien entre le milieu et le nombre de lectures, ce qui nous porte à croire que tout dépend des circonstances locales. Dans des situations semblables, les étudiants français se comparent avec quiconque: par exemple, à l'Université, les étudiants français (23% du total des étudiants) ont lu plus de volumes de littérature française (2826) en 1963-64 que les étudiants de la section anglaise (77%); ceux-ci ont lu 2780 livres de littérature anglaise ou américaine.

LA LANGUE DES PARENTS: 92% FRANCAISE.

Les parents des étudiants restent donc français dans une large proportion et devraient être en mesure d'exercer une influence sur leurs enfants.

LA LANGUE A LA MAISON: 84% FRANCAISE.

Alors que 92% des parents s'exprimaient en français habituellement, il n'y a qu'en 84% des cas où l'on parle français à la maison. L'écart est plus considérable dans les milieux les plus anglais.

LANGUE D'EXPRESSION: 70% FRANCAISE .

Il n'y a que 7 étudiants sur 10 qui s'expriment plus facilement en français qu'en anglais, ce qui est fort anormal. Ici comme ailleurs, les étudiants exposés à l'influence anglaise sont ceux qui parlent moins souvent en français. Une étude dans une école secondaire française a révélé que, plus les étudiants vivaient dans un milieu français, plus ils acquéraient de facilité à s'exprimer en français.

LANGUE ENTRE AMIS CANADIENS-FRANCAIS: 65% FRANCAISE

Que 59% des étudiants s'expriment tantôt en français tantôt en anglais, entre eux, a de quoi nous étonner; et que seulement 35% s'expriment toujours en français avec leurs amis canadiens-français aussi! Les moyennes des institutions sont ici encore en rapport direct avec l'intensité de vie française des milieux urbains et scolaires.

LANGUE DANS LES ENDROITS PUBLICS: 40% FRANCAISE

L'usage du français est très limité dans les endroits publics, même dans des milieux minicipaux où les français constituent la très forte majorité de la population totale.

CONCLUSIONS SUR LA LANGUE PARLEE.

1) Les étudiants appartiennent à des familles dont la langue est le français.

11) Les étudiants de toutes les institutions (sauf E) parlent le français moins spontanément que leurs parents.

111) les étudiants de toutes les institutions s'expriment plus facilement en français à la maison qu'ils ne seraient tentés de le faire ailleurs. La famille apparait donc en grande partie, gardienne de la langue.

1V) Les étudiants de toutes les institutions s'expriment plus souvent en anglais avec leurs amis qu'avec leurs parents.

V) Les étudiants de toutes les institutions utilisent encore davantage, l'anglais dans les endroits publics.

Ceci confirme que la langue tend à devenir un phénomène familial: cela confirme aussi que le flottement dans les habitudes linguistiques apparait dans son comportement social surtout. Enfin, il ressort que le sort ultime de la langue est incertain et que de toutes façons, l'indécision dans laquelle se maintient l'usage de l'une ou l'autre langue est nettement néfaste à la langue française parlée.

Finalement, l'enquête révèle que 54% veulent suivre plus de cours en français et que 46% veulent tous leurs cours en français.

3EME PARTIE

CANADIENS-FRANCAIS ET CANADIENS-ANGLAIS

A. LE BILINGUISME AU CANADA

Dans son esprit initial, le Canada devait avoir une unité efficace qui n'imposerait pas d'uniformité linguistique ou religieuse.

La mauvaise application de cet esprit est à l'origine de la "crise" actuelle. Les abus et les nombreuses violences faites auxprincipes de 1867, ont semé la mésentente entre les deux groupes.

D'une part, les anglais conçoivent un Canada bilingue de la façon suivante: neuf provinces anglaises et un Québec bilingue, ce qui frustre les droits de minorités franco-phones hors du Québec. D'autre part, les canadiens-français ont vu dans la Confédération un pacte conclu entre égaux et le Canada comme un pays où français et anglais auraient droit de cité partout et toujours. De ce conflit, sont partiellement sorties les querelles qui agitent le Canada. Seule, une application véritable et loyale des principes de 1867 aurait pu éviter la naissance de ces problèmes.

Sudbury est un exemple concret de cette mauvaise application des principes de la Confédération. On y remarque deux choses principales:

1. l'aspect bruyamment anglais de la ville, alors que le tiers de ses habitants est de langue française

2. une discrimination discrète, sans doute, mais toujours efficace à l'égard des canadiens-français.

Les exemples qui illustrent ces deux vérités sont nombreux.

B. RELATIONS ANGLO-FRANCAISES A L'UNIVERSITE

A sa fondation, on a dit de l'Université qu'elle représentait la situation nationale en résumé. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier les relations entre les étudiants anglais et français. Comment se passent ces relations dans le courant de la vie étudiante, l'atmosphère qui les caractérise, enfin pourquoi elles sont ce qu'elles sont.

On constate à l'Université que partout où la coopération entre les deux groupes est nécessaire pour rendre la vie plus intéressante, les deux coopèrent volontiers. Evidemment, toutes les discussions dans l'administration des affaires étudiantes et dans l'organisation des loisirs, se font en anglais, étant donné le faible pourcentage d'anglais qui connaissent le français.

C'est peut-être pourquoi les français, dès qu'ils peuvent travailler seuls, n'hésitent pas à le faire: par exemple, au comité culturel où toutes les fonctions sont doubles. On note aussi. que les français participent avec moins d'enthousiasme à des manifestations telles que l'initiation, la manifestation en faveur d'un carillon dans la cité universitaire, l'amoncellement de neige qu'on avait élevé dans un parc pour attirer la publicité. Dans la vie quotidienne, les groupes se trouvent le plus souvent divisés: ainsi à l'heure du dîner, les français conversent en français dans un coin du salon, les anglais dans un autre coin.

Quoique personne ne recherche cette désunion, elle s'accomplit d'elle-même, naturellement, et la bonne volonté montrée par les étudiants dans le but d'un rapprochement, n'arrive pas à l'effacer. Cette bonne volonté se manifeste aussi bien au niveau des individus que des groupes. Des lettres dans le Lambda confirment cette bonne volonté. Une journée bilingue a été organisée: trente étudiants, dont une vingtaine de langue française, y participèrent.

Les difficultés de rapprochement sont, en grand partie, causées par l'incapacité de plusieurs étudiants anglais de s'exprimer en français, ou tout au moins, de le comprendre; ce qui a pour résultat, de conduire les étudiants français à s'associer avec ceux qui parlent français, c'est-à-dire, les autres étudiants français. Mais, il y a plus: des différences de mentalité, de goûts: les préférences du groupe anglais pour les sports et tout ce qui peut jeter de la publicité sur "l'image" de l'Université, contraste avec la préférence du groupe français pour les activités culturelles et celles du Lambda.

Se sentant étranger, l'étudiant français participe beaucoup moins aux différentes manifestations universitaires. Il n'y a pas d'hostilité entre les deux groupes: mais le fait est là qu'il y a deux groupes qui pensent et agissent différemment. Ni l'un ni l'autre n'est anormal; ce qu'il y a d'anormal, c'est une Université où les deux groupes n'arrivent pas à travailler et a penser ensemble.

L'ENQUETE DU LAMBDA

Le Lambda, journal étudiant de l'Université Laurentienne, a été analysé afin de découvrir quelle était la pensée des étudiants sur l avenir de la Confédération, sur le bilinguisme, etc...

L'avenir politique de la Confédération: sur ce sujet, la pensée étudiante, d'après les articles publiés, passe d'une optimisme rassuré. à une sympathie marquée pour l'indépendance du Québec.

Les premiers articles qui traitent de ce sujet affichent une foi dans le dualisme canadien, qui saura, espère-t-on, satisfaire les aspirations de tous. Mais peu à peu on voit dans l'indépendantisme québécois, une solution possible qu'on écarte d'abord comme insuffisante mais en faveur de laquelle on opte finalement dans les derniers numéros.

Le bilinguisme fait aussi l'objet des préoccupations des étudiants: c'est là une question qu'ils rattachent au besoin d'écoles secondaires françaises, et au fait de vivre en Ontario, dans des milieux anglais. La difficulté qu'éprouvent beaucoup d'étudiants à s'exprimer en un français correct les amène à mettre en cause la valeur d'un enseignement bilingue et anglais, et à s'interroger sur le rôle que les milieux urbains ou scolaires anglais jouent dans la déformation de leur langue.

Ils mènent quelques enquêtes auprès d'étudiants afin de mesurer les conséquences désastreuses qui ne peuvent être corrigées que par des écoles secondaires françaises. Généralement donc, les étudiants français, tout au moins, sont opposés au bilinguisme qu'on leur offre, et qu'ils jugent faux.

Le bilinguisme a aussi attiré quelques commentaires isolés d'étudiants anglais: on y invite les français à se laisser assimiler afin d'en finir une fois pour toutes avec le problème du bilinguisme, ou bien l'on se moque gentiment de toute l'affaire.

Malgré tout, deux articles au moins, expriment un désir de rencontre à un niveau plus individuel. Ces efforts de rencontre se sont traduits dans une "journée biculturelle".

1. I N T R O D U C T I O N

Historique de l'Association

1. Les débuts: 15 décembre 1963(1-4)

2. Réunion générale du 20 janvier 1964 (4-7)

3. Les Etats-généraux des étudiants canadiens-français(1 fév.1964 (7-10)

4. Réalisations et projets de l'Association (10-16)

2. 1ERE PARTIE

(1) Etude sur le comportement scolaire des étudiants canadiens-français au niveau secondaire et au niveau universitaire.

1. Le Comportement scolaire

2. Introduction: bref rappel du système scolaire ontarien (16-27)

3. EXPOSE.

1. Situation des étudiants canadiens-français en 1963-64 dans le secondaire public (27-33)

2. Comportement des étudiants canadiens-français de 1958 à 1963 dans le secondaire public (33-40)

3. Comportement des étudiants canadiens-français de 1958-à 1963 dans le secondaire privé (40-44)

4. Situation des étudiants canadiens-français à l'Université Laurentienne (44-58)

CONCLUSION: Nécessité d'écoles secondaires françaises (59-75)

(11) Solutions partielles aux problèmes posés par le secondaire.

Introduction (76)

1. l'année préliminaire (76-80)

2. l'intégration de la 9ème et de la 10ème année (80-84)

3. la pétition en faveur d'écoles secondaires (84-96)

CONCLUSION (96)

3. 2EME PARTIE

Etude sur les étudiants canadiens-français vivant en milieu anglais.

1. Une prise de position idéologique: le manifeste (97-108)

2. Confrontation de l'idéal et de la réalité: l'appartenance au milieu (108-123)

3. Une enquête: état de la langue française et de la culture française (123-204)

4. 3EME PARTIE

Etude sur les problèmes des relations entre étudiants d'expression française et d'expression anglaise.

1. Déclaration de principes sur la Confédération comme pacte entre deux nations (204-219)

2. Etude sur les relations entre canadiens-français et canadiens-anglais à l'Université (219-235)

3. Etude des articles parus dans le Lambda sur le thème des relations anglo-françaises (236-265)

I N T R O D U C T I O N

Historique de l'Association

1. Les débuts: le 15 décembre 1963 (1-4)

2. Réunion générale du 20 janvier 1964 (4-7)

3. Les états généraux des étudiants canadiens-français (1 février 1964 (7-10)

4. Réalisations et projets de l'Association (10-16)

I N T R O D U C T I O N

Historique de l'Association

1. LES DEBUTS

1. Le 15 décembre 1963, un groupe d'étudiants de langue française de l'Université Laurentienne de Sudbury, se réunissait afin d'examiner sa situation dans le contexte nord-ontarien, et l'action collective qu'il devait entreprendre devant les problèmes que pose ce milieu. Et ce, pour déterminer d'abord qui nous étions, ensuite ce que nous ferions.

2. Dans une lettre distribuée à tous les étudiants français, les professeurs du Département de Français avaient apporté leur appui le plus complet à ce projet de réunion; les buts et objectifs de la réunion y étaient définis;

> "Nous croyons en effet qu'il est particulièrement opportun que les étudiants de cette institution en arrivent à définir ce qu'ils veulent être en fonction même du milieu où ils vivent, décident ensuite quelle ligne de conduite commune ils entendent désormais suivre...Nous croyons pour notre part que ce congrès est appelé à jouer un rôle important dans la vie universitaire des Canadiens-français et contribuera efficacement à l'entente entre Français et Anglais de l'Université."

3. La discussion qui eut lieu à cette réunion porta surtout sur l'appartenance du groupe franco-ontarien à la communauté française mondiale; à la fin de la réunion, il fut résolu que:

   a) l'étudiant canadien-français du nord de l'Ontario reconnaît qu'il appartient à la communauté française dans son expression internationale et québécoise.

   b) le problème des relations entre Anglais et français à l'Université Laurentienne serait examiné de plus près lors d'une réunion avec les étudiants de langue anglaise en janvier.

   c) afin d'envisager leurs problèmes et de leur apporter la solution qui s'impose, une association serait formée, groupant tous les étudiants canadiens-français de l'Université Laurentienne.

d) les étudiants canadiens-français de l'Université appuyeraient une campagne de recrutement pour le secteur français de l'Université Laurentienne auprès des finissants des écoles secondaires et auprès de ceux qui ont abandonné leurs études.

e) une réunion serait convoquée le 20 janvier 1964 afin de fixer les cadres de la nouvelle association.

2. REUNION GENERALE DU 20 JANVIER

4. Le 20 janvier 1964, les étudiants de langue française se réunissaient de nouveau pour arrêter les structures de leur nouvelle association. Un présidium de cinq membres fut élu dont la tâche immédiate était de fixer définitivement les cadres de l'association, de rédiger une "Charte des étudiants" dans laquelle seraient énoncés les principes sur lesquels se fonderait l'action future de l'association- de préparer pour le 1er février 1964, une réunion des étudiants canadiens-français du nord de l'Ontario.

5. Le Présidium se mit immédiatement à l'oeuvre; un président fut choisi, les divers comités furent organisés pour la réunion des étudiants du Nord de l'Ontario; comités de publicité, d'accueil, d'inscription, etc.. Les résolutions devant être soumises à cette réunion furent rédigées:

a) la formation d'une association pour les étudiants du Nord de l'Ontario

b) une pétition au gouvernement provincial pour des écoles secondaires françaises

c) un mémoire à être soumis à la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

d) la définition des buts, de l'action, des contacts de la nouvelle association.

6. Le 29 janvier, un projet de manifeste est remis au Présidium qui en arrête le texte définitif, lequel fut présenté à la grande réunion du 1er février. En voici les idées essentielles:

> Les canadiens-français de l'Ontario se reconnaissent une appartenance à une communauté internationale...dont l'unité procède de la langue française et de la culture française, ainsi que de certains traits propres de civilisation, de tempérament et de caractère correspondant au génie français... Etant donné le statut bilingue du Canada, les droits de la communauté française sont les suivants: droit d'utiliser la langue française et être compris dans celle-ci, droit de jouir de l'égalité politique et civique, droit de maintenir le caractère national distintif et

linguistique, enfin droit de participer aux bénifices des fonds publics destinés à des fins d'éducation...

3. LES ETATS GENERAUX DES ETUDIANTS CANADIENS-FRANCAIS

7. Le 1er février 1964, près de 400 étudiants du Nord de l'Ontario se réunissaient en congrès au Collège du Sacré-Coeur de Sudbury. Cette réunion, organisée par l'Association des étudiants de langue française de l'Université Laurentienne, assemblait des représentants de quelques dix-huit écoles secondaires de Sudbury Sturgeon Falls, North Bay, Timmins, Hearst, Haileybury, Hanmer, Chelmsford, Verner, Elliot Lake, en plus de l'école normale de Sudbury.

8. Au programme de la journée se trouvent trois sessions d'études portant sur diverses questions. Nous reproduisons ici les questions et les réponses faites à ces questions.

1. ETUDE DU MILIEU:

Q. QUELLE LANGUE EMPLOIE-T-ON EN CONVERSATION?

R. "Dans les écoles, on parle français mais on a souvent recours à l'anglais car beaucoup s'expriment avec plus de facilité dans cette langue"...

Q. COMMENT REAGIT-ON DEVANT L'OBLIGATION DE VIVRE DANS UN SYSTEME SCOLAIRE ANGLAIS?

R. "Tous ont été d'accord pour dire qu'il nous faut des écoles secondaires françaises pour faire le lien entre le primaire et l'universitaire...."

Q. A-T-ON SENTIMENT D'APPARTENIR A LA NATION CANADIENNE FRANCAISE?

R. "D'une part on affirme, en général, avoir certains liens avec la communauté française du Québec, mais d'une autre part on avoue être influencé davantage par l'ambiance anglaise de notre milieu ontarien..."

Q. QUELLE ATTITUDE PREND-ON A L'EGARD D'UNE FORMATION UNIVERSITAIRE EN FRANCAIS?

R. "L'éducation universitaire devient de plus en plus nécessaire, mais les étudiants qui ont fait leur cours secondaire presque exclusivement en anglais se sentent gênés de poursuivre leur cours universitaire en français.

2. NOTRE APPARTENANCE

Q. ETANT DONNES LES FAITS PRECEDEMMENT OBSERVES EST-IL DESIRABLE DE RESTER CANADIENS-FRANCAIS OU SERAIT -IL PREFERABLE DE DISPARAITRE?

R. "Tous ont affirmé qu'il faut à tout prix rester Canadiens-français, c'est-à-dire être d'abord ce que nous sommes avec nos qualités, nos défauts, nos aptitudes."

Q. POURQUOI DOIT-ON SE POSER LE PROBLEME ALORS QUE 120,000,000 DE FRANCAIS A TRAVERS LE MONDE NE S'INTERROGENT PAS SUR LEUR APPARTENANCE FRANCAISE?

R. "On affirme que nos moyens de diffusion sont insuffisants dans notre milieu, et étant donné que la presse, la télévision, le cinéma, les revues sont des moyens essentiels de rapprochement et de communication, il nous faut donc, à tout prix, nous donner de plus en plus ces moyens et cela le plus tôt possible. De plus, on ne connaît pas la culture canadienne-française. On ne se rend pas compte de la valeur de notre langue, étant entouré à l'école, à la maison et en société, de tout ce monde anglo-saxon.

3. L'ASSOCIATION

-Etude sur la possibilité de créer une vaste association des étudiants du Nord de l'Ontario, et définition des buts d'une telle association dans le contexte nord-ontarien.

-On fut d'accord pour établir l'association projetée à condition qu'il lui fût donné pour but d'agir concrètement sur le milieu.

9. A la séance plénière qui eut lieu à la fin de la journée, il a été proposé et accepté:

a) qu'une association des étudiants de langue française du Nord de l'Ontario soit fondée groupant les étudiants des 11,12, et 13ième années du secondaire, des écoles normales, d'écoles d'infirmières, d'universités,

B) que cette association se nomme:Association des étudiants de langue française du Nord de l'Ontario,

c) qu'elle contribue à maintenir, à développer et si nécessaire, à faire naître chez ses membres une authentique culture française,

d) que pour le moment, le président de l'association soit le même que le président de la section de l'Université Laurentienne de Sudbury,

e) que le conseil de l'association soit formé des membres du comité exécutif de l'association des étudiants de langue française de l'Université Laurentienne et d'un représentant de chacune des institutions membres.

B. - qu'une association locale soit formée dans les diverses institutions, groupant les étudiants de langue française de la 9ème à la 13ème année inclusivement.

C. - de rédiger, faire circuler et soumettre au gouvernement provincial une pétition demandant l'enseignement de toutes les matières en français, et là où la chose est possible, l'établissement immédiat d'écoles secondaires françaises, subventionnées par l'Etat.

D. - que la pétition soit appuyée d'une manifestation pacifique, à laquelle les dirigeants de l'association espèrent voir se joindre les étudiants anglophones.

E. - qu'une délégation soit envoyée à Toronto afin de remettre au gouvernement provincial la pétition.

F. - que l'association autorise le conseil de direction à rédiger et soumettre un mémoire à la commission Laurendeau-Dunton.

4. REALISATIONS ET PROJETS DE L'ASSOCIATION

10. La nouvelle association ne tarda pas à se mettre au travail sur son projet le plus urgent: la rédaction et la distribution de la pétition pour des écoles secondaires françaises. (cf chapître sur la pétition).

11. Des sections locales de l'association furent formées à Haileybury, à Verner, à Sturgeon Falls, à Sudbury, à North Bay, à Hanmer. Grâce à la participation de ces sections, il a été possible à l'association d'apporter un vigoureux appui aux activités culturelles telles que la représentation par la troupe du Conservatoire du Québec de la pièce Britannicus, les concerts de Gilles Vigneault, et l'ouverture à Sudbury d'une boîte à chanson qui a aussi accueilli Vigneault et Jean-Pierre Ferland.

12. Il faut signaler en particulier que les étudiants de North Bay ont obtenu des autorités du poste de radio local qu'elles consacrent une demi-heure de leur programmation à la chanson française, aux évènements français, aux activités des étudiants français de la région.

13. L'association projette aussi de faire participer les étudiants d'écoles secondaires de la région à l'émission hebdomadaire radiophonique des étudiants français de l'Université à la radio française CFBR de Sudbury; elle cher-

chera aussi à s'entendre avec un hebdomadaire français du diocèse pour se charger de la rédaction d'une section consacrée aux jeunes.

14. En octobre 1964, une journée d'étude est projetée pour étudiants et professeurs français du nord -ontarien. Les discussions porteraient sur la procédure à suivre pour organiser dans les différents milieux des ciné-clubs, des expositions de livres, des cours sur la dynamique des groupes, etc. Le but: former des chefs capable de stimuler les activités des sections locales de l'association.

15. Au commencement de 1965, il est question de tenter d'organiser une association ontarienne d'étudiants français qui s'étendrait à toute la province.

1 ERE P A R T I E

Etude sur le comportement scolaire des étudiants canadiens-français au niveau secondaire et au niveau universitaire.

1. Le comportement scolaire

- Introduction: bref rappel du système scolaire ontarien (16-27)

- Exposé

  1. Situation des étudiants canadiens-français en 1963-64 dans le secondaire public (27-33)

  2. Comportement des étudiants canadiens-français de 1958 à 1963 dans le secondaire public (33-40)

  3. Comportement des étudiants canadiens-français de 1958 à 1963 dans le secondaire privé (40-44)

  4. Situation des étudiants canadiens-français à l'Université Laurentienne (44-58)

II Solutions partielles aux problèmes posés par le secondaire.

Introduction (76)

1. L'année préliminaire (76-80)

2. L'intégration de la 9ème et de la 10ème année (80-84)

3. La pétition en faveur d'écoles secondaires (84-96)

CONCLUSION: (96)

1. ETUDE SUR LE COMPORTEMENT SCOLAIRE DES ETUDIANTS CANADIENS-FRANCAIS AU NIVEAU SECONDAIRE ET AU NIVEAU UNIVERSITAIRE.

INTRODUCTION:

16. Le but de ce chapître est d'étudier le comportement scolaire des canadiens-français. Nous allons limiter notre étude aux étudiants qui vivent dans les districts de Sudbury, Nipissing, Temiskaming, Cochrane.

17. Nous pouvons ainsi résumer la situation scolaire des étudiants canadiens-français au niveau de la langue. Au niveau de l'école primaire, l'enseignement est donné en français, au niveau de l'école secondaire, l'enseignement est donné en anglais, au niveau du cours collégial de l'Université (à Sudbury et à Ottawa), l'enseignement est donné en français, au niveau post-collégial, l'enseignement est donné en anglais. Ceci appelle des nuances que nous allons apporter immédiatement, mais définit quand même l'essentiel de la situation faite aux canadiens-français.

18. L'enseignement en français au niveau primaire n'est autorisé par aucune loi officielle du gouvernement et un tel enseignement n'est possible qu'avec l'autorisation des commissions scolaires. En principe, on peut dire qu'à ce niveau la plupart des matières sont enseignées en français quoique vers la fin du primaire certaines matières soient enseignées en anglais.

19. Ajoutons que dans les localités de moindre importance, on a rattaché aux écoles primaires des 9ème et 10ème années où l'on utilise le français et l'anglais de la façon qu'on précisera plus loin. (A l'heure où ces lignes sont écrites, les Commissions scolaires de Sudbury viennent d'intégrer les 9ème et 10ème années aux écoles secondaires privées de Sudbury: cette décision signifiera pour les institutions françaises de la ville, une inscription plus nombreuse à la rentrée de Septembre, pouvant aller jusqu'à doubler le nombre d'étudiants attendus). En 1963, il y avait 5436 étudiants inscrits en 9ème et 10ème . Nous n'avons pas pu obtenir de chiffres précis pour les écoles des districts que nous étudions plus spécialement.

20. L'enseignement en français au niveau secondaire est inexistant dans les écoles secondaires publiques (v.g. Timmins H.S., Lasalle H.S.), des sections spéciales pour étudiants canadiens-français sont prévues dans certaines écoles publiques, un enseignement spécial du français est prévu pour les étudiants canadiens-français qui fréquentent ces institutions et les écoles privées; les étudiants de ces institutions sont également autorisés à subir l'examen de latin de 13ème année en français, le français est l'unique langue d'enseignement dans deux écoles secondaires de l'Ontario (Collège Sacré-Coeur et Collège de Hearst.) Il y a 6,825 étudiants

selon nos calculs, qui fréquentent les écoles séparées, dont 1868 dans les districts qui nous occupent.

21. L'enseignement en français au niveau collégial du cours universitaire est possible dans toutes les matières du cours dès qu'un nombre suffisant d'étudiants justifie l'existence d'un tel cours (v.g. à la Laurentienne, on a offert en 1963-64 au niveau de la 1ère année, un cours de sciences politiques auquel s'inscrivirent 4 étudiants).

22. Les écoles professionnelles donnent l'enseignement en anglais: après le B.A., à l'exception d'un degré en littérature française, il semble difficile de poursuivre des études exclusivement en français en Ontario.

23. Il importe ici encore d'apporter d'autres nuances aux conditions d'enseignement dans les écoles secondaires: car il faut distinguer entre ce qui est autorisé officiellement et ce qui est fait. Au niveau de la 9ème année et de la 10ème année dans les écoles publiques où un enseignement spécial du français a été prévu, les étudiants canadiens-français sont groupés en des classes homogènes, ce qui peut permettre aux professeurs d'utiliser la langue française en des sujets qui ne sont pas autorisés par le Ministère de l'Education. Il faut signaler encore qu'un cours spécial de français, différent de celui qui est donné aux étudiants de langue anglaise, est prévu pour les étudiants de langue française: disons que ce cours n'est pas obligatoire et qu'un élève peut exiger d'être admis dans le cours donné aux étudiants anglais sans que le principal de l'école puisse lui refuser ce droit!; disons encore que les étudiants canadiens-français exercent assez souvent ce droit en 13ème année dans l'espoir d'obtenir à l'examen final des notes qui élèvent la moyenne générale de leurs résultats; enfin, à la fin de sa 10ème année les étudiants canadiens-français ne sont plus groupés en des classes homogènes et à l'exception du français ils suivent avec les étudiants de langue anglaise les mêmes cours que ceux-ci. Si on a prévu un enseignement du français plus adapté aux besoins des canadiens-français, on ne leur offre pas par ailleurs un cours de langue et de littérature anglaises adapté à leur connaissance de la langue et à l'examen ils sont jugés sur le même pied que ceux dont la langue anglaise est la langue maternelle.

24. La situation dans les écoles secondaires privées est différente: ces écoles groupent exclusivement des étudiants d'expression française, elles jouissent des mêmes droits que les écoles publiques, à cette différence que les professeurs sont en mesure de faire une plus large part au français. En général, avec des variations à l'infini on procède de la façon suivante: l'essentiel de la leçon est donné en anglais, le manuel anglais est expliqué en anglais et le reste est expliqué en français. Ou bien, on distingue entre matières dites libérales et matières scientifiques, les premières étant enseignées en français, les secondes

en anglais. Nous devons toutefois retenir que comme le cours est polarisé par l'examen de 13ème année qui se fait en anglais, une place progressivement plus grande est faite à l'enseignement en anglais.

25. Une situation analogue à celle qui existe dans les écoles secondaires séparées prévaut dans les classes de 9ème et 10ème année rattachées aux Commissions scolaires du niveau primaire.

26. Dans une première partie nous allons étudier la situation des canadiens-français dans les écoles secondaires publiques, dans ces écoles où les étudiants canadiens-français sont groupés en 9ème et 10ème année en des classes homogènes; dans une deuxième partie, nous étudions le comportement des étudiants canadiens-français dans les écoles publiques, dans les années 1958-1963; dans une troisième partie, nous étudions la situation des canadiens-français dans les institutions privées de niveau secondaire; dans une quatrième partie, nous étudions la situation des canadiens-français à l'Université Laurentienne.

1. SITUATION DES ETUDIANTS CANADIENS-FRANCAIS EN 1963-64 DANS LE SECONDAIRE PUBLIC

27. Notre première partie se propose donc d'analyser la situation des canadiens-français dans les écoles secondaires publiques et plus précisément, dans ces écoles comprises dans les districts de Sudbury, Nipissing, Temiskaming et Cochrane.

28. Le tableau qui suit donne le nombre d'étudiants qui fréquentent les écoles secondaires dites bilingues, le nombre d'étudiants canadiens-français, la proportion des canadiens-français dans l'ensemble de l'école. L'ordre de distribution des écoles est le suivant: vient en premier lieu l'école qui a le plus d'élèves d'expression française, proportionnellement à l'ensemble de la population scolaire; suivent les écoles où la proportion d'étudiants canadiens-français va en décroissant.

TABLEAU I EFFECTIFS SCOLAIRES EN 1963-64

Nom du H.S.	District	Nombre d'étudiants	Nombre de Can.Fr.	Pourcentage
Sturgeon Falls H.	Nipissing	809	537	66 %
Hearst H.	Cochrane	134	61	45 %
Chelmsford H.	Sudbury	678	298	44 %
Mattawa H.	Nipissing	284	66	43 %
Smooth Rock Falls	Cochrane	132	58	28 %

Iroquois Falls H.	Cochrane	490	92	18 %
Kapuskasing H.	Cochrane	793	153	18 %
Sudbury High	Sudbury	1027	180	17 %
Kirkland Lk. H.	Temiskaming	1739	171	10 %
Nickel Dist.H.	Sudbury	994	89	9 %
Espanola High	Sudbury	840	55	6 %
TOTAL:		7920	1760	22 %

29. Sur les 11 institutions qui nous intéressent, il y en a 7 où les canadiens-français sont en nette minorité. C'est dire que 798 étudiants sur les 1760 qui fréquentent les écoles publiques vivent isolés dans un milieu étranger; il y a trois institutions où ils constituent une bonne proportion dans l'ensemble: 425 étudiants sont dans cette situation; il y a une institution où les étudiants canadiens-français constituent la majorité; ils sont au nombre de 537. Nous résumons dans le tableau suivant la situation des étudiants canadiens-français.

TABLEAU II

Distribution des Effectifs canadiens-français

Nombre d'institutions	Importance numérique à l'intérieur du H.S.	Nombre de C.F. dans l'école	Proportion vis-àvis population scolaire
1	66%	537	31%
3	44%	425	24%
7	15%	798	45%
11	22%	1760	100%

30. Nous allons procéder à une autre série d'analyses: nous allons analyser quelle est la proportion de canadiens-français en chaque classe du cours secondaire des institutions publiques en 1963-64. Il ressort de ce tableau que la proportion des canadiens-français tend à diminuer à mesure qu'on s'approche de la 13ème année. Nous verrons comment expliquer ce phénomène plus tard.

TABLEAU III Distribution des effectifs scolaires

	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	TOTAL
Population Scolaire	2291	1888	1624	1284	505	7602 (1)
Canadiens-Français	633	443	389	249	46(2)	1760
Pourcentage	28%	23.4%	23.9%	19.4%	9.1%	23.1%

1 et 2, voir note qui suit tableau V

31. Pour le moment nous allons analyser plus en détail ces chiffres: comme précédemment, nous allons analyser ces résultats en trois groupes selon l'importance qu'occupent les canadiens-français en chaque groupe d'institutions.

TABLEAU IV Etude de la Section A : 66%

	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	TOTAL
Population Scolaire	225	188	173	131	36	753
Can. Frs.	172	138	122	85	20	537
Pourcentage	78%	68%	70%	65%	60%	71%

TABLEAU V Etude de la section B : 45%

	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	TOTAL
Population scolaire	383	289	228	125	41	1066
Can. Frs.	155	112	88	59	11	366
Pourcentage	40%	38%	38%	38%	27%	34%

(1) Nous ne tenons pas compte dans ce tableau des étudiants que les statistiques du gouvernement groupent sous le titre "Autres": c'est ce qui explique la différence avec les chiffres donnés dans un précédent tableau.

(2) Il ne faut pas croire qu'il n'y ait que 46 canadiens-français en 13ème : il y en a plus évidemment mais il est impossible de savoir le chiffre précis. Beaucoup d'étudiants cessent de suivre les cours de français spécial pour leur préférer le cours de Basic French pour les raisons que nous avons dites plus haut.

TABLEAU VI Section C.

	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	TOTAL
Population scolaire	1683	1411	1233	1028	428	5783
Can. Fr.	306	193	179	105	15	798
Pourcentage	18%	13%	14%	10%	3.5%	13.8%

32. Plusieurs constations s'imposent. 1) A mesure que l'on approche de la 13ème année, la proportion d'étudiants canadiens-français tend à diminuer par rapport à l'ensemble de la population scolaire. 2) Alors que cette diminution n'est pas trop sensible jusqu'à la 11ème, elle devient très accusée au niveau de la 12ème année. 3) La diminution est particulièrement à signaler dans ces institutions où les étudiants canadiens-français ne constituent que 15% de l'effectif scolaire total (des regroupements d'étudiants dans la région de Sturgeon Falls ne permettent pas de tirer de conclusions précises sur cette école secondaire). 4) La soudaine disparition des canadiens-français des statistiques au niveau de la 13ème s'explique par les raisons que l'on sait; mais le fait qu'à ce stage, les étudiants préfèrent le Basic French au français spécial n'est pas

de nature à améliorer leurs connaissances linguistiques. A une époque de sa formation intellectuelle où il aurait grandement besoin de connaître les grandes oeuvres de la littérature française et d'affermir définitivement ses connaissances en grammaire, l'étudiant choisit un cours dont il ne retirera aucun profit intellectuel.

2. COMPORTEMENT DES ETUDIANTS CANADIENS-FRANCAIS DE 1958 à 1963 DANS LE SECONDAIRE PUBLIC

33. Nous disons donc que le nombre d'étudiants canadiens-français semble diminuer à mesure qu'on s'approche de la 13ème année. Cette affirmation exige d'être confirmée par d'autres études. Nous avons donc étudié les statistiques en provenance de 8 institutions sur une période de cinq années, soit de 1958-63. (Nous avons dû éliminer de notre analyse trois institutions qui n'avaient pas de chiffres précis pour l'année 1958-59). Nous avons pris comme point de départ les classes de 9ème de l'année 1958-59 et nous avons observé le comportement des étudiants anglais et français dans les années qui suivent jusqu'en 1962-63: nous voulions mesurer par là le degré de persévérance de la population scolaire anglaise et en comparaison mesurer celui des étudiants canadiens-français. C'est le but du tableau qui suit.

TABLEAU VII Evolution de l'effectif scolaire des années 58-63

Classe	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème
Can. Frs.	566(41%)	450(38%)	247(29%)	155(21%)	49(15%)
Can. Angl.	772(59%)	715(62%)	574(71%)	561(79%)	278(85%)
Année	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63

34. Ce tableau d'ensemble met en évidence le grand nombre d'abandons du côté français: alors que les canadiens-français constituaient 41% de l'effectif scolaire en 1958-59, ils ne constituaient plus 21% de cet effectif en 1961-62 et cette proportion est moindre en 13ème.

35. Nous voulons dans le tableau suivant mesurer la proportion d'étudiants qui de la 9ème à la 13ème année persévèrent dans les études. Nous distribuons en échelle le comportement des étudiants dans les écoles publiques et en attribuant le coefficient 100 au premier chiffre, celui de la 9ème année, nous pouvons mesurer de façon très claire, le comportement des canadiens-français au niveau secondaire.

TABLEAU VIII Evolution en chiffres absolus et en pourcentage de la population scolaire canadienne-française dans les H.S. de 1958-63

Année	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème
1958-59	566(100)				
1959-60		450(80)			
1960-61			247(44)		
1961-62				155(28)	
1962-63					49(9)

36. Les tableaux qui suivent divisent en trois groupes ces statisques générales selon le schéma déjà utilisé.

TABLEAU IX Evolution de la population scolaire dans la section "A".

Année	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème
1958-59	145(10%)				
1959-60		116(80%)			
1960-61			88(61%)		
1961-62				68(47%)	
1962-63					16(11%)

TABLEAU X Evolution de la population scolaire dans la section "B".

Année	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème
1958-59	107(100%)				
1959-60		102(96%)	(1)		
1960-61			43 (40%)		
1961-62				27(26%)	
1962-63					12(17%)

(1) Aussi étonnant que cela puisse paraître, le rapport du ministre de l'Education recense sur les 88 étudiants de 10ème à Chelmsford 87 c-frs.

TABLEAU XI Evolution de la population scolaire dans la section "C"

Année	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème
1958-59	314(100%)				
1959-60		232(74%)			
1960-61			116(37%)		
1961-62				60(20%)	
1962-63					21(7%)

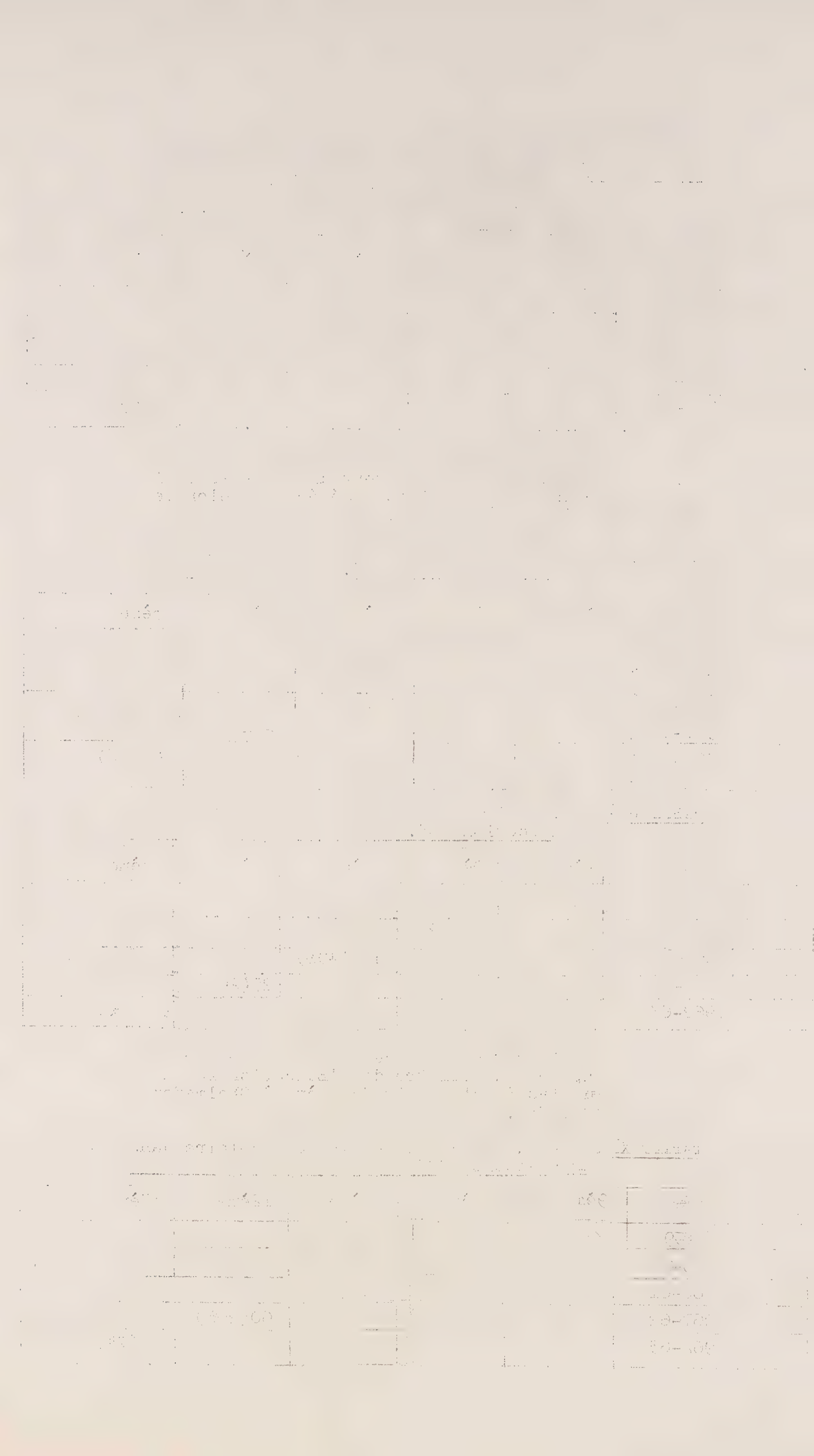

37. Il importe de mettre en regard de ces statistiques les statistiques du gouvernement sur l'ensemble de la population scolaire: or ces statistiques nous indiquent justement que pour tout l'ensemble de l'Ontario, le comportement de la population scolaire des années 1958-63 était celui que nous donnons dans le tableau suivant. (Il s'agit d'un résultat réduit à 100 comme point de départ).

TABLEAU XII Evolution de la population scolaire en Ontario des années 1958-63

Année	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème
1958-59	100				
1959-60		81			
1960-61			58		
1961-62				51	
1962-63					29

38. Cette série de tableaux confirme ce que nous avons déjà dit. 1) Là où les étudiants canadiens-français sont en grand nombre (Section A), ils tiennent bien le coup et leur degré de persévérance suit le rythme de la province: toutefois nous devons signaler qu'au niveau de la 12ème année, soit après la 11ème année qui semble être l'année fatale pour les canadiens-français, la moyenne est inférieure à la moyenne provinciale (Moyenne provinciale est de 51, celle de A est de 47). 2) Le décalage avec la moyenne provinciale est beaucoup plus net dans les sections B et C. Ce décalage apparaît cette fois dès la 11ème année: un écart de 18 pour la section B et un écart de 20 pour la section C. Il est encore plus prononcé au niveau de la 12ème année: écarts respectifs de 25 et de 31 dans la section B et C. Nous revenons donc toujours à la même conclusion: les abandons sont donc plus marqués quand les canadiens-français occupent dans l'école qu'ils fréquentent une place de moins en moins importante.

39. Cette série de tableaux nous explique donc une première série que nous avions donnée précédemment: en effet nous avions constaté au début de notre analyse des chiffres de 1963 que la proportion d'étudiants canadiens-français diminuait à mesure qu'ils s'approchaient de la 13ème année: les abandons significatifs au cours des cinq années de leurs études au niveau secondaire sont la raison de cette proportion toujours décroissante.

40. COMPORTEMENT DES ETUDIANTS CANADIENS-FRANCAIS DE 1958 - 1963 DANS LE SECONDAIRE PRIVE

Nous allons étudier maintenant la situation dans les écoles séparées du niveau secondaire. Nous avons demandé aux institutions privées des districts de Sudbury, Nipissing, Cochrane, Temiskaming, de fournir des statistiques sur le comportement scolaire des étudiants de leurs

institutions. Ont répondu à notre enquête le Collège du Sacré-Coeur de Sudbury, l'Ecole Saint-Jacques de Hanmer, l'Ecole Leclair de Noelville, le couvent du Sacré-Coeur de Bonfield, le Pensionnat Notre Dame de Lourdes de Sturgeon Falls, l'Académie Sainte-Marie de Haileybury, (Malheureusement nous ne pourrons utiliser leurs chiffres faute de renseignements pour les 9ème et 10ème années), le collège Sacré-Coeur de Timmins, le Collège Notre Dame de Timmins, l'Académie St.Joseph de Hearst et le Collège de Hearst. Dans le tableau suivant nous donnons l'évolution de la population scolaire dans les institut ions privées que nous venons de nommer. Comme certaines institutions n'ontpas de 13ème année, nous ne donnerons pas de statistiques pour l'année 1962-63.

TABLEAU XIII Evolution de la population scolaire dans les écoles séparées 1958-62

Année	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème
1958-59	511(100%)				
1959-60		334(65%)			
1960-61			291(57%)		
1961-62				218(43%)	
1962-63					

41. Ces résultats marquent un évident progrès sur le comportement des étudiants dans les écoles secondaires publiques: jusqu'à la 11ème année la persévérance est au même niveau que celle de la population totale de l'Ontario; malgré tout en 12ème année, il y a un fléchissement notable, supérieur même à celui qu'on a noté pour la Section A mais nettement moins prononcé que dans les institutions de la Section B et C. Ce qui tend à confirmer notre hypothèse selon laquelle les étudiants canadiens-français groupés en des milieux homogènes -ce qui implique des professeurs d'expression française capables de comprendre la situation dans laquelle se trouvent leurs étudiants- persévèrent dans leurs études. Et en général plus le degré de concentration est élevé, plus la proportion d'abandons tend à diminuer.

42. Une dernière comparaison s'impose enfin: quel est le comportement d'ensemble des étudiants canadiens-français qui fréquentent les institutions privées et les institutions publiques. Le tableau qui suit donne le comportement des étudiants dans les institutions publiques et privées que nous avons déjà nommées. Nous indiquons comme précédemment l'évolution de la population scolaire en chiffres absolus et nous indiquons entre parenthèses le pourcentage de persévérance en affectant le chiffre 100 aux résultats de 9ème année.

TABLEAU XIV Evolution de la population scolaire canadienne-française.

Année	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème
1958-59	1077 (100%)				
1959-60		784(73%)			
1960-61			539(50%)		
1961-62				373(35%)	
1962-63					

43. Le résultat global manifeste dans l'ensemble un écart entre le comportement de la population de l'Ontario et le comportement de la population d'expression française . Cet écart relativement faible en dixième année (il est de 7 points) et en onzième année (il est de 8 points) est manifesté en douzième année(il est de 16 points), comme si tous les retards accumulés dans les premières années de l'école secondaire jouaient à fond en 12ème et provoquaient l'abandon des études.

44. SITUATION DES ETUDIANTS CANADIENS-FRANCAIS A L'UNIVERSITE LAURENTIENNE

Nous avons étudié la situation des étudiants dans les écoles secondaires publiques: dans cette troisième partie nous étudions la situation des étudiants à l'Université Laurentienne. Ici le problème de persévérance ne se pose pas: ceux qui ont été admis à l'Université Laurentienne avaient les qualités voulues et la proportion d'échecs ou d'abandons est la même que l'on rencontre du côté anglais, sinon inférieure.

45. Le problème en effet est ici tout à fait différent: car c'est ici qu'on peut toucher du doigt ce qu'il y a de désastreux dans notre système actuel, ce qu'il y a de désastreux dans les échecs des canadiens-français au niveau secondaire. Faute d'un nombre suffisant de finissants dans nos écoles secondaires, la population canadienne-française est nettement inférieure à ce qu'elle devrait être à la Laurentienne.

46. L'Université Laurentienne a comme mission de desservir la population qui habite les sept districts que nous mentionnons dans le tableau qui suit. Nous donnons dans ce tableau la population totale, la population canadienne-française (il s'agit dans les chiffres que nous donnons de la population qui parle encore le français et non pas celle qui est d'origine ethnique française mais qui ne sait plus le français).

TABLEAU XV Population des districts desservis par l'Université Laurentienne

Districts	Population Totale	Population c-fr	Proportion
Sudbury	165,862	54,940	33%
Algoma	111,408	13,244	11.8%
Cochrane	95,666	44,147	46.1%
Nipissing	70,568	25,408	36%
Temiskaming	50,971	13,617	26.7%
Parry Sound	29,632	1,109	3.4%
Iles Manitoulines	11,176	90	.8%
TOTAL:	535,283	152,555	28.5%

47. De fait, l'Université Laurentienne attire le plus grand nombre de ses étudiants de ces quatre districts où les canadiens-français constituent dans l'ensemble 36% de la population, soit les districts de Sudbury, Nipissing, Temiskaming et Cochrane. On devrait donc s'attendre à ce que les canadiens-français constituent 36% des effectifs de la population d'étudiants de l'Université.

48. Le tableau suivant donne la réponse des faits. Nous indiquons par année le nombre d'étudiants inscrits dans la section française et anglaise à l'Université: nous évitons de parler ici d'étudiants canadiens-anglais et d'étudiants canadiens-français parce que s'il est vrai que tous les étudiants anglais s'inscrivent dans la section anglaise, la réciproque n'est pas vraie pour les canadiens-français: une quinzaine d'étudiants dont la langue maternelle est le français s'est inscrite dans la section anglaise en raison d'études antérieures faites dans un milieu anglais. Ainsi le poids des écoles publiques se fait encore sentir: précédemment nous avions constaté que les canadiens-français abandonnait en grand nombre leurs études: maintenant nous devons constater qu'un bon nombre de ceux qui réussissent préfèrent suivre à l'Université leurs cours en anglais. Le français, pour ces étudiants, est devenu une langue seconde. C'est une autre des belles réussites de l'école secondaire.

49. Le tableau suivant indique donc par année le nombre d'étudiants inscrits respectivement dans la section française et anglaise à l'Université, en l'année 1963-64. Nous indiquons entre parenthèses la proportion d'étudiants par rapport à l'ensemble de la population.

TABLEAU XVI Population universitaire par année en 1963-64 à la Laurentienne

Section	1ère	2ème	3ème	4ème	TOTAL
S.Française	34(18%)	31(34.5%)	20(25%)	0 (0%)	85(23.5%)
S.anglaise	155(82%)	59(65.5%)	59(75%)	3(100%)	276(76.5%)
TOTAL:	189	90	79	3	361

50. Les constatations sont faciles à faire: le total nous indique d'abord que la représentation est inférieure à celle qu'elle devrait être. De 35% elle n'est que de 23.5%: c'est dire que si nous considérons que 276 étudiants de langue anglaise constituent 65% de la population entière, il devrait y avoir 150 étudiants dans la section française, soit 65% de plus qu'il y en a actuellement.

51. Deuxième constatation: Il y a régression d'année en année dans la proportion d'étudiants d'expression anglaise et française. En 3ème année les étudiants canadiens-français constituent 25% de la population, brève remont ée en 2ème année et nette régression en lère . Il semble y avoir une indication que la proportion des étudiants canadiens-français soit appelée à être toujours plus réduite. Le tableau suivant permet de mieux voir où nous allons ou plutôt où nous n'allons pas. Il s'agit des statistiques des quatre dernières années.

TABLEAU XVII Population scolaire à l'Université Laurentienne des années 1960-64

Section	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64
S.française	95(52%)	89(35%)	75(28.5%)	85(23.5%)
S.anglaise	88(48%)	166(65%)	189(71.5%)	276(76.5%)
TOTAL:	183	255	264	361

52. Si on rapproche ce tableau de celui qui précède, on constate d'une part que le nombre d'étudiants canadiens-français est stationnaire depuis 4 ans, comme si la population canadienne-française avait atteint un point de saturation, alors que la population anglaise croît toujours, sans avoir atteint un point maximum. La population anglaise, après certains moments de flottement croît et elle croîtra toujours, à mesure que l'Université Laurentienne, après les périodes de tâtonnement, les faux-pas du début, sera en mesure d'offrir des cours de plus en plus diversifiés, à mesure en particulier qu'elle offrira des cours au niveau de l'Honor's B.A.

Beaucoup d'étudiants des régions que peut intéresser l'Université fréquentent d'autres institutions.

53. Essayons à partir de données statistiques pour le district de Sudbury les possibilités d'avenir du côté français et du côté anglais. Nous nous limitons en effet au district de Sudbury puisque c'est de ce district qu'à l'heure actuelle nous viennent 60% des étudiants. Dans le tableau suivant nous allons indiquer le nombre de finissants qu'il y a en 13ème année tant du côté français que du côté anglais.

TABLEAU XVIII Etudiants de 13ème année dans le district de Sudbury 1962-63

	Etudiants français	Etudiants anglais
Secteur public	40	380
Secteur privé	70	75
TOTAL:	110	455

54. Par ailleurs le rapport du Ministre de l'Education nous indique que 38% des étudiants qui ont terminé leur 13ème année en 1962 ont continué leurs études à l'Université. Bien qu'il s'agisse d'une moyenne générale et qu'il y a toute raison de croire que la proportion d'étudiants allant à l'Université est plus grande dans la région de Toronto que dans celle de Hearst, on pourra raisonnablement croire qu'environ 33% des étudiants de la région de Sudbury ont dû prendre le chemin de l'Université en 1963. Nous allons expliquer cette moyenne aux chiffres que nous avons donnés précédemment.

55. Or il y avait en 1963, 455 étudiants de langue anglaise qui terminaient leur 13ème année: en supposant que le tiers se destine à l'Université, on devrait retrouver 152 étudiants à la Laurentienne. On en retrouve 87. D'après la même loi, on devrait retrouver 37 étudiants de langue française, on en retrouve 27. Ainsi que nous l'avons précédemment dit, il reste vrai qu'alors qu'un bon nombre d'étudiants de langue anglaise fréquente des universités du sud de l'Ontario, c'est la petite minorité des canadiens-français qui fréquente une institution française autre que la Laurentienne.

56. Dès lors plusieurs conclusions s'imposent: 1) l'écart entre la population idéale et la population réelle du côté français est de l'ordre de 27%. 2) alors que du côté anglais, elle est de l'ordre de 43%. 3) mais attention aux proportions, cela voudrait dire que si tous les étudiants susceptibles de fréquenter l'Université, fréquentaient de fait l'Université, cela se traduirait du côté français par une addition de 10 étudiants alors qu'elle se traduirait du côté anglais par une addition de 66 et dans une telle hypothèse les canadiens-français ne constitueraient plus que 19% de l'effectif scolaire total.

On peut donc dire en résumé que la population française en est presque à son point de saturation alors que la population de langue anglaise dépasse à peine la moitié de ses effectifs futurs. Une analyse de la situation dans les écoles publiques et privées ne permet pas de prévoir une amélioration pour les cinq prochaines années.

57. Pour que les étudiants canadiens-français fréquentent en plus grand nombre l'Université, il faudrait qu'il y en ait beaucoup plus qui se rendent jusqu'à la 13ème année; or nous sommes loin du compte. En effet, les 110 qui terminent en 1963 leur 13ème année, auraient dû être 225. Nous avons déjà dit en effet, que la population canadienne-française constituait le 1/3 de la population totale du district: dès lors, si la population anglaise qui se chiffre à 110,922 étudiants fournit aux écoles secondaires publiques et privées 455 étudiants, la population française qui se chiffre à 54,940 habitants, devrait fournir 225 étudiants au niveau de la 13ème année et devrait donner à l'Université (en suivant la moyenne de 33%) 75 étudiants.

58. Ce sont des chiffres, des faits comme ceux que nous venons de citer qui montrent l'impasse dans laquelle nous place l'école secondaire, dans laquelle se trouve la jeunesse étudiante canadienne-française.

59. CONCLUSION:

Nous avons voulu réserver pour la fin de cette analyse les jugements que nous désirons porter sur le système actuel. On peut invoquer beaucoup de raisons pour expliquer que peu d'étudiants d'expression française persévèrent dans leurs études. 1) Pour beaucoup d'étudiants, nés en des familles pauvres qui se contentent de peu, l'appât d'un gain facile et rapide expliquerait l'abandon des études. 2)Beaucoup de familles ne voyant pas les avantages d'une éducation poussée n'encouragent pas leurs enfants à poursuivre leurs études. 3) Beaucoup de parents, parce qu'ils ont de nombreuses bouches à nourrir, exigent que les aînés travaillent très tôt. 4)Beaucoup de parents, s'ils croient pour leurs garçons en la nécessité d'études supérieures, ne croient pas qu'il soit nécessaire que leurs filles poursuivent des études supérieures. Ces raisons jouent particulièrement dans ces milieux où les canadiens-français sont nettement minoritaires, se composent presque exclusivement de prolétaires, dans ces milieux où les canadiens-français n'ont pas su se donner une classe dirigeante qui impose au groupe un système de valeurs. Il serait donc injuste dans notre appréciation des faits de ne pas tenir compte de ces raisons. Mais nous ne croyons pas que les raisons invoquées plus haut soient les seules ou les plus importantes. Nous croyons que la langue joue ici un rôle important et que l'incapacité dans laquelle l'étudiant se trouve placé de bien maîtriser et sa langue maternelle et l'autre langue officielle du pays, joue un role important dans les échecs qu'il

subit au niveau secondaire.

60. Il faut tout d'abord se rappeler que tous ces étudiants qui fréquentent des institutions secondaires ont reçu leur éducation primaire dans les institutions où l'enseignement se faisait en grande partie en français, que tous ces étudiants utilisent le français comme langue d'expression dans leur milieu familial.

61. Il faut encore se rappeler que l'enseignement dans les conditions les plus favorables donne toujours plus d'importance à l'anglais comme langue d'expression et dans les conditions les moins favorables se fait exclusivement en anglais.

62. Il faut se rappeler que dans tous les cas l'examen de 13ème année qui consacre 13 années d'études se fait en anglais et que les étudiants canadiens-français malgré leur moins grande connaissance de la langue anglaise sont jugés d'après les mêmes normes que les étudiants de langue anglaise.

63. Il faut se rappeler que les manuels mis à la disposition des étudiants sont rédigés en anglais et reflètent la culture anglaise ou américaine.

64. Il faut se rappeler que le milieu anglais des écoles dites bilingues, en raison de la prédominance de l'élément anglais et malgré l'incontestable dévouement des éducateurs d'expression française, joue contre les étudiants canadiens-français.

65. Il faut enfin se rappeler que tous ces facteurs réunis ensemble favorisent l'anglicisation de ces étudiants ou du moins de l'abâtardissement de la langue et de la culture françaises.

66. Dans de telles conditions, en effet, il nous apparaît impossible qu'un adolescent canadien-français puisse avoir une connaissance des choses approfondies, quand l'instrument de la pensée de la réflexion est déficient: de fait, l'étudiant n'arrive à maîtriser ni la langue française ni la langue anglaise, et cette déficience qui lui fait du tort au niveau des cours de littérature française et anglaise, lui fait tort aussi dans les autres domaines du savoir. Si l'on doit admettre avec Piaget que "la pensée de l'homme est totalement tributaire du langage qu'il a appris enfant" on peut craindre que le baratinage de langues auquel est soumis l'étudiant qui doit passer du français (à l'école primaire) à l'anglais (école secondaire) le conduise à un état de confusion mentale et n'affaiblisse gravement ses structures mentales. Ne doit-on pas craindre pour un tel groupe cet état d'infériorité que lui promet R. de Gourmont: "Les peuples bilingues sont presque toujours des peuples inférieurs".

67. Un témoignage plus près de nous, celui d'un principal de High School où les canadiens-français constituent 9% de l'effectif scolaire total de cette institution, confirme tout ce que nous venons de dire et explique, s'il était nécessaire de le faire encore, le grand nombre d'échecs du côté français par la nécessité pour les étudiants d'avoir à maîtriser deux langues:

> "French boast of being bilingual. A bilingual person is one who can carry on a conversation in two languages. Our bilingual students have not learned either language. If you divide your energy, you get only half the results, consequently a hash of two languages brings about a decline in academic standards. (Lambda, Vol.3 No.3, déc. 14, 1962)."

68. Mis en situation d'infériorité parce qu'il doit maîtriser deux langues qu'il n'arrive jamais à maîtriser d'ailleurs, l'étudiant canadien-français sera néanmoins jugé aux examens d'aprè s les mêmes normes d'après lesquelles sont jugés ses condisciples d'expression anglaise. A talent égal, il est impossible à l'étudiant canadien-français d'avoir les mêmes succès que l'étudiant de langue anglaise, puisque ce dernier jouit, pour connaître l'univers, se l'exprimer, d'un instrument, sa langue, qu'il possède raisonnablement bien.

69. Un exemple illustrera objectivement en quel état d'infériorité est placé un étudiant canadien-français: dans une école secondaire de l'Ontario, on fit passer à des étudiants de 12ème année le test Nelson Denny Silent Reading (Form "A"). Les élèves canadiens-français et canadiens-anglais de 12ème année avaient reçu le même enseignement et manifestaient pour les études à peu près les mêmes talents: pourtant 26 anglais sur 52 obtenaient un percentile de 75 et plus alors que 7 canadiens-français sur 53, obtenaient le même percentile. Le test était en anglais.

70. Le même principal dont nous avons rapporté plus haut le témoignage, concluait que les canadiens-français étaient des "mixed-up kids". "Mixed-up" ils le sont aussi au niveau de l'idéologie. On peut assez imaginer l'effet désastreux sur l'attachement à la communauté française quand l'étudiant se trouve placé au centre d'un tissu de contradictions: entre un milieu familial attaché à la communauté française, mais qui tient à ce qu'il sache assez d'anglais pour faire sa vie, entre l'attachement à la culture française et un système d'éducation qui en nie le bien-fondé; entre des maîtres canadiens-français qui en même temps qu'ils affirment leur propre fidélité à la nation canadienne-française, contredisent de fait, leurs convictions en enseignant en anglais. Il n'y a pas à s'étonner qu'on rencontre chez les canadiens-français certain flottement au niveau des convictions.

71. Revenons enfin sur une des raisons invoquées au début de cette conclusion à l'effet que les parents ne verraient pas l'avantage d'une éducation poussée. Bien sûr, tout ici n'est qu'hypothèse, mais comment ne pas voir que la génération des gens qui ont aujourd'hui 40 ans et plus était beaucoup plus mal préparée pour affronter des études secondaires que ne l'est la génération actuelle: les moyens de diffusion étandus, les contacts multiples font qu'aujourd'hui il soit très rare qu'un jeune canadien-français ne possède pas une connaissance telle de l'anglais qu'il ne puisse aborder des études secondaires avec quelques chances de succès. Ce n'était pas le cas de ses parents, qui eussent-ils eu l'idée de poursuivre des études avancées n'eussent pu les entreprendre en raison d'une connaissance insuffisante de l'anglais. Beaucoup de parents, à notre avis, ne voient pas l'avantage d'une éducation supérieure, parce qu'il ne leur fut pas possible de poursuivre de telles études. C'est cette génération qui est frappée chaque fois qu'économiquement nous entrons en période de récession. C'est cette génération qui doit exiger de ses enfants qu'ils se trouvent le plus rapidement de l'ouvrage pour subvenir aux besoins de la famille. C'est ainsi que nous sommes ramenés au point de départ et que nous sommes pris dans un cercle vicieux. De génération en génération, on se transmet l'ignorance, mais qui est responsable?

72. Il nous semble qu'il ressort de tout ceci que la création d'écoles secondaires françaises s'impose: il nous semble insuffisant de créer à l'intérieur des écoles déjà existantes un secteur français: car si d'une part, les canadiens-français pouvaient recevoir un enseignement en français, le milieu anglais majoritaire finirait toujours par diminuer l'influence française reçue en classe. Ce qui s'impose donc, c'est la création d'écoles secondaires françaises où tous les canadiens-français groupés ensemble recevraient un enseignement exclusivement en français (à l'exception de l'anglais va de soi): toute notre enquête montrait que les canadiens-français persévéraient aux études dans la proportion même de leur importance numérique à l'intérieur d'une institution; toute notre enquête tend à montrer que les canadiens-français doivent être instruits dans leur langue s'ils veulent accéder à des postes de commande. La situation actuelle les diminue psychologiquement et culturellement.

73. Le système actuel est d'autant plus anormal, illogique que le gouvernement en créant l'Université Laurentienne, reconnaissait aux canadiens-français le droit de recevoir leur formation universitaire en français; à moins de croire à un calcul machiavélique, il faut supposer que le gouvernement avait l'intention de rendre possible aux canadiens-français l'accès à l'Université. Sa négligence à régler le cas du secondaire pourrait nous inviter à croire que ce qu'il accordait d'une main en créant l'Université, il le retirait de l'autre en maintenant un système qui empêche les canadiens-français d'arriver à l'Université.

74. De plus en plus le système actuel qui donne un primaire en français, un secondaire en anglais, un collégial en français et un post-collégial en anglais, nous paraît absurde et inhumain.

II . SOLUTIONS PARTIELLES AUX PROBLEMES POSES PAR LE SECONDAIRE

75. INTRODUCTION:

Dans ce chapître, nous étudions les initiatives prises par les autorités de l'Université Laurentienne, par les inspecteurs et les commissaires du niveau primaire dans la région de Sudbury, par l'Association des étudiants de langue française du Nord de l'Ontario pour pallier les graves effets du système actuel: la création d'une 13ème année préliminaire, l'intégration des 9ème et 10ème aux institutions déjà existantes de la ville de Sudbury, la pétition en faveur d'écoles secondaires constituent autant d'efforts pour améliorer la condition des étudiants canadiens-français.

L' ANNEE PRELIMINAIRE:

76. Nous allons d'abord parler de l'année préliminaire française. Depuis qu'elle est fondée, l'Université Laurentienne (et avant elle, l'Université de Sudbury) a offert les cours d'une année préliminaire qui équivaut à la 13ème année préliminaire du secteur public de l'Ontario, soit à plein temps, soit à temps partiel, dans ses locaux, au collège du Sacré-Coeur de Sudbury, au collège Notre Dame de Prince-Albert (Sask.) et au collège de Hearst. Jusqu'à présent, l'université Laurentienne a toujours considéré les transcriptions de notes produites par les directeurs de ces maisons comme preuves suffisantes du succès aux examens de 13ème année, en vue de l'admission en 1ère année d'Université.

77. Le Ministère Ontarien de l'Instruction publique dans sa circulaire 611-911-62 1679 a déjà approuvé les sommaires (syllabus) des cours de l'année préliminaire française publiés dans l'Annuaire de l'Université Laurentienne pour l'année 1960-61. La circulaire en question stipule ce qui suit au sujet de l'admission aux Ecoles Normales, en septembre 1963: "Un candidat peut produire, au lieu des résultats susmentionnés, la preuve de ses succès aux examens de l'année préliminaire de l'Université Laurentienne de Sudbury."

78. Le programme de cette année préliminaire correspond de très près à celui de la 13ème année du ministère ontarien de l'Instruction publique. Tous les cours de science, de littérature et de composition anglaises, de latin et de français spécial sont identiques dans leur teneur aux cours du secteur public; les cours suivants sont différents quant à leur teneur mais semblables quant à leur niveau académique; histoire du Canada, auteurs français et composition française. Tous ces cours

sont donnés en français.

79. Cette année préliminaire, donnée sur place, a donc l'avantage de permettre aux étudiants de suivre en 13ème année des cours en français, de permettre aux autorités des institutions intéressées à cette année, de réaligner tous leurs cours sur la 13ème année et de franciser tous leurs cours , puisque le terrible examen de la 13ème année n'est plus en anglais mais en français, et partant de permettre à leurs étudiants de suivre leurs cours en français: et parce que l'Université assume la responsabilité des examens-c'est elle qui fait les programmes, rédige les questionnaires d'examens et assure la correction de ces examens- le certificat qu'elle décerne aux étudiants qui ont réussi en 13ème année a autant de valeur que le certificat décerné par le Ministère de l'Education et permet aux candidats qui ont réussi, l'entrée de n'importe quelle institution de l'Ontario et d'ailleurs.

80. A l'heure actuelle, trois institutions ont accepté de faire de leur 13ème année l'année préliminaire de l'Université Laurentienne: il s'agit du Collège de Hearst, de l'Académie Sainte-Marie de Haileybury, du Collège Sacré-Coeur de Sudbury.

2. L'INTEGRATION DE LA 9EME ET DE LA 10EME ANNEE

81. Dans cette deuxième partie, nous voulons brièvement mentionner la décision prise par la Commission des Ecoles Séparées de Sudbury: en effet la Commission a décidé d'étendre ses services jusqu'à la 9ème et 10ème année en utilisant les classes des Ecoles Secondaires privées de la ville. En bien d'autres endroits déjà, la Commission des Ecoles Séparées offrait déjà ces mêmes services que la Commission, en faisant appel à des institutions déjà existantes et solidement établies.

82. Cette décision signifie la gratuité de l'enseignement pour les élèves de ces classes qui relèvent de la Commission scolaire de Sudbury. Mais ce privilège peut s'étendre à tous les élèves de ces classes qui sont résidents d'Ontario. Il suffit pour cela que les Commissions scolaires intéressées réclament du gouvernement d'Ontario les octrois auxquels elles ont droit.

83. Cette décision est de nature à intéresser les parents qui désirent pour leurs enfants une éducation plus spécifiquement chrétienne et française et qui n'avaient pas toujours les moyens de débourser l'argent nécessaire pour assurer à leurs enfants le type d'éducation dont nous venons de parler (le Collège du Sacré-Coeur et le Collège Notre-Dame demandaient respectivement $250.00 et $150.00 pour les frais de scolarité). Ces institutions pourront dispenser exclusivement leur enseignement en français (quoique le Collège du Sacré-Coeur

le fasse déjà) et il y a bon espoir que les parents qui auront envoyé leurs enfants durant deux ans à ces deux institutions, les y garderont - malgré les droits à acquitter - après qu'ils auront pu constater les bienfaits et la nécessité d'une éducation chrétienne française.

3 . LA PETITION EN FAVEUR D'ECOLES SECONDAIRES FRANCAISES.

84. L'Association des Etudiants de Langue Française du Nord de l'Ontario a voulu poser des gestes concrets en vue d'améliorer la situation des étudiants du niveau secondaire. A cette fin, elle met de l'avant un projet dont le but est à la fois d'amener la population canadienne-française du Nord de l'Ontario à prendre conscience de l'impasse dans laquelle se trouvent les étudiants du secondaire et de faire savoir au gouvernement que la population canadienne-française désire fermement avoir des écoles secondaires françaises.

85. Tel est le sens de la pétition que l'Association a entrepris de faire signer à 25,000 personnes du Nord de l'Ontario. Le texte de la pétition que nous reproduisons plus bas s'appuie sur le caractère binational du Canada et sur le droit qu'ont les membres des deux nations fondatrices du Canada de recevoir leur éducation dans leur langue maternelle. Voici le texte de la pétition:

> "Attendu que les canadiens-français constituent une des deux nations fondatrices de la Confédération.
>
> Attendu qu'ils ont acquis de ce fait le droit inaliénable de s'épanouir selon le génie de leur culture.
>
> Attendu que ce droit ne peut être respecté réellement que par l'établissement d'un système d'éducation adapté, correspondant à leurs besoins linguistiques et culturels.
>
> Le soussigné prie respectueusement le gouvernement de la province de l'Ontario d'instituer des écoles secondaires françaises, et, là où la chose s'avère momentanément impossible, d'établir dans les écoles anglaises un cours complet en français."

86. Ce texte est parfaitement en accord avec les résolutions prises par l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario à son congrès d'octobre 1963, parfaitement en accord avec les demandes soumises par l'exécutif de cette Association au premier ministre de l'Ontario.

Il importe de souligner cet accord car d'aucuns qui se sont opposés à cette pétition croyaient que nous poursuivions dans notre pétition des objectifs qui n'étaient pas ceux de l'Association.

87. La pétition demande donc au gouvernement d'instituer des écoles secondaires françaises.
1) Ceci veut dire tout d'abord que l'on demande au gouvernement de reconnaître aux institutions privées qui groupent exclusivement des canadiens-français, le droit d'enseigner en français, les matières du programme, le droit d'utiliser des manuels écrits en français et adoptés au génie français, le droit de faire subir, sous le controle du gouvernement, des examens en français.
2) Ceci veut dire ensuite que le gouvernement est prié d'établir dans les institutions anglaises un cours complet en français quand un nombre suffisant d'étudiants justifie pas l'existence de deux écoles distinctes: le gouvernement est prié, en de tels cas, de donner aux étudiants d'expression française, un cours de la 9ème à la 13ème année qui soit en français.

88. Quel fut l'accueil fait à la pétition? Un premier sondage fait dans la région de Sudbury, se révèla très encourageant: une trentaine d'associations, Ligues de Jeunes, Ligues du Sacré-Coeur, Caisses Populaires, SSJB, la régionale de l'Association Parents-Maîtres, en donnait leur appui à la pétition.

89. En général, le projet de pétition a été bien accueilli dans les institutions secondaires privées: les étudiants des deux institutions de Hearst, les étudiants des deux institutions de Timmins, les étudiantes de l'Académie Ste. Marie de Haileybury, les étudiantes du Pensionnat Notre Dame de Lourdes de Sturgeon Falls, les étudiants des écoles secondaires privées de Hanmer et de Verner, les étudiants du Collège Sacré-Coeur ont tous atteint ou dépassé l'objectif qui leur avait été fixé. La grande campagne de signatures qui devait avoir lieu d'abord à la fin d'avril, puis à la fin de mai, a été remise à la fin de septembre pour des raisons que nous allons indiquer plus bas.

90. Par ailleurs, on peut dire que le projet de la pétition n'est pas bien reçu dans les écoles publiques fréquentées par les canadiens-français. Afin de sauver la bonne entente, on demande aux étudiants d'éviter tout prosélytisme, du moins sur les propriétés gouvernementales. Ceci nous amène à étudier les oppositions rencontrées par les protagonistes de la pétition.

91. On s'est opposé à la pétition parce qu'elle ne faisait pas état du caractère confessionel que devraient avoir les écoles secondaires françaises et on aurait voulu que la pétition demandât des écoles secondaires catholiques françaises. Les responsables de la pétition ont toujours manifesté leur préférence pour des écoles confessionnelles mais n'ont pas cru opportun de l'exiger: ils savaient d'une part, que le gouvernement avait toujours refusé de reconnaître par des subventions des institutions confessionnelles à partir du niveau secondaire: ils savaient encore qu'à peine il y a deux ans, le gouvernement, appuyé en cela par les partis de l'opposition et par le clergé protestant de toute confession, s'était opposé à la requête des évêquescatholiques qui demandaient des subventions pour les écoles secondaires privées: ils savaient d'autre part que l'Association d'Education, très consciente des positions inébranlables du gouvernement sur la confessionnalité, avait résolu de demander au gouvernement, des écoles françaises sans exiger qu'elles soient de caractère catholique: ils croyaient donc à leur tour inopportun de demander plus que ne demandait cette Association qui représente officiellement tous les canadiens-français de l'Ontario: ils avaient la ferme conviction que le jour où ils auraient des écoles françaises, il serait toujours temps alors de faire pression auprès du gouvernement pour faire accepter par le gouvernement la confessionnalité d'écoles déjà existantes: ils avaient encore la ferme conviction que des écoles fréquentées exclusivement par des étudiants canadiens-français, où enseigneraient des maîtres canadiens-français (y compris des prêtres, des frères, des soeurs) seraient en fait des écoles catholiques où à défaut de pouvoir recevoir un enseignement extensif en instruction religieuse, les étudiants pourraient, par le contact de maîtres chrétiens, acquérir une formation chrétienne (et que, partant, l'essentiel serait obtenu): ils avaient la conviction enfin, qu'en obtenant, par l'effet de la pétition, des écoles françaises de droit et par voie de conséquence nécessaire, des écoles catholiques de fait, il n'était pas nécessaire de mentionner le mot catholique et qu'il ne fallait pas lier le sort de l'école française à une dénomination purement extrisèque et qu'il fallait éviter que le gouvernement se serve du prétexte de la confessionnalité pour refuser des écoles de droit françaises et de fait catholiques.

92. Dès lors, il y eut, nonobstant la caution de l'Association d'Education, des groupes, des institutions, des hommes importants de notre société pour s'opposer à notre projet et nous signifier qu'ils ne participeraient pas à notre entreprise.

93. Ce projet apparut encore à des milieux anglo-catholiques comme une rupture du front uni que devaient présenter les catholiques dans leurs demandes auprès du gouvernement,

"comment, nous disait-on, pouvez-vous, vous canadiens-français, demander des écoles françaises sans faire état de leur éventuelle confessionnalité, alors que vous nous demandez à nous, canadiens-anglais, de souscrire à l'Université de Sudbury, parce qu'elle est catholique. C'est ainsi que lorsque vous avez besoin d'argent, vous faites appel à notre conscience de catholique, mais lorsque nous voulons obtenir que nos écoles catholiques soient subventionnées par le gouvernement, vous nous faites faux bond, vous nous laissez nous débrouiller tout seuls et vous vous contentez d'écoles non-confessionnelles". Pour éviter toute friction, il fut donc décidé de retarder dans la région de Sudbury la campagne en faveur de la pétition: nous voulions de la sorte, éviter de compromettre les chances de souscription entreprise par l'Université de Sudbury.

94. Le danger de friction fait qu'il est également impossible de faire circuler la pétition dans les institutions publiques que fréquentent des étudiants canadiens-français. Beaucoup de jeunes de langue anglaise ne comprennent pas que les canadiens-français ne soient pas satisfaits du sort qui leur est fait et toute campagne du genre de celle que nous entreprenions, est interprétée en termes de politique de séparatisme, de racisme.

95. Enfin, il y eut autre genre d'opposition, en provenance surtout des milieux où les canadiens-français constituent la minorité: en ces endroits, on ne croit pas qu'il soit opportun d'avoir des écoles françaises en une province où les canadiens-français ne constituent pas 10% de la population: on nous dira donc que la situation actuelle est excellente tout en admettant cependant qu'on pourait peut-être tolérer l'enseignement de quelques matières en français. Si cette opinion est répandue dans les milieux où la concentration anglaise est forte, on la rencontre un peu partout bien que les défenseurs du système actuel demeurent très attachés à la communauté française et seraient des plus malheureux si leurs enfants venaient un jour à ne plus savoir le français.

96. Il ressort de tout ceci qu'une campagne comme la nôtre se heurte autant à des préjugés, à des idées étroites, qu'elle rencontre de sympathies. L'ordre établi a toujours pour lui tous les droits et forcément ceux qui le remettent en question ont tous les torts. Le mérite de la pétition est d'avoir forcé la population française à prendre conscience des problèmes qui existent et une campagne d'éducation bien conduite assurera le succès de la pétition et des objectifs qu'elle poursuit, en même temps qu'elle ralliera du côté anglais les sympathies des gens ouverts.

2 EME P A R T I E

Etude sur les étudiants canadiens-français vivant en milieu anglais.

1. Une prise de position idéologique: le manifeste (97-108)

2. Confrontation de l'idéal et de la réalité: l'appartenance au milieu (108-123)

3. Une enquête : état de la langue française et de la culture française (123-204)

1. LE MANIFESTE

97. Afin de mieux exposer les idées qui avaient présidé à la fondation de l'Association et qui semblaient permettre le mieux de se définir, les organisateurs du congrès du 1er février avaient décidé de présenter un manifeste au congrès de fondation de l'Association Nord-ontarienne; ces mêmes idées avaient inspiré la ligne de conduite des responsables de la section de l'Université Laurentienne quelques mois plus tôt.

98. La définition que nous voulions ainsi tenter, devait nous situer dans le temps et dans l'espace.

99. 1) APPARTENANCE POLITIQUE:

Vivant dans la province de l'Ontario, les étudiants se doivent de participer à l'activité sociale, économique et politique de cette province, parce qu'elle constitue le cadre particulier qui leur est donné pour leur développement personnel. Partant, ils assument volontiers et complètement tous les devoirs consécutifs à leur citoyenneté ontarienne. Mais comme il y a une façon bien française de voir et de comprendre les choses, il s'ensuit qu'ils ont droit de recevoir de cette province, au développement duquel ils contribuent, les moyens de vivre et de s'épanouir selon leur idéal humaim propre, c'est-à-dire dans leur langue et leur culture. Tout obstacle à une éducation française les prive donc d'un droit légitime.

100 2) APPARTENANCE CULTURELLE:

Au dela de cette appartenance politique, ils se reconnaissent une appartenance culturelle immédiate à la nation canadienne-française à laquelle ils participent de plein droit, et refusent ainsi de se réfugier dans un provincialisme exagéré, caractéristique première de ce qu'il est convenu le "complexe des minorités". Ils ont donc le droit d'être reconnus et entendus de tous les canadiens-français et éventuellement d'être épaulés par tous les autres canadiens-français dans leurs difficultés particulières. Par dela cette appartenance immédiate, ils se réclament d'une communauté française internationale qui, elle, dépasse les frontières politiques de l'Etat fédéral.

101. L'unité de cette communauté française mondiale se fait principalement à partir d'une langue commune qui est naturellement le français international, sans lequel les échanges ne se font plus que difficilement et sans lequel la communauté même cesse d'exister.

Il faut donc que la langue parlée soit le français, sans pour autant répudier ce qu'il peut y avoir de savoureux ou d'original dans le parler local; autrement, ils se condannent à être isolés du reste de la communauté française en parlant un patois, un dialecte que personne ne comprend. La faible consistance des patois les obligerait à un recours continuel aux mots et tournures anglaises pour combler le manque de cohésion et d'unité qui les caractérisent. Ils rejettent donc tout provincialisme linguistique, fût-il ontarien ou canadien.

102. B. DANS LE TEMPS.

Ils veulent également se rattacher à cette même communauté française. Ils estiment en tant que canadiens-français, avoir depuis longtemps, fait un choix en acceptant d'être et de rester français, et ils maintiennent ce choix envers et contre tout. Ils sont tributaires de ce choix, et acceptent librement tout ce qui en découle. Par le choix de leurs ancêtres, qui les ont placés dans cette communauté, ils sont donc à la pointe d'une lignée qui a voulu maintenir sa participation à une culture française, et ils réclament comme leurs, toutes les réussites de cette civilisation depuis la chanson de Roland jusqu'aux plus récents poètes canadiens-français.

103. Cette appartenance à une communauté française dans l'espace et dans le temps se fait autant à partir de raisons objectives et valables en elles-mêmes, qu'à partir d'une option libre qui relève finalement du bon plaisir de chacun.

104. 3) LES DROITS.

Après avoir décrit leur appartenance à la communauté française dans le temps et d'espace, le manifeste poursuit en déclarant que les canadiens-français forment une communauté ethnique joissant d'une existence légale à cause de leur rôle fondateur de la Confédération canadienne de 1867, et qu'ils font partie d'une nation canadienne-française avec les autres franco-phones du Canada. Ce titre de co-fondateur de la Confédération canadienne, vaut aux canadiens-français. des droits inaliénables dont on ne saurait les priver sans manquer gravement à la justice. Le respect de ces droits s'impose à toute communauté quelle qu'elle soit, au même titre que le respect de la personne humaine.

105. Ces droits ne sont véritablement et effectivement reconnus que lorsqu'il y a moyen pour cette nation de les exercer; une majorité ne saurait de son seul chef dépouiller une minorité de ses droits d'accéder aux biens de sa culture.

106. Le droit d'utiliser sa langue, le droit d'être compris dans celle-ci, celui de jouir de l'égalité politique et civique, de préserver le caractère national distinctif et linguistique, de participer aux fonds publics pour fins d'éducation, est essentiel aux minorités françaises des provinces non-françaises. Ces droits constituent pour les Etats en cause, des devoirs moraux, qui sont à la base de l'ordre dans les sociétés humaines; ainsi, tout obstacle, financier ou autre, fait à l'éducation française des canadiens-français d'Ontario, les frustre d'un droit légitime et fait violence à leur personne collective.

107 Rattachés à une culture française internationale, ils ont fait un choix qui les engage complètement. Forts de ce choix et de leurs droits, les étudiants franco-ontariens entendent être des membres actifs de cette communauté.

II . L' A P P A R T E N A N C E

Confrontation de l'idéal et de la réalité.

108. En tant qu'étudiants de langue française du Nord-Ontario, nous avons le droit et l'obligation de nous demander quelles conditions de vie nous réserve le milieu ontarien à la sortie de nos études. Nous pouvons exiger du milieu, qu'il nous fournisse les conditions idéales pour nous développer pleinement aussi bien sur le plan matériel que sur le plan spirituel. Or, à en juger par l'expérience que nous faisons à l'Université, l'Ontario ne nous offrira pas ces conditions nécessaires.

109. 1) LE BESOIN D'APPARTENANCE.

Tout homme a besoin de trouver dans ceux qui l'entourent, un prolongement de lui-même afin de se développer pleinement. Ce besoin se trouve en partie satisfait par la littérature et les arts qui permettent à l'homme de rencontrer d'autres êtres comme lui dans leurs oeuvres. Ce besoin se trouve encore satisfait en partie, par les contacts enrichissants qu'une personne humaine peut établir quotidiennement avec ceux qui l'entourent, des gens qui ont le même idéal, la même volonté de vivre, des gens avec qui il est possible de partager quelque chose qui leur est commun. Sur une échelle plus grande, l'homme a besoin d'appartenir à une nation, qui est un ensemble d'hommes qui ont le plus grand nombre de caractéristiques communes.

L'homme a besoin de se sentir utile et nécessaire à un groupe d'hommes qui travaillent dans la même direction, avec qui il partage certaines inquiétudes et certaines joies, certaines réalisations, certaines fiertés et mêmes certaines hontes.

110. Pas plus que sur le plan matériel, l'homme ne peut vivre seul sur le plan spirituel. Tous ces contacts. cette communion avec ses semblables, lui sont nécessaires pour arriver à pleine maturité.

2. LE ROLE DE LA LANGUE.

111. Toute communication entre les hommes se fait par le moyen de la langue, au moins, dans la plus grande partie. C'est la langue qui nous permet de formuler et d'échanger des idées; ces idées sont, à leur tour, fortement marquées par le génie de la langue dans laquelle elles sont exprimées. En vue de ce rôle important, notre langue devient une partie de nous mêmes au même titre que notre raison, notre imagination, ou notre mémoire. Par conséquent, porter atteinte à notre langue en lui enlevant la possibilité de se développer normalement, équivant à porter atteinte à l'homme même que nous sommes.

112. Notre Langue est le cordon ombilical qui nous rattache à la communauté française, et plus précisément, à la communauté canadienne-française, à laquelle nous appartenons et dont nous tirons notre vie spirituelle. Privés de notre langue, même en partie, nous étouffons.

3. LE MILIEU NORD-ONTARIEN

113. Revenons donc au milieu nord-ontarien. Les influences de ce milieu anglais, l'éloignement de toute communauté française active, le système d'éducation inadéquat, nous privent en grande partie de l'important moyen de communication qu'est la langue, rendant difficiles l'expression et la compréhension d'idées, de sentiments et d'impressions, dont l'échange est absolument nécessaire à notre plein développement en tant que personne humaine.

114. Accéder à la culture française ne signifie pas tout simplement parler français de temps en temps. Celui qui se veut homme de culture française vit en français, travaille, étudie, s'amuse, se détend en français. Il baigne dans un climat français, les gens de son entourage étant français comme lui.

115. Or nous disons qu'ici en Ontario, ce climat français est inexistant, et donc qu'un homme de culture française ne peut s'y développer. En effet, dans les endroits publics, dans les rues, dans les restaurants, dans les magasins, tout se fait en anglais. Les loisirs qui sont offerts aux jeunes, danses cinémas, etc., sont, avec de très rares exceptions, en anglais. Le soir, aux heures où les jeunes écoutent la radio, nous n'avons pas de radio française. La télévision française, qui nous vient directement de Montréal, ne présente que peu d'intérêt pour les jeunes du milieu parce que, pour la majorité d'entre eux, elle est arrivée trop tard, et que d'ailleurs, la réception technique est souvent médiocre. Toute la littérature qui nous est présentée dans les endroits publics est de langue anglaise: magazines, journaux, livres: on a déjà vu des jeunes, qui fréquentent les "high school" se trouver surpris de voir qu'il existait telle chose qu'un roman français, et bien plus, qu'il existait des gens pour les lire. Toute la publicité se fait en anglais: dans certains petits villages des alentours de Sudbury, où la population anglaise est à peu près nulle, et, à plus forte raison, à Sudbury même, les commerçants de langue française ne se gênent pas pour donner des noms anglais à leurs établissements. Les écoles secondaires publiques, que fréquentent la plupart des jeunes de langue française, donnent leurs cours exclusivement en anglais. Voilà ce qui crée un climat anglais, et pourquoi nous disons que la culture française n'est accessible qu'en de très rares circonstances, et très souvent nous nous en pénétrons qu'en nous retranchant du milieu.

116. Par ailleurs nous n'avons pas l'impression que notre vie spirituelle ou intellectuelle soit utile à aucune communauté. Nous n'appartenons à aucune nation: le Québec, dans les cadres duquel évolue la nation canadienne-française, reste éloigné de nous, et il ne peut profiter de notre existence pas plus que nous ne pouvons bénificier de la sienne, si nous restons où nous sommes. Quant au Canada, c'est un pays anglais (nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour nous en apercevoir), et le seul fait de notre existence constitue pour lui un problème dont il saurait bien se passer.

117. Nous avons aussi mentionné le système d'éducation inadéquat. Au niveau primaire, nous prenons de la langue une connaissance toute pratique: la langue que nous apprenons à ce moment là nous sert à désigner des objets, des actions de la vie quotidienne. Cette langue nous permet tout juste d'établir la communication nécessaire à la vie matérielle.

118. C'est lorsque s'éveille en nous une vie plus intime, lorsque nous voudrions exprimer des idées, des sentiments, et par ceux-çi agir sur la vie et le monde, que le milieu et le système d'éducation commencent à nous nuire. A cet âge là nous rencontrons le monde autour de nous: un monde anglais. A cet âge là nous étudions généralement, dans une école secondaire anglaise. Le résultat: notre français reste un français de cuisine, mêlé d'anglicismes et de régionalismes, et c'est de l'anglais que nous nous servons pour exprimer ce qui nous est plus intime. Et ceci est tellement vrai que nous avons vu, à maintes reprises, des étudiants de langue française écrire leur journal et leur correspondance entre amis, en anglais.

4. UNE SOLUTION.

119. Dans un tel contexte, il n'y a pas à s'étonner que pour beaucoup d'étudiants qui veulent vivre pleinement, il n'y a plus qu'une chose à faire: partir pour le Québec. Plusieurs l'ont fait par les années passées..., d'autres encore se préparent à le faire. Le Nord-Ontario perd ainsi une bonne partie des gens qui pourraient constituer un semblant d'élite française. Cet exil dénote, chez les gens en question, une insatisfaction désespérée devant la situation qui leur est faite en Ontario. Au Québec, ils retrouveront une nation en pleine croissance, une nation à laquelle ils pourront être utiles, à laquelle ils appartiendront.

120. Il serait malvenu de prendre cet exil pour une fuite devant un obstacle. C'est pour eux une question de vie culturelle: on cherche l'air là où il se trouve, quand on étouffe! La perspective d'une survie exsangue que leur présente le milieu nord-ontarien, n'a aucun attrait pour ces gens.

121. Ce sentiment de n'appartenir à aucune société globale est la cause profonde des récriminations des Franco-ontariens, et surtout des jeunes Franco-ontariens qui se voient menacés d'étouffement. Un Canada bilingue ne sera pas possible tant qu'un tel sentiment sera le lot du canadien-français en dehors du Québec. Pour que change cette situation, il faudra des réformes assez profondes: il faudra que le canadien-français puisse reconnaître dans le Canada, un pays qui permette à la nation à laquelle il appartient, de se développer pleinement, un pays qui lui appartienne à lui aussi.

Certains reconnaîtront qu'ils se sentent bien ici. Sûrement, il est possible de croître jusqu'à un certain degré. On peut toujours trouver ici des moyens de vivre au seul point de vue matériel. Il existe bien aussi quelques serres chaudes, des milieux spéciaux, comme l'Université Laurentienne où l'on peut se développer davantage. Mais il reste nettement frustrant de vivre à moitié ou de vivre en serre chaude quand on désire vivre pleinement. Beaucoup sont prêts à se battre pour obtenir les réformes que propose ce mémoire et que désire la jeunesse étudiante, pour créer un milieu français. Mais si les autorités politiques devaient continuer à opposer une fin de non-recevoir à toutes les légitimes revendications des canadiens-français, le retour au Québec ne serait plus une des solutions à envisager mais l'unique solution à adopter.

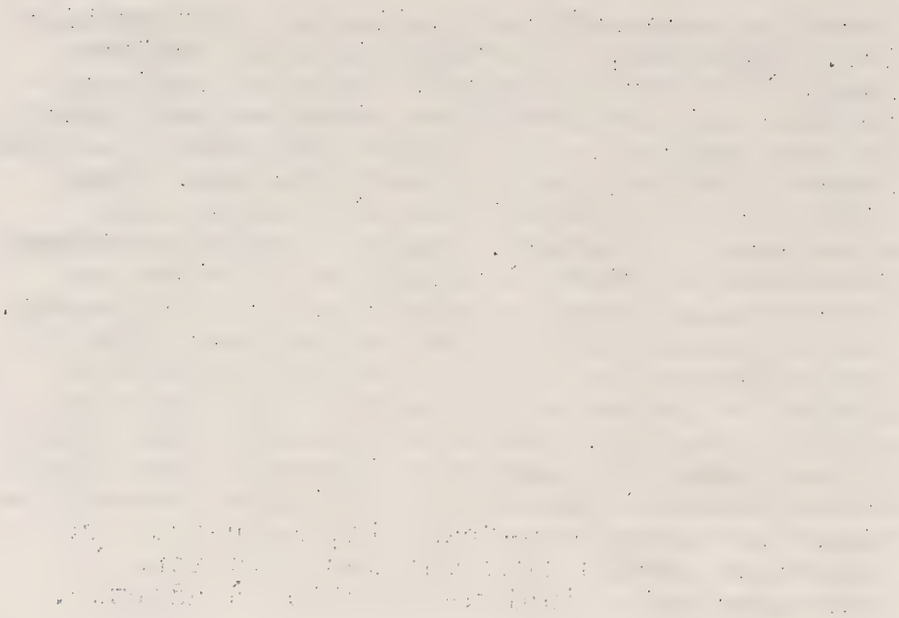

III. U N E E N Q U E T E

Etat de la langue et de la culture françaises.

INTRODUCTION:

123. L'enquête suivante a été faite auprès des étudiants canadiens-français d'écoles secondaires, de l'école normale et de l'Université. Les questionnaires visaient à déterminer quel était l'état de vie culturel des étudiants franco-ontariens du Nord et portaient sur quatre points, divisés en dix questions:

A. Influence familiale: 1) Langue des parents

B. L'influence des moyens de culture:

2)La télévision

3)La radio

4)Les journaux

5)Les livres

C. Les manifestations de vie française:

6)Langue première d'expression

7)Langue à la maison

8)Langue dans les endroits publics

9)Langue entre amis c-f

D. Attitude: Désir de cours en français.

124. Douze institutions nous ont remis des questionnaires: sept écoles secondaires privées, dont deux de garçons et cinq de filles, trois écoles secondaires publiques, une école normale et la section française de l'Université Laurentienne. Par souci de discrétion, les institutions sont seulement désignées par des lettres:

Ecole A: école secondaire privée de filles située dans un milieu où les français sont presque aussi nombreux que les anglais(différence d'environ 10%) et dans un district où les canadiens-français constituent 45.1% du total de la population. 75 réponses.

Ecole B: école secondaire publique dans laquelle les canadiens-français ne sont que 9% du total des effectifs, située dans un milieu municipal où les parlant français sont environ de 35% et dans un district où ils comptent pour 33%. 32 réponses.

Ecole C: école secondaire privée pour filles

dans une ville française située dans un district où les canadiens-français sont de 46.1% de la population. 49 réponses.

Ecole D: école secondaire publique où les étudiants français constituent 18% du total dans une ville où les français sont presque aussi nombreux que les anglais et dans un district où les canadiens-français sont 46.1% de la population. 30 réponses.

Ecole E: section française de l'Université que l'on sait; la ville possède une population française d'environ 35%, mais est située dans un district qui n'a qu'une population française de 33%. 33 réponses.

Ecole F: école secondaire publique où les étudiants français ne constituent que 17% de la population scolaire. Elle est située dans une ville à 35% composée de français, dans un district à 33% composée de français. 60 réponses.

Ecole G: école secondaire privée pour filles dans une ville française dans une proportion de 50% d'une population française dans un district qui a 46.1% de français. 120 réponses.

Ecole H: école secondaire privée pour garçons dans une ville à 35% française dans un district à 33% français. Cours exclusivement français. 151 réponses.

Ecole I: école secondaire privée pour filles dans une ville à grande majorité française dans un district à 36% français. 90 réponses.

Ecole J: école secondaire privée pour garçons dans une ville française située dans un district à 46.1% français. 120 réponses.

Ecole K: école secondaire privée mixte, située dans une ville anglaise, mais dans un district à 36% français. 61 réponses.

Ecole L: école normale située dans une ville composée à 35% de français, dans un district à 33% français. 60 réponses.

ANALYSE PAR ORDRE DE QUESTIONS:

125. Nous présenterons d'abord les résultats en suivant l'ordre des questions. Pour chaque question, il y aura deux tableaux: le premier donnera les résultats en chiffres absolus; le deuxième utilisera les mêmes chiffres mais en les convertissant en pourcentage.

Cette méthode permettra d'une part, de voir les chiffres d'où nous partons, et d'autre part, facilitera la comparaison des résultats respectifs des différentes institutions.

126. Les comparaisons que nous faisons, nous insistons là-dessus, ne constituent ni un jugement ni um blâme. Nous avons seulement voulu, par ces chiffres, mesurer l'influence française qui s'exerce sur les étudiants français du Nord de l'Ontario.

127. Q. 1. QUELLE EST LA LANGUE HABITUELLE DE VOS PARENTS?

Le français	(100)
L'anglais	(0)
Autres langues	(0)

TABLEAU XIX Langue d'expression des parents:

Institution	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	TOTAL	%
Français	133	47	59	92	59	106	200	273	171	41	104	116	1401	92
Anglais	17	11	0	6	5	12	27	26	8	1	13	3	129	8
Autres	0	1	0	0	0	2	2	1	0	0	0	0	6	0
TOTAL	150	59	59	98	64	120	229	300	179	42	117	119	1536	
Moyenne en %	89	80	100	94	92	88	87	91	96	98	89	97		91

TABLEAU XX

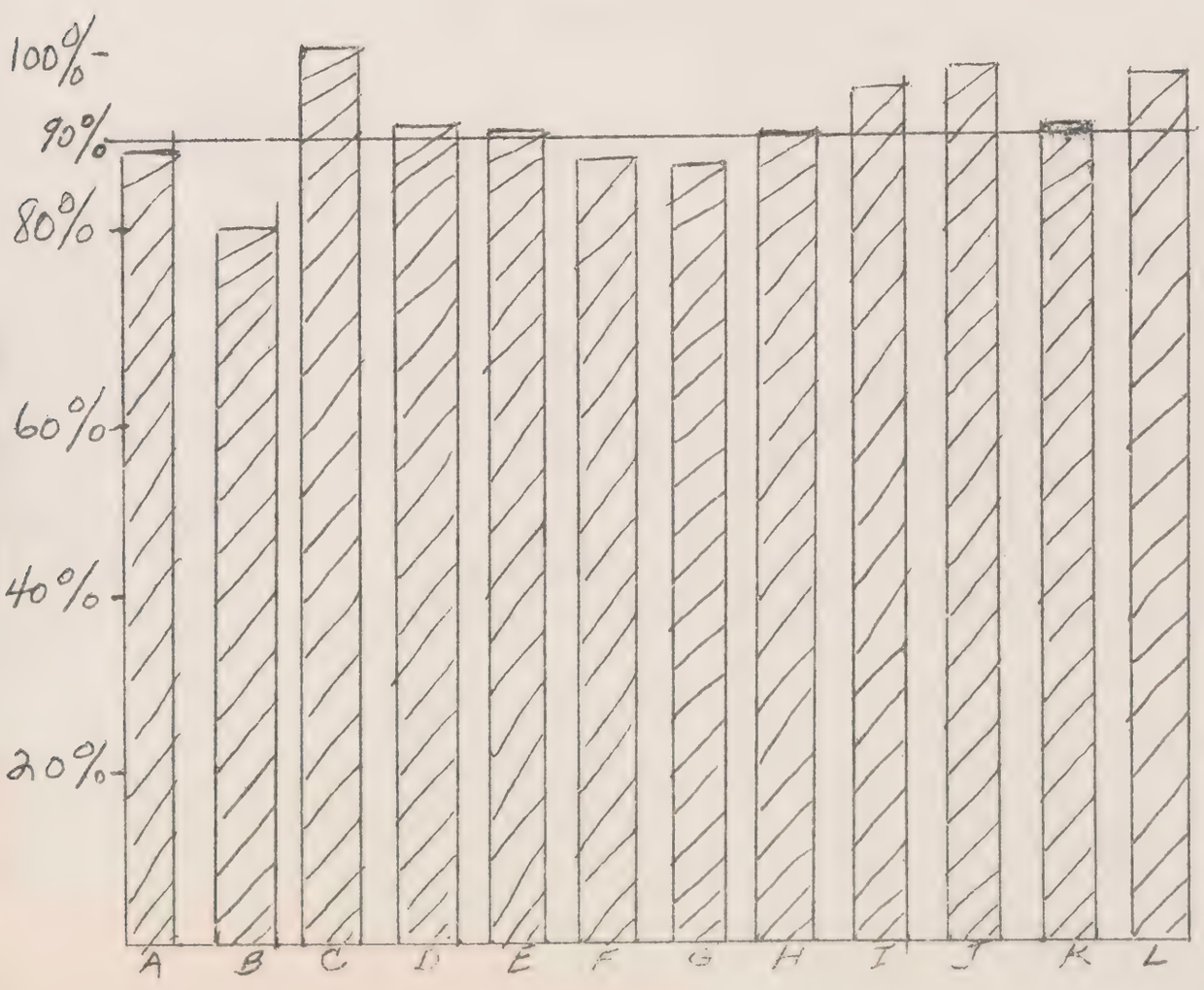

128. Afin de mesurer quantitativement l'influence française des parents, nous avons accordé 100 points à ceux dont les parents parlent français: aux deux autres réponses, nous n'accordions aucun point, pour la bonne raison que les parents qui s'expriment dans une langue autre que la langue française n'exercent pas d'influence française sur leurs enfants: leur influence est donc égale à zéro. Le tableau no.1 révèle que 92% des parents s'expriment d'abord en français, soit 1401 pères et mères sur 1536. La langue des parents est donc de nature à jouer une influence considérable dans la transmission de la culture et de la langue française; nous n'avons pas ici à nous prononcer sur la qualité de cette langue. En tout état de cause, ces chiffres sont constants car quel que soit le milieu social des parents, qu'ils vivent dans un milieu à concentration anglaise ou française, la langue parlée est le français dans une forte proportion.

129. Q. 2. EST-CE QUE VOUS REGARDEZ LA T.V.FRANCAISE?

1. Jamais (0)
2. Pas de T.V. Fr. (0)
3. Pas de T.V. (0)
4. Moins d'une heure par jour (50)
5. Deux heures par semaine (50)
6. Deux heures par mois (50)
7. Une heure par jour (100)
8. Plus d'une heure par jour (100)

TABLEAU XXI

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	Total	%
Influence nulle(0) points	Jamais	1	5	6	8	1	5	3	17	5	4	5	1		
	pasTV Frse	62	1	1	9	7	7	25	24	24	3	9	23		
	pas TV	5	0	0	8	2	0	0	5	0	5	0	2	283	37%
Influence limités 50 pts.	moins 1hr/jr	1	3	7	5	3	17	20	21	8	5	6	2		
	2hrs/jr	1	1	11	4	3	11	15	15	6	1	13	6		
	2hrs/mois	2	8	5	8	2	9	11	18	3	0	10	4	271	35%
Influence 100 pts.	1hr/jr	1	1	0	5	5	6	16	24	15	0	8	11		
	plus 1hr/jr	0	3	0	1	10	3	30	27	26	3	7	10	212	28%
TOTAL		73	22	30	48	33	60	46	151	107	21	58	59	766	
Moyenne de l'institution en %		4	45	38	30	58	43	58	52	65	29	34	46		44

TABLEAU XXII

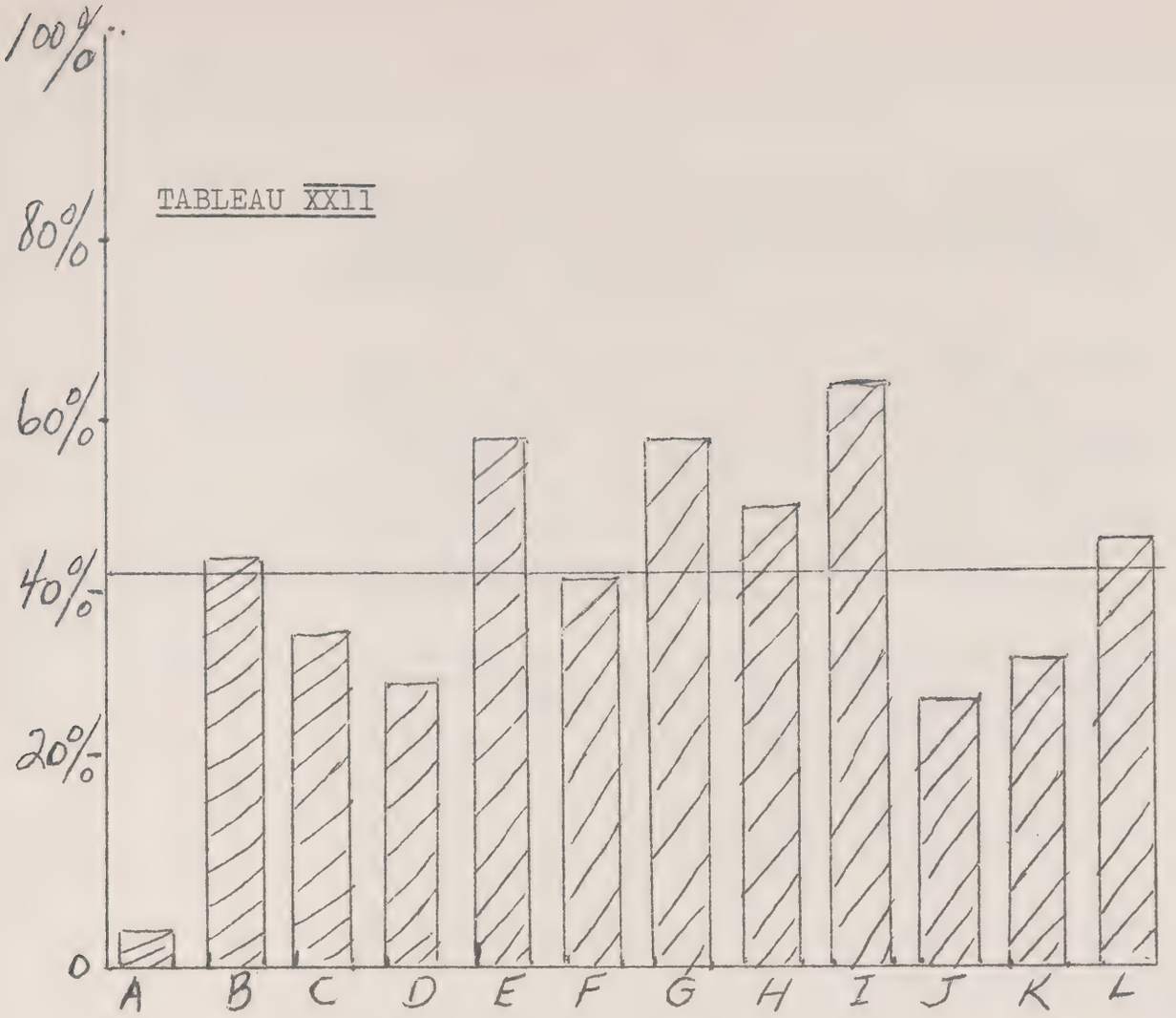

130. Les questions appellent trois groupes de réponses; le premier est constitué par les questions 1,2,3, le deuxième par les questions 4,5,6, et le troisième par les questions 7 et 8. Au premier groupe, nous n'accordions aucun point parce que l'influence que joue la T.V. est nulle; au troisième, nous donnons 100 points en raison du rôle important que joue ici la T.V.; au deuxième groupe, nous donnons 50 points en raison de l'influence limitée que joue la T.V.

131. L'enquête révèle que 283 étudiants (i.c. 37% des interrogés) ne sont touchés en aucune façon par la T.V., que 271 étudiants (soit 35%) sont touchés par la T.V.; 212 élèves seulement (soit 28%) subissent une influence sérieuse de la part de la T.V. Interprétée mathématiquement, la moyenne de l'ensemble est de 44%.

132. Ces chiffres nous paraissent faibles: nous trouvons inquiétant qu'à peine 28% des étudiants interrogés soient atteints et influencés par la télévision.

133. Quelle est l'explication de cet état de choses, de ces moyennes si faibles: 1) absence de T.V. dans certaines régions: la T.V. au moment où l'enquête se poursuivait, n'existait pas. Ceci explique le faible pourcentage des institutions A,C,D,J, situées dans les régions de Hearst, Timmins, Kapuskasing. 2) La forte pression du milieu anglais: les institutions qui ont les plus faibles moyennes sont B,F,K. Les deux premières sont des écoles publiques où les canadiens-français ne constituent que 9% et 17% de l'effectif scolaire. K est une école privée située dans un milieu à forte concentration anglaise. L'influence du milieu pousse à notre avis les étudiants à

suivre les émissions anglaises. N'eussent été ces institutions où la T.V. française n'existait pas, la faiblesse de leur moyenne eût apparu davantage.

134. Le cas de L dont la moyenne est faible, s'explique par le fait que la majorité de ses étudiants doit vivre en pension et doit se soumettre aux préférences de leurs logeurs. A défaut de nous renseigner sur les habitudes des étudiants, l'enquête nous renseigne sur les habitudes des logeurs canadiens-français qui montreraient d'après nos chiffres, une préférence marquée pour la T.V. anglaise.

135. Par ailleurs, il y a des institutions dont la moyenne est nettement supérieure à la moyenne. Il y a 4 institutions dans ce cas. I, qui se calsse au premier rang, est située dans une ville à concentration française, G,E,H, sont dans des villes à majorité anglaise, mais sont des institutions qui groupent exclusivement des étudiants français où exercent une forte influence française. Le milieu scolaire joue ici un rôle important: car H, qui est situé dans la même ville que B et F, manifeste plus d'intéret pour la T.V. française que B et F qui sont des institutions publiques d'inspiration anglaise.

136. Il faut reprendre ici, le jugement que nous portions au début: l'influence de la T.V. française dans l'ensemble nous paraît limitée. Outre les raisons indiquées, il faut ajouter que la qualité de l'image de la T.V. française laisse souvent à désirer et que la puissance de rayonnement est plus que limitée (les images à Chelmsford, à 15 milles de Sudbury sont enneigées). Le numéro d'avril 1963 du journal Lambda, en effet, découvrait que 36 des 100 personnes interrogées, invoquaient des difficultés d'ordre technique pour ne pas suivre la T.V. française.

137. Notre enquête n'a pas cherché à savoir quels étaient les programmes que préfèrent les étudiants. L'enquête du Lambda que nous avons tantôt mentionnée peut nous donner une petite idée de la qualité des émissions suivies. A 250 étudiants d'écoles secondaires (Sudbury High, Collège Notre Dame, Collège du Sacré-Coeur) Lambda avait posé la question suivante: "Nommez deux de vos programmes préférés". Voici ce que cela donna comme résultat:

TABLEAU XXIII

La Poule Aux Oeufs D'Or	114
Insolences d'Une Caméra	80
Cinéma International	44
Le Hockey	31

138. On avait également demandé aux étudiants (les mêmes), si leurs préférences allaient aux émissions françaises ou aux émissions anglaises. La réponse fut la suivante:

TABLEAU XXIV

Programme français	113
Programme anglais	137

139. A ceux qui préfèrent les émissions anglaises, on a demandé la question suivante: "Pourquoi n'êtes-vous pas interressés aux programmes français?" Voici quelles furent les réponses invoquées:

Je suis habitué aux programmes anglais, pourquoi changer maintenant.

Les programmes français sont trop difficiles à comprendre et trop sérieux.

Programmes français ou programmes anglais, qu'est-ce que ça peut faire?

140. La conclusion de tout ceci: 1.) il s'impose que tous les groupes français de l'Ontario soient touchés par la T.V.; il dépend de Radio-Canada que cela s'accomplisse.

2.) il s'impose que la puissance de diffusion dans certaines régions soit augmentée et soit d'égale force à celle des postes locaux; il dépend encore de Radio-Canada que cela se fasse.

3.) il s'impose que les milieux scolaires soient francisés pour donner aux étudiants plus d'intérêt aux choses françaises; ceci est de la responsabilité du gouvernement provincial. (La comparaison entre B et F, et E et H, illustre bien que dans la même ville, les étudiants soumis à une forte influence française, montrent plus d'intérêt pour la T.V. que les étudiants soumis à une éducation en langue anglaise).

4.) il s'impose enfin que les milieux français utilisent les moyens de culture française mis à leur disposition. Ceci est la responsabilité de la communauté canadienne-française.

141. Q. 3. EST-CE QUE VOUS ECOUTEZ LA RADIO FRANCAISE?

1. Jamais (0)
2. Pas de radio française (0)
3. Pas de radio (0)
4. moins d'une hre par jour(50)
5. deux hrs.par semaine (50)
6. deux heures par mois (50)
7. une heure par jour (100)
8. plus d'une heure par jour (100)

TABLEAU XXV LA RADIO FRANCAISE

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	TOTAL
Influence nulle(0) pts.	jamais	0	11	0	4	1	11	14	29	33	2	19	7	207 27%
	pas radio frse.	0	0	0	0	0	0	9	9	10	0	28	5	
Influence	pas radio	0	0	0	1	0	1	0	9	0	0	2	0	
	moins 1hr/jr	12	6	5	8	6	17	28	42	22	2	4	13	300 39%
	2hrs/jr	12	4	6	7	6	17	14	18	5	5	1	7	
Limitée 100 pts	2hrs/mois	0	4	0	0	0	6	6	8	4	0	3	1	269 34%
	1hr/jr	16	2	10	4	7	6	14	16	8	2	0	2	
Influence	pl.1hr/jr	36	3	9	23	13	2	33	19	6	9	1	26	
TOTAL:		76	30	30	47	33	60	118	150	88	20	58	61	774
MOYENNE		84	40	82	73	79	47	60	34	34	73	8	63	56%

TABLEAU XXVI

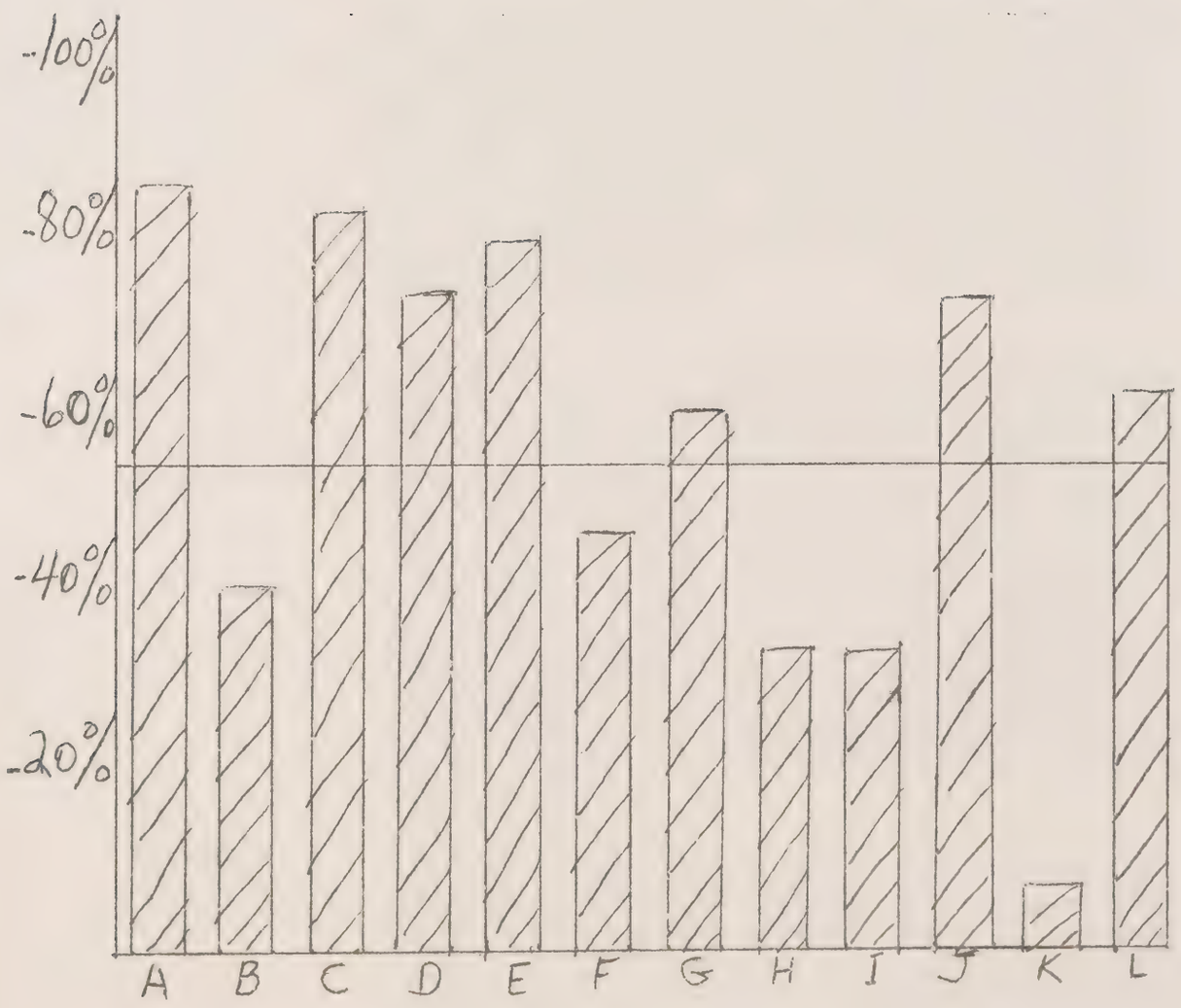

142. Les questions encore ici appellent trois groupes de réponses: le premier est constitué par les questions 1,2,3, le deuxième par les questions 4,5,6, et le troisième par les questions 7 et 8. Au premier groupe, nous n'accordons aucun point parce que l'influence de la radio pour les gens de cette catégorie est nulle: au deuxième groupe, nous donnons 50 points en raison de l'influence limitée que joue la radio: au troisième nous donnons 100 points en raison du rôle important que joue ici la radio.

143. L'enquête révèle que 205 étudiants (soit 27% des interrogés) n'écoutent jamais la radio française, que 300 étudiants (soit 39%) sont touchés par la radio, que 269 étudiants (soit 34%) subissent une influence sérieuse de la part de la radio. Interprétée mathématiquement, la moyenne de l'ensemble est de 54 points.

144. Cette moyenne est supérieure par 10 points à celle de la télévision. Une influence sérieuse s'exerce sur 34% des étudiants alors qu'elle n'était que de 28% à la T.V.: une influence limitée s'exerce sur 39% en regard de 35% à la T.V. française. L'influence nulle est de 27% comparativement à 37% pour la T.V. Une influence de 54 n'est pas forte même si elle est un peu plus élevée que celle de la T.V. française.

145. Quelle est l'explication des moyennes faibles. On peut classer dans la catégorie faible, les institutions B,F,H,I,K. L'institution K n'est pas touchée par la radio française, les étudiants de l'institution L peuvent suivre la radio française à la condition d'avoir un récepteur puissant. B,F et H, sont situés dans la même ville. Les deux premières ne manifestent pas plus d'intérêt pour la radio française que pour la T.V., et H manifeste un intérêt moindre.

146. Plusieurs raisons expliquent la faible cote d'écoute dans les institutions que nous venons de mentionner; le poste locale qui dessert ces institutions commence ses émissions avec le lever du soleil et les terminent avec le coucher du soleil: les étudiants ont dès lors, peu de temps pour écouter après la période des classes des émissions françaises; le poste local aussi ne peut en raison de sa pauvreté relative, offrir aux étudiants les mêmes avantages qu'offrent les postes anglais; le rendement du poste local au point de vue de la qualité du son, est également inférieur aux postes anglais, et sa puissance de rayonnement est limitée.

147. La conclusion de tout ceci: 1.) il s'impose que les institutions des districts de Sudbury et Nipissing soient desservis par un puissant poste français qui diffuse aussi bien le jour que le soir; il dépend du propriétaire de la radio locale et de Radio-Canada d'en venir à une entente qui satisfasse les deux et les besoins de la population.

2.) il s'impose que les milieux scolaires soient francisés pour permettre aux étudiants d'apprécier autre chose que le Twist, les Beattles, d'apprendre à goûter la chanson française et la musique classique (que nous ménagent à bien petites doses les postes anglais).

3.) il s'impose que les milieux français profitent davantage des moyens de culture française mis à leur disposition. Cela est du ressort de la communauté française.

148. Q. 4. EST-CE QUE VOUS LISEZ LES JOURNAUX D'EXPRESSION FRANCAISE?

Tous les jours (100)

Plusieurs fois par semaine (75)

Moins qu'une fois par semaine(25)

TABLEAU XXV11 LES JOURNAUX FRANCAIS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	TOT.	%
tous les jours	4	2	5	6	9	4	7	26	16	6	6	25	116	15
plusieurs fois par semaine	15	3	11	31	12	9	42	49	40	7	14	21	254	34
moins qu'une fois/semaine	50	23	14	22	10	43	63	73	34	7	25	13	377	51
TOTAL	69	28	30	59	31	56	112	148	90	20	45	59	747	100
Moyenne	40	36	56	60	65	38	48	55	61	65	51	75		54

TABLEAU XXV111

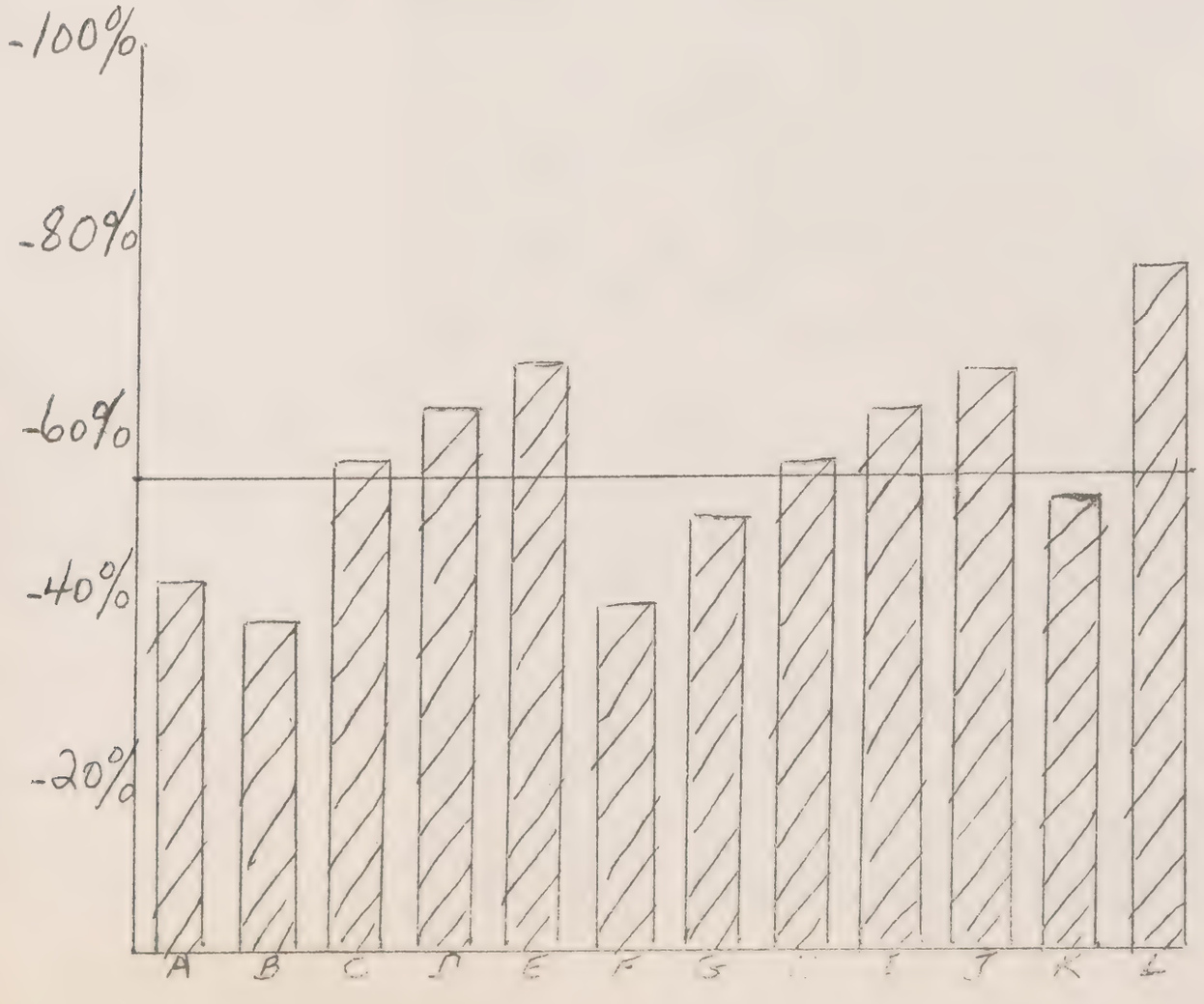

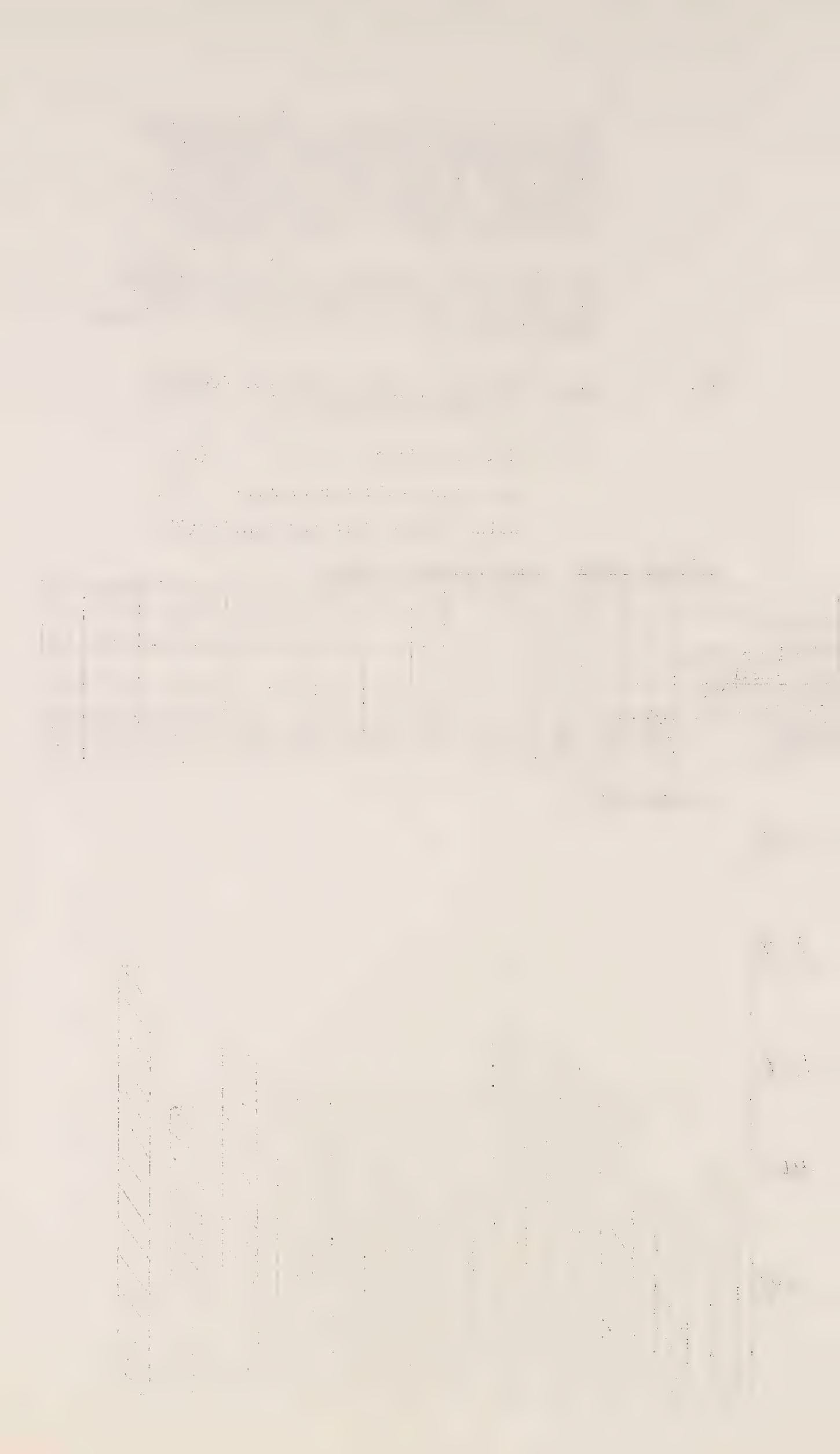

149. Afin de mesurer quantitativement l'influence des journaux, nous avons accordé 100 points à ceux qui lisent le journal tous les jours, 75 points à ceux qui le lisent plusieurs fois par semaine et 25 points à ceux qui le lisent moins qu'une fois par semaine.

150. L'enquête révèle que 116 étudiants lisent le journal tous les jours (soit 15% des interrogés), que 254 le lisent plusieurs fois par semaine (soit 34%) que 377 le lisent moins qu'une fois par semaine. Interprétée quantitativement, la moyenne est de 53 points.

151. Cette moyenne est faible surtout quand ce résultat assez moyen vient s'ajouter à ceux de la T.V. et de la radio. Cette moyenne est alarmante quand on considère que seulement 15% des étudiants interrogés lisent tous les jours le journal. En somme, plus de la moitié des intérrogés ne subit à peu près aucune influence de la part des journaux.

152. La faiblesse de la moyenne générale s'explique dans une large mesure par l'absence de journaux locaux d'expression française. Le seul quotidien qui soit accessible est Le Droit: l'enquête du Lambda poursuivie auprès de 250 étudiants du cours secondaire en avril 1963, révélait que 47 des foyers interrogés sur les 250, recevaient Le Droit, et 9, Le Devoir. Le Droit, il y a quelques années, s'est essayé une édition régionale qui fut un échec. Cet échec s'explique par le fait que le journal arrivait forcément en retard d'une journée; par le fait que les informations locales étaient nécéssairement limitées, par le fait que le journal était nettement moins attrayant que le journal local. Depuis la disparition de son édition du Nord, le journal est moins lu, d'autant moins qu'il contient surtout des nouvelles d'Ottawa et de Hull, Il y a encore Le Devoir, La Presse, mais avec deux jours de retard, les nouvelles qu'ils apportent sont de l'histoire ancienne à moins d'être d'abord interessé par la page éditoriale. Les étudiants ont donc recours pour combler un besoin normal d'information, aux quotidiens anglais; et celui de Sudbury a même la délicatesse de publier pour les adolescents un supplément hebdomadaire.

153. A. Cinq institutions, peut-on dire, ont une moyenne nettement supérieure à la moyenne. Ce sont D,E,I,J,L. Les institutions E, L ont comme vocation essentielle de former des étudiants français. Les institutions D,I,J, outre leur caractère d'institutions privées, sont dans des milieux à forte concentration française.

B. Trois institutions, C,H,K, sont dans la moyenne. La première est une institution publique dans une région française à 44%; la seconde et troisième sont des institutions dans un milieu anglais.

154. Quatre institutions A,B,F,G, sont en dessous de la moyenne. A et G sont des institutions privées en des milieux anglais; B et F sont des écoles privées dans un milieu anglais.

155, Il faut bien revenir aux constatations précédentes: plus le milieu scolaire et régional est français, plus l'intérêt pour les manifestations françaises est grand, et plus le milieu scolaire et régional est anglais moins l'intérêt est grand.

156. La conclusion de tout ceci: la création de journaux d'expression française s'impose. Cela exige une mise de fonds que les communautés françaises ne semblent pas être capables d'assumer; l'appui devra venir soit d'institutions fédérales, soit d'institutions provinciales ontarienne ou québécoise.

CONCLUSIONS DE NOTRE ENQUETE SUR LES MOYENS DE COMMUNICATION

157. En revoyant l'ensemble des questions qui portaient sur l'influence des moyens de communication, T.V., radio, journaux, nous devons constater qu'à peu près partout, il y a corrélation entre le milieu, soit scolaire, soit social , et le degré d'influence des moyens de communication. Le cas de H nous semble révélateur à cet égard: institution on ne peut plus française, l'influence des moyens de communication française y demeure assez limitée, tant le milieu anglais s'impose. Dans la mesure où le milieu scolaire et social conjugue leurs efforts, les étudiants seront selon les cas, ouverts aux influences françaises, ou fermés; dans mesure où un des milieux joue dans un sens et l'autre dans un sens opposé, les étudiants apparaissent ballottés, à l'exception de E et de L qui sont dans une situation priviliégiée.

158. La solution réside finalement dans la création de milieux français où les étudiants peuvent s'épanouir selon le génie de leur culture. Comme il n'est pas question de renverser la proportion de la population, la seule solution possible est de donner aux étudiants des institutions, des moyens qui leur permettront de se développer selon le génie de leur culture et de se préparer à jouer un rôle utile à la société.

159. Il faut encore que les moyens d'accéder à la culture française soient facilités et multipliés: en trop d'endroits, la T.V. et la radio ne donnent pas ce qu'elles devraient donner; mais il faut en toute honnetеté, souligner ce qui a déjà été accompli; il y a grosse lacune à combler du côté des journaux. Les deux hebdomadaires de la région de Sudbury, malgré leurs incontestables mérites, n'arrivent pas à combler le vide créé par le manque de quotidiens. Mais nous ne pouvons qu'acceuillir favorablement tout ce qui contribue à augmenter les influences de ces moyens de communications.

Q. 5. COMBIEN DE LIVRES AVEZ-VOUS LUS DANS LES CINQ DERNIERS MOIS?

Aucun	(0)
1 et 2	(25)
4 à 10	(75)
10 et plus	(100)

TABLEAU XXIX LES LIVRES FRANCAIS LUS.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	TOTAL	%
Aucuns	13	3	4	0	0	1	1	7	2	3	2	1	37	5
un-deux	29	13	19	6	0	19	38	12	17	6	24	8	191	25
entre 4&5	25	15	4	34	4	37	71	68	61	9	29	36	393	50
plus qu 10	7	10	3	9	29	2	8	63	10	2	3	15	151	20
TOTAL	74	41	30	49	33	59	120	150	90	20	58	60	772	
MOYENNE	45	62	36	74	97	58	59	78	67	51	50	73		59

TABLEAU XXX

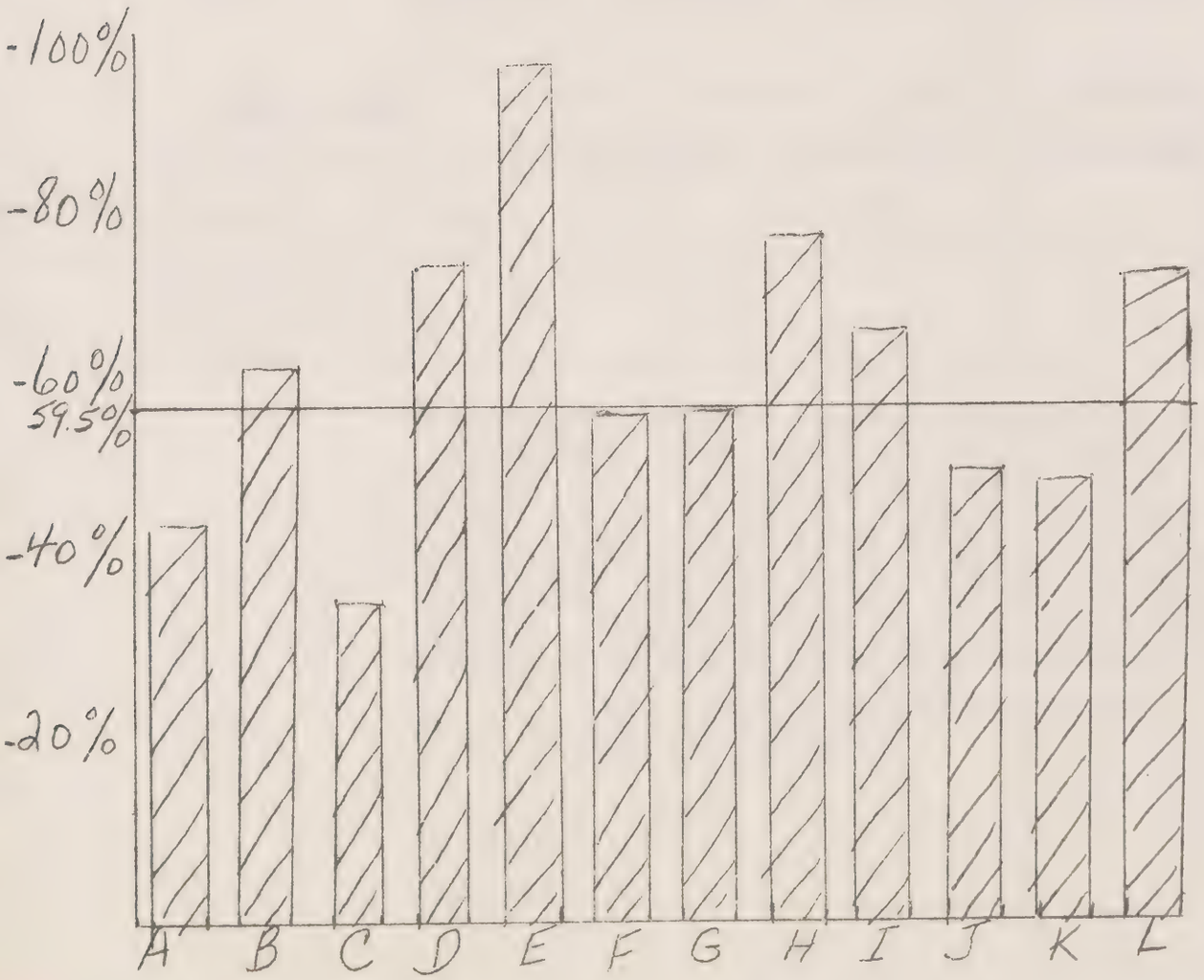

161. La distribution des points est ainsi faite: 0 à ceux qui n'ont rien lu, 25 à ceux qui en ont lu un ou deux livres, 75 à ceux qui en ont lu entre quatre et dix, et 100 à ceux qui en ont lu plus de dix.

162. L'enquête révèle que 37 étudiants (soit 5%) n'ont rien lu, que 191 étudiants (soit 25%) en ont lu un ou deux, que 393 (soit 50%) en ont lu entre quatre et dix, que 151 (soit 20%) en ont lu plus de dix. Interprétée mathématiquement, la moyenne de l'ensemble est de 63 points.

163. Cette moyenne n'est pas phénoménale et nous aurions souhaité qu'elle atteignît 75: nous ne croyons pas en effet que dans la très grande majorité des cas, les bibliothèques scolaires soient très bien montées en livres français, encore que nous n'ayons pas à ce sujet de témoignages explicites. Il y a quatre institutions qui frisent 75 ou le dépassent: D, E,H,L: quatre se situent au niveau de la moyenne: B,F,G,I: quatre se situent en bas de la moyenne: A,C,J,K. Il semble qu'ici, il faille attribuer à des circonstances locales, plutôt qu'au milieu, les résultats que nous venons de donner, mais il est clair également que plus il y a de cours donnés en français, plus l'intérêt pour le livre français est marqué. C'est pourquoi il est tout à fait normal de rencontrer E,H,L, au premier rang.

164. Certaines statistiques publiées par l'institution E, confirment ce que l'enquête révèle:

TABLEAU XXXI NOMBRE DE VOLUMES LUS DANS L'INSTITUTION E

		Litt. frse.	Litt.angl.	Litt.amer.	Réserve
1962-63	étudiants c.f.(75)	1798			235
	étudiants c.a.(289)		1677		516
1963-64	étudiants c.f.(85	2826			1616
	étudiants c.a.(270)		2445	325	1070

Signalons que durant l'année scolaire 1963-64 les étudiants français ont lu 2826 volumes de littérature française, et ont consulté 1616 volumes mis en réserve, tandis que leurs condisciples anglais lisaient 2445 volumes de littérature anglaise et 325 volumes de littérature américaine, et consultaient 1070 volumes mis en réserve. (Rappelons que les étudiants français constituaient 23% de la population universitaire).

165. Q. 6. EN QUELLE LANGUE VOUS EXPRIMEZ-VOUS LE PLUS FACILEMENT?

Le français (100)

l'anglais (0)

TABLEAU XXXII LA LANGUE A LA MAISON

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	TOT.	%
Français	64	16	29	45	31	44	90	133	78	20	42	57	648	84
Anglais	11	11	1	4	2	14	27	14	12	1	19	3	119	16
TOTAL	75	27	30	49	33	58	177	147	90	21	61	60	767	
MOYENNE	85	59	97	92	94	76	77	90	89	95	69	95		85

TABLEAU XXXIII

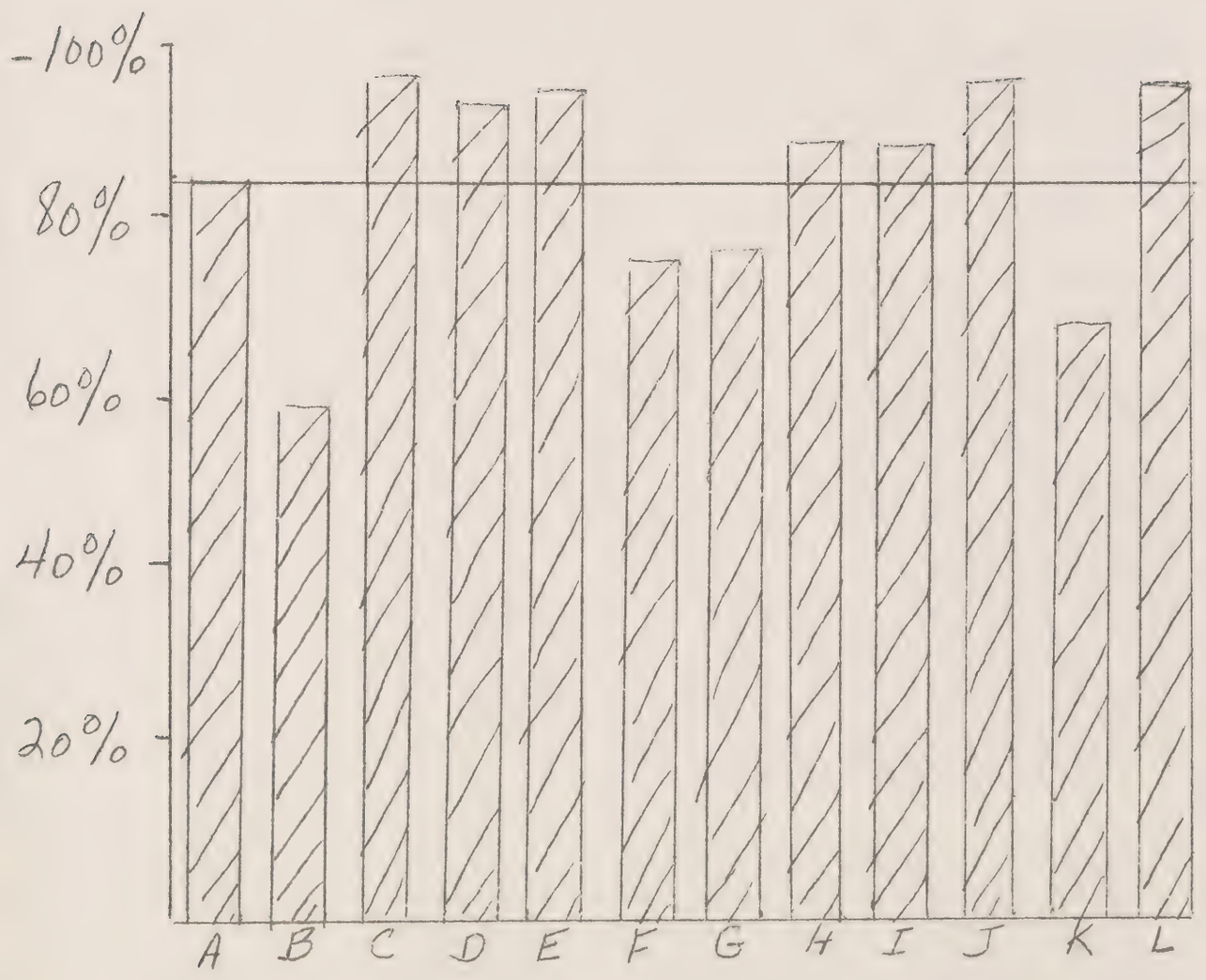

166. La distribution des points est ainsi faite: 100 points à ceux qui s'expriment plus facilement en français, 0 à ceux qui préfèrent l'anglais.

167. L'enquête révèle que 506 (soit 70%) étudiants préfèrent s'exprimer en français et 218 (soit 30%) préfèrent l'anglais. Interprétée mathématiquement, la moyenne de l'ensemble est de 68 points.

168. Cette moyenne nous parait très faible; si l'on considère que la langue maternelle est celle que l'on doit parler plus facilement, on saisit l'anomalie d'une situation qui fait que 30 canadiens-français sur 100 s'expriment plus facilement en anglais qu'en français.

169. Le tableau 13 révèle trois groupes d'institutions. Le groupe C,E,L, conserve une très haute moyenne; le deuxième groupe, A,D,G, H,I,J, conserve une honnête moyenne; A,G,H, sont des institutions privées en milieux anglais, tandis que D,I,J, sont situées en des milieux français. Normalement, en raison de la nature du cours donné en cette institution, H, devrait se classer dans le premier groupe. Des statistiques que nous analyserons bientôt, nous feront mieux comprendre ces chiffres.

170. Le troisième groupe, qui est très faible par rapport à l'ensemble, groupe les institutions B,F et K. Dans chacune de ces institutions, la moitié au moins des étudiants s'exprime de préférence en anglais, et cette préférence en B va jusqu'à 80%. Chaque institution est influencée par le climat anglais soit de l'école, soit du milieu, soit des deux.

171. Revenons au cas de H. Le journal de cette institution, Le Lien, publiait il y a 2 ans, une enquête faite auprès des étudiants: or ce journal justement demandait à ses lecteurs en quelle langue ils s'exprimaient le mieux. Or voici quels furent les résultats de l'enquête: en 9ème et 10ème année, 60% des interrogés préféraient le français, en 11ème 64.8% des interrogés préféraient le français, en 12ème et 13ème année, 71.7% préféraient le français. L'enquête de cette année confirme ces chiffres: les étudiants de 11ème année s'expriment mieux en français dans une proportion de 72%; ceux de 12ème année marquent un fléchissement; 33 sur 48 s'expriment mieux en français (soit 70%): ceux de 13ème année manifestent un redressement spectaculaire: 17 sur 20 s'expriment plus facilement en français (soit 85%).

172. Même si nous n'avons pas affaire aux mêmes étudiants, nous trouvons révélateur, qu'à mesure que les étudiants vieillissent, ils préfèrent le français. Les faits que nous rapportons pourtant nous inquiètent: quelle instruction ces jeunes ont-ils reçue à l'école primaire pour qu'ils arrivent à l'institution H avec une si forte propension à l'anglais: d'autre part, ces faits nous rassurent, car ils nous montrent de façon évidente l'efficacité d'un système d'enseignement secondaire

français: nous pouvons faire la contre-preuve dans une institution où les étudiants canadiens-français constituent la minorité: la courbe est ici descendante: 58% s'expriment mieux en français en 11ème, 43% en 12ème et 37% en 13ème.

173. Q. 7. QUELLE LANGUE PARLEZ-VOUS HABITUELLEMENT A LA MAISON?

Le français (100)

l'anglais (0)

TABLEAU XXXIV La LANGUE D'EXPRESSION

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	TOTAL	%
FRANCAIS	58	5	28	40	29	30	82	108	64	15	24	52	506	70
ANGLAIS	17	22	1	8	1	30	32	40	26	4	31	6	218	30
TOTAL	75	27	29	48	30	60	114	148	90	19	55	58	724	
MOYENNE	77	19	97	83	97	50	72	73	71	79	44	93		71

TABLEAU XXXV

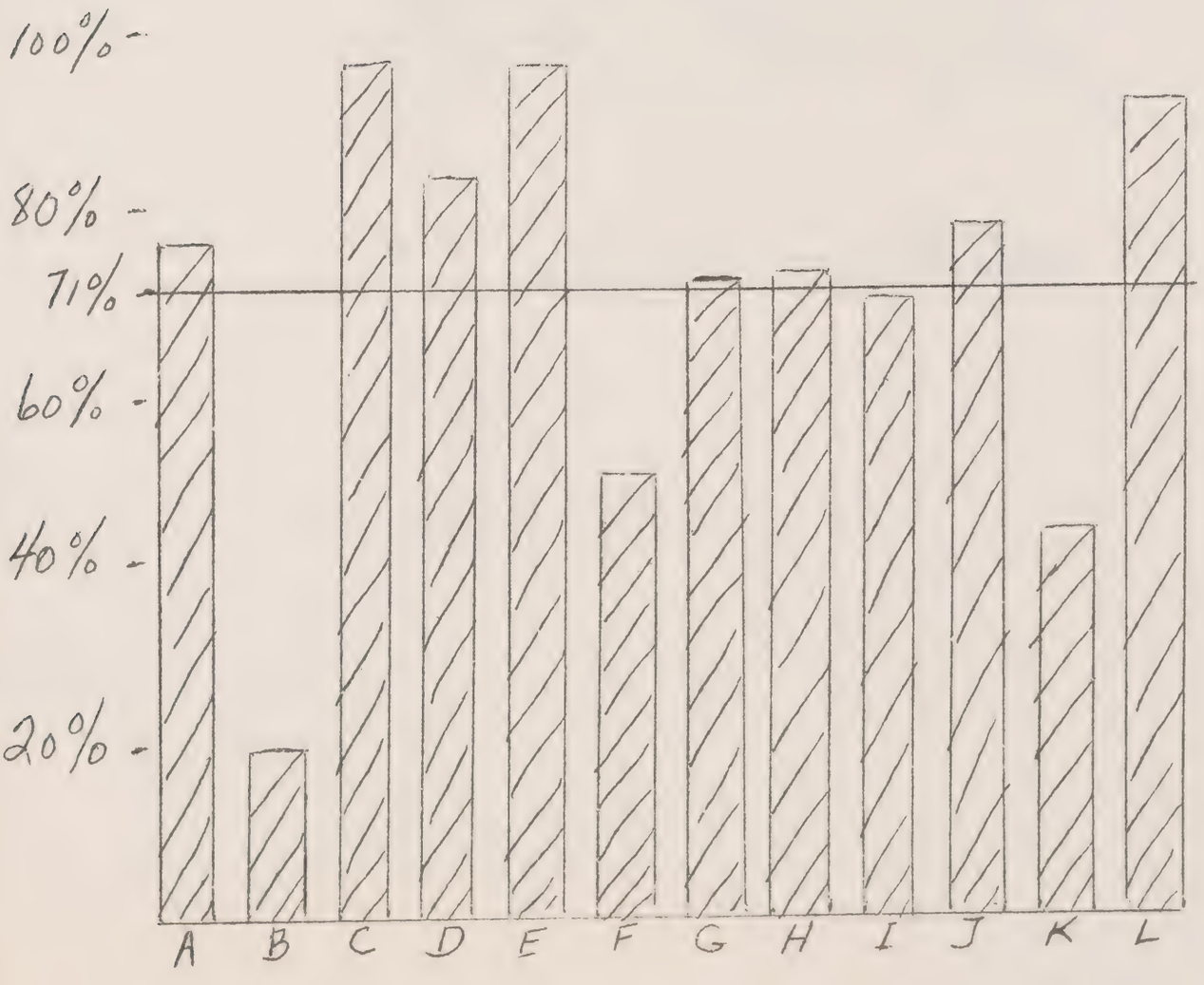

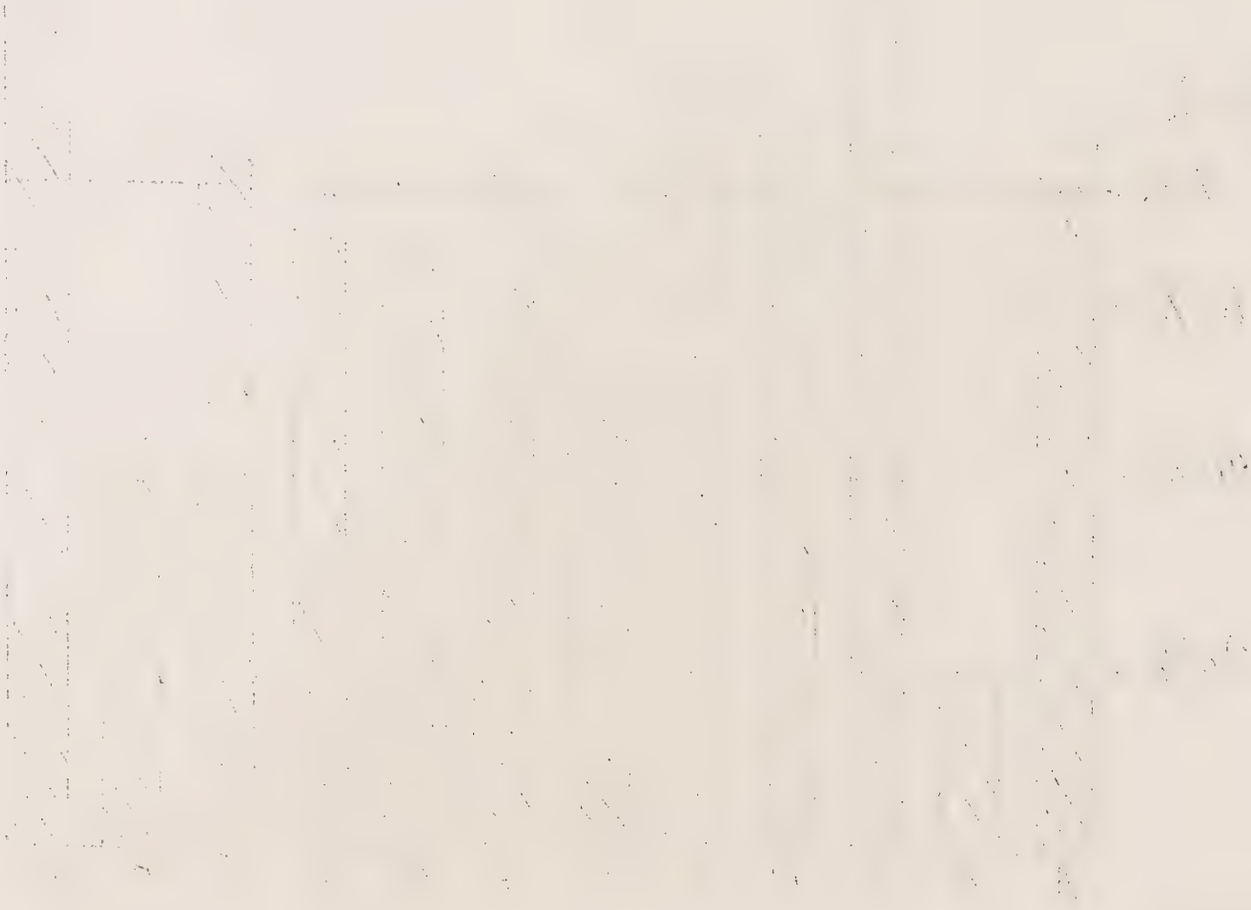

174. La distribution des points est ainsi faite: 100 à ceux qui s'expriment plus facilement en français, 0 à ceux qui préfèrent l'anglais.

175. L'enquête révèle que 648 (soit 84%) étudiants préfèrent s'exprimer en français, alors que 119 étudiants (soit 16%) s'expriment plus facilement en anglais. Interprétée mathématiquement, la moyenne de l'ensemble est de 84 points.

176. Si on compare ce résultat de 84 à celui que nous donnera celui des questions 8 et 9, on pourra conclure que la moyenne est forte. Mais il reste alarmant de constater que 84% des étudiants canadiens-français seulement parlent français alors que leurs parents dans une proportion de 92%, s'expriment en français.

177. Cet écart de 8% est très général: en certaines institutions, l'écart entre la langue des parents et la langue des enfants est pour le moins frappant. En G, il est de 11, en F,de 12, en B, il est de 20, en L, il est de 22. Ici encore la pression du milieu anglais, social et parfois scolaire, joue contre la langue des étudiants.

178. Chose qui, par ailleurs, s'avère étonnante, bien que de nombreux étudiants s'expriment plus facilement en anglais, un bon nombre malgré tout, utilisera le français à la maison. Les réponses aux autres questions montreront bien que l'utilisation de la langue française apparait plus un phénomène familial qu'un phénomène social. Le français est la langue de la maison, l'anglais tend à devenir la langue de la rue.

179. Q. 8. EST-CE QUE DANS LES ENDROITS PUBLICS VOUS VOUS FAITES SERVIR

en français	(100)
en anglais	(0)
tantôt en français, tantôt en anglais	(50)

TABLEAU XXXVI LANGUE DANS LES ENDROITS PUBLICS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	TOTAL	%
FRANCAIS	4	1	1	14	2	1	11	16	17	4	0	11	83	10
ANGLAIS	25	18	2	7	7	27	44	49	12	4	26	13	242	31
Tantôt frs Tantôt ang.	44	13	27	28	24	32	64	86	60	11	32	36	449	59
TOTAL	73	32	30	49	33	60	119	151	89	19	58	60	774	
MOYENNE	36	22	46	57	42	28	36	39	53	50	28	48		40

TABLEAU XXXVII

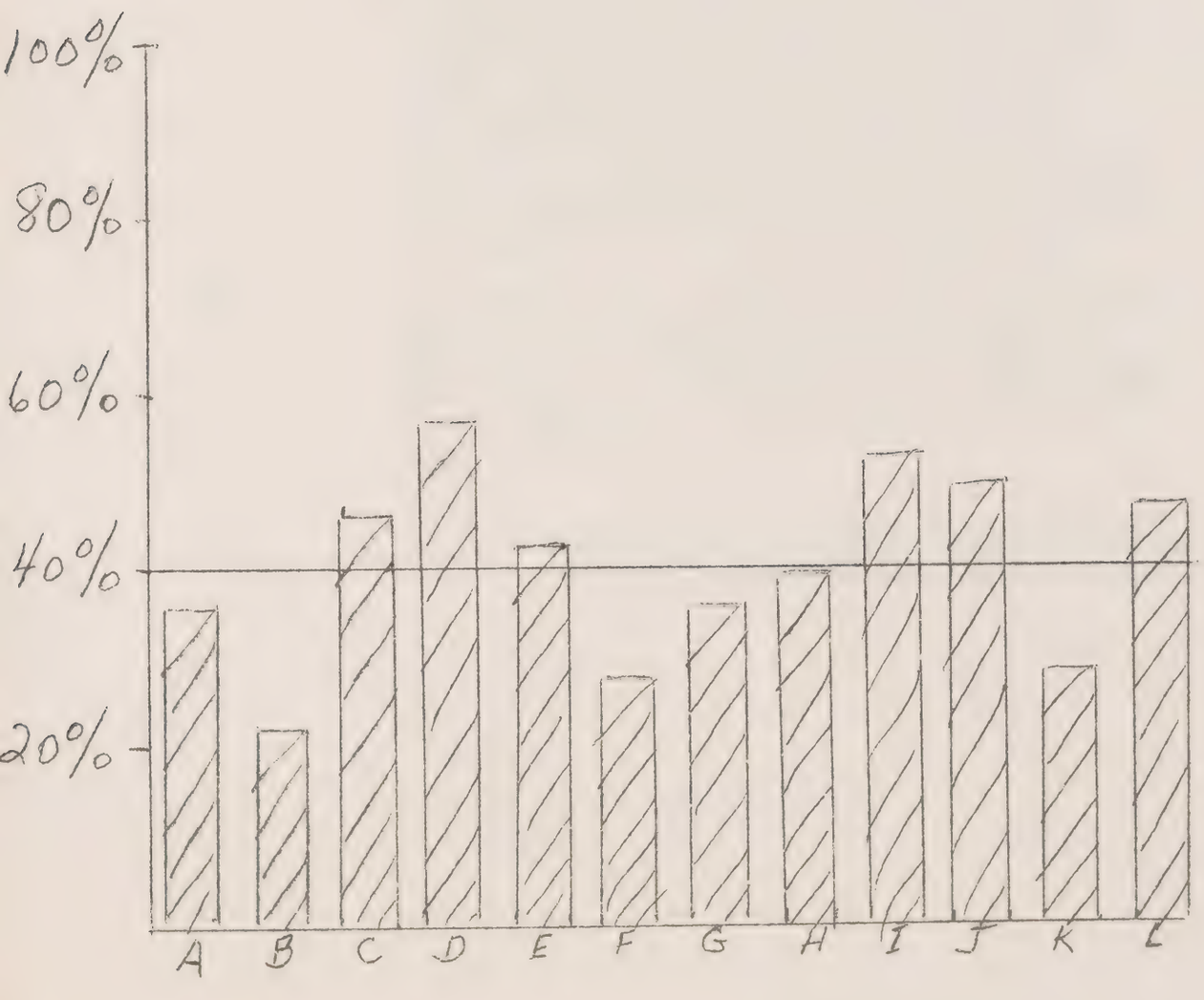

180. La distribution des points est ainsi faite: 100 à ceux qui se font servir en français, 50 à ceux qui se font servir tantôt en français,tantôt en anglais, 0 à ceux qui se font servir en anglais.

181. L'enquête révèle que 83 étudiants (soit 10%) se font servir en français, que 242 se font servir en anglais (soit 31%) que 449 (soit 59%) se font servir tantôt en français, tantôt en anglais. Interprétée mathématiquement, la moyenne de l'ensemble est de 40.

182. On comprend facilement que 59% se fassent servir tantôt en français, tantôt en anglais. On peut croire que les étudiants s'adressent en anglais quand ils s'attendent à être servis en anglais et vice-versa: peut-être prennent-ils trop facilement pour acquis qu'on les servira en anglais. C'est peut-être cette dernière hypothèse qui explique que D,I,J, aient des moyennes si basses, bien que les étudiants de ces institutions habitent des villes à forte concentration française.

183. C'est probablement pour la même raison que 31% des étudiants se font toujours servir en anglais; tout le domaine de l'économique est entre les mains des anglais et il apparait normal de parler l'anglais dès lors qu'on fait des affaires. Cette complaisance n'est pas de nature à inciter qui que ce soit à apprendre le français et elle favorise à longue échéance l'assimilation des canadiens-français, puisqu'elle relègue le français à la maison et fait de l'anglais, la langue unique et exclusive des affaires.

184. Le comportement dans les services publics par ailleurs semble suivre la courbe générale de la facilité d'expression dans une langue ou dans une autre; ainsi, L,H, E, ont meilleurs moyenne dans les deux cas que B,F,K.

185. Q. 9. QUELLE LANGUE PARLEZ-VOUS AVEC VOS AMIS(ES) CANADIENS(NES) -FRANCAIS(ES)

le français	(100)
l'anglais	(0)
tantôt le français, tantôt l'anglais	(50)

TABLEAU XXXVIII LANGUE ENTRE AMIS CANADIENS-FRANCAIS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	TOTAL	%
FRANCAIS	25	2	1	25	24	8	33	54	45	12	8	32	269	35
ANGLAIS	4	6	2	1	0	9	12	5	1	1	3	0	44	6
Tantôt frs tantôt ang.	47	24	27	23	9	43	73	91	44	7	50	28	466	59
TOTAL	76	32	30	49	33	60	118	150	90	20	62	60	779	
MOYENNE	64	44	48	74	86	49	59	66	76	78	53	77		65

TABLEAU XXXIX

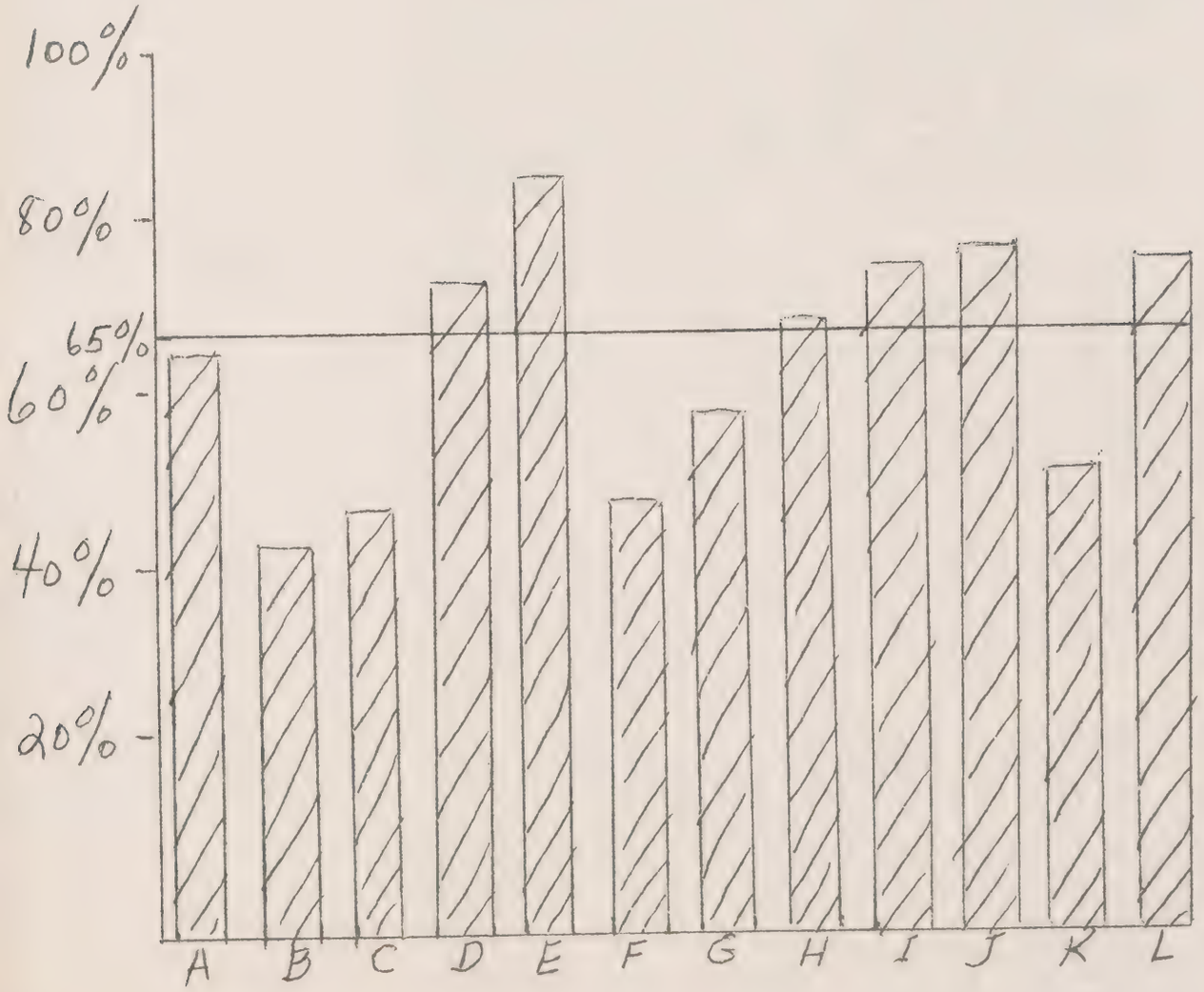

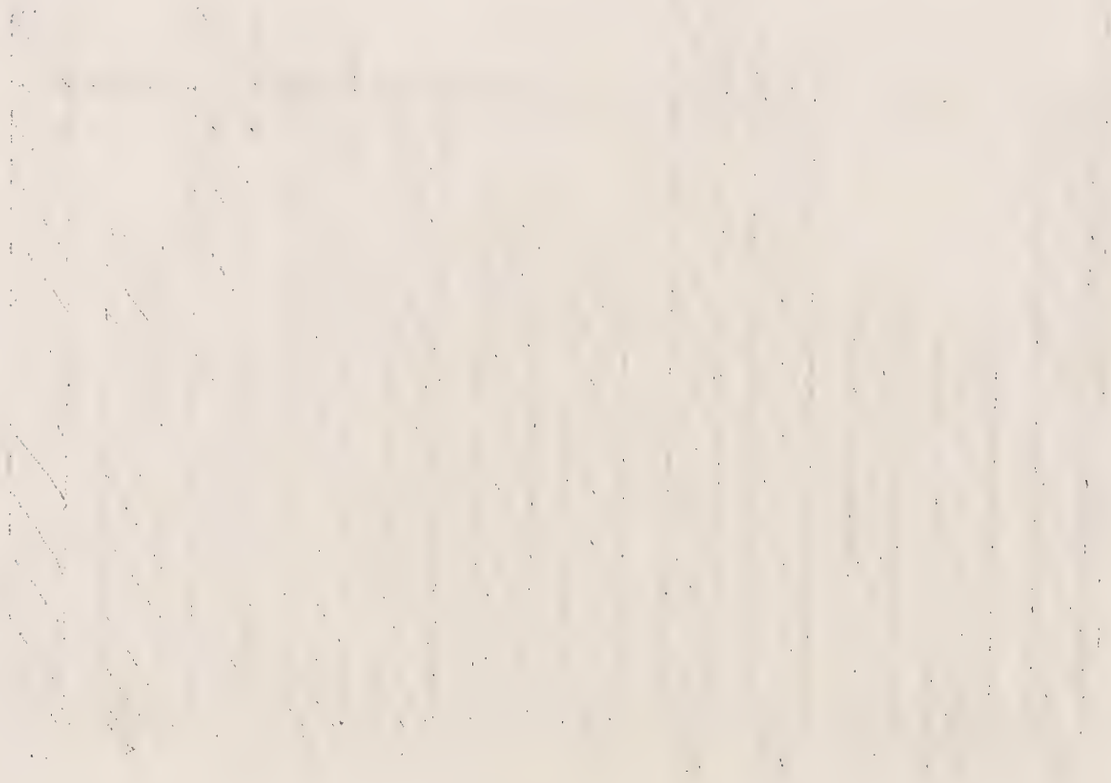

186. La distribution des points est ainsi faite: 100 points à la première réponse, 0 à la deuxième et 50 à la dernière.

187. L'enquête révèle que 269 étudiants (soit 35%) utilisent exclusivement le français, 244 (soit 6%) utilisent exclusivement l'anglais, et 466 (soit 57%) utilisent tantôt l'anglais, tantôt le français. Interprétée mathématiquement, la moyenne est de 64 points.

188. Ce résultat est extrèmement révélateur, d'autant que la question n'était pas ambigüe: il s'agissait de savoir quelle était la langue que les étudiants canadiens-français utilisent entre eux. Le petit nombre de ceux qui utilisent exclusivement le français, le grand nombre de ceux qui se promènent d'une langue à l'autre ont de quoi nous inquiéter, d'autant que les chiffres que nous venons de citer corrigent la réponse donnée en 6.

189. En effet, 506 étudiants déclaraient s'exprimer plus facilement en français; pourtant il n'y en a plus que 269 à s'exprimer toujours en français avec leurs amis. A moins de supposer que 237 des 506 étudiants ont comme amis les 218 étudiants qui s'expriment mieux en anglais, il faut croire que cette prétendue facilité à s'exprimer en français est toute relative: on passerait du français à l'anglais et de l'anglais au français selon la facilité que l'on éprouve à traiter certains sujets dans une langue plutôt qu'une autre. Peut-être ce qu'écrivait un collaborateur de Lambda ne se produit que trop souvent:" Sais-tu, j'ai grand misère à m'exprimer correctement en français. J'hésite, je balbutie et enfin "I say it in English." (Nov. 61).

190. Rien dans ces chiffres ne nous permet de savoir si les étudiants s'expriment plus souvent en français qu'en anglais: cependant, les réponses semblent confirmer ce que nous avons déjà pressenti, à savoir que le français est la langue que l'on emploie à la maison avec ses parents, alors que l'anglais est au moins une des langue que l'on utilise dans ses relations sociales.

191. Ces chiffres semblent donc nous indiquer que la population étudiante balance entre le français et l'anglais et, compte tenu du milieu, il y a toutes les chances possibles qu'elle bascule du côté anglais.

192. L'analyse du comportement des étudiants, dépend comme précédemment, du milieu scolaire et urbain: si le milieu scolaire est fort et les étudiants motivés, la moyenne est élevée: c'est le cas de E,L: si, outre ces raisons, s'ajoute un milieu urbain français, la moyenne est élevée, c'est le cas de D,I,J: si le milieu scolaire est fort, mais le milieu anglais est fort, les résultats sont moyens, c'est le cas de A,G,H: si le milieu scolaire et urbain est anglais, la moyenne sera faible, c'est le cas de B,C, F,K.

Q. 10. EST-CE QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO DEVRAIT AUTORISER LES JEUNES CANADIENS-FRANCAIS DU NIVEAU SECONDAIRE

à suivre plus de cours français (25)

à suivre tous leurs cours en français (à l'exception de l'anglais) (100)

TABLEAU XL DESIR DE COURS EN FRANCAIS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	TOTAL	%
suivre plus cours frs.	43	22	19	26	6	46	64	39	42	13	47	33	400	54
suivre tous cours frs.	30	4	5	21	27	8	43	111	48	4	9	27	337	46
TOTAL	73	26	24	47	33	54	107	150	90	17	56	60	737	
MOYENNE	56	32	41	59	86	32	55	74	65	43	37	59		53

TABLEAU XLI

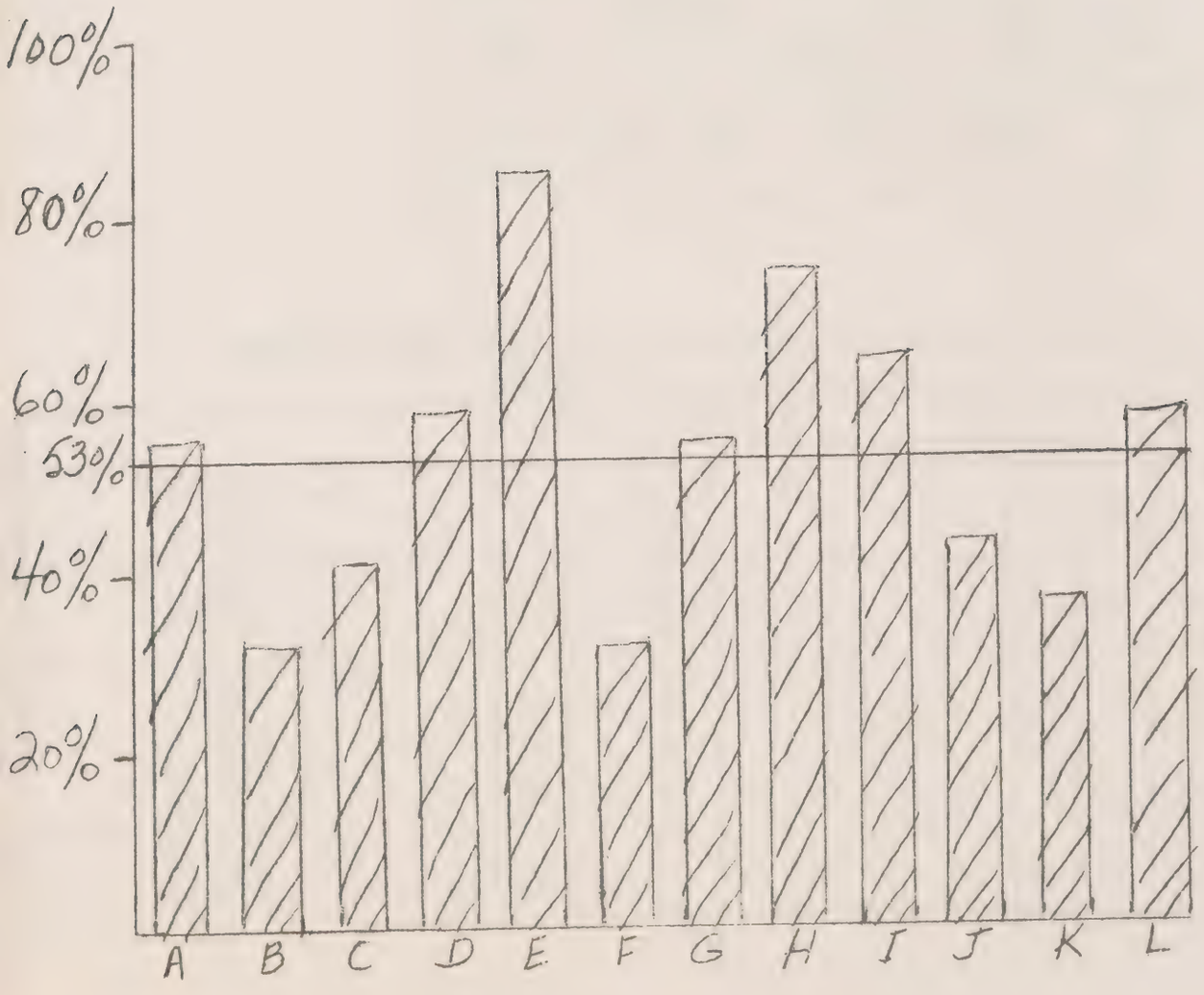

194. La distribution des points est ainsi faite: 100 points à ceux qui désirent suivre tous les cours en français, 25 points à ceux qui se contentent d'en vouloir plus.

195. L'enquête révèle que 400 étudiants (soit 54%) désirent suivre plus de cours en français, 337 (soit 46%) désirent suivre tous leurs cours en français. Interprétée mathématiquement, la moyenne de l'ensemble est de 58 points.

196. La question posée ne permettait pas de savoir si les étudiants étaient satisfaits de la situation actuelle, mais en répondant tous à cette question, ils ont manifesté le désir d'avoir plus de cours en français. L'attitude est saine fondamentalement, bien qu'on puisse regretter que 46% des étudiants interrogés,seulement, désirent que tous les cours au secondaire, soient français.

197. Il semble que les interrogés souhaitent un système scolaire qui se rapproche de celui qu'ils connaissent: les élèves des institutions publiques sont les moins enthousiastes en faveur d'un cours français, tandis que les étudiants qui ont passé par des institutions françaises, souhaitent un cours exclusivement en français.

198. Il est bon de résumer dans un tableau, d'avoir dans un seul coup d'oeil, le comportement linguistique des étudiants canadiens-français. Nous commençons par donner le comportement linguistique des parents, puis nous donnons le comportement linguistique des étudiants à la maison, puis le comportement linguistique spontané des étudiants, puis le comportement linguistique des étudiants entre eux, et enfin leur comportement dans les endroits publics.

TABLEAU XLII TABLEAU RECAPITULATIF SUR LA LANGUE FRANCAISE.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Langue des parents	88	80	100	94	92	88	88	90	98	98	90	97
Langue à la maison	84	60	96	92	94	76	77	90	90	96	68	95
Langue d'expression	76	56	96	84	97	50	74	74	72	80	44	93
Langue entre amis c.f.	64	46	48	74	85	48	59	65	76	78	52	76
Langue dans endroits publ.	34	22	46	57	45	28	36	39	53	50	28	48

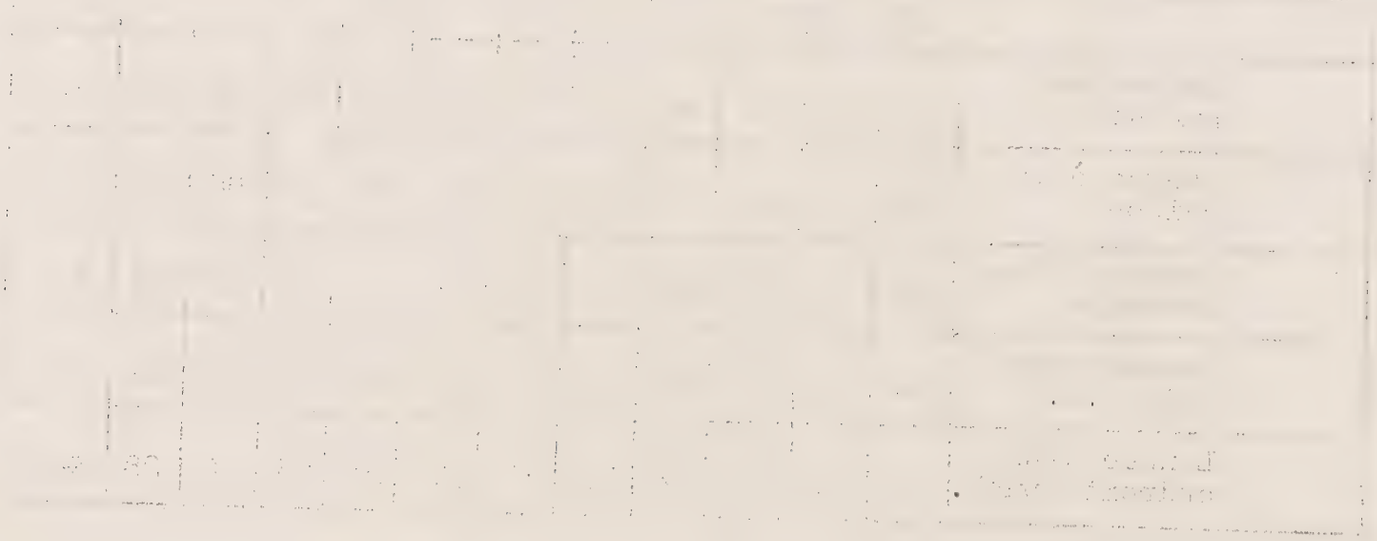

199. Quelles sont les conclusions que nous tirons d'une telle comparaison des comportements linguistiques:

1. Les étudiants de toutes les institutions appartiennent à des familles dont la langue d'expression est le français.

2. Les étudiants de toutes les institutions (à l'exception de E) parlent le français moins spontanément que leurs parents.

3. Les étudiants de toutes les institutions s'expriment plus souvent à la maison en français qu'ils ne seraient tentés de le faire ailleurs.

4. Les étudiants de toutes les institutions s'expriment moins souvent en français avec leurs amis qu'ils s'expriment avec leurs parents.

5. Les étudiants de toutes les institutions utilisent encore davantage, l'anglais dans les services publics.

200. QU'EST-CE A DIRE? Ceci confirme ce que nous avions affirmé précédemment: la langue française tend à être un phénomène familial. Le foyer est gardien de la langue, encore que cette influence soit insuffisante à préserver un certain pourcentage des étudiants de l'anglicisation: aussi s'il y a un écart de 6 points seulement entre la langue des parents et la langue des étudiants à la maison, ce qui manifeste l'influence du comportement des parents sur les enfants, l'écart de 20 points entre le comportement linguistique des parents et celui des enfants montre que cette influence se limite à la maison et qu'elle ne rejoint pas les habitudes linguistiques profondes de l'étudiant qui est loin d'avoir le goût de ses parents pour s'exprimer en français.

201. Ce flottement dans les habitudes linguistiques de l'étudiant apparait dans son comportement avec ses amis et dans les endroits publics; alors il utilise plus librement la langue anglaise: c'est aussi que l'anglais tend à devenir la langue des relations sociales. C'est ici que nous pouvons toucher du doigt la crise que traverse actuellement la jeunesse canadienne-française du Nord de l'Ontario: elle nous paraît indécise sur la langue qu'elle adoptera finalement.

202. Cela se manifeste particulièrement dans l'usage fréquent de la langue anglaise comme moyen de communication entre canadiens-français. Cette hésitation même joue à coup sûr contre le français: car quelle peut être la qualité d'une langue qu'on utilise fréquemment à la maison, assez fréquemment entre amis et peu fréquemment dans les endroits publics. Ce continuel passage du français à l'anglais, de l'anglais au français appauvrit la langue nécessairement et cet appauvrissement fatalement enlève tout l'intérêt que l'étudiant pourrait porter à sa langue. Aussi peut-on croire que dans une génération, il n'y aura plus que 70% des parents à s'exprimer en français.

203. Des institutions bien françaises donneront aux étudiants le goût de la langue et de la culture françaises. Ce goût des choses françaises, retrouvé, créera une communauté française vivante et active qui permettra aux futurs étudiants de se développer dans la culture française. Par ailleurs, il importe que les élites comprennent que la communauté française ne peut être suavée que par des institutions françaises. C'est à elle qu'il appartient de convaincre le gouvernement ontarien de l'urgente nécessité d'écoles françaises.

204. La langue pourra être sauvée à deux conditions: A) à condition que la communauté française veuille demeurer française: cela dépend de ses élites: professionnels, instituteurs, ouvriers spécialisés.

B). à condition d'avoir des institutions françaises: écoles françaises, mass-média français: cela dépend des gouvernements fédéraux et provinciaux.

3EME PARTIE

Etude sur le problème des relations entre étudiants d'expression française et d'expression anglaise.

1. Déclaration de principes sur la Confédération comme pacte entre deux nations (204-219)

2. Etude sur les relations entre canadiens-français et canadiens-anglais à l'Université (219-235)

3. Etude des articles parus dans le Lambda sur le thème des relations anglo-françaises (236-265)

1. DECLARATION DE PRINCIPES SUR LA CONFEDERATION COMME PACTE ENTRE DEUX NATIONS.

1. LA CONFEDERATION.

204. La Confédération de 1867 donnait une reconnaissance implicite au caractère bilingue du Canada. Nos problèmes sont nés quand on a tenté de préciser ce qu'est au juste un pays bilingue; est-ce un pays où deux langues sont reconnues et parlées par tous, ou est-ce la simple co-existence de deux langues?

205. Les raisons militaires, économiques et politiques qui ont amené la Confédération, ont rendu nécessaire, l'entente entre les deux nations fondatrices du Canada sur une base acceptable entre égaux. Le règlement ainsi obtenu en 1867, prévoyait une unité politique qui n'imposait aucunement l'uniformité nationale, culturelle et linguistique.

206. C'est ce qu'on a voulu faire; mais entre la théorie et la réalité, c'est comme entre la coupe et les lèvres; il y a loin! On a violé l'esprit de cette entente bien plus souvent qu'on ne l'a respecté. Les violations de cet esprit par le gouvernement fédéral ont donné deux interprétations différentes de la Confédération.

207. Les canadiens-français l'ont généralement vue comme un pacte. La Confédération était pour eux, une association entre partenaires égaux avec une égalité dans toutes les activités.

208. Mais, pour beaucoup de canadiens-anglais, Canada bilingue voulait dire Québec bilingue et le reste anglais; le Canada n'étant pas pour eux un pacte mais une quasi-fédération entre colonies anglaises, le respect des droits de la nation française dans les parties anglaises du pays ne constituant aucunement une obligation pour les majorités anglaises de ces régions où les minorités canadiennes-françaises sont mal distinguées des autres minorités ethniques. Somme toute, Canada bilingue, c'est un Canada anglais moins un Québec bilingue.

209. Ces deux interprétations continueront de produire des situations fâcheuses à moins que l'on en vienne à s'entendre sur une interprétation unique de la Confédération. Sans quoi les troubles qui s'annoncent à l'horizon seront bien plus graves et sérieux que ceux que nous avons connus jusqu'ici.

210. Les canadiens-français ont, jusqu'ici, trop eu tendence à se soumettre et à garder ce qu'ils pouvaient dans la "réserve québécoise". Cette situation est dérénavant intenable, et elle est devenue intolérable. L'égalité pratique, sur tous les plans, économique, politique et autres, n'est plus une espérance, C'est une exigence que l'on devra remplir sous peine de compromettre gravement l'avenir de l'entente.

211. Quand l'exaspération des anglais se traduit par des "What do the French want"?, nous ne saurions leur répondre autre chose qu'en leur demandant de respecter l'entente qu'ils ont signée avec l'Acte de Confédération; à savoir un Canada vraiment bilingue où l'égalité des deux nations est bien plus que reconnue officieusement, mais est consacrée par les faits.

2. SUDBURY BILINGUE

212. Si dans un Canada où les canadiens-français compte trente pourcent de la population, nous concevons la possibilité d'un Canada authentiquement bilingue, comment, à fortiori, ne pas concevoir un Sudbury bilingue quand la population française de cette ville est à 33% française, et qu'elle est encore plus forte dans beaucoup d'autres villes et villages du Nord de l'Ontario.

213. On ne se méprend guère sur le caractère anglais de la ville de Sudbury ou sur la domination des anglais; les quelques français qui y tiennent des places d'importance sont assimilés au point de ne jouer aucun rôle utile à la collectivité canadienne-française.

214. Nous estimons que tout canadien-français qui fait du français sa langue première, et qui désire travailler en français s'exclut du même coup de la quasi-totalité des emplois: et les prétendus bilingues qu'emploient les magasins sont habituellement des gens qui parlent assez bien l'anglais et qui "marmottent" un peu de joual. Les débouchés pour les canadiens-français sont donc forcément limités et, rester français, c'est au fond, être victime d'une ségrégation de fait vis-à-vis le milieu.

215. L'attitude des gens ne se prouve pas, et l'on prendra ce que nous disons pour ce que cela vaut: mais être "French-Canadian" ou "frog" comme cela se dit aussi, c'est d'être inférieur. La subtilité de cette discrimination et de ce mépris empêche qu'on puisse produire les nombreux petits détails qui, à eux seuls ne prouvent rien, mais qui, ensemble, finissent bien par donner des impressions précises.

216. Mais il se trouve des faits, détails bien entendu, qui représentent quand même une certaine réalité:

1- Les sentiments anti-canadiens-français du seul quotidien de la ville, le Sudbury Star, sont bien connus. Par exemple, il publie allègrement en première page tout ce qui peut servir à diminuer les canadiens-français et le Québec. Ainsi, ce printemps, on lisait en première page, en caractères gras: Laurentian University French Play Rotten, avec longue élaboration, bien entendu. Mais le jour suivant, la critique défavorable d'une pièce anglaise avait été finement dissimulée dans la deuxième section. Détail, d'accord, mais à la longue.....

2- Le High School de Sudbury s'est assuré que jamais un étudiant canadien-français ne sera président du conseil des étudiants. Leur constitution réserve au "cours bilingue" la vice-présidence, que dis-je, la deuxième vice-présidence.

3- Nous tenons de source sûre. que le Canadian Vocational Training interdit à ses professeurs d'adresser un seul mot de français à leurs étudiants, quel que soit le nombre d'étudiants canadiens-français dans cette classe.

4- Certains magasins, e.g. Kresge, interdisent à leurs employés de parler français entre eux, sous peine de congédiement. Nous le tenons également de source sûre.

5- Dans l'administration de la ville de Sudbury, presque tous les postes de commande sont remplis par des anglais, quoique les français comptent 33% de la population. Encore, les quelques parlant français doivent-ils toujours se servir de l'anglais pour tout avancement?

6- Des canadiens-anglais ont récemment affirmé au sujet de l'Université de Sudbury: "It's too French, we'll have to do something about it".

217. Nous ne prétendons pas trancher la question et prouver quoique ce soit par ces quelques exemples; mais, multipliés des centaines de fois, comme il serait facile de le faire, cela représente quand même un certain état d'esprit. Les lois sont impuissantes à changer le fond du problème: et c'est bien au niveau des dispositions et des attitudes que le travail doit être fait.

218. Et l'attitude qui prédomine à Sudbury est loin d'être idéale.

II . ETUDE SUR LES RELATIONS ANGLO-FRANCAISES A L'UNIVERSITE

INTRODUCTION:

219. L'intérêt d'une étude sur les relations entre Anglais et Français à l'Université Laurentienne est, qu'à sa fondation, il y a déjà quatre ans, au moment où se formulait la "crise de la Confédération", on avait beaucoup fait état du fait qu'une université bilingue allait démontrer que les deux nations pouvaient vivre dans un même Canada. Il nous sera plus facile de juger de ceci après que nous aurons vu dans quelles conditions se trouvent les étudiants d'une université "bilingue". Nous allons étudier où l'on trouve du bilinguisme à l'université et où l'on n'en trouve pas. Ensuite, nous verrons comment on essaie d'opérer des rapprochements entre étudiants anglais et étudiants français; finalement nous pourrons voir pourquoi il est impossible pour tous les étudiants de l'Université de se fondre en un groupe homogène.

1. LES FAITS:

220. Le bilinguisme de l'Université devrait théoriquement l'obliger à offrir tous ces cours dans les deux langues: mais, le manque de Professeurs compétents bilingues et le nombre limité d'étudiants français rendent cette réalisation impossible. Les cours de philosophie, de religion, d'histoire et de littérature existent dans les deux langues; en économie, en psychologie et en sciences, il y en a quelques-uns, surtout des cours d'introduction, mais peu de cours de spécialisation sont donnés en français. La géologie, la géographie et la sociologie ne sont donnés qu'en anglais.

221. Au niveau des activités organisés par les étudiants, on retrouve l'anglais dans tous les cas où les deux groupes sont mêlés: réunions du conseil de l'Association générale des étudiants, réunions des comités qui en dépendent, comités qui s'occupent des finances, des publications, d'activités récréatives. Partout ces comités sont composés et de français et d'anglais. Si la coopération entre les deux groupes se fait toujours au prix du français, c'est que le caractère non officiel de toutes leurs rencontres interdit l'usage des deux langues, d'autant qu'il n'y a aucun interprète compétent pour traduire les paroles des étudiants français qui sont du même coup, condamnés à redire eux-même en anglais ce qu'ils viennent de dire, en français. Le [illegible]

bilinguisme pratique de tous ces comités ne dépasse pas l'usage des deux langues sur les tableaux d'affichage et sur les cartes d'invitation.

222. Les activités récréatives (danses, fêtes etc.) sont organisées par un comité qui déplore, à l'occasion, le manque de participation des étudiants de langue française, comme le prouve cette note ajoutée au bas d'un article publié par le comité dans Lambda:

> "Nous espérons surtout que nos élèves français se débrouillent pour cette occasion, et viennent à notre danse. C'est souvent ennuyeux de n'apercevoir que quelques-uns de nos camarades à nos réunions; après tout, n'est-il pas vrai que le canadien est un des êtres les plus joyeux qui soient?" (Lambda, Oct. 1963)

223. Dans le domaine des activités sportives, il n'y a pas de conflits de langue, pour la bonne raison que tous, français, et anglais, parlent anglais. C'est la bonne entente parfaite, où toute l'attention est portée sur le jeu, où personne ne se préoccupe de détails tel que la langue dans laquelle on communique: c'est le nom d'une école qu'il s'agit de défendre. Bien plus, d'une université bilingue. Ici aussi, l'entente qui existe se fait aux depens du français; les "meneuses de cris", (cheerleaders), on le soupçonne, crient en anglais seulement.

224. Dans certains domaines, les points de vue étant irréconciliables, les activités des deux groupes sont séparées. Dans le comité culturel, par exemple, toutes les fonctions sont doubles. La section française du comité s'occupe de son Ciné-club, du Cercle du Livre, de concerts donnés par des artistes de langue française, de théatre, etc...Cette année, la section française avait invité et accueilli deux chansonniers: Vigneault et Ferland, ainsi que la troupe de théâtre du Conservatoire du Québec. Quelques étudiants de langue anglaise ont montré de l'intérêt pour ces activités culturelles françaises.

225. Par contre, certaines activités,auxquelles participent activement les étudiants de langue anglaise, rencontrent moins d'enthousiasme chez les étudiants de langue française. La semaine de l'initiation,par exemple, a rencontré de l'opposition surtout de la part des étudiants de langue française. Certains trucs publicitaires à l'américaine (les étudiants de notre Université détiennent la palme pour le plus haut amoncellement de neige amassé à main d'homme) laissent les étudiants de

langue française plutôt froids. Une manifestation organisée par certains étudiants dans le but d'appuyer l'éraction d'un carillon dans la cité universitaire de l'Université comme projet de centenaire de la ville de Sudbury n'a pas réussi à soulever l'enthousiasme des canadiens-français de l'Université.

226. Dans la vie quotidienne, dans les relations de tous les jours, les deux groupes se trouvent le plus souvent séparés. Cet état de fait s'observe facilement au salon, à l'heure du casse-croûte; les étudiants français dans une partie du salon conversent en français; ailleurs, les étudiants anglais conversent en anglais.

2. EFFORTS DE RENCONTRE:

227. Comme on nous l'a dit et redit, et comme nous nous en sommes aperçus nous-mêmes, d'ailleurs, il existe entre les anglais et les français des préjugés qui rendent difficiles les contacts et la compréhension mutuelle. Certains étudiants ont pris une conscience plus vive de ces préjugés et ont fait des efforts dans le but de les faire disparaître. Une lettre ouverte publiée dans Lambda par un étudiant de langue française témoigne de ce fait:

> " All I want is to talk to a Huntington student who would explain his philosophy of life, and thereby help to destroy some of the prejudices. And I would do the same for him. Perhaps in this way, each of us could help change the opinions of the other. I might forget what Canadian history has taught me, vic., that my great-grandmother was violated by a red-coat, and my English friend might temporarily forget that I am a bloody, inferior [illegible] catholic. Afterwards (but only afterwards), we could say, "these people think such and such". Thus, our prejudices, if not dead, may at least find a solid foundation". (Lambda, oct. 1963.)

228. Dans la même édition du Lambda, on trouvait une autre lettre ouverte, celle-ci aux français, par un étudiant de langue anglaise qui déplorait le manque de coopération entre anglais et français, en ce qui concerne l'étude de la langue française:

" Bien que la plupart d'entre nous ait l'intention de l'apprendre (le français) les circonstances nous obligent à remettre à plus tard la réalisation de ce désir. Pourquoi à plus tard? Parce que l'aide nous fait défaut, et aussi, parce que nous ne sommes pas dans ces régions du Québec où c'est une question de "marche ou crève"! A Sudbury, où les français sont retirés dans leurs petites cliques pour converser, cette situation n'existe pas. Avez-vous déjà essayé d'apprendre l'anglais dans un livre? Et on s'attendrait à ce que nous, après des études livesque, nous parlions un français impeccable".(Lambda oct.1963)

229. Des deux côtés, des efforts furent faits pour opérer un rapprochement. Une journée biculturelle fut organisée mais seulement vingt-huit y participèrent, dont vingt de langue française. La discussion qui eut lieu à cette occasion n'apporta rien de nouveau. On cherche à examiner les différences entre les deux groupes, la conception que l'un se faisait de l'autre:

" According to one student, the French are a "unit" as compared to the polyglot "hydra" known as "English Canada", and as a result, their culture tends to be more unified and homogeneous. In fact, the French seem to be more cultural in general than the English, at least in Laurentian University, the French students take more active interest in cultural affairs"... In the same vien, one student commented that the French have a "European" intellectual attitude whereas the English are more "Americanized". (Lambda, avril 1964)

230. Non seulement des efforts furent-ils faits pour abattre les préjugés, mais on vit naître aussi un effort de la part des français pour aider les anglais à apprendre la langue. Certains étudiants français ont consenti à rencontrer, durant une heure chaque semaine, un groupe d'étudiants anglais, pour donner à ces derniers l'occasion de parler le français; le département de français avait organisé ces séances, mais le caractère scolaire rendit les rencontres plus ou moins utiles et efficaces en ce qui concerne l'amélioration des relations entre les deux groupes.

3. RAISONS DE L'ECHEC.

231. La raison première pour laquelle les deux groupes ne sont pas intégrés à l'Université, est évidemment, le problème des langues. Tous les canadiens-français parlent l'anglais, mais chez les anglais, même chez ceux qui ont étudié le français pendant cinq ans de "High School", personne, ou à peu près, ne parle le français, ou ne le comprend lorsqu'il est parlé à une rapidité normale. Les français n'ont pas toujours la patience de parler assez lentement et préfèrent converser avec des gens de leur langue lorsqu'ils en ont le choix.

232. Ensuite, il y a d'autres différences beaucoup plus profondes entre les deux groupes. A part les préjugés qui sont le lot et des français et des anglais, il y a des différences de mentalité, d'attitudes et d'intérêts.

233. Il a déjà été dit que les français sont d'esprit plutôt européen, tandis que les anglais tendent à s'américaniser. Ceci se reflète peut-être dans les intérêts qui sont propres aux deux groupes. C'est chez les anglais que les manifestations destinées à créer une "image" trouvent le plus d'enthousiasme: sports, initiation, trucs publicitaires, etc... Par contre, la poursuite du School Spirit laisse les français plutôt froids. Ceux-ci concentrent leur attention sur des activités culturelles auxquelles l'honneur et le nom de l'Université ne sont pas nécessairement liés.

234. Les français de l'Université ne s'identifient pas au milieu universitaire parce que le milieu leur est étranger.

CONCLUSION.

235. S'il existe à l'Université, une division entre deux groupes, une division qui n'est pas normale dans une université, mais qui est inévitable dans notre cas, on ne peut pas dire qu'il existe entre ces deux groupes, une hostilité ouverte. On peut cependant parler d'agacement, d'énervement, devant le problème que constitue pour chacun des groupes, l'existence de l'autre. Cet agacement ne nuit pas à la bonne entente lorsqu'elle est nécessaire à une entreprise profitable pour les deux groupes. Reste que cette situation est anormale, et qu'elle mériterait d'être examinée de plus près et corrigée.

E N Q U E T E D U L A M B D A

INTRODUCTION.

236. Dans l'intention de découvrir quelle était la pensée des étudiants, tant français qu'anglais, sur les questions de bilinguisme, de biculturalisme et de confédéralisme, nous avons analysé le contenu du Lambda, journal des étudiants de l'Université Laurentienne depuis 1961. L'enquête porte sur les dix-huit numéros publiés et répartis en quatre volumes.

237. Dans une première partie, en guise d'introduction, nous présenterons une analyse quantitative du journal, à l'aide de tableaux en insistant tout particulièrement sur les questions qui nous intéressent. La deuxième partie est consacrée à l'étude des idées des étudiants sur l'avenir de la confédération canadienne. Enfin, une troisième partie examinera en particulier la réaction des étudiants devant les problèmes que pose un milieu et une Université bilingues.

1. LES STATISTIQUES.

TABLEAU XLIII THEME DES ARTICLES EXCEPTION FAITE DES ARTICLES SUR LE BILINGUISME.

	FRANCAIS	ANGLAIS
1.Activités sportives	%)50 pces	446pces
2.Activités mondaines	0 "	105 "
3.Activités artistiques,culturelles	353 "	66 "
4.Problèmes d'éducation	112 "	0 "
5.Créations littéraires:contes,poésie	112 "	230 "
6.Commentaires de "L'actualité universitaire"	500"	1246 "
7.Interviews:	212 "	158"
8.Enquêtes: sexe, religion,etc.	300 "	49 "
9. Problêmes d'économie	0 "	48 "
TOTAL:	1589 "	2348 "
POURCENTAGE du nombre total des article:	74.1%	96.9%

238. Le premier tableau de ce chapitre montre les différentes sphères d'intérêt des étudiants, et aussi la mesure de cet intérêt dans chacun des deux sections française et anglaise de ce journal. Il apprécie en pouces-colonne la nature des articles qui ne touchent pas les problèmes du bilinguisme, du biculturalisme et du confédéralisme. De ce matériel, qui n'a pas rapport aux problèmes qui retiendront notre attention, 1598 pouces-colonne ont été écrits par des étudiants français (soit 74.1% de la production française), et 2348 pouces-colonne ont été écrits par des étudiants anglais (soit 96.9% de la production anglaise. C'est donc dire qu'aux problèmes que nous voulons ici étudier, les étudiants de langue anglaise manifestent un intérêt de beaucoup inférieur à celui des étudiants de langue française.

TABLEAU XLIV ARTICLES SUR L'ASPECT POLITIQUE DU PROBLEME CANADIEN

	Nombre pouces	Volume numéro	Année
1.Dualisme canadien			
2.Pour ou contre le séparatisme	18	vol 1&2	1961
3.Le dessous du congrès	21	" 2&2	1961-62
4.Le Canada frs. à l'heure de FLQ	13	" 3&3	1962-63
5.Billet d'actualité:Godin-Girouard	20	" 4&5	1963-64
6.La défaite de l'agriculturisme	10	" 4&5	1963-64
7.Le nouveau Québécois	24	" 4&5	1963-64
8.Québec nouveau	17	" 4&5	1963-64
9.Confédération inégalité	16	" 4&5	1963-64
10.B & B in Sudbury	34	" 4&6	1963-64
11.De notre histoire	25	" 4&7	1963-64
12.Enquête inquiétante	45	" 4&7	1963-64
13.Long Live l'Unité	18	" 4&7	1963-64
TOTAL:	261.		

239. Ce deuxième tableau nous fournit la liste de tous les articles écrits sur le thème de la politique; qu'il s'agisse de la politique fédérale, ou provinciale (i.e. de Québec.)

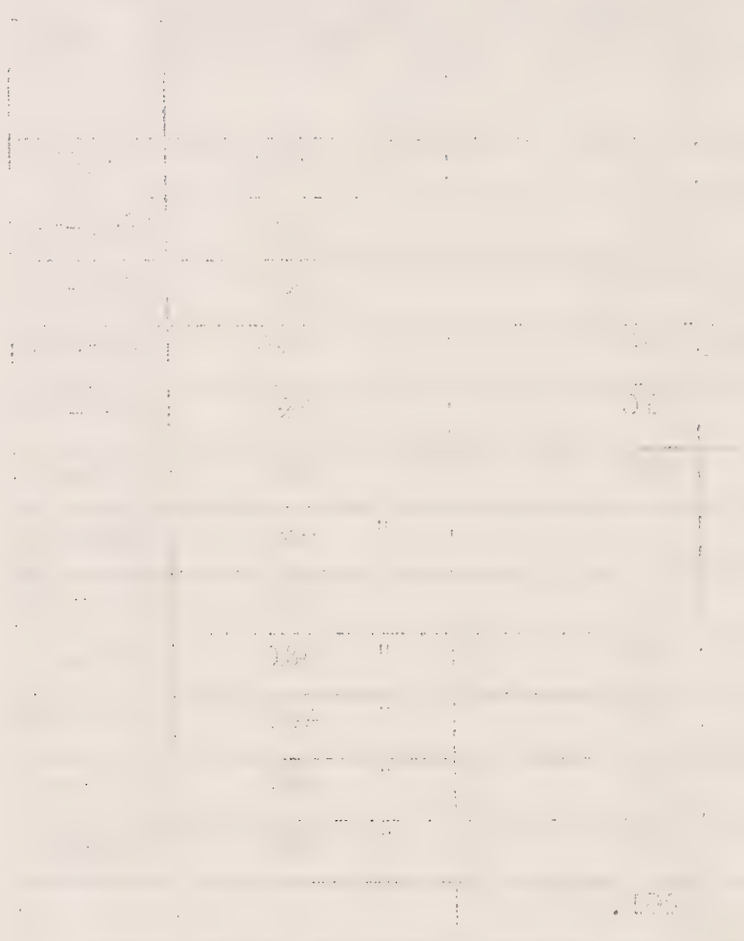

TABLEAU XLV ARTICLES SUR LA SITUATION SCOLAIRE DES CANADIENS-FRANCAIS EN ONTARIO

	Nombre pces.	volume numéro	Année
1.Nous devrions être 200	81	vol. 2#4	1961-62
2."Mixed Up Kids"	31	" 3#3	1962-63
3.La peste et nous	16	" 5	1962-63
4.Wanted:French Secondary Schools	15	" 4#2	1963-64
5.un centenaire	16	" 4#2	1963-64
6.Fondation de l'AELFNO	16	" 4#6	1963-64
7.Pétition	13	" 4#6	1963-64
8. La Pétition	14	" 4#7	1963-64
TOTAL:	202		

240. Le troisième tableau nous fournit la liste des articles écrits sur thème de la situation scolaire; on y traite de la qualité de notre langue parlée- du petit nombre des étudiants français à l'Université; on étudie les causes de notre pauvreté linguistique; on y réclame des écoles françaises dans lesquelles on voit la solution au problème de l'assimilation.

TABLEAU XLVI ARTICLES SUR LE BILINGUISME

	Nombre Pouces	Volume numéro	Année
1.Bilinguisme et camaraderie	10	vol 2#3	1961-62
2. Propos sur le bilinguisme	14	vol.2#4	1961-62
3. "Our greatest asset-our bilingualism"	5	vol.3#1	1962-63
4. Castes d'identité	5	vol.3#2	1962-63
5. Le bilinguisme au Canada	12	vol.3#3	1962-63
TOTAL: 46			

241. Ce quatrième tableau nous fournit la liste des articles écrits sur le thème du bilinguisme.

TABLEAU XLVII ARTICLES SUR LA LANGUE PARLÉE

	Nombre pces	volume #	Année
1.Entre Toé et moé	14	vol 2#1	1961-62
2.Entre toi et moi	9	" 2#2	1961-62
3.Aux chasseurs bien nés	13	" 3#1	1962-63
4.L'Université fera mourir le Joual	7	" 3#1	1962-63
5.Les insolences des étudiants Untels	4	" 3#2	1962-63
6.L'anglais s'impose	18	" 3#4	1962-63
7.Fondation de l'AECFNO	18	" 4#6	1963-64
TOTAL:	 83		

242. Ce cinquième tableau nous fournit la liste de tous les articles écrits sur thème de la langue parlée; diagnostic, analyses, espoirs, initiatives.

TABLEAU XLVIII ARTICLES SUR LES RELATIONS ENTRE ANGLAIS ET FRANCAIS.

	Nombre pces	volume #	Année
1.The Français-Anglais Split	12	vol.3#3	1962-63
2.Interview-avec M.Priestley	16	" 3#3	1962-63
3.Apologie	14	" 3#4	1962-63
4.M. Bertrim	9	" 3#4	1962-63
5.I You Do Say-Edito	8	" 3#5	1962-63
6.An open letter to the English students	14	" 4#2	1963-64
7.Lettre aux Français	12	" 4#2	1963-64
8.B & B at Laurentian	19	" 4#7	1963-64
9.Long Live l'Unité	6	" 4#7	1963-64
TOTAL:.....	... 110		

243. Ce sixième tableau nous fournit la liste de tous les articles écrits sur le thème des relations entre étudiants d'expression anglaise et française: ces articles expriment les moments des tensions et les efforts de compréhension entre deux groupes.

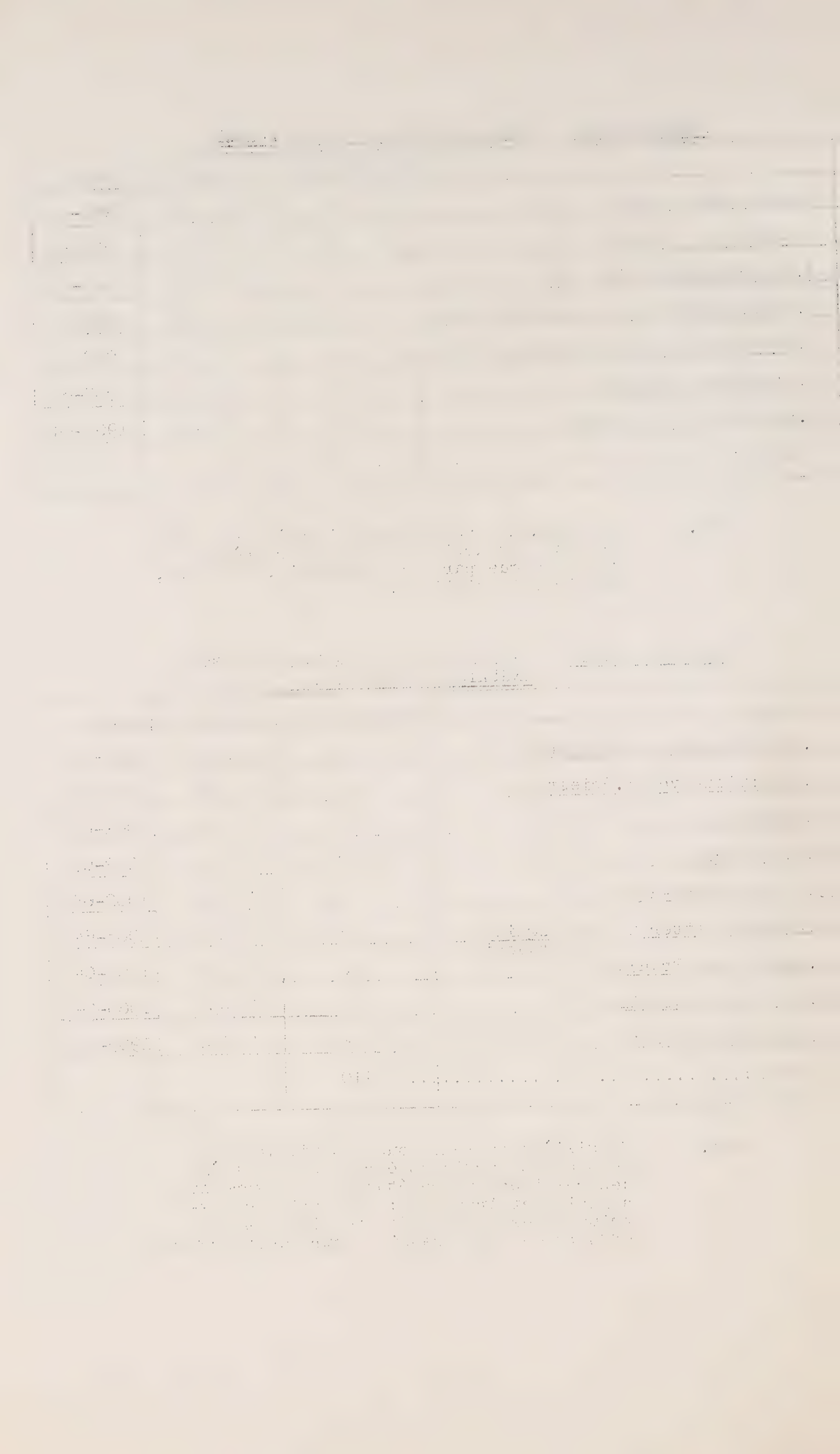

TABLEAU XLIX TABLEAU SYNTHESE

	Aspect Politique		Situation Scolaire		Bilinguisme		Langue Parlée		Relations angl-franç.	
	No. d'arts	No. Pces	No. Art.	No. Pces	No. art.	No. Pces	No. art.	No. pces		
1961	1	18	0	0	0	0	0	0	0	0
1961-62	1	21	1	31	2	24	2	23	0	0
1962-63	1	13	2	47	3	22	4	42	5	59
1963-64	10	214	4	124	0	0	1	18	4	51
TOTAL	13	266	7	202	5	46	7	83	9	110

244. Ce septième tableau indique le nombre d'articles (avec leur longueur en pouces-colonne) écrits durant chaque année scolaire sur les différentes catégories d'articles appartenant au sujet de notre étude. Ces articles traitent de la politique, de la situation scolaire des franco-ontariens, du bilinguisme canadien, de la langue parlée, des relations entre étudiants français et anglais à l'Univertité. Le nombre absolu de ces articles est de 46 dont 38 sont écrits en français et 8 en anglais.

TABLEAU XLX TABLEAU COMPARATIF DES ARTICLES ECRITS PAR LES ETUDIANTS ANGLAIS ET FRANCAIS
1) AU POINT DE VUE DE LA QUANTITE
2) AU POINT DE VUE L'INTERÊT PORTE AUX QUESTIONS QUE LE TABLEAU PRECEDENT RESUMAIT:

	Nombre total en pouces-colonne des articles		Nombre total en pouces-colonne des art.sur politique-école-biling.etc.		L'import. donnée à ces thèmes par rapp.auxautres	
	Anglais	Français	Anglais	Français		
1960-61	671	363	0	18	angl.0	frs5%
1961-62	738	397	0	149	0	37.5%
1962-63	570	686	5	119	.8%	17.3%
1963-64	652	692	68	290	10.4%	41.9%
TOTAL:	2431	2138	73	576	3.1%	26.9%

245. Un huitième tableau constitue une manière de synthèse de tous les articles écrits sur les sujets en cause (biculturalisme, etc...) et permet de mesurer l'importance quantitative de ces articles pendant chacune des années.

246. SUR L'AVENIR POLITIQUE DE LA CONFEDERATION

Sur la question de l'avenir politique de la Confédération, on dénote une évolution très nette de la pensée des étudiants qui ont écrit dans le journal; à partir d'une position très favorable à la Confédération où l'on considère le Canada comme une unité géographique, historique et politique appelée à l'union, on en arrive à une attitude nettement favorable à l'indépendance québécoise, jugée nécessaire au plein épanouissement de la nation canadienne-française.

247. Un article intitulé "Dualisme canadien" amorce l'étude du fédéralisme. Selon l'auteur de cet article, le Canada constitue une unité géographique et historique où les canadiens-anglais et français ont une commune histoire; c'est une unité que leur imposent les faits et qu'ils doivent librement assumer au sein de la Confédération dans la perspective d'un internationalisme qui semble être la loi de l'histoire:

" Je crois qu'aujourd'hui, dans un monde qui évolue vers un état international, il est futile et même impossible de s'en tenir à des positions strictement canadiennes-françaises ou canadiennes-anglaises. Il faut fonder un "dénominateur" commun sur lequel créer un accord entre les deux nationalités. Et ce dénominateur commun est le Canada. Je crois que tout en gardant nos cultures, il est possible de se rencontrer dans un nationalisme qui sera profitable à notre pays."

(Dualisme canadien 1,2,27
Mars, 1961)

248. En décembre 1961, on s'interroge une première fois sur la question du séparatisme. On voyait dans l'avènement de cette nouvelle idée politique, issue du mécontentement général devant la situation qui était faite aux canadiens-français dans un pays bilingue, un signe de la maturité du Canada français en tant que nation.

" Cette rudimentaire caricature du séparatisme a pour but d'illustrer le fait suivant: le canadien-français a parfaitement raison de réagir violemment dans sa revendication des droits qui lui appartiennent en propre. La nation canadienne-française accède peu à peu à une maturation qui lui a demandé quelques siècles de préparation. A mon avis, le mouvement séparatiste est excellent en soi comme étant le signe extérieur de la prise de conscience du Canada français comme nationalité distincte et autonome. Et sur ce point, le séparatisme est un symbole magnifique du réveil canadien-français."

(Pour ou contre le séparatisme, 11,2, Dec. 1961.)

249. L'auteur s'oppose aussi à l'isolationisme que représenterait pour lui, l'indépendance du Québec: c'est au nom de l'internationalisme qu'il s'y oppose:

" Alors que l'on reconnait de plus en plus la réalité de la nation canadienne française, va-t-on abandonner la lutte en préconisant l'isolationisme? Comment peut-on concevoir l'isolationisme quand on vit au siècle de la communication et de l'échange?".

(ibid)

250. Toutefois, l'indépendantisme apparaît toujours davantage comme la seule solution au malaise actuel. Cette sympathie pour l'indépendance a comme point de départ le sentiment que le canadien-français ne peut obtenir justice du Canada anglais; c'est pourquoi l'étudiant se tourne vers le Québec, où évolue une nation à laquelle il appartient et au progrès de laquelle il pourrait contribuer:

" Si aujourd'hui, les étudiants sont imprégnés de sentiments révolutionnaires, si une grande partie d'entre eux sont assoifés d'indépendance, c'est une conséquence logique d'une étude profonde des évènements politiques et économiques qui se sont déroulés au Québec et dans tout le Canada depuis cent ans. Cette étude nous montre, quoique nous soyons égaux dans la Confédération, comment les canadiens-français ont été bafoués et ridiculisés sous le couvert de certaines concessions qu'on osait leur accorder quand la soupe devenait trop chaude. Hors de la Confédération, l'étudiant canadien-français voit s'ouvrir, dans sa propre province, tout un champ d'action nouveau et entrevoit un rôle prédominant à jouer dans les domaines politiques et économiques."

(Le nouveau Québécois, IV, 5 fév. 1964)

251. Simultanément, il y a une prise de conscience par l'étudiant de son appartenance à la nation canadienne-française. L'un d'entre eux rejette, sans équivoque, la situation qui lui est faite et il s'interroge sur les réformes à accomplir. Pour remplacer le Canada bilingue, il peut choisir entre une nouvelle constitution qui satisfasse les deux groupes ethniques, ou encore l'indépendance de la province de Québec:

" Rêver d'un Canada bilingue devient alors une utopie. La compréhension mutuelle entre les deux groupes ethniques s'avère de plus en plus irréalisable puisque depuis deux siècles, on n'a pas cessé "de se tirer les cheveux et de se monter sur les pieds". Comment pouvons-nous coexister dans une telle harmonie? L'avenir du Canada se joue avec la question du bilinguisme et seule, à mon avis, l'indépendance du Québec ou une nouvelle Confédération mettra fin à cette illusion qu'est le bilinguisme au Canada."

(Le bilinguisme au Canada, III, 3 déc 1962)

252. Les données du problème se posent de plus en plus clairement dans l'esprit des étudiants. La notion d'appartenance à la nation canadienne-française finit chez certains, par prendre nettement le dessus sur la notion d'appartenance au pays du Canada. Dans un article daté de mars 1964, l'auteur d'un article se place dans la seule perspective de la nation canadienne-française, pour dire que le système confédératif avec sa conception quantitative de la démocratie, constitue une inégalité qui fait que la nation canadienne-française sera toujours reléguée au second plan. L'auteur opte donc en faveur de la formule indépendantiste:

" ...cette conception toute quantitative de la démocratie, réduit les canadiens-français à n'avoir dans les délibérations, qu'une voix sur dix (s'il s'agit d'un vote de province) ou d'une voix sur trois (s'il s'agit d'un vote de citoyens). Et l'on sait que cette dernière proportion ira en diminuant puisqu'il est prévu qu'en l'an 2000, nous ne serons que 21% ou peut-être 17% de la population...Dans une telle situation, la nation canadienne-française sera toujours minoritaire et devra subir, au nom de la démocratie, une injustice de fond. Cette situation représente donc une inégalité consacrée par la loi...Pour y remédier, il faudrait concevoir la démocratie sur un plan qualitatif: les votes se prendraient alors entre nations, non entre provinces ou entre citoyens. La proportion serait alors de un sur deux- ce qui est vraiment logique si la Confédération est vraiment un pacte d'amitié entre deux nations. Mais il faudrait pour ce faire, que les canadiens-anglais renoncent à leur conception quantitative de la démocratie, ce qui ne se produira pas de sitôt..... La solution? L'indépendance de Québec. Et, si tous les problèmes ne seraient pas pour autant résolus, ces problèmes seraient des problèmes normaux, des problèmes que toute nation peut résoudre avec le temps. Au Canada français, l'indépendance politique serait l'instrument par excellence pour conquérir graduellement l'autonomie économique. Cette indépendance serait également "un stimulant extraordinaire"qui produira une fermentation d'initiative dans tous les domaines. Les Québécois se penseront alors spontanément libres...et avec le temps, ils agiront en hommes libres."

(Le système confédératif est une inégalité consacrée par la loi. IV,6 mars, 1964)

253. D'autres croient encore au confédéralisme: pour eux, il ne sera cependant possible que si les deux groupes parviennent à se défaire de leurs préjugés. Il saisit avec justesse que le conflit qui oppose les

deux groupes ethniques provient de ce que chez l'un et chez l'autre, la conception de la démocratie est différente. L'un a une conception qualitative et l'autre une conception quantitative de la démocratie:

" This national problem will never be solved until both the English and the French manage to put aside some of their prejudice and try to see the other side's point of view. The whole problem, it seems to me, boils down to this: the French-canadian, one third of the national population, wants complete equality with the English, according to the terms of the Confederation. To the English-canadian, this would mean treating one-third of the population as if it were one-half of the population. So the English object. The result? Stalemate. The problem is more complicated than that, of course, but this, I believe, is the fundamental issue."

(B&B in Sudbury, IV,7 avril,1964)

254. Ailleurs, l'indépendance du Québec est envisagée comme l'aboutissement logique d'une évolution de la nation canadienne-française vers son individualisation politique, ce vers quoi tend toute nation. La conquête constitue un premier échec dans cette évolution; le mouvement reprit et gagna en ampleur jusqu'à 1837. La révolte aurait pu aboutir à l'indépendance politique, mais son échec marque le deuxième recul dans l'évolution. Elle reprit avec des étapes en 1848 et 1867 quand les canadiens-français obtiennent, après l'avoir perdu, un Etat national officiel qui est le Québec. Actuellement, cette nation est au seuil de la réalisation de l'objectif ou d'un troisième échec:

" Avec l'indépendantisme québécois, nous sommes à la porte soit d'une réalisation de l'objectif, soit d'un troisième échec. Si c'est un échec, il y aura cet élément de nouveau, qu'il sera en bonne partie l'oeuvre d'une trahison active de la part de ce qui nous tient lieu d'élite, laquelle s'évertue à défendre "l'ordre établi" tout en parlant de réformes. Ni des réformes ni des "révolutions tranquilles" - qui ne sont, finalement, que des somnifères historiques pour nations colonisées -, ne suffisent plus; il faut une révolution totale, c'est-à-dire, qu'il faut complètement changer les cadres."

(De notre histoire, IV,7 avril 1964)

255. Cet article est le dernier à traiter du confédéralisme. L'importance qui était accordée au Canada dans les premiers articles a diminué jusqu'à disparaître; on lui a substitué la notion de la nation canadienne-française, à partir de laquelle s'élabore une forte partie de la pensée étudiante.

LE BILINGUISME A L'UNIVERSITE

256. S'ils se préoccupent du confédéralisme, les étudiants écrivent encore sur les divers aspects du problème que leur pose la vie dans un milieu anglais; les étudiants français s'intéressent à la question d'écoles secondaires françaises et sur leurs difficultés à parler correctement français. Du côté anglais, on s'inquète et on s'irrite devant l'état d'insatisfaction chronique des étudiants français, d'autres encore prennent la défense de ces derniers. Des deux cotés, il se trouve des gens qui cherchent un terrain d'entente, aussi bien au niveau personnel qu'au niveau collectif.

Les limites qu'ils éprouvent quand ils parlent français est peut-être à l'origine de la prise de conscience qui verse dans le ressentiment et qui est à la source de revendications nombreuses. Le système scolaire qu'ils rendent responsables de leurs lacunes, attire donc leur attention.

En 1962, ils font une enquête sur la situation scolaire des franco-ontariens. Ils trouvent que l'éducation française au niveau secondaire n'est réservée qu'à ceux qui peuvent en faire les frais, en plus des taxes habituelles aux écoles secondaires publiques, et anglaises, naturellement. Des cours secondaires anglais ne sont ni conformes au génie propre des étudiants franco-ontariens, ni capables de les préparer à une éducation universitaire française:

" Situation financière (des écoles secondaires privées): les écoles, non subventionnées, doivent imposer des frais de scolarité; mais les parents des élèves continuent de payer des taxes aux écoles secondaires publiques. Donc le personnel religieux enseignant renonce à tout salaire afin que l'institution puisse survivre financièrement et les institutions qui emploient des laïcs n'arrivent pas à faire les frais."

(Nous devrions être 200,
11, 4,avril 1962)

"Enseignement (dans les classes bilingues des high schools): les étudiants sont groupés ensemble en neuvième et dixième année. Ainsi, PARFOIS, les professeurs peuvent enseigner la majorité des matières en français. Après la dixième année, les étudiants sont intégrés dans les autres classes. Le français, dit spécial, est obligatoire jusqu'en douzième année inclusivement; en treizième année, il devient matière d'option. Le Français spécial et le "basic French", ont droit à cinq périodes par semaines, soit 200 minutes chacune... ...De ceci, il ressort un fait important; le système scolaire en Ontario est inadapté à la mentalité française et aux besoins des canadiens-français en Ontario".

(ibid)

257. Les étudiants français, en plus de blâmer le système scolaire anglais imposé aux franco-ontariens, s'en prennent aussi à l'atmosphère anglaise qui prévaut dans le milieu où ils vivent et qui nuit au développement de leur culture. Trop souvent, ils se voient forcés de parler anglais; aussi estiment-ils que ce climat n'est pas étranger à l'apprauvrissement de leur langue maternelle. C'est ce ressentiment que cache l'ironie de cet article:

" Oui, l'expérience est concluante. Nous sommes effectivement devenus bilingues. Oh! à l'exception près. Ce faisant, nous nous sommes rudement enrichis. Car maintenant nous baignons dans deux cultures... On peut s'adresser aux Anglais dans leur langue, on peut même parler anglais à la maison et entre camarades, question de pratique...Car en canadiens-français, on baragouine! Ici apparait la summum de l'élégance culturelle. Un mot français est presque invariablement suivi d'un mot anglais! Quelles délices! Décidément, l'école bilingue qu'apporte la culture bilingue, ça me sourit moi!... Qu'on m'excuse. On me voudrait mouton, mais je me sens incapable de bêler."

(Propos sur le bilinguisme, 11, 4 avril, 1962)

258. Certains s'efforcent de se débarasser des anglicismes qui souillent la langue parlée; c'est la chasse au franglais:

" Jeu intéressant que d'observer les chasseurs abattre le franglais (cet oiseau qui émet un son nouveau dans la région, un son qu'on nomme bilinguisme). Je dis intéressant...pas pour le franglais qui meurt bien sûr!"

(Aux chasseurs bien nés, la valeur n'attend pas le nombre des années III, I octobre 1962)

259. Dans ce milieu universitaire, on condamne le fait qu'on ait toujours à se servir de l'anglais dans les discussions où il y a des étudiants de langue anglaise. Bilinguisme s'applique trop souvent à un canadien-français qui parle anglais:

" Mais je me demande si le bilinguisme, connu à l'Université d'Ottawa, ne consisterait pas à enseigner aux canadiens-français dans la langue bien-aimée de leur mère-patrie. Ou encore, si le bilinguisme n'est pas représenté à son apogée dans une conversation entre un anglais et un français, qui se déroule d'ailleurs dans la langue du maître". (l'anglais).

(Bilinguisme et camaraderie II, 3, janvier 1962)

260. C'est cette même situation qui soulève l'opposition, lors d'une conférence donnée par un député ontarien sur le bilinguisme. A une conférence donnée exclusivement en anglais, ont fait suite des questions anglaises aussi:

" Parce qu'il (le député) l'est, (sympathique), je voudrais lui dire ceci, pour qu'il le dise aux gens de son comté. Monsieur, tous ceux qui vous ont posé des questions étaient français. Ils ont dû le faire en anglais. C'est ça monsieur, que nous n'arrivons pas à avaler. Que nous devions toujours renoncer à ce que nous sommes pour dire ce que nous sommes. Voulez-vous leur dire à vos gens, que c'est ça que veulent dire les séparatistes, Lévesque, Caouette, Lesage, La SSJB? Auriez-vous la bonté de leur dire que nous voulons être, être, être. Ce n'est pourtant pas si compliqué et ça explique tout."

(Billet d'actualité,IV,5,fév.1964)

261. Mais, ce ressentiment provoque chez certains étudiants anglais un certain choc en retour. L'un d'entre eux exprime son inquiétude au sujet de ce sentiment qu'il qualifie de "pro-français" et qui semblerait menacer l'unité du corps étudiant de la Laurentienne. Il demande donc au groupe français de s'assimiler et d'abandonner leur "sub-culture" qui empêche l'unité:

" Laurentian is supposedly proud of the fact that its main claim to fame is the fact that is the only truly bilingual University in existence. Granted, in this sense it is unique. I wonder whether this uniqueness gives us reason to be proud? Are we living proof that a truly bilingual University can exist? I maintain that a truly bilingual University can exist, but that it does so with no unity. The disunity I speak of, is between the Français and the Anglais... Do the French agitators at Laurentian fail to

realize that their cause is not only hopeless but also fruitless? Do they not see that this extreme Pro-French feeling has to die out at Laurentian if Laurentian is to exist united. Just think of the number of immense complications that this French-English split gives rise to. A united Laurentian cannot exist, if they fight assimilation."

(The Français-Anglais Split III, 3, déc.1962)

262. Un autre étudiant anglais s'est chargé de lui répondre et de réfuter ses idées. Dans cet article subséquent, on souligne la vitalité du groupe français qui, malgré son infériorité numérique, reste active:

" Curiously enough, this small minority doubles the English production of articles. And I must say that the quality of French articles is, on the whole, superior to the quality of the English ones...You seem to hold the opinion that Pro-French feeling has to die out. Strangely enough, this same Pro-French feeling is the only expression of life which can be sensed at Laurentian... Furthermore you state that the French are "madly trying to fight assimilation". I would say that they are madly working to meet the demands imposed on them by various quarters. In fulfilling their duties, they integrate into the ranks of the English-speaking students without losing their identity."

(Apologie, III, 4, fév. 1963)

263. Une autre attitude devant les incessantes récriminations des français est celle prise par l'auteur d'un article écrit dans un mélange des deux langues; c'est une attitude ironique et désinvolte:

" Vous savez que there are many words dans les langues of the world qui viennent directly from un pays étranger. En français, they are called anglicismes. In other languages, on les reçoit favorable-ment... Ainsi il parait que in our modern world, il y aura more and more mixing de langues until, enfin, there will not exist qu'une langue universelle."

(Long live l'unité, IV,7 avril 1964)

C O N C L U S I O N.

264. Il peut se dégager l'impression, en lisant les articles, qu'il y a opposition au plan des idées entre les étudiants français et anglais, il n'en est pas tout à fait ainsi dans la réalité. Des efforts de rencontre ont été faits comme en témoigne ce même Lambda dans lequel a été publié un échange de lettres entre un étudiant anglais et un français (cf. le chapître sur les relations anglo-françaises à l'Université, où les extraits sont cités). Dans ces lettres, on exprimait un désir de rencontre sur un niveau plus personnel.

265. Lambda témoigne aussi d'efforts collectifs pour une rencontre entre les deux groupes. On y trouve un compte-rendu d'une réunion "biculturelle" qui eut lieu en janvier 1964, et avait groupé des étudiants intéressés à améliorer les relations des deux groupes. (cf. le chapître précédemment cité.)

CONFIDENTIEL

DOCUMENT PREPARATOIRE

Mémoire #: 750-524

L'Association des Etudiants de langue française du Nord de l'Ontario

TORONTO

A. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

1. MEMBERS

French-speaking students in secondary, public, normal and private schools as well as university. 20 educational institutions are members.

2. OBJECTIVES

Through collective action, to contribute to the cultural and political evolution of Franco-Ontarians.

3. PREPARATION

Approved by the general assembly Sept. 16, 1964. They analysed "Lambda" the student newspaper of Laurentian University that made a survey in an attempt to uncover student opinions on bilingualism and biculturalism.

B. QUESTIONING OF WITNESS(ES)

1. PROGRAMME & LIAISON SECTION

para. 91 re: Des écoles françaises non-confessionnelles pour les Franco-Ontariens.

C'est là en quelque sorte une rupture avec la tradition que de faire une distinction entre Canadiens français et catholiques.

I. L'opposition à cette distinction est-elle forte dans le milieu franco-ontarien? D'où vient-elle? Le rapport Canadien français-catholique a-t-il été profitable ou nuisible aux Franco-Ontariens? Le rejet du statut confessionnel facilitera-til l'obtention d'écoles françaises en Ontario? Y-a-t-il lieu de croire que l'Etat ontarien entrevoit d'un bon oeil cette solution? Qu'adviendra-t-il des écoles confessionnelles françaises: auront-elles droit à une certaine part des subsides gouvernementaux?

para.116 "Par ailleurs, nous n'avons pas l'impression que notre vie spirituelle ou intellectuelle soit utile à aucune communauté. Nous n'appartenons à aucune nation. Le Québec...reste éloigné de nous, et il ne peut profiter de notre existence pas plus que nous ne pouvons bénéficier de la sienne si nous restons où nous sommes..."

2. Qu'est-ce que la nation canadienne-française? Ce qui la définit?

L'existence du Québec peut-elle devenir accessible aux Franco-Ontariens et comment?

para.119 "Dans un tel contexte, il n'y a pas à s'étonner que pour beaucoup d'étudiants qui veulent vivre pleinement, il n'y a qu'une chose à faire: partir pour le Québec..."

3. Cette attitude est-elle très répandue chez les étudiants franco-ontariens?
A-t-elle gagné en intensité depuis le début du renouveau québécois?

para.226 "(à l'Université Laurentienne) Dans la vie quotidienne, dans les relations de tous les jours, les deux groupes se trouvent le plus souvent séparés..."

Cette situation est le résultat de la coexistence des deux groupes au sein d'une même organisation. (Une situation à peu près identique se retrouve à l'Université d'Ottawa).

4. L'Effort de rapprochement - s'il en est un vient de quel groupe?

Quel est le rôle joué par l'administration de l'Université dans la présente situation? Le corps professoral?

Quels sentiments nourrissent les étudiants canadiens-français à l'égard de leurs confrères anglophones, et vice-versa?

recomm.p.1 re La création immédiate d'écoles secondaires françaises

Laquelle des trois solutions préconisées est favorisée par l'Association?

C. RESEARCH SECTION

p.52 #115 Les livres français correspondent-ils à la demande, dans les bibliothèques et librairies de la région de Sudbury?
Les journaux et revues français pourraient-ils être plus accessibles dans la région? de quelle façon?
Quels journaux trouve-t-on dans les kosques de la région? Le Devoir, La Presse, les journaux anglais de Montréal, Toronto?
Le Magazine MacLean? Châtelaine?

p.52 #116 "Le Québec ... reste éloigné de nous". A-t-on envisagé de resserrer les liens culturels avec le Québec?

p.54 #122 Envisagerait-on de faire des démarches auprès du gouvernement du Québec en faveur de projets culturels dans la région? (L'a-t-on déjà fait?)

p.87 #224 Peut-on remarquer un intérêt accru de la part des anglophones à l'égard des manifestations culturelles organisées par les francophones?
Des activités parallèles chez les Anglais - ciné-club, cercle du livre, théâtre, - suscitent-elles l'intérêt des francophones?
Des films français sont-ils offerts au grand public en version originale avec sous-titres anglais (ou en version américaine ou anglaise)? Combien de fois par année?

CA1 Z1
-63B22

CA1 21
-63B22

association canadienne de la radio et de la télévision de langue francaise

BIOGRAPHIE des membres du comité responsable de la préparation et de la rédaction du mémoire de l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE, à la Commission LAURENDEAU-DUNTON:

CONRAD LAVIGNE

MAURICE DANSEREAU

TOM BURHAM

HENRI AUDET

RAYMOND CREPAULT

AURELE PELLETIER.

CONRAD LAVIGNE:

Président de l'Association Canadienne de la Radio et de la Télévision de Langue française.

Président des Postes: CFCL - Radio
CFCL - Télévision - Timmins, Ont.
(Radiodiffuseur depuis 1950).

Membre du Conseil d'Administration de Canadian Association of Broadcasters (C.A.B.)

Membre du Conseil d'Administration de Radio Sales Bureau of Canada.

Membre du Conseil d'Administration du Conseil de la Vie Française.

MAURICE DANSEREAU:

Vice-Président de l'Association Canadienne de la Radio et de la Télévision de Langue française.

Directeur du Poste CHLN - Trois-Rivières. (Radiodiffuseur depuis 1951).

Membre du Comité des Affiliés de Radio-Canada (Section Radio).

Vice-Président du journal "LE NOUVELLISTE". Quotidien de Trois-Rivières.

TOM BURHAM:

Secrétaire-Trésorier de l'Association Canadienne de la Radio et de la Télévision de Langue Française.

Directeur des Postes:

CKRS-Radio - Jonquière
CKRS-Télévision - Jonquière
(Radiodiffuseur depuis 1932).

Membre du Comité des Affiliés de Radio-Canada (Section Télévision).

Membre du Conseil d'Administration de BROADCAST NEWS.

HENRI AUDET:

Ex-Président de l'Association Canadienne de la Radio et de la Télévision de Langue Française.

Président du poste de télévision CKTM-TV - Trois-Rivières.
(Radiodiffuseur depuis 1945).

Président du TV Bureau of Canada.

Membre de la Corporation des Ingénieurs Professionnels du Canada.

Président du comité trifluvien de l'Orchestre Symphonique de Québec.

RAYMOND CREPAULT:

Président du Poste CJMS - Montréal.

Membre de l'étude légale, Stewart, Crépault & McKenna, de Montréal.

Membre du Conseil d'Administration de Canadian Association of Broadcasters (C.A.B.).

Directeur du Théâtre International de Montréal (La Poudrière).

Membre de différents conseils d'administration de corporations ou firmes canadiennes et de mouvements philanthropiques.

AURÈLE PELLETIER:

Directeur des Postes CHRC, CHRC-FM - Québec.

(Radiodiffuseur depuis 1929).

Membre du Conseil d'Administration de Canadian Association of Broadcasters (C.A.B.).

Vice-Président de Radio Sales Bureau of Canada.

Membre-fondateur du Théâtre Lyrique de la Nouvelle-France.

Membre-fondateur de différents mouvements philanthropiques au Canada français.

Maurice Dansereau, Vice-président du Quotidien Le Nouvelliste et de CHLN Radio à Trois-Rivières - Vice-président de l'ACRTF - président du comité des Affiliés à Radio-Canada - Ancien directeur de la CAB.

Henri Audet - Ancien ingénieur en chef de la Société Radio-Canada - président sortant de charge de l'ACRTF - président du Television Sales Bureau of Canada - président de CKTM-TV Trois Rivières.

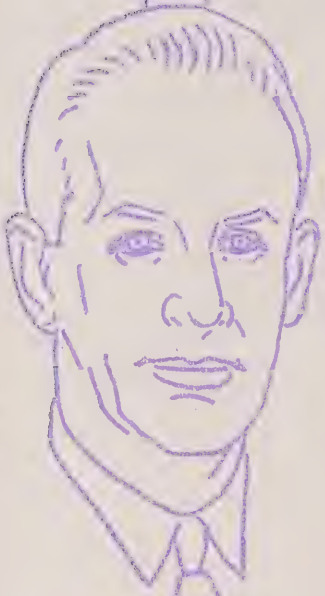

Tom Burham - gérant général CKRS Radio-Télévision, Jonquière - Directeur de Broadcast News - ancien directeur de la CAB - directeur des affiliés de télévision à Radio-Canada - secrétaire-trésorier de l'ACRTF.

Aurèle Pelletier, directeur et gérant-général CHRC Québec - le doyen de l'industrie avec 38 ans de métier - vice-président du Radio Sales Bureau of Canada - directeur de la CAB - ancien président de l'ACRTF.

Maître Raymond Crépault C.R. associé de la firme légale Stewart, Crépault, McKenna de Montréal - président CJMS Radio, directeur de la CAB, conseiller juridique de notre industrie.

Conrad Lavigne, président du poste CFCL, radio française, et du poste CFCL-TV, télévision anglaise, à Timmins, Ontario. Directeur de la CAB, du BBM, du Radio Sales Bureau of Canada, Président de l'ACRTF.

CA1 Z1
-63 B22

MEMOIRE

DE

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE
LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE

A

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME
ET LE BICULTURALISME

MEMOIRE

DE

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE
LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE

A

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME
ET LE BICULTURALISME

M. T.-H. Burham, Gérant Général,
Postes CKRS, CKRS-TV,
Jonquière, P.Q.

QUEBEC, Octobre 1965.

CHAPITRE I

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE

1 - L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE groupe, sur une base volontaire, la majorité des postes de radio et de télévision d'entreprise privée qui diffusent en langue française, au Canada.

2 - Ses membres se divisent comme suit:

Radio	:	36 postes
Télévision	:	8 postes

3 - Tous ces postes accordent une attention particulière au service local et régional qu'ils sont appelés à donner. En outre, un très grand nombre d'entre eux, par leur affiliation à Radio-Canada, aident cette société à jouer le rôle national qui lui a été dévolu.

4 - Sur le plan géographique, les postes membres de l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE sont situés dans six des dix provinces canadiennes, à savoir:

1	au Nouveau-Brunswick
37	au Québec
2	en Ontario
1	au Manitoba
2	en Saskatchewan
1	en Alberta

6 de 10

5 - Cette situation de fait confère à l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE, un caractère vraiment national plutôt que strictement régional. Ses membres, répartis à travers le pays, font constamment l'expérience du bilinguisme et du biculturalisme dans leur milieu respectif et peuvent en parler en connaissance de cause par le truchement de l'association.

6 - Ces mêmes membres appartiennent également à une autre association nationale, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (A.C.R.) - Canadian Association of Broadcasters (C.A.B.) qui groupe la majorité des postes canadiens de radio et de télévision de l'entreprise privée. C'est une autre occasion de connaître le problème du bilinguisme et du biculturalisme.

7 - Comme groupement, l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE est affiliée à l'Association canadienne des radiodiffuseurs et elle désigne chaque année quatre de ses membres pour faire partie du conseil d'administration de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. C'est ainsi que plusieurs radiodiffuseurs de langue française ont, dans le passé, joué un rôle important au sein de cet organisme. D'autres le font encore, et, précisément cette année, c'est un des membres de l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE qui est président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

8 - Il est bon de noter que quelques-uns des membres de l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE diffusent depuis quarante ans et plus.

Toutefois, comme telle, l'Association existe depuis le 30 novembre 1951. Lors d'une assemblée tenue à Québec ce jour-là, "il fut unanimement résolu que, dans l'intérêt général de la radio française au Canada, il soit établi une association comprenant tous les postes de radio canadiens, diffusant en langue française..."(1)

9 - Outre la poursuite des intérêts particuliers de ses membres, le nouvel organisme se donnait des buts plus généraux; ne retenons que les suivants:

- "Favoriser, encourager et promouvoir le développement de l'art de la radio...";(1)
- "Appuyer tout mouvement de nature à faire progresser l'art radiophonique, encourager et aider le développement des talents musicaux et littéraires, particulièrement en rapport avec la radiodiffusion;"
- "Protéger les intérêts du public dans toutes matières se rattachant au développement de la radiodiffusion dans toutes ses branches;".

Cela étant posé, il nous paraît pertinent et oppor-

(1) Ces textes ont été amendés subséquemment, c'est-à-dire lors de l'avènement de la télévision, de façon à inclure ce moyen de communication.

tun pour notre Association de présenter un mémoire à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. D'ailleurs, dans le passé, l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE, loin de rester repliée sur elle-même, s'est intéressée de façon active aux enquêtes d'envergure nationale. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1956, elle présentait un important mémoire à la Commission Fowler, chargée d'enquêter sur le domaine de la radiodiffusion au Canada.

CHAPITRE II

Le mandat de la Commission

10 - Nous savons que la Commission royale a été instituée pour "faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe d'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport en particulier."

11 - Comme les présidents conjoints, MM. Dunton et Laurendeau l'ont souligné eux-mêmes lors de l'audience publique préliminaire du 7 novembre 1963, l'idée maîtresse du mandat, c'est "l'égalité entre les deux peuples" qui ont fondé la Confédération canadienne : jusqu'à quel point elle existe; comment elle peut être mieux réalisée.

12 - Partant de ces notions qu'elle accepte d'emblée : deux peuples fondateurs; égalité entre ces deux peuples, notre Association croit pouvoir apporter un témoignage valable, utile à l'enquête et propre à inspirer des recommandations salutaires pour le développement du bilinguisme et du biculturalisme.

13 - Même si elle endosse les principes énoncés dans

le mandat de la commission, l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE tient à préciser dans quel sens elle entend quelques termes essentiels continuellement employés au cours de l'enquête, tels que : culture, bilinguisme, biculturalisme.

14 - Notons d'abord que, comme d'autres, nous sommes enclins à trouver pour le moins prématuré de parler de "nation canadienne". Nous croyons plutôt à l'existence, à l'heure actuelle, de deux nations: la nation canadienne-française et la nation canadienne-anglaise, chacune issue de sa culture propre dont l'un des éléments dominants est la langue.

Les définitions de "nation" sont nombreuses, variées et elles diffèrent apparemment d'une langue à l'autre. Pour sa part, l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE n'hésite pas à faire sienne la définition proposée à la page 16, paragraphes 11 et 12, du mémoire présenté à votre Commission par le Conseil de la vie française et qui se lit comme suit:

> "...La nation est le fruit de la culture, dont l'un des éléments est la langue. Elle peut comporter, dans ses composantes, la patrie, la race, l'histoire, la langue, la culture, la religion, les institutions, etc. A ce point de vue, nous croyons légitime d'affirmer que l'Etat canadien est formé de deux na-

tions: la nation canadienne-anglaise et la nation canadienne-française. Les deux ont en commun, la patrie, une partie au moins de l'histoire de ce pays, des idéaux d'ordre général. Chacune de ces nations a une culture et une langue propres. Elles se distinguent aussi de façon générale sous le double aspect ethnique et religieux.

La nation canadienne-française groupe tous les francophones de ce pays. Par conséquent leur situation dans une province en particulier ne doit pas être jugée uniquement en regard de leur nombre dans cette province, mais de l'ensemble du groupe francophone au Canada..."

15 - Différentes l'une de l'autre, les deux nations ont cependant quelque chose en commun : le pays qu'elles cohabitent et, forcément, une part d'histoire. Cela nous semble suffisant pour justifier le désir de chaque nation à l'effet que chacun de ses membres se sente parfaitement chez-lui n'importe où au Canada. Autrement, comment peut-on parler "d'égalité entre les deux peuples" qui ont fondé la Confédération ? Mais pour se sentir chez-soi, il faut retrouver, où que l'on soit, des éléments de sa culture nationale, notamment sa langue.

16 - D'où le problème du bilinguisme. Aux fins de la présente étude, le terme "bilinguisme" ne s'ap-

plique évidemment que dans le cas des langues française et anglaise. N'est bilingue que celui qui connaît ces deux langues. Dans le contexte canadien, la connaissance de toute autre langue, due à l'étude ou à l'appartenance à un groupe ethnique, pour enrichissante qu'elle puisse être ne peut jamais mériter le titre de bilingue à un citoyen canadien qui ne possède, en outre, que l'anglais ou que le français.

17 - Pour nous, le bilinguisme n'est pas une chose qui se superpose, en quelque sorte, à la vie nationale, qui lui est imposée par force de loi ou par pressions répétées, mais quelque chose qui colle à la réalité, qui est comme une fonction vitale, comme un mécanisme quasi automatique dont on peut toujours anticiper le fonctionnement et ne pas être déçus. Nous concevons que toute situation à caractère canadien doit automatiquement revêtir un caractère bilingue.

18 - Est-ce à dire que l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE préconise la connaissance parfaite et l'usage des deux langues officielles par tous et chacun des citoyens canadiens ? Même si elle semble souhaitable pour l'avenir, pareille possibilité nous paraît illusoire et utopique en ce moment. Mais nous pensons être pratiques et réalistes en croyant à la possibilité que chaque citoyen canadien, où qu'il se trouve en son pays, soit servi

en sa langue au niveau des administrations locales, provinciales et fédérales, et des services publics de tous genres. Nous estimons surtout que le gouvernement fédéral a le devoir impérieux de faire en sorte que le bilinguisme soit réellement une institution au sein des ministères, des bureaux fédéraux, des sociétés de la Couronne, et même des consulats et des ambassades à l'étranger.

19 - La langue étant l'expression de la culture, admettre qu'il y a deux langues officielles au Canada c'est reconnaître du même coup l'existence de deux cultures. L'une et l'autre ont sans doute un même fonds humain et universel, mais chacune s'étant développée dans des conditions différentes a acquis, comme toute culture nationale, des caractéristiques qui lui sont propres. Pour nous, l'existence même et l'épanouissement de ces deux cultures est la condition essentielle du biculturalisme. Loin de nous l'idée de désirer une synthèse des deux pour n'en faire qu'une qui ne serait aucunement caractérisée. Nous croyons au contraire que toutes deux doivent coexister d'une façon active, c'est-à-dire de telle sorte que l'une ou l'autre puissent s'enrichir de leur apport mutuel.

20 - Il faut assurer le développement du bilinguisme et du biculturalisme en notre pays. Mais nous ne croyons pas que ce soit la responsabilité du gouvernement fédéral seul. Une action s'impose aus-

si bien à l'échelon provincial que régional et local, car c'est avant tout un climat nouveau, une mentalité nouvelle qu'il s'agit de créer. Il faut dorénavant que chaque citoyen sente qu'il peut vivre et s'épanouir, quelles que soient sa langue et sa culture, n'importe où au pays, et qu'il soit assuré de trouver partout les facilités, voire même les institutions qui favorisent cet état de choses. Parallèlement, il doit pouvoir s'enrichir à même la langue et la culture de l'autre nation. Mais en même temps, il doit admettre que celui qui est issu de l'autre nation a, en vertu du principe d'égalité, droit aux mêmes avantages. C'est là-dessus que se fondent quelques-unes de nos recommandations.

21 - Nous croyons d'ailleurs que la radio et la télévision peuvent faire beaucoup pour créer le climat décrit ci-dessus. Nous pouvons affirmer que les postes privés, conscients de leur responsabilité à cet égard, sont prêts à continuer à faire leur part pour favoriser le bilinguisme et le biculturalisme.

Cette question s'inscrit dans un contexte où la radio et la télévision ont une grande influence. Il est sans doute bon de revoir rapidement quel est le rôle des postes et comment leur action se situe dans l'évolution du milieu canadien. Ceci vous permettra d'évaluer de façon plus juste comment se pose pour les postes le problème culturel,

biculturel et économique, quels problèmes ils rencontrent dans leur oeuvre culturelle et biculturelle, et quelles mesures devraient être prises pour qu'ils soient mieux en mesure de jouer leur rôle dans la société biculturelle canadienne.

CHAPITRE III

Les réalisations de la radiodiffusion au Canada

a) Réalisations culturelles:

22 - Il semble que bien peu de gens s'arrêtent à considérer l'apport important de la radiodiffusion dans le développement de la culture, tant anglaise que française, au Canada. Nous qui évoluons dans cette sphère nous nous rendons mieux compte que sans l'importante contribution de la radio et de la télévision, tant d'Etat que d'entreprise privée, la majorité des Canadiens ne vivraient pas encore à "l'heure du monde".

23 - Comme nous l'avons affirmé dans le premier chapître, la langue est l'expression de la culture. Nous croyons donc que c'est par la langue que la radio et la télévision ont, en premier lieu, influencé la culture au Canada. Au Canada français, en tout cas, le fait est patent. La radio et la télévision, par leurs annonceurs, commentateurs, conférenciers, font pénétrer le bon langage au foyer même, et l'associent de plus en plus à la vie de tous les jours. En outre, elles apportent des entretiens, voire même des cours sur la langue parlée. La population accepte de plus en plus ceux qui parlent bien et tend à suivre leur exemple. Même les enfants craignent de moins en moins d'être la risée de leurs camarades s'ils imitent en quelque sorte le bon langage des annon-

ceurs et acteurs de la radio et de la télévision. C'est un progrès très net. Sans prétendre que la radio et la télévision en soient les seuls responsables, nous sommes convaincus qu'ils ont été et sont encore des facteurs primordiaux d'une pareille amélioration et surtout d'une telle maturation du peuple.

24 - Nous prétendons qu'en développant le goût des Canadiens pour le beau exprimé par la langue, par la musique, par le théâtre, la radio et la télévision ont vraiment fait quelque chose de valable pour la culture en notre pays.
Nous savons, par exemple, que la radio a contribué pour beaucoup à faire connaître et apprécier la musique de concert, de même que l'opéra, de sorte qu'aujourd'hui, dans toutes les grandes villes du pays on trouve un orchestre symphonique assuré d'un public sympathique et de bon goût. Et on ose maintenant entrevoir le jour où Montréal aura sa compagnie permanente d'opéra. Ce qui est vrai de la musique l'est également du théâtre. La radio d'abord, a mis à la portée de tous des oeuvres qui autrement ne les auraient jamais atteints. C'est le cas, entre autres pour les classiques. La télévision est venue amplifier, en présentant ces pièces, et d'autres, dans des mises en scènes qui sont pour la plupart des gens une véritable révélation. Tant et si bien que, contrairement à ce qu'on craignait lors de l'a-

vènement de la télévision, le théâtre a connu un grand essor. Le public a appris à aller au théâtre; la radio et la télévision lui en ont donné le goût.

25 - Les radiodiffuseurs privés contribuent d'ailleurs d'une autre façon à la culture théâtrale des Canadiens. Ils ont en effet, depuis quelques années, commandité le Festival national d'art dramatique. Ils y ont consacré l'imposante somme de $100,000.00. On sait que les deux cultures, française et anglaise, ont l'occasion de s'exprimer au cours de cette manifestation artistique annuelle.

26 - La radio et la télévision ont aussi contribué à l'éveil de l'intérêt de la masse pour les affaires publiques. D'une part, elles ont rendu le monde présent aux Canadiens qui ont pu se rendre compte qu'il existe partout dans le monde des problèmes, des difficultés, des misères, mais aussi des réalisations et des réussites; d'autre part la radio et la télévision ont permis aux Canadiens de prendre conscience de ce qui se passe d'un bout à l'autre de leur pays, de confronter les opinions parfois très divergentes qui se développent dans différentes parties du Canada, bref de s'éveiller aux grandes questions d'intérêt national et de se former une opinion. On est peut-être porté à négliger l'influence que nos deux moyens de diffusion peuvent exercer sur la formation de l'opinion

du peuple. Pourtant cette influence est réelle. Bien sûr, il n'est pas question d'un "dirigisme" de la pensée qui impose des vues officielles ou simplement partisanes, mais d'une influence plus subtile qui tire sa valeur d'une meilleure information et d'enrichissants échanges d'opinion. Et nous croyons que la radio et la télévision sont des plus utiles pour de tels échanges et pour faire connaître les gens tels qu'ils sont, où ils sont. Qu'on songe, à ce propos, qu'autrefois des politiciens en mal de popularité ne craignaient pas de faire telle déclaration dans une partie du pays, mais de dire presque le contraire ailleurs si cela leur paraissait rentable du point de vue électoral et politique. Mais aujourd'hui, radio et télévision transmettent presque instantanément les déclarations importantes d'un bout à l'autre du pays; souvent la voix et la photo rendent l'orateur omniprésent. Aussi se risque-t-il rarement à se contredire ou à interpréter les faits d'une façon qui diffère suivant l'endroit où il se trouve, sachant que le peuple est plus apte à juger de son manque d'objectivité ou de sincérité.

Il n'est pas osé de prétendre que la radio et la télévision ont joué un rôle important dans un tel changement de philosophie et de mentalité du peuple, comme elles en ont joué un grand aussi dans le domaine de l'information pure et simple. Il convient de noter qu'on sait gré à nos deux moyens de diffusion d'avoir toujours offert aux Canadiens

une information objective. Certains considèrent même ce fait comme un phénomène propre à la radio et à la télévision.

27 - Signalons ici une autre initiative qui est propre à l'entreprise privée dans le domaine de la radiodiffusion et qui a justement pour but de favoriser l'essor du bilinguisme et du biculturalisme au pays. Les postes de radio et télévision ont en effet, par le truchement de leurs associations : ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE et Association canadienne des radiodiffuseurs, institué deux trophées. L'un est destiné au poste de radio et au poste de télévision de langue anglaise qui ont le plus fait au cours de l'année pour faire connaître la culture française dans leur milieu. L'autre est inversement offert aux postes de radio et de télévision de langue française qui ont le plus contribué à faire connaître la culture anglaise, dans leur milieu. C'est dire que dans notre sphère d'activité, et dans le mesure où il n'en tient qu'à nous, le respect et l'épanouissement du biculturalisme ne sont pas que de vains mots. Une initiative comme celle-là, en tous cas, est sûrement susceptible de rendre tous les Canadiens plus conscients de l'existence les uns des autres, de les aider à mieux s'apprécier mutuellement, et conséquemment de contribuer au développement de notre pays.

28 - Toujours au chapître des réalisations culturel-

les de la radiodiffusion au Canada, il nous semble approprié de souligner le rôle complémentaire de Radio-Canada et des postes privés. L'apport de la Société d'Etat à la vie culturelle des Canadiens est indéniable. Il faut par ailleurs convenir que Radio-Canada offre des programmes d'intérêt national alors que les postes privés mettent surtout l'accent sur le caractère régional.

D'autre part, sans la participation des postes privés, le rayonnement de Radio-Canada aurait été très limité. Dans le Québec, par exemple, le réseau français de Radio-Canada est formé de 22 postes de radio. De ce nombre, trois seulement sont la propriété de l'Etat; les autres sont des postes privés affiliés. (A la rigueur on pourrait en ajouter un quatrième : celui d'Ottawa qui dessert la région de Hull). Du côté de la télévision, même constatation : Radio-Canada ne possède en propre que deux des douze postes qui forment le réseau français. (Là aussi on pourrait, à la rigueur, ajouter celui d'Ottawa qui est capté à Hull et dans les environs).

29 - Il convient d'attirer l'attention sur une autre façon par laquelle les radiodiffuseurs de langue française ont favorisé l'épanouissement de la culture. C'est en faisant connaître les compositeurs et interprètes de chansons canadiennes. Il y a seulement une quinzaine d'années, il n'exis-

tait à peu près aucun matériel canadien utilisable à la radio. Presque tout venait de France et les vedettes étaient presque exclusivement Tino Rossi, Lucienne Boyer, Jean Clément, Tohama, Charles Trenet, Maurice Chevalier, etc. Aujourd'hui c'est différent. Grâce à l'esprit d'initiative et à l'action énergique des postes radiophoniques, des compositeurs ont pu se révéler, des chanteurs ont pu se faire connaître et apprécier. La faveur populaire va maintenant à Gilles Vignault, Monique Leyrac, Michel Louvain, Margot Lefebvre, Félix Leclerc et nombre d'autres de chez-nous. Certains postes ont même été jusqu'à mettre sur pied des entreprises d'enregistrement de disques et d'édition de musique en feuille pour assurer la diffusion des oeuvres canadiennes et en faire mieux connaître les interprètes.

On estime maintenant que la programmation de la radio privée, d'expression française, comporte une proportion de 75% de chanteurs canadiens et une proportion de 50% de chansons dues à des compositeurs canadiens. Le reste de la programmation, soit 25% vient de France ou d'ailleurs. Une entente entre l'Association canadienne des radiodiffuseurs et Composers Authors and Publishers Association of Canada Limited (Association des compositeurs auteurs et éditeurs du Canada limitée) a eu pour résultat la formation d'un comité conjoint qui a choisi des compositeurs canadiens et a vu à l'enregistrement sonore de leurs oeu-

vres, puis à la distribution de ces enregistrements, parmi les postes canadiens, tant d'expression française qu'anglaise.

On peut dire que la télévision s'est engagée dans la même voie que la radio en développant elle aussi des jeunes vedettes et des compositeurs. Elle semble, de plus, appelée à jouer un rôle important dans le développement de l'industrie cinématographique. Nous reviendrons sur cette question, plus loin dans notre mémoire.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE estime que, sans négliger l'enrichissement qu'on peut retirer des autres pays, il faut reconnaître et diffuser ce qui vient de chez-nous. Les radiodiffuseurs privés, d'expression française, sont fiers d'oeuvrer en ce sens.

b) Réalisations économiques:

30 - La radiodiffusion d'entreprise privée constitue une grande force économique, d'abord par les investissements considérables qui ont été faits par les postes actuels. Du seul point de vue technique les standards de qualité sont tels que chaque poste doit forcément posséder le meilleur équipement possible et doit constamment y ajouter des appareils perfectionnés pour assurer à l'auditeur une réception aussi parfaite que possible. Nous ne sommes plus, en effet, à l'époque des pionniers; la radiodiffusion est aujourd'hui affaire de professionnels. Par ailleurs, les services qu'un poste doit maintenant assurer nécessitent des locaux appropriés, plus modernes, plus vastes, partant plus dispendieux. Que dire de la télévision où les installations techniques sont plus élaborées et les studios forcément plus vastes. L'avènement prochain de la télévision en couleur nécessitera, des postes existants, de nouveaux investissements. On ne s'étonnera donc pas que les sources officielles de renseignements statistiques citent des montants très élevés au chapître des capitaux investis par les radiodiffuseurs canadiens de l'entreprise privée. Le Bureau fédéral de la statistique donne le chiffre de $157,810,198.00, pour 1962.(1)

(1) B.F.S. Cat. 56204-F, 1962

31 - Le caractère de plus en plus complexe du fonctionnement des postes exige un personnel de plus en plus nombreux et spécialisé, ce qui contribue à augmenter le budget d'exploitation. D'autres facteurs y concourrent; citons: les heures de diffusion de plus en plus longues (certains postes am de langue française diffusent 24 heures par jour; d'autres 20 ou 18); les services de plus en plus nombreux qu'il faut être en mesure de rendre aux clients (présentation des produits, traduction, émissions dans les établissements, etc.); et par voie de conséquence le personnel plus nombreux et plus compétent qui est requis; et beaucoup d'autres facteurs d'ordre financier: taxes, droits d'auteurs, licences, etc. Les chiffres officiels indiquent que les postes canadiens avaient un budget d'exploitation total de $95,839,711.00, en 1962.(1)

32 - Le domaine de la radiodiffusion privée constitue une excellente source d'emploi à travers le Canada. Chaque poste offre une grande variété d'emplois: techniciens, scripteurs, nouvellistes, annonceurs, chroniqueurs, commentateurs, employés de bureau, etc. C'est un total de 8,175 personnes qui ont ainsi trouvé de l'emploi dans les postes privés canadiens en 1962, selon les chiffres officiels. A leur tour ces employés ont une influence sur l'économie du pays puisque leur

(1) B.F.S. Cat. 56204-B, 1962

pouvoir d'achat représente $40,055,064.00.(1) Il n'est tenu compte, dans ces chiffres, que des employés réguliers et non pas des artistes, musiciens ou autres qui reçoivent des cachets pour des exécutions spécifiques occasionnelles.

33 - Il faut tenir compte aussi des montants très élevés que les postes de radio et de télévision paient aux agences de publicité. Celles-ci, il va de soi, rendent des services aux postes, mais ces derniers leur versent de fortes sommes en commissions ou frais de production. Ces frais sont soustraits des montants que la publicité nationale devrait rapporter aux postes. Il y a interdépendance entre les deux groupes et il n'est pas exagéré de dire que, pour sa part, la radiodiffusion concourt à la prospérité économique d'une autre sphère d'activité au Canada, celle des agences de publicité. A celles-ci ont été payées des commissions s'élevant à $7,884,211.00, en 1962.(1)

34 - La publicité confiée aux postes de radio et de télévision, constitue un apport sensible à la vie économique du pays. En elle-même, c'est-à-dire par ce qu'elle coûte, la publicité nationale et locale contribue pour beaucoup à mettre de l'argent en circulation. Par ses contrecoups elle est

(1) B.F.S. Cat. 56204-F, 1962.

aussi un stimulant économique de première force. Son but n'est-il pas d'activer les ventes de produits et de services ? Pour atteindre ce but, on a dépensé en 1962, $52,100,537.00 en publicité nationale et $40,733,617.00 en publicité locale par le truchement de la radio et de la télévision d'entreprise privée. C'est une contribution appréciable, croyons-nous, à la vie économique du pays.

(1). B.F.S. Cat. 56204-F, 1962.

CHAPITRE IV

Les problèmes de la radiodiffusion au Canada:

a). Problèmes culturels:

35 - Les postes de radio et de télévision de langue française rencontrent, dans l'exercice de leur activité, un certain nombre de difficultés d'ordre culturel. Nous sommes convaincus que le fait de régler ces difficultés serait une façon de hâter la solution du problème général du bilinguisme et du biculturalisme. Nous voulons donc énumérer quelques-unes de ces difficultés et, plus loin, suggérer des solutions.

36 - Au chapître de la programmation, les postes privés d'expression française rencontrent des difficultés qui leur sont propres. Ils se sentent handicapés sur deux fronts à la fois: celui des sources d'approvisionnement d'émissions et celui des débouchés pour leurs propres réalisations.

37 - Pour les postes de langue anglaise, il semble assez facile de se procurer des séries de programmes radiophoniques, soit aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, ou au pays même. Pour les postes de langue française ce n'est à peu près pas possible de s'approvisionner au pays et l'importation est toujours plus dispendieuse quand elle est possible. Il faut aussi prendre en considération le fait qu'une émission en langue française est destinée à un au-

ditoire plus limité ; son coût par personne s'en trouve donc plus élevé. Pour les postes d'expression française il est également plus difficile, pour ne pas dire quasi impossible, de trouver des débouchés pour leurs propres réalisations. En conséquence il est quasi impossible pour eux d'amortir les frais considérables de réalisation qu'impliquent les émissions culturelles à grand déploiement. Ceci a pour effet de ralentir le développement des activités culturelles en langue française sur les ondes des postes privés.

38 - Les mêmes considérations peuvent s'appliquer à la télévision où la situation fait sentir ses effets de façon encore plus aiguë. D'abord le coût d'opération étant plus élevé à la télévision qu'à laradio, l'addition d'un autre facteur comme le nombre restreint de téléspectateurs de langue française rend le problème encore plus complexe pour les postes d'expression française. Pour eux aussi le fait que les sources d'approvisionnement sont plus limitées et plus dispendieuses ne fait qu'ajouter à l'acuité de la situation.

39 - Que dire du marché d'exportation ? Là encore, pour les programmes en langue anglaise, il existe plus de possibilités. On peut citer des exemples de programmes enregistrés au Canada et vendus à d'autres pays. Mais en français, c'est différent. Les possibilités d'échanges avec les pays de langue française sont peu nombreuses et loin d'être

faciles. On sait, par exemple, que l'exportation de programmes canadiens en France est sujette à des restrictions syndicales très rigides de la part de ce pays. C'est dire qu'un programme ne peut être présenté qu'une fois au public canadien et que les radiodiffuseurs de langue française ne peuvent pas, comme leurs collègues de langue anglaise, récupérer une partie de leurs frais de production en vendant ce programme pour présentation dans d'autres pays.

40 - Puisque nous avons fait une mention des échanges avec le France, nous voulons souligner les problèmes particuliers du "doublage" de films en français. A première vue, il semblerait facile de doubler en français, au Canada, des films ou programmes étrangers. Pourtant la chose est quasi impossible, faute de débouchés suffisants pour de telles productions. Nous le répétons, la France impose des restrictions très rigides à l'importation de films. Il y a donc là un problème de législation et de relations intersyndicales complexes qu'il y a lieu d'étudier, de façon à obtenir le libre échange par les voies diplomatiques. On obtiendrait ainsi un triple résultat. D'abord, on rendrait disponibles un plus grand nombre de films à contenu partiellement canadien; puis on assurerait le développement de l'industrie du "doublage"; enfin on assurerait du coup une meilleure "image" du Canada à l'étranger.

1 - Nous venons de toucher des problèmes d'envergure qui sont inhérents à l'existence même d'une double culture en notre pays. Cela nous amène à faire les deux énoncés qui suivent:

a) S'il est vrai que nous attachons une grande importance au développement et à la manifestation de la culture et du biculturalisme au Canada, il nous semble découler logiquement que toute la population canadienne doit être prête à assumer certains sacrifices pour favoriser l'éclosion et le développement d'oeuvres d'inspiration canadienne.

b) A l'instar de la radio qui a fait beaucoup pour les artistes et pour le développement d'une industrie du disque, la télévision pourrait elle aussi apporter une contribution très appréciable, dans le domaine du film. Mais alors que les disques produits par la radio peuvent être vendus au public, les films de la télévision ne peuvent l'être. Donc, ou bien on ne réalise pas de films au Canada, ou si on en fait, on ne peut espérer amortir les frais de production par la vente au public. Voilà pourquoi nous croyons que, plus que par le passé, il faut trouver les moyens d'encourager la réalisation de films canadiens et d'assurer le développement d'une industrie

privée du film au Canada. Nous croyons aussi qu'il faut donner aux organismes déjà existants les moyens d'aller à la limite de leurs possibités. Il est regrettable, par exemple, que faute de moyens financiers suffisants, certaines oeuvres de l'Office National du film qui mériteraient d'être présentées de nouveau à la population canadienne, par le truchement de la télévision privée française et anglaise, ne soient plus disponibles à un coût abordable. Nous suggérons qu'il y aurait avantage à ce que les fonds nécessaires soient fournis à l'O.N.F., pour que ces oeuvres puissent être mises de nouveau à la disposition du public canadien par l'intermédiaire de tous les postes de télévision d'entreprise privée.

2 - Pareille suggestion nous paraît d'un intérêt immédiat et concret puisqu'elle présente des moyens de mettre à la disposition du public canadien des oeuvres déjà connues et d'inspiration canadienne. Ne citons qu'un exemple parmi tant d'autres. En ce moment, un poste qui voudrait présenter une oeuvre d'Hervé Biron, filmée par l'O.N.F., et intitulée " Les Brûlés ", devrait payer une somme considérable en droits de représentation pour tout le Canada. Pareille dépense est hors de portée pour un poste privé, ce qui veut dire qu'il est impos-

sible de présenter de nouveau "Les Brûlés" à la population canadienne. Pourtant c'est l'histoire d'un groupe de pionniers dont l'oeuvre marque une étape importante dans le développement d'une vaste région du Canada. Cette oeuvre canadienne de valeur culturelle et historique, qui a été réalisée à grands frais, demeure "gelée" alors qu'elle pourrait être présentée de nouveau à la population canadienne, moyennant un déboursé qui paraît dérisoire par comparaison avec la mise de fonds initiale.

43 - D'une façon analogue certaines réalisations filmées et certains enregistrements musicaux de Radio-Canada ne peuvent être présentés de nouveau à la population canadienne en ce moment parce qu'il serait nécessaire de repayer les droits d'auteurs ou les cachets aux artistes qui ont pris part à la réalisation de ces émissions. Là aussi nous suggérons qu'il y aurait avantage à ce que les fonds nécessaires soient fournis à Radio-Canada pour que ces oeuvres puissent être mises de nouveau à la disposition de la population canadienne par l'intermédiaire de tous les postes canadiens de radio et de télévision.

44 - Voici un autre problème qui touche de façon particulière les radiodiffuseurs de langue française. Il a trait au règlement du B.G.R. qui oblige les postes de télévision à assurer à leurs programmes une proportion de 55% de contenu canadien. Pour

satisfaire aux exigences de ce règlement les postes d'expression anglaise ont un net avantage. Ils peuvent avoir recours aux sources du Commonwealth. Un film en provenance d'un pays du Commonwealth a en effet une valeur de 100% relativement au contenu canadien. Par ailleurs, les postes d'expression française ne peuvent recourir aux mêmes sources. Il faut être réalistes : les pays du Commonwealth ne produisent pas de fils en français! Il faut donc s'approvisionner ailleurs. Alors, dans le cas des émissions réalisées hors du Canada, dans les pays d'expression française, un film ne compte que pour un pourcentage de 50% en ce qui concerne le contenu canadien.(1) Voilà un point sérieux, une situation vraiment discriminatoire et plus onéreuse pour nos postes de télévision de langue française, situation à laquelle il nous paraît urgent de remédier.

45 - Sur le plan administratif, les radiodiffuseurs de langue française rencontrent également des difficultés d'ordre culturel. Les unes surgissent dans les relations avec l'organisme de régie du gouvernement fédéral, appelé Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

Les remarques qui suivent ne visent pas des personnes en place, mais uniquement le système tel que conçu et tel qu'il fonctionne actuellement.

Il n'est pas nécessaire de rappeler quel est le

(1) Le récent rapport Fowler fait état de ce problème, à la page 50.

rôle du B.G.R., en vertu de la Loi de la radiodiffusion. Soulignons seulement que c'est devant cet organisme que doivent comparaître, un peu comme devant une cour, ceux qui veulent entrer dans le domaine de la radiodiffusion, puis les radiodiffuseurs eux-mêmes qui doivent rendre compte de leur activité, avant d'obtenir un renouvellement de permis, ou qui désirent obtenir le droit de faire certains changements de propriété ou d'ordre technique, tels qu'augmentation de puissance, changement de site, etc. On traite donc, devant le B.G.R., de sujets qui touchent à l'existence ou à la survie des postes. Quand on a à défendre des questions aussi graves devant un groupe qui en impose, qu'on le veuille ou non, on a besoin de tous ses moyens. Il est essentiel, bien sûr, de pouvoir s'exprimer dans sa propre langue, mais encore faut-il que ce faisant, on ait l'assurance d'être aussi bien compris que celui qui s'exprime dans l'autre langue. Il faut donc que la composition même de l'organisme en cause réponde à ce besoin. C'est d'ordre utilitaire, mais de plus c'est conforme au principe de l'égalité.

46 - Voilà pourquoi il nous paraît urgent que la représentation de l'élément de langue française au sein du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion soit augmentée de façon à assurer l'égalité numérique des membres à plein temps aussi bien que des membres à temps partiel. Nous croyons aussi qu'on

devrait énoncer sans équivoque le principe de l'alternance d'un Canadien français et d'un Canadien anglais tant à la présidence qu'à la vice-présidence de l'organisme, en prenant soin que, lorsque le président est de langue anglaise, le vice-président soit de langue française, et vice-versa.

47 - Dans le cours ordinaire des choses, les radiodiffuseurs sont en relations avec différents ministères fédéraux, particulièrement avec le Ministère des Transports. C'est celui-ci qui s'occupe, entre autres choses, d'émettre les permis de radiodiffusion et qui veille à ce que les engagements techniques soient bien observés par les titulaires de permis. Là encore il est important pour le radiodiffuseur de ne pas être handicapé par un problème de communication au niveau de la langue employée dans les échanges. Trop souvent hélas, le radiodiffuseur de langue française éprouve là les mêmes difficultés qu'on connaît ailleurs dans la fonction publique fédérale et que d'autres mémoires ont déjà portées à votre attention. L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE reconnaît que dans le passé les fonctionnaires concernés ont fait preuve de collaboration et de compréhension. Mais devant les difficultés qu'ont quand même éprouvées plusieurs de nos membres, nous suggérons que la situation soit corrigée.

Là encore, nos remarques ne visent pas des personnes en place, mais uniquement le système tel que conçu et tel qu'il fonctionne actuellement.

48 - Mais il y a plus : l'influence qu'exercent les organismes du gouvernement fédéral dans l'expansion et le développement du système de radiodiffusion au pays. Certains faits sont renversants. Ainsi:

1- Il paraît impensable, en 1965, à la veille du centenaire de la Confédération, alors qu'on parle de plus en plus d'égalité entre les deux peuples fondateurs, que la radiodiffusion d'expression française ne soit pas encore répandue à travers le pays. Quatre provinces ne comptent aucune station radiophonique française, encore moins de station de télévision. Ce sont: la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard, Terre-Neuve et la Colombie canadienne;

2- Il paraît inconcevable que les stations d'expression française hors du Québec n'aient pu être établies qu'au prix d'efforts illimités, qu'à coups de souscriptions publiques parmi l'élément canadien-français à travers le pays, et qu'elles doivent encore connaître une existence difficile, pour ne pas dire pénible;

3- Il paraît inconcevable que l'établissement d'un poste d'expression française hors du Québec rencontre tant de difficultés, tant de résistance. Quand survint le projet d'un pre-

mier poste français dans l'Ouest, celui de Saint-Boniface, que d'opposition et que d'objections furent exprimées. Plus récemment à Toronto, des groupes et des individus se sont opposés au principe même de l'établissement d'un poste français dans le Ville-Reine. Cette opposition est d'autant plus difficile à comprendre quand on considère quel traitement, du point de vue radio et télévision, est accordé à la minorité de langue anglaise dans le Québec, notamment à Montréal, Québec et Sherbrooke. Il est des résistances difficiles à expliquer pour qui croit au principe de l'égalité !

49 - Dans le même ordre d'idées nous faisons remarquer à la Commission qu'on s'explique mal pourquoi la proportion des postes de langue française ne reflète pas davantage la proportion de la population de langue française dans certains grands centres. A Montréal, par exemple, si l'octroi de permis avait toujours été fait en vertu de ce critère on n'aurait pas à déplorer la situation actuelle. Montréal, première ville française d'Amérique, dont la population , dans la zone métropolitaine, est de plus de deux millions de personnes[1] ne compte que trois postes de radio qui diffusent exclusivement en français[2], sur un grand total de

(1). Rapport préliminaire de la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Appendice V, Tableau 3.
(2) CKAC, CJMS, CKLM.

huit postes privés(5). Même si, outre ces trois postes, on reconnaît l'existence d'un poste bilingue(3) et d'un poste multilingue(4), on atteint difficilement une proportion de 50% de diffusion en langue française, alors qu'au moins 70% de la population est d'expression française. Du côté des postes de télévision le rapport est de 1 à 1(6) alors que celui de la population française, nous y insistons, est de 7 à 3.

50 - Pour tout dire, nous ne comprenons pas pourquoi il existe une telle différence de philosophie quand il s'agit, d'une part de déterminer le nombre de postes d'expression anglaise à Montréal et d'autre part d'établir un seul poste d'expression française à Toronto ou Saint-Boniface. Pourtant l'établissement des postes anglais à Montréal n'a soulevé d'objections de principe ni du groupe français ni du groupe anglais. Mais quand on parle d'un seul poste français à Saint-Boniface, ou d'un seul poste français à Toronto, où il existe quand même un grand nombre de poste anglais, le groupe anglais soulève immédiatement des ob-

(3). CKVL.
(4). CFMB.
(5). Ceux qui diffusent uniquement en anglais sont: CFCF, CJAD, CKGM. Il faut ajouter CFOX, Pointe-Claire, qui est situé dans l'Ile de Montréal et qui, à toutes fins pratiques, atteint la population métropolitaine de Montréal.
(6). CFCF-TV en anglais; CFTM-TV en français

jections de principe. Voilà une situation qui ne nous paraît pas conforme au principe d'égalité. Nous croyons fermement qu'une étude sérieuse de la question s'impose.

51 - En dépit des réalisations très importantes signalées précédemment, les radiodiffuseurs de langue française entrevoient de nombreuses avenues qui restent à explorer et ils aimeraient voir s'amoindrir l'importance de certains des facteurs qui agissent comme un frein sur leur action. L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE est donc d'avis que certaines mesures très accessibles feraient beaucoup pour rendre plus fructueuse et plus efficace l'action des postes de langue française. C'est dans cet esprit qu'elle soumet ces quelques suggestions à la Commission royale qui, avons-nous confiance, saura déceler les obstacles qui empêchent le plein épanouissement des deux cultures dans chaque sphère d'activité humaine au pays et saura aussi, par la suite, proposer des solutions. C'est d'ailleurs notre ferme conviction que les meilleurs intérêts du Canada tout entier seront mieux servis si l'industrie de la radiodiffusion d'expression française est forte et, si d'une part sont mis à sa disposition les moyens essentiels requis et, si d'autre part elle est libérée de certaines des entraves qui gênent son essor. Aussi nous paraît-il impérieux que le gouvernement

se penche sur le problème et cherche des solutions, dans le meilleur intérêt du peuple canadien.

b) Problèmes économiques:

52 - Aux problèmes culturels énoncés précédemment sont indissolublement liés des problèmes d'ordre économique. En bref, il en coûte plus cher pour assurer la marche des postes de langue française justement parce qu'on ne peut pas le faire exclusivement dans la langue de son choix. Il peut sembler surprenant, pour ne pas dire paradoxal, qu'un poste qui diffuse uniquement en français, pour un auditoire exclusivement ou presque exclusivement d'expression française, soit obligé d'avoir recours à la langue anglaise pour conduire ses affaires. C'est pourtant le cas et non pas seulement occasionnellement, exceptionnellement, mais dans la pratique de tous les jours.

53 - Les postes sont en effet en relations constantes avec une foule d'organismes, gouvernementaux ou autres, pour lesquels une seule langue semble officielle : l'anglais. Il s'ensuit que s'ils veulent continuer à entretenir des relations, voire transiger avec ces gens, qu'il s'agisse de clients, de représentants de postes, de dirigeants d'agences de publicité, de fonctionnaires gouvernementaux, les postes de radio et de télévision doivent être en mesure de s'exprimer en anglais. Il leur faut donc, au moins à un certain niveau administratif, s'assurer les services d'un personnel bilingue, ce qui parfois complique le recrutement.

On peut rencontrer des candidats qui, par ailleurs, seraient aptes à très bien remplir certains emplois mais qui se sentent handicapés, pour ne pas dire diminués, du seul fait qu'ils ne sont pas assez familiers avec la langue anglaise. Il faut ou se priver de leurs services ou leur retirer certaines responsabilités. On comprend dès lors que l'individu placé en pareille situation en souffre psychologiquement, au point que son rendement habituel peut s'en ressentir; pour ce qui est de l'employeur, il a à subir une entrave à la bonne marche de ses affaires.

54 - En vertu de l'égalité des deux peuples fondateurs, invoquée au début de ce mémoire, il faudrait que les inconvénients provenant du bilinguisme soient ou supprimés ou supportés à part égale. Aussi, espérons-nous que la Commission pourra suggérer au gouvernement fédéral des solutions pour rendre la tâche moins onéreuse aux radiodiffuseurs d'expression française. Il faut que d'ici peu de temps le français soit reconnu comme langue de travail à l'égal de l'anglais et que toutes les facilités soient accordées aux Canadiens d'expression anglaise pour apprendre le français, et inversement. En outre d'assurer l'enseignement du français à l'école, que des cours aux adultes soient organisés systématiquement et subventionnés; au besoin que des primes soient accordées aux adultes titulaires d'emplois importants pour

les inciter à devenir bilingues. Cette dernière mesure devrait avoir, à notre avis, un caractère permanent, dans le but précis de hâter le processus de "bilinguisation" du pays.

55 - Ce qui devrait également retenir l'attention, c'est le moyen de placer le français sur un pied d'égalité avec l'anglais dans le champ des affaires. Il faut qu'on cesse de le considérer comme langue folklorique d'un grand attrait pour les touristes qui visitent le Québec, mais qu'on le tienne vraiment pour langue de communication dans le cours ordinaire de la vie. Tout ce qu'on pourra faire en ce sens fournira un stimulant à ceux qui jusqu'à maintenant n'ont pas cru bon d'étudier le français parce qu'ils n'y voyaient aucune utilité d'ordre pratique. Il faut absolument créer un courant d'opinion en faveur du français, et réaliser des états de fait qui en favorisent l'emploi. Le bilinguisme, le biculturalisme, la bonne entente ne s'en porteront que mieux et personne ne sera perdant.

D'ailleurs, l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE tient à préciser qu'elle ne réclame, pour les postes d'expression française, rien de plus que ce qui est accordé (ou pourra être accordé), aux postes d'expression anglaise. Mais il n'y a pas de raison non plus pour qu'on accorde moins aux postes de langue française qu'aux autres.

56 - L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE est assez réaliste pour reconnaître que le problème de l'égalité et de la bonne entente entre les deux peuples fondateurs, ne peut trouver sa solution dans une formule rapide, prometteuse de résultats à brève échéance. Par contre, elle est d'avis que l'adoption d'une série de mesures bien précises pourrait hâter grandement le règlement du problème. Nous en énumérerons quelques-unes qui nous semblent plus urgentes et propres à corriger des situations dont l'anomalie nous paraît de la plus grande évidence.

CHAPITRE V

CONSIDERATIONS DIVERSES

57 - Nous croyons que tout aussi bien que les routes et les chemins de fer, et même mieux à certains égards, le domaine de la radiodiffusion aide à unir les différentes parties du Canada, à unir les citoyens. Il faut donc renforcer ces moyens de communication que sont la radio et la télévision afin de hâter la solution du problème du bilinguisme et du biculturalisme. Ce problème prend de plus en plus d'importance et, comme le note la Commission dans son rapport préliminaire, va en s'aggravant. Il était déjà de si grande envergure qu'il a fallu jusqu'ici toutes les ressources de Radio-Canada et des postes privés pour y faire face. Maintenant il faut faire encore plus. Si on croit vraiment à la valeur d'une double culture canadienne, il faut prendre les moyens pour que ses deux composantes puissent s'épanouir librement. Il faut étudier le problème à fonds et trouver des solutions pratiques qui permettent à la radiodiffusion de continuer à jouer un rôle prépondérant en matière de bilinguisme et de biculturalisme.

58 - L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE est d'opinion que dans le passé, le gouvernement aurait dû encourager davantage l'entreprise privée en matière de

radiodiffusion. Il est un fait facile à vérifier, c'est que les postes privés sont à l'avant-garde de la pensée au Canada et qu'ils sont en relation directe avec le peuple; il se sont rendus accessibles et sympathiques au public, ils pénètrent la masse. Etant ainsi très près du peuple, le poste privé peut communiquer plus facilement avec lui. Il est ainsi en excellente position pour travailler au développement du bilinguisme et du biculturalisme. Le gouvernement peut faire beaucoup pour l'aider à ce sujet, pour lui permettre de jouer pleinement son rôle tout en lui assurant pleine liberté d'action.

59 - Le gouvernement devrait, à notre avis, enlever toute taxe discriminatoire, et en particulier modifier la législation qui règle la façon de déterminer le montant du permis que chaque poste est appelé à payer annuellement. Telle qu'elle est actuellement établie, cette licence constitue une double taxation sur le revenu, et partant, une injustice envers les postes privés. Le gouvernement se doit de rendre la règlementation appliquée aux postes de radio et de télévision plus souple, plus réaliste. Plutôt que d'être technique, du type formulaire, restrictive au point de freiner l'action des postes, la règlementation doit créer un climat qui favorise l'épanouissement du bilinguisme et du biculturalisme.

Il serait également dans l'ordre que le gouvernement mette à la disposition des postes certains moyens nécessaires pour faire des programmes culturels qui dépassent leurs moyens. Autrement dit, les postes de radio et de télévision devraient être traités de la même façon que les troupes théâtrales ou musicales, c'est-à-dire qu'il devrait leur être accordé des octrois pour la production d'oeuvres culturelles.

Une autre action pratique du gouvernement serait qu'il confirme dans les statuts, de façon explicite, la pratique déjà établie du renouvellement automatique des permis aux détenteurs qui se conforment aux exigences de la loi et des règlements existants. Cela procurerait aux postes un élément de sécurité, de continuité, qui leur est nécessaire. En passant, nous signalons que la durée maximum d'un permis, soit cinq ans, est nettement insuffisante pour amortir les investissements très considérables d'un poste (en télévision, il peut s'agir de millions de dollars). Nous voyons là une situation injuste à corriger. Nous avons déjà souligné le rôle complémentaire des postes privés par rapport à Radio-Canada. Nous voulons préciser ici que dans le passé, les postes de radio affiliés à Radio-Canada recevaient une meilleure compensation pour leur apport. La commandite d'émissions radiophoniques sur les réseaux de Radio-Canada étant maintenant presque inexistante, la quote-part des postes affiliés s'en

trouve réduite presque à néant. Même s'il doit s'appliquer différemment, le principe vaut aussi pour la télévision. C'est une autre situation à laquelle le gouvernement devrait apporter un correctif. De même, le gouvernement devrait-il agir pour découvrir dans quelle mesure est vraie une situation qu'on dit exister et qui, si elle est fondée, est vraiment préjudiciable aux québecois. Il appert en effet que certaines nouvelles en provenance du Québec ne sont que partiellement traduites en anglais pour être ensuite distribuées dans les autres provinces. Ainsi amputées de parties parfois significatives, ces nouvelles ne donnent pas, parait-il, une juste idée de la mentalité canadienne-française. Si tel est le cas, il faut certainement trouver des remèdes.

60 - Qu'on nous permette ici un mot sur le multiculturalisme. Comme nous l'avons exposé, le problème du biculturalisme est déjà suffisamment compliqué; nous ne croyons pas que ce serait aider à sa solution que de verser dans la multiculture. Bien sûr, les différentes langues et cultures des néo-canadiens sont des éléments enrichissants qui doivent être préservés; nous savons en apprécier la valeur. Mais du point de vue de la radiodiffusion, nous croyons que rien ne justifie de plus grandes facilités en faveur du multilinguisme et du multiculturalisme. Quand cela peut être utile, il est actuellement possible pour les postes de se préva-

loir du règlement du B.G.R. qui leur permet de diffuser en langue étrangère jusqu'à 15% du temps total de leurs émissions. Cela nous paraît répondre aux besoins des divers groupes culturels. Quant à l'établissement de postes spécifiquement multilingues, nous formulons une réserve sérieuse. Nous n'en voyons pas la nécessité, ni même l'utilité dans l'optique de l'égalité et de la bonne entente entre les deux peuples fondateurs.

61 - Nous nous permettons de revenir sur notre conception du bilinguisme et du biculturalisme. A notre avis, il faut à tout prix que chacun puisse s'épanouir et faire sa vie dans la langue de son choix. Pour atteindre cet objectif il paraît nécessaire, dans le contexte d'égalité des deux peuples, de fournir le plus tôt possible aux individus la possibilité d'acquérir une connaissance suffisante de l'autre langue officielle pour pouvoir d'abord comprendre la langue de l'interlocuteur, ce qui facilitera la communication entre les peuples et aura pour résultat ultime de rendre possible l'éclosion d'un bilinguisme généralisé. Par contre, au niveau de l'Etat la situation et les droits des individus des deux peuples exigent une notion plus concrète et plus immédiate. Nous nous permettons de citer à ce propos la récente déclaration d'un chef politique québecois[1]:

1. L'Honorable Daniel Johnson, chef de l'Opposition, à la Conférence annuelle de la Canadian Institute of Public Affairs à Lake Couchiching. Cité dans l'ACTION du 10 août 1965.

"...Le bilinguisme ne devient une obligation au niveau de l'Etat et des institutions publiques que pour mieux respecter le droit des citoyens d'être servis dans leur propre langue sans cesser pour autant d'être des citoyens à part entière. Autrement dit, c'est parce que les citoyens, comme tels, ont le droit de rester unilingues, que l'Etat et tout ce qui émane de lui ont le devoir d'être bilingues. L'égalité culturelle, telle qu'on la conçoit dans le Québec aujourd'hui, n'implique pas que chacun doive parler la langue de l'autre, mais au contraire, que CHACUN N'AIT PAS A PARLER LA LANGUE DE L'AUTRE POUR ATTEINDRE LA PLENITUDE DE SES DROITS ".

Les recommandations qui précèdent ne devraient pas manquer de faciliter grandement les relations des individus entre eux, des organismes publics entre eux, de même que les relations entre organismes et individus et, incidemment, devraient simplifier grandement l'administration des différents gouvernements, des organismes publics, et des compagnies canadiennes.

62 - Voici un exemple de situation à corriger. Le système qui prévaut actuellement, alors que la plus grande partie des postes importants dans le fonctionnarisme fédéral est occupé par des fonctionnaires unilingues d'expression anglaise, place les Canadiens français dans un état d'infériorité par rapport à leurs concitoyens de langue anglai-

se. Ces derniers peuvent en effet correspondre directement avec les chefs de service ou leurs subordonnés. Les Canadiens de langue française, eux, savent que la situation est bien différente en ce qui les concerne. En effet, leurs lettres adressées aux services fédéraux doivent, dans la plupart des cas, être d'abord traduites en langue anglaise pour considération par les fonctionnaires intéressés qui rédigent ensuite leurs réponses en langue anglaise. Ces réponses doivent alors être retournées au service de traduction pour être rédigées en langue française et retournent ensuite aux fonctionnaires pour signature. C'est ensuite seulement qu'elles sont adressées aux destinataires. Tous les Canadiens y gagneraient si cette procédure, inutilement coûteuse, inefficace et discriminatoire à l'endroit des Canadiens de langue française, cessait d'être nécessaire grâce au bilinguisme au sein du fonctionnarisme.

63 - L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE ne souhaite pas que son mémoire dégage un air de pessimisme outrancier. Elle veut être réaliste. C'est pourquoi elle s'en voudrait de ne pas signaler qu'on peut observer une certaine évolution, favorable au bilinguisme et au biculturalisme. Entre autres réalisations pratiques soulignons l'établissement, par la Presse Canadienne, d'un service français à l'usage des postes de radio et de télévision,

de même que la création, par des agences de publicité ou des compagnies importantes d'une section française pour satisfaire leur clientèle, ce qui a certainement contribué à assurer une meilleure compréhension. Ceci démontre donc qu'avec de la bonne volonté et le sens des réalités, d'autres que les radiodiffuseurs d'expression française peuvent faire quelque chose en faveur du bilinguisme et du biculturalisme. Les radiodiffuseurs canadiens d'expression française ne prétendent d'ailleurs pas être les seuls détenteurs de la culture, pas plus qu'ils ne croient que les autres la détiennent en exclusivité pour le reste du Canada. Les deux prétentions seraient injustes pour les uns et pour les autres. Par ailleurs l'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE n'admet pas que les radiodiffuseurs français soient appelés à supporter seuls le poids d'une réorientation qui, à son avis, est si importante pour l'avenir du Canada, qu'elle doit grouper toutes les ressources et toutes les bonnes volontés.

Le peuple canadien a des objectifs linguistiques et culturels de taille; les individus et les organismes qui peuvent aider à les atteindre ne disposent pas encore de tous les moyens nécessaires à cette fin. Il semblerait nécessaire de les leur donner; il semble également souhaitable qu'on ti-

re tout le parti possible de la radiodiffusion privée, de l'O.N.F., du Conseil canadien des Arts, bref de tout organisme qui peut aider à l'épanouissement de la double culture. Si celle-ci exige des sacrifices, il faut être assez réalistes pour les accepter; il faut rendre disponibles les moyens qui peuvent la rendre possible. Si on est d'accord que la présentation d'oeuvres canadiennes à la radio et à la télévision est une chose importante, il faut dès lors que les autorités gouvernementales, les organismes publics et privés s'unissent pour réunir les fonds nécessaires. Encore une fois il faut voir les choses de façon réaliste et prendre les moyens appropriés.

64 - Les radiodiffuseurs d'expression française, en tant que citoyens, favorisent l'épanouissement des deux cultures canadiennes. Ils ont le sentiment d'avoir déjà contribué au progrès de ces deux cultures. Ils désirent être en mesure de répondre aux exigences accrues de l'heure. Toutefois ils ne veulent pas être les seuls à porter le fardeau et la responsabilité des solutions à apporter aux problèmes actuels. Ils sont en droit de compter sur une collaboration et une contribution plus large des organismes déjà existants. Ils souhaitent en outre qu'à l'avenir, les efforts du gouvernement en matière de radiodiffusion soient moins tournés vers la règlementation que vers la création d'un climat plus favorable à l'épanouissement culturel.

65 - Qu'on nous permette de souligner que, dans le contexte du bilinguisme et du biculturalisme, une difficulté majeure que rencontrent les Canadiens français est celle d'engager le dialogue avec leurs compatriotes de langue anglaise. Cela est vrai non seulement au niveau des individus, mais aussi à celui des groupements, associations, corporations professionelles etc...

66 - Reconnaissons qu'à la base de pareille situation il y a un manque de connaissance réciproque plutôt qu'un manque de bonne volonté. Il s'agit de faire disparaître certains préjugés et de créer un climat nouveau. Les radiodiffuseurs sont prêts à y travailler. A preuve, la déclaration de M. Don Jamieson, du temps où il était président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. M. Jamieson affirmait: "Il faut amener les Canadiens à participer à la solution du problème du biculturalisme.(1) Les exploitants des postes privés (radio et télévision) sont très désireux d'apporter leur totale collaboration à cette oeuvre." Le président actuel de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, M. Jean-A. Pouliot, nous a confirmé qu'il partage entièrement l'opinion de M. Jamieson.

(1) Le problème du biculturalisme est, répétons-le, indissolublement lié à celui du bilinguisme.

67 - Dans notre étude, nous avons d'abord posé le problème du bilinguisme et du biculturalisme au Canada. Nous avons démontré ensuite quel a été et quel peut encore être le rôle de la radiodiffusion dans le développement du bilinguisme et du biculturalisme et nous avons par la même occasion fait état des difficultés qui freinent l'action des postes en ce sens. Nous avons décrit un certain nombre de mesures qui, à notre avis, faciliteraient cette action.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE croit fermement que si le gouvernement porte à ces suggestions toute l'attention requise et s'applique à y donner suite, il favorisera le développement du bilinguisme et du biculturalisme et du même coup les meilleurs intérêts du Canada tout entier.

En conclusion, nous reprenons les suggestions contenues dans le texte de ce mémoire, en leur donnant la forme plus concise de recommandations.

R E C O M M A N D A T I O N S

1 - Que le principe de la diffusion dans les deux langues officielles du pays soit admis à travers tout le Canada.

2 - Que toutes les mesures appropriées soient prises le plus tôt possible en vue de la reconnaissance du français dans chaque province du Canada, comme langue officielle, même si dans certaines provinces, on ne prévoit pas l'usage pratique de la langue française dans un avenir prochain.

3 - Que des mesures soient prises par le Gouvernement pour promouvoir et assurer une collaboration plus étroite et plus soutenue entre toute agence gouvernementale engagée dans le domaine culturel, y inclus le Conseil canadien des Arts, et les représentants autorisés des radiodiffuseurs privés, en vue, entre autres, de déterminer les moyens de promouvoir la cause du biculturalisme et du bilinguisme.

4 - Que des mesures soient prises dans le plus bref délai par les autorités concernées en vue de l'élimination de toute mesure fiscale discriminatoire qui nuit présentement à la radiodiffusion privée.

5 - Que des mesures soient prises pour:

a). déterminer l'exactitude de certaines affirmations à l'effet que les nouvel-

les dont seuls les points saillants sont traduits en anglais et qui sont ensuite distribués hors du Québec ne reflètent pas fidèlement la mentalité canadienne-française;

b). indiquer les remèdes, si une telle situation existe.

6 - Attendu que des Canadiens qui vivent dans un milieu où la diffusion est strictement unilingue n'ont pas de facilité pour apprendre l'autre langue officielle, l'Association recommande que les postes privés unilingues soient encouragés financièrement à diffuser des cours dans l'autre langue officielle du pays.

7 - Que soit créé sans délai par le Gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, un office du bilinguisme et du biculturalisme au sein duquel seront représentés également les deux groupes fondateurs du pays, et dont les responsabilités, entre autres, seront la tenue périodique de séances publiques dans tous les coins du pays, afin de faire le point sur le progrès du bilinguisme et du biculturalisme, et de soumettre les recommandations appropriées.

8 - Que dans tous les services gouvernementaux, y inclus les corporations de la Couronne, surtout dans ceux qui affectent la radiodiffusion en particulier, la représentation tant sur le plan de la direction que sur celui de l'exécution, soit éta-

blie sur le principe de l'égalité entre les deux peuples.

9 - Que les organismes de régie du gouvernement fédéral en matière de radiodiffusion soient réorganisés dans un avenir prochain afin d'assurer, tant sur le plan de la direction que de l'exécution, une représentation canadienne-française établie sur le principe de l'égalité entre les deux peuples.

10 - Que des règlements soient adoptés dans le plus bref délai, prévoyant:

a). que toute production originale, programme ou film, en langue française, en provenance de quelque pays que ce soit, soit reconnue au Canada sur le même pied que toute production en provenance d'un pays du Commonwealth, de façon à éliminer la position inégale dans laquelle ont été placés les postes d'expression française relativement à la question du caractère canadien de leurs émissions, tel qu'exigé par la règlementation actuelle;

b). que les mêmes normes s'appliquent aux films postsynchronisés en français, indépendamment de leur source.

11 - Qu'une étude approfondie soit entreprise en vue de trouver des méthodes appropriées pour protéger les

postes privés d'expression française contre la possibilité d'être submergés par des postes d'expression anglaise ou américaine, ou encore par des systèmes d'antennes et de relais qui permettent à des postes de pays voisins de pénétrer dans le territoire qu'ils desservent.

12 - Que la question des permis pour l'exploitation de postes en général et celle des permis pour diffusion en langue autre que française ou anglaise soient toujours jugées avec prudence en fonction des conditions ethniques d'une région, en fonction de la rentabilité à longue échéance, et en fonction des besoins du pays.

13 - a). Que dans le domaine de l'information, les agences gouvernementales respectent en tout temps notre dualité culturelle, et que leurs communiqués soient distribués simultanément à tous les moyens reconnus de communication.

b). Que dans le domaine de la publicité, les organismes gouvernementaux soient requis d'utiliser la radio et la télévision au même titre que les autres véhicules publicitaires.

14 - Qu'une assistance technique et financière soit accordée à tous les postes de radio et de télévision d'entreprise privée désireux de s'en prévaloir, en vue de faciliter la réalisation et l'échange à tra-

vers tout le pays de programmes à caractère culturel, créés et organisés par l'un ou l'autre d'entre eux.

15 - Que des arrangements soient faits pour permettre libre accès, et sur une base gratuite, par les postes privés à tout programme ou production réalisés par la Société Radio-Canada tout en tenant compte des droits et privilèges des postes affiliés, et/ ou par l'Office national du film, et/ ou par toute autre agence gouvernementale qui possède tel matériel.

16 - Que des études soient entreprises en vue d'établir la possibilité de programmes "conjoints" dans le domaine de la radiodiffusion, auxquels participeraient le gouvernement fédéral et/ ou les ministères des affaires culturelles des provinces canadiennes, par le truchement des postes privés, favorisant la culture canadienne, le bilinguisme et le biculturalisme.

17 - Que des mesures soient prises pour assurer et favoriser l'échange de programmes en langue française entre le Canada et les pays de langue française.

Du point de vue échange, les postes de langue française sont nettement défavorisés en comparaison de leurs confrères de langue anglaise. Pour ceux-ci les échanges sont plus faciles et moins dispendieux; de plus, les programmes qu'ils peu-

vent ainsi se procurer jouissent d'un meilleur pourcentage quant au contenu canadien accepté pour satisfaire aux règlements du B.G.R.

18 - Que des mesures soient prises pour encourager le développement de l'industrie canadienne du film.

ANNEXE I

POSTES MEMBRES

ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO
ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE

RADIO

QUEBEC:

CFGT	-	Alma
CHAD	-	Amos
CJMT	-	Chicoutimi
CHEF	-	Granby
CKCH	-	Hull
CKRS	-	Jonquière
CJLM	-	Joliette
CKLS	-	LaSarre
CFLM	-	LaTuque
CKBL	-	Matane
CJMS	-	Montréal
CKAC	-	Montréal
CKLM	-	Montréal
CKVL	-	Montréal
CHNC	-	New Carlisle
CHRC	-	Québec
CJLR	-	Québec
CKCV	-	Québec
CJFP	-	Rivière du Loup
CJBR	-	Rimouski
CHRL	-	Roberval
CKRN	-	Rouyn
CKCN	-	Sept-Iles
CJSO	-	Sorel

CKJL - St-Jérôme

CKLD - Thetford-Mines

CHLN - Trois-Rivières

CKVD - Val d'Or

CKVM - Ville-Marie

ALBERTA:

CHFA - Edmonton

MANITOBA:

CKSB - St-Boniface

NOUVEAU-BRUNSWICK:

CJEM - Edmunston

ONTARIO:

CFBR - Sudbury

CFCL - Timmins

SASKATCHEWAN:

CFRG - Gravelbourg

CFNS - Saskatoon

TELEVISION

QUEBEC:

CJPM-TV - Chicoutimi

CKRS-TV - Jonquière

CKBL-TV - Matane

CFTM-TV - Montréal

CKRT-TV - Rivière du Loup

CFCM-TV - Québec

CKRN-TV - Rouyn

CKTM-TV - Trois-Rivières

ANNEXE II

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSOCIATION CANADIENNE DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE

PRESIDENT:	M. J. Conrad Lavigne, Président, Poste CFCL, CFCL-TV, Timmins, Ontario.
VICE-PRESIDENT:	M. Maurice Dansereau, Gérant Général, Poste CHLN, Trois-Rivières, P.Q.
SECRETAIRE-TRESORIER:	M. T.-H. Burham, Gérant Général, Postes CKRS, CKRS-TV, Jonquières, P.Q.
EX-PRESIDENT:	M. Henri Audet, Président, Poste CKTM-TV, Trois-Rivières, P.Q.
MEMBRES:	M. Paul L'Anglais, Vice-Président, Poste CFTM-TV, Montréal, P.Q.
	M. Magella Alain, Gérant Général, Poste CKCV, Québec, P.Q.
	M. Maurice Bouliane, Gérant Général, Poste CJSO - Sorel, Poste CJLM - Joliette, Sorel, P.Q.
	M. France Fortin, Gérant Général, Poste CFGT, Alma, P.Q.
	M. Roland Couture, Directeur Général, Poste CKSB, St-Boniface, Manitoba.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I

L'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française p. 1

CHAPITRE II

Le mandat de la Commission p. 5

CHAPITRE III

Les réalisations de la radiodiffusion au Canada

a) Réalisations culturelles p. 12

b) Réalisations économiques p. 20

CHAPITRE IV

Les problèmes de la radiodiffusion au Canada

a). Problèmes culturels p. 24

b). Problèmes économiques p. 38

CHAPITRE V

Considérations diverses p. 42

RECOMMANDATIONS: p. 53

ANNEXE I

Liste des postes membres de l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française p. 59

ANNEXE II

Le Conseil d'administration de l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française p. 61

FILE NO . . .

THE CANADIAN ASSOCIATION OF BROADCASTERS
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES RADIODIFFUSEURS

RESOLUTION ADOPTED BY THE BOARD OF DIRECTORS
OF
THE CANADIAN ASSOCIATION OF BROADCASTERS,
Montreal, November 20, 1965

MOVED BY: Mr. John Moore SECONDED BY: Mr. J. R. Peters

The Board of Directors of The Canadian Association of Broadcasters, having studied the brief of l'ACRTF believes it accurately and fairly sets forth the legitimate hopes, position and belief of the French language members of this Association and earnestly hopes that the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism will give the brief the thoughtful and sympathetic consideration that its obviously careful and studied preparation fully warrants.

CARRIED UNANIMOUSLY

85 SPARKS ST., OTTAWA 4, CANADA, P.O. BOX 627 STATION B, TEL. 233-4035
85, RUE SPARKS, OTTAWA 4, CANADA, C.P. 627 STATION B, TEL. 233-4035

FEV./65
100

PART III

GRIEVANCES

We respectfully submit to your Commission the following grievances of the French-speaking population of Ontario:

I- IN THE FIELD OF TAXATION: (see note)

a) Public utilities

It is inconceivable that in 1964 the whole product of taxes paid by public utilities be directed to the Public Schools. These public utilities belong to Catholics as well as Protestants.

b) Crown corporations

The central government pays to municipalities subsidies in lieu of taxes for Crown properties (Canadian National Railway, etc.). Because of the flagrant injustice of the law, not a penny of these ever reaches the Separate Schools.

c) Large corporations

Many are the companies which would direct part of their taxes to the separate schools. It is common knowledge that, even though Section 58 of the Separate Schools Act provides that part of the taxes paid by companies may be alloted to Separate Schools, in practice it is almost impossible to do so. This stems from the fact that the part to be alloted to Separate Schools must be related to the number of shares owned by Catholics. Because of the constant changing of hands of these shares, it becomes impossible to determine who owns how many shares. The impossibility for directors to determine the exact proportion of shares held by Catholics renders this Section 58 inoperative.

Note. Since January 1964 Separate schools are granted a new type of subsidy or grant. This grant, however, only partly compensates for the loss of assessment of corporations, public utilities, etc.

The grant is based on the proportion of total separate school residential assessment to total public school residential assessment, instead of being based on the number of children attending the schools.

d) Typical case

It is the landlord who pays the tax but the law says that it is for the tenant to decide to whom it shall be paid and the landlord has no say in the matter. We must mention here the case of the Roman Catholic Bishop of Ottawa who, being the owner of a building which the central government has rented, has to pay taxes to the public schools for that building.

e) Mixed marriages

Marriages between Protestants and Catholics are many. Even if the two parents agree to send their children to a separate school, if the father is a Protestant the parents are forbidden by law to pay their taxes to the separate schools. The Ottawa Separate School Board for instance, and how many others, accept hundreds of children from such families without getting a penny in return.

f) Estates

Another flagrant injustice we wish to underline is that of a Catholic who, at his death, leaves the administration of his estate to a trust company. The school taxes for that estate, until the final settlement of the estate, must be paid for the support of Public Schools because the law does not, in practice, allow a company to pay taxes for the support of Separate Schools.

II- IN THE USE OF THE FRENCH LANGUAGE

1. At the federal level: We point out to the Commission that:

a) On military bases of Army, Air Force or Navy the children of French Canadian military personnel are not taught in French, as they should be.

b) French-Canadians who present themselves for examinations in the Civil Service are allowed to use French but the examinations are based on the curricula of English Canadian universities.

c) In most of the departments, commissions, crown corporations, etc., the French-Canadian civil servants have to speak English most of the time and write their reports in English.

d) We have noticed of late a slight improvement in the number of French-Canadians in the Public Service but we are still far from the fair number we should have in senior posts of the Civil Service, Crown Corporations and External Affairs (a recent brief of the Conseil de Vie française en Amérique documents this conclusively).

e) We strongly protest the immigration policy that the central government has been applying for several decades. French Canada also regrets that Canadian publicity abroad does not reflect the bilingual character of our country. Are French-Canadians fated to be never more than 30% of the total population of Canada through an immigration policy which constantly checks the rate of increase of the native population.

f) Federal buildings should reflect the bilingual character of our country. We also believe that our Department of External Affairs should forcibly bring to the attention of all the Embassies in Ottawa that this is a bilingual country and that that should be reflected by their buildings, their publicity, etc.

g) We deplore the fact that the central government always turns to Quebec whenever there is a question of filling senior positions in the Public Service; there are more than a million French-speaking Canadians outside the Province of Quebec, a large number of them very competent. The government should not ignore them when the question of filling such positions arises.

... 4

2. At the provincial level

a) Primary schools

The laws of Ontario do not in any way guarantee the right of the "Franco-Ontarien" to have his children educated in French. A Regulation allows bilingual teaching but its application is left to the whims of school trustees and in most cases they obstinately refuse to allow it. Whenever there are enough students to justify it, the law should provide that it is mandatory for them to grant classrooms.

b) Secondary schools

i) At the secondary school level we have nothing at all except in the rare cases where Grades IX and X have been placed under the Separate School Board (primary level). And even then our taxpayers who already pay for this to their school boards have to pay taxes again for High Schools giving identical courses.

ii) We have no technical schools, no schools of commerce, etc.

iii) An old established custom of the Department of Education wants all the teaching, except that of French to be done in English, English being the language of communication as well as that of instruction. This practice is not fair to our students who, on the one hand lose the mastery of their mother tongue and on the other are at a disadvantage in competition with their English-speaking classmates.

iv) Candidates to Grade XIII examinations should have the choice between a questionnaire prepared in French or one prepared in English.

c) Universities

i) We have no Colleges of Education (Ecoles normales supérieures) where our teachers can prepare themselves for a teaching career that would be pursued in French in Secondary Schools.

ii) We receive no grants for the establishment of parallel courses (French and English) in the various fields of knowledge, not even in our bilingual universities.

... 5

d) Miscellaneous

It would appear to be in order for French Canadians to be able to study in their own language in any field of knowledge.

3. At the municipal level

It is essential that the Capital of Canada reflect the bilingual and bicultural character of the country. The present situation is far from being satisfactory in that respect.

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

All the grievances which have been mentioned above will be settled if the same rights and privileges are accorded the French minority in Ontario as have been accorded for more than a century to the English Protestant minority in Quebec in the fields of primary, secondary and university education.

Nothing more but nothing less.

Respectfully submitted,

l'Association canadienne-française
d'Education d'Ontario

October 1964.

2